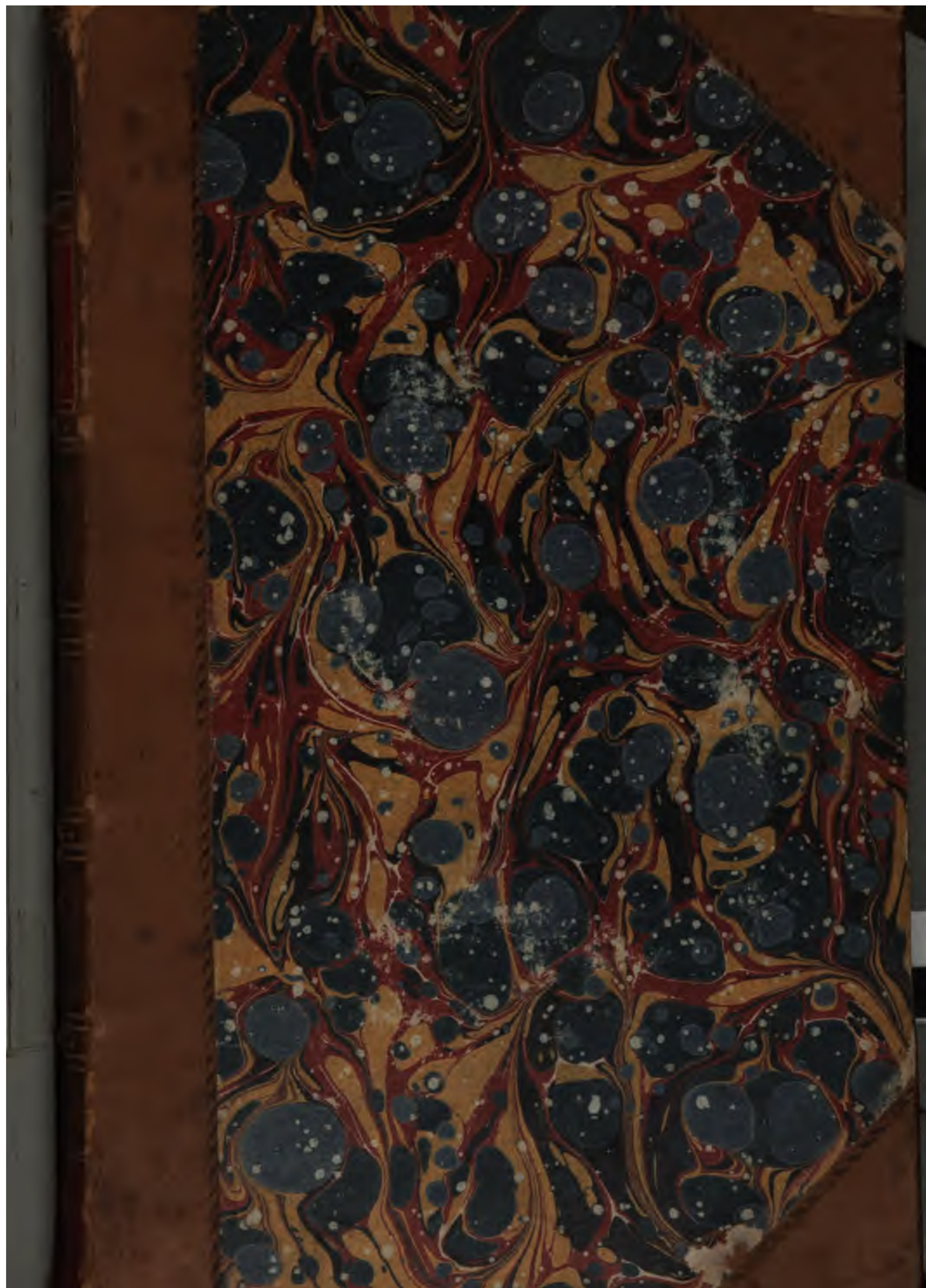
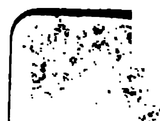



600031749U







LA

BELGIQUE ANCIENNE

ET SES

ORIGINES

GAULOISES, GERMANIQUES ET FRANQUES.

LA

BELGIQUE ANCIENNE

ET SES

ORIGINES

GAULOISES, GERMANIQUES ET FRANQUES.

IMPRIMERIE DE L. HEBBELYNCK,
rue des Peignes, 6.

LA BELGIQUE

ANCIENNE

ET SES

ORIGINES

GAULOISES, GERMANIQUES ET FRANQUES,

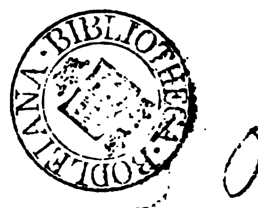
PAR

H. G. Moke,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ ET A L'ATHÉNÉE DE GAND,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.





GAND,

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE H. HOSTE, RUE DES CHAMPS.

—

1855.

Préface.

L'histoire de la Belgique ancienne renferme trois parties principales : ses origines gauloises et germaniques, le premier développement d'une nationalité belge, et l'établissement de la domination franque sur les ruines de la puissance romaine.

Pour reconnaître par quels liens les anciens Belges se rattachaient aux peuples de la Gaule et de la Germanie, il faut pouvoir apprécier les rapports de race, de mœurs, de langage et de lois sociales qui existaient entre ces peuples. Tous ceux qui ont étudié ces questions savent combien elles offrent de confusion. J'ai essayé de montrer que les Gaëls et les Germains sont deux grandes branches d'une famille de peuples blonds venus de l'Asie occidentale, d'où ils avaient apporté les mêmes idées, les mêmes usages, les mêmes institutions et à peu près le même langage. Les différences qui les séparèrent après leur établissement en Europe, me paraissent avoir pris naissance dans la Gaule par un concours de circonstances dont j'ai exposé l'ensemble. Ce qu'il y a de neuf dans cette partie de mon travail, demandait à être appuyé sur des preuves. Je l'ai fait aussi sobrement qu'il m'a été possible, en ne développant que les points capitaux et en laissant de côté tous les détails d'une importance secondaire. Mon but était de donner une idée générale, nette et précise, des caractères primitifs et du développement graduel des deux races. La crainte de rebuter le lecteur m'a peut-être conduit à m'écarter quelquefois de l'ordre didactique. Mais je crois avoir simplifié des notions qui avaient été souvent présentées d'une manière trop complexe pour être facilement saisies.

Le développement de la nationalité belge paraît d'abord difficile à distinguer. Les populations qui portent aujourd'hui ce nom avaient-elles une origine commune et possédaient-elles les éléments

profonds de l'unité sociale ? Cette question n'était pas encore complétement résolue pour moi, lorsque, encouragé par M. Charles Rogier, alors ministre de l'intérieur, j'entrepris en 1840 d'écrire l'histoire de la Belgique (1). On ne s'étonnera pas des doutes que je conservais, si l'on considère que l'opinion presque générale des savants modernes donne pour anciens habitants à ce pays des nations gauloises qui auraient peuplé sinon la contrée tout entière, du moins ses provinces méridionales, de sorte que les Belges-Wallons descendraient d'une autre souche que les Flamands, et que ces deux populations, séparées par la nature, n'auraient été réunies que par le hasard des accidents politiques. C'est là, j'ose l'affirmer maintenant, une manière de voir tout-à-fait erronée et qui fausse les bases de notre histoire. Mais elle est si répandue, qu'en voulant détruire le préjugé qui la soutient, on s'expose à heurter des préventions presque générales.

Qu'il me soit donc permis de protester avant tout de la bonne foi que j'ai apportée dans l'examen de ce problème. Je ne puis pas dire que j'eusse été également satisfait de trouver une moitié des Belges étrangère à l'autre, que de les voir toutes deux appartenir à la même famille. Mais si les Wallons avaient eu réellement une nationalité séparée, j'en aurais cru l'origine aussi sacrée pour l'histoire que celle du groupe auquel j'appartiens plus particulièrement par la naissance. Rien ne serait plus injuste et plus inepte que la prétention de supériorité qui se fonderait sur la différence du sang gaulois et du sang germanique.

Deux obstacles me paraissent s'opposer invinciblement à l'opinion qui prend les Wallons pour des Celtes : c'est leur histoire et leur langue. Leur histoire nous les montre issus de la même race que les habitants des provinces voisines, et j'appelle sur ce point l'attention de ceux qui liront mon ouvrage; quant à leur langue, sortie comme le français des ruines du latin, elle n'a point de mots celtiques qui puissent révéler la présence d'anciens Gaëls

---

(1) C'est un devoir pour moi d'exprimer ici ma vive reconnaissance pour cet homme d'État, sans l'appui généreux duquel les circonstances ne m'auraient pas permis de poursuivre mon travail.

dans ces contrées, mais elle renferme au contraire un nombre assez considérable de termes dont la source est teutonne. Les préventions des historiens ont pu leur faire prendre le change sur la nature des faits antiques les mieux attestés; mais l'idiome du pays est là qui défie toute interprétation gauloise (1) et qui trahit partout la fraternité des populations de la Belgique ancienne.

Je ne sais si j'ai pu mettre entièrement cette fraternité en lumière. Atteint d'une maladie cruelle, j'ai écrit ce livre dans les intervalles de longues souffrances. D'un autre côté, l'étendue du sujet ne m'a pas toujours permis d'en rendre l'exposition aussi complète que je l'aurais voulu. Pour éclaircir les origines nationales, il ne suffit pas de recueillir les témoignages des historiens : il faut aussi étudier les poulations actuelles dans tous leurs traits distinctifs. On ne l'a pas encore fait suffisamment, et je n'ai pu combler cette grande lacune. J'ai cependant essayé de montrer le rapport qui existe entre la distribution actuelle des dialectes flamands et wallons, et la position des anciens peuples. Mais il y a des études locales auxquelles il m'a été impossible de me livrer. Les plus importantes sont celles qui auraient pour objet de retrouver dans la vallée du Rupel et du Démer, les traces de l'invasion franque, et dans les provinces situées au midi de la Meuse les débris de ces vieilles nations semi-galliques (2), dont l'histoire

---

(1) J'admets cependant, avec Mr Ch. Grandgagnage, dans son beau Mémoire sur les noms de lieux de la Belgique orientale, qu'on retrouve un certain nombre de racines celtiques dans les dénominations locales du pays wallon et même flamingant. Mais comme ces racines ne se trouvent plus dans la langue parlée, je ne crois pas qu'on puisse les attribuer aux peuples que l'histoire nous montre en possession de la Belgique. Elles proviennent, je pense, des populations qui avaient habité ces contrées à une époque antérieure et dont il resta quelques débris dans les cantons les plus reculés. C'est aussi à ces premiers habitants que me paraissent appartenir nos monuments druidiques, trop insignifiants pour être l'œuvre des nations conquérantes.

(2) J'emploie ici ce mot, à défaut d'autres, pour désigner la race antérieure aux Belges et qui avait pour élément principal des tribus à cheveux noirs, comme on le verra dans la chapitre III du premier livre. J'ai indiqué l'existence de cette race dans le pays de Galles. Elle règne aussi dans celui de Cornouailles, et dans l'ouest de l'Irlande, où elle offre encore une grande ressemblance avec les populations de la côte septentrionale de l'Espagne. C'est elle qui a partout le mieux conservé les idiomes appelés celtiques.

n'a pas gardé le souvenir. La difficulté de pareilles études serait grandement rachetée par leur intérêt; j'ose les recommander surtout aux hommes qui, par leurs connaissances linguistiques et physiologiques, peuvent le mieux apprécier les caractères spéciaux des populations d'origines différentes (1).

La formation de la ligue franque et l'extension graduelle de sa puissance se rattachent à l'histoire de la Belgique, non seulement parce que les Saliens habitèrent longtemps ce pays, mais surtout parce que le triomphe des Francs fut celui du monde germanique, auquel les Belges appartenaient par leur origine, et dont la domination romaine tendait à les détacher. On trouvera peut-être que j'ai raconté avec trop de détails la lutte prolongée des Germains contre Rome dans les contrées voisines du Bas-Rhin. Cette lutte devait avoir une influence décisive sur l'avenir de la Belgique et de l'Europe occidentale, dont elle rendit l'empire à la race teutonne. De là l'intérêt qu'elle m'a paru offrir. On peut aussi remarquer qu'après la soumission des Belges aux Romains, la résistance des nations rhénanes mit en jeu les mêmes éléments et en question la même cause. Il n'y avait de changé que le lieu de la scène, qui finit encore par se reporter dans nos provinces.

Je n'ai point poussé au-delà du règne de Clovis le récit de l'établissement de la domination franque; mais j'ai cherché à faire voir de quels effets il fut suivi en Belgique, jusqu'à la fin du septième siècle. En effet, cette dernière époque fut celle où l'unité religieuse donna un lien de plus aux populations dont la postérité devait reprendre le nom de Belges. Fortement rattachées d'abord par la similitude de leur origine, de leurs institutions,

(1) J'ai indiqué timidement l'existence d'un type particulier dans la province de Namur. Mes impressions personnelles à ce sujet se sont trouvées conformes à celles des amis que j'ai pu consulter : mais jusqu'où s'étend ce type, et comment peut-on le définir, voilà ce que je laisse à décider à de plus compétents que moi. Il en est de même pour les habitants de la Campine, dont les traits me paraissent offrir le caractère saxon. Au-delà de nos frontières actuelles, le mélange du sang italien ou logrien semble tout aussi marqué dans le Luxembourg allemand que dans quelques parties des provinces belges voisines. Ce n'est que par un ensemble d'observations comparées que ces données actuellement obscures pourront enrichir le domaine de l'histoire.

de leurs mœurs et de leur langage, elles avaient failli plus tard se trouver divisées pour toujours : car il s'établit entre elles une séparation profonde, quand la conquête romaine eut introduit dans une partie de la contrée une langue étrangère et des mœurs nouvelles. Cependant cette transformation partielle ne fut pas tout-à-fait absolue, et après la victoire des Francs, il se fit dans les provinces wallonnes un certain retour aux mœurs germaniques, tandis que le christianisme répandait dans tout le pays un autre ordre d'idées communes. Telles sont les phases de l'histoire nationale que j'ai esquissées. L'âge suivant laissa encore les Belges divisés en plusieurs groupes, dont rien n'annonçait la réunion finale. Cependant il s'y conservait, malgré la domination seigneuriale, un principe latent de force et d'émancipation : c'étaient les habitudes militaires que les populations de cette race n'avaient jamais entièrement perdues (1). Ces habitudes se maintinrent plus complétement que partout ailleurs dans le nord du pays (2), et le système féodal fut toujours impuissant à étouffer les libertés du peuple dans la Flandre proprement dite. Il existait donc sur tous les points de la Belgique, quoique à des degrés différents, des éléments d'indépendance au sein même des classes inférieures, et ce fut par là que l'organisation progressive des institutions bourgeoises put s'accomplir avec une puissance à peu près égale dans les villes flamandes et dans les évêchés wallons. Son extension dans le Hainaut fut favorisée par l'influence de princes flamands; en Brabant, par le développement des populations industrielles. Dès-lors le rapprochement des différentes provinces tendit à résulter du caractère commun de leur civilisation. J'avais espéré pouvoir embrasser dans mon travail cette seconde période; l'état de ma santé ne l'a pas permis.

Je n'ai pas toujours présenté à la fois toutes les preuves que

(1) J'ai insisté sur ce point dans mon ouvrage : mais on n'en voit l'importance que dans l'histoire des siècles suivants. Les descendants des Gaulois restèrent désarmés pendant tout le moyen-âge; nos Belges ne le furent jamais entièrement.

(2) De là les milices brabançonnes et flamandes, célèbres dès le XIIe et le XIIIe siècle. Celles du pays de Liége avaient la même forme et la même puissance.

pouvait comporter chaque question historique : il aurait fallu embarrasser le récit par trop de digressions. C'est ainsi que pour déterminer l'origine du groupe de populations dont Louvain forme le centre, on trouve d'abord une indication confuse, le nom de *Levaci* donné à une tribu qui dépendait des Nerviens. L'étude comparée des dialectes vient ensuite confirmer cette première donnée. Mais les délimitations géographiques de la Tongrie, de la Hasbanie et de l'évêché de Liége sembleraient la démentir, si l'on ne découvrait pas, par l'exemple d'autres tribus situées sur la rive droite de la Meuse, que les Romains émancipèrent les vassaux des anciens peuples dominants, pour les réunir dans un nouveau groupe. J'ai exposé séparément ces trois éléments du problème, à mesure que le sujet m'y a conduit; mais j'ai besoin de demander au lecteur un peu de confiance, lorsque mes premières assertions lui paraitront hasardées.

Il en est de même pour les citations. Celui qui veut se servir des textes, doit les comparer entre eux et presque toujours recourir à l'ensemble pour éclaircir les détails. C'est ainsi qu'en se bornant à des passages séparés, on a fait dire à César que les Éburons étaient des Gaëls, parce qu'il les considère quelquefois simplement comme un des peuples de la Gaule, tandis qu'il affirme que ce sont des Germains quand il explique leur origine. Ces contradictions apparentes demandent un contrôle perpétuel, que ne peut pas faire le lecteur ordinaire, tandis que ceux qui ont étudié le sujet n'ont pas besoin qu'on leur fournisse toutes les indications. Quand j'ai cru devoir discuter quelque point, j'ai mis les textes en regard; mais quand un examen spécial n'était pas nécessaire, j'ai passé sous silence les témoignages dont l'autorité me paraissait inutile ou douteuse (1).

La carte que j'ai donnée du partage des dialectes flamands et wallons, est une tentative assez hardie et pour laquelle j'ai besoin d'indulgence. On ne peut fixer que très-imparfaitement les limites

(1) Les seuls textes que j'ai cités sans vérification expresse, sont deux passages des vies de saint Géréon et de saint Évergisle, ouvrages que la maladie m'a empêché de consulter de nouveau.

de ces dialectes, et en leur donnant souvent pour borne des cours d'eau, j'ai négligé des lisières considérables. Mais je ne voulais que rétablir approximativement les anciens groupes de peuples, persuadé que si cette base est admise, les rectifications partielles se feront peu à peu, et que la Belgique vivante nous rendra par degrés tous les éléments de la Belgique morte.

Dans les étymologies gauloises et belges que j'ai proposées, je n'ai point tiré parti du gothique et des autres idiomes septentrionaux dont quelques linguistes font aujourd'hui un si grand usage. La méthode qu'on suit en Allemagne pour remonter aux racines des mots primitifs par une sorte de filiation des dialectes, ne peut s'appliquer aux noms historiques dans les pays situés en deçà du Rhin. Il est, je pense, évident que les langues apportées dans la Gaule par les anciens peuples de la race blonde ressemblaient beaucoup plus au bas-allemand, et en particulier aux idiomes de nos provinces flamingantes, qu'à ceux des nations scandinaves, quoique ces derniers aient mieux gardé leur type oriental. Ce serait donc un effort inutile et téméraire d'aller puiser en Suède ou en Islande des termes particuliers pour enter sur cette tige lointaine les débris du langage de nos ancêtres. Une marche plus directe me semble aboutir mieux. Ainsi le mot *ambactus*, donné par César, n'a pas la forme gothique qu'on lui cherche, mais répond exactement au flamand *ambacht*. Le nom de Sigovèse, quoique plus voisin de l'anglo-saxon *sigowisa* que de notre *siegewyser*, tient encore d'assez près à ce dernier pour qu'on l'y reconnaisse. La suppression de l'*h* dans quelques dénominations gallo-latines se retrouve dans des exemples modernes allemands et flamands. Je n'ai donc pas cherché à recourir, pour expliquer les noms antiques, à des dialectes étrangers; et si j'ai consulté les formes anglo-saxonnes, c'est seulement parce que nous manquons de textes belges très-anciens, et qu'on ne peut suppléer à cette perte que par les indications que fournit l'idiome le plus rapproché. D'autres iront sans doute plus loin; mais j'ai craint le risque d'aller à l'aventure.

La plus grande lacune qu'offre mon ouvrage, est probablement l'absence d'une exposition nette des religions germaniques. A ce

sujet la lumière ne s'est pas faite pour moi, même après l'étude des traités les plus récents et les plus érudits. J'entrevois trois âges de croyances, qui me paraissent avoir été mal reconnus. Il y a une doctrine asiatique, dont César observa encore l'existence dans la Germanie, mais qui disparaît après lui. Je crois aussi que la mythologie nationale des Gaëls et des Germains méridionaux assignait au dieu Teut une suprématie à laquelle succédèrent plus tard Odin et Thor. Mais je n'ai pu qu'indiquer ma pensée à ce sujet, ne voulant pas traîner le lecteur dans des discussions obscures, qui ne donnent point de résultat complet, tant il y a de confusion dans les documents qui nous restent. Le sujet ne s'éclaircira que si l'on parvient à dégager la vieille religion de la Gaule de l'élément étranger qu'y mêla le Druidisme (1). Tant que cette grande tâche n'aura pas été remplie, ce sera se faire illusion que de supposer qu'on puisse parler avec connaissance de cause des croyances que les peuples blonds apportèrent dans l'Europe occidentale. Ceux qui l'ont fait sans hésitation, ne soupçonnaient pas même la difficulté des questions qu'ils ont tranchées, et qui passent auprès de beaucoup de gens pour résolues.

Peut-être m'accusera-t-on d'avoir moi-même hasardé quelques conjectures historiques; mais je ne crois pas avoir pris cette liberté dans les parties essentielles de mon travail. Il est difficile d'écrire l'histoire de son pays avec un cœur indifférent, et le désir de lui rendre sa forme complète peut conduire à des efforts trop hardis. J'accepterai sur ce point le jugement des lecteurs, mais j'ai tenu davantage à chercher la vérité qu'à éviter la censure.

(1) Je me suis borné à signaler l'origine phénicienne de ce dernier culte, dont l'étude spéciale n'entrait point dans mon sujet. J'ajouterai ici que dans quelques monuments druidiques d'Angleterre le cercle central conserve le nom de *Bel-tan* ou foyer de Bel. On sait que ce dernier nom était celui du soleil.

MER DU NOR

Dialecte

nois

ES

ME

Courtrai

is

es

geois

PAYS

DES TRÉVIRS

Meuse Fl.

Vesdre R.

Amblève R.

Haine R.

Ourte R.

YS DES TRÉVI

Sure R.

CARTE

POUR SERVIR A L'ÉTUDE

de la

BELGIQUE ANCIENNE.

ÉCHELLE

Lieues de 5 Kilomètres.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Lieues

LA

BELGIQUE ANCIENNE.

LIVRE PREMIER.

ÉPOQUES ANTÉRIEURES A L'INVASION ROMAINE.

CHAPITRE PREMIER.

LE PAYS ET LA RACE D'HOMMES QUI S'Y FIXA.

La Belgique dans son état primitif. Races sauvages des premiers temps. Hommes blonds. Les Germains; leur passage d'Asie en Europe. Leur état primitif; leurs croyances; leurs institutions; leurs lois morales, fondées sur l'idée de l'honneur; étendue et puissance de cette idée. Unité de la race germanique.

La Belgique est un pays de grandeur médiocre, dont la surface généralement unie n'est fermée par aucune de ces lignes de montagnes que la nature semble avoir établies pour barrières entre les peuples. Autour d'elle s'étendent, comme deux mondes différents, d'une part l'Allemagne et les régions du Nord, de l'autre la France et les contrées du Midi. Elle les rattache plutôt qu'elle ne les sépare : car à partir du plateau de l'Ardenne où viennent s'éteindre les hauteurs qui bordent la vallée du Rhin, et où

commence la Belgique, le terrain s'aplanit, les obstacles s'effacent; rien ne s'oppose plus au contact des races, à leur mélange, à leur fusion.

Malgré sa position intermédiaire, cette contrée ouverte a été le foyer d'une civilisation indépendante et longtemps glorieuse. Elle est encore remarquable aujourd'hui par sa richesse agricole et industrielle; mais pour apprécier ce qu'elle doit à l'homme, il faut se retracer avant tout son état primitif.

La Belgique renferme quelques parties stériles, dont le sol, rebelle à la culture, repousse encore les efforts du travail humain. Telles sont les bruyères de la Campine, qui s'étendent le long de la frontière, du côté de la Hollande. Là, entre des cantons défrichés, règnent des plaines de sable et des bois solitaires de sapins noirs qui laissent à la contrée un aspect sauvage. C'est à peine si elle a changé de face depuis que la civilisation a succédé à la barbarie.

L'Ardenne, vaste massif de rochers, qui forme le point le plus élevé du pays, a également conservé son caractère aride et sombre. A part quelques petites vallées qu'abritent les hauteurs et qu'arrosent les ruisseaux, un sol maigre laisse percer à chaque pas la roche nue. L'eau du ciel qui ne peut s'infiltrer à travers les couches profondes du schiste, reste stagnante à la surface, et y forme de distance en distance des marais appelés fagnes (1). La rigueur du climat retarde la végétation; une partie des terres que l'homme s'efforce de mettre en culture, ne produisent que six ou sept moissons dans le cours d'un siècle, et restent en jachère pendant de longs intervalles. Dans les cantons les plus pauvres, comme celui de St-Hubert, les fortes races d'animaux

---

(1) C'est près des hautes fagnes, à Jalhai, que se trouve le point le plus élevé de l'Ardenne : sa hauteur est de 680 mètres au-dessus de la mer.

nourriciers semblent dégénérer par épuisement, se rapetissent et deviennent méconnaissables. On dirait que la nature avait destiné toute cette région à former une solitude éternelle plutôt qu'à être habitée par l'espèce humaine.

Aussi fécondes que l'Ardenne est stérile, les contrées voisines du littoral présentent tour-à-tour de riches prairies et des champs admirablement cultivés; mais sous leur forme primitive, rien n'annonçait leur opulence à venir. Qu'on se représente une côte basse que recouvraient à chaque marée les débordements de la mer. Quelques points, plus élevés que le reste, formaient çà et là comme de petites iles; mais aucune n'étant complétement à l'abri des plus fortes inondations, toute végétation y était frappée de mort par les eaux saumâtres dont la terre s'imbibait (1). César parle à plusieurs reprises des *Æstuaria*, c'est-à-dire des terres qu'inondait le flux de la mer sur la côte et des deux côtés de l'Escaut. Les hautes marées pénétraient à plusieurs lieues en-deçà du rivage actuel, et là où elles s'arrêtaient le pays offrait encore une scène sauvage et désolée. La Lys, l'Escaut, le Rupel et toutes ces rivières qui dans leur état actuel se trouvent contenues dans leur lit par des digues que l'homme a élevées, s'épanchaient alors librement des deux côtés de leur parcours et portaient le ravage dans les contrées qu'elles fertilisent aujourd'hui. Les écrivains de l'antiquité nous ont laissé à ce sujet des témoignages irrécusables. Un passage de Strabon, qui paraît s'appliquer à la Flandre et à la province d'Anvers, dépeint toute cette région comme sillonnée de marais ou couverte de bois impénétrables (2). Les ar-

(1) Pline, qui avait visité les iles qui se trouvaient à l'est des bouches du Rhin, en a laissé un tableau fidèle que nous reproduirons au chapitre VI, et qui peut s'appliquer à toutes celles dont nos côtes étaient bordées.

(2) Les Ménapiens habitent des deux côtés des bouches du Rhin dans des marais et des bois peu élevés, mais épais (STRABON, IV, 194). Il ajoute que ces bois sont remplis

bres de ces bois étaient peu élevés, ce que peut expliquer la nature tour-à-tour humide et sablonneuse du terrain; mais le taillis avait tant d'épaisseur que les soldats de César ne purent s'y ouvrir un chemin (1). Vers le temps de Constantin, la vallée du Bas-Escaut était encore presque inaccessible. La terre y cède sous le poids de l'homme, dit un orateur de cette époque, qui décrit toute cette contrée comme un immense marécage (2). Nous savons par César lui-même que dans les étés les plus chauds le passage devenait quelquefois praticable (3): mais la saison des pluies ramenait les inondations intérieures.

Ce n'était donc qu'au centre du pays que se trouvaient des terres fertiles et des contrées riantes. Là, en effet, une plaine légèrement ondulée se couvre partout d'une végétation vigoureuse. Ce sont des terrains gras où le travail du laboureur est largement récompensé par l'abondance des moissons. Cependant de grandes forêts en occupaient autrefois une partie, solitudes profondes, peuplées d'ours et d'autres bêtes féroces. Nous en retrouvons la trace dans les auteurs de l'antiquité et du moyen-âge. A cette dernière époque, le nom de *haye*, qui signifie bois, désignait encore la partie du Brabant située à l'est de Louvain (*Hageland*), qui se reliait par une suite de cantons boisés aux forêts d'Héverlé

---

d'épines. César parle de la barrière que les forêts et les marécages formaient autour du pays des Ménapiens, *perpetuis paludibus silvisque muniti* (III, 28). Leurs tribus occidentales habitaient la côte de Flandre jusque dans les environs de St-Omer.

(1) César, III, 29. Les légions essayèrent de se frayer un passage avec la hache; mais il fallut y renoncer.

(2) Eumène, *Panég. de Constance*, c. 8. Il parle, suivant l'opinion la plus commune, des bords du Wahal et non de l'Escaut, quoique sa description du cours sinueux du fleuve (*obliquis meatibus*) puisse faire préférer l'autre version. Au reste, la nature des deux pays était la même.

(3) C'est ainsi que César put pénétrer par une saison sèche dans les basses terres de la Morinie, ordinairement inaccessibles (IV, 38).

et de Soignes. La forêt d'Ardenne, qui vers l'est s'étendait jusqu'au Rhin, se prolongeait anciennement à l'ouest jusqu'à peu de distance de l'Escaut, et couvrait les deux bords de la Sambre. Les Romains avaient appelé forêt charbonnière la région houillère du Hainaut, barrière impénétrable qui formait avant Clovis le rempart de la Gaule. La Sambre qui en descend, est dépeinte par César comme une rivière aussi large que rapide, et si elle a perdu de nos jours ce caractère, c'est par suite des déboisements qui, là comme ailleurs, ont réduit nos grands cours d'eau à des proportions infiniment plus faibles qu'autrefois. Ainsi, cette Belgique opulente qui s'offre à nos regards, n'est plus celle des âges primitifs : elle s'est transformée sous la main de l'homme, depuis que des races fortes et laborieuses en ont pris possession.

Mais les premiers hommes qui mirent le pied sur cette terre encore inculte, n'appartenaient pas aux plus nobles branches de la famille humaine. Parmi les ossements découverts dans les tourbières des Flandres, on a pu recueillir des crânes oblongs et déprimés qui offrent le caractère inférieur de la race noire. Une découverte encore récente est venue jeter une nouvelle lumière sur ces vestiges mystérieux. Sur les bords de la Meuse, à l'endroit où elle se creuse profondément un large sillon qui contourne et coupe l'Ardenne, des travaux industriels ont mis à jour une caverne qui avait été l'abri passager d'une horde antique. Les débris humains qu'on y a recueillis en abondance appartenaient à des enfants, à des femmes; quelques-uns à des hommes encore jeunes, aucun à des vieillards. En vain la science a voulu hésiter : c'étaient les restes d'un repas d'anthropophages qui avaient choisi leurs victimes, et on a retrouvé jusqu'aux cendres des charbons qui en avaient rôti les chairs. Ainsi ces cannibales, pareils à ceux d'un autre hémisphère, portaient dans leur misérable existence l'instinct et l'habitude de la cruauté. En interrogeant les débris qui

déposent contre eux, on voit que leurs dents impitoyables ont brisé les os à moëlle avec l'avidité de la bête féroce, mais avec le discernement d'une espèce plus intelligente (1).

Quelque horreur que puissent inspirer ces traces d'une barbarie monstrueuse, elles se rattachent à des faits généraux qui ne sont pas sans importance historique. Les premiers habitants du centre de l'Europe n'étaient point de race blanche. Non seulement leurs squelettes l'indiquent, mais encore nous en voyons la preuve dans la teinte brune de ces anciennes populations dont les régions septentrionales ont été le refuge, les Lapons et les Groenlandais. Ce ne sont peut-être pas là les descendants directs des premiers essaims qui s'étaient répandus dans nos contrées; mais soit qu'ils appartiennent à une race à peu près contemporaine, ou qu'ils ne soient venus que plus tard, leur présence dans le Nord atteste que l'Europe antique avait vu se répandre à sa surface des espèces d'hommes qui lui sont aujourd'hui étrangères. Ainsi doivent sans doute s'expliquer des traditions germaniques et scandinaves, qui ont passé longtemps pour des fables poétiques. Ces traditions représentent les cavernes des montagnes comme l'habitation d'une race noire et malfaisante. Or, c'est en effet à une population de taille très-inférieure que doivent avoir appartenu les plus anciens glaives de cuivre ou de bronze, recueillis dans quelques tombeaux en Danemarck et en Écosse : car la poignée en est trop petite pour des mains européennes, et ils ne pourraient servir aujourd'hui qu'à des Lapons.

Si l'existence de ces peuples inconnus qui passèrent sur le sol européen sans pouvoir s'y perpétuer, est aujourd'hui un fait cer-

---

(1) Ces détails sont empruntés à un mémoire de M. SPRING (*Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, t. XX, p. 427). La caverne se trouve entre Namur et Dinant, sur la montagne de Chauvaux, dans la commune de Godinne.

tain, leur histoire reste couverte d'un voile qui ne sera jamais levé. Mais pourquoi le regretterions-nous? Ce n'est pas d'eux que nous descendons; et l'Europe, si elle n'avait jamais reçu d'autres habitants, serait sans doute aussi barbare que les régions où la vie sociale a fait le moins de progrès. Ni le climat, ni le sol, ni la conformation de chaque contrée ne nous offrent les véritables éléments de la civilisation; l'homme seul les porte en lui, et ils ne se sont développés que dans les branches les plus fortes et les plus pures de l'espèce humaine.

La race qui domine en Belgique, depuis les premiers temps que puisse éclairer le flambeau de l'histoire, appartient à ce groupe immense de peuples blonds qui s'est répandu sous des noms différents dans presque tout le Nord de l'Europe. Si le type de cette race se trouve partiellement altéré aujourd'hui, surtout dans les villes, effet qui semble causé par le croisement des populations ou même par des habitudes d'alimentation empruntées à d'autres climats, le contraste n'est pas assez tranché ni assez général pour marquer une diversité profonde d'origine entre les masses. L'observation peut laisser entrevoir dans les habitants des différentes provinces les branches légèrement distinctes d'une même souche; mais entre toutes subsiste encore un caractère de parenté qui justifie leur réunion (1).

---

(1) La diversité même de langage, qui semble séparer les provinces flamandes et wallonnes, n'offre aucun indice d'une différence d'origine entre leurs habitants : car, si les dialectes wallons ressemblent au français, leur existence est le résultat de l'introduction du latin dans la Belgique méridionale sous la domination romaine. Mais les mots qui semblent être particuliers à ces dialectes et qui ne viennent pas du latin, sont de même source que le flamand. Ainsi, l'idiome qui régnait dans les deux moitiés de la Belgique était jadis le même : la conquête étrangère a pu seule ouvrir une partie de la contrée à l'invasion d'une langue romane qui a ses racines en Italie et jusqu'en Grèce.

L'homme blond forme au sein de la famille blanche une variété bien caractérisée. C'est lui qui se trouve séparé le plus profondément des races inférieures : car non seulement sa blancheur est la plus complète, mais encore la couleur de sa chevelure et celle de ses yeux, qui ne se retrouvent que par exception chez les autres peuples blancs, ne se reproduisent jamais chez le Mongol, chez le sauvage de l'Amérique et de l'Océanie, ou chez le noir. Sans être plus beau de formes que l'homme de sang grec ou arabe, sans offrir peut-être des traits plus constamment réguliers, il se distingue d'eux par un type aussi large et qui rappelle celui du lion. Dans ses luttes contre des races différentes, l'avantage lui est presque toujours resté, comme s'il était doué d'une vigueur plus générale et d'une énergie aussi durable. Il y aurait sans doute de la témérité à embrasser cette opinion sans quelque réserve : ce qui semblerait pourtant l'appuyer, c'est la supériorité de stature de l'homme blond. Quoiqu'il y ait à cet égard des exceptions locales ou individuelles, quoique la taille des Suédois et des Poméraniens, citée aujourd'hui comme la plus élevée, ne paraisse pas atteindre celle des Germains d'autrefois, dont les squelettes sont souvent ceux de véritables géants, aucune nation blanche d'une autre souche n'offre une grandeur égale, et les signes extérieurs d'une aussi grande force.

Cette belle race n'apparut qu'assez tard dans les contrées européennes. Il existe même encore un monument historique, qui semble attester son séjour en Asie, quarante siècles avant notre époque. C'est le tombeau du roi égyptien Ousiréï Ier. Là sont peintes les différentes espèces d'hommes que les guerriers d'Égypte avaient découvertes en portant leurs armes dans les pays étrangers et jusqu'au pied du Caucase; et dans ces tableaux on distingue des peuplades blondes. Les figures qui les représentent, ont le teint blanc, les yeux bleus, la barbe blonde ou rousse, la taille très-

haute et très-élancée. Elles sont vêtues de peaux de bœufs conservant leur poil, et diverses parties de leur corps paraissent tatouées. Les Égyptiens avaient donné à cette nation inconnue le nom de *Tamhou*, et la plaçaient parmi les populations sauvages, à la suite des Nègres de Nubie, dont la barbarie leur semblait moins profonde (1).

Dès les premiers âges de son existence, cette branche reculée de l'espèce humaine s'était divisée en plusieurs rameaux. Celui qui devint la principale souche des peuples de la Belgique, s'étendit également sur l'Allemagne (2). C'était un essaim de plusieurs millions d'hommes, unis par la conformité du langage, des mœurs et des institutions, et que les Romains désignaient sous le nom de Germains (3). Ce nom n'était peut-être d'abord que le titre que prenaient ces guerriers, *Wehr-mannen*, mot à mot, gens de guerre; mais il y a toujours quelque chose de fortuit et de mal assuré dans les dénominations que l'usage prête aux différents groupes de peuples, et l'histoire est forcée de les accepter sans examiner de trop près ce qu'elles ont d'exact et d'authentique. La langue de celui-ci offrait la trace certaine de son origine orientale; car les philologues ont remarqué depuis longtemps qu'elle tient

(1) Champollion, *lettre* XIII. Il y a lieu de croire que ce n'étaient pas des tribus germaniques, la coutume du tatouage n'ayant été conservée par aucun des grands peuples de ce groupe, tandis qu'elle existait chez les Bretons et les Esthoniens, autre essaim de nations blondes dont l'histoire est encore inconnue.

(2) Nous verrons dans les chapitres IV et V, qu'à partir des bords de l'Escaut tous les peuples établis dans la Belgique étaient purement germains. Quant aux débris des populations antérieures, l'histoire n'en signale point l'existence.

(3) Rien ne prouve l'antiquité ni l'usage général de ce mot, que les Grecs n'avaient pas connu et dont on ne retrouve plus de vestiges chez les peuples allemands et scandinaves (Nous verrons pourtant ailleurs qu'il ne venait pas, comme on l'a cru, des Germains de Belgique). La dénomination générique était celle de *Teutsche* ou *Dietsche*, dont nous allons bientôt parler.

de près aux riches idiomes de la Perse et de l'Inde. A cette parenté de langage se joignaient des similitudes de croyances, d'usages et de mœurs qui ne permettent pas de douter que les mêmes lois sociales n'eussent étendu autrefois leur empire sur la race persane et sur les nations germaniques. L'histoire nous offre l'explication de ce fait remarquable en nous indiquant comme le plus ancien séjour des Germains les bords de la mer Caspienne; et nous allons essayer, à l'aide des témoignages qu'elle a recueillis, de suivre la marche d'une partie de leurs tribus depuis l'intérieur de l'Asie jusque vers le centre de l'Europe.

Les monuments des premiers rois de Ninive portent des inscriptions qui rappellent leurs combats contre une nation guerrière établie alors au nord de l'empire assyrien et qui portait le nom de Kymris (1). Dans la suite des temps, cette race belliqueuse finit par s'éloigner des contrées où elle s'était rendue si redoutable : mais les Grecs l'aperçurent alors sur les bords du Don et de la mer Noire, où ils la désignèrent par le nom de Cimmériens, qui n'est qu'une autre forme du même mot. Homère, dont les poëmes remontent à neuf ou dix siècles avant J.-C., lui assigne pour demeure les contrées froides du nord de l'Europe jusqu'à l'Océan (2). Cependant des bandes cimmériennes pénétrèrent encore à diverses reprises dans l'Asie-Mineure où elles portèrent le

---

(1) Les inscriptions récemment déchiffrées reproduisent plus de vingt fois le nom de ces Kymris contre lesquels les monarques assyriens étaient sans cesse forcés de reprendre les armes, plus de mille ans avant l'ère chrétienne.

(2) « Nous arrivâmes sur les bords du profond Océan, où se trouvent le peuple et la ville des Cimmériens, qui habitent un pays couvert de brouillards, et qui n'aperçoivent jamais le soleil. » (*Od.* XI, 14). C'est à l'ouest de l'île de Circé et de la Sicile qu'Homère place ces peuples inconnus : il se persuadait donc qu'ils remplissaient l'Europe septentrionale tout entière. Mais il n'avait qu'une idée vague de ces contrées lointaines.

ravage. La dernière de ces invasions eut lieu vers l'an 630 avant notre ère, et la domination de ces conquérants étrangers parait s'être alors étendue un moment jusqu'à la Cilicie. Mais ils finirent par succomber sous les efforts réunis des Lydiens et des Mèdes (1).

Le nom actuel de la Crimée, tiré de celui des Cimmériens, atteste encore leur long séjour sur les bords de la mer Noire. Mais leur histoire y reste couverte d'une profonde obscurité, jusqu'au moment où la possession de ce pays leur fut disputée par une race étrangère qui leur était supérieure en nombre (2). En effet, un groupe immense de hordes nomades du nord de l'Asie, appelées Scythes par l'antiquité (3), se trouvant pressées par d'autres races plus orientales, entreprirent de pénétrer en Europe 630 ans avant J.-C., comme le firent les Huns mille ans plus tard. La vie errante de ces tribus pastorales amenait d'époque en époque de pareils déplacements, et l'invasion des Tartares devait en offrir un nouvel exemple dans le cours du moyen-âge. Dès qu'elles eurent franchi le Volga, une assemblée générale des Cimmériens se réunit sur les bords du Dniester, afin de délibérer sur le péril dont la nation

---

(1) HÉRODOTE, I, 6, 15 et 16. STRABON, I, 37. Le chef de cette bande cimmérienne est appelé par Strabon *Lygdamis* : ce pourrait être un nom germanique qui signifierait fils de la foudre, *Ligyt-team*.

(2) Ils avaient alors pour frontière orientale le Volga et s'étendaient à l'Ouest jusque vers le Pruth. Dans les âges suivants, le détroit de Jénikalé, à l'entrée de la mer d'Azoff, conserva chez les Grecs la dénomination de Bosphore cimmérien. Quant à la Crimée, elle était appelée Tauride, du nom d'une tribu qui s'y maintint après l'invasion des Scythes. C'étaient les Taures ou Taurisks, qui se distinguaient encore des peuples environnants par l'habitude des excursions de guerre et par l'usage de planter sur des pieux les crânes qu'ils en rapportaient, à la manière des Gaëls et des Germains (HÉRODOTE, IV, 103). Nous les retrouverons plus tard parmi les nations galliques.

(3) Leur nom générique était celui de Skolotes, qui semble désigner les nations slaves; mais le plus grand nombre des écrivains les prennent pour des tribus finnoises, comme les Huns d'Attila.

était menacée. Attendre l'attaque des Scythes, c'était s'exposer à une lutte qui paraissait inégale : la masse du peuple résolut de se retirer devant eux et d'aller chercher dans des régions plus reculées une nouvelle patrie; les chefs au contraire, ou les rois comme les appelle Hérodote, ne pouvaient se résoudre à fuir sans combattre. La question fut remise au jugement des armes. Un nombre égal de guerriers des deux partis descendirent en champ-clos, et ce furent les rois qui succombèrent. Alors l'émigration fut décidée; mais avant de partir, le peuple éleva sur les bords du Dniester un grand tombeau consacré aux chefs qui venaient de périr, et ce monument funèbre, que respectèrent les nomades, subsistait encore deux siècles plus tard (1).

La nation émigrée se dirigea vers l'Ouest : c'était sa route naturelle, l'ennemi venant des frontières de l'Asie. Elle arriva donc dans les plaines où coule la Vistule, et elle se répandit de là dans les vallées de l'Oder et de l'Elbe, sans essayer de franchir la forte chaine des Carpathes ni même l'Erzgebirge de Bohême, couvert alors de forêts presque impénétrables. Ce fut ainsi que ce grand mouvement put s'accomplir sans se révéler par aucun signe aux peuples du Midi de l'Europe. Cependant les Grecs apprirent confusément que les Cimmériens s'étaient retirés vers la mer du Nord (2), et ils en reconnurent plus tard la postérité dans la nation

---

(1) Hérodote, IV, 12. On peut placer cette seconde émigration des Kymris vers l'an 630 avant notre ère, car Hérodote y rattache le départ de l'essaim qui se jeta dans l'Asie-Mineure.

(2) Éphore, géographe du IVe siècle avant notre ère, faisait un seul peuple des Cimmériens et des Celtes, et lui assignait pour demeure les contrées septentrionales de l'Europe. Vers le même temps le voyageur Philémon plaçait les Cimbres près de la mer du Nord et de la Baltique, dont il indique les noms dans la langue de la Gaule (Il donne ces noms pour cimbriques; mais ce ne sont pas ceux dont faisaient usage les Germains et les Scandinaves, et je pense qu'il les avait recueillis chez quelque peuple gaulois).

des Cimbres, qui habitait les pays voisins du Danemarck. Le nom de ce peuple était arrivé jusqu'à Rome dès une époque assez reculée (1). Un grand essaim de Cimbres apparut même en Italie un peu plus d'un siècle avant J.-C., mais succomba sous le glaive des légions romaines (2). Depuis ce temps l'histoire cesse de nous les montrer sous leur ancienne dénomination : mais les auteurs latins appelèrent le Danemarck la péninsule cimbrique, en mémoire de la nation qui l'avait habité et dont ils croyaient qu'un faible reste s'y trouvait encore.

L'antique célébrité des Kymris et des Cimmériens prouve assez quelle était d'abord l'importance du groupe de peuples qui portait ce nom. Mais ce groupe se scinda plus tard (3). A l'époque où une armée de Cimbres pénétra jusqu'en Italie, leur force répondait à celle d'une des principales ligues, entre lesquelles nous voyons se partager dans la suite les nations germaines (4); mais

(1) Vers l'an 167 avant J.-C., le bouclier cimbrique servait d'enseigne à un banquier romain. On a voulu en conclure que les Gaëls d'Italie étaient des Cimbres; mais aucun historien ne leur donnant ce nom, c'est par une hypothèse gratuite qu'on fait de l'écu cimbrique un bouclier gaulois. Les marchands romains commençaient dès cette époque à pénétrer dans le Nord pour y chercher l'ambre et l'étain, et d'un autre côté il était venu des bandes germaniques au secours des Gaulois cisalpins en 222.

(2) L'armée de 300,000 combattants que les Romains donnent aux Cimbres, et ce chiffre ne paraît pas exagéré, représente la force réunie de cinq ou six des plus grands peuples germaniques, et par conséquent l'effort d'un groupe de nations qu'il serait puéril de placer toutes dans le Danemarck.

(3) Les Kymris des inscriptions assyriennes et les Cimmériens d'Hérodote s'offrent à nous comme une race puissante : mais leur nom, de même que celui des Saxons et des Vandales de l'ancienne Germanie, pouvait appartenir à une nation particulière et servir en même temps de dénomination commune à un certain nombre de peuples ligués avec elle. C'est ainsi qu'en Grèce les noms de Doriens et d'Ioniens ont à la fois une signification générique et spéciale.

(4) C'étaient la ligue des peuples de l'Ouest (les Sicambres, les Chérusques, les Celtes et leurs alliés, qui devinrent plus tard les Francs); la ligue suève qui, du temps

c'était déjà au moment où leur nom allait se perdre, et tout porte à penser qu'ils n'offraient plus alors que le débris d'une confédération que le temps avait affaiblie. En effet, le territoire qu'avaient jadis occupé les Cimmériens sur les rives du Dniester et du Don égalait en étendue l'Allemagne tout entière.

Les efforts de la science moderne pour reconnaître les peuples dont cette grande confédération avait été autrefois composée, n'ont pas encore donné de résultats assez certains pour que nous puissions ici nous engager dans cette recherche. Il est cependant un point qui mérite d'être remarqué : c'est qu'une partie des anciennes populations de la Grande-Bretagne avaient gardé le nom de Kymris (1), quoiqu'elles descendissent de la race des Gaëls et non de celle des Germains. Mais quoique distinctes l'une de l'autre, ces deux branches de la grande famille blonde (2) avaient été longtemps rapprochées et peut-être unies (comme on le verra dans le chapitre suivant). Soit donc que le nom de Cimmériens eût appartenu jadis à une seule ou à toutes les deux, question que de nouvelles découvertes pourront seules éclaircir, l'essaim qui sous ce nom passa d'Asie en Europe et des côtes de la mer Noire sur celles de la Baltique, nous offre dans sa marche la trace de leur

---

de César, comptait deux cent mille guerriers; la ligue vandale, composée des peuples gothiques, d'abord peu connus des Romains. Quant à la ligue saxonne, qui n'apparut que dans la suite, je la crois formée d'une partie des anciennes tribus cimbriques.

(1) Outre les Gallois, qui conservèrent cette dénomination, les habitants des provinces centrales semblent aussi l'avoir portée.

(2) Il y a des populations blondes parmi les Slaves et parmi les Finnois; un autre rameau de cette famille comprenait les Bretons de l'intérieur et les Esthoniens. Mais dans l'état actuel de nos connaissances, l'origine de tous ces peuples reste couverte d'obscurité. Les Gaëls et les Germains sont les seuls dont la vie nationale soit mieux connue et dont le rôle en Europe ait été important. Aussi ne nous occuperons-nous que de ces derniers, et c'est à eux uniquement que nous appliquerons dans un sens historique le nom général de race blonde.

origine commune et du mouvement auquel se rattache le commencement de leur histoire (1). Les détails d'événements si reculés doivent jusqu'à un certain point échapper à notre vue; mais ce que nous en connaissons répand déjà une lumière suffisante sur l'enfance de ces races du Nord.

L'état primordial de leurs tribus antiques avait été celui des peuples pasteurs, et c'était sous cette forme qu'elles avaient pris leur premier développement : car la conquête du bœuf et du mouton semble avoir été le point de départ de la grandeur et de la richesse des races de l'Asie. L'agriculture fut le progrès suivant : elle condamnait l'homme au rude apprentissage du travail, qui devait lui fournir de nouvelles ressources; mais il ne s'y soumit que par degrés et à mesure que la nécessité triompha de ses répugnances. Les Germains à leur arrivée en Europe n'avaient pas encore pris complétement les habitudes laborieuses d'un peuple agricole. Toutefois ils commençaient à s'y plier, autant que le permettait l'aversion naturelle des jeunes nations pour toute espèce de contrainte et d'enchaînement. Quoiqu'ils vécussent en grande partie de viande et de laitage, quelques champs qu'ils défrichaient autour de leurs habitations leur donnaient assez de blé pour rendre leur existence mieux assurée que celle des peuples pasteurs. Mais l'importance médiocre de ces cultures, dont le

---

(1) Je pense, dit Tacite, que les Germains sont un peuple resté pur de tout mélange : de là aussi leur ressemblance universelle. — Cette ressemblance s'étendait à leurs institutions et à leur caractère, comme à leur stature et à leurs traits. Mais on verra dans le chapitre suivant que sous tous ces rapports il y avait la même similitude entre les Germains et les Gaëls primitifs, dont l'histoire a été si étrangement défigurée. La seule différence antique qu'on remarque entre les deux peuples consistait dans la forme des boucliers, et ce n'était pas là un fait plus essentiel que la diversité des autres armes, comme le coutelas du Saxon, la hache du Franc, la longue pique du Goth. Quand Marius eut vaincu les Cimbres, il fit sculpter sur son bouclier la tête d'un de ces géants du Nord : cette image fut appelée à Rome la tête du Gaulois.

caractère était encore imparfait, laissait à leurs tribus cette facilité de déplacement qu'attestent leurs émigrations. A demi fixés sur le sol qui les nourrissait, ils conservaient pourtant quelque reste de la mobilité du nomade (1).

Dans la simplicité de cet état de choses l'ordre social s'était constitué parmi eux, comme on le voit s'établir dans tout l'Orient, par l'enseignement des croyances et des institutions. Plus de deux mille ans avant notre ère, les anciennes nations médiques, branche aînée de la famille persane, avaient dominé dans l'ouest de l'Asie (2), et faient régner dans ces contrées leurs doctrines religieuses, base de leur civilisation. Ces doctrines offraient un caractère moral assez élevé pour justifier sous quelques rapports le nom de peuples purs (*Aries*) que prenaient les Mèdes. Elles commandaient le bien, flétrissaient le mal, et furent la source des idées de vertu que nous verrons bientôt puissamment développées chez la race blonde. Quant au culte qu'elles enseignaient, il se distinguait profondément de presque toutes les religions antiques. C'était l'adoration des puissances de la nature, considérées comme des êtres incorporels qu'aucune idole ne pouvait représenter, principes de force et de bien, émanés d'un Dieu éternel (3). Ainsi cette vieille croyance s'efforçait d'échapper au matérialisme du monde

---

(1) Nous reviendrons sur ce point avec plus de détails dans les chapitres II, III et VI de ce livre.

(2) L'existence d'une ancienne dynastie mède qui régna en Assyrie jusqu'au XIX[e] siècle avant J.-C., a été parfaitement reconnue par les savants anglais qui s'occupent aujourd'hui des monuments de cette contrée.

(3) Ce qui manquait à cette religion médique, c'était la notion claire et précise de Dieu qu'elle entrevoyait au-dessus de la nature. Quoique l'unité divine fût reconnue en principe par l'école de Zoroastre, Hérodote ne nous montre chez les Perses que l'adoration du soleil, de la terre et d'autres divinités naturelles. Celle du feu et des éléments apparaît aussi dans les plus anciens livres sacrés de l'Inde, les Védas, et le panthéisme qu'ils consacraient déjà, devait conduire à l'idolâtrie des âges suivants.

payen, et malgré ce qu'elle avait encore d'imparfait, elle tendait à relever la pensée religieuse des peuples. Les traces profondes de son influence sur les Germains subsistaient encore un demi siècle avant l'ère chrétienne. Ils ne reconnaissaient alors comme dieux que le soleil, le feu, la lune, et les autres puissances naturelles dont ils ressentaient l'action (1). Aux divinités de cet ordre se joignait aussi la terre, dont le culte se maintint longtemps parmi leurs nations maritimes. Ils ne représentaient pas ces êtres divins par des images, ils ne les emprisonnaient point dans l'enceinte d'un temple; ils les adoraient dans la profondeur des bois, en s'efforçant de s'élever jusqu'à eux par le recueillement de la pensée.

Toutefois il eût été difficile que cette religion orientale se perpétuât sans altération au sein de peuples à demi barbares. Aussi voit-on prévaloir chez les Germains de l'âge suivant une mythologie différente et qui n'avait plus la même signification. Elle peuplait le ciel de dieux semblables à ceux du paganisme et dont le principal était *Wodan,* que les Romains comparèrent à Mercure. Après lui venaient *Thor* ou *Donar,* et *Dies, Tuiss* ou *Teut* (2),

(1) Ce culte naturaliste est attribué aux Germains par César, qui les avait observés un siècle et demi avant Tacite. Son témoignage est ici d'une autorité incontestable, car il ignorait les anciennes relations de la race germanique avec l'Orient, et il n'avait pas remarqué que le système religieux dont il avait retrouvé les traces dans le Nord répondait à celui des Mèdes primitifs.

(2) Ce nom de *Teut* offre quelque importance au point de vue historique, car il se rattache à la dénomination de *Teutsche* ou *Deutsche,* qu'ont gardée les Allemands. La nation croyait descendre d'un ancien dieu appelé *Tuisco* par Tacite, et qui passait pour être le fils de la terre et le père de *Mann*, c'est-à-dire de l'homme. Ce dieu Tuisco ou Tuisk, dont l'auteur latin n'écrit peut-être pas très-exactement le nom, ne reparaît plus dans la mythologie des âges suivants; mais nous y voyons figurer *Twiss, Tis* ou *Dies,* comme le dieu de la guerre, et quoiqu'il ne soit plus appelé l'auteur de la race germanique, le titre d'enfants de Tuis semble se reproduire dans ceux de

dont le premier répondait à Mercure, le second à Mars. Ces divinités plus confuses dont la légende est pleine d'obscurité, étaient l'objet d'un culte national pour chaque groupe de peuples. Ainsi les Suèves ou les Germains du Midi se réunissaient pour adorer

---

Dietsche ou *Duitsche*, en français *Tyois* et *Thiois*, que conservaient les habitants de la Basse-Allemagne. En effet, la nation issue de Tuisk devait avoir gardé une dénomination qui rappelât son origine, de même que les autres races de l'antiquité adoptaient, pour la plupart, le nom de ceux de qui la tradition les faisait descendre. Il est vrai que *Twys*, *Tiu* ou *Dies* ne présente pas tout-à-fait la même forme que *Diet* ou *Diut;* mais cette différence de terminaison n'a rien de plus extraordinaire que d'autres variantes que nous offrent les dénominations de *Tu*, *Tyr*, *Teut* et *Zio*, qui désignent le même dieu. Aucun nom n'avait subi de transformations plus nombreuses, parce qu'aucune légende n'était plus ancienne.

Dans l'ouest et dans le midi de la Germanie, les Dietsches s'appelaient *Deutsche* ou *Teutsche*, variété qui tient à la différence des dialectes. Une des anciennes nations germaniques prenait même probablement le titre de *Teutes*, les Teutons des Latins. Plus de trois siècles avant notre ère, le Marseillais Pythéas avait trouvé ce peuple établi vers l'embouchure de l'Elbe, et les hauteurs d'où descendent l'Ems et la Lippe étaient encore appelées dans les âges suivants la forêt de Teut (*Teutoburgiensis saltus*). Il paraît singulier, au premier abord, qu'un des peuples teutsches s'arrogeât ainsi une dénomination qui appartenait à tous, les mots de *Teuten* et de *Teutschen* étant de vrais synonymes; mais la famille germanique se subdivisant en plusieurs branches, celle-là pouvait se considérer comme la souche de la race entière et s'attribuer le nom commun par une sorte de droit d'aînesse. En effet une de ses vieilles tribus, celle des Marses, tenait le premier rang dans les traditions historiques de l'antiquité, et quand elle se fût réfugiée dans le Nord, elle y garda le nom de *Diet-Marsen* ou Marses Teutons, que ses descendants ont porté jusqu'à nos jours.

Il existe toutefois un mot différent des noms de Dies et de Teut, qui a été considéré par M. Jacob Grimm comme la véritable racine de la dénomination générique des nations allemandes : c'est celui de *thiod* ou *diet*, qui veut dire peuple. Mais on aurait peine à comprendre comment une race d'hommes adopterait pour titre distinctif un terme si vague, sans y attacher quelque idée plus significative. Supposerons-nous, comme l'exigerait cette étymologie, que les Teutons avaient par excellence le droit de s'appeler nation, et que les Marses héritèrent de ce privilége? Dans l'ordre naturel des idées, le mot de peuple devrait plutôt dériver du nom national, que le nom national du mot de peuple. Ce qui donne une apparence de force à l'opi-

Wodan au fond d'un bois situé dans les montagnes de Saxe (1). Ceux de l'Ouest paraissent avoir eu pour sanctuaire une forêt consacrée à Teut (2). C'étaient là probablement des croyances génériques que la race blonde tenait de ses ayeux et qui ne se rattachaient point au système religieux plus savant et plus profond

---

nion de M. Grimm, c'est que le radical *thiod* se retrouve dans les langues celtiques sous la forme de *tuath* et de *tud*; mais la mythologie primitive des Gaulois semble avoir été celle des peuples germaniques, comme on le verra plus loin, et ils se considéraient aussi comme les fils d'un dieu que César appelle *Dis* (C'est le nom latin de Pluton, et quoique nous ne connaissions pas le mot gaulois auquel il répondait, on peut croire que c'était celui de *Teut*, qui se reproduit également dans la Gaule). Remarquons d'ailleurs que quand même on admettrait que dans l'origine les Germains eussent porté la dénomination de peuple sans y attacher d'autre sens, ce qui est difficile à supposer, il n'en serait pas moins vrai que leur mythologie attribuait cette dénomination à un dieu dont ils se croyaient les descendants. Dès lors la signification du nom national était pour eux celle d'enfants de Teut ou de Mars, et cette idée se liait intimement à toutes celles qui dominaient leur existence. Aussi la tradition, citée par Tacite, faisait-elle sortir des fils de Tuisco chacune des branches principales de la nation.

Un rapprochement qui mérite d'être remarqué est celui du nom des Marses et du mot Mars. Était-ce par un simple jeu du hasard que cette tribu aînée des descendants de Teut portait un titre qui dans la mythologie grecque et latine représentait également le dieu de la guerre? Quand on remonte à l'origine asiatique des croyances anciennes, on entrevoit entre elles des rapports si nombreux qu'on ne peut établir le point fixe de leur séparation. Il ne serait donc pas impossible que le nom des Marses, qui n'a de rapports avec aucun mot germanique, reproduisît une vieille dénomination religieuse venue de l'Orient comme le dieu des Romains.

(1) Tacite, qui nous montre le lieu du culte suévique et qui en décrit les formes solennelles, ne nomme pas la divinité. Mais il parle des victimes humaines qu'on lui sacrifiait, et c'était là un signe distinctif du culte de Wodan. Des députations de toutes les tribus suèves assistaient à cette cérémonie nationale, qui, en consacrant le souvenir de leur parenté, resserrait leur alliance.

(2) C'était le dieu principal de ce groupe, comme Tacite le fait dire à un chef tenchtère (*Hist.*, IV, 64). Je crois que la forêt était appelée *Teutoberg* et non *Teutoburg*, ce qui supposerait une forteresse.

minerons bientôt d'une manière plus complète, conciliait avec l'unité nationale la liberté d'action de chaque groupe d'hommes. L'élection seule donnait le commandement, et la préférence dont jouissaient à cet égard quelques familles nobles, qui passaient pour descendre des dieux ou des anciens héros, dépendait encore de la volonté du peuple qui choisissait dans leur sein les chefs qu'il lui plaisait d'adopter. La puissance de ces chefs avait d'ailleurs des bornes étroites, la véritable souveraineté n'appartenant qu'à l'assemblée générale des hommes libres.

Quelle force secrète préservait de la violence et de l'anarchie ces jeunes populations dont l'indépendance n'était contenue par aucune autorité théocratique ? C'est là un problème d'autant plus digne d'intérêt que les peuples germaniques, loin de se briser facilement comme les nations mal organisées, offrent dans toute leur histoire le cachet d'une vitalité profonde et durable. Pendant les premiers âges de leur séjour en Europe, le corps sacerdotal semble avoir été armé d'un pouvoir suffisant pour réprimer toute atteinte aux lois constitutives de leur société. Mais ce pouvoir alla en s'affaiblissant chez les peuples dont nous connaissons l'histoire, et c'est à peine si les Romains ont aperçu son existence parmi ceux des Germains qu'ils avaient observés de plus près. Ainsi le rôle conservateur que les prêtres avaient à remplir finit par perdre toute importance. Mais à défaut de cette magistrature religieuse que le temps détruisit, ils conservaient les usages qu'elle avait jadis établis et le sentiment profond des devoirs qu'elle avait consacrés.

En effet la vie du Germain était réglée par des notions morales profondément gravées dans son esprit. Libre de toute autre obéissance, il était l'esclave d'une loi suprême, celle de l'honneur, plus développée chez les peuples du monde méridional. L'honneur faisait à ses yeux sa dignité d'homme : il était aussi jaloux de le conserver que l'Indien de garder les priviléges de sa caste.

Ce n'est pas seulement à l'instinct d'une race généreuse et vaillante qu'on peut attribuer l'empire de cette opinion sur les nations germaniques. Quoique son origine ne nous soit pas signalée par l'histoire, elle émanait sans aucun doute de la même source que l'ancien culte et l'organisation fédérale. Nous en retrouvons la preuve dans le nom même de l'honneur, *ara*, mot consacré par les Mèdes comme le signe de la pureté de l'homme (1), et que les Grecs avaient également appris à reconnaître pour l'expression du courage et de la vertu (*arété*). Mais tandis que la race hellénique regardait comme le privilége des héros d'être « les meilleurs, » les guerriers germaniques ne permettaient à aucun d'entre eux de ne pas être « honorable (2). » L'ignominie n'était soufferte que chez le serf, qui ne portait pas les armes et qui n'entrait pas dans l'assemblée publique.

Tout concourt à prouver que cet ordre de pensées était commun aux deux branches principales de la race blonde, les Gaëls et les Germains. Mais sa forme et son étendue nous apparaissent moins distinctement chez les premiers que chez les seconds. Nous allons essayer d'en reproduire les traits principaux.

La première des lois de l'honneur était celle du courage : sur ce point l'unité d'opinion était presque générale entre les anciens

---

(1) Nous avons déjà dit qu'ils prenaient le titre d'Aries ou peuples purs.

(2) Le cercle de devoirs qu'embrassait l'idée d'honneur formait la loi morale la plus vaste et la plus parfaite qu'on observe chez aucun peuple avant le christianisme. On en remarque quelques éléments chez les anciens Perses; mais cette race méridionale avait adopté l'usage de la polygamie, contraire à la pureté du mariage et à l'ordre normal de la famille. Les Germains, au contraire, honoraient la chasteté et conservaient l'ensemble des grands principes de vertu, qui avaient fait pour les peuples purs la base religieuse de la vie humaine. Du reste il ne faut pas s'étonner de trouver ces principes mieux conservés parmi eux que dans l'Asie même; car le temps n'avait laissé là que des sociétés déjà déchues et devenues infidèles à leur propre civilisation.

peuples, et nous voyons aussi les Grecs et les Romains faire de la valeur militaire la condition suprême de la vertu. Le nom d'hommes de guerre que prenaient les Germains, rendait encore plus stricte pour eux l'obligation d'être braves. Ils ne transigeaient point avec ce devoir impérieux : la timidité leur paraissait un crime, et le lâche qui avait pris la fuite au moment du combat était puni de mort. On l'étouffait dans la bourbe des marécages pour éteindre avec lui la mémoire de sa honte, et quelques vestiges de cet usage antique reparaissent encore dans les âges suivants. Aux chants nationaux qui célébraient l'héroïsme des guerriers illustres répondait la pensée de tous : car c'était dans les armes qu'ils mettaient leur orgueil et leur gloire. Le brave, disaient-ils, doit marcher au-devant de l'ennemi et l'attaquer le premier, si le nombre est égal ; seul contre deux, il leur fait face; il ne lui est permis de reculer que quand ils sont trois. Cette règle, que nous retrouvons chez les Scandinaves, n'était que l'expression du simple devoir, car dans l'ardeur du combat le nombre ne se comptait plus et rien ne paraissait impossible (1). Mais pour que la lutte fût honorable, les armes devaient être égales; dans les poëmes germaniques le brave jette son bouclier quand son ennemi n'en a plus. Il ne poursuivrait pas un adversaire sans armes, il n'égorgerait pas un vaincu, comme les héros des épopées grecques et latines; ce serait une action basse (2) : il se déshonorerait en accablant un

---

(1) César lui-même raconte des attaques engagées avec succès par des Germains, dans des conditions bien plus inégales. Huit cents Tenchtères mirent en fuite son avant-garde de cinq mille cavaliers, et à Pharsale les escadrons de Pompée qui comptaient neuf mille chevaux, furent défaits par six cohortes d'infanterie germanique, comme l'avoue Florus.

(2) Le même esprit régnait chez les Perses : on ne peut lire le récit de leur guerre contre les Grecs, tel que nous l'a laissé Hérodote, sans voir qu'ils comprenaient l'honneur militaire comme les peuples teutons. Tel est le caractère du message de Mardo-

être faible. La loi même exigeait une double expiation de celui qui avait menacé ou frappé une femme, « parce qu'elle ne pouvait pas se défendre. »

Vaincre par ruse, et surtout recourir à la perfidie, leur eût semblé une honte. C'est une remarque des anciens qui s'applique aux Germains et aux Gaulois, qu'ils combattaient en face et à découvert sans dresser d'embuscades. En effet, toute supercherie leur était odieuse, parce qu'ils mettaient la franchise à côté de la valeur. Pour eux mentir était une lâcheté, car la fausseté supposait chez l'homme le manque de courage moral (1). Il existait à cet égard un contraste bien marqué entre les peuples germaniques et la plupart des races du Midi. « O mortel ingénieux, dit la Minerve d'Homère à Ulysse, tu as l'esprit de feindre même sans nécessité. » C'eût été la plus cruelle des injures dans la bouche d'un guerrier du Nord. Voici les paroles contraires que prête à un de leurs héros un ancien fragment épique : « Toi qui es si vieil homme, devrais-tu encore mentir ? » Aussi le nom de menteur est-il demeuré jusque parmi nous une flétrissure qui n'a pu longtemps se laver que dans le sang.

L'idée de justice se rattachait dans leur opinion et dans leur langage à celle de droiture. Un peuple jeune, chez qui la civilisation matérielle était peu développée et qui accordait aux armes un rôle actif dans toute son existence, ne pouvait avoir que des notions générales d'équité appropriées à sa vie guerrière. Ainsi la conquête, le butin, la vengeance, la domination du maître sur

---

nius aux Lacédémoniens : « Vous passez pour les plus braves des Hellènes; nous vous offrons de combattre contre vous à nombre égal. »

(1) C'était encore un trait de ressemblance entre les Germains et les Perses, qui enseignaient d'abord à la jeunesse « à monter à cheval, à tirer de l'arc, et à dire la vérité. »

l'esclave leur paraissaient justes (1). Mais dans les choses ordinaires, l'honneur défendait à l'homme de rien faire qui ne fût droit (*recht*), mot d'une signification profonde, où revit l'union naturelle de la justice et de la vérité.

Un autre terme qui revient à chaque instant dans leurs institutions, parce qu'il était fortement gravé dans leur esprit, est celui de fidélité (*treowe* ou *trauwe*). Nous le voyons employé pour désigner le lien qui unit au chef les guerriers qui l'accompagnent, ce sont ses *fidèles* dans le langage latinisé des rois francs, et il leur donne à son tour sa confiance (*trustis*). Dès une époque plus reculée, les Romains nous montrent ces compagnons de guerre gardant leur foi jusqu'à la mort, couvrant de leur poitrine dans les combats celui qui a reçu leur promesse et se faisant tuer sur son cadavre. Le nom de trève, par lequel nous exprimons encore une suspension d'armes, vient aussi de la même source : la foi donnée à l'ennemi était également inviolable, et elle avait la même garantie, celle de l'honneur (2). Mais l'idée de fidélité dominait surtout dans l'union conjugale. La simple promesse du mariage constituait un lien sacré. Dans le poëme de Walter d'Aquitaine, qui paraît composé au VI[e] siècle, le héros devenu un des favoris d'Attila reconnaît dans une esclave au service de la reine la jeune fille qui lui a été promise dans son enfance : aussitôt il n'a plus d'autre pensée que celle de la délivrer pour en faire son épouse. Le nom même du mariage chez une partie des nations germaniques était celui de la foi donnée (*trauwe*) ; et quelques

---

(1) Nous indiquerons au commencement du chapitre III le droit militaire de pillage qu'autorisait la coutume nationale.

(2) Un exemple étrange de la fidélité du Germain à sa parole est cité par Tacite : celui qui avait joué sa liberté se laissait vendre sans résistance. C'était une dette d'honneur.

peuples ne permettaient pas que cette foi fût trahie après la mort du mari par un second mariage de la veuve (1).

La chasteté est la vertu suprême de la femme, et la langue des Germains réunissait aussi ces deux idées dans le mot d'honneur. La peinture que nous a laissée Tacite des formes de leur mariage exprime si bien la dignité qu'ils attachaient à cette union qu'elle mérite de fixer nos regards. « Le mari offre en dot à l'épouse des dons qu'elle accepte en présence et avec l'approbation de sa famille. Ce ne sont point des ornements destinés à sa parure, mais un attelage de bœufs, un cheval bridé, un bouclier, un javelot, une épée (2) : à son tour elle lui fait aussi un présent d'armes. Ce sont là pour eux les gages et les auspices sacrés du mariage. Ils avertissent la femme qu'elle entre en partage des fatigues et des dangers de l'homme, qu'elle doit subir les mêmes épreuves, et montrer la même énergie, soit dans la paix, soit dans la guerre. Cet attelage, ce cheval, ces armes lui disent comment il faudra vivre et mourir. Elle reçoit ces dons pour les rendre un jour purs et sans tache à ses enfants. La jeune fille qui aurait perdu son honneur, ne pourrait trouver d'époux, quelle que fût sa beauté ou sa richesse. »

Le dévouement de la femme répondait à l'estime que l'homme montrait pour elle. Non seulement elle était chargée de l'éducation des enfants (comme nous le verrons au chapitre VI de ce livre), mais encore elle suivait le guerrier sur le champ de bataille, prête à panser ses blessures et à veiller auprès de son lit de douleur.

---

(1) Tacite avait entendu parler de cette loi sans connaître les nations qui la suivaient encore : Procope en trouva le souvenir chez les Hérules.

(2) Les lois frisonnes parlent encore de l'*épée du mariage*. Dans les Pays-Bas le nom de porte-épée (*Swerdhouder*) resta longtemps en usage pour désigner celui qui conduisait la mariée.

Les épouses animaient leurs maris à vaincre pour les empêcher d'être captives : car elles savaient que la servitude paraissait plus redoutable pour elles que pour eux-mêmes. Mais quand la captivité devenait inévitable, elles se donnaient quelquefois la mort pour échapper à l'outrage, comme on le vit après la défaite des Cimbres. « Coupe-moi la tête, dit la fiancée de Walter, car les ennemis approchent. » De son côté l'homme ne s'imposait pas seulement la loi de n'avoir qu'une seule compagne; il se faisait un devoir d'être chaste, tant l'idée de pureté s'alliait intimement pour lui à celle d'honneur. Ce trait du caractère germanique, déjà remarqué par César et par Tacite, est encore cité avec admiration par des auteurs chrétiens du IV[e] siècle, qui l'appliquent aux Saxons et aux Goths, c'est-à-dire aux nations qui avaient le plus fidèlement conservé leurs mœurs antiques.

L'hospitalité n'était pas moins sainte aux yeux du Germain. Il eût regardé comme un sacrilége l'emploi de la violence contre ceux qui venaient à lui en paix, quel que fût le motif qui les amenât (1). Toutes les demeures s'ouvraient à l'étranger, chacun l'admettait à sa table. Nous verrons plus loin des peuples errants et malheureux obtenir cet accueil hospitalier. Plusieurs fois les Romains crurent à l'entière destruction de tribus germaniques, dont la fortune avait trahi les armes; mais l'événement trompa toujours leur attente, les vaincus et les fugitifs ayant trouvé asile chez quelque nation hospitalière qui protégeait leur infortune et respectait leur indépendance (2).

---

(1) Les historiens ne nous parlent pas de cet usage chez les Perses; mais on le reconnaît à la manière dont ils accueillent tous ceux des Grecs qui se réfugient auprès d'eux.

(2) Nous en avons l'exemple dans l'histoire des Tenchtères que César avait forcés à se retirer dans le pays des Sicambres. Ils y restèrent un peuple libre qui reprit toute sa force dans les âges suivants. Il en fut de même chez les Belges des Cimbres Aduatiks.

Telles étaient les vertus dont cette race d'hommes avait gardé le culte. Si elle les avait apprises, comme on l'a vu, de peuples plus anciens et plus avancés dans la vie sociale, elle avait eu le bonheur et le mérite de les conserver fidèlement. C'est un exemple presque unique dans l'histoire humaine, que ce phénomène d'un code moral qui survivait à un culte effacé. L'empire qu'il exerçait ne s'était point affaibli : les mœurs, dit Tacite, ont plus de pouvoir en Germanie que n'en peuvent avoir ailleurs les lois. Mais la plus forte de toutes les lois pour une nation généreuse, c'est celle qui vit dans sa pensée et qui se répète dans sa langue.

On conçoit que l'influence des localités devait avoir peu d'empire sur le caractère des peuples qui faisaient partie de cette grande famille. Leur existence sociale était fondée sur d'autres bases que la possession du territoire et les conditions de la vie matérielle. Aucune différence essentielle ne distinguait les Germains du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest. Seulement les habitudes d'ordre et de fixité semblent s'être plus développées chez quelques branches de la race germanique, et particulièrement chez les nations voisines de la mer, que chez les autres. Quant à celles que nous trouvons d'abord établies sur le sol belge, elles ne formaient point un corps séparé, et on verra plus loin qu'une partie semblait se rattacher au groupe des peuples maritimes, le reste à des essaims différents.

Toutefois la situation de la Belgique rendait inévitable le contact des peuples qui l'habitaient avec ceux du monde occidental. C'est par là que leur destinée historique ne tarda point à se séparer de celle des autres Germains. Plus rapprochés que leurs frères des parties de l'Europe où la civilisation antique avait pénétré, ils devaient être les premiers à en ressentir l'action. Tous l'éprouvèrent, mais à des degrés différents, comme nous pouvons encore le reconnaître aujourd'hui, puisque la langue des Romains

finit par régner dans les provinces méridionales, qui furent ainsi arrachées au monde germanique, dont l'autre moitié du pays a conservé l'idiome. L'histoire de la Belgique ancienne nous montrera de quelle manière cette division s'accomplit, et comment d'autres éléments d'une nationalité commune purent encore rattacher les populations qu'elle tendait à désunir. Tels sont les grands faits qui dominent toute cette histoire, et qui accomplis dans le passé devaient préparer l'avenir.

CHAPITRE II.

LA RACE GALLIQUE.

Caractères physiques des peuples de cette race. Pays où ils s'établirent. Leur existence à demi pastorale : leurs habitudes guerrières. Leurs villes et leur langue. Rapport de leur idiome primitif avec celui des Germains. Vestiges de leur religion. Leurs institutions politiques. Caste noble. Gens de servage. Conformité générale d'usages entre les premiers Gaëls et les Germains.

Les Germains avaient été précédés dans les contrées occidentales de l'Europe par un autre essaim de la grande famille blonde : c'étaient les Celtes ou Gaëls, de qui venait le nom de Gaule que l'antiquité donnait aux régions situées entre le Rhin et l'Océan (1).

(1) César nous apprend que les Gaulois se donnaient eux-mêmes le nom de Celtes, et c'est ainsi que les Grecs appelèrent également les premiers essaims de cette race Mais ceux qui passèrent en Italie et dans l'Orient prenaient la dénomination de Galls, et dans l'intérieur de la Grande-Bretagne nous retrouvons ce mot sous une forme un

Si l'histoire ne nous ne les montre plus établis sur les bords de la Meuse et de l'Escaut, elle nous apprend qu'ils avaient aussi habité autrefois ces parages, et elle désigne comme Gaulois les premiers peuples qui portèrent la dénomination de Belges (1). Plus tard même nous n'apercevons jamais la Belgique entièrement séparée de la Gaule centrale, les relations intimes qui s'étaient établies entre les habitants des deux contrées ayant formé entre eux un lien durable.

Les Celtes, que l'antiquité confondit quelquefois avec les Germains, offraient en effet les mêmes caractères physiques : comme eux ils étaient d'une haute stature, et ils se faisaient remarquer par la blancheur de leur teint et la nuance dorée de leurs cheveux. A cet égard les témoignages des auteurs anciens sont unanimes et précis. Les descriptions du géographe Strabon, postérieures aux conquêtes des Romains, parlent en termes positifs de la chevelure blonde qui distinguait encore à cette époque les nations gauloises (2), et les récits d'Ammien Marcellin, qui visita la Gaule au IV[e] siècle de notre ère, montrent à l'évidence que le type de l'homme du Nord ne s'y était pas encore altéré, comme il arriva

---

peu différente, celle de Gaëls. Les idiomes appelés celtiques offrent diverses étymologies de ce nom, qui signifie tour à tour fort, brave, puissant, étranger : je préférerais sa signification la plus générale, qui est celle de blond et qui se retrouve dans presque toutes les langues de l'Europe (en vieil allemand *geal* ou *gael*, maintenant *gelb*; en bas-breton *gell*, châtain ou bai; en suédois *gul*; en anglais *yellow*; en italien *giallo*; en français *jaune*). Le mot de Celte était probablement un autre dérivé de la même racine, comme l'admettent la plupart des linguistes, quel que soit le sens qu'ils donnent au nom primitif.

(1) L'histoire des Belges gaulois et leur alliance avec des tribus germaniques feront l'objet du chapitre IV de ce livre.

(2) Il compare sous ce rapport les Gaulois aux Bretons, et trouve la chevelure de ces derniers d'une nuance moins vive (L. IV, p. 200).

dans la suite (1). A ce type se rattachent également toutes les indications que nous a laissées l'histoire sur les peuples galliques qui se répandirent dans les contrées du Midi. Les Romains comme les Grecs furent frappés de la grandeur et de la force de cette nation étrangère à laquelle leur apparence moins robuste n'inspirait que le mépris. Longtemps même après la soumission de la Gaule à l'empire de Rome, les légions du Rhin qui se recrutaient dans cette contrée, se distinguaient de toutes les autres par la haute taille et la vigueur de leurs soldats (2).

Il n'est pas douteux que l'Asie n'eût été le berceau de la race gallique, ainsi que du reste des nations blondes; mais les peuples de la Gaule ne conservaient point le souvenir de leur origine orientale (3). Leurs traditions ne remontaient même plus jusqu'à l'époque où ils étaient arrivés en-deçà des Alpes et du Rhin. Quelques vagues indices pourraient cependant faire supposer qu'ils avaient suivi, en traversant l'Europe, une autre route que les peuples germaniques, dont l'émigration se dirigea vers les côtes de la Baltique et de la mer du Nord. Celle des Celtes au contraire semble s'être opérée par la vallée du Danube, d'où ils avaient gagné les contrées rhénanes et bientôt après les bords de

---

(1) L. XV, c. 12. Les femmes gauloises lui paraissaient aussi remarquables par leur taille et par leur force que leurs maris.

(2) Tacite raconte qu'après la défaite des troupes de Vitellius, les vainqueurs égorgèrent ceux des Romains que leur forte stature faisait prendre pour des soldats de l'armée du Rhin.

(3) La seule tradition qui nous donne quelque lumière sur cette origine est celle des Arvernes qui prétendaient descendre des Troyens (Lucain, I, 426; Sid. Apoll., ep. VII, 7). Les Francs Saliens affectèrent plus tard la même parenté, et ce que nous savons des anciennes luttes des Cimmériens contre les Grecs de l'Asie-Mineure permet de croire que le souvenir confus des vieilles guerres nationales avait donné lieu à cette opinion.

la Seine et de la Loire (1). Il est certain qu'ils n'atteignirent que beaucoup plus tard les rivages de la Méditerranée, où les anciens voyageurs grecs n'aperçurent de Gaulois que vers le III[e] siècle avant notre ère. Les monts Cévennes et la Garonne formèrent donc au Midi la limite de leurs premières conquêtes, circonstance d'autant plus remarquable que, dès un âge assez reculé, divers essaims de la même race se répandirent dans le nord de l'Italie et de l'Espagne (2). Il semble aussi qu'une partie de la Grande-Bretagne

(1) Ce qui justifierait jusqu'à un certain point cette conjecture, c'est que l'histoire nous montre le long du Danube une série de nations galliques, tandis qu'on n'en aperçoit point dans les plaines du Nord. Du temps d'Hérodote (vers l'an 440 avant J.-C.), les Taures habitaient encore la Crimée, et cette vieille tribu kymrique s'y distinguait des peuples environnants par les usages militaires propres aux Germains et aux Gaëls. Les Scythes s'emparèrent ensuite de cette contrée; mais nous voyons alors les Taures ou Taurisks occuper la Servie actuelle, et dès l'an 400 une de leur tribus, les Taurins (que Polybe appelle aussi Taurisks), était venue se mêler aux Gaulois d'Italie. Le gros de la nation resta sur les bords du Danube, jusque vers la fin du second siècle avant notre ère. Mais vaincue enfin par les Gètes, elle émigra vers l'Ouest et arriva sur les confins de l'Italie et de la Bavière, où elle était déjà fixée du temps de Polybe (XXXIV, 10). Elle s'y perpétua depuis cette époque sous le nom de Noriks, emprunté au pays qu'elle habitait. Voilà donc l'exemple d'une émigration gallique se portant de la Mer Noire jusqu'aux Alpes par une route méridionale. C'était pour ainsi dire l'arrière-garde des peuples de cette race; mais les groupes précédents avaient-ils suivi le même chemin, c'est ce que nous ignorons. Il restait du temps de Tacite quelques Gaëls dans la haute Silésie (les Gothins) : César en place d'autres au midi de la Bohême et leur donne le nom de Volkes Tectosages, nom qui les rattacherait, comme nous le verrons ailleurs, à un grand essaim de peuples belges. Mais la tradition nationale faisait partir cet essaim de la Gaule, d'où il avait marché vers l'est. Il en était de même des Boïes qui ont laissé leur nom à la Bohême et à la Bavière, mais qu'on aperçoit aussi en Italie. Ce qu'on peut conclure de ces diverses indications, ainsi que de l'existence d'autres nations celtiques en Illyrie (les Carnes et les Scordisques) et en Valachie (les Bastarnes), c'est que toutes les régions traversées par le Danube étaient familières aux Gaëls longtemps avant que les Germains en eussent approché.

(2) Les traditions marseillaises faisaient remonter jusqu'à la fondation de la ville (536 ans avant J.-C.) les premières relations de ses habitants avec les Gaëls. D'un

et jusqu'aux provinces les plus sauvages de l'Écosse tombèrent de bonne heure sous la domination de ce peuple guerrier (1). Le temps avait effacé la trace de ces expéditions antiques, dont il est impossible de fixer complétement l'époque. Plus tard de nouvelles émigrations se dirigèrent vers les bords du Pô et du Danube. Elles s'accomplirent dans le cours du IV[e] siècle avant notre ère, et nous aurons bientôt l'occasion d'en parler avec quelque détail.

Ce qui explique la facilité avec laquelle les nations galliques se dispersèrent ainsi dans des régions lointaines, c'est que leur existence était encore à peu près pastorale. Le témoignage des anciens géographes sur ce point est confirmé par celui de Polybe, historien qui écrivait un peu plus d'un siècle avant notre ère et qui s'est attaché à dépeindre les Gaulois d'Italie. Ils ne faisaient consister leurs richesses, dit-il, qu'en troupeaux et en or, seuls biens faciles à déplacer quand les circonstances l'exigent (2). Mais

---

autre côté, Hérodote connaissait déjà au V[e] siècle avant notre ère l'établissement des Celtes en Espagne. Ainsi l'arrivée de ces peuples blonds dans l'ouest de l'Europe remontait à un âge antérieur aux récits de l'histoire. Mais on ne peut pas lui assigner une antiquité qui approche de celle des émigrations helléniques, car ils avaient mieux conservé les traces de leur ancienne unité nationale.

(1) Les vieilles populations de l'Angleterre occidentale se désignaient sous les noms de Wellches, de Gaëls, Ghadhels ou Gwiddils et de Cymris : les Galls de l'Écosse devinrent célèbres sous celui de Calédoniens. Toutefois ces peuples offraient un mélange de sang où l'on reconnaît le croisement d'une race conquérante avec une race conquise. Tacite croyait reconnaître les Calédoniens pour un peuple germanique à leur grande taille et à leur chevelure dorée, quoique leurs petits boucliers et leurs longs sabres fussent ceux des Gaulois; mais il existe aussi en Écosse des clans d'hommes bruns de stature médiocre. Quant aux Gallois, ils sont, comme les Bas-Bretons de France, une race trapue, au teint foncé, à la chevelure et aux yeux noirs. Tacite les supposait Espagnols comme les habitants du midi de la Gaule.

(2) POLYBE, II, 17. Les nations galliques qu'il dépeint étaient arrivées en Italie vers l'an 400 avant J.-C., et elles y avaient conservé leurs anciennes mœurs. Un seul passage demande quelque explication. Il dit que les Gaulois s'appliquaient à l'agricul-

dans leurs fréquentes émigrations, ils se montrèrent redoutables même aux peuples les plus belliqueux de l'ancien monde, les Grecs et les Romains; et quoiqu'ils leur fussent inférieurs pour la perfection des armes, les victoires qu'ils remportèrent quelquefois sur eux en bataille rangée, prouvent qu'ils ne manquaient point d'un certain degré de science militaire et de tactique. De même que les Germains ils marchaient à l'ennemi en chantant des chants de guerre, en faisant retentir l'air du cliquetis de leurs armes, parfois aussi en exécutant une sorte de danse qui servait peut-être à régler leur course (1). Leurs bataillons avaient assez de profondeur pour soutenir le choc le plus redoutable, comme l'éprouvèrent les légions latines et la phalange macédonienne (2). Leur cavalerie était excellente (3), et il s'y mêlait dans les premiers temps des chars de guerre montés par les chefs et par les nobles, comme on en voit aussi dans la Grèce antique (4). Quant à leurs

---

ture (γεωργίαν); mais comme il ajoute qu'ils se nourrissaient de chair et qu'ils n'estimaient que les troupeaux, on voit que c'était le pâturage et non le labour qui tenait le premier rang dans leurs habitudes rurales (le mot grec admet les deux significations). Strabon énonce confusément les mêmes idées, en attribuant les émigrations des anciens Gaulois à la similitude de leurs usages avec ceux des Germains.

(1) Tite-Live emploie pour la désigner le mot de *tripudia*, et la compte parmi les moyens que les Galates employaient pour effrayer l'ennemi (XXXVIII, 27). Plutarque décrit, dans la vie de Marius, la marche cadencée des Ambrons.

(2) Nous n'avons que des récits confus de la bataille de l'Allia (où Tite-Live avoue pourtant que les mouvements des Gaulois furent mieux calculés que ceux des Romains) et de la défaite de Ptolémée Kéraunos par les Belges. Mais Polybe, en racontant la défaite des Gaëls à Télamon, reconnait qu'ils ne le cédaient aux Romains que par l'infériorité de leur armure.

(3) Strabon rapporte que de son temps elle formait encore l'élite de la cavalerie romaine (IV, 196).

(4) Ces chars sur lesquels combattaient les héros, se trouvent aussi représentés sur les monuments de l'Assyrie et de l'Égypte. Leur usage chez les Gaulois n'est attesté que par un petit nombre de témoignages anciens; mais César les trouva encore employés dans la Grande-Bretagne et nous a laissé quelques détails à ce sujet.

armes, la principale était le sabre à longue lame, qu'ils maniaient avec autant de force que d'adresse. Il n'avait pas de pointe, n'étant destiné qu'à frapper du tranchant, et le métal qu'ils employaient pour le fabriquer était une sorte de bronze ou de cuivre mal épuré, auquel ils savaient donner une trempe assez dure. Un bouclier oblong, trop étroit pour couvrir leur large poitrine, leur servait à parer les coups des ennemis. L'armure des chefs devint complète et brillante quand une suite de conquêtes eût enrichi la nation. Mais les simples guerriers se contentaient de porter la saie et les bracques (la blouse et le pantalon) dont l'étoffe épaisse amortissait les traits des archers et les balles des frondeurs (1); souvent même ils préféraient combattre nus, afin que rien ne gênât leurs mouvements. Au premier rang se plaçaient ceux qui avaient le plus de droits à cet honneur, et qui pour la plupart étaient décorés de colliers et de bracelets d'or (2). C'était un spectacle imposant que celui de ces guerriers à la taille gigantesque, dont l'épaisse chevelure était relevée vers le sommet de la tête et à qui de longues moustaches donnaient un air farouche (3). Les plus audacieux allaient souvent défier quelque brave de l'armée ennemie, et si l'on ne connait d'autres exemples de ces combats singuliers que ceux où la victoire fut pour les champions italiens,

---

(1) Polybe rapporte que ces vêtements protégèrent avec efficacité les Insubres et leurs alliés contre les javelots de l'infanterie légère des Romains (II, 30). C'étaient donc des tissus épais, et une sorte d'armure défensive, comme les gambesons et les jaquettes de cuir du moyen-âge. Cette solidité qui les rendait lourds et roides, explique pourquoi les plus braves préféraient s'en débarrasser au moment du combat.

(2) *Ibidem*. — En Germanie c'était par des anneaux de fer que se distinguaient les braves de profession qui combattaient en première ligne, les métaux précieux étant rares et presque inconnus.

(3) Diodore de Sicile, IV, 27. Les têtes représentées sur les médailles gauloises répondent en général à cette description, seulement le nœud de la chevelure y est peu marqué.

c'est que la partialité des historiens ne se complaisait qu'aux récits qui flattaient l'amour-propre national. Plus d'une fois cependant la tête d'un consul romain fut attachée à la selle d'un cavalier gaulois (1). De pareilles dépouilles étaient conservées avec orgueil par celui qui les avait conquises, et les crânes desséchés des vaincus devenaient une sorte de trophée que le héros celte léguait à sa famille (2).

Rien de plus simple et de plus grossier que les cabanes habitées par les Gaëls. Elles étaient construites de bois et offraient en général une forme circulaire. Il y en avait d'assez grandes, mais à l'intérieur toutes étaient nues, dépouillées de meubles et d'ornements (3). En général, chacune de leurs nations vivait dispersée dans un grand nombre de villages; cependant elles érigèrent aussi des villes dans les différentes contrées de l'Europe où elles s'établirent. Ces villes semblent n'avoir consisté souvent qu'en de simples lieux de refuge (4), imparfaitement défendus par des enceintes palissadées; mais quelquefois c'étaient aussi de véritables places

(1) Celle de Caius Atilius, à la bataille de Télamon, et celle de Flaminius à Trasimène.

(2) On voyait de ces crânes plantés sur des pieux à l'entrée des villes gauloises. Le même usage existait chez les Taures du temps d'Hérodote, et on en retrouve des traces chez les Francs. Quelquefois aussi le crâne des chefs ennemis servait de coupe au vainqueur.

(3) C'est Polybe qui l'affirme (l. I.)

(4) Les peuples de la Bretagne, dit César, appellent ville un lieu entouré de remparts et de fossés, dans l'épaisseur d'une forêt impénétrable (V, 21). D'autres passages font voir que c'étaient des points de refuge pour les hommes et les troupeaux. Mais Tacite attribue aux Cimbres et aux Teutons sortis des déserts du Nord, la construction de camps et d'enceintes (*castra et spatia*) dont l'étendue l'étonnait encore (*Germ.* 37). Hérodote parle des murs (τείχεα) ou remparts des Cimmériens. Les traditions des Scandinaves ont consacré le nom d'une ville fondée par Odin et appelée *Sigtun*, mot à mot la ville de la victoire. Ce nom se retrouve en Gaule sous la forme de *Segodunum* (Rhodez).

de guerre munies de remparts et de tours, comme César en trouva même en Belgique (1). Ces vieilles citadelles, construites par la race conquérante, nous offrent non seulement la trace permanente de sa domination, mais aussi la preuve de l'unité de langage qu'elle avait longtemps conservée. En effet, il suffit de jeter les yeux sur les cartes du monde ancien pour y reconnaître en Gaule, dans la Grande-Bretagne, en Espagne et en Italie un certain nombre de villes galliques désignées partout par les mêmes noms ou du moins par des noms composés des mêmes éléments. Sept d'entre elles étaient appelées en latin *Mediolanum*, neuf *Noviomagus*, quatre *Ebora* ou *Eboracum*. Les terminaisons en *durum*, en *dunum*, en *briga*, en *magus*, les mots *lug* et *acum* se répètent dans chaque contrée (2). A de pareils signes il est impossible de méconnaître l'unité de langage des nations qui avaient érigé ou conquis ces premières places d'armes.

Cette unité s'altéra sans doute à mesure que les Gaëls se confondirent avec d'autres races (3). Mêlés aux populations différentes qu'ils avaient fait plier, ils devaient éprouver dans leur idiome comme dans leurs mœurs les effets naturels de ce mélange. Mais les traces que nous venons d'indiquer de leur langue primitive ont cela de précieux qu'elles les rattachent complétement aux peuples germaniques. En effet, tous ces mots antiques appartien-

---

(1) Telle était la forteresse des Aduatiks, dont nous donnerons la description dans le second chapitre du livre suivant.

(2) Les témoignages historiques de cette altération présentent beaucoup d'obscurité. D'un côté, César et Strabon nous apprennent que l'idiome de la Gaule centrale s'éloignait de celui de la Belgique; de l'autre la langue gallique est désignée comme commune à tous les peuples de souche gauloise répandus dans les régions danubiennes et au-delà. On trouvera dans les chapitres suivants quelques éclaircissements à ce sujet.

(3) Parmi les villes qui gardèrent ces noms, il en est de moins antiques; nous avons des *Augustodunum*, des *Caesaromagus*, etc. C'étaient là de nouvelles applications de dénominations reçues.

nent à des racines teutonnes. *Briga* signifie pont; *sego*, victoire; *ebor*, sanglier (1); *lanum*, bourg; *durum*, passage; *novio*, neuf; *medio*, central; *acum*, haie; *lugo*, enceinte; *dunum*, ville et enclos; *magus*, fort (2). Dans une contrée de l'Asie-Mineure, où s'éta-

(1) Le sanglier est un des emblèmes galliques les plus fréquents. Son nom teutonique, *ebor*, *eber*, *æpor*, se retrouve avec ses diverses variantes dans les noms d'*Ebredunum*, d'*Eboralacum* et d'*Eporedia* (quoique Pline rapporte une autre étymologie de ce dernier mot).

(2) L'origine des quatre derniers mots a été souvent attribuée aux langues appelées celtiques qui régnèrent dans une partie de la Gaule et de la Grande-Bretagne, et dont nous essayerons de déterminer le caractère dans le chapitre suivant. Ces langues, qui s'écartent notablement de celles des peuples germains, s'y rattachent cependant par un certain nombre de termes. Mais elles n'en ont aucun qui réponde à la finale *magus*, si ce n'est *mach*, qui signifie plaine. Or nous savons que *magus* avait le sens de forteresse, car deux des anciens *Noviomagus* s'appellent encore Neufchâteau et Castelnau. Quelle relation peut-on trouver entre les idées de plaine et de place forte, et que signifierait cette dénomination si souvent reproduite de plaine neuve? Les racines teutoniques *magen* et *mogen*, avoir la force et le pouvoir, nous offrent une étymologie plus naturelle de ce mot, et on la reconnait nettement indiquée dans deux noms de villes gauloises, *Magetobria* et *Mogontiacum*. Il est vrai qu'on n'aperçoit point en Germanie de ville appelée *magus* (et cela par la raison qu'il n'y existait pas de places murées); mais il s'en trouvait plusieurs chez les peuples germaniques des bords du Rhin, et il n'est pas probable qu'elles fussent toutes de construction gauloise, la région où elles s'élevaient ayant été d'abord une frontière déserte (Cette observation peut surtout s'appliquer à Nimègue, ville des Bataves, qui ne paraît pas avoir été connue du temps de Tacite et de Civilis). — Les Celtistes réclament à meilleur titre le mot *dunum*, qu'ils dérivent de *dun*, montagne et forteresse. Mais la forteresse d'Odin, *Sigtun*, et toutes celles dont le nom réunit la finale *dunum* à des racines teutoniques (*Ebrodunum*, *Segodunum*, *Verodunum*, de *veer* ou *vaer*, passage d'eau) n'avaient pas emprunté cette finale à une autre langue que le reste de leur nom. *Dunum* se reproduit d'ailleurs dans les noms des villes germaniques recueillis par Ptolémée. Il représente donc le *tuin* ou *town* des dialectes saxons, qui signifie une enceinte et une ville, et le changement du *t* en *d* tient seulement à la prononciation différente des peuples du Midi et du Nord. — *Lug* est une expression qui s'était conservée dans le seul dialecte du pays de Cornouailles, pour désigner une tour: mais elle ne se rapporte à aucun autre terme du même idiome, tandis que les langues germaniques nous offrent

blirent plus tard d'autres Gaulois, ils appelèrent *Eccobriga* une de leurs citadelles : c'est encore un mot de même origine, qui signifie à la lettre pont de chêne ou des chênes (elle était située au bord du fleuve Halys). Si nous laissons parler celles de ces expressions qui se répètent le plus souvent, nous y reconnaîtrons le pont de la victoire (*Segobriga*), l'enclos du sanglier (*Eboracum*), le bourg du milieu (*Mediolanum*), le château neuf (*Noviomagus*), l'enceinte close (*Lugdunum*). Ce sont des dénominations de guerre et de conquête, et la langue dans laquelle nous les trouvons écrites semble avoir été la même dans tous les pays occupés par les diverses nations de cette race.

Cette langue est aussi celle qu'on reconnaît dans les anciens noms des chefs et des peuples de la Gaule. Ainsi la tradition appelait Bellovèse et Sigovèse les deux héros qui avaient jadis guidé les essaims galliques en Italie et dans la vallée du Danube : en donnant à ces deux mots une forme anglo-saxonne, *Billowisa* et *Sigowisa*, on y retrouve le guide de l'épée et le guide de la victoire (1). On reconnaît même des noms restés allemands

---

toute une famille de mots de cette souche, *lukke*, *lucan*, enfermer; *luca*, une ville ou un enclos; *locken*, enclore, etc. — On a voulu voir dans *acum* l'indication générale de l'eau; mais cette interprétation est aujourd'hui abandonnée. L'idée de clôture, qui se rattache au mot de *haghe* ou haie, répond bien mieux à une terminaison dont l'usage était surtout fréquent dans la Gaule germanique. Elle se retrouve clairement indiquée dans les noms des anciens villages francs où la loi salique avait été rédigée, et que les *Gesta Francorum* appellent (dans le texte de Cambrai) *Sibot-hagin*, *Salec-hagin* et *Widec-hagin*. Je le trouve même usité pour désigner en général les campagnes, dans le mot de *haghe-poorters*, qui désignait à Gand les bourgeois établis hors de la ville. Le mot de haie était donc d'un usage étendu, et je crois que la finale *acum* était synonyme des terminaisons en *hem*, en *hove* et tant d'autres que nous apercevons plus tard.

(1) *Wisa*, *Weiser*, celui qui montre et qui conduit, est un mot général qui s'applique dans un sens particulier à la reine des abeilles, comme chef d'essaim. *Bill, beil, biel* est l'ancien nom de l'épée.

dans ceux des chefs qui conduisirent les Galates vers l'Asie-Mineure, Léonor et Lutar (1). Les dénominations nationales de Belges et de Volkes sont d'origine germanique (2); les premiers Celtes dont les traditions marseillaises avaient gardé le souvenir s'appelaient Ségobriges, c'est-à-dire vainqueurs (3). Toutes ces

---

(1) *Leonort*, la race du lion, d'où Léonard et Liénard; *Illutar*, le splendide, d'où Lothaire et Luther. Nous parlerons plus bas du titre de *Brennus*. D'autres noms anciens, comme ceux d'Elitove, de Cambaule ou Kombout et d'Achicore, paraissent plus ou moins altérés par les écrivains méridionaux; mais celui de *Clondic*, qui se retrouve chez les Galates et chez les Cimbres, est évidemment teutonique.

(2) On a fait quelques efforts bizarres pour tirer le nom de Belges du mot *baelg*, *belge*, *bulge* et *bolgan*, qui en allemand et en celtique veut dire valise. Mais toutes les langues teutoniques offrent le verbe *belgen*, *bolgen*, *balgen*, se livrer à la colère, qui répond aux idées des anciens peuples du Nord sur la furie du guerrier, et à l'épithète de Belges de feu, *Fir-bolgs*, des bardes irlandais. En flamand ce verbe signifie s'indigner, ce qui n'est qu'une autre nuance de la même idée. Le sens du nom de Belges était donc à peu près celui d'hommes qui respirent la guerre, et se rapprochait ainsi de la dénomination de Germains. — Le mot *Volk* veut dire peuple, mais on peut douter si ce n'est pas ici une variante du terme précédent, les Volkes étant des tribus belges, dont le nom se trouve quelquefois écrit sous l'ancienne forme de *Bolgæ*. Une de leurs nations prenait le titre de *Tectosages*, qui n'a pu être expliqué jusqu'ici; une autre celui d'*Arécomiks*, qui se traduirait presque littéralement en anglo-saxon par *ære-cumig*, premier-veneurs.

(3) Les Ségobriges de la nation grecque représentent-ils un peuple réel? Remarquons d'abord que quand même leur nom serait fictif, il n'en offrirait pas moins des racines galliques, les Marseillais n'ayant pu ni l'emprunter aux Germains, ni le tirer du grec. Mais on trouve à l'est du Rhône plusieurs tribus presque homonymes, les Ségusins, les Ségasiens et les Ségalaunes, qui semblent être les débris d'un premier essaim gaulois arrivé dans ces parages, et c'est probablement cet essaim que les Marseillais avaient aperçu. (On verra plus loin que l'invasion de l'Italie par les Gaëls n'est prouvée qu'à partir de l'an 400 avant J.-C.). — La terminaison *briges* se reproduit dans le nom des *Nitiobriges*. Les Celtistes n'en ont donné que des explications stériles; mais elle se rattache au verbe teutonique *briggan* et *bringan*, aujourd'hui *bringen*, qui signifie apporter et rapporter. Les Ségobriges étaient donc ceux qui apportaient la victoire, comme les Nitiobriges ceux qui ramenaient du bétail (*nyt*, *nit*, *ned*, *nöd*). De là aussi le nom de *Brigantes* d'Angleterre et d'Allemagne, et le mot brigands; tous

indications primitives nous ramènent à l'idée d'une ancienne communauté de langage entre les deux branches principales de la race blonde (1).

---

ces termes qui ont été torturés par les étymologistes, expriment l'idée de rapporter du butin, idée aussi glorieuse autrefois que criminelle aujourd'hui.

Citons encore un peuple situé sur le bord de la Manche, les *Durotriges*, mot à mot les passeurs outre, dont la ville *Durovaria* répond au terme anglo-saxon *thur-faran*, en flamand *door-vaeren*, passer ou naviguer au travers.

(1) Il reste sans doute un grand nombre d'anciens noms gaulois dont les langues teutoniques ne nous donnent point l'explication. Mais la même difficulté se présente aussi pour les noms des peuples germains, dont une très-petite quantité a pu être interprétée d'une manière probable par les savants. On ne sait pas mieux l'origine des dénominations nationales grecques, dont quelques-unes à peine sont intelligibles.

A côté du rapport que paraissent avoir présenté l'idiome des Germains et celui des Gaëls, il semble qu'on puisse aussi entrevoir entre les deux races une différence de dialecte fort ancienne. En effet, les noms gaulois et belges offrent des terminaisons en *tar*, en *dar* et en *gnat*, qui manquent aux noms germaniques. On y reconnaît aussi quelques éléments distincts, comme les syllabes que nous soulignons dans les mots suivants Ver*go*bret, Ar*verne*, Con*v*ictoli*tan*. Mais il ne faut pas attacher une valeur exagérée à ces différences; les unes proviennent de la prononciation diverse de mots homogènes, comme les anciennes finales saxonnes et scandinaves en *or* et en *ir*, qui deviennent *er* en allemand; les autres tiennent à l'adoption de quelques mots étrangers, ou à la perte de quelques racines anciennes, fait qu'on observe dans l'histoire de toutes les langues. Il y eut dans la Gaule celtique une altération profonde de l'idiome national, causée par un mélange de races dont nous parlerons bientôt : cependant on y retrouve une foule de noms primitifs tout-à-fait allemands, comme ceux que nous avons déjà cités, et auxquels on peut ajouter *Bibracte*, Autun (pareil à *Biberach*), qui vient de *biber*, castor, et qui aurait dû être *Beabrach* sous une forme celtique : *Andematunnum*, Langres, composé de trois mots *hande-maet tun*, la ville des bons alliés (*hande* veut dire mains, et deux mains étaient le symbole public d'alliance adopté à Langres, comme nous l'apprend Tacite; *hande-maet* signifie mot à mot compagnons par les mains) : *Cénomans*, vaillants hommes, formé de *cene* ou *coene*, vaillants, et *man*, homme; peut-être même *Andegavi*, ceux qui se sont donnés la main (*hand*, main, *gabe*, don). Les noms des villes gauloises d'Italie, fondées vers l'an 400 avant notre ère, offrent aussi les vestiges bien marqués du même idiome; ce sont, avec Milan, Côme, Bergame, Vérone, Parme, où l'on reconnaît *kom*, bassin, *berg*, montagne, *veer*, pas-

Quelque attention que mérite ce signe partiel de la parenté des Gaëls avec les Germains, il ne suffirait pas, à nos yeux du moins, pour démontrer seul l'origine fraternelle des deux races. Les traces de l'identité de leur langage fussent-elles plus complètes que nous ne pouvons le demander à l'histoire, la ressemblance des mots ne nous donnerait pas encore de lumière certaine sur le développement commun ou séparé de leur première civilisation. Nous devons accorder d'autant moins aux conjectures sur ce sujet, qu'il a donné lieu jusqu'ici à des opinions très-diverses et qu'en général ces deux groupes de nations ont été regardés comme étrangers l'un à l'autre. Pour parvenir à un résultat qui offre quelque certitude, il faut s'assurer si les données qui établissent la ressemblance physique du Gaël et du Germain, et l'identité probable de leur premier idiome, se trouvent confirmées par d'autres marques d'association, dont leur existence religieuse et politique ait gardé la trace. Nous ne reculerons point ici devant cette tâche, de laquelle seule peut dépendre la solidité des notions qui servent de base à l'histoire de la Belgique et d'une partie des contrées voisines.

Le premier culte des Gaulois avait-il été le même que celui qui subsistait dans la Germanie? A cet égard les renseignements nous manquent, la religion des Gaëls ayant subi une sorte de transformation dans la Gaule, sous l'influence de doctrines étrangères venues de la Grande-Bretagne et professées par des prêtres appelés Druides. Il restait cependant quelques vestiges d'anciennes croyances nationales des Celtes, et le caractère en était germanique. César remarque qu'ils comptaient le temps par nuits et non

---

sage, *barm*, digue et rempart. De ces quatre noms, deux ont résisté à toutes les étymologies celtiques; Mr Zeuss propose, mais en hésitant, de tirer Véron de *fero*, nom d'une espèce de graminée, et Bergame de *bairgen*, pain. Cette impuissance des langues celtiques à fournir une explication probable des dénominations gauloises n'offre guère d'exception que pour les mots dont l'époque est plus récente.

par jours, usage qu'on retrouve chez les Germains, et qui se rattachait, suivant les Druides, à l'origine même de la nation; car ils la faisaient descendre du dieu des enfers (1). Ils avaient des temples où ils entassaient les dépouilles de leurs ennemis, et qu'ils appelaient *Némets*, comme le faisaient aussi les tribus des bords du Rhin et de l'Elbe (2). Les Gaulois d'Italie déposaient dans ces temples leurs enseignes militaires, et y conservaient aussi les crânes des chefs étrangers qu'ils avaient vaincus (3). Ils immo-

---

(1) Tous les Gaulois prétendent descendre de Dis (Pluton). César, VI, 18. — Les Germains comptaient le temps par nuits comme les Gaulois, et dès-lors l'explication druidique tombe d'elle-même; mais elle renferme une indication précieuse, c'est cette descendance d'un dieu, que César prend pour Pluton. Ne serait-ce pas *Tyss* ou *Diet*, le père des Germains, dont le nom se rapproche si fort du *Dis* romain? D'un autre côté, la forme *Teut* se retrouve aussi dans la Gaule. Sans parler de Teutatès, le dieu suprême des Druides, qui se confond avec le Mercure oriental, on trouve quelques noms-propres gaulois, ceux des *Teutobodiaks*, tribu galate, de Teutomat, roi des Nitiobriges, et de Teutomal, roi des Salluviens, qui se rapportent évidemment au Mars germanique; car tout y est allemand, la terminaison comme le radical.

(2) L'index des rites payens proscrits après la conversion des Francs parle « *de sacris sylvarum quae nimidas vocant,* » et le nom de Némets se retrouve parmi ceux des peuples germains. On sait que le mot *Nemetum* voulait encore dire temple en gaulois au Ve siècle de notre ère. Mais quelle était la forme première de ces temples, et se confondaient-ils avec les monuments druidiques dont nous parlerons plus loin? César les désigne par le mot de lieux consacrés, et il ajoute qu'on y voyait des amas et presque des monticules (*tumuli extructi*) de dépouilles entassées. Il ne s'agit donc pas d'édifices, mais de simples espaces comme les temples germaniques, et plusieurs témoignages indirects semblent prouver qu'ils se trouvaient ordinairement entourés d'un bois.

(3) Polybe, II, 32. Tite-Live, XXIII, 24. Les traces du même usage se retrouvent chez les Germains. Remarquons encore que ces temples étaient quelquefois consacrés à des déesses; Polybe désigne par le nom de Minerve celle qui présidait au sanctuaire des Insubres; Tacite appelle *Tanfana* la divinité d'un temple célèbre chez les peuples teutoniques. (Sans vouloir expliquer ce nom, qui a résisté à toutes les étymologies, je crois qu'on peut le rapprocher du hollandais *ten vaanen* et du Saxon *tham fana,* aux étendards).

laient quelquefois au dieu de la guerre les prisonniers ennemis et les animaux qu'ils leur avaient enlevés, coutume aussi ancienne que féroce, qu'on retrouve chez une partie des Germains (1). Parmi leurs dieux ils mettaient au premier rang Mercure, trait qui leur était commun avec les peuples teutoniques (2). Tout semble donc attester que l'identité de culte avait répondu autrefois à la similitude de langage que nous avons déjà reconnue chez les deux nations.

Les institutions politiques des Gaëls, moins altérées que leur religion primitive, nous offrent le rapport le plus frappant avec celles de leurs frères du Nord, et confirment l'opinion de leur

---

(1) César réunit dans un même mot les animaux et les hommes (*animalia*), et nous avons l'exemple de prisonniers macédoniens immolés par les prêtres belges. Tacite nous montre de même les Hermundures dévouant à Mercure et à Mars tous les êtres vivants pris sur les Cattes (XIII, 57). Les Taures de Crimée sacrifiaient autrefois les étrangers à une déesse vierge, peut-être la Minerve guerrière des Insubres.

(2) M. Amédée Thierry, qui a parfaitement distingué la religion nationale des Gaulois des doctrines druidiques, regarde Teutatès comme le *Theut* des Phéniciens. J'admets avec lui cette étymologie, mais je crois qu'elle demande quelque justification. Pourquoi Mercure, qui n'était pas le dieu principal des Phéniciens et des Carthaginois, serait-il devenu celui des Druides? C'est là ce que je puis m'expliquer qu'en admettant que ces derniers trouvèrent le culte de Mercure déjà établi parmi les Celtes, et qu'ils ne firent que greffer sur cette vieille idole des idées nouvelles et un nom oriental. Toutefois le rapport de ce nom avec celui de *Teut* dut amener une confusion profonde dans les croyances populaires, confusion qui semble être la cause de notre propre incertitude à l'égard des divinités gauloises dont nous ne connaissons ni le caractère ni les attributs. *Hesus*, que l'on prend pour Mars, est représenté, suivant la remarque de M. Thierry, avec les emblêmes de l'agriculture. Pluton, père de la race gallique, n'apparaît sur aucun monument, ni dans aucune inscription. Je serais porté à croire que *Dis*, *Teut* et *Teutatès* finirent par se trouver réunis.

Un autre dieu gaulois qu'on ne peut considérer comme une divinité druidique, était *Belen* ou Apollon. Nous voyons son culte établi dans la ville d'Aquilée, où il subsistait encore sous Maximin (*Capitolinus, Maxim. XXII*), tandis que rien ne permet de supposer l'existence des Druides sur cette frontière de l'Italie.

origine commune. En effet, la Gaule, comme la Germanie, présentait une vaste confédération de peuples indépendants, qui se gouvernaient d'une manière uniforme. Malgré quelques différences partielles dans leur administration intérieure, le pouvoir souverain était partout réservé au corps même de la nation, réunie en assemblée générale. Il n'y avait point de chefs héréditaires, et l'élection seule donnait le commandement, dont la durée ordinaire n'était que d'une année (1). Ce commandement était partagé, diverses fonctions se trouvant confiées par le peuple à des mains différentes (2); aussi les historiens désignent-ils par le titre de magistrats, et non de princes, ceux qui gouvernaient les nations gauloises (3). Quand il s'agissait d'une question de guerre, tous les hommes capables de combattre formaient le « conseil armé » qui prenait la décision suprême, et qui exprimait son approbation par le choc bruyant des sabres et des boucliers (4). Fallait-il combattre, on retirait du fond des sanctuaires les enseignes nationales que le peuple entier devait suivre (5). Cet ordre de

---

(1) Autrefois, dit Strabon (IV, 197), la multitude nommait chaque année un chef suprême; elle élisait aussi en cas de guerre un général. César nous offre des exemples de cette élection annuelle d'un premier magistrat (VII, 32) et du choix des capitaines (VII, 63; II, 4).

(2) Nous apercevons, outre le chef, le général et les commandants particuliers, un sénat où ne pouvaient siéger à la fois plusieurs membres d'une même famille (César, VII, 64). Les autres magistrats ne sont connus que par l'organisation des tribus galates, que nous allons bientôt rapporter.

(3) La royauté, ou le commandement à vie, n'était pas sans exemples parmi les Gaulois; mais ils ne l'admettaient qu'exceptionnellement, et jamais sous une forme héréditaire directe. Il en était de même chez les Germains.

(4) « Indutiomar convoque un conseil armé; c'est la manière habituelle des Gaulois » d'engager une guerre. La loi nationale oblige tous les hommes en âge de combattre » de s'y rendre, munis de leurs armes. » César, V, 56. — « La foule applaudit, suivant » leur usage, en choquant ses armes. » (*Ibid.* VII, 21).

(5) « Les chefs des Insubres firent apporter et réunir toutes les enseignes de la na-

choses reposait sur un système régulier d'organisation sociale, qui n'était pas sans rapport avec celui qu'on observe chez les plus anciennes nations du Midi de l'Europe, et nous pouvons encore en entrevoir l'ensemble dans les indications que nous ont laissées les historiens.

C'est chez les Galates, essaim gaulois fixé en Asie, que cette organisation primitive nous apparait dans toute sa régularité (1). La nation s'y trouvait composée de trois peuples (les Tectosages, les Trocmes et les Tolistoboïes) unis entre eux par un lien fédéral. Ce mode d'alliance, loin d'offrir un fait accidentel, parait avoir été la règle ordinaire des constitutions sociales émanées de l'Orient : seulement le nombre des peuples ainsi réunis en un seul état s'élevait le plus souvent à quatre (2). Mais cette différence n'empêchait pas l'uniformité de l'organisation politique : car s'il y avait trois peuples, chacun d'eux se divisait en quatre quarts (appelés en grec des trétarchies); si au contraire quatre peuples formaient la na-

---

» tion, même celles d'or qu'ils appelaient les immobiles et qu'ils gardaient dans le » temple de Minerve. » POLYBE, II, 32. « Les Carnutes demandèrent qu'on réunît les enseignes militaires, ce qui est pour les Gaulois un engagement solennel et sacré. » CÉSAR, VII, 2.

(1) STRABON (*l. XII*, p. 567) donne le tableau des anciennes institutions de ce peuple, avec les détails que nous reproduirons plus loin. C'est le seul document de ce genre que nous possédions sur les constitutions politiques des Gaëls.

(2) L'organisation hébraïque admettait quatre armées de trois tribus; c'est sur le même plan qu'étaient composées les anciennes nations grecques, formées de quatre *phyles* (mot qui paraît synonyme de ceux de *populus* et de *volk*), et la seule nation de la Gaule dont nous connaissions les éléments organiques, celle des Helvètes, renfermait également quatre peuples ou *pagi*, dont chacun formait quelquefois une armée à part (un seul des quatre avait soutenu une guerre particulière contre les Romains). On sait aussi que les Vindéliciens, nation gallique qui s'était établie sur la rive droite du Danube, comptaient quatre peuples réunis.

tion, chacun se décomposait en trois tiers ou tribus (1). On arrivait ainsi, d'une manière comme de l'autre, à une division duodécimale qui se retrouve au fond des institutions politiques de plusieurs anciennes races, et qui servait de base normale à la formation de l'état.

Quand la nation se donnait un chef suprême ou un roi, les douze tribus subissaient en commun son autorité; mais chacune d'elles n'en avait pas moins ses propres magistrats. Nous en distinguons cinq dans les tétrarchies galates, le tétrarque ou chef de tribu, le juge, le capitaine ou chef de guerre, et ses deux lieutenants. Dans la Gaule, où le nom de tribu est remplacé par celui de ville, les différentes fractions de chaque peuple nous apparaissent groupées autour de leurs forteresses particulières, sans qu'il existât de capitales communes (2). L'unité de la tribu était donc plus fortement établie que celle de la nation.

Chaque tétrarchie galate se subdivisait en cantons, dont le nombre était également fixe. Il s'élevait à vingt-cinq, ce qui représentait deux mille cinq cents guerriers, chaque canton étant

---

(1) Le mot latin de tribus paraît venir de celui de τρίττυς, qui désignait en grec le tiers d'une φυλή. Chez les Galates chaque peuple formait quatre tétrarchies ou quartiers. On arrivait donc dans les deux cas à la division duodécimale, composée de quatre fois trois tribus, ou de trois fois quatre quartiers. César nous montre douze villes chez les Helvètes (I, 5) et chez les Suessons (II, 4). Il est vrai que les Bituriges en avaient, suivant lui, plus de vingt; mais ce dernier nombre se rapporte probablement à celui de vingt-quatre, qu'on retrouve chez les Volkes Arecomiks (Strabon, IV, 187), et qui n'est qu'un redoublement du premier. De même chez les Nerviens on comptait six cents cantons au lieu de trois cents qui étaient le chiffre primitif. Les nations qui s'agrandissaient modifiaient donc leur organisation d'après un plan systématique où l'on reconnaissait encore les vestiges de leur ancienne forme.

(2) Certaines villes étaient devenues comme des chefs-lieux; mais César nous apprend que leur prépondérance n'avait rien d'exclusif. Bibracte, dit-il, en parlant d'Autun, qui fut plus tard la métropole des Édues, était la ville qui avait parmi eux la plus grande autorité (VII, 55). Il n'emploie jamais le mot de capitale.

composé de cent hommes faits (1). En multipliant ces chiffres par celui de douze, on trouve pour la nation entière trois cents cantons et trente mille combattants. Mais quoique ce fût là le nombre régulier d'un peuple complet, on comprend que la théorie pliait quelquefois sous l'empire des circonstances. Souvent il arrivait que des tribus fussent détruites ou mutilées; parfois aussi la population devenait surabondante. Quand elle s'accroissait, chaque canton pouvait fournir plus de cent hommes armés, de même qu'il en contenait moins après les revers qui affaiblissaient une nation vaincue.

Dans les occasions solennelles la nation tout entière s'assemblait en armes, et à cette assemblée, qui d'ordinaire ne se tenait qu'une fois l'an, appartenait la souveraineté. Mais les affaires publiques étaient habituellement dirigées par le conseil des chefs, dont les membres étaient au nombre de trois cent soixante, douze chefs de tribus, douze juges, douze capitaines, vingt-quatre lieutenants et trois cents chefs de canton. Il y avait donc autant de chefs que de jours dans l'année (car les cinq jours complémentaires, regardés comme funestes, ne devaient pas être représentés), de même qu'il y avait autant de tribus que de mois. A ce signe on reconnait le génie astronomique dont les institutions et les croyances des anciens peuples de l'Orient offrent partout l'empreinte.

---

(1) Le chiffre du canton se trouve régulièrement fixé dans les institutions du pays de Galles où l'on ne compte plus par hommes, mais par manoirs (*trevs*). Cent manoirs forment un district ou *Cantrev*, et c'est sur la même base, quoique dans des proportions plus restreintes, que paraissent établis le *hundred* des Anglais et la *centena* des Francs. Mais dans les temps primitifs le canton ne se réglait que d'après le nombre des guerriers, comme on le voit chez les Nerviens, où 600 chefs commandaient à 60,000 hommes. La quantité des cantons pouvait varier, si nous en jugeons par l'exemple des Helvètes qui en possédaient environ 400, quoique ce nombre ne réponde pas à celui de leurs villes. Chez les anciens Grecs la tribu comptait trente familles ou bourgades, et le nombre total de ces subdivisions s'élevait à 360.

La régularité de cette organisation fédérale s'altéra sans doute avec le temps chez la plupart des nations celtiques; cependant les vestiges que nous en retrouvons dans leur histoire prouvent au moins qu'elle s'était conservée pendant une longue suite de siècles, même chez les peuples dont les mœurs avaient le plus changé. Ce qui est certain, c'est que, jusqu'à l'époque de l'invasion romaine, la Gaule resta sous l'empire de ses vieilles institutions politiques, et que leur esprit ne cessa point d'y dominer. Nous voyons encore du temps de César, les chefs les plus puissants soumis à l'autorité des assemblées nationales : le général accusé de trahison plaide sa cause dans le conseil armé; le noble suspect de vouloir usurper le pouvoir royal comparait devant le peuple, les mains enchainées, et s'il ne parvient pas à prouver son innocence, on le traine au bûcher (1).

Le défaut des confédérations gauloises, et c'est également celui des confédérations germaniques, était de ne pas embrasser dans une alliance commune tous les peuples de même sang. Il se formait bien entre eux des ligues plus ou moins générales; mais chaque nation était libre de s'en retirer. Dans leurs luttes contre les Romains les Gaëls d'Italie furent abandonnés par les Cénomans,

---

(1) César, I, 4. Il y a cependant quelque chose d'obscur dans l'exemple cité par l'auteur romain. Il s'agit d'un chef helvète, Orgétorix, qui avait été chargé de diriger les préparatifs d'une émigration nationale, et qui voulut à cette occasion s'emparer du pouvoir suprême. Son crime était-il de prétendre à la royauté (autorité qui pouvait être légitime) ou plutôt d'avoir poussé à l'émigration dans un but personnel? — Quoi qu'il en soit, César nous fait connaître à ce sujet une des coutumes nationales les plus antiques : le peuple émigrant brûlait ses villes, ses villages, et ce qu'il ne pouvait pas emporter de ses approvisionnements. De là sans doute le mot de *Brenn*, par lequel sont désignés les chefs de deux grands essaims galliques, et qui signifie en allemand brûleur (Tacite nous en montre la forme saxonne dans le nom de *Brinno*, chef des Caninéfates). Les langues néo-celtiques avaient conservé ce terme, et *brennin* y gardait le sens de roi; mais elles n'en offrent point la racine.

ceux de la Gaule par les Édues, ceux de la Belgique par les Rêmes. L'indépendance absolue des différents états devenait un élément de désunion et de désordre pour la race entière. Mais au milieu de cette anarchie, nous voyons s'établir entre certaines nations des liens fixes : tantôt c'est un pacte de fraternité, tantôt une alliance politique, quelquefois aussi des conventions de vasselage. Les plus faibles cherchaient à s'affermir, les plus forts à dominer.

On ne connaît qu'un exemple de fraternité nationale : c'est celui des Rêmes et des Suessons, peuples de la Belgique, qui se donnaient les noms de frères et de parents, qui avaient les mêmes lois et les mêmes magistrats (1). L'idée d'égalité présidait à cette forme d'association; ailleurs la nation la plus puissante s'arrogeait une certaine autorité, pareille à l'hégémonie des Grecs, et ses alliés se mettaient sous son patronage. C'est ainsi que les Édues, qui prétendaient à une sorte de commandement parmi les nations celtiques (2), s'appuyaient sur plusieurs états attachés à leur parti, et les soutenaient à leur tour quand ils avaient besoin de protection. A côté de ces alliés libres, l'histoire nous montre aussi des peuples vassaux : ceux-ci marchaient sous la bannière de la nation dont ils dépendaient et à laquelle ils devaient obéissance. Quelques-uns même payaient tribut. Tel fut le sort d'un essaim de trente mille Boïes que les Édues admirent sous leur territoire

---

(1) César, II, 3. Les expressions du texte latin sont encore plus énergiques et feraient croire que les mêmes chefs gouvernaient les deux peuples; mais on voit les Rêmes s'allier aux Romains que les Suessons combattirent. — Il est probable que la même communauté de lois et de gouvernement existait entre les peuples établis sur la côte de la Manche qui prenaient le nom général d'Armoriks.

(2) « La Gaule entière était divisée en deux partis, dont l'un reconnaissait pour »chefs les Édues, l'autre les Avernes » (César, I, 31). Nous voyons cette suprématie (*principatus*) des Édues souvent rappelée dans les Commentaires du conquérant.

soixante ans avant l'ère chrétienne. Le tribut qu'on leur imposa de ce chef se prolongea pendant quelque temps, malgré la haute réputation de courage qu'ils avaient acquise; mais au bout d'un certain nombre d'années, ils obtinrent la liberté politique et l'égalité (1).

Ce n'est pas seulement dans les rapports des peuples celtes entre eux que régnait jusqu'à un certain point ce système de domination et de vasselage : il existe aussi dans leur organisation intérieure, qui plaçait au-dessus du corps des guerriers une classe noble destinée au commandement et que nous voyons distinguée par le titre de chevaliers, de même à peu près qu'au moyen-âge. La plupart des nations gauloises étaient soumises à l'autorité de la noblesse, dit le géographe Strabon, dont le témoignage est confirmé par celui de César (2). Ce dernier nous donne seul quelques détails sur cette classe dont les autres historiens ne parlent que

(1) L'histoire de ces Boïes est digne d'attention par la lumière qu'elle répand sur les conditions d'alliance qui étaient en usage parmi les nations galliques. Ils cherchaient à conquérir des terres dans la Gaule méridionale (aux dépens des Aquitains). Vaincus par César, ils allaient retourner au-delà des Alpes (en Norique); mais leur réputation de bravoure engagea les Édues à les retenir sur leur territoire et à leur céder la ville de Gergovie avec le pays environnant (On croit que c'est Moulins en Bourbonnais, et la race d'hommes qui habite cette contrée est encore remarquable par un type gallique beaucoup plus pur que celui qui règne dans les provinces adjacentes). Les Boïes ayant accepté cette offre devinrent tributaires du peuple qui leur donnait l'hospitalité (VII, 10); c'était le prix de l'asile qu'ils recevaient. Mais à la suite des guerres civiles, où ils se signalèrent par leur fidélité aux Édues et aux Romains, ils obtinrent l'indépendance, sans cesser de faire partie de la ligue Éduenne (I, 28). On peut comparer ce récit à celui de l'admission des Aduatiks parmi les Belges, que nous rapporterons au chapitre IV.

(2) Strabon, IV, 197. Pour désigner cette noblesse il se sert du mot d'aristocratie. César, VI, 15. — On peut ajouter aux usages distinctifs des chevaliers gaulois celui de porter des baudriers garnis d'or et d'argent dont parlent Strabon et Diodore, et qui rappellent ceux des Francs et des chevaliers du moyen-âge (*cingulus militaris*).

confusément. Voici ses paroles : « L'autorité appartient aux prêtres (les Druides) et aux chevaliers. Ceux-ci suivent tous la carrière des armes et vont combattre là où éclate une guerre. Plus est élevée leur naissance et leur fortune, plus ils s'entourent d'un grand nombre d'hommes engagés à eux (1). C'est là l'unique moyen de pouvoir et d'influence qu'ils connaissent. » Polybe avait déjà remarqué le même état de choses chez les Gaëls d'Italie, parmi lesquels la puissance des grands dépendait du nombre d'alliés et de serviteurs qu'ils parvenaient à s'attacher (2). Le noble gaulois avait donc sa bande de guerre, usage que nous retrouverons chez les nobles germains. Un écrivain grec nous apprend qu'elle se composait de gens libres, mais pauvres, qui leur servaient d'écuyers et d'hommes d'armes (3), et que nous voyons ailleurs assister aux banquets, portant la lance et le bouclier de leurs chefs, et mangeant à une table inférieure (4). Ils étaient appelés *ambactes*, nom germanique qui veut dire hommes de service et de patronage, et dont les Romains représentèrent la signification par le mot de clients (5).

Pour entretenir ainsi des serviteurs, pour avoir un char, des chevaux, une suite de guerriers, le noble gaulois devait avoir possédé, dès les premiers âges, des terres d'une certaine étendue. Si nous n'avons aucune indication très-antique à ce sujet, on peut

---

(1) L'auteur romain emploie ici les noms de clients et d'*ambactes*, que nous expliquerons plus loin.

(2) Polybe, II, 17. Il paraît ignorer que ce fût le privilége des nobles, qu'il appelle seulement les plus puissants et les plus redoutés.

(3) Diodore de Sicile, V, 29. Le mot que je traduis par écuyers signifie à la lettre cochers, et c'est une allusion aux chars sur lesquels combattaient jadis les chefs.

(4) Athénée, IV, 13.

(5) *Ambacht*, terme qu'on retrouve sous des formes plus anciennes dans les premiers monuments des langues allemandes, signifie encore métier et dépendance (Remarquons que métier renferme l'idée de service, *ministerium*).

cependant remarquer que l'institution du domaine noble existait chez les Germains depuis un temps immémorial (1). A l'époque de l'invasion romaine, nous voyons les principaux chefs désignés à la fois comme les plus nobles et les plus riches, et dans le pays de Galles où les divisions de la propriété étaient réglées systématiquement, l'homme de condition possédait assez de terres labourables pour y établir un grand nombre de gens de servage (2). La puissance nobiliaire reposait donc sur une base matérielle et l'on peut remarquer que l'idée de la propriété foncière resta partout attachée à celle du rang social (3).

L'ordre équestre formait une caste : nous n'avons point à ce sujet de renseignements très-précis, les anciens n'ayant pas attaché un sens aussi rigoureux que les modernes au titre de noble.

---

(1) Ce domaine était appelé *uodal*, et plusieurs savants rattachent à ce nom celui de noble, *adel*.

(2) Au-dessus du *trev* ou manoir simple, qui renferme soixante-quatre parts ordinaires, on aperçoit le *maenol* ou domaine seigneurial qui est quatre fois plus étendu. Ces grands domaines paraissent avoir formé la base première de l'organisation territoriale : car chaque douzaine de *maenols* formait un *cymwd* ou district judiciaire (La division centésimale du *cantrev* se combinait avec la réunion des douze maenols, au moyen d'un artifice assez curieux. On ajoutait à ces douze grands domaines deux *trevs* simples, appelés surnuméraires, ce qui donnait pour le cymwd le chiffre total de 50 trevs. De cette manière deux districts formaient un cantrev. Mais cette combinaison était évidemment plus moderne que l'organisation duodécimale du cymwd, qui rappelle les douze baronies du comté primitif, les douze manses du domaine et les douze bonniers de la manse).

(3) Les *ricos hombres* ou riches hommes d'Arragon et les *goede mannen* ou bons hommes de plusieurs états germaniques, répondent exactement au *gurda* ou homme bon (c'est-à-dire riche) des lois galloises, et au *romanus homo possessor* des lois franques. L'idée des priviléges politiques d'une aristocratie possédant la terre se retrouve donc chez tous les descendants des races blondes, et pour en découvrir l'origine commune, il faut remonter à un âge où la propriété permanente caractérisait la classe noble et lui donnait en même temps l'autorité sur les serfs, qu'elle seule pouvait recevoir et garder sur ses terres.

Mais toutes les fois que César, dans le récit des guerres de la Gaule, vient à parler d'un chef puissant, il ne manque guère d'ajouter que sa naissance égalait sa richesse. Il distingue cependant les simples chevaliers des nobles du premier rang (1), à peu près comme nos historiens distinguent le simple gentilhomme du grand seigneur; mais il nous apprend aussi que le chevalier le plus obscur pouvait arriver au commandement par la protection des chefs qu'il avait servis (2). On entrevoit donc dans la société militaire gauloise tout l'ordre d'idées sur lequel devaient reposer dans la suite les institutions guerriers du moyen-âge; le seigneur, le chevalier, le vassal, l'écuyer, l'homme d'armes avaient déjà leur place et leur hiérarchie.

Le sentiment de l'honneur rendait inviolable la fidélité que l'ambacte avait promise à son chef : « C'est une honte pour les clients, dit César, d'abandonner leurs patrons, même dans leurs plus grands revers, » et nous voyons par ses récits qu'ils préféraient la mort à la défection. L'esprit chevaleresque qui règne dans les traditions galloises n'est pas moins remarquable que celui des poëmes germaniques, et paraît répondre au génie et aux mœurs de la Gaule primitive (3). Il est donc probable que dans les anciens

---

(1) Les Édues avaient perdu toute leur noblesse, tout leur sénat, tous leurs chevaliers (I, 31). Le nom de noblesse n'exprime évidemment dans ce passage que les chefs des familles illustres; mais ces chefs n'avaient point de priviléges qui en fissent une classe à part, puisque dans la division générale de la nation, César n'a nommé que trois ordres, les prêtres, les chevaliers et le peuple.

(2) « Virdumar, qui n'était pas d'un sang illustre, avait été donné (*transditus*) par Divitiac à César, qui l'éleva d'une condition médiocre au premier rang. » On reconnaît là, autant que le permet une indication sommaire, les conditions du patronage seigneurial et du compagnonage germanique dont nous parlerons plus loin (c. 6).

(3) César nous a conservé une sorte de vœu chevaleresque prononcé avec serment par les cavaliers de Vercingétorix : Que je ne retourne jamais dans mes foyers, que je sois repoussé par mes proches, par mes enfants, par ma femme, si je ne traverse

temps la domination du noble, la dépendance des vassaux, et toutes les relations de la vie sociale étaient gouvernées par cette grande idée de l'honneur qui suppléait chez les peuples blonds à l'absence de règles législatives. Mais son empire s'affaiblit dans le cours des âges, comme nous aurons bientôt l'occasion de le remarquer, et la puissance de la noblesse ne fut plus ni balancée, ni contenue.

Quant à l'autorité sacerdotale qui se développa dans la Gaule, mais non dans toutes les contrées galliques, elle ne se rattachait point aux origines nationales. Les anciens prêtres des Celtes avaient disparu comme ceux des Germains, et nous examinerons ailleurs la nature et les effets du sacerdoce nouveau exercé par les Druides.

Une dernière classe sur laquelle les historiens ont gardé un silence presque absolu, était celle des gens de servage. César les désigne par le nom d'esclaves (*familia*); mais il nous les montre combattant pour leurs maîtres dans les guerres civiles, et cet exemple conduit à supposer que leur dépendance ne les empêchait pas de porter aussi les armes (1). A défaut de documents plus antiques, les lois du pays de Galles semblent jeter quelque lu-

---

pas au moins deux fois les rangs des ennemis. A la bataille de Trasimène (217 ans avant J.-C.), un Gaulois d'Italie fit également vœu de venger ses proches en tuant le consul romain, et il accomplit cet engagement à la vue des deux armées. Les Grecs parlent avec exagération du point d'honneur que se faisaient les guerriers celtes de ne reculer ni devant les flots de l'Océan ni devant les flammes.

(1) Nous en avons même, je pense, une preuve certaine dans le dénombrement des Helvètes où des serfs paraissent comptés parmi les combattants, comme on le verra bientôt. Chez les peuples germaniques, où le serf n'a ni le bouclier ni l'épée, la massue semble avoir été son arme. La chronique de Guines nous montre les paysans appelés *kolve kerles*, mot à mot gens de massue, et ceux du pays de Bergue firent un usage redoutable de leurs bâtons ferrés à la bataille de Woeringue. Les lois frisonnes assignent aussi la massue pour arme aux pauvres (On sait que dans les duels du moyen-âge les vilains se battaient au bâton).

mière sur la condition et même sur l'origine de cette partie de la population. Elles nous montrent, au-dessous du *gur*, qui est l'homme libre, l'*alltud* ou étranger, qui a d'ordinaire un maître. Cette classe est formée d'hommes qui ont quitté la terre natale, pour échapper à quelque péril ou à la pauvreté (1). Ils tombent alors sous la dépendance du premier *uchel-wur* ou propriétaire qui les reçoit sur ses domaines, et ils deviennent ses tributaires en raison de la terre qu'ils ont obtenue. En revanche cette terre reste la leur et passe à leurs enfants. Ceux-ci peuvent même au bout de quelques générations acquérir le rang d'hommes libres, si leurs pères se sont alliés à des femmes de cette condition. En admettant, comme il semble permis de le faire, l'ancienneté de ces usages nationaux, l'origine ordinaire des hommes de servage s'explique chez les Gaëls comme chez les Germains par la concession d'une partie du sol à des étrangers qui n'auraient aucun titre à en jouir, mais qui paient tribut de ce chef (2) Exclus de tout droit politique, parce qu'ils ne faisaient point partie de la nation, ces tributaires n'étaient point dépouillés des droits naturels; et s'ils devenaient l'objet de quelque violence, les lois leur assuraient une satisfaction proportionnée à leur humble rang (3). On peut donc

(1) Celui qui occupe des terres de partage (point sur lequel nous reviendrons dans le chapitre suivant) est appelé *aillt*, mot dont la racine est la même que celle d'*alltud*. Le nombre des *aillts* est si considérable qu'ils paraissent former la masse de la population. On trouve une loi qui les affranchit à la quatrième génération.

(2) Le nom de *laeten* ou gens laissés et tolérés, qui désigne les serfs germaniques, répond à celui d'*alltuds* ou *aillts* des Gallois, puisqu'il indique une population étrangère, que le vainqueur a laissée à la surface du pays au lieu de l'expulser. — Les lois galloises constatent aussi une autorité seigneuriale du propriétaire sur cette classe d'hommes; mais les règles qu'elles donnent à ce sujet ont un caractère plus moderne. Elles parlent en outre d'une autre classe de cultivateurs un peu différente des *aillts*, les *taeog*, dont elles ne marquent point l'origine, mais qui semblent d'un rang inférieur.

(3) Chez les Gallois l'expiation due à un homme de condition servile est le tiers de celle qu'obtiendrait l'*uchel-wur*. En Germanie la différence n'était en général que de moitié.

affirmer d'une manière générale que la condition du serf gaulois, pareille à celle du serf germain, se rapprochait du sort des vilains du moyen-âge, plutôt que de l'esclavage antique (1). Toutefois il existait aussi dans la Gaule des esclaves proprement dits, sur lesquels le maître possédait le droit de vie et de mort. Il les sacrifiait quelquefois aux dieux, ou les faisait immoler sur son tombeau avec ses chevaux et ses chiens. Mais comme les traditions des peuples galliques de l'Angleterre et de l'Irlande ne présentent aucun vestige de cette forme de servitude, elle ne paraît pas avoir été d'un usage universel.

Là se bornent les données que l'histoire nous a transmises sur les institutions primitives des Celtes, institutions dont l'ensemble forme un tout régulier et se rapporte complétement à ce que nous savons de la race germanique. La trace d'une origine orientale y paraît aussi bien marquée qu'elle l'est encore dans l'idiome qu'ont

(1) César nous montre jusqu'à dix mille serfs relevant d'un même maître. Quant à la proportion numérique de cette classe avec celle des hommes libres, on peut s'en faire une idée approximative d'après le dénombrement des Helvètes. C'était un peuple émigrant qui devait amener avec lui ses gens de servage. Il comptait 262,000 têtes, dont un quart se composait de combattants. Mais ces combattants n'avaient formé qu'environ 400 villages ou centuries, ce qui représenterait 40,000 guerriers. L'excédant de près de 26,000 hommes doit donc être attribué aux serfs.

Il y a cependant quelque difficulté à en préciser le nombre. Les Helvètes ayant douze villes et par conséquent douze tribus, on ne peut guère considérer comme tout-à-fait exact, le calcul qui leur assigne 400 villages, car ce dernier chiffre n'est pas divisible par douze. Je serais porté à croire que parmi leurs bourgades, qu'ils avaient brûlées avant de partir, ils comptaient aussi celles qui, appartenant à des nobles, étaient habitées par leurs serfs. Dans cette hypothèse le nombre des gens de servage aurait pu égaler celui des hommes libres, puisque ces derniers n'occupaient peut-être que 300 villages, comme chez les Galates. Mais en prenant les chiffres que nous possédons, et en laissant de côté tous les éléments incertains du problème (comme la population particulière des villes), le rapport des guerriers aux serfs serait à peu près de trois à deux.

gardé les peuples teutons, et la longue association des deux races y apparaît avec la même évidence que dans la similitude de leurs caractères physiques.

Quelques indications générales viennent encore étendre et fixer le sens de ces points de ressemblance déjà si nombreux. César, après avoir décrit le contraste qui régnait à son époque entre les nations de la Gaule et de la Germanie, nous avertit que les deux races avaient eu autrefois les mêmes mœurs. Il reste encore, dit-il, quelques Gaëls dans le forêt hercynienne (l'*Erzgebirge*) : ce sont des Tectosages, nation qui est en grande renommée de justice et de valeur. Elle continue à mener la vie simple et dure des Germains, se contente de la même nourriture et porte le même costume (1). Un témoignage si positif nous permet d'ajouter foi aux paroles de Strabon, qui écrivait un demi-siècle plus tard, et qui en reconnaissant également qu'une métamorphose rapide s'opérait parmi les Gaulois, ajoute que leurs anciennes coutumes subsistaient encore chez les Germains, peuple qui leur ressemblait et qui sortait de la même souche (2). La diversité qui s'établit plus tard entre eux naquit donc après l'arrivée du Celte dans la Gaule, et eut pour seule cause les influences locales qui agirent dans ce pays sur la race conquérante; mais dans le principe il n'existait aucune différence notable entre les nations de ces deux groupes, et c'est à peine si elles pouvaient être considérées comme deux races distinctes.

---

(1) *Fertilissima Germaniæ loca Volcæ Tectosages occupârunt, quæ gens ad hoc tempus iis sedibus se continet, summamque habet justitiæ et bellicæ laudis opinionem; nunc que in eâdem inopiâ, egestate, patientiâ, quâ Germani, permanent, eodem victu et cultu corporis utuntur* (VI, 24).

(2) L. IV, p. 195 et 196.

CHAPITRE III.

TRANSFORMATION DES PEUPLES CELTIQUES DANS LA GAULE.

Race méridionale avec laquelle se mêlèrent dans la Gaule les peuples blonds. Changement des formes primitives de la propriété et accroissement du pouvoir de la noblesse. Altération de la langue et des mœurs. Avénement de la religion druidique, son origine et son pouvoir. Richesse agricole et relations commerciales.

Parmi les causes de transformation qui changent le caractère et la nature des peuples, le croisement du sang est celle qui produit les effets les plus durables. Les races primitives cessent de conserver leur type physique et moral quand elles s'allient avec des nations étrangères, et telle a été dans quelques contrées de l'Europe romane l'altération produite par ce mélange, que nous pouvons à peine y reconnaître aujourd'hui la postérité de ces conquérants celtes et germains qui s'en emparèrent à diverses reprises. C'est ainsi que l'Italie du Nord, jadis habitée par des Gaulois, et depuis soumise aux Lombards, a vu les descendants de ces tribus blondes se confondre avec les populations méridionales qui les entouraient et perdre peu à peu toutes les marques de leur origine septentrionale. La Gaule ancienne paraît avoir offert également un changement de ce genre, dont les traces sont encore assez distinctes pour appeler notre attention.

La conquête de ce pays avait mis les Celtes en contact avec d'autres populations qui s'y trouvaient déjà établies. En effet l'Europe occidentale était habitée depuis longtemps par des races

nombreuses, qui s'étaient répandues jusque dans les îles britanniques (1). On ne peut donc se représenter comme un espace désert les régions que les Gaëls envahirent à l'ouest du Rhin, et quoique l'histoire ne nous apprenne pas ce que devinrent les nations indigènes, il est encore facile de reconnaître qu'une partie d'entre elles resta mêlée aux vainqueurs. Il suffit pour s'en assurer de comparer les populations actuelles des diverses provinces de l'ancienne Gaule. Le type des hommes blonds ne s'y est conservé que dans le nord : il s'altère de plus en plus à mesure que des bords de l'Escaut on s'avance vers ceux de la Seine et de la Loire; au midi de ce dernier fleuve il achève de s'effacer, et les régions voisines de la Méditerranée n'offrent plus qu'une race d'hommes de stature médiocre, dont les yeux bruns, les cheveux noirs et les traits prononcés sembleraient indiquer une origine espagnole (2).

---

(1) Les Bretons proprement dits qui occupaient l'intérieur de l'Angleterre, étaient une race blonde, qui se tatouait et qui ne connaissait point la monogamie. Elle avait une langue à part, que Tacite assimile à celle des Esthoniens, chez qui l'on entrevoit les mêmes usages. A l'ouest et au midi des Bretons se trouvaient des nations à cheveux noirs ou de sang mêlé, dont on reconnaît les restes dans les pays de Galles et de Cornouailles, et dont l'origine méridionale est admise par les traditions galloises. Les Gaëls formaient l'essaim le plus moderne et occupaient les provinces du midi.

Quant à d'autres divisions génériques ou politiques qu'on entrevoit aussi dans la Grande-Bretagne, l'histoire manque d'indications suffisantes pour les expliquer. Les peuples de l'ouest conservaient le nom de Kymris, les clans du nord celui de Gaëls. On verra plus loin que ces dénominations ne répondent point au caractère physique des populations qui les avaient gardées; dès-lors elles ne peuvent attester que d'anciennes conquêtes dont le souvenir est perdu. Les écrivains modernes qui ont voulu donner une extrême importance au premier de ces noms (celui de Kymris) n'ont pu la justifier ni par l'existence de langues diverses, ni par celles d'un ordre d'institutions différent, encore moins par le caractère propre des races, car il n'existe que des hommes bruns là où ils ont cru retrouver des Kymris blonds.

(2) Strabon avait déjà remarqué que les peuples de l'Aquitaine paraissaient de sang ibérique. César dit seulement qu'ils étaient différents des Gaulois.

Le témoignage naturel des faits vient donc ici remplacer celui des historiens et nous offre la preuve certaine de ce mélange sur lequel ils sont restés muets.

Les anciens remarquèrent cependant l'existence de ces populations brunes dans la Gaule méridionale. Ils les divisèrent en deux branches, dont l'une, qui portait le nom d'Aquitains, dominait encore entre la Garonne et les Pyrénées, tandis que l'autre, qu'ils appelaient Ligures, se prolongeait sur le littoral de la Méditerranée jusqu'au pied des Alpes. D'autres nations de ce dernier groupe avaient dû occuper aussi dans les premiers âges une partie des côtes de l'Océan : car quelques-unes de leurs tribus avaient passé dans l'est de l'Angleterre, où la tradition les désigne par le mot de Logres (1). Le vieux nom de la Loire, *Liger*, mot à mot le Ligure, semble indiquer qu'elles s'étaient longtemps maintenues dans la région que traverse ce grand fleuve (2).

Avait-il aussi existé des peuples de cette race dans le nord de la Gaule et jusque sur le sol belge? C'est là un point qui paraît offrir quelque incertitude, et que la science n'a pas encore bien éclairci. Cependant si nous considérons qu'indépendamment des tribus logriennes établies jadis dans l'est de l'Angleterre, l'ouest de cette île est encore habité par des hommes à cheveux bruns, évidemment issus d'une souche méridionale, nous ne pourrons guère douter que d'autres nations du même groupe ne se fussent

---

(1) Nous les apercevons au nord de la Tamise et sur les bords de l'Ouse; mais les traditions galloises qui se rapportent à cet ancien peuple, sont trop confuses pour que nous puissions nous y arrêter ici.

(2) Il existe une autre preuve assez intéressante de cette domination des Logres dans la vallée de la Loire. Sur toutes les côtes de la France occidentale jusqu'à la Normandie, les petits navires de cabotage offrent en général une voilure à peu près triangulaire, semblable à celle des bâtiments de la Méditerranée. Or le nom distinctif des bâtiments de ce genre sur les bords de la Manche est encore celui de lougres.

portées tout aussi loin dans l'intérieur du continent : car il était naturel qu'elles se répandissent au nord de la Loire et de la Seine, avant de se résoudre à traverser la Manche pour occuper les contrées montagnardes du pays de Cornouailles et de Galles. Si nous ne voyons plus leur type se reproduire en Belgique dans toute sa force, il n'en est pas moins vrai que l'on y remarque jusqu'à un certain point dans les provinces méridionales le même mélange de sang qui se reconnait en France. Ajoutons que l'on retrouve au sud de la Meuse des monuments de pierres brutes, qui semblent appartenir au culte primitif de cette race, car aucun débris de même nature n'existe dans le reste du pays (1).

On peut donc considérer comme un fait à peu près général l'existence antique d'une population brune dans tout l'espace situé entre le Rhin et les Pyrénées; seulement elle parait avoir été plus nombreuse et plus compacte dans le midi que dans le nord. Les Gaëls la réduisirent sans doute à un état de dépendance, peut-être même de servitude, dans les contrées où ils s'établirent par la force des armes (2): mais ils ne la détruisirent point, puisque sa postérité se trouve aujourd'hui mêlée avec leurs descendants.

---

(1) M. le président Grandgagnage est le premier qui ait fait connaître l'existence de ces monuments, inobservés avant lui. Ce sont des blocs dressés par la main de l'homme et des tables de pierre, pareils aux cromlechs et aux dolmens de la France occidentale, dont nous parlerons plus bas. Quelque opinion qu'on adopte sur l'origine de ces monuments, il est impossible de les attribuer aux peuples qui possédaient cette partie de la Belgique à l'époque romaine, car c'étaient des Germains qui n'avaient même pas encore reçu le nom de Belges.

(2) Ce que nous savons du système gallois sur le servage de l'étranger répond si bien à la condition du serf germanique, qu'on peut regarder comme une des institutions primitives de la race blonde cette dépendance à laquelle était condamné le vaincu. Mais il put se former des alliances entre certains peuples gaëls et ligures, comme il s'en forma en Espagne entre des nations de ces deux races, qui prirent le nom commun de Celtibères. Un traité quelconque avait certainement uni les Gaulois

Ce mélange ne fut d'abord suivi d'aucun croisement du sang : nous en avons la preuve dans toutes les descriptions anciennes, où les Gaulois sont représentés jusqu'à la fin comme conservant leur haute stature, leur teint blanc, leurs cheveux blonds. Les écrivains ne tenaient compte que de la race dominante, la seule qui parût sur les champs de bataille (1). L'existence des populations soumises ou asservies était également sans influence sur les institutions politiques, puisque la vieille forme du gouvernement gallique ne subit aucune altération extérieure. Une seule des conditions primitives de la vie nationale paraît s'être modifiée; ce fut la loi du partage des terres, loi antique dont nous retrouvons à peine quelques traces chez les Celtes, tandis qu'elle se conserva chez les Germains (2).

Il est difficile de préciser le changement qui s'accomplit sous ce rapport dans la Gaule barbare, puisque nous n'avons aucun

---

du centre aux Aquitains : car les essaims qui pénétrèrent en Espagne respectèrent l'Aquitaine, pays fertile situé sur leur passage. Je crois aussi que l'invasion de la Ligurie méridionale (la Provence actuelle) par les Gaëls fut très-tardive.

(1) Nous avons dit que le type celtique s'était mieux conservé dans le Bourbonnais : c'est probablement qu'en cédant ce territoire aux Boïes, les Édues en avaient retiré les serfs, qui étaient de race indigène.

(2) Les anciens n'ont connu l'institution du partage des terres que chez les peuples germaniques; nous en retrouvons cependant quelques restes dans les lois galloises. Un tiers du *cantrev* se composait encore de *trevs* ou de manoirs, qui étaient partagés entre les *aillts* sans héritage (le *Cymro* ou Gallois libre ne descendant plus au métier de laboureur). Ils se subdivisaient en lots de grandeur égale et invariable, et à mesure qu'un de ces lots devenait vacant, le premier venu pouvait en obtenir la possession, seulement le dernier fils de chaque occupant était exclu des terres de partage, parce qu'il devait succéder à la part déjà possédée par son père. (Un usage analogue se conserva dans le pays de Grimberghe en Brabant, où c'était le plus jeune fils qui héritait de la propriété paternelle). Nous parlerons plus loin des bordes gauloises, qui semblent émaner du même ordre de choses. On peut consulter sur les trevs de partage le chapitre XXXII des WELSCH LAWS.

récit des événements de ces premiers âges. Cependant les inductions qu'on peut tirer de l'exemple des Germains et de l'état où les Romains nous montrent la société gauloise sont assez significatives pour laisser du moins entrevoir le caractère de cette réorganisation partielle, dont le caractère nous échappe, mais dont les résultats se manifestent dans l'histoire des âges suivants.

Aussi longtemps que les nations blondes, traversant des régions dépeuplées et menant une existence à demi pastorale, avaient vécu principalement du produit de leurs troupeaux, elles n'avaient mis en culture qu'une faible partie du sol, consacrant le reste à la pâture, et laissant même autour de leur territoire de grands espaces déserts. Ils s'appliquent peu à l'agriculture, dit César en parlant des Germains, et leur nourriture ordinaire se compose de lait, de fromage et de chair. Dans cet état de choses, nul ne s'occupait d'étendre les champs qu'il aurait dû cultiver : une certaine quantité de terres labourables entourait chaque village et se partageait d'une manière égale entre tous les habitants. Ce partage se renouvelait chaque année, de sorte que la possession des différents lots n'avait rien de durable. Cependant il en résultait cet avantage, qu'aucun homme libre ne pouvant aliéner sa part ni acquérir celle d'un autre, l'égalité primitive se conservait et nul ne manquait du strict nécessaire. Quant à la richesse, ils ne la cherchaient point dans la culture du sol, mais dans les expéditions militaires qui leur assuraient à prix de sang la gloire et le butin (1).

(1) Il entrait dans les institutions nationales d'envoyer les guerriers en excursion dans les pays voisins. Du temps de César, les Suèves entreprenaient chaque année une expédition de ce genre, et l'opinion autorisait chez tous les peuples germaniques ces courses aventureuses dont le pillage était le but. Elles ne cessèrent que quand l'esprit agricole en se développant attacha les nations du Nord à la propriété (mais à l'habitude de ce maraudage survécut longtemps chez les tribus maritimes l'usage de

Le règne de ces idées guerrières chez la race gallo-germanique, joint à son ignorance de la propriété foncière et de la richesse agricole, présentait un obstacle presque absolu au changement matériel de son existence. Cependant elle persévéra dans ses habitudes de communauté, tant qu'elle resta séparée des autres nations, et le partage des terres cantonnales prit une forme de plus en plus régulière dans quelques pays maritimes, où nous l'apercevons encore au moyen-âge (1). Mais les Germains eux-mêmes ne restèrent fidèles à ce système antique qu'aussi longtemps qu'ils ne se mêlèrent point à d'autres races d'hommes. Lorsqu'ils pénétrèrent plus tard dans les régions civilisées dont ils firent la conquête, ils abandonnèrent le mode de possession précaire et improductif (2) dont se contentaient leurs ancêtres, et ils s'attribuèrent des parts fixes, des domaines héréditaires. Le nom de lots, qui désigne le plus souvent ces nouveaux biens, prouvait encore que l'idée d'un partage égal avait présidé à la division des terres conquises; mais ce partage une fois opéré, chaque famille conserva

---

la piraterie, qui s'exerçait comme un genre de guerre sous la direction de chefs et de rois). Quelques auteurs grecs prenaient les Cimbres pour un peuple de voleurs, à cause de leurs anciennes excursions militaires. Hérodote lui-même dit la même chose des Taures : « Ils vivent de guerre et de pillage. » Les Gaulois d'Italie, quoique déjà un peu transformés, nous offrent également des exemples d'expéditions causées par le seul appât du butin, et nous avons vu qu'ils attachaient encore peu de prix à la propriété du sol.

(1) Nous retracerons ailleurs le partage du *Hemrick* ou territoire commun chez les Frisons. Un système analogue apparaît dans les pays scandinaves, mais n'a pas été suffisamment éclairci. Je pense qu'on y retrouverait l'ancien canton sous le nom de *Boel.*

(2) Les Germains reconnaissaient dès le temps de César que ce système de partage nuisait à la culture. « Ils y tiennent, dit l'auteur romain, parce qu'ils ne veulent pas en s'attachant à la terre devenir de peuples guerriers des peuples agricoles, parce qu'ils craindraient l'extension des propriétés des grands au détriment des petits, et la désunion qu'amènerait l'ambition de la richesse. Leur esprit de justice tient en paix la multitude, chacun jouissant de la même part de biens que les plus puissants. »

on perdit, agrandit ou morcela son héritage suivant le cours des circonstances, de sorte qu'il y eut bientôt une inégalité de richesse assez marquée pour qu'une partie des hommes libres ne pût éviter l'indigence qu'en se mettant au service des autres. Ainsi devait s'organiser chez les Francs le régime seigneurial dont le moyen-âge offrit le développement.

De même que la possession commune du sol prit fin chez les nations teutonnes quand elles arrivèrent dans des régions habitées par d'autres races, de même aussi elle avait disparu chez les peuples celtiques depuis leur établissement à l'ouest du Rhin. Tout en conservant l'ensemble de leurs vieilles lois politiques et sociales, ils avaient renoncé à celle qui ne donnait pour apanage à l'homme libre que la jouissance d'une part des champs du canton, et qui le condamnait ainsi à une sorte de médiocrité. En Gaule, comme dans le reste du monde occidental, la propriété était devenue fixe (1), et c'était là une conséquence inévitable de la con-

(1) Nous avons déjà vu que les lois galloises conservaient la trace de l'ancienne communauté de la propriété foncière, et il en était probablement de même dans la Gaule celtique. Mais en réservant un tiers du terrain de labour aux hommes déshérités, ces lois ne leur assignent que des parts minimes (un demi-hectare suivant mon calcul : un hectare et demi d'après celui du traducteur anglais). Au contraire la propriété domainiale, le *trev*, était considérable (elle formait 64 lots simples) et conférait le privilége de rendre justice, ancien droit général que les pauvres avaient perdu. — Quoique les anciens n'aient point aperçu dans la Gaule la possession commune de la terre, il en existe encore quelques vestiges dans les provinces méridionales de la France. En effet on y appelle *bordes* une partie des fermes, et la coutume du Nivernais nous montre la tenure en *bordelage* sous une forme primitive, celle d'une communauté agricole dont les membres vivaient ensemble et se partageaient également le produit de l'exploitation. C'est de nos jours seulement que paraît s'être éteinte la dernière de ces associations rurales. — Le mot de borde est d'origine teutonique, et on le retrouve presque sous la même forme en anglais (*board*) pour désigner les deux idées de maison et de table; il date en France d'une époque antérieure à l'arrivée des Wisigoths et des Bourguignons : car on le reconnaît dans le vieux nom de Bordeaux, *Burdigala*, littéralement « borde gallique. » (Les peuples d'alentour étaient Aquitains).

quête : car si le vainqueur avait asservi les vaincus, il lui fallait des domaines qu'il pût faire cultiver par leurs bras; si au contraire il leur avait laissé avec une certaine indépendance la possession d'une partie du sol, il n'avait pu consentir à rester plus pauvre qu'eux, et se contenter d'une part précaire quand ils en possédaient de plus durables.

Bien que l'histoire ne nous fasse pas assister à ce changement, elle nous en montre les suites, et ce sont à peu près celles qu'entraina pour les Germains la destruction de la communauté cantonnale. En effet, César remarque lui-même qu'en Gaule une partie du peuple finit par tomber dans un état d'indigence et de dénuement qui, malgré l'esprit démocratique des institutions nationales, ne laissait de pouvoir réel qu'aux grandes familles. La multitude, dit-il, est pour ainsi dire mise sur la même ligne que les serfs : elle n'ose rien par elle-même et n'est jamais associée aux projets des chefs (1). Beaucoup de gens du peuple, accablés de dettes, pliant sous le poids des impôts ou opprimés par la violence des grands, se donnent comme serviteurs aux nobles, qui ont alors les mêmes droits sur eux que sur leurs esclaves (2).

---

(1) Les termes de César peuvent aussi marquer qu'elle n'était plus admise dans les assemblées nationales; *Plebs pene servorum habetur loco, quæ per se nihil audet et nulli adhibetur consilio* (VI, 13). En effet, chez les Gallois le mot de *Breyr*, homme d'assemblée, est synonyme de *Gurda* et d'*Uchelwur*, franc tenancier, homme de rang. Il semble donc que le pauvre n'avait plus de part à la vie politique, bien qu'il fût encore tenu de prendre part au conseil armé. On pourrait montrer la même transformation des institutions nationales chez les Francs et les autres peuples germaniques du moyen-âge.

(2) La prépondérance du noble existait déjà chez les Gaulois d'Italie, où la description de Polybe nous a laissé entrevoir les bandes militaires entretenues par les grands, et composées d'hommes sans patrimoine. Une partie de la classe libre avait donc été entraînée de bonne heure à la dépendance depuis qu'elle ne se contentait plus de terres de partage. D'autres désordres s'introduisirent quand la richesse eut

Ainsi la classe libre, déchue et déconsidérée, ne conservait plus que l'ombre de son ancienne indépendance. En revanche la caste des chevaliers avait grandi en richesse et en pouvoir. Nous possédons à ce sujet quelques exemples curieux. Luctère, un des principaux nobles du pays des Cadurks, comptait au nombre de ses domaines une ville forte, dont les habitants étaient ses vassaux. Orgétorix, le plus puissant des Helvètes, possédait à lui seul dix mille hommes de servage, et commandait à un nombre si considérable de vassaux et d'engagés ou esclaves volontaires, que les chefs de la nation ne pouvaient lui tenir tête qu'en rassemblant toutes les tribus (1). La domination de la noblesse devenait donc imminente. Elle fut arrêtée dans la Gaule par l'invasion romaine, qui changea les destinées de la nation. Mais elle se réalisa complétement dans les parties de la Grande-Bretagne, où des populations à demi celtiques conservèrent longtemps une certaine indépendance dans les montagnes du pays de Galles et de l'Écosse (2). Là nous voyons plus tard tous les chefs devenus héréditaires et absolus, sans que la moindre trace de l'ancienne liberté se fût conservée dans la langue des peuples, ni dans leur pensée. Ni la pauvreté d'une partie de ces régions, ni leur isole-

---

changé les mœurs, comme on le verra plus loin. Mais j'avoue que je ne comprends pas ce que César dit des impôts, et je crois qu'il les confond avec les redevances dues pour l'occupation de terres appartenant à l'État. En effet une partie du territoire demeurait une propriété nationale, comme on le voit par l'exemple des terres que les Édues donnèrent à cultiver aux Boïes, moyennant tribut. L'homme libre qui prenait à fermage ces terres publiques pouvait s'appauvrir et s'endetter. Rien n'indique l'existence d'autres impôts qui l'atteignissent.

(1) C'est César qui nous fournit ces deux exemples (VIII, 22, et I, 4).

(2) Les lois du pays de Galles reposent sur la même base que les usages des clans écossais : c'est le pouvoir seigneurial plus ou moins régularisé; cependant le pouvoir judiciaire restait chez les Gallois aux possesseurs du sol à l'époque même de la plus grande puissance des rois.

ment du monde civilisé, ne préservèrent les clans lointains de tomber sous une domination seigneuriale à peu près uniforme.

Était-ce seulement la transformation des lois de la propriété qui avait fini par réduire à cet état d'asservissement la classe autrefois indépendante des hommes libres? A ce sujet les données positives nous manquent encore; mais l'exemple des pays scandinaves nous montre le simple cultivateur (l'ordre des paysans) conservant une partie de ses anciennes franchises à travers les révolutions politiques au moyen-âge. La caste servile étant moins nombreuse dans ces contrées du Nord, n'absorba point les populations agricoles. Si un résultat contraire s'offre à nous dans la Gaule, il tenait probablement à l'extension du système du servage, effet inévitable de la domination du Celte sur les populations vaincues. Le sort de cette race opprimée devint celui des classes inférieures du peuple conquérant, quand elles passèrent à leur tour sous la dépendance des chefs, de même que chez les Grecs et les Romains le citoyen appauvri finissait par tomber dans l'affreuse condition d'esclave. Tout porte donc à penser que la dégradation des masses dans la société gallique était la suite naturelle de l'empire que le Gaël s'était arrogé sur les nations indigènes.

Mais l'abaissement graduel de la classe libre ne fut pas la seule conséquence du mélange des hommes blonds avec une race étrangère. Inférieurs en nombre à cette race soumise, ils perdirent peu à peu l'usage de leur propre idiome pour adopter le sien. C'est là un des points les plus remarquables, mais en même temps les plus obscurs, de leur histoire. Les anciens nous apprennent que la Gaule centrale parlait un autre langage que la Belgique et la Germanie, quoique les habitants des provinces belges fussent aussi de souche gallique, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Le dialecte qui régnait au midi de la Seine paraît avoir été à peu près le même que ceux qui subsistent encore dans la Basse-

Bretagne (1) et dans le pays de Galles, et que nous appellerons néo-celtiques pour les distinguer du vieil idiome dont nous avons déjà signalé les débris. En les étudiant, on y rencontre un petit nombre de mots teutoniques, introduits sans doute par la race conquérante, mais qui se perdent au milieu d'une foule de termes de source différente et de forme étrangère. L'opinion commune assigne aux Celtes eux-mêmes l'origine de cette langue, qui finit par prévaloir dans les contrées qu'ils occupaient; mais cette opinion ne supporte pas un examen réfléchi. En effet, les idiomes de cette famille se divisent en deux branches, l'une renfermant le bas-breton, le gallois, le dialecte de Cornouailles, et celui de l'ancienne Celtique; l'autre comprenant l'irlandais et l'écossais des montagnes. La première devrait être la plus riche, la plus complète, la plus régulière, si leur source commune était gauloise; car les Gaëls se trouvaient en bien plus grand nombre dans la Gaule et dans les pays voisins qu'en Irlande et en Écosse, où ils ne se répandirent que par petits essaims (2). Cependant c'est dans ces dernières contrées que les dialectes appelés celtiques sont de beaucoup les plus réguliers et les plus purs (3). Comment donc

(1) La tradition donne pour ancêtres aux habitants de ce pays des guerriers bretons d'Angleterre, établis dans l'ouest de la Gaule vers l'an 420, et quelques indications historiques semblent attester cette émigration. Mais l'ancienne population de cette presqu'île isolée parlait probablement la même langue que le nouvel essaim qui vint se mêler à elle. En effet le langage breton ne règne point dans toute la contrée où cet essaim se répandit et qui s'étendait jusqu'à la Vilaine. Il est confiné dans les cantons du nord-ouest, les seuls apparemment où la langue latine n'eût pas pénétré.

(2) L'existence d'une race antérieure aux Gaëls en Irlande est attestée par toutes les traditions nationales : en Écosse ces traditions sont plus confuses; mais la nature et la situation de ce dernier pays ne permettent pas de supposer que la race conquérante s'y fût portée d'abord en grand nombre.

(3) M. Zeuss expose longuement, dans la préface de sa grammaire celtique, les preuves de la parenté de l'ancien gaulois avec la langue du pays de Galles et de la

supposer que les Gaulois auraient possédé plus imparfaitement leur propre langue, que ne la possédaient ces populations lointaines et à peine mêlées de quelques tribus galliques? Il suffirait de cette preuve pour attester l'origine occidentale de ce vieil idiome qui a plus de rapports avec le latin qu'avec l'allemand. Mais nous avons déjà vu qu'il ne répond en rien à la langue primitive des Celtes, langue écrite dans les noms de leurs villes, de leurs peuples et de leurs chefs (1). Il ne pouvait donc émaner que des populations indigènes avec lesquelles le peuple conquérant s'était mêlé, mais qui se trouvaient plus nombreuses que lui. Ainsi le phénomène que nous offre l'adoption de cette langue par les Gau-

---

Bretagne française, plutôt qu'avec celle de l'Irlande. Reste à expliquer la supériorité de l'irlandais sur le gallois, question sur laquelle l'histoire ne nous fournit aucune donnée. Les colonies gauloises en Irlande n'ont pas même été aperçues par les anciens. Mais cette île reculée, où les monuments phéniciens attestent d'anciennes relations avec Carthage, nous montre au V[e] et au VI[e] siècle de notre ère une civilisation chrétienne plus avancée que celle de l'Angleterre et en rapport avec le développement d'idées que suppose la richesse de son idiome. Cette civilisation ne fut cependant pas la source des formes plus parfaites de la langue : car elles existent aussi dans le nord de l'Écosse. Il faut donc admettre leur ancienneté et jusqu'à un certain point celle du progrès intellectuel qu'elles représentent, malgré la profonde barbarie que les anciens attribuent aux populations irlandaises.

(1) Les noms-propres gaulois, cités par l'histoire, ont encore beaucoup d'analogie avec ceux des premiers temps. Mais les titres par lesquels se distinguaient les magistrats paraissent empruntés à la nouvelle langue : *Ilil*, qui signifie roi, n'a rien de teutonique (il remplace sur quelques médailles la finale *rix;* ainsi Ambiorix devient Ambilil) : le *vergobret* ou le dictateur gaulois est également revêtu d'un nom étranger aux idiomes du Nord.

Quant aux noms de villes, ils semblent conserver leur forme ancienne : ce sont plutôt quelques localités rurales, des montagnes, des marais, des landes, qui ont gardé des dénominations néo-celtiques. Il en est de même de quelques noms de peuples, comme celui des Armoriks ou habitants du rivage. Mais c'est là évidemment un mot d'origine tardive, les Armoriks n'ayant pu s'appeler ainsi qu'après leur établissement sur la côte. Ils avaient donc d'autres noms génériques, dont nous connaissons en effet une partie.

lois est de même nature que celui qui s'accomplit chez les Francs après la conquête de la Gaule romaine, et chez les Normands après celle de l'Angleterre : le vainqueur oublia chaque fois son propre langage pour accepter à la longue celui des vaincus.

Mais de pareilles transformations portent une atteinte profonde au caractère national. La langue de chaque race d'hommes est le miroir de sa pensée commune. Elle en grave le reflet dans l'esprit des générations. Il est impossible d'altérer complétement les habitudes morales d'un peuple qui conserve la parole de ses pères, qui attache le même sens aux mêmes termes et qui trouve dans sa langue l'écho de leurs sentiments. Mais une nation qui change d'idiome brise ses souvenirs et rompt avec son passé. La révolution fut profonde chez les Gaulois, si nous en jugeons par les exemples qui nous restent de la forme que prit alors chez eux la vie de famille. L'autorité du père devint despotique : il exerçait, du temps de César, le droit de vie et de mort sur sa femme et ses enfants, et s'il venait à mourir d'une mort qui ne parût pas naturelle, sa veuve était mise à la question comme ses esclaves (1). On reconnaît là un autre esprit que celui qui règne dans les institutions des peuples du Nord, et l'empire des idées étrangères qui avaient déjà pénétré chez les Celtes (2).

---

(1) *Viri in uxores sicuti in liberos vitæ necisque habent potestatem; et quum pater familias illustriore loco natus decessit, de morte si res in suspicionem venit, de uxoribus in servilem modum quæstionem habent*, etc. (IV, 19).

(2) Nous ne connaissons pas assez les mœurs des Aquitains et des Ligures pour retrouver l'origine de ces usages, auxquels l'influence druidique n'était peut-être pas étrangère. Les lois galloises n'offrent aucune trace de cette oppression de la femme; mais elles paraissent admettre la durée passagère du mariage, qui ne devient stable qu'au bout de sept ans. C'est encore là un trait caractéristique, la monogamie ayant été longtemps inconnue aux anciens Bretons. Les Celtes au contraire avaient les mêmes idées que les Germains sur l'honneur de la femme, et une scène de mœurs que Polybe nous a conservée ne laisse aucun doute à cet égard, malgré les imputations vagues

A côté de ces idées, nous apercevons des doctrines religieuses que les vainqueurs semblent avoir reçues de la race indigène. L'exemple de tous les peuples anciens prouve avec quelle facilité s'accomplissaient le mélange de leurs dieux et la fusion de leurs croyances. Les Gaëls d'Asie finirent par adopter le culte oriental de la grande Déesse; ceux de la Gaule embrassèrent également la religion qui dominait dans le pays dont ils avaient fait la conquête et dont ils avaient accepté l'idiome. C'était encore là une des conséquences naturelles du mélange des deux populations. Mais cette religion nouvelle avait un caractère particulier de profondeur et de mysticisme, qui réclame l'attention de l'historien, et que nous essaierons d'expliquer en remontant à son origine.

Des monuments religieux d'une haute antiquité subsistent encore dans l'ouest de l'Europe sous deux formes différentes. Les moins nombreux sont des tours coniques, de construction régulière, qu'on remarque en Irlande et en Sardaigne. Elles sont attribuées à des colons phéniciens; mais aucune trace historique du culte qu'elles représentent n'a échappé aux effets du temps. Un autre genre de temples et d'autels plus grossiers se trouvent épars en France et en Angleterre, surtout dans les provinces voisines de la Manche. Ce sont les monuments qu'on appelle druidiques et qui se rattachent au souvenir d'un culte commun à la Gaule et à la Grande-Bretagne. Ces débris muets ne portent ni symboles religieux, ni inscriptions, ni figures, et n'offrent aucun indice de leur origine. Ils se composent tantôt de portiques cir-

---

d'écrivains mal instruits. La belle Chiomara, femme d'un chef galate, ayant été outragée par un centurion romain, lui fit couper la tête par un esclave et la porta à son mari. Ce dernier, qui ne connaissait pas encore l'injure, blâma d'abord le meurtre d'un hôte. « Femme, dit-il, c'est une belle chose que la loyauté. — Ce qui est plus beau pour une épouse, répondit-elle, c'est qu'il n'y ait pas deux hommes sur la terre à qui elle ait appartenu. »

culaires, formés de pierres à peine dégrossies, tantôt d'avenues de direction diverse et d'une grande longueur, garnies de blocs énormes, dressés de distance en distance et rangés en plusieurs lignes. Ailleurs ce sont des pyramides informes et comme des obélisques tronqués, ou des tables de pierre reposant sur quatre supports, qu'on croit avoir servi de tombeaux ou d'autels (C'est à cette dernière classe qu'appartiennent ceux qu'on a découverts en Belgique). La science a voulu parfois y rattacher un petit nombre de pierres brutes qui se dressent isolément sur quelques points de l'Europe septentrionale; mais la ressemblance de ces blocs solitaires avec les groupes dont nous venons de parler, est trop incomplète pour attester une destination commune. En revanche, et comme pour obscurcir encore ce grand problème historique, les mêmes pierres debout, les mêmes tables, les mêmes portiques se retrouvent dans l'intérieur de l'Inde, sur les points les plus reculés. L'immensité de quelques-uns de ces ouvrages suppose le travail prolongé de populations déjà très-nombreuses; leur grossièreté indique l'œuvre d'une race dans l'enfance.

La science ne possède encore aucune donnée certaine sur l'époque où furent élevés les principaux monuments de ce genre, ni même sur leur destination précise, et nous n'essaierons point d'y suppléer par des conjectures. Mais quels que fussent d'abord les farouches adorateurs qui avaient érigé ces sanctuaires sauvages, ils eurent pour successeurs, en Europe du moins, des prêtres dont le culte n'était dépourvu ni de régularité ni de science. On les appelait Druides, nom qui, suivant l'opinion la plus générale, signifie hommes de chêne, et leur enseignement fut assimilé par les Grecs à celui des Mages de la haute Asie et des Brachmanes de l'Inde. Cette opinion, qu'Aristote parait avoir émise plus de trois siècles avant notre ère, fut partagée dans la suite par un grand nombre de philosophes, et nous la voyons aussi adoptée

dans la suite par les auteurs romains (1). Mais comment des doctrines mystiques et savantes avaient-elles pu ainsi pénétrer au fond du monde barbare, voilà ce qui serait inexplicable, s'il n'avait pas existé entre l'Europe occidentale et les peuples de l'Orient des relations plus anciennes et plus étendues qu'on n'a pu longtemps le supposer.

Ces relations, dues au commerce maritime et développées surtout par les Phéniciens de Carthage, avaient pour objet principal l'achat de l'ambre et de l'étain que ces hardis navigateurs venaient chercher sur les côtes de la Grande-Bretagne. Si les traditions de l'Irlande, justifiées par les monuments religieux que nous avons déjà cités, méritent plus de confiance qu'on ne le suppose ordinairement, des colonies carthaginoises auraient jadis été fondées dans cette île. Mais ce qui paraît incontestable, c'est que les marchands de cette nation avaient établi des lieux de commerce sur les côtes où ils trafiquaient, et c'était leur usage de consacrer par des moyens religieux les entrepôts qu'ils avaient dans les pays barbares (2). Ils faisaient par-là un endroit saint de l'abri où leurs richesses étaient déposées, et les croyances qu'ils répandaient chez les populations environnantes les protégeaient aussi sûrement que nos canons. C'est à la même origine que doivent être rapportées les nombreuses idoles égyptiennes et grecques qui

(1) Diogène de Laerte, *Proœm.*, n° 4. Clément d'Alexandrie, *Stromat.*, l. 1er, p. 131, Tit.

(2) Les indications que nous fournissent à ce sujet les auteurs anciens ont été pleinement confirmées de nos jours par la découverte d'un temple barbare dans l'île déserte de Gozzo, près de Malte. La construction en est presque aussi grossière que celle des monuments druidiques. Mais l'intérieur du sanctuaire contient encore les emblèmes sacrés de la religion phénicienne en pierres régulièrement taillées (Le plan du temple et les symboles sont gravés dans les Mémoires de l'Institut de Berlin, année 1835).

ont été retrouvées des deux côtés de la Manche et jusque sur les bords de l'Escaut. L'étranger se mettait sous la sauvegarde de ses dieux pour obtenir la sécurité.

C'était en général dans de petites îles peu éloignées de la côte, que les Phéniciens établissaient ainsi leurs marchés et leurs temples. Ainsi l'île de Délos et celle de Samothrace étaient devenues à la fois des centres de commerce et des foyers religieux. Il en fut sans doute de même sur les bords de la Manche, car les premiers voyageurs grecs trouvèrent établis dans quelques îles voisines de la Gaule des rites étrangers, qu'ils comparèrent tantôt au culte de Bacchus, tantôt à celui des divinités mystérieuses de l'île de Samothrace, divinités dont l'origine était phénicienne (1). Au nombre de ces îles étaient les Sorlingues, antique entrepôt du commerce d'étain des Carthaginois. Les habitants passaient pour une population religieuse, qui savait prévoir l'avenir, et le costume même sous lequel on nous les représente, semble indiquer une caste sacerdotale. C'étaient des hommes a longue barbe, vêtus de noir, portant des tuniques qui descendaient jusque sur leurs pieds, ayant une ceinture autour des reins et un bâton à la main (2). Ils ne voulaient point recevoir d'argent, ce qui ne pouvait s'attribuer à leur ignorance (puisqu'ils avaient été en contact depuis plusieurs siècles avec les navigateurs étrangers), mais seulement au caractère sacré qu'ils affectaient. Plutarque parle aussi d'îles voisines de la Bretagne et habitées les unes par des hommes regardés comme saints, les autres par les ombres des

(1) Strabon, IV, p. 193. Ptolémée place à l'ouest de l'Espagne des îles sacrées qui doivent être les mêmes que les Cassitérides ou Iles d'étain, car ce sont les seules qui existent entre l'Espagne et l'Angleterre. Diodore de Sicile (IV, 259) parle des dieux que les peuples des côtes de la Gaule avaient reçus des navigateurs, et qu'il assimile mal à propos à Castor et à Pollux.

(2) Strabon, III, 175. Solin, XXII, q.

héros (1). Il était donc resté dans ces mers lointaines des croyances et des rites devant lesquels se courbaient les peuples des contrées voisines.

C'était également là que le Druidisme avait pris naissance. Cette religion a eu pour berceau la Grande-Bretagne, dit César, et ceux qui veulent en connaître les doctrines, vont encore les étudier dans ce pays. Mais en Bretagne même, c'est dans l'île de Man que nous découvrons la principale résidence des Druides et les forêts où s'accomplissaient leurs sacrifices (2). Leur culte se rattachait donc à ces religions insulaires, léguées aux populations maritimes par les navigateurs étrangers.

Mais ce culte avait-il conservé fidèlement son caractère phénicien? Pour éclaircir ce point, il suffit de comparer les dogmes des Druides aux légendes du paganisme grec et latin. Ce n'était point une mythologie fabuleuse, mais un ensemble d'opinions philosophiques relatives à l'essence et au pouvoir des divinités, à l'origine et à l'étendue de l'univers, à l'immortalité et à la destinée des âmes, au rôle des astres et des éléments dans l'ensemble de la nature. Le Druide admettait la métempsychose, c'est-à-dire le retour des âmes humaines à l'existence terrestre, sous des formes proportionnées au degré de bonheur ou de malheur que chacune aurait mérité. Il regardait la terre comme destinée à périr un jour par l'action de l'eau et du feu; mais la destruction ne devait atteindre ni les âmes, ni le monde céleste (3). Des cérémonies magiques, que les Romains comparèrent à celles des prêtres de la Perse, se mêlaient aux sacrifices mystérieux de ces hommes

---

(1) PLUTARQUE, *De la disparition des oracles*, p. 495.

(2) TACITE, *Annal.*, XIV, 30. Les prêtresses que les Romains y aperçurent étaient encore vêtues de noir.

(3) Ces détails sont puisés dans CÉSAR et dans STRABON.

du chêne (1). Ils s'entouraient aux yeux des peuples du même prestige que ces Mages de l'Orient, dont leur enseignement rappelait les doctrines.

Toutefois il existait une différence profonde entre le génie des croyances druidiques et celui du culte persan : ce dernier, dans sa forme pure, n'avait rien de cruel et de terrible; le Druidisme au contraire inspirait l'effroi par des rites sanguinaires. Mais ces rites tenaient encore à son origine et nous en offrent une preuve de plus, car les sacrifices humains, l'emploi du feu pour dévorer des victimes vivantes (2), se retrouvent à Carthage comme dans la Gaule celtique. La race mercantile qui avait transformé en sanctuaires ses comptoirs maritimes, y avait apporté à la fois sa science et sa cruauté.

Aucun témoignage historique ne nous apprend de quelle manière et par quels degrés s'était répandu dans les régions de l'intérieur de la Bretagne et de la Gaule ce système religieux. Il se mêla sans doute jusqu'à un certain point aux croyances primitives des populations indigènes : il adopta leurs monuments informes, peut-être aussi les noms qu'ils donnaient à leurs dieux (3). Mais nous ne pouvons rien affirmer à cet égard. Ce qui est certain, c'est que les Bretons et les Celtes reconnurent l'autorité du Druide et s'y soumirent avec une docilité superstitieuse. Ces peuples dans l'enfance n'avaient rien à opposer à une religion armée de doctrines fortes, féconde en promesses et en menaces, qui encourageait les braves à mépriser le péril par l'espérance de l'immortalité, et qui effrayait les méchants par l'aspect du supplice.

---

(1) Pline, l. XXX, c. 4.

(2) Ils construisaient, dit Strabon, des figures d'osier colossales, et y enfermaient des hommes et des animaux pour les livrer aux flammes.

(3) Le nom de Hésus me paraît phénicien; celui de Teutatès l'était aussi, comme on l'a déjà vu; mais Tarann ou Jupiter semble indigène.

Nous trouvons, à l'époque historique, le corps sacerdotal régulièrement organisé dans la Gaule. Les prêtres, qui en formaient la classe supérieure, remplissaient les doubles fonctions de sacrificateurs et de juges. Comme sacrificateurs ils accomplissaient les cérémonies du culte, tantôt dans l'intérieur des bois où ils allaient cueillir avec une faucille d'or le gui de chêne, emblème vénérable de la fécondité de la terre et des autres bienfaits des dieux, tantôt dans la plaine où se dressaient les pierres sacrées et où le peuple s'assemblait pour voir égorger les victimes. Nous avons dit qu'ils immolaient quelquefois des hommes : il semble que dans les premiers temps leur choix ne tombait que sur des criminels; mais à défaut de coupables, la superstition gauloise frappait aussi des innocents. Ainsi se trouvait vicié le principe d'une institution dont le but réel paraît avoir été de satisfaire la justice humaine en consacrant la punition des forfaits. César nous apprend qu'on voyait des malades faire vœu de sacrifier un homme aux dieux en cas de guérison, et livrer ainsi au couteau du prêtre ceux dont la vie était en leur pouvoir.

Comme juges, les membres de ce sacerdoce redoutable exerçaient une action plus utile. Ils punissaient le meurtre, le vol, l'adultère; ils décidaient aussi des contestations privées et même publiques. Leur grand moyen de se faire obéir, même des chefs les plus puissants, consistait dans une sorte d'excommunication, dont l'effet était irrésistible : l'homme exclu des sacrifices se trouvait aussitôt séparé de la société civile; il n'avait plus de droits, il ne pouvait exercer aucun commandement, et l'opinion le forçait de courber la tête sous cet arrêt sacré. Deux fois par an l'assemblée générale des Druides se réunissait dans une forêt sainte, située sur les bords de la Loire aux environs de Chartres : c'était comme le grand tribunal de la nation, et l'on y délibérait sur les démêlés des chefs comme sur ceux des particuliers. Mais la souveraineté

de ce tribunal religieux sur l'universalité du pays ne s'étendait qu'aux contestations publiques ou privées, et il n'avait point le caractère politique d'un sénat national (1).

Au-dessous des prêtres proprement dits, une seconde classe de Druides se livrait à l'étude de la nature, à la médecine, à l'astrologie. Les Romains les désignèrent sous le nom de *vates*. Leur influence contribua sans doute à développer l'esprit superstitieux qui se manifeste bientôt chez les Celtes : consultés sur toutes choses, ces ministres du culte, qui annonçaient l'avenir et qui promettaient la santé, devaient exercer une puissance aussi étendue, quoique moins redoutée, que celle du sacrificateur et du juge.

Un troisième ordre était composé de chantres appelés Bardes, qui avaient pour tâche, tantôt d'instruire le peuple en lui répétant des poésies religieuses et morales, tantôt d'animer les guerriers au combat et de célébrer la mémoire des braves. Cette dernière partie de leur rôle offre tant de rapport avec celui d'autres poëtes qu'on rencontre dans la Scandinavie sous le titre de Scaldes, qu'on peut douter si le Barde n'avait pas existé chez les Gaëls avant leur conversion au Druidisme. Ce qui porterait à le croire, c'est que les Germains appelaient encore *bardits* leurs chants militaires (2). Le caractère religieux que le Druidisme vint donner à ces poëtes nationaux, semble n'avoir jamais effacé le génie belli-

(1) Les Druides avaient pu occuper la place des anciens prêtres nationaux, dont l'autorité s'était sans doute perdue chez les Gaëls comme chez les Germains; mais il leur était impossible de déposséder les chefs et de renouveler la forme de l'État. Nous voyons même l'esprit militaire du Gaël se manifester chez ces ministres d'une religion empruntée, et les prétendants à la grande prêtrise vider, suivant César, leurs contestations par les armes.

(2) On n'est pas d'accord sur le mot employé par Tacite, quelques textes offrant *barritus*, au lieu de *barditus*; mais *barritus* est un terme latin que l'auteur n'aurait pas eu besoin d'expliquer : il nous avertit au contraire que le nom qu'il cite est germanique, et il en donne le sens. Je n'hésite donc pas à lire *barditus*.

queux qu'ils tenaient de leur race. Aussi devaient-ils plus tard survivre aux Druides proscrits, et garder encore leur place dans la maison des chefs écossais et gallois, quand ces chefs étaient déjà devenus chrétiens.

L'époque de l'adoption du culte druidique par les Celtes de la Gaule semble avoir été postérieure à l'invasion de l'Italie par des essaims galliques, puisque nous ne découvrons pas de druides dans ce dernier pays. Une partie de ces essaims n'ayant franchi les Alpes que quatre siècles avant notre ère, comme on le verra dans le chapitre suivant, on peut en conclure que la nouvelle religion n'avait point encore jeté vers ce temps des racines profondes parmi les Gaëls. C'est pour ce motif que nous l'avons placée au dernier rang parmi les causes capitales de transformation, qui changèrent l'existence des tribus blondes dans la Gaule. Le mélange des races et le partage de la propriété avaient été les conséquences immédiates de la conquête : la dépendance du peuple, l'altération de la langue et des idées, et le triomphe des doctrines orientales s'accomplirent dans la période suivante.

L'empire que prit le Druidisme sur une partie de la race celtique acheva de modifier le caractère national : car le génie indépendant de l'homme du Nord, qui s'était conservé jusqu'à la fin chez les Gaëls d'Italie, plia dans la Gaule sous la puissance des lois sacerdotales. Le couteau du sacrificateur brillait devant les yeux du barbare comme la hache du bourreau et l'épée du plus fort s'abaissa devant la balance du juge. C'était le retour d'une autorité morale au sein d'une société guerrière. Il y avait aussi une force civilisatrice dans l'enseignement populaire confié aux bardes. S'ils parlaient quelquefois à l'imagination et à la crédulité, ils s'adressaient souvent à l'intelligence. On a quelques débris de leurs poëmes qui retracent des souvenirs historiques, et jusque dans les chants modernes de la Bretagne armoricaine on reconnait

l'écho des leçons qu'ils donnaient à la multitude (1). Ajoutons que tout n'était pas mysticisme et superstition dans une croyance qui demandait à ses adeptes une étude de vingt années : la pensée et la science prenaient un développement inévitable dans le cours de ce long apprentissage. Le Druidisme ouvrait donc la voie à la civilisation.

La carrière conquérante de la race gallique devait se terminer à partir de l'époque où ces nouveaux éléments d'ordre social furent assez forts pour balancer le génie aventureux et les habitudes militaires de son premier âge. Aussi ne voit-on plus d'expédition remarquable des Gaulois pendant les siècles qui se rapprochent du commencement de notre ère. En revanche un progrès immense s'opéra dans l'état matériel du pays, où l'agriculture et les arts utiles prirent un développement jusque-là inconnu (2). Le commencement de ce progrès remontait probablement jusqu'à l'époque où la propriété s'était affermie après la conquête et la division du sol. Dans l'état communal primitif, les guerriers ne cultivaient qu'avec négligence des champs de partage auxquels chaque année les arrachait. Il semble même que l'opinion nationale tenait à honneur cette indifférence pour la richesse, qui résultait de la simplicité des habitudes et de la rudesse de l'existence (3). L'hom-

(1) Deux chanteurs figuraient dans les noces bretonnes : l'un célébrait les joies du mariage, l'autre avertissait les époux d'en prévoir les souffrances et de s'armer de courage pour les épreuves de la vie.

(2) Je ne crois pas qu'on puisse attribuer la plus grande part dans ce progrès aux populations indigènes dont les Gaëls avaient soumis une grande partie. Les Aquitains et les Ligures méridionaux offrirent aux yeux des Grecs et des Romains une sorte de civilisation agricole et industrielle ; mais les peuples bruns des bords de la Manche étaient plus pauvres et plus ignorants, comme le prouvent les rapports des anciens sur la Grande-Bretagne.

(3) C'est une lâcheté aux yeux des Germains, dit Tacite, de gagner à la sueur du front ce qu'on peut acquérir par les dangers.

me se contentait du strict nécessaire et s'endurcissait aux privations. Mais il n'en fut plus de même dans la Gaule, et la transformation qui s'opéra sous ce rapport dans les habitudes nationales est décrite dans le discours d'un chef édue (Divitiac) dont César nous a transmis les paroles. « Les nations germaniques, dit-il, ont appris à nous envier nos champs, notre existence plus civilisée, les biens dont nous jouissons : car il n'y a pas de comparaison entre leur existence et la nôtre (1). » Les Gaëls étaient entrés dans une nouvelle voie, et comme les plus méridionaux semblent avoir été les plus avancés à cet égard, on ne peut guère douter que l'exemple et le voisinage de quelques colonies grecques, établies sur les côtes de la Méditerranée et dont Marseille était la métropole, n'eût exercé sur eux une influence utile. Ils montraient en général, comme le remarque encore César, une grande aptitude à imiter et à reproduire ce qu'ils apprenaient des étrangers, n'importe par quel moyen (2) : le contact d'une race policée devait donc être pour eux une heureuse occasion de progrès.

Les anciens attribuèrent à la fertilité naturelle de la Gaule la richesse agricole qu'ils y trouvèrent déjà répandue; mais elle était le fruit du travail; car les contrées d'outre-Rhin, qu'ils croyaient stériles, sont également devenues fécondes sous la main du laboureur. Les Celtes avaient seulement devancé les autres races du Nord dans l'apprentissage de la culture. A cet égard ils ne l'emportaient pas moins sur les peuples de la Grande-Bretagne que sur ceux de la Germanie, circonstance qui mérite d'être remarquée, parce qu'elle semble prouver que ce furent les nations

---

(1) *Postea quam agros et cultum et copias Gallorum homines feri et barbari adamassent*, etc. (I, 31).

(2) *Ut est summæ genus sollertiæ atque ad omnia imitanda atque efficienda, quæ ab quoque traduntur, aptissimum* (VII, 22).

galliques et non les populations brunes qui portèrent dans cette île la première richesse. Voici comment s'exprime à ce sujet le conquérant romain, dont le témoignage est le plus ancien et le plus irrécusable : « Le pays de Cant (*Kent*) est plus civilisé de beaucoup que le reste de la Bretagne et ses habitants vivent à la manière des Gaulois, tandis que les peuples de l'intérieur n'ont point d'agriculture. » Ainsi la Gaule était devenue comme le foyer du progrès agricole et de la vie policée, même pour les régions où le Druidisme avait eu son berceau.

A la richesse agricole se joignit le commerce avec les nations environnantes, et surtout avec celles du Midi. L'histoire nous signale dans ces relations mercantiles la cause principale de la transformation des mœurs des Gaëls et de leur décadence comme peuple guerrier. Mais nous avons déjà vu que les causes de ce changement étaient plus profondes. Toutefois le mouvement commercial devint assez considérable pour mériter notre attention. En effet après la chute de Carthage, les navigateurs cessèrent de faire le tour de l'Espagne pour aller acheter dans le Nord l'ambre et l'étain. Des caravanes de marchands traversèrent la Gaule portant à dos de cheval le vin et les autres produits qu'ils échangèrent sur les bords de la Manche contre ces matières précieuses que les Gaulois eux-mêmes allaient chercher sur la côte opposée et dans l'île de Wight, qui en devint l'entrepôt principal (1). Ces caravanes se dirigèrent aussi quelquefois vers la Germanie, où le vin et l'argent monnayé pénétrèrent dès une époque assez ancienne. A plus forte raison durent-elles trafiquer de bonne heure avec les Celtes, qui s'éprirent du produit des vignobles d'Italie, ainsi que des armes brillantes, des riches parures et des beaux che-

---

(1) J'ai cru inutile de rapporter ici les preuves de ce mouvement commercial, sur lequel tous les écrivains sont d'accord.

vaux. Ce fut un élément de désordre moral dont les anciens crurent reconnaître l'influence funeste; mais le mal se trouva sans doute compensé par l'activité que les échanges donnèrent au travail, par l'imitation d'une foule de produits utiles, par les notions nouvelles, qui se répandirent partout où pénétrait le commerce. La connaissance même de l'alphabet italien s'introduisit dans l'intérieur de la Gaule, et des monnaies frappées un peu avant l'invasion de César portent des inscriptions en lettres latines. Un poids celtique offre une inscription de ce genre (1), et fait supposer l'adoption d'un système régulier de poids et de mesures.

Ainsi marchait d'un pas rapide et régulier la civilisation gauloise; mais nous ne nous arrêterons pas à en suivre le mouvement hors de la Belgique, où il est temps pour nous de revenir, puisque c'est son histoire qui doit faire l'objet de notre examen.

---

(1) Il fait partie de la collection de Mr B. Verhelst, à Gand, et l'inscription signifie *livre celtique*.

CHAPITRE IV.

LES BELGES.

Arrivée des Belges dans la Gaule du Nord. Leur parenté avec les Celtes primitifs. Anciennes nations belges dans les pays situés à l'ouest de la Meuse et de l'Escaut. Leur puissance. Leurs conquêtes dans la Grande-Bretagne. Leurs institutions et leur langue. Peuples germaniques admis dans la Belgique orientale. Leur alliance avec les anciens Belges. Les Aduatiks reçus dans cette alliance. Tribus germaines traitées moins favorablement.

La partie septentrionale de la Gaule antique semble avoir eu d'abord les mêmes habitants que les provinces centrales. César nous apprend qu'elle avait été jadis occupée par des Gaëls qui en furent repoussés dans la suite. Ce ne fut donc qu'assez tardivement qu'il s'établit une certaine séparation entre les deux pays, et qu'on distingua sous le nom de Belgique la région comprise entre la Seine et le Rhin (1).

Les peuples qui habitaient cette contrée pendant la période qui précéda l'ère chrétienne, formaient un groupe différent des Celtes proprement dits, et qui avait jusqu'à un certain point

(1) La limite méridionale de la Belgique était formée par la Seine, la Marne, et les plateaux élévés d'où descendent la Meuse et la Moselle. Mais César ne semble point compter parmi les Belges les peuples qui occupaient cette dernière région (les Médiomatriks et quelques tribus voisines).

une nationalité particulière (1). C'étaient les Belges (2), que César reconnut pour les plus braves des Gaulois, et qui avaient conquis par les armes le pays auquel ils donnèrent leur nom. La tradition rapportait que venus naguère d'au-delà du Rhin, ils avaient fait reculer les anciennes nations celtiques établies dans ces parages (3). Elles s'étaient retirées au midi de la Seine, préférant l'émigration à la dépendance, et laissant aux vainqueurs la paisible possession d'une contrée vaste et fertile. Mais l'époque de ce grand événement ne nous est pas indiquée; c'est surtout la mesure des temps qui s'efface du souvenir des peuples.

Il semble toutefois que nous puissions encore essayer de combler cette lacune au moyen d'autres données; car les peuples chassés par les Belges ayant dû chercher ailleurs une nouvelle patrie, un déplacement si considérable s'était fait sans doute res-

---

(1) *Linguâ, institutis, legibus inter se differunt.* César, L. I, c. 1. Mais Strabon (IV, 176) considère les différences de langage et d'institutions entre les Belges et les Celtes comme faibles et partielles.

(2) Nous avons déjà vu que ce nom répond au verbe *belghen*, entrer en fureur. Les poëtes scandinaves nous font connaître le sens de cette furie, qui dans l'opinion des peuples du Nord caractérisait le guerrier. C'était une sorte d'ivresse belliqueuse, qui se retrouve dans l'Orient chez les Malais, et pendant laquelle le brave tournait ses armes contre tout ce qui se trouvait à sa portée. Elle était à leurs yeux le paroxisme du courage.

Était-ce cette valeur farouche qui avait donné lieu à l'épithète de *Fir-bolgs* ou Belges de feu, que nous trouvons dans les traditions irlandaises? Cette interprétation paraît la plus probable, quoique l'on pût aussi en admettre une autre, fondée sur l'habitude des peuples émigrants de livrer leurs habitations à l'incendie.

(3) *Plerosque Belgas esse ortos à Germanis, Rhenumque antiquitùs transductos, Gallos qui ea loca incolerent expulisse* (César, II, 4). La phrase de César est construite de manière à pouvoir faire d'abord supposer que c'étaient seulement les Belges germaniques qui avaient expulsé les Celtes. Mais la suite du passage montre qu'il s'agit des Belges en général, et tel est le sens que l'on a toujours donné à ses paroles. Quant aux peuples germains qui se trouvaient en Belgique du temps de la conquête romaine, il en sera question plus loin.

sentir jusqu'aux extrémités du monde gallique. Or nous voyons apparaître en Italie, vers l'an 390 avant notre ère (1), un flot de nations gauloises que la guerre contraignait de sortir de leurs anciennes demeures (2), et qui, lassées de combattre dans le Nord, allaient s'établir sous le ciel du Midi. Ces différents essaims venaient du centre même de la Gaule (3), et tel était leur nombre

(1) Cette date est certaine quant à l'essaim des Sénones, dont nous parlerons plus bas. Suivant Tite-Live, les autres peuples situés entre les Alpes et la Mer Adriatique seraient beaucoup plus anciens. Mais la fausseté de cette opinion est démontrée par le témoignage d'Hérodote, qui connaît les Vénètes d'Italie, les Phocéens de Marseille et les Étrusques de la vallée du Pô, et qui ne connaît point les Gaëls. Une tradition citée par Pline (III, 21) nous donne l'époque réelle de la chute de la puissance étrurienne dans le nord de l'Italie, par suite de l'invasion gauloise : elle rapportait que la ville de Mespum, située au nord de Milan et célèbre autrefois par sa richesse, avait été prise par les Insubres, les Boïes et les Sénones le même jour que Veies par les Romains (393 ans avant J.-C.) Cette indication s'accorde avec celles d'Hérodote, qui plaçait encore les Étrusques en Ombrie un demi-siècle auparavant (I, 94). Elle paraît donc authentique, et nous apprenons ainsi d'une manière certaine que les Gaulois ne pénétrèrent point dans l'intérieur de l'Italie par petits essaims, que les Étrusques auraient pu repousser, mais par une sorte d'invasion générale que rien n'arrêta. Il est vrai que Denys d'Halicarnasse (VII, 404) attribue à l'invasion gauloise une émigration étrusque qui aurait eu lieu vers l'an 491. Mais cette supposition est démentie par le silence des auteurs latins, qui auraient dû avoir connaissance de ce déplacement d'un peuple voisin.

(2) Justin, qui ne fait qu'abréger le Gaulois Trogus Pompée, reconnaît que les Gaëls de la vallée du Pô avaient émigré par suite des guerres intérieures dont la Gaule était le théâtre (L. XX, c. 5). Il croit cependant d'après les légendes nationales, qu'un premier essaim avait déjà franchi les Alpes, et il lui donne pour berceau le Berry et les contrées adjacentes. Rien ne justifie cette tradition. Nous venons de voir que l'apparition des Gaulois en Italie ne date que de quatre siècles avant notre ère, et parmi les peuples conquérants on ne distingue aucun de ceux qui habitaient au sud de la Loire. Aussi ne peut-on regarder que comme une fiction poétique l'histoire d'une sorte d'âge d'or où le grand roi Ambigat, voyant les Gaulois trop nombreux, avait chargé ses neveux ou ses petits-fils, Sigovèse et Bellovèse, de conduire deux puissantes émigrations en Italie et dans les régions danubiennes.

(3) De petites tribus d'origine obscure s'établirent au pied des Alpes et dans les

qu'ils formèrent cinq grands peuples dans la vallée du Pô et sur les bords de la Mer Adriatique, où leur postérité domina pendant plus de deux cents ans. Aucune tribu belge ne s'était associée à ce vaste mouvement, circonstance qui paraîtrait surprenante, si ce n'avaient pas été les Belges eux-mêmes qui refoulaient ainsi vers le Sud ces populations celtiques. Elles formaient une masse qu'on peut évaluer à un million de têtes (1), et cependant l'émigration ne s'était pas étendue aux pays situés au midi de la Loire (2). C'était seulement de la Gaule centrale que paraissaient sortir toutes ces nations guerrières; mais le choc qui les avait arrachées de leur patrie devait partir de plus loin, et le manque d'espace qui leur faisait quitter les bords de la Seine ne pouvait guère avoir d'autre cause que le choc, que leur race avait éprouvé au-delà de ce fleuve. C'était probablement la pression exercée dans le Nord par les Belges victorieux qui pesait sur les Celtes et dont le contre-coup atteignait ainsi l'Italie.

---

vallées adjacentes : la principale était celle des Taurins ou Tauriks, dont le nom rappelle celui des anciens Taures, que nous avons déjà rencontrés. Les groupes qui atteignirent ou dépassèrent les bords du Pô se composaient des Insubres (qui fondèrent Milan), des Cénomans, des Boïes, des Lingons et des Sénones. Le berceau des Boïes n'est point connu, ce peuple n'ayant pas conservé de possessions dans la Gaule. Mais les Insubres venaient du pays des Édues, situé à l'est de la Haute-Loire; les Lingons habitaient vers les sources de la Marne, les Sénones sur la Seine, et les Cénomans dans le pays qui a conservé le nom de Maine. Le mouvement s'était donc étendu sur une ligne d'environ cinquante lieues, parallèlement à la frontière de la Belgique. C'était là en effet que devaient s'être réfugiées les populations vaincues, et soit qu'elles y eussent été accueillies à côté des autres Celtes ou qu'elles se fussent mêlées à eux, l'encombrement avait été la suite nécessaire de leur arrivée.

(1) Chacun des cinq grands peuples comptait environ trente mille guerriers ou cent vingt mille têtes, et l'on peut élever au double l'ensemble des nations inférieures. Ce serait donc huit cent soixante mille âmes, sans les serfs, dont une partie au moins devait avoir suivi la fortune des peuples émigrants.

(2) La légende donnait le Berry pour patrie à Bellovèse et à Sigovèse; mais nous ne trouvons ni Bituriges, ni autres Gaulois méridionaux en Italie.

La force et l'étendue de cette pression peut être jugée par la grandeur de ses résultats. Un des peuples qui avaient pris part au déplacement qu'elle produisit, les Sénones, attaqua les Romains, l'an 387 avant J.-C., brûla leur ville et les contraignit à payer une rançon de mille livres d'or. Le territoire que ces nations émigrées occupèrent dans la péninsule italienne n'avait pas moins de cinquante lieues de longueur. Ce n'était pas tout-à-fait l'équivalent du pays que les Celtes avaient perdu au nord de la Seine; mais si l'on considère la distance parcourue par cette masse repoussée, les circonstances qui avaient dû l'affaiblir, les débris qu'elle avait nécessairement laissés derrière elle, l'étendue de ses nouvelles conquêtes paraîtra proportionnée à l'espace qu'elle avait perdu. Ainsi s'explique une invasion si soudaine et si vaste : les peuples galliques refoulés de la Gaule septentrionale débordaient au midi des Alpes.

La lutte que ces peuples avaient soutenue contre les Belges, avant de se déplacer, avait dû être longue et opiniâtre. Le souvenir qu'ils en avaient gardé, n'était point celui d'une invasion subite, mais d'une guerre intestine causée par des dissensions nationales (1). On voit à ce langage qu'ils ne regardaient point comme une race étrangère celle qu'ils avaient eue à combattre, et en effet les Belges, pris en général, sont toujours rangés par les anciens au nombre des nations galliques. Les doutes que pourrait encore laisser sur ce point l'inexactitude assez fréquente des notions ethnographiques des Romains et des Grecs, doivent céder à d'autres preuves que nous fournit l'histoire : car elle nous montre dès une époque très-reculée une partie des tribus belges portant leurs armes dans la Grèce et dans l'Orient. Elles s'y dési-

(1) *Causa in Italiam veniendi intestina discordia et assiduæ domi dissensiones fuere.* (Justin. XX, 5).

gnaient elles-mêmes par les noms de Gaëls, et les indications remarquables qu'offre le récit de cette grande expédition, répandent une nouvelle lumière sur l'origine des nations auxquelles était échue la possession de la Belgique.

Un groupe considérable de peuples galliques avait apparu subitement sur la rive droite du Danube et dans les contrées voisines, vers l'an 340 avant l'ère chrétienne (1). Il atteignit l'Illyrie et les frontières de la Thrace à l'époque où Alexandre-le-Grand se préparait à marcher contre les Perses. On raconte que des députés de ces tribus guerrières se rendirent auprès du prince macédonien et que la fierté de leur langage lui permit de juger de leur audace. « Que craindriez-vous? leur avait-il demandé. — Rien que la chute du ciel sur nos têtes, répondirent les barbares » (2). Après avoir séjourné dans ces parages pendant deux générations, ils en sortirent à la troisième, envahirent la Macédoine et la mirent au pillage. Mais incapables de forcer les villes qu'entouraient de hautes murailles et décimés par les maladies sous un climat brûlant, ils se retirèrent bientôt vers le Nord (3). Cependant une

---

(1) C'est probablement ce grand essaim que la tradition gauloise plaçait sous la conduite de Sigovèse; mais elle n'en indiquait pas la composition. Deux peuples qui en faisaient partie s'établirent au midi du Danube, les *Scordisks*, qui habitaient entre ce fleuve et la Drave, et les *Carnes*, dont la Carniole a gardé le nom. Parmi ceux qui poussèrent plus loin, les *Volkes* semblent avoir formé la nation principale.

(2) Ce récit paraît plus authentique que la plupart des autres anecdotes grecques. STRABON nous apprend qu'il avait pour auteur Ptolémée, un des généraux d'Alexandre, qui régna plus tard en Égypte (L. VII, p. 301).

(3) Les premiers historiens ont cru que tous les Gaëls qui apparaissaient dans le monde méridional, venaient en droite ligne de la Gaule, et que chaque essaim qui remontait vers le Nord retournait dans ce pays. Mais de pareils voyages, aussi difficiles que l'expédition d'Annibal en Italie, ne s'accomplissaient que dans quelques rares occasions : le plus souvent c'était de la vallée du Danube que partaient les bandes armées, et elles y retournaient après leurs expéditions.

forte bande se jeta encore sur la Grèce, pénétra jusqu'à Delphes, et faillit s'emparer des trésors que renfermait le temple d'Apollon. Un corps moins nombreux passa ensuite dans l'Asie-Mineure et y fonda la nation des Galates, longtemps redoutée dans l'Orient. Les Grecs se persuadèrent même que d'autres nations blondes, établies sur les bords du Pruth et du Danube, et de qui paraissent venir les noms de Valachie et de Gallicie (1), avaient également fait partie de cette émigration.

Quoique les nations dont s'était formé ce vaste essaim fussent de la même race que les Gaulois, ainsi que l'attestait leur nom, nous n'apercevons parmi elles aucun des peuples de la Gaule centrale. En revanche il s'y trouvait des Belges. Le chef de l'armée qui envahit la Macédoine est appelé par les historiens Belgius ou Bolgios (2), et les bandes qui pénétrèrent dans la Grèce et dans l'Asie-Mineure se composaient principalement de Volkes Tectosages, tribu guerrière qui se fixa plus tard entre le Rhône et les Pyrénées (3), mais dont l'origine belge parait incontestable (4). En

---

(1) Les anciens ont souvent considéré comme Germains les peuples blonds de ces parages, qui portaient le nom de Bastarnes; mais après que les Romains eurent colonisé la Hongrie et les pays adjacents, les populations qu'ils y fixèrent et qui apprirent à parler latin, prirent elles-mêmes le nom de Galls (Valaques) et l'ont conservé avec celui de *Romanu*. En même temps les Bastarnes disparurent. Il semble donc que l'opinion qui les faisait Germains, tenait à la ressemblance primitive des deux races. — Les habitudes nomades que conservaient les tribus de ces contrées, me persuadent qu'elles n'avaient jamais quitté la partie orientale de l'Europe. Les Valaques sont encore un peuple bien distinct de ceux qui l'entourent : mais il serait difficile de retrouver une race indigène en Gallicie.

(2) Le premier est cité par Justin, le second par Pausanias.

(3) Nous reviendrons plus bas sur ce point.

(4) *Tectosagas primævo nomine Bolgas*, dit le poëte gaulois Ausone (*De claris Urb.*, XIII, 9). Les peuples de la Gaule méridionale prononçant la lettre *b* comme notre *v*, le mot *Bolg* devient chez eux *Volg* et *Volc*. Cicéron l'avait écrit *Belgæ* ou *Belcæ* (*Pro*

effet, les emblèmes nationaux que nous offrent ses anciennes médailles, se reproduisent sur celles de la Belgique gauloise et n'existent point chez les peuples intermédiaires (1).

Cette apparition d'une partie des Belges parmi les nations galliques qui débordaient au midi du Danube, prouve que, s'ils étaient du même sang que les Celtes proprement dits (ceux de la Gaule centrale), ils appartenaient cependant à un autre groupe, celui des Gaëls orientaux, dont nous trouvons les nombreux débris épars entre la Mer Noire et le Rhin (2). César lui-même prenait pour des Volkes Tectosages, les tribus qui de son temps occupaient la Bohême et dont le vrai nom était celui de Boïes (3). Il nous apprend que leurs mœurs, différentes de celles des conquérants de la Gaule, ressemblaient à celles des Germains, et cette remarque, qui pouvait sans doute s'appliquer au reste des nations de cette famille, nous explique les différences de langue et d'usages qu'il avait aussi reconnues entre les Belges et les autres Gaulois.

Fonteio, 8). Il se rapproche de *volk*, qui veut dire peuple; mais c'est une ressemblance probablement fortuite, le nom général de nation ne pouvant pas devenir la dénomination propre d'une race particulière.

(1) Lelewel, *Type gaulois*, p. 78. Le savant Polonais revient plusieurs fois sur cette similitude remarquable. Les signes communs aux médailles des deux peuples sont la figure d'une hache et deux croissants adossés.

(2) Outre les peuples de ce groupe situés au midi du Danube et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, l'histoire nous montre encore au nord de ce fleuve les Gothins et les Oses qui habitaient la Moravie, et les Boïes dont la Bohême rappelle encore le nom.

(3) Elles ne furent chassées de ce pays que peu de temps avant l'ère chrétienne, époque où les Marcomans s'en emparèrent sous la conduite de Marobaud. César se trompe donc probablement en mettant à leur place des Volkes Tectosages; mais ce n'est qu'une erreur de nom, puisqu'il désigne au lieu d'elles une autre nation du même groupe. Du reste on comprend qu'il eût pu recevoir à ce sujet de fausses indications, le mot de *volk* ou peuple se confondant avec celui de *Volke*, ce qui devait donner lieu à des méprises.

Ces différences n'étaient point radicales, comme le fait observer Strabon : elles tenaient aux influences diverses que les deux peuples avaient subies par suite de leur séjour dans des régions séparées. Nous avons déjà vu que le Celte avait reçu dans la Gaule les éléments d'une civilisation nouvelle et que ses mœurs et son langage s'y étaient altérés. Les Belges, qui n'avaient franchi le Rhin que beaucoup plus tard, ne pouvaient pas avoir éprouvé le même changement. C'est ainsi que malgré leur origine gallique, ils formaient encore une nation distincte, mais non pas une race à part.

Cette nation ne conserva point tout le pays qu'elle avait d'abord occupé dans la Gaule septentrionale et qui s'étendait du Rhin jusqu'à la Seine. Dans les temps historiques nous voyons les Belges proprement dits resserrés entre la Seine, la Meuse et l'Escaut, tandis que tout le pays situé entre ce dernier fleuve et le Rhin était habité par des peuples venus de la Germanie (1). La

(1) César signale l'existence de nations germaines en Belgique, comme on l'a vu dans la troisième note de ce chapitre. Elles y étaient en grand nombre, ainsi que l'indique le mot *plerosque*. Cependant ce mot veut dire une grande partie, mais non pas la plupart, comme l'ont pensé quelques traducteurs. Le conquérant romain ne désigne point les peuples qui étaient ainsi mêlés aux Belges; mais Pline l'Ancien supplée à son silence en donnant l'Escaut pour limite occidentale à la race germanique (IV, 28). Déjà Strabon avait remarqué que les Nerviens qui occupaient la rive droite de ce fleuve étaient une nation germaine, et son témoignage est confirmé par celui de Tacite. On verra dans le chapitre suivant quels peuples occupaient le reste de la contrée. Toutefois il est impossible de determiner la limite certaine des Belges gaulois et germains du côté du Nord-Ouest. Il n'est pas douteux que les Ménapiens du littoral n'appartinssent à ce dernier groupe, quoiqu'ils s'étendissent sur la côte de Flandre, et la conformité absolue de langage qui règne encore entre les populations du littoral et celles de la vallée de la Lys ne permet pas de leur assigner une origine différente. Il existait aussi tant de relations intimes entre les tribus occidentales et les Morins, que leur parenté est très-probable, quoique je n'aie point osé l'admettre comme certaine, contrairement à l'opinion ordinaire (Les villages du nord de l'Artois et du pays de Boulogne portent encore en grande partie des noms flamands).

Belgique actuelle se trouvait donc presque entièrement habitée par ces populations plus récentes et dont nous examinerons plus loin l'origine. Cependant il restait aux anciens Belges une contrée vaste et fertile, où florissaient encore des nations considérables. Le premier rang appartenait aux Bellovaks, dont la ville de Beauvais a gardé le nom. Leur territoire est appelé par les anciens *Belgium* ou pays des Belges (1), comme s'ils avaient formé la branche aînée de cette race (2). Ils en étaient du moins le peuple le plus puissant, et on évaluait leurs forces à cent mille guerriers. Après eux, sans leur être très-inférieurs, venaient les Suessons et les Rêmes, dont les anciennes capitales sont aujourd'hui Soissons et Rheims. Les Atrébates qui habitaient l'Artois, les Véromandues qui touchaient à l'Escaut, et les Morins établis en face du Pas-de-Calais, formaient des groupes plus faibles, dont chacun armait tout au plus trente à quarante mille hommes (3).

---

(1) Le *Belgium* s'étendait cependant au-delà des frontières des Bellovaks et comprenait aussi le pays des Ambiens et des Atrébates.

(2) Chacune des ligues germaniques semble offrir une tribu principale, autour de laquelle se sont groupées les autres. Les Bellovaks paraissent avoir joué ce rôle parmi les anciens Belges, et le nom de *Belgium* qu'ils donnaient par excellence à leur pays rappelle la tradition des Suèves, qui regardaient comme le cœur de la Suévie la forêt des Semnons. Leur territoire était certainement plus vaste dans les premiers temps qu'à l'époque romaine, en raison du principe suivi par les empereurs d'affranchir les tribus vassales pour affaiblir les grands peuples. Je crois qu'il s'étendait depuis la Seine jusqu'à la Somme, comprenant, outre les diocèses de Beauvais et de Senlis, une partie de ceux de Paris, de Rouen et d'Amiens.

(3) Je prends pour bases de ce calcul : 1° le contingent de soldats promis par chaque peuple pour former l'armée qui devait arrêter César; 2° le rapport qui existait entre ce contingent et la force totale; 3° quelques indications accessoires. Le rapport du contingent à la force totale était chez les Bellovaks dans la proportion de 60 à 100. Le nombre de soldats promis par les Suessons s'élevait à 50,000; celui de Morins, à 25,000; ceux des Atrébates et des Véromandues, à 15,000 et à 10,000 (mais l'étendue du territoire de ces derniers suppose des forces plus considérables).

Trois autres petits peuples occidentaux, les Calètes, les Véliocasses et les Ambiénois, comptaient en moyenne seize mille combattants. L'ensemble des nations belges, sans y comprendre leurs alliés d'origine germanique, représentait donc à peu près quatre cent mille guerriers et au moins seize cent mille têtes. Ce n'est pas tout-à-fait le tiers de la population actuelle des mêmes contrées; mais les dénombrements que nous possédons ne paraissent pas comprendre les gens de servage (1).

Il se trouvait aussi des Belges dans les îles britanniques, et nous voyons les traditions irlandaises parler encore des conquêtes sanglantes des Fir-Bolgs, mot à mot des Belges de feu (2). Le but des premières invasions avait été, suivant César, la guerre et le pillage; plus tard les vainqueurs s'attachèrent au sol et le mirent en culture. En effet, deux nations de la Belgique occidentale, les Bellovaques et les Atrébates, avaient établi des colonies puissantes de l'autre côté de la Manche. Mais ce n'était point dans la partie de la Grande-Bretagne la plus rapprochée des Morins et du

---

(1) Ce résultat répond à peu près à l'évaluation de l'empereur Julien (César, p. 320), qui porte à deux millions de guerriers (ἀνδρῶν) le nombre des Gaulois soumis par César. La Gaule avait donc renfermé huit millions de têtes libres, sans les serfs qui étaient beaucoup plus nombreux dans le Midi que dans le Nord.

(2) Ces Belges d'Irlande étaient probablement issus de ceux d'Angleterre dont nous allons parler. Ils comprenaient aussi une tribu de Némètes (*Nemidi* ou *Neamaid*), mot qui désignait peut-être les Atrébates venus de *Nemetacum*, mais qui pouvait offrir également le sens de jurés ou élus (il reparaît sous cette signification dans les antiquités germaniques, et un peuple suève établi sur la rive gauche du Haut-Rhin prenait le même nom). Un fait curieux, qui donne plus d'authenticité aux traditions irlandaises, c'est qu'une partie des dénominations qu'elles ont conservées sont conformes à la langue des Belges. Elles appellent les chefs des Némètes *Ruderic* et *Slange*, tandis que des noms analogues au premier se reproduisent dans les traditions écossaises sous la forme de *Reutha* ou *Reuther* (chef de la colonie des Scots), puis sous celles de *Rothisaius* et de *Reoda*. Ruderic et Reuther offrent évidemment des noms germaniques, et *Slange* veut encore dire serpent et dragon.

Pas-de-Calais, région dont les habitants avaient d'anciens rapports avec les Belges et pouvaient s'être déjà unis avec eux par des alliances. Les conquérants s'établirent plus loin, vers les contrées qui portent aujourd'hui les noms de Hampshire et de Berkshire. L'essaim des Bellovaks (1), qui prit là le nom national des Belges, s'établit entre la Tamise et la mer : celui des Atrébates vers les sources de la Tamise. Les deux colonies devinrent florissantes, mais ne cessèrent point de rester attachées à la mère-patrie. Plusieurs chefs suessons et atrébates régnèrent en même temps dans la Grande-Bretagne et dans la Gaule, et quand les Romains envahirent la Belgique, ces peuples sortis de son sein lui envoyèrent encore des défenseurs (2).

L'union qui se maintenait ainsi entre les diverses nations de ce groupe augmentait à la fois leur force et leur renommée. On avait vu, un siècle avant notre ère, tous les peuples de la Belgique se liguer pour défendre l'entrée de leur territoire à de puissantes émigrations germaines (celles des Cimbres et des Teutons). Le succès de ce généreux effort avait ajouté à leur vieille gloire militaire, et les Bellovaks surtout étaient célèbres par leur puissance et par leur courage (3). Les mœurs nationales s'étaient sans doute modifiées jusqu'à un certain point par suite des progrès de l'agriculture et de la richesse matérielle qui se répandait graduellement dans toute la Gaule; mais aucun signe de décadence

---

(1) Je regarde le nom de Belges que portait cette colonie comme désignant spécialement les bandes venues du *Belgium*, puisque les Atrébates formaient un autre état. Mais il y avait du temps de César un grand nombre de pareils essaims établis dans le midi de l'Angleterre, et chacun gardait le nom de sa patrie (V, 12). Plus tard ils se confondirent entre eux et leur nationalité particulière s'effaça.

(2) César, IV, 20. Ce fut la cause des expéditions de César en Bretagne.

(3) César, à qui sont empruntés ces détails (II, 4), revient à plusieurs reprises sur la renommée et l'influence de ce peuple.

et de dégénération ne paraissait annoncer l'affaiblissement de la race belge.

Ses institutions politiques étaient en général les mêmes que celles du reste des Gaulois; seulement l'influence des nobles et des Druides ne s'était pas aussi complétement développée dans la Belgique. On y voit des chefs à la tête des armées: on n'y voit point de familles puissantes dirigeant la volonté du peuple, et nous y trouvons l'exemple de négociations conduites par les vieillards (1). Le nombre des monuments druidiques est peu considérable au nord de la Seine, et aucun de ces monuments n'offre de vastes proportions. Quant aux emblêmes de ce culte qu'on retrouve sur quelques monnaies, ils attestent plutôt des alliances nationales qu'une influence religieuse (2). La vie sociale des peuples belges semble donc avoir présenté sous ces deux rapports un autre caractère que celle des nations celtiques, et c'est là sans doute ce qui a fait dire aux anciens qu'ils avaient d'autres lois; mais cette expression ne semble pas pouvoir être prise dans un sens plus étendu.

Les noms de leurs places de guerre appartiennent à la même langue que ceux des plus anciennes villes gauloises (3). Un seul

(1) Il est très-difficile de reconnaître dans le petit nombre de documents qui nous restent, ce qui distinguait l'autorité des chefs celtes et belges. Cependant le récit des guerres de César laisse ces derniers dans l'ombre, tandis que les premiers y jouent un grand rôle. La soumission des Bellovaks est apportée par les vieillards, comme celle des Nerviens. Pas un seul des hommes qui figurent à la tête des peuples belges n'est désigné par les titres de noble et de riche, comme ceux qui dirigent les cités gauloises. Ce sont là sans doute des indications très-incomplètes; mais leur ensemble n'en est pas moins significatif.

(2) M. Lelewel a cru voir sur des médailles belges l'image du gui druidique : je considère la plante qui s'y trouve représentée comme l'imitation du palmier phénicien, et certainement les formes qu'elle offre sont celles d'un végétal à branches arquées, mais non à ramure angulaire comme le gui.

(3) Nous y retrouvons les mots de *Noviomagus* et de *Noviodunum* (Noyon); *briga*

offre des éléments particuliers : c'est celui de *Bratuspantium*, que portait une forteresse des Bellovaks, et qui se compose des mots *bratu*, large, et *spante*, jointure et enclos (1). La dénomination même de Belges est toute germanique, et une grande partie des noms d'hommes qui sont parvenus jusqu'à nous offrent le même caractère (2). L'idiome antique de la race blonde semble s'être peu altéré chez les nations de ce groupe : car les anciens ne remarquèrent pas de différence de langage entre les Belges proprement dits et les peuples germains établis sur leur territoire, quoiqu'une partie de ces derniers, récemment arrivés sur les bords de la Meuse, eussent sans doute conservé le dialecte de leur patrie. Il existait encore au IV[e] siècle de notre ère une grande similitude entre la langue des Galates d'Asie, issus des Tectosages et de leurs alliés, et celle des Trévirs, une des nations venues de Germanie en Belgique (3). Mais par cela même que les Belges avaient con-

---

changé en *briva* dans *Samarobriva* (Amiens, mot à mot Pont-sur-Somme); *durum*, dans *Duronum*, *Durocortorum*, *Divodurum*; la terminaison *acum*, dans *Durnacum* (Tournai), *Nemetacum* (Arras), etc. Ce dernier nom présente aussi un radical expressif, *Nemet*, qui pour les Germains comme pour les Gaulois signifiait un lieu sacré, et qui servait probablement aussi à désigner une troupe assermentée.

(1) Ce devait être une enceinte immense, car toute la nation s'y réfugia avec ses bagages et ses troupeaux.

(2) Nous avons parlé ailleurs du mot Belge. Les noms d'hommes ont été patiemment recueillis et analysés par M. Diefenbach, un des savants celtistes, et cette étude l'a conduit à considérer les Belges comme un peuple mixte, tenant des Celtes et des Germains. Nous avons déjà vu que les traditions irlandaises désignent par des noms teutoniques les anciens chefs des bandes belges qui avaient passé dans cette île.

(3) Cette ressemblance est attestée par saint Jérôme, qui paraît avoir examiné la question assez attentivement, car il avait aussi remarqué une certaine différence des deux dialectes, mais peu importante (*Præfatio epist. ad Galatas*). Les croisés allemands du moyen-âge crurent reconnaître leur langue maternelle dans celle que parlaient encore certaines tribus de l'ancienne Galatie. Quant aux Trévirs, quelques noms de leurs villes paraissent tout-à-fait germaniques, comme *Baudobriga*, *Bingium* et *Andethanna*.

servé l'ancien idiome des Gaëls, leur langage ne ressemblait plus à celui qui dominait dans la Gaule centrale et qui n'était plus celui des tribus conquérantes (1).

Les historiens gardent le silence sur les motifs qui avaient fait admettre des nations germaines dans la partie de la Belgique qui était la plus rapprochée du Rhin. Cependant rien ne semble indiquer que ce fût par impuissance de défendre eux-mêmes tout leur ancien territoire, que les Belges gaulois avaient pris le parti de céder à des populations germaniques la région située à l'est de la Meuse et de l'Escaut. Les Bellovaks et leurs alliés comptaient beaucoup plus de combattants que les peuples qui occupaient la Belgique orientale. Ceux-ci d'ailleurs avaient adopté le nom de Belges, qui, ne leur appartenant point par droit d'origine, ne pouvait marquer que l'alliance par suite de laquelle ils avaient été associés à une race étrangère. Mais comment avait pu s'établir cette association, voilà ce qu'il paraît difficile d'expliquer. On ne comprendrait guère que, pour acquérir de nouveaux alliés, les Belges se fussent retirés volontairement de tout l'espace compris entre l'Escaut et le Rhin. Supposer que ces vastes régions fussent toujours restées désertes, c'est ce que permettrait la stérilité de

(1) L'hypothèse de MM. Amédée Thierry et Diefenbach, qui donnent aux Belges le titre de Cimbres, repose sur cette différence de langage. Mais ils n'ont pu signaler de relation particulière entre les deux races, et je ne connais rien qui justifie leur supposition. On n'aperçoit pas de parenté entre les Belges d'Angleterre et les Kymris, les traditions historiques désignant les deux nations comme ennemies. D'autre part, aucune trace des Cimbres ne se retrouve en Belgique, excepté la colonie des Aduatiks, dont nous parlerons bientôt : car l'étymologie qu'on a voulu donner du nom de Cambrai, en le rattachant forcément à celui de Cimbres, ne se rapporterait en tout cas qu'aux Nerviens, qui n'étaient Belges que par alliance. Il est possible, comme nous l'avons déjà vu, qu'à une époque très-reculée le dénomination de Kymris ait désigné une partie considérable, sinon la totalité de la race blonde; mais il n'existe aucun motif de l'appliquer aux Belges plutôt qu'au reste des peuples gaulois ou germains.

la Campine et de l'Ardenne, mais non la fertilité des contrées adjacentes. Une autre hypothèse mérite mieux notre attention : c'est qu'après avoir été habitées par des nations belges (puisqu'elles étaient regardées comme une partie de la Belgique), elles avaient été abandonnées à la suite de quelque grande émigration, qui les avait laissées vacantes. On a déjà vu que les Tectosages conservaient les marques de leur ancienne parenté avec les Belges du Nord, dont ils ne s'étaient séparés qu'à une époque assez récente pour que cette parenté fût encore reconnaissable. Peut-être était-ce des bords de la Meuse qu'ils étaient partis avec d'autres tribus du même sang, pour se diriger vers la Grèce, départ qui aurait laissé dépeuplée la Belgique orientale (1). On sait en effet que les nations qui entreprenaient ces expéditions lointaines, commençaient par brûler leurs habitations et changeaient en désert le pays qu'elles abandonnaient.

---

(1) La tradition conservait encore le souvenir du séjour des Volkes dans la Gaule avant les expéditions qui les avaient conduits jusque dans l'Orient, et il est naturel de chercher leur ancienne demeure dans le voisinage des peuples de la même famille. Il est vrai qu'après leur retour nous les voyons établis très-loin de la Belgique; mais c'était là un fait récent. Aucun des anciens auteurs grecs n'avait connu l'existence des Volkes ou d'autres peuples galliques dans l'espace situé entre les Pyrénées et le Rhône. Ils ne nous montrent dans ce pays que des Ligures, les Élésyks, qui occupaient la côte de la Méditerranée jusqu'au IIIe siècle avant notre ère. Le premier moment où nous apercevions les Tectosages dans ces contrées est l'époque du passage d'Annibal dans la Gaule (218 avant J.-C.) : encore ne les voit-on alors que sur le Rhône, et non pas au pied des Pyrénées. Ce n'est donc que par ignorance que les Romains, qui les rencontrèrent à Toulouse, crurent que c'était là leur première patrie. Ils appliquaient aux nations gauloises l'idée de fixité qui naît avec la civilisation; mais cette idée n'était qu'imparfaitement empreinte dans l'esprit des peuples galliques. (Du temps de César les Helvètes prirent encore le chemin du pays des Volkes pour aller s'établir dans leur voisinage, sur le territoire des Aquitains). Saint Jérôme dit expressément que les Galates étaient sortis de la partie la plus sauvage de la Gaule (*De ferocioribus Gallis*).

Mais soit qu'on accepte cette conjecture qui semble la plus probable, soit qu'on renonce à soulever le voile qui couvre un événement si reculé, le nombre des essaims germaniques qui se répandirent d'abord dans cette partie de la Gaule paraît s'être borné à trois : ce furent les Trévirs, qui occupèrent la vallée de la Moselle et les bords du Rhin, les Nerviens, situés sur la rive droite de l'Escaut, et les Ménapiens, groupe de tribus maritimes qui s'établit le long de la côte (1). Le pays où ils se fixèrent devait être vacant, car il y resta encore de grands espaces inoccupés (2). Ils en prirent possession à des époques sans doute différentes, car nous verrons plus loin qu'ils n'avaient pas tout-à-fait la même origine. Mais tous s'unirent intimement avec les Belges, parmi lesquels nous les voyons comptés.

Cette alliance était, dans l'ordre d'idées qui régnait parmi les deux races, la condition naturelle de leur admission sur le sol de la Belgique. « Donnez-nous les terres dont vous pouvez vous passer, dirent plus tard les Cimbres aux Romains, et nous vous appuierons de nos armes. » La même offre fut faite à César par les tribus germaniques des Tenchtères et des Usipètes : Permettez notre établissement dans la Gaule et nous serons pour vous des « amis utiles. » Polybe nous a même répété le nom qui dans la langue des Gaulois désignait ces nations auxiliaires : c'était celui de

(1) On trouvera dans le chapitre suivant des indications détaillées sur chacun de ces peuples. La langue des Ménapiens revit dans l'idiome de nos provinces maritimes, et je regarde l'ancien langage des Nerviens comme la base principale de celui que parlent encore les populations flamingantes entre la Dyle et la Dendre. L'étude des dialectes de la Belgique orientale ne m'est pas assez familière pour que j'ose affirmer où se séparaient ceux du pays des Tongres et de la Campine.

(2) On verra bientôt qu'ils purent encore y admettre les Éburons et les Aduatiks à une époque plus récente. Les peuples germains avaient l'usage de s'entourer de déserts pour se garantir contre les attaques imprévues.

Gæsates (1). Ce mot fut pris par les Italiens dans le sens de mercenaires, qui était conforme à leurs habitudes; mais il avait une signification plus généreuse : car l'idée d'une solde était inconnue à l'homme du Nord et lui aurait paru servile (2). Le *gaest* ou le *gast* était un hôte, et ce terme paraissait si peu déshonorant dans son application à un peuple, que la loi salique appelle encore *gasts* les anciens chefs des Francs établis comme alliés sur le territoire romain (3).

Nous tenons de nos ancêtres une notion assez juste des idées qu'ils attachaient à l'hospitalité, pour comprendre les devoirs qu'elle comportait à leurs yeux : réciprocité de confiance et de services, loyauté dans l'alliance, respect mutuel des droits, des intérêts et de la dignité de ceux qu'elle unissait. Un peuple admis comme hôte conservait toute sa liberté et donnait tout son dé-

---

(1) On les appelait Gæsates (γαισάτους), parce qu'ils combattaient pour un salaire; car tel est le sens de ce mot (Polybe, II, p. 109).

(2) On pourrait citer des exemples de sommes d'argent stipulées pour prix des services de quelques chefs : mais le paiement prenait la forme d'un don, comme l'a très-bien vu Tacite. Un exemple cité par Tite-Live, lève toute incertitude sur les conditions auxquelles les Gæsates consentaient à combattre pour les peuples d'Italie. Les Étrusques appelèrent des bandes gauloises à leur secours, l'an 299 avant J.-C. Ils leur payèrent une grande somme; mais les Gaëls prétendirent qu'on leur devait aussi des terres, et sur le refus des Italiens, ils retournèrent dans la Gaule. Les grammairiens grecs croyaient pouvoir traduire le nom de Gæsates par celui de chercheurs de terres (de γῆν ζητεῖν); l'étymologie était fausse, mais elle prouve l'idée qui s'attachait à ce nom. Quelques savants modernes ont voulu nier le sens du mot de Gæsate, tel que le donne Polybe, et lui substituer celui de piquiers (V. Zeuss, *Gr.*, p. 60); mais comment les Italiens auraient-ils pu s'y méprendre, si cette signification était la véritable, eux qui employaient aussi le terme de *Gesum* pour pique?

(3) Les auteurs de ce code étaient nommés par la tradition Bodogast, Sologast et Wisogast. Leur nom est en rapport avec celui des cantons où l'on supposait que la loi avait été adoptée, Salehaim, Bodohaim et Widohaim. Le mot *gast* représentait donc ici l'idée d'une autorité locale.

vouement. C'est ainsi que les Trévirs, reçus parmi les Belges, devinrent les gardiens fidèles de la frontière rhénane, d'où ils repoussèrent constamment les bandes armées qui s'efforçaient de passer de la Germanie dans la Gaule. La foi donnée créait une sorte de fraternité. On lit encore sur un monument des Bataves qu'ils se regardaient comme devenus frères des Romains.

Une nouvelle nation germanique vint se joindre beaucoup plus tard aux précédentes, et nous connaissons à peu près l'histoire de son admission. C'était à l'époque où les Cimbres venaient d'abandonner les régions du Nord pour aller à la conquête d'une nouvelle patrie (113 ans avant J.-C.). Ils se dirigèrent d'abord vers la vallée du Danube, comme autrefois les Volkes; mais les maladies qui les atteignirent à leur tour dans ces parages les ramenèrent vers la Gaule, d'où ils passèrent en Espagne. Dans le cours de cette longue expédition, ils furent attaqués à diverses reprises par les armées des Romains qui avaient déjà soumis la Provence. Mais la nation émigrée était nombreuse et marchait en ordre de guerre, se faisant un rempart de ses charriots et construisant des murs autour des camps où son séjour se prolongeait (1). Elle repoussa longtemps toutes les attaques, et après avoir fait alliance avec les Tectosages, elle franchit les Pyrénées et porta la guerre dans la péninsule ibérique. Au bout de deux années de combats qui ne lui donnèrent que du butin sans lui assurer la possession d'un territoire fertile, elle changea de projet et rentra en Gaule pour s'y établir. Là elle combattit les peuples celtiques, les réduisit à s'enfermer dans leurs forteresses, dévasta au loin le pays et s'enrichit de ses dépouilles. Mais à la nouvelle de son approche, les Belges prirent les armes et réunirent leurs forces pour lui li-

(1) Ces camps existaient encore du temps de Tacite.

vrer bataille (1). Les dénombrements que nous avons déjà cités, permettent de croire qu'ils réunirent plus de quatre cent mille hommes, dont un tiers appartenaient à des nations germaniques (2). Le nombre des Cimbres n'était pas de beaucoup inférieur : tout avait plié devant eux jusqu'alors et la terreur les précédait. Mais arrivés en face des Belges, ils n'osèrent pas engager la lutte et demandèrent à traiter. Un asile fut accordé en Belgique non pas à cet essaim formidable, mais à tout ce qui ne pouvait plus le suivre dans une nouvelle expédition qu'il allait entreprendre, et dont l'Italie était le but. Il confia ce dépôt et une partie de ses bagages, à la garde d'un corps de six mille hommes, sans doute les moins capables de continuer la guerre : faible troupe pour défendre des vieillards, des enfants, des femmes, au milieu d'un pays étranger. Bientôt le grand nom des Cimbres cessa de protéger ce débris de leur race : car toute l'armée périt sous le glaive des légions romaines. Mais les Belges ne violèrent point la foi qu'ils avaient donnée. Un territoire vaste et fertile, situé au nord de la Meuse, fut assigné aux restes de ce peuple infortuné, qui prirent le nom d'Aduatiks (3) : quarante-sept ans plus tard, César les trouva comptés parmi les nations belges.

---

(1) César croit que les Teutons, autre essaim germanique de la même époque, étaient alors réunis aux Cimbres. L'étude des mouvements de ces deux grandes armées m'a conduit à croire qu'elles opéraient séparément, et que si les Belges s'opposèrent aussi à l'entrée des Teutons, ce fut sur un autre point.

(2) Les Nerviens et les Trévirs prirent certainement part à cette guerre : car ce fut dans leur voisinage qu'une partie des Cimbres obtint un asile.

(3) Le sens de ce nom est incertain : *aetwathas* (de *aet* et *wath*) signifierait en vieux saxon des émigrés errants (*effugæ*); mais on ne trouve ce mot dans aucun texte connu. Les Celtistes, qui ne veulent pas admettre de Germains en Belgique, prétendent que César s'est laissé tromper par une vieille tradition populaire, et que l'histoire des Aduatiks *devait* être fausse. Or elle s'était passée 47 ans seulement avant l'invasion romaine, de sorte que César en tenait le récit de la bouche de ceux dont les pères

Vers la même époque ou même un peu plus tard, d'autres tribus venues de Germanie, et dont la principale était celle des Éburons, obtinrent également un asile dans la Belgique orientale, et s'établirent à l'est des Aduatiks; mais ce fut à des conditions différentes. On les traita comme étrangères, en ne leur accordant pour demeure que la partie la plus stérile de la contrée, les revers de l'Ardenne, les plaines sablonneuses de la Campine et le pays de Clèves. Elles y furent admises comme peuples tributaires et ne reçurent pas le titre de Belges, qui leur aurait donné droit à l'égalité (1).

La Belgique ancienne offrait donc, avant l'arrivée des Romains trois groupes de population différents; des Belges de race gallique établis à l'ouest de la Meuse et de l'Escaut; des Belges de race germanique qui avaient pris possession des pays situés à l'est de ces deux fleuves; des Germains, qui n'étaient pas encore regardés comme Belges et qui occupaient les cantons les plus sauvages et les plus arides. Les premiers étaient à peu près étran-

---

avaient conclu le traité, et qu'il put même s'entretenir avec les vieillards qui en avaient été témoins. Il y a toutefois dans le récit du général romain une contradiction apparente qui semble en affaiblir l'autorité. Les Aduatiks, dit-il, furent longtemps inquiétés par leurs voisins, qui tantôt les attaquaient, tantôt avaient à se défendre contre eux. On s'est demandé comment cette petite troupe d'étrangers avait pu lutter ainsi contre les grands peuples belges. Mais la lutte avait lieu contre les tribus voisines, les Éburons et les autres Germains, comme on le voit par un passage de l'auteur romain qui attribue aux Aduatiks une sorte de domination sur les peuples d'alentour (*Inter quos dominari consuessent*, II, 31). Ce passage ne peut s'appliquer ni aux Nerviens ni aux Trévirs, mais bien à ces populations germaniques et en particulier aux Éburons qui furent en partie rendus tributaires par les Aduatiks (V, 27). Ce n'était donc pas une guerre inégale, ni une violation du pacte conclu avec les Belges.

(1) Nous indiquerons avec plus de détails la condition de ces tribus étrangères dans le chapitre suivant. Ce sont elles qui, suivant une fausse tradition romaine, avaient porté les premières en Gaule le nom de Germains.

gers à la Belgique actuelle : car les historiens qui leur donnent l'Escaut pour limite ne semblent parler que de la partie supérieure de son cours, et le pays où règne encore aujourd'hui la langue flamande, n'était certainement pas peuplé de Gaëls. Ainsi la vallée de la Lys et les côtes voisines appartenaient aussi aux Belges germaniques, et il en était probablement de même du Tournaisis dont les premiers habitants, qui ne sont point indiqués par l'histoire, se trouvaient comme enclavés entre les contrées précédentes et celle des Nerviens. Mais dût-on regarder comme douteuse cette dernière opinion, le district de Tournai serait encore le seul point de la Belgique moderne dont la population pourrait être rattachée à une souche gauloise. L'unité d'origine des habitants des autres provinces est un fait incontestable, dont nous verrons plus loin le développement (1).

Entre les Belges germaniques et les tribus qu'on appelait encore germaines, nous n'apercevons qu'une différence de condition politique. Le genre de vasselage qu'elles subissaient était celui que l'usage national autorisait dans la Gaule et dans la Germanie et ne tenait point à la diversité du sang. Au point de vue ethnographique, le Nervien et l'Éburon étaient de la même famille.

Le pacte de fraternité conclu jadis entre les anciens Belges et les nations germaniques qui s'étaient rattachées à eux en prenant leur nom, conservait plus de force que celui qui avait jadis lié entre eux les Celtes proprement dits. Les deux groupes de peuples se montraient fiers de leur nationalité commune (2), quoique

---

(1) Nous avons vu dans le chapitre III que quelques débris d'anciennes populations brunes paraissent s'être moins tenus dans les alentours de l'Ardenne. Il put également rester des Gaëls parmi les Belges orientaux. Mais ils ne formaient plus de corps de nation, et le temps a effacé la trace de leur existence.

(2) *Belgas solos esse qui Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint, qua ex re fieri uti magnam sibi auctoritatem magnosque spiritus in re militari sumerent* (César, II, 4).

ceux de l'Est ne l'eussent acquise que par adoption. Gaëls et Germains, alliés par des souvenirs glorieux, semblaient avoir abjuré le souvenir de leur origine différente, et ces deux grandes races, qui se combattaient partout ailleurs, se trouvaient comme associées sur cette frontière septentrionale de la Gaule. Mais comme les Belges orientaux occupaient presque entièrement les contrées qui forment la Belgique actuelle, c'est d'eux seuls que nous avons désormais à nous occuper, et nous laisserons de côté dans la suite de notre récit les populations galliques qui avaient porté les premières le nom de Belges, mais qui ne devaient pas le conserver dans les âges modernes.

CHAPITRE V.

PEUPLES GERMAINS ÉTABLIS SUR LE SOL BELGE.

Origine récente et accidentelle de la division de la Belgique en pays flamand et pays wallon. Dialectes différents des diverses contrées flamandes, répondant à l'ancienne division des peuples. Les Nerviens. Leurs vassaux. Leur puissance militaire. Leur caractère. Les Aduatiks. Leur territoire et leur forteresse. Les Éburons et les autres tribus germaniques des bords de la Meuse. Les Trévirs et leur cavalerie. Populations des provinces maritimes. Caractère particulier de cette race. Les Ménapiens. La ville de Tournai et le pays voisin.

Quoique les anciens eussent reconnu l'origine germanique des Belges orientaux, c'est-à-dire de ceux qui habitaient le sol actuel de la Belgique, cette origine a été souvent contestée, même de notre temps. On s'est d'abord figuré que l'existence des deux

idiomes dans ce pays supposait celle de deux races d'hommes différentes, et que les populations encore appelées wallonnes, devaient être descendues des Gaulois (1). Mais cette supposition ne repose sur aucune base solide, puisque les dialectes wallons ne sont que du latin décomposé, et que le latin n'était pas plus la langue maternelle des Celtes que celle des Germains. Les termes qui sont particuliers à ces dialectes, et qui ne se retrouvent pas dans les autres langues romanes, paraissent venir d'une source germanique, comme le flamand. Le peu d'attention qu'ils ont attiré jusqu'ici, ne nous permet pas d'affirmer qu'ils soient assez nombreux et assez caractéristiques pour démontrer que le langage primitif des habitants de ce pays fût entièrement pareil à celui des Belges du Nord; mais ils n'offrent rien qui indique le contraire. On ne peut donc déduire de l'existence de l'idiome wallon qu'un seul fait, d'ailleurs incontestable : c'est que l'influence de la domination romaine introduisit dans ces contrées l'usage du latin et fit disparaître la langue qu'on y parlait antérieurement.

Dans le reste de la Belgique règnent différents dialectes, qui appartiennent tous à la grande famille des langues teutoniques, et qu'on réunit sous le nom de flamand, quoiqu'ils offrent des nuances diverses. On peut toutefois se demander s'ils reproduisent, sous une forme plus moderne, l'idiome des anciens habitants, ou s'ils n'offrent que le débris confus des idiomes que parlaient différents essaims de barbares, qui seraient venus s'établir dans nos provinces avant ou après la chute de l'empire romain.

Pour répondre à cette question, il suffit de faire remarquer que chacun des grands dialectes en usage dans les provinces flamandes,

(1) Le mot Wallon vient en effet de *Gallus*, qui désignait sous les Romains tous les peuples de la Gaule. Mais ce terme ne se prenait pas dans le sens particulier de Celte, puisque nos provinces wallonnes étaient alors comprises dans la seconde Germanie.

offre une forme de langage homogène répandue sur un espace souvent considérable, tandis qu'on ne connait qu'une seule nation étrangère qui ait passagèrement occupé en Belgique un territoire assez étendu : c'est la tribu célèbre des Francs Saliens, qui se déplaça plus tard pour se partager de nouvelles conquêtes (1). Il est évident qu'on ne saurait attribuer à l'arrivée successive de petites bandes détachées l'origine de ces idiomes uniformes, qui embrassent des contrées entières, et qui s'y distribuent suivant l'ordre naturel et historique où se trouvaient placées les anciennes nations.

Jetons un coup d'œil sur cette division des idiomes flamands (2).

A partir de la vallée de la Lys, règne dans tout le nord des Flandres une langue qui se répand ensuite dans les îles de Zélande, sans subir la moindre altération (3). Elle se confond plus loin avec le hollandais, tel qu'il est parlé par les populations du littoral, jusque dans le voisinage de la Frise, comme si une même race avait d'abord couvert tout ce littoral. En effet, nous verrons César donner un seul nom, celui de Ménapiens, à tous les habitants de ces côtes et les considérer comme un seul peuple, qui atteignait à l'est les bouches du Rhin (4).

---

(1) Elle habitait au nord du Démer, où elle n'a pas laissé de traces de son langage, comme on le verra dans le livre VI.

(2) J'ai été guidé dans cette partie de mon travail par M. le docteur SNELLAERT, un des savants les plus profonds et les plus consciencieux dont s'honore la Belgique. Si j'ajoute que mes observations personnelles m'avaient fait entrevoir les mêmes résultats, c'est seulement pour offrir une garantie de plus au lecteur.

(3) « Van al de Noordnederlandsche dialekten is er geen dat met het Vlaemsch zoo » zeer overeenkomt als het Zeeusch. » WILLEMS, *Belgisch Museum*, II, 48. — Les différences très-légères qu'on remarque entre les deux langages ne paraissent pas avoir existé autrefois.

(4) Voici les traits distinctifs de ce dialecte et de ceux de la vallée de l'Escaut et du Brabant, d'après une note que M. SNELLAERT a bien voulu me fournir :

Un second idiome domine dans le Brabant méridional, et a pour frontières les vallées de la Dendre, du Rupel et de la Dyle. Ce flamand brabançon, si nous pouvons l'appeler ainsi, a des intonations différentes et change le son de quelques voyelles, sans différer quant au fond du flamand maritime. Dans tout l'espace où il est répandu, ses variations locales sont fort peu sensibles et son unité générale très-marquée. Cet espace paraît aussi avoir appartenu autrefois à une seule nation, celle des Nerviens, qui s'étendait au midi jusqu'aux sources de la Sambre et de l'Escaut.

A l'est de la Dyle, jusqu'à la Meuse, un troisième dialecte, qui

---

« La division des dialectes en Flandre est assez bien marquée par les trois principaux courants d'eau, la Lys, l'Escaut et la Dendre. Le dialecte de la Westflandre est parlé au nord de la Lys; entre cette rivière et l'Escaut commence le dialecte de la Flandre orientale, qui s'étend sur la majeure partie de la province de ce nom (entre la Lys et la Dendre), tandis qu'un troisième, parlé dans la vallée de la Dendre, appartient au même idiome qui se parle dans le Brabant jusqu'à la Dyle.

» Le point le plus saisissant de la différence entre ces trois dialectes est la prononciation des voyelles *i* et *u*. Pour les deux premiers, le son de l'*i* est identique devant une consonne, et se prononce comme en français dans le mot *vin*. Quand la voyelle est finale ou quand elle se double, elle se prononce au nord de la Lys comme en français dans le mot *briller*, tandis que dans la vallée de l'Escaut elle a le son de *ei*.

» L'*u* simple ou placé devant une consonne offre également le même son dans les deux dialectes; mais quand cette voyelle se double ou devient finale, elle acquiert seulement, au nord de la Lys, un peu plus de force et de durée, tandis que dans la Flandre orientale elle forme un son nouveau, que représentent à peu près les lettres *uei*.

» Dans la vallée de la Dendre et de là jusqu'à la Dyle, la prononciation des deux voyelles prend un caractère différent. La phrase : *zy zyn in hun huis* se rendrait de la manière suivante dans les trois prononciations :

Westflandre,	*zi ziin in hun huus.*
Flandre orientale,	*zei zein in hun hueis.*
Vallée de la Dendre,	*zei zein in huun hueis.*

» Cette dernière prononciation s'altère un peu dans quelques localités. Mais on remarque une ressemblance notable entre le langage de Ninove et celui de Louvain, villes situées aux deux extrémités du pays où règne ce dialecte. »

se rapproche davantage du haut allemand, règne sur l'ancienne frontière du pays des Tongres, peuple établi par Auguste, et dont nous ferons plus loin l'histoire (1).

Outre ces trois idiomes principaux et indépendants, des dialectes intermédiaires sont en usage d'une part dans la vallée de l'Escaut, de l'autre dans les contrées sablonneuses qui s'étendent d'Anvers à Bréda. Dans la vallée de l'Escaut, on reconnaît le mélange des langues du Brabant de la Flandre maritime, mélange produit par le contact des deux races qui occupaient les régions environnantes, les Ménapiens et les Nerviens. Quant au langage de la province d'Anvers, qui pénètre aussi dans le pays de Waes, il se détache davantage des idiomes voisins et surtout du flamand proprement dit (2). C'est le dialecte d'une race particulière, qui se répandit dans ces contrées sablonneuses après l'époque de César, et dont l'origine est entourée de quelque obscurité (3).

On distingue donc, dans l'espace compris entre l'Escaut et la Meuse, cinq dialectes, dont chacun règne seul dans une contrée

---

(1) Le pays de Tongres a un dialecte qui se rapproche de celui de Cologne plutôt que des autres dialectes de la Belgique.

Dans ce dialecte, l'usage du prénom personnel *du* (prononcez *dou*) est le même que sur le Rhin, tandis qu'il se perd insensiblement en descendant vers la mer. Dans la Flandre orientale, — dans la vallée de la Dendre comme dans celle de l'Escaut, — il est régulièrement remplacé dans ses différentes déclinaisons par *gy* et *u*, sauf derrière le verbe, où il est resté quoique bien adouci : il s'y prononce *de; hebt-de?* Dans la Westflandre, le remplacement est plus radical encore : là le *de* même est effacé; à sa place figure *je* (prononcez *ie*); dans les autres cas, c'est *gy* et *u*. Passé Menin, le *je* devient *jou*, comme chez les Anglais. Le pronom personnel *ik* conserve aussi sa forme allemande dans le pays situé entre la Dyle et le Démer. On y dit *ig* ou *ich*, etc.

(Note communiquée par M. SNELLAERT).

(2) M. WILLEMS l'appelle le soi-disant flamand de la province d'Anvers : « Het zoogenaemde vlaemsch der provincie Antwerpen. » *Belgisch Museum*, t. II, p. 48.

(3) Les Romains l'ont désignée d'une manière générale sous le nom de Toxandres.

particulière. Nous allons maintenant jeter les yeux sur les anciennes nations dont la langue s'est ainsi conservée jusqu'à notre temps et dont la postérité se trouve encore en possession du même pays (1).

Parmi les peuples de sang germain qui occupaient la partie orientale de l'ancienne Belgique, le plus renommé était celui des Nerviens (2), race d'hommes rude et vaillante, qui, malgré son alliance avec les anciens Belges, évitait de s'associer aux habitudes gauloises et fermait l'entrée de son territoire aux produits étrangers, de peur que l'usage de vin et des choses de luxe ne finît par affaiblir son courage. Elle habitait la rive droite de l'Escaut, depuis la source de ce fleuve jusque vers son embouchure : mais il est difficile de déterminer l'étendue de son ancien territoire du côté du nord (3). Les sables de la Campine et les forêts d'où descendait la Dyle, marquaient probablement ses frontières orientales. En effet, un seul et même dialecte règne encore aujourd'hui dans cette partie du Brabant, tandis qu'une autre langue domine à l'est de la Dyle (4).

---

(1) Pour ce qui concerne les Toxandres, il en sera question dans le IIIe et dans le Ve livre.

(2) Je ne connais pas le sens de ce nom. Desroches croyait pouvoir le rattacher au mot *Neder* ou *Neér*, qui indiquerait une contrée basse, comme dans le nom de *Nederlanden*, Pays-Bas; mais cette explication me paraît très-douteuse.

(3) Nos indications géographiques se rapportent à l'époque de la domination romaine, et reposent surtout sur la délimitation de l'ancien diocèse de Cambrai. Mais il existe quelque incertitude quant à Anvers et au pays de Ryen, qui faisaient partie de ce diocèse, Pline paraissant mettre cette contrée dans la Toxandrie, tandis que Tacite semble l'attribuer aux Nerviens. On verra dans le livre V de cet ouvrage que l'arrivée des Francs Saliens sur la rive droite du Démer fut suivie de l'émigration d'une partie des populations nerviennes, dont le dialecte se trouve aujourd'hui remplacé au nord du Rupel par un autre idiome.

(4) La ville de Louvain dépendait cependant de l'ancien évêché de Liége et non de celui de Cambrai. Mais il y a deux motifs pour croire que dans le principe elle appar-

César ne distingue pas les Nerviens des Belges occidentaux. Cependant leur origine différente est bien attestée. Le géographe Strabon les appelle un peuple germanique, et Tacite remarque qu'ils étaient encore fiers de descendre des Germains, comme si c'était là un titre qui dût les distinguer des races amollies et moins vaillantes de la Gaule (1).

Leur admission parmi les Belges remontait à une époque reculée. Quand César parle de l'invasion cimbrique, il la considère comme un fait récent; mais l'arrivée des Nerviens avait eu lieu, suivant lui, dans les temps antiques (*antiquitùs*). Ils venaient sans doute d'un pays de forêts ou de montagnes, car dans le commencement, ils n'avaient point de cavalerie. Aussi se hâtèrent-ils de planter des bois sur les parties découvertes de leurs frontières. Le temps fortifia cette barrière factice : à l'époque de l'invasion romaine, la « haie » (2) des Nerviens était devenue une forêt presque impénétrable, et qui cachait la vue du pays, même aux ennemis campés sur des hauteurs.

---

tenait à la Nervie : l'un est la conformité de l'idiome, l'autre la barrière de forêts qui couvrait ce canton du côté de l'est, comme nous allons le voir.

(1) On a singulièrement abusé du texte de Tacite pour lui faire nier l'origine germanique des Nerviens. Voici à peu près ses termes : « Ils se font gloire d'affecter une origine germanique. » Ils l'affectaient, disent les Celtistes; donc c'était une simple fable. Mais dans la langue du siècle où écrivait Tacite, affecter n'exprime que l'idée de rechercher ou de prétendre, et l'auteur romain n'a voulu marquer que le prix qu'ils attachaient à ce souvenir. Le témoignage de Strabon, qui les appelle Germains, prouve d'ailleurs qu'on n'avait point de doutes à cet égard un siècle auparavant. Remarquons encore combien il serait peu naturel qu'un grand peuple reniât sa propre origine pour se rattacher à une race étrangère.

(2) *Instar muri sepes* (César, II, 17). — La contrée située à l'est de Louvain conservait au moyen-âge le nom de *Hageland*, qui répond à celui de haie et de forêt. Les bois situés au midi de la ville, et dont celui de Héverlé formait le groupe principal, me paraissent avoir appartenu à la même ligne de frontières, qui atteignait ensuite la Sambre et la fameuse *Silva carbonaria*, située principalement au midi de cette rivière.

La renommée de courage dont les Nerviens jouissaient dans la Gaule est attestée par César. Ils passaient, dit-il, pour une race indomptée et d'une grande bravoure, qui se piquait de conserver toute la valeur de ses ancêtres (1). On peut juger de leur puissance par le nombre des guerriers qu'ils opposèrent aux légions romaines et qui s'élevait à soixante mille. Ce chiffre paraît extraordinaire en comparaison de l'étendue de leur territoire; mais ce grand peuple étendait sa domination sur quelques vassaux, suivant un usage commun aux Germains et aux Gaulois : c'étaient des tribus moins puissantes qui avaient subi son empire ou imploré sa protection. César en compte cinq, dont malheureusement les noms ont été un peu altérés par les copistes de son ouvrage. La version reçue les appelle Centrones, Grudiens ou Gordugnes, Lévaks, Pleumoses et Geidunes. Il semble qu'on puisse encore essayer de reconnaître les trois premières peuplades, les Gordugnes rappelant le nom des Corturiaks qu'on retrouve un peu plus tard dans le pays de Courtrai, les Centrones celui du pays de *Ghend* ou de Gand, et les Lévaks celui de *Leuwen* ou de Louvain. Ces trois localités nous offrent en effet des centres de population dont l'importance paraît fort ancienne (2); mais la probabilité de pareilles interprétations n'est pas assez complète pour que l'histoire puisse les accepter sans réserve. Une indication plus certaine est celle qui paraît résulter de la nature du dialecte qui

---

(1) *Esse homines feros et magnæ virtutis : increpitare cæteros Belgas qui patriam virtutem projecissent.*

(2) Les cavaliers Corturiaks sont nommés dans la Notice de l'empire romain, et il y a des monnaies de Courtrai de l'époque Mérovingienne. Nous parlerons plus loin de Gand, dont les habitants s'appelaient *Ghentenaers*, et qui était une ville considérable dès le VII[e] siècle. Louvain n'apparaît dans l'histoire qu'au temps des invasions normandes; mais toute la contrée environnante dépendait déjà de cette ville, dont les comtes devinrent ducs de Brabant.

règne dans la vallée de l'Escaut, entre la Lys et la Dendre. C'est un mélange de l'idiome des Nerviens avec celui des populations maritimes, mélange auquel on reconnait la fusion d'une race indigène avec le peuple conquérant. La domination nervienne s'étendait donc suivant toute probabilité dans ces parages, et jusque sur les bords de la Lys (1).

Ce qui distinguait les Nerviens des nations voisines, c'était leur attachement aux mœurs antiques de leur race, mœurs fortes et viriles, dont ils craignaient de laisser adoucir la rude simplicité. On a déjà vu qu'ils ne laissaient point pénétrer chez eux les marchands et qu'ils s'interdisaient l'usage du vin et des choses de luxe : c'étaient là, suivant eux, des poisons corrupteurs qui énervaient l'âme du guerrier. Ainsi le rempart de forêts dont ils s'étaient entourés pour arrêter les invasions ennemies, servait à les défendre contre d'autres dangers. L'Escaut qui les séparait des Belges galliques, semblait être la limite de deux mondes différents : telle est aussi l'idée qu'exprime le nom même que portait ce fleuve, *Schelde*, c'est-à-dire barrière, différence, séparation.

L'épithète de peuple sauvage, que nous voyons appliquée aux Nerviens par les Gaulois, s'explique par cette antipathie qu'ils montraient pour les habitudes étrangères. Mais c'était une race intelligente, comme ils le prouvèrent dans leurs luttes contre les Romains. On les vit imiter les travaux de fortification de ces nouveaux ennemis, élever à leur exemple des lignes de circonvallation et entreprendre le siége régulier d'un camp. Ils se servirent dans

(1) Elle semble toutefois avoir été plus restreinte dans la suite. Dans les premières circonscriptions des diocèses, établies vers la fin de la domination romaine, Courtrai et Gand relèvent de l'évêché de Tournai, le pays des Nerviens de l'évêché de Cambrai, Louvain de l'évêché de Tongres, transféré plus tard à Liége. Mais d'un autre côté les anciens vassaux des Trévirs sont également détachés de l'évêché de Trèves. C'est que la vieille domination des grands peuples sur les petits était alors détruite.

cette occasion d'une arme empruntée au terrain qu'ils occupaient : c'étaient des globes « d'argile combustible » qui portaient au loin l'incendie. Les commentateurs se sont épuisés en vaines conjectures à ce sujet; mais nous voyons encore employer aujourd'hui comme combustible dans les parties méridionales de la Belgique des boules formées d'un mélange d'argile et de houille, qui offrent les mêmes conditions.

Leur manière de combattre ne différait point de celle des autres peuples germaniques; mais nous l'exposerons ici avec quelque détail, parce qu'une grande bataille qu'ils livrèrent à César, offre l'exemple le plus remarquable de la tactique qui était commune aux nations de cette race. Leur usage, dit l'auteur romain, est de se former en phalanges (1), et dans la bouche d'un pareil juge, ce mot ne peut manquer de justesse. En effet, leur infanterie avait adopté une forme de bataillons solide et profonde, qui se composait de plusieurs rangs de piquiers appuyant leurs armes les uns sur les autres, comme le faisaient les Grecs et les Macédoniens. Le choc de ces masses irrésistibles ne parut jamais plus redoutable aux légions romaines, que quand elles rencontrèrent pour la première fois les Nerviens, et qu'elles virent soixante mille guerriers de cette nation former une seule colonne, qui renversait tout devant elle. D'autres indications nous permettent de reconnaître comment cette masse compacte se déployait pour la bataille. Nous savons en effet que les armées germaines se subdivisaient par tribus et cantons (2). Le nombre des tribus étant de douze, chaque peuple

---

(1) *Germani celeriter ex consuetudine suâ phalange factâ.* I, 52. — *Omnes Nervii, confertissimo agmine.* II, 23.

(2) Le passage de Tacite qui marque le mieux cette organisation, est celui où il nous montre dans chaque *pagus*, ou territoire de tribu, cent jeunes guerriers chargés de combattre en première ligne et fiers de cette distinction. On voit que la tribu entière formait un bataillon régulier, qui avait sa compagnie d'élite.

complet possédait douze phalanges, dont chacune présentait deux mille cinq cents piques, quand la tribu n'avait que vingt-cinq cantons, suivant le système primitif. Mais chez les Nerviens, dont la population s'élevait à deux cent quarante mille têtes, la force des phalanges pouvait être de cinq mille guerriers. C'est ce que semble indiquer une expression de César, qui représente comme extraordinaire l'épaisseur de la colonne nervienne à laquelle purent à peine résister ses soldats.

La cuirasse et le casque manquaient à cette infanterie redoutable. Le fer était encore rare dans les pays du Nord, et une armure trop pesante eût souvent gêné l'homme de guerre au milieu des bois et des marais qui couvraient encore une partie de ces contrées. Mais il portait un grand bouclier carré, fait de bois et de cuir et peint de couleurs éclatantes. Son honneur était attaché à la conservation de cette arme, qui devait garantir sa poitrine en face de l'ennemi. L'ordre profond dans lequel combattaient les phalanges leur défendait de s'engager trop rapidement; mais toutes renfermaient des centuries de coureurs, composées de jeunes gens dont l'adresse égalait l'agilité et qui servaient de troupes légères. Elles engageaient le combat par des escarmouches; mais elles se retiraient à l'approche des masses. Alors les bataillons s'avançaient en chantant un chant de guerre, pareil au *pæan* des Grecs : c'était le *bardit*, dont la cadence réglait le mouvement de leur marche (1), et dont l'écho menaçant devenait pour eux le signe de la victoire.

Confiants dans leur valeur, les Nerviens n'avaient point de places de guerre. Les montagnes qu'ils avaient autrefois habitées leur offraient des lieux de refuge : ils en trouvèrent d'autres sur

(1) Tacite, à qui sont empruntés ces détails, ne parle pas de l'effet du chant sur la marche régulière des bataillons; mais une troupe qui chante marche en mesure.

le territoire qu'ils occupaient en Belgique; c'étaient les cantons marécageux et presque inaccessibles qui formaient l'extrémité septentrionale de leur pays. Là se retirèrent leurs enfants et leurs femmes à l'arrivée des Romains, pendant que les hommes marchaient à la bataille (1).

Il ne nous reste aucune donnée sur l'histoire des Nerviens avant l'arrivée des Romains en Belgique. On connaît seulement deux médailles qui leur appartiennent, frappées toutes deux vers l'époque de César. Elles offrent d'un côté la tête d'un roi, appelé *Boduoc*, nom abrégé dont la forme complète est celle de *Boduognat*. L'autre face est couverte d'emblèmes gallo-druidiques. Les Nerviens étaient donc entrés complétement dans l'alliance générale des Belges avec les Celtes.

Tels sont les souvenirs qui nous restent de l'enfance de cette puissante nation que nous verrons encore conserver, après l'invasion romaine, une ombre d'indépendance et de grandeur. Elle avait pour voisins du côté de l'est et au cœur de la Belgique actuelle les Aduatiks, ces derniers descendants du grand essaim des Cimbres (2). C'était le plus jeune des peuples admis dans la fédé-

---

(1) César dit cependant qu'il laissa aux Nerviens leurs villes (*oppida*). Ils avaient donc un certain nombre de centres d'habitation, comme le supposait leur organisation en tribus. On pourrait se demander si ces tribus n'étaient pas au nombre de vingt-quatre, comme celles des Volkes Arécomiks. Mais ce qui rend l'opinion contraire plus probable, c'est que les Suessons, presque aussi nombreux que les Nerviens, ne comptaient que douze villes.

(2) J'ai déjà dit que je ne puis croire à un mélange des Cimbres avec les Teutons en Belgique. La question n'a pas beaucoup de gravité, mais ma conviction à ce sujet est complète. Si les Teutons avaient participé à la fondation de ce nouveau peuple, comme le croit César, il aurait renfermé deux races de langue et de mœurs assez différentes. On n'aperçoit aucune trace de la division qui en aurait été le résultat infaillible. D'ailleurs les Teutons n'étaient pas assez loin de leur patrie pour avoir besoin de confier leur butin aux Belges. Il leur était aussi facile d'atteindre les bords

ration belge, et nous avons déjà décrit les circonstances de leur arrivée. Leur territoire qui du côté de l'ouest confinait à celui des Nerviens, devait s'étendre à l'est jusque dans le pays de Tongres (1). Ainsi la partie la plus riche du Limbourg moderne, le fertile plateau de la Hesbaye et les belles contrées environnantes, formaient le lot que leur avait assigné l'hospitalité des Belges. Comme les Romains leur en enlevèrent ensuite une partie et finirent par leur ôter leur existence nationale, les géographes n'ont pu recueillir de documents certains pour déterminer leurs anciennes limites (2); mais c'est la nature du pays qui doit nous les indiquer. La partie la plus stérile de la province de Namur leur offrait au midi une frontière de facile défense : au nord-est *ils* s'étendaient jusque vers la vallée du Démer, dont une partie *était* habitée par des peuplades qui leur payaient tribut (les Éburons). L'espace intermédiaire, contrée découverte et féconde, leur donnait ses moissons et nourrissait leurs troupeaux.

Soixante ans avant l'ère chrétienne, le nombre de leurs guer-

---

du Rhin qne ceux de la Meuse, tandis que les Cimbres auraient eu à faire une longue route à travers la Germanie occidentale, où il y avait moins de sûreté pour eux que partout ailleurs. L'armée teutonne resta dans le Midi de la Gaule, où son roi Teutobok faisait battre des médailles comme en pays conquis. Chacun des deux essaims contenait plus d'un demi-million de têtes et leur réunion les aurait exposés à la famine.

(1) Nous trouvons cette ville au pouvoir des Éburons; mais son nom d'Atuatuca, désignait évidemment une ancienne forteresse aduatique. César en parle comme d'un *castellum* que ses soldats fortifièrent : peut-être avait-elle été démantelée par les Éburons eux-mêmes, quand ils en avaient pris possession.

(2) L'étendue du dialecte qui règne sur la frontière septentrionale de l'ancien pays des Aduatiks, ne peut pas tout-à-fait nous donner la circonscription de leur territoire, cette frontière paraissant avoir été occupée en grande partie par les Éburons, comme nous le verrons plus loin. En revanche, je crois que le sang de la belle race cimbrique est encore reconnaissable dans une partie de la Hesbaye et du pays de Namur, et je voudrais que quelque historien de cette contrée fit ressortir, mieux que je ne le puis, le caractère remarquable de ses populations.

riers s'élevait à peu près à quarante mille (1). La colonie cimbrique avait donc prospéré dans sa nouvelle patrie. Fidèle à l'exemple de ses ancêtres, elle avait érigé sur son territoire des places de guerre, dont une portait son nom (Atuatuca). César en décrit une autre sans la nommer. Elle était située au sommet d'une hauteur escarpée et formait une enceinte de quinze mille pas romains (à peu près trois myriamètres). Le rempart était garni de larges tours (*castella*) et avait en général douze pieds d'élévation : mais du côté le plus accessible, sur une longueur d'environ deux cents pieds, un double mur d'une grande hauteur fermait le passage. On dirait que le souvenir des villes assiégées par leurs pères avait guidé les Cimbres dans la construction de cette forteresse imprenable; mais quand on voit que de pareils travaux se trouvaient déjà exécutés par eux un demi-siècle après leur arrivée, on y trouve la preuve du développement rapide d'une nation prospère (2).

Depuis leur admission dans le pays des Belges, les Aduatiks avaient déjà mesuré plusieurs fois leurs armes contre des peuples voisins qui leur disputaient la possession de leur riche territoire. Ces ennemis, qui ne nous sont indiqués que d'une manière vague, semblent avoir été surtout les Éburons (3), nation germanique qui s'étendait des deux côtés de la Meuse, à partir à peu près du

---

(1) Ils avaient promis de fournir un contingent de vingt mille hommes à l'armée commune des Belges.

(2) J'admets l'exactitude de la description de César, ce grand capitaine ne pouvant guère être soupçonné d'avoir défiguré les faits. Cependant il n'existe aucune localité connue qui paraisse offrir l'emplacement possible de cette forteresse.

(3) Le nom des Éburons rappelle celui des Aulerks Éburoviks, qui habitaient sur la rive gauche de la Seine. C'est un exemple de plus d'homonymie entre les Gaulois et les Germains; mais l'origine des deux dénominations me parait douteuse, quoiqu'elle se rattache peut-être au mot *Ébor*, sanglier.

point où le Jaer se jette dans ce fleuve. On ignore à quelle époque ils étaient venus chercher une nouvelle demeure dans ces contrées; mais le nom de Germains qu'on leur donnait encore, semble indiquer que leur arrivée était assez récente. Ils se divisaient en deux groupes, qui avaient des chefs différents : le premier occupait le pays situé entre la Meuse et le Rhin, au nord de la grande nation des Trévirs, dont il paraît avoir été vassal (1). Le second à l'ouest de la Meuse et dans le voisinage des Aduatiks, auxquels nous le voyons d'abord payer tribut (2). Ce n'était donc pas à titre d'égalité que cette nation étrangère avait été admise en Belgique; et cependant il est probable que les régions qu'elle occupait étaient d'abord une frontière inhabitée, comme l'île adjacente des Bataves (l'espace situé entre le Rhin, la Meuse et le Wahal). Mais la souveraineté du pays appartenant aux Belges, les Éburons n'en avaient obtenu la possession qu'en se soumettant à l'état de vasselage plus ou moins complet où nous les trouvons placés (3).

---

(1) Les Trévirs, établis dans la vallée de la Moselle, étendaient leur domination jusqu'à la rive droite de la Meuse. César dit « les Éburons et les Condruses, qui sont les clients des Trévirs. » (IV, 6.) On a supposé que cette dernière phrase ne s'appliquait qu'aux Condruses seuls; mais puisque l'autre moitié des Éburons payait tribut aux Aduatiks, comme nous allons le voir, il n'existe aucun motif de penser que la condition de leurs frères fût meilleure, les Trévirs étant d'ailleurs plus puissants que les Aduatiks. Il faut donc prendre la phrase de César dans son sens le plus étendu et le plus naturel.

(2) Ce fut César qui les en affranchit (V, 27). Nous apprenons par le même passage que le fils et le neveu du roi des Éburons avaient été détenus par les Aduatiks, et c'est là le seul témoignage précis qui nous révèle les anciennes luttes des deux peuples.

(3) Ainsi tombe une fausse opinion des Romains, rapportée par Tacite, et relative à l'origine du nom germanique. On croyait que les premières bandes venues d'outre-Rhin et réunies plus tard sous le nom de Tongres, avaient été d'abord désignées par le mot de Germains (probablement celui de *Wehr-mannen* ou hommes de guerre), à cause de la terreur qu'elles inspiraient aux nations gauloises; mais que se voyant redoutées sous ce titre, elles l'avaient ensuite adopté volontairement. Tout était erroné

C'est aux environs de Tongres que se trouvait, du temps de César, la frontière méridionale du territoire de ce peuple. Tout porte à croire qu'il n'occupait qu'en partie et très-incomplétement les plaines de la Campine, où nous le verrons chercher un refuge momentané contre les armes des Romains. En effet, les bruyères qui règnent sur la rive droite du Démer, sont encore aujourd'hui presque inhabitées, tant la nature du sol s'y prête mal au succès de la culture. Mais il n'en est pas de même des terrains qui s'étendent au midi de cette rivière, contrée en général fertile et riche en pâturages. L'uniformité de l'idiome qui subsiste aujourd'hui dans cette région et qui se prolonge jusque vers le confluent de la Roer et de la Meuse, indique l'existence d'une population homogène, et dont le dialecte se rapprochait un peu du haut allemand. C'est là une circonstance caractéristique, les Éburons ayant été traités en étrangers par les Belges orientaux, et désignés, comme nous venons de le voir, par le nom de Germains (1). Ils semblent

---

dans cette tradition. Le mot de Germains se trouve dans une inscription romaine, relative à la défaite des Gaulois d'Italie et des alliés qu'ils avaient appelés à leur secours, 221 ans avant l'ère chrétienne. Il y avait déjà longtemps que ce nom était connu et redouté des Celtes, à l'époque où César entra dans la Gaule centrale. Mais en Belgique les peuplades éburonnes n'étaient tolérées que comme tributaires, bien loin d'inspirer la terreur aux nations avoisinantes. Ces nations, malgré leur origine germanique, se considéraient commes belges depuis une époque déjà reculée, et jusqu'alors aucun essaim étranger n'avait réussi à forcer la frontière du Rhin.

(1) César l'atteste à diverses reprises : mais la tradition citée par Tacite, peut jeter quelque lumière sur l'origine de cette dénomination. Nous avons vu qu'on croyait de son temps que les Tongres, peuple formé plus tard du mélange des Aduatiks et des Éburons, étaient les premières tribus qui avaient passé le Rhin et pris le nom de Germains (*Qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint. Germ.* 2). Cette idée singulière devait reposer sur quelque méprise, les Éburons n'étant certainement pas le premier essaim germanique qui fût entré dans la Gaule; mais ils pouvaient être le premier qui appartînt au groupe proprement dit. Ce serait là le motif de la désignation spéciale qu'on lui attribuait, et que les Romains traduisirent par celle de Germains.

donc avoir appartenu à une autre branche de la famille teutonne, que les nations qui avaient pénétré avant eux en Belgique et qui parlaient la langue de la basse Germanie.

Les tribus éburonnes n'avaient point de villes : elles vivaient dispersées de distance en distance, sur toute l'étendue d'un territoire dont elles ne cultivaient que quelques points. Nous n'avons aucun renseignement sur celles qui habitaient à l'est de la Meuse : les autres, qui formaient le plus petit nombre, semblent avoir compté tout au plus dix mille guerriers (1). Leur division en deux groupes dont chacun avait son roi, tenait probablement à ce qu'elles relevaient les unes des Aduatiks, les autres des Trévirs, ce qui ne leur permettait point de former un seul état. Mais cette séparation accidentelle ne les empêchait pas de réunir ordinairement leurs armes, car nous les voyons toujours considérées dans les récits de guerre comme un seul et même peuple (2). A elles se joignaient aussi le plus souvent d'autres peuplades germaniques du voisinage, établies entre l'Ardenne et la Meuse, sous le patronage des Trévirs : c'étaient les Condruses et les Pémans, qui ont laissé leur nom aux pays encore appelés Condros et

---

(1) Ce chiffre est fondé sur un passage de César, où l'auteur romain, en racontant la victoire des Éburons occidentaux sur une division de son armée, avoue que le nombre était égal de part et d'autre. La division vaincue s'élevait à quinze cohortes, ou à peu près à sept mille hommes; mais elle pouvait comprendre aussi quelques auxiliaires.

(2) Dans les dénombrements des armées belges et gauloises que nous donne César, les Éburons sont réunis en un seul corps avec les petites nations germaniques du voisinage, vassales des Trévirs, et dont nous allons parler. Leur force collective est portée à quarante mille combattants, chiffre peut-être un peu trop fort, car l'auteur romain reconnaît que c'était seulement une évaluation approximative (*arbitrari ad XL millia*). Ils égalaient donc à peu près le nombre des guerriers aduatiks, et cette circonstance paraît expliquer la longue durée de la lutte qu'ils soutinrent contre cette nation, lutte qui se termina toutefois par leur défaite.

Famenne (1), les Sègnes et les Cærèses, dont on ne connaît pas l'emplacement (2). Il semble qu'une certaine communauté d'intérêts et de souvenirs rattachait tous ces peuples nouveau-venus; mais nous n'avons aucun détail sur leur histoire.

Du côté du nord-est, le Wahal et la Meuse marquaient l'extrémité de la Gaule et de la Belgique. Il est vrai que les Romains portèrent dans la suite la frontière gauloise jusqu'aux bouches du Rhin; mais le pays qu'ils réunirent ainsi à leur empire, était habité par la petite nation des Bataves, qui ne paraît avoir eu autrefois aucune relation avec les Belges. La grande largeur du Wahal semble en effet l'avoir rendu plus propre à servir de limite aux deux races gauloise et germanique que ne pouvait l'être le Rhin oriental. Son nom même, qui signifie rempart (3), exprime l'idée de barrière et marque le rôle que lui attribuaient les populations des contrées voisines.

Au midi des Éburons, et presque en dehors de la Belgique actuelle habitait le peuple puissant des Trévirs, dont nous avons déjà vu que la domination s'étendait sur les tribus qui occupaient la rive droite de la Meuse. Leur nom, qui subsiste encore dans celui de la ville de Trèves, paraît venir du mot d'alliance (*treowe* et *treuwe*) et répondre à l'idée de confédérés. C'étaient probablement les premiers des Germains qui fussent entrés dans la ligue

---

(1) Le Condros renfermait la vallée de l'Ourthe et les cantons situés entre cette rivière et la Meuse. Le pays de Famenne qui s'étendait au midi du précédent, avait des bornes plus étroites. La persistance de ces anciennes dénominations semble justifier les conjectures qui nous avons exposées plus haut sur l'origine antique des noms de Gand et de Louvain, qui semblent se rattacher aux tribus qui relevaient des Nerviens.

(2) Je serais porté à croire que les Sègnes de César sont les mêmes que les Suniks des auteurs suivants, qui habitaient entre l'Ourthe et la Roer.

(3) Du mot *walle*, *weall* ou *wall*, dont le sens propre est celui que nous venons d'indiquer, mais qui se confond quelquefois avec *wal*, fossé.

belge : car l'étendue même de leur territoire primitif, qui comprenait tout le bassin de la Moselle et qui avait pour bornes le Rhin et la Meuse (1), semble prouver que l'espace ne manquait point encore dans ces contrées à l'époque de leur établissement. Fidèles à leur traité avec les Belges gaulois, ils défendaient avec un courage opiniâtre la frontière septentrionale de la Gaule, toujours menacée par de nouveaux essaims germaniques. Mais cette lutte perpétuelle les empêchait souvent de prendre une part active aux événements qui s'accomplissaient dans l'intérieur du pays. Ils formaient ainsi une nation tout-à-fait séparée de celles d'alentour, et quelques monnaies qui nous restent d'eux offrent en effet des symboles particuliers (principalement la figure d'un taureau sauvage).

La cavalerie, qui formait la principale force des Trévirs, à l'opposé des Nerviens, attestait une origine différente. Ils n'étaient point venus des montagnes, mais de la plaine, et ils descendaient de la partie la plus guerrière et la plus remuante des nations teutoniques (2). Aussi avaient-ils la même célébrité dans la Gaule, comme cavaliers, que les Nerviens comme troupes d'infanterie. César et Tacite se sont plu à dépeindre la manière de combattre de ces tribus équestres, et la similitude qui existait entre elles et les Trévirs nous permet d'appliquer à ces derniers quelques traits de leurs descriptions. Le guerrier de cette race, dédaignant l'emploi de la selle et des étriers, montait à nu des chevaux que l'exer-

(1) La Meuse les séparait des Rêmes un peu au-dessous de Verdun. Les Médiomatriks, à qui cette ville appartenait, s'étendaient jusqu'au bord du Rhin, et confinaient avec les Trévirs sur toute la frontière méridionale de ces derniers.

(2) Tacite a parfaitement distingué la différence qu'offraient les Germains de la montagne et ceux de la plaine. Les montagnes, dit-il, commencent au pays des Cattes. Ce peuple fait peu d'excursions et ne va pas guerroyer au hasard, tandis que le propre de la cavalerie est de vaincre du premier choc ou de se retirer.

cice endurcissait à la fatigue. C'étaient là les jeux de l'enfance, l'objet de l'orgueil et de l'émulation des guerriers, l'habitude que conservaient les vieillards. Dans le partage des successions, le patrimoine passait à l'aîné, mais les chevaux au plus brave. Telle était la confiance que donnait à cette cavalerie d'élite le sentiment de sa supériorité que huit cents Tenchtères, se trouvant en face d'un corps de cinq mille cavaliers gaulois, qui formaient l'avant-garde de l'armée romaine, l'attaquèrent sans balancer et le mirent en pleine déroute. On voit aussi des bandes légères de fantassins se mêler souvent aux escadrons de ces peuples pour en augmenter la force. C'étaient des jeunes gens dont l'agilité à la course égalait la vitesse des chevaux. Exercés à ce genre de combat, ils se jetaient au milieu des cavaliers ennemis, les blessaient ou les démontaient, et avaient quelquefois la plus grande part à la victoire.

Sortis du sein des nations de ce groupe, encore familiarisés avec elles par l'habitude de soutenir leurs attaques, les Trévirs s'y trouvaient aussi rattachés par la ressemblance des mœurs et par une fierté sauvage que César nous a signalée. Cependant la richesse qu'on leur voit plus tard, paraît s'expliquer par le commerce d'échange dont leur pays était devenu le centre. Ils semblent avoir eu la principale part au trafic déjà important que l'achat des esclaves et des troupeaux, l'exportation du vin et des armes entretenaient entre les contrées germaniques et gauloises. C'était le grand peuple de la frontière; ce n'était un peuple belge que de nom.

Le pays de Metz et de Verdun ne tenait aussi à la Belgique que par des rapports éloignés. Il appartenait aux Médiomatriks, dont l'histoire est à peu près inconnue.

Ainsi la force des choses, les relations naturelles des pays et des peuples bornaient du côté du midi la véritable Belgique à des

limites qui n'ont pas encore beaucoup changé. Les Médiomatriks et les Trévirs étaient en dehors de ces limites; les Éburons et les Germains des bords de la Meuse y touchaient. Les Aduatiks et les Nerviens occupaient l'intérieur de la contrée : quant aux cantons maritimes, le peuple qui les habitait était celui des Ménapiens.

Il nous reste à porter nos regards sur cette population du littoral, dont l'étude est à la fois la plus intéressante et la plus difficile, cette région jadis si peu accessible n'ayant été qu'entrevue par les écrivains de l'antiquité. Pour suppléer à leur silence ou pour compléter leurs indications imparfaites, il faut recourir à l'examen attentif des circonstances qui ont échappé à leur observation.

Remarquons d'abord que les côtes de la Belgique et de la Hollande n'offraient point dans les premiers âges un séjour que pussent habiter des peuples venus de l'intérieur du continent : les inondations s'y opposaient. Nous en avons un exemple assez remarquable. Du temps de César, un essaim teutonique (les Tenchtères et les Usipètes) attaqua les tribus ménapiennes qui vivaient au bord de la mer, près des embouchures du Rhin et de la Meuse. Ayant surpris leur territoire, il y trouva des vivres en grande quantité et s'en nourrit pendant tout l'hiver. Mais au lieu de conserver la possession de ces terres humides, dont la culture exigeait des travaux qu'il ne connaissait pas, il se remit en route à la belle saison pour aller conquérir ailleurs une autre patrie (1). Il aurait péri de faim là où les indigènes savaient déjà trouver l'abondance.

A quelle époque s'étaient établies sur ce rivage les tribus anti-

(1) César, IV, 1 à 15. Nous raconterons dans le livre suivant cette expédition des Tenchtères et des Usipètes.

ques dont la postérité y subsiste encore? Tout ce que nous savons à cet égard, c'est que Pythéas de Marseille, qui visita ces parages au IV[e] siècle avant notre ère, paraît avoir trouvé les côtes de la Germanie habitées par les Teutons, qui étaient un peuple différent. On peut en conclure, mais sans beaucoup de certitude, que les émigrations qui couvrirent de populations homogènes le littoral de la Belgique et de l'Allemagne, sont plus récentes que le récit de ce premier voyageur, et ne datent tout au plus que de trois cents ans avant J.-C.

Quant à l'origine commune de ces populations, elle est encore attestée aujourd'hui par leur langage, puisque le même idiome règne sans beaucoup de variation depuis la Frise jusqu'à l'extrémité occidentale de la Flandre (1). C'est, comme nous l'avons déjà dit, la vallée de l'Escaut qui forme dans l'ouest de la Belgique, la frontière de cette vieille race et du dialecte qu'elle parlait, et l'ancienneté de cette séparation est attestée par les formes différentes de quelques noms de localité, dont l'origine se perd dans l'obscurité des âges (2). Mais au nord de ce fleuve et tout le long du littoral, l'unité du langage est presque absolue. C'est la marque la plus certaine d'une intime parenté entre les tribus qui occupaient autrefois ces régions maritimes, et cette parenté est d'autant plus remarquable, qu'un certain déplacement des anciens peuples, causé par l'arrivée de nouveaux essaims, semble s'être opéré là comme dans l'est de la Belgique, au IV[e] et au V[e] siècle de notre ère.

---

(1) Le hollandais primitif et l'ancien flamand n'offrent point de différence notable; les formes qui distinguent aujourd'hui le premier de ces idiomes du second, sont modernes.

(2) C'est ainsi que les noms de Ter*monde*, Rupel*monde* et Rure*monde* se rattachent aux dialectes de l'est : Dix*mude* au contraire présente la forme flamande pure, de même qu'*Arnemuyde*, forme qui se rapproche de l'anglo-saxon *Portesmutha*, Portsmouth.

Un rapport étroit est facile à reconnaître entre cet idiome du littoral, qui est le vrai flamand, et la langue des Anglo-Saxons qui habitaient autrefois au nord de l'Elbe et qui conquirent plus tard l'Angleterre. Ce sont des dialectes si rapprochés que leur origine commune paraît incontestable. Ils se rattachent aussi au langage ancien de toute l'Allemagne maritime, et même au frison, qui en offre seul une variété bien distincte. Ainsi se trouve nettement marquée la parenté primitive des Germains du Nord, groupe nombreux et puissant, qui semble avoir occupé longtemps une place séparée et qui ne peut se confondre avec ceux de la Germanie intérieure (1). Le peuple dominant de cette famille avait été autrefois celui des Cimbres, dont nous avons déjà retracé l'histoire (2). Après son départ, les nations qui demeurèrent dans ces parages restèrent longtemps désunies (3); mais elles n'en conservaient pas moins un culte commun et elles formèrent au III[e] siècle

---

(1) Le nom générique de *Dietsche* paraît avoir été inconnu aux Anglo-Saxons. Il n'existe pas non plus dans le flamand proprement dit. J'attribue cette exception singulière à la différence de culte qui caractérisait la race maritime. Elle adorait *Hertha* ou la Terre, et peut-être faut-il voir un reste de ses croyances nationales dans l'usage ancien des Anglais et des Flamands de baiser la terre avant de marcher au combat, comme le firent les Métiers de Flandre à Courtrai et les archers anglais à Guinegate.

(2) La tradition d'un débordement de la mer qui aurait chassé les Cimbres de leur pays, semble fabuleuse; mais elle indique bien leur ancien séjour dans les contrées maritimes, dont le Danemarck ne faisait qu'une faible partie.

(3) Les Romains regardaient les Angles et les peuples maritimes du voisinage comme des Suèves. C'est une opinion dont la fausseté est démontrée par la différence complète du langage, du culte, des armes de ces deux groupes, et par la manière opposée dont ils arrangeaient leurs cheveux pour se distinguer des autres Germains (les Angles se rasaient le devant du crâne et laissaient flotter par derrière leur chevelure; les Suèves la tressaient sur le sommet de la tête). Je crois que l'erreur des anciens put provenir du nom de *Zeeuwen* ou gens de la mer, que prenaient quelquefois les tribus du littoral et que portent encore les Zélandais. Pour les Latins, ce mot se confondait avec celui de Suèves.

une nouvelle ligue, sous le titre de Saxes ou Saxons, emprunté peut-être au nom de leur arme propre, le *sax* ou coutelas (1). Les auteurs de l'époque suivante reconnurent que cette branche des nations germaniques se distinguait par un caractère particulier, dont les traits les plus saillants étaient l'attachement au sol, la persévérance dans le travail comme dans la lutte, et une énergie opiniâtre que rien ne pouvait dompter. Nous rassemblerons ici les témoignages qui permettent le mieux de juger les conditions dans lesquelles se développa d'abord son existence, conditions qui furent à peu près les mêmes sur les côtes de la Belgique et de la Germanie.

Une des vieilles tribus de cette race avait été observée dans son état primitif par Pline le Naturaliste (2). « J'ai vu, dit-il, les nations des grands et des petits Chauques. Là, deux fois chaque jour, l'Océan débordé couvre des surfaces immenses. Les misérables indigènes occupent le sommet de petites collines, ou des échafaudages construits de main d'homme, à la hauteur connue des plus fortes marées : on les prendrait pour des navigateurs quand la mer les enveloppe, pour des naufragés quand elle se retire. Ils donnent la chasse aux poissons qu'elle apporte avec elle; ils n'ont ni troupeaux ni laitage : les animaux sauvages manquent eux-mêmes dans ce pays sans arbres et sans arbrisseaux. Ils emploient les plantes maritimes et les joncs des marécages pour tresser des filets qui arrêtent les poissons. Ils arrachent avec leurs mains une terre marécageuse (la tourbe), qu'ils font sécher au vent et qui

---

(1) L'histoire a conservé le signal du massacre des Bretons par les gens d'Hengist et de Horsa : « Prenez vos saxs. » Au moyen-âge les paysans de la Westphalie s'armaient encore de leurs couteaux avant de se rassembler et les plantaient dans la terre, comme les vieux Germains y avaient planté leurs piques.

(2) XVI, 1. L'intérieur du pays des Chauques, bien différent des îles du littoral, offrait de grands bois, dont Pline lui-même parle dans le chapitre suivant.

leur sert de combustible. Ils n'ont d'eau douce que celle de la pluie qu'ils recueillent dans des vases grossiers. Et pourtant ces peuples à qui tout manque, se croient asservis lorsqu'ils tombent sous la domination romaine! »

Nul doute que la description de Pline ne soit fidèle; mais il n'avait vu que les Chauques des îles et des pêcheries, enfants perdus de la race laborieuse qui soutenait avec opiniâtreté sa lutte contre l'Océan. A la génération suivante, Tacite eut connaissance des Chauques de l'intérieur : c'était un grand peuple, puissant en hommes et riche en chevaux. Il lui assigne, comme nous le verrons, un rang supérieur parmi les Germains.

Nous avons donc l'indication presque simultanée des deux états où vécurent tour à tour les nations de cette famille; pauvres et dénuées, mais courageuses au travail et jalouses de leur liberté, dès le commencement de leur rude carrière; puis à la longue victorieuses de la nature et enrichies par le succès de leurs efforts.

Mais comment s'était opérée la transformation de ces vieux Germains en travailleurs? Les lois frisonnes du moyen-âge, écho vivant des traditions antiques, nous offrent à cet égard une donnée curieuse. Les tribus du rivage, forcées d'endiguer leurs terres pour les dérober aux flots de l'Océan, avaient considéré ce genre de lutte comme un combat et y avaient appliqué l'idée de l'honneur. « Un Frison libre, dit le Code national, doit défendre son pays avec cinq *armes* : la bêche et la fourche, pour l'arracher à l'Océan; l'épée, le bouclier et la pointe de la lance, pour tenir tête aux barbares qui descendent sur la côte (1). » La bêche et la fourche s'étaient donc ennoblies, depuis qu'elles aidaient l'homme à sou-

(1) *Dat hy dyne owera biwarria schil to ienst dyn salta se, ende toe ienst dyn wylda wysing, myt vyf wepen : myt spada ende myt furka, myt schield ende myt swird, ende myt etkeris oerd.* — OUDE FRIESCHE WETTEN, I, 2.

tenir cette guerre de géants qu'il avait entreprise contre la mer. Les plus forts et les plus vaillants étaient les premiers à élever ou à réparer la digue, tandis que chez les Germains de l'intérieur, Tacite nous montre les guerriers couchés sur l'herbe ou accroupis autour du foyer, pendant que les vieillards et les femmes cultivaient la terre.

C'était là une révolution profonde dans la vie morale, aussi bien que dans l'existence active de la race qui renonçait à l'oisiveté. Ce qu'il y avait de trop violent dans ses mœurs guerrières fit place à des habitudes paisibles, à des sentiments mieux réglés d'ordre et de devoir. Le changement qui s'était accompli à cet égard chez les Chauques ne devait point échapper au plus judicieux des auteurs romains. « Ce peuple est le plus noble de la Germanie, s'écrie Tacite : c'est par la justice qu'il préfère de soutenir sa grandeur. Sans ambition, sans violence, tranquille et retiré, il ne provoque jamais la guerre, ne porte jamais autour de lui les rapines et le ravage. Mais s'il faut combattre, il s'y montre toujours prêt (1). »

Le même historien nous a laissé la description du culte que pratiquaient en commun les nations maritimes de la Germanie, et quoique nous ne soyons pas certains que ce culte fût resté en vigueur chez les tribus de la côte belge, son caractère mérite d'être remarqué. Ils adoraient la Terre (*Hertha*) et lui donnaient le titre de Mère. Le char mystérieux qui lui était consacré était déposé dans une île de l'Océan (probablement celle d'Héligoland, dont le nom signifie l'île sainte, mais qu'un tremblement de terre a rendue méconnaissable); la déesse était supposée y descendre de temps à autre pour visiter les nations qui lui étaient dévouées. A son approche cessait toute guerre; nul ne portait plus d'armes,

---

(1) *Germanie*, XXXV.

ou cachait même le fer (1). Ainsi des croyances pacifiques arrachaient le glaive des mains du barbare. Le char de la déesse n'était pas même traîné par des chevaux, compagnons de guerre de l'homme; c'étaient des génisses inoffensives que les prêtres y attelaient. Le génie militaire du Germain avait donc été vaincu là par des idées civilisatrices.

Telle était la race d'hommes dont un antique essaim s'était répandu, sans doute par mer, sur le littoral de la Belgique. Il portait le nom de Ménapiens, nom qui du temps de César s'appliquait à toutes les peuplades de la côte depuis les environs de Cassel jusque sur la rive droite du Rhin (2). Mais nous voyons dans la suite cette dénomination réservée à celles qui habitaient à l'ouest de l'Escaut, entre la mer et les forêts qui bordaient la rive gauche de la Lys. Protégées par ces forêts épaisses et par une longue suite de terrains inondés, elles cultivaient dans l'intérieur une

---

(1) *Germ.* XL. Parmi les peuples qui adoraient ainsi la terre, Tacite nomme les Angles, les Warnes et les Rugiens. On ne connaît point les autres tribus qu'il joint à eux, et qui se confondirent plus tard sous le nom de Saxons.

(2) Il est nécessaire, pour comprendre les récits de César, de se représenter la configuration du littoral. Les Ménapiens s'étendaient au nord des Éburons, et par conséquent ils séparaient aussi les Nerviens de la côte, car ils se prolongeaient jusqu'au pays des Morins. Du côté de l'est, ils atteignaient la Hollande et dépassaient même l'embouchure du Rhin dans le voisinage de la mer. Sur ce dernier point nos géographes se sont trompés, en supposant que les Ménapiens orientaux bordaient le Rhin du côté de Xanten : les mots de César, *haud procul a mari*, sont positifs. L'erreur vient de ce que l'on a prolongé les Bataves jusqu'à la côte, tandis qu'elle était habitée par une autre population, les Caninéfates, qui occupaient l'embouchure du Rhin et les contrées adjacentes. Ces Caninéfates sont compris par l'auteur romain parmi les tribus ménapiennes, soit qu'il ne connût pas leur nom particulier, soit qu'il préférât employer une domination générale; au fond, c'était bien le même peuple, comme le prouve encore la conformité de dialecte. Une autre race n'aurait pas pu vivre dans ces terres basses, faute de savoir pratiquer les endiguements et ménager les écoulements d'eau qu'y exigeait la culture.

étroite lisière de terrains fertiles, dont une partie étaient peut-être endigués, comme on le verra plus loin. Sur la crête de quelques faibles plateaux s'élevaient leurs villages entourés de champs à blé, et dominant les prairies où paissaient leurs troupeaux. Ils nourrissaient dans les basses terres une forte race de moutons, dont la laine un peu rude, mais longue et chaude, était tissée par leurs femmes en étoffes solides que les Romains apprirent plus tard à rechercher (1). Ils avaient aussi des navires avec lesquels ils faisaient déjà d'assez longues courses : car on vit des bâtiments ménapiens paraître à l'embouchure de la Loire pour se joindre à la flotte de guerre réunie par les Gaulois contre les galères de César. Ainsi cette population laborieuse était déjà parvenue à un certain degré de puissance et de richesse. Cependant elle n'était pas très-nombreuse : le contingent qu'elle fournit à l'armée belge, suppose tout au plus qu'elle comptait quinze mille guerriers et soixante mille têtes. Mais son éloignement et même son industrie l'empêchaient peut-être de prendre une aussi grande part que d'autres nations à des expéditions communes. Certainement la résistance opiniâtre qu'elle opposa aux Romains, quand ils l'attaquèrent sur son territoire, semble indiquer des forces plus considérables que les chiffres que nous avons cités.

Faut-il rattacher aux Ménapiens par la communauté d'origine quelques peuplades des bords de la Lys, comme les habitants des pays de Courtrai et de Gand, que nous avons cru reconnaître dans ces Gordugnes et ces Centrones qui marchaient sous l'étendard des Nerviens? Ici tout devient conjectural, quoique la similitude du dialecte puisse faire croire à une étroite parenté de ces populations voisines. Le silence des anciens nous laisserait même

---

(1) Nous reviendrons avec plus de soin au livre III sur l'agriculture et l'industrie des Ménapiens.

ignorer qu'il s'élevait dès-lors sur la rive gauche de l'Escaut une ville qui n'est nommée que dans les documents du IV[e] siècle de notre ère, celle de Tournai. Mais son existence antique est prouvée par ses médailles, dont plusieurs datent de 60 ans avant J.-C. On est surpris de l'importance qu'elle devait avoir acquise dès cette époque et que ces médailles nous révèlent. Outre une suite de chefs indigènes (*Dubnorix, Donnus, Auscro*), nous y voyons le nom de Tournai, figurant à côté de celui des Éburons, sur une pièce de monnaie destinée à ce dernier peuple (1). C'était donc probablement dans cette ville que se frappait l'or des nations germaniques situées entre l'Escaut et la Meuse. A cet indice on reconnait des relations commerciales déjà établies. Tournai, dont le nom antique paraît exprimer l'idée de porte et de passage (2) était l'entrée de la Belgique intérieure, et les marchands qui ne pouvaient pas pénétrer dans le pays des Nerviens, trouvaient sans doute là un lieu d'échange, un marché, un entrepôt. La prohibition du vin et des objets de luxe, n'empêchait pas l'entrée des armes, la vente des esclaves, des chevaux, du bétail. C'étaient là des conséquences inévitables du voisinage de peuples différents et d'inégale civilisation. Des faits de cet ordre, pour avoir échappé à l'attention des Romains, n'en exerçaient pas moins une action puissante sur le développement de la ville qu'ils n'avaient pas remarquée (3).

---

(1) Le père MONTFAUCON cite un dépôt de trois cents pièces d'or de Tournai trouvé à Valence. On peut juger par cet exemple de l'importance du monnayage belge de Tournai.

(2) Ce nom est écrit sur les médailles *Durnacos*. *Durn* représente *dur* et *dor*, comme dans *Durnovaria*. La terminaison *acos* est l'*acum* des Romains, que nous avons déjà expliqué par le mot de *hage* ou enclos, synonyme d'habitation.

(3) Cet exemple de l'insuffisance des témoignages historiques nous autorise à croire que Gand aussi était un ancien foyer de commerce. En effet le nom de cette ville (*Ghend*)

On a demandé à quel peuple cette ville appartenait, et l'opinion la plus générale l'attribue aux Ménapiens, qui dans la suite dépendirent de son évêché. Mais placée comme elle l'était au dehors des forêts dont se couvrait ce peuple, et au sud des pays de Courtrai et de Gand, où se montre déjà l'influence du dialecte nervien, il semble qu'elle ne pouvait plus appartenir aux tribus du littoral. A défaut d'indications précises, que nous refuse le silence de l'histoire, on peut remarquer que sa situation entre la Nervie et la Ménapie ne permet guère de douter que ses habitants ne fussent de race germanique, comme les peuples voisins entre lesquels ils se trouvaient enclavés. Ils reconnurent probablement la suzeraineté des Nerviens au temps de la puissance de ce grand peuple, puisque cette suzeraineté s'étendait jusque vers les bords de la Lys. Mais quand les Romains furent maîtres de la Belgique, ce patronage cessa d'exister : alors Tournai fut rattachée à la Ménapie, comme le montre l'étendue de l'évêché dont elle devint le siége vers le Ve siècle. Il n'est pas certain que cette réunion fût motivée par l'ancienne parenté des deux populations; mais elle suppose du moins qu'il existait entre elles quelque rapport, les circonscriptions diocésaines paraissant fondées en général sur des bases na-

---

ne paraît point d'origine teutonne. Il n'a d'analogie qu'avec le mot de *Gwent*, par lequel les habitants de l'ouest de l'Angleterre désignaient quelques vieilles cités, appelées en latin *Venta*. Ce dernier terme, qui a conservé en Italie et en Espagne la signification d'auberge, se trouve appliqué dans la Grande-Bretagne à des capitales d'anciens peuples voisins de la mer. C'étaient sans doute les marchands étrangers qui l'avaient apporté sur les côtes lointaines, en s'y ménageant des lieux d'abri que le commerce rendit florissants. Ces marchands avaient-ils pénétré autrefois jusqu'au confluent de l'Escaut et de la Lys, pour y fonder une station commerciale au sein de contrées barbares, ou était-ce seulement à l'imitation des *Venta* d'Angleterre que s'était établi là parmi les indigènes un marché permanent, voilà ce qui reste incertain. Mais l'importance qu'avait prise Tournai dès une époque inconnue, ne permet guère de penser que le nom de Gand ne dût qu'au hasard la signification qu'il paraît offrir.

turelles (1). Tout porte donc à penser que les contrées qui forment l'extrémité occidentale de la Belgique actuelle, comme les parties de l'ancienne Flandre dont la France s'est emparée, avaient eu pour habitants non pas des Belges galliques, mais des hommes de même race que ceux du littoral et de la vallée de l'Escaut, c'est-à-dire des Germains (2). Ainsi paraît établie l'unité générique complète et absolue de tous les peuples qui dans les temps modernes ont repris le nom de Belges. Il nous reste à reconnaître quels liens établissait entre eux cette unité.

---

(1) On pourrait croire que le christianisme n'avait pas encore pénétré dans la Ménapie, et que pour ce motif uniquement la ville de Tournai était la seule qui eût reçu un évêque. Mais cette opinion ne peut guère se concilier avec l'importance que la carte de Peutinger assigne à la forteresse ménapienne de Cassel, qui porte la marque de grandes cités. Il me paraît impossible de supposer qu'une ville de cet ordre fût payenne sous le règne d'Honorius et de ses successeurs, qui avaient si rigoureusement proscrit le paganisme. Si elle n'avait point d'évêques, c'est qu'elle était réunie dès-lors au diocèse de Tournai.

(2) Je crois même reconnaître dans le Tournaisis quelques anciens noms de localités dont l'origine serait flamande. Ce sont ceux de Wez, Loo, Warnave, Howardrie, Bercus et Wannebain.

CHAPITRE VI.

ÉLÉMENTS D'UNE NATIONALITÉ COMMUNE CHEZ LES ANCIENS PEUPLES DE LA BELGIQUE.

Forme et caractère de la famille; institutions cantonnales. Intervention de la loi entre les parentés ennemies. Droit de punir réservé à la nation. Rôle de la classe noble : condition du serf et de l'esclave.

La diversité de caractère et de tendances que nous avons remarquée entre les différentes nations, répandues autrefois sur le sol belge, était balancée par une similitude générale d'institutions et d'usages qui imprimait la même forme à leur existence, le même cachet à leurs mœurs. En effet, leur organisation politique étant la même et les mêmes idées morales régnant sur leur pensée, le lien de fraternité qui les unissait avait une force indestructible. Pour apprécier complétement l'étendue de ce lien, il faudrait saisir tout l'ensemble de la vie intérieure des peuples germaniques, matière qui dépasserait les bornes de notre travail, et qui est peut-être encore imparfaitement éclaircie. Mais nous essaierons du moins d'en représenter les traits les plus saillants (1).

(1) Les points que j'ai cru devoir exposer ici, sont en grande partie bien connus et admis par les écrivains qui se sont occupés spécialement de ce sujet. Il m'a paru inutile de citer des textes à l'appui de faits incontestés et incontestables. Mais quand j'ai un peu dépassé ces lieux communs de l'histoire germanique, je me suis aperçu

Le premier élément de toute société humaine est la famille. L'affection qui règne parmi les proches, forme entre eux un lien naturel qui leur permet de s'appuyer l'un sur l'autre. Cet appui leur est indispensable dans l'état de désordre où vivent les jeunes races : leur existence est mêlée de trop de luttes pour ne pas exiger de soutien. Chaque parenté se tient alors étroitement serrée; plus longtemps elle reste unie et plus sa force s'accroît. Mais dans l'état de civilisation, où le secours mutuel est moins nécessaire, le cercle de la famille se rétrécit, les relations intimes se bornent à ceux qu'unit la vie domestique, et les parents éloignés ne conservent que des liaisons imparfaites.

Chez les nations germaniques, les hommes du même sang se rassemblaient d'ordinaire pour former une même centurie (un canton), et dans le partage de la terre comme sur le champ de bataille, les guerriers se groupaient « par maisons et par parentés » (1). Une famille était un corps qui ne se divisait ni dans ses amitiés ni dans ses haines. Fallait-il venger l'offense faite à quelqu'un de ses membres, tous menaçaient l'offenseur de leurs armes : fallait-il expier le crime d'un seul, tous contribuaient à sa rançon. Mais la parenté ne se bornait point, comme chez d'autres nations, à ceux dont l'origine paternelle était la même; le mariage y faisait entrer les proches de l'épouse, car les alliances par les femmes avaient autant de force que la descendance masculine, et le frère devait la même protection aux enfants de sa sœur qu'à ses propres fils. Chez les peuples qui n'admettaient

---

que la discussion des questions obscures exigerait de véritables dissertations. J'espère qu'on me pardonnera d'y avoir renoncé, en indiquant toutefois les autorités les plus décisives.

(1) Tacite, *Germ.* C. 7. « Non casus turmam aut cuneum facit, sed familiæ et propinquitates. » (Pour que cet arrangement fût possible, il fallait que chaque famille fût réunie dans le même canton.)

point encore ce principe social, l'isolement des familles partageait chaque tribu en races perpétuellement séparées; mais parmi les Germains, cette division permanente n'existait plus. Le mariage tendait à rapprocher sans cesse les diverses branches de chaque peuplade, à croiser les parentés, à rattacher les maisons. Le lien du sang ne formait point de groupes toujours étrangers l'un à l'autre, et la famille n'était pas un élément de division absolue au sein de la nation. Aussi ne voyait-on pas le nom paternel passer aux descendants mâles et servir de signe distinctif à un clan : seulement ce nom devenait quelquefois l'élément d'une désignation générique, comme le furent chez les Francs celles de Mérovingiens et de Carlovingiens. C'était alors le titre de gloire d'une race noble, et les plus anciennes dynasties se rattachaient ainsi au souvenir des héros dont elles descendaient.

Quelque sacrés que fussent les liens du sang, ils ne formaient point une chaine que l'homme ne pût rompre : il tenait aux siens par l'affection, non par la contrainte. La loi salique nous a conservé la forme solennelle de renonciation par laquelle un Germain pouvait se séparer de sa famille. Il se rendait à l'assemblée publique, déclarait sa résolution, et brisait au-dessus de sa tête deux branches d'aune, dont il jetait les morceaux vers les quatre coins de l'enceinte. La parenté était alors rompue.

Quoique le père fût le roi de la maison, son autorité n'avait point le caractère absolu que lui attribuaient les peuples méridionaux. La loi nationale reconnaissait pourtant le pouvoir de vie et de mort sur l'enfant nouveau-né, et suivant un usage antique, commun à l'Italie, à la Grèce et à l'Orient, c'était à lui d'admettre ou de repousser cette faible créature qu'on déposait d'abord à terre, et qu'il avait seul le droit de relever. Mais l'existence de l'enfant n'était à la merci de la volonté paternelle que pendant le court intervalle qui s'écoulait entre la naissance et l'instant où il

recevait de sa mère la première goutte de lait ou de miel. Aussitôt que la nourriture avait touché ses lèvres, sa vie devenait inviolable (1); il appartenait à sa mère, à la famille, à la nation. Ainsi le despotisme que tout l'ancien monde accordait au père, ne durait chez les Germains qu'un seul instant.

Nous voyons de même la domination paternelle limitée par l'intervention des autres parents dans les principaux actes de la vie domestique. Ils prenaient part à l'admission des jeunes gens parmi les guerriers et au mariage des filles. Auprès des droits du père subsistaient l'autorité de l'aïeul et l'affection des oncles. D'un autre côté, l'enfant n'était considéré comme mineur que jusqu'à la fin de sa douzième année; coutume antique, née peut-être sous d'autres climats, mais qui s'était conservée chez ce peuple constant. Pendant sa minorité, sa garde était spécialement confiée à sa mère, comme le témoigne une vieille loi frisonne, qui voulait que le fils, avant son mariage, payât le prix des soins maternels qui l'avaient préservé pendant douze ans de la dent du porc, de l'éperon du coq, de la morsure du chien, du sabot du cheval et de la corne du taureau (2). Cette longue tutelle exercée par la femme avait sans doute une grande influence sur le développement que prenaient chez le Germain les sentiments du cœur et les rêves de l'imagination.

Si le guerrier n'avait sur ses enfants qu'un pouvoir de courte durée, le respect de la vieillesse était gravé dans les mœurs. Tacite

---

(1) Ces détails ne sont connus que par la vie de saint Ludger; mais ce saint était Frison, et presque tous les usages de la Frise semblent identiques à ceux de l'ancienne Flandre. En effet, la vieille *Lex Frisionum* s'applique à la Zélande et à l'extrémité orientale du pays flamand, et ne reconnaît dans ces contrées qu'une seule coutume particulière, celle de prêter serment suivant une forme chrétienne.

(2) *Oude Friesche Wetten*, I, 10. Le prix payé à la mère s'appelait *lutersla**en*, mot qui paraît signifier paiement des soins donnés.

nous montre l'aïeul honoré de ses petits-fils; le nom de vieillard (*Aelderman*) était le titre qui venait après celui de chef.

Formé de bonne heure aux exercices militaires, admis parmi les guerriers dès que sa force le permettait, le jeune homme arrivait promptement à une indépendance complète. Mais la jeune fille restait sous la garde de ses parents jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un époux. Cependant leur autorité n'allait pas jusqu'à disposer d'elle sans son consentement, si nous en jugeons par plusieurs lois qui sanctionnent le mariage conclu contre la volonté des parents, mais du gré de l'épousée. Laissons parler ici la coutume de Frise, d'autant plus intéressante pour nous qu'elle se trouve reproduite dans une ancienne charte de la ville de Gand. « La fille qui a été enlevée, sera conduite devant l'assemblée des habitants. On plantera des deux côtés deux poteaux : auprès de l'un se tiendront ses parents, auprès de l'autre celui qui veut être son époux. Si elle va rejoindre ce dernier, que le mariage subsiste comme elle le désire : car c'est à elle qu'appartient son corps (1). »

Ce respect pour le droit naturel de la femme se manifestait encore quand elle était passée sous le pouvoir du mari. Il avait le droit de la châtier lorsqu'elle s'était rendue coupable; mais la punition de l'épouse n'avait lieu qu'en présence (et sans doute avec l'assentiment) de ses proches. Elle n'était donc pas livrée à la décision arbitraire d'un maître, jugée par son ressentiment, con-

---

(1) *Oude Friesche Wetten*, 1, 30. Voici la forme flamande du même usage au XII[e] siècle : *Si quis violenter cum muliere* (une femme non mariée) *concubuerit, mulier in sequestro ponetur, neque apud suos, neque apud illius parentes* (ceux du ravisseur). *Præco autem illum citabit ut infra tertium diem justitiæ se præsentet. Si venerit, mulier statuetur in medio; quæ si ad illum sponte transierit, liber erit ab omni forisfacto et absolutus* (CARTA MATHILDIS COMITISSÆ, *anni* 1192, *c. b.*).

damnée par ses soupçons : l'arrêt de ses parents devait légitimer sa condamnation (1).

La vie de famille comportait donc chez les nations de cette race un état de liberté où l'association de tous faisait la force de chacun, sans qu'il y eût de domination pour un seul, sans que l'oppression pût atteindre le plus faible. Un ordre de choses également favorable à l'indépendance de l'homme et au développement des idées de justice et d'égalité régnait dans la vie sociale. Il avait pour base l'organisation régulière du canton, qui faisait de chaque groupe de familles un des éléments de l'État.

Il n'est pas douteux que, dans le principe, les peuples germains n'eussent la même constitution politique fédérale que les anciens Gaëls, chez qui nous avons observé la division régulière de chaque nation en douze tribus et trois cents centuries. Mais les chiffres d'après lesquels nous avons pu reconnaître le caractère astronomique et religieux, qu'avait jadis offert cette constitution primitive, échappent à notre observation quand nous les cherchons dans la Germanie, les anciens ne nous ayant laissé aucune indication à ce sujet (2).

---

(1) Les vieux poëmes germaniques nous montrent les frères de l'épouse opprimée venant à son secours. D'un autre côté, le mari possédait le droit de frapper sa femme ou son enfant avec le bâton ou la verge, sans que ce fût un crime.

(2) César nous a seulement donné la force numérique de deux peuples réunis, les Tenchtères et les Usipètes : elle s'élevait à quatre cent trente mille âmes, ce qui représenterait un peu plus de cinquante quatre mille guerriers par nation, nombre peu inférieur à celui des Nerviens. Dans une autre occasion, il attribue à la ligue des Suèves cent tribus, dont chacune aurait pu armer deux mille hommes pour porter la guerre au dehors : cette proportion est à peu près celle des tribus galliques, qui dans leur état normal comptaient en tout deux mille cinq cents combattants. Si ces indications partielles et insuffisantes ne nous permettent que d'entrevoir un certain rapport général de force entre les peuples des deux races, la disproportion numérique des nations établies sur le sol belge nous montre qu'elles ne formaient pas toutes un corps

En revanche, les institutions cantonales nous apparaissent là dans toute leur force. La centurie qui avait gardé son nom distinctif, n'était pas seulement une réunion de cent hommes faits, mais encore une sorte de communauté fondée sur des règles immuables. Maîtresse du sol sur lequel elle s'était établie, elle en assignait une part égale à chacun de ses membres. Ce système antique, imparfaitement décrit par les Romains, se conserva assez longtemps dans quelques parties de la Frise et de la Flandre maritime (1), pour que nous en retrouvions encore les vestiges au moyen-âge. Les lois frisonnes donnent à l'espace ainsi occupé en commun le nom de *Hemrick*, mot à mot région habitée. Au bord de la mer, elle était enclose par des digues : dans le pays de plaines, par des haies. Au centre s'élevait le village (*dorp*), où toutes les habitations se trouvaient réunies et qu'une expression nationale appelait la tête du canton (*hovaet*). De ce village partaient quatre chemins, dirigés vers les quatre points cardinaux (2), suivant une coutume que l'ancienne Italie avait aussi gardée. Au point où ils se joignaient, nous apercevons l'église, occupant à l'époque

également complet, et il y avait sans doute des groupes qui ne se composaient que de peu de tribus. Mais le canton semble avoir été partout le même : son nom de centurie fixait son étendue, et rien n'indique qu'elle ait beaucoup varié.

(1) Les Capitulaires de Charlemagne parlent des *gildes* ou associations indépendantes qui existaient en Flandre, dans le Mempiscus et sur la côte. On voit par un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Bavon que ces *gildes* avaient quelquefois pour objet la culture en commun des polders, culture dont nous reconnaissons tout le régime dans les lois frisonnes.

(2) Voici le texte du droit national (*landrecht*) de Frise. Il y aura quatre chemins qui conduiront à l'habitation capitale (*haedstoc*); ils seront dirigés vers les quatre côtés du ciel. — Les traducteurs ont pris ce lieu central pour le cimetière, parce qu'en effet l'église était bâtie, dans les âges chrétiens, au centre du village, et que les quatre chemins devinrent alors les chemins de l'église; mais l'institution était d'une époque antérieure.

chrétienne la place que l'antiquité assignait au temple. Nul doute que dans le principe ce point du milieu, qui était aussi la place publique, ne fût déjà un lieu de paix (1) : la sûreté des chemins se trouvait aussi consacrée par les lois nationales (2).

Le village germanique n'était donc pas un assemblage fortuit d'habitations, mais l'asile disposé pour un groupe de familles dont l'existence devait être entourée de sécurité. Les Romains remarquèrent que les demeures ne s'y touchaient pas : en effet, le terrain où s'élevait le *dorp*, était lui-même divisé en autant de parts qu'il y avait d'habitants, et chacun s'établissait dans la sienne, comme dans son domaine privé. Tous restaient cependant voisins, leur droit de cité, si nous pouvons parler ainsi, se trouvant attaché à l'habitation qu'ils possédaient dans l'enceinte du *dorp*, comme l'exprime énergiquement une maxime danoise, « l'aire de la maison est la mère du champ. » C'était aussi, du moins dans les temps les plus rapprochés de nous, la seule possession dont la durée fût permanente : car tandis que les terrains de culture du *Hemrick* se partageaient de nouveau tous les trois ans (3), nous ne voyons pas les habitations changer de maîtres. Au contraire, l'idée qui s'y attache dans les institutions germaniques est plutôt celle d'une propriété inviolable. La plus simple

---

(1) L'église était entourée d'un terrain inviolable (*vedeles*), dont l'enceinte ne se confondait pas avec celle du cimetière. Autour de ce terrain régnait un chemin circulaire, large de 21 pieds, dont la paix était également sacrée. D'où venaient tous ces usages? En réponse à cette question, je citerai la loi des Saxons, qui ordonne de laisser aux églises tous les priviléges dont jouissaient anciennement les temples.

(2) Barrer le chemin est un crime que signalent la loi salique et une foule d'autres.

(3) Les Romains parlent d'un partage annuel des terres; mais cette assertion se rapporte à des peuples qui cultivaient encore avec négligence. Le soin même avec lequel certaines habitations étaient décorées à l'intérieur du temps de Tacite, indique bien que les maisons du moins n'étaient pas de possession si précaire.

cabane était mieux défendue par la haie qui marquait l'étendue de chaque part, qu'elle n'aurait pu l'être par des fossés et des murailles; car chaque homme possédant au même titre le lot qu'il occupait, tous se seraient réunis contre l'audacieux qui aurait détruit la sécurité commune, en essayant de forcer l'abri d'un seul. Plusieurs vieilles lois nous donnent la mesure du respect des Germains pour les droits attachés à l'habitation. Ils ne connaissaient d'autre moyen d'interdire au criminel l'usage de sa demeure que de réunir le canton tout entier pour la détruire par le feu, et cet usage antique se conserva dans plusieurs de nos villes pendant le cours du moyen-âge. La flamme dévorait son asile dont nul n'avait le droit de s'emparer, et alors seulement il n'y avait plus de sûreté pour lui dans sa patrie; il devenait un proscrit, *heimathloss,* un homme dépouillé du droit d'habitation, comme on appelle encore les bannis dans une partie de la Suisse. Mais aussi longtemps qu'il lui était resté une cabane, elle avait été inviolable; car au sein de la Germanie barbare, régnait déjà cette noble pensée qui est encore le rempart de la liberté personnelle en Angleterre : la maison de chaque homme est sa forteresse. C'est ainsi que sous les Mérovingiens et du temps même de Charlemagne la législation assurait la paix à tout homme dans l'église, sur la place publique et sous son propre toit.

Hors de l'enceinte du village, fermée par une forte clôture (la maîtresse haie), s'étendaient les terres de labour. Leur partage, annuel dans le principe, trisannuel plus tard, avait pour objet d'empêcher que les meilleurs champs ne devinssent la possession privilégiée du premier qui les avait obtenus. C'était une loi de justice, qui maintenait l'égalité entre ceux dont le droit était le même, mais dont le hasard aurait pu rendre la condition inégale.

Au delà de l'enceinte extérieure, la terre servait au pâturage, et la possession en était commune à tous les habitants.

Chaque canton avait son propre chef, chargé en temps de paix d'y maintenir l'ordre, en temps de guerre de conduire les hommes libres au combat. Ce chef, électif comme tous ceux à qui obéissaient les Germains, ne tenait pas son pouvoir du choix de la centurie placée sous son commandement : il était nommé par la nation réunie en assemblée générale, et presque toujours il appartenait à la noblesse, caste supérieure dont nous parlerons plus loin. C'était donc comme un commandant étranger qui était envoyé à la centurie par le peuple tout entier : mais il n'y pénétrait pas en maître, et la cérémonie de son introduction renfermait une sorte de pacte entre lui et les hommes libres qui venaient le recevoir. Les Anglo-Saxons, qui conservèrent longtemps ce vieil usage, le nommaient *wapentack* ou choc des armes. En effet, les habitants du village allaient l'un après l'autre toucher de leur lance, la lance du nouveau chef, et prenaient ainsi l'engagement de le soutenir à main armée (1). Mais nous voyons par une foule d'exemples que cet engagement était le prix de celui qu'il contractait d'abord lui-même envers eux. Il promettait justice et protection, et il recevait assurance d'appui et de concours. De grands faits historiques reproduisent dans nos annales l'esprit de ces conventions primitives, dont le souvenir ne s'effaça jamais entièrement de la mémoire des peuples. C'est ainsi que vers le commencement du XII[e] siècle, Louis le Gros fit accepter à chacune des villes de Flandre le nouveau comte qu'il leur présentait. De là aussi le nom de *joyeuse entrée*, qui désignait les priviléges du Brabant tels qu'ils étaient reconnus par le duc à son inauguration.

---

(1) On appelle dans quelques provinces le canton *Wapentach*, parce qu'à l'arrivée du chef, tous les hommes d'âge se réunissaient pour aller à sa rencontre. Il descendait de cheval et tous venaient recevoir de lui la paix, en touchant sa lance avec la leur, ce qui consacrait leur alliance (*Lois d'Edouard le Confesseur*, c. 33).

L'entrée du chef a échappé aux regards des historiens de l'antiquité : mais ils en ont aperçu les conséquences immédiates. Autour de lui, dit Tacite, viennent se ranger cent hommes du peuple, qui l'accompagnent et l'entourent de leur conseil et de leur autorité. Il importe peu que l'auteur romain ait cru voir dans ces cent hommes autre chose que le corps des habitants du canton : sa méprise est évidente, puisque le canton n'est qu'une centaine de guerriers. Ainsi les conseillers et les appuis du chef, c'étaient les hommes libres. Telle est l'idée qui servait de base au gouvernement des peuples germaniques et que nous retrouverons dans toute leur histoire comme dans les institutions cantonales.

La partie la plus essentielle des fonctions du chef était de faire justice. Ici encore le droit des familles était le principe de l'ordre public. Aussitôt que le sang d'un homme avait coulé, une réparation était due à lui ou à ses proches; mais ils devaient la demander loyalement avant d'exercer des représailles. Le coupable était donc cité à comparaître devant les hommes du canton, présidés par le chef. S'il s'y refusait, il devenait l'ennemi public : si, au contraire, il comparaissait et qu'il avouât son action, il pouvait la réparer en offrant à ses adversaires un dédommagement fixé par la loi. C'était le *Wehr-gilde*, mot à mot le rachat de la guerre. A ce prix l'honneur était satisfait et la lutte éteinte. L'offenseur et ses proches, jusqu'au sixième degré (1), se réunissaient pour offrir le nombre de bœufs qu'exigeait la gravité de l'offense. On prononçait le pardon (*sone* ou *soena*), on faisait le serment de paix, le coupable et la victime ou son représentant s'embrassaient sur la bouche. Après cette réconciliation solennelle, la vengeance aurait été une trahison, une infamie.

---

(1) C'est l'indication donnée par la loi salique. D'autres peuples ne comptaient que cinq degrés, quelques-uns au contraire allaient jusqu'à sept.

Mais si l'accusé ne s'avouait pas coupable, lui et les siens devaient attester par serment son innocence. Dans les cas les plus graves, il s'adjoignait onze de ses proches. L'assertion de douze hommes libres, qui protestaient sur leur honneur et sur leurs armes contre le crime qu'on lui avait imputé, était reçue comme sa justification. La voix publique cessait de s'élever contre lui.

Tels étaient les moyens d'ordre établis par la justice nationale. Quand ils se trouvaient insuffisants, le droit de guerre commençait pour la famille outragée. Elle proclamait la haine (*faida*) qu'elle vouait à l'offenseur, et c'était à lui d'en subir les dangers. Souvent aussi deux adversaires terminaient leurs contestations par un appel à leurs armes. Une vieille opinion religieuse légitimait ce moyen violent : les Germains étaient persuadés que le Ciel favorisait le défenseur de la bonne cause (1) et lui donnait la victoire.

Les racines profondes que ces institutions si éloignées des nôtres conservèrent dans la société germanique pendant les âges suivants, prouvent qu'elles répondaient mieux qu'on ne pourrait le croire aux besoins et au génie d'une race simple et virile. Le système des guerres privées et du rachat des crimes par la réparation, ne put être détruit que par les efforts prolongés des souverains et du clergé à une époque voisine des temps modernes. Nos communes le considéraient elles-mêmes comme une partie de leurs franchises et n'y renoncèrent que dans le cours du XIVe siècle.

Il y avait pourtant certains forfaits qui n'admettaient ni rachat ni transaction : c'étaient ceux qui appelaient sur le coupable la vengeance de la nation offensée, comme dans les cas de trahison. L'assemblée générale décidait alors du châtiment : car elle seule

(1) Cette idée ne s'étendait pas seulement aux combats en duel, mais encore à tout le système des épreuves judiciaires que nous verrons apparaître au moyen-âge.

avait droit de souveraineté sur l'homme libre. Il n'était au pouvoir d'aucun chef, pas même d'un roi, de porter la main sur lui ou d'enchaîner ses bras : l'arrêt de la nation était l'unique force qui fût supérieure à sa liberté. Il semble que l'exécution de cet arrêt était d'abord confiée aux prêtres : leur caractère sacré les protégeait contre le ressentiment des familles, et il n'y avait que les dieux à qui les parents du mort n'osâssent pas demander le prix du sang.

A côté de l'indépendance de l'homme libre, la société germanique nous offre aussi, comme tout l'ancien monde, l'existence d'une caste supérieure, la noblesse. Des familles héroïques, dont les plus célèbres faisaient remonter leur origine aux dieux, tenaient le premier rang au sein de chaque nation, sans posséder cependant aucun droit de souveraineté qui pût porter atteinte à la liberté commune. Le respect attaché à leur illustration faisait leur force et leur assurait la confiance du peuple, qui mettait une sorte d'orgueil à marcher sous des chefs d'un sang glorieux.

Le privilége spécial du noble consistait dans la possession permanente d'une étendue de terrain, qui formait son domaine héréditaire (*uodal*). Il n'y avait de place pour lui dans le village que comme chef, si l'élection lui donnait ce titre : jusque là, il vivait en dehors de l'association cantonale (1), ayant sous son autorité des hommes de condition inférieure, attachés à la culture ou à son service personnel (le serf et l'esclave). Le droit d'aînesse parait avoir d'abord existé au sein de cette caste privilégiée : le fils aîné,

---

(1) Le droit national de Frise ne connait pas de biens nobles dans le *Hemrick*, quoique la part du roi et celle de l'église y soient marquées; mais le noble peut avoir son domaine à côté des terres de partage. On entrevoit le même ordre de choses en Danemarck et chez les Anglo-Saxons; mais il faut y regarder de près pour saisir le sens primitif de ces institutions déjà modifiées.

dit Tacite, hérite de la maison, des gens de service et de tout le reste, excepté des chevaux (1). Il est vrai que les lois de l'âge suivant ne reproduisent plus cet usage antique; mais on y voit encore quelquefois les femmes exclues de la succession aux terres de la famille, et suivant l'expression anglo-saxonne, la propriété foncière ne passait point de la lance au fuseau. C'est que dans le principe la possession du sol était une sorte de privilége seigneurial, et que le domaine voulait pour maître le représentant d'une race noble.

La vie des hommes de cette classe était toute militaire. Jeunes encore, ils quittaient leur famille pour aller faire l'apprentissage du métier des armes auprès de quelque chef renommé, et le sang dont ils sortaient leur servait de titre pour être admis parmi les guerriers d'élite attachés à sa personne (2). Ces guerriers, qui suivaient sa bannière, recevaient le nom de compagnons, et deve-

(1) La richesse qu'indique cette énumération des parties de l'héritage prouve qu'il ne s'agit point ici du simple guerrier. Mais les auteurs romains ne comprennent l'idée de noblesse que dans le sens latin d'illustration donnée par le commandement supérieur. De là résulte l'ignorance où ils nous laissent sur l'ensemble de la classe noble, dont ils ne distinguent que les sommités. Ainsi Tacite se persuade que tous les nobles des Chérusques avaient péri quand la guerre civile eut éteint parmi eux la race royale. De même en Gaule, César semble quelquefois séparer les chevaliers de la noblesse (les Édues, dit-il, avaient perdu 1° toute leur noblesse; 2° tout leur sénat; 3° tous leurs chevaliers. Il n'appelle donc nobles que les familles d'un rang supérieur aux chefs ordinaires et à la masse de l'ordre équestre). C'est à ce point de vue que se place encore Tacite quand il affirme que la noblesse faisait les rois, le courage les généraux.

(2) Une noblesse illustre et le souvenir de la gloire paternelle assurent quelquefois le titre de chefs à de très-jeunes guerriers. Ils obtiennent le même rang que ceux qui se sont distingués par la force et la valeur. Il n'y a pas non plus de honte (pour eux?) à prendre place parmi les compagnons. Cette classe même a ses différents grades (*Germ.* XIII). Le texte de Tacite offre quelque obscurité; mais le sens que je lui attribue répond aux institutions des âges suivants, où nous voyons le jeune noble devenir page, puis écuyer, avant d'atteindre aux premiers rangs.

naient pour lui des frères d'armes. Ils s'efforçaient de l'égaler dans les combats, comme il tenait lui-même à honneur de leur donner l'exemple; ils vivaient sous son toit, s'asseyaient à sa table, recevaient de sa main des chevaux, des armes et d'autres dons (1) : car l'idée d'une solde leur était inconnue. Ainsi se formaient de véritables compagnies militaires, dans le sens que prit ce terme au moyen-âge : elles allaient guerroyer au dehors, quand la paix régnait dans leur pays, et souvent elles y périssaient avec leur chef : car s'il trouvait la mort dans une rencontre inégale, ses compagnons tenaient à honneur de subir la même destinée (2). En revanche, s'il était vainqueur, ils partageaient avec lui le butin, les présents que lui faisaient les peuples dont il avait embrassé la cause, et quelquefois aussi les terres conquises (3).

L'insuffisance des témoignages historiques ne nous permet pas de suivre le noble dans le reste de sa carrière. Il parvenait au commandement, quand il avait acquis par ses exploits la renommée de courage qui fixait sur lui le choix de la nation. Mais

---

(1) C'est de là que vient l'expression germanique de *membres de la maison*, pour désigner les vassaux.

(2) On reconnaît à tous ces détails l'identité des *compagnons* du chef germain et des *clients* du chef gaulois. Seulement la bande germanique ne se grossissait point de pauvres, chaque homme libre pouvant trouver sa part de terre dans le canton; mais un certain nombre de braves, qui ne voulaient point mener la vie agricole, ne prenaient ni champ ni maison et vivaient à la table d'autrui. Tacite, qui nous donne ce détail, croit qu'ils étaient hébergés par le premier-venu; il semble plutôt que c'était dans la maison du noble qu'ils trouvaient un asile moins précaire.

(3) « Je sais, dit Pline le Naturaliste, que c'est encore l'usage chez les Germains que les vaincus offrent à leurs vainqueurs de l'herbe, en signe de la cession qu'ils lui font de la terre. » Les conquêtes des peuples germaniques au Ve siècle furent toujours suivies de l'occupation d'une partie du territoire par les bandes conquérantes, et les parts des guerriers devinrent des alleux, c'est-à-dire des propriétés héréditaires comme celles du noble.

l'autorité qu'il obtenait alors avait d'étroites limites : car le chef ne pouvait rien en temps de paix sans le concours du peuple, et si la puissance militaire du général (*heretog*) était plus absolue, elle cessait avec la guerre. Quant aux rois, on les prenait dans les races les plus anciennes et les plus glorieuses. Sous le règne de Claude, les Chérusques redemandèrent aux Romains un jeune noble qu'ils leur avaient remis en otage. Élevé loin de sa patrie, il avait pris le nom d'Italicus et adopté les mœurs romaines; mais il était le neveu d'Arminius, et ses compatriotes voulaient le nommer roi, parce qu'il ne leur restait plus de chefs d'un sang illustre. Ainsi la dignité attachée à la naissance pouvait suppléer à tous les autres titres. L'usage permettait même aux descendants de ces grandes familles de prendre plus d'une épouse, et quoique cette exception semble avoir été d'une application assez rare, elle prouve du moins combien les peuples tenaient à conserver la race de leurs anciens héros. Si des chefs d'un rang plus obscur parvenaient quelquefois à la royauté, on les voyait s'efforcer de relever l'éclat de leur famille en épousant des femmes de maison souveraine, qui transmettaient à leurs enfants une partie de cette illustration héréditaire, sans laquelle le plus vaillant des rois n'eût été entouré d'aucun prestige.

Le pouvoir royal n'était qu'un commandement plus durable, mais à peine plus étendu que celui des simples chefs. Les anciens ne lui donnent qu'en hésitant le nom de royauté, et nous ne sommes pas même certains si le titre de *koninck* ou roi n'avait pas eu d'abord un sens aussi vague que le mot de capitaine. Cependant l'inauguration du nouveau prince se faisait avec quelque solennité. Il était élevé sur le pavois, c'est-à-dire sur un large bouclier que des guerriers soutenaient sur leurs épaules, et dans cet appareil triomphal il faisait le tour de l'assemblée du peuple. Il allait aussi visiter successivement le territoire de chaque tribu, pour

échanger avec toutes des promesses solennelles, bases de la paix publique. C'était sur une plus grande échelle le même pacte d'alliance que nous avons vu s'établir entre le chef subalterne et les habitants du canton. Il n'y avait point hommage, mais simple traité et reconnaissance des devoirs mutuels. Quoique le monarque eût en temps de guerre le commandement supérieur, la nation ne lui devait point le secours de ses armes pour des entreprises particulières ou pour des vengeances personnelles. Nous la voyons plus tard accorder aux princes régnants un autre genre d'aide, des dons annuels; mais ces dons mêmes étaient volontaires (1).

Une certaine richesse dont jouissaient les rois et les nobles provenait du tribut payé par les gens de servage. Ces derniers, qu'on appelait *laeten* ou hommes laissés, descendaient probablement de populations vaincues, qui n'avaient plus de droit à la propriété du sol (2). Ils cultivaient les champs que leur abandonnaient ceux à qui était échue la possession d'une part de terre suffisante pour les recevoir, c'est-à-dire les chefs de la nation conquérante (3). Ainsi se formait une caste inférieure, dont les

---

(1) Les rois semblent n'avoir eu d'abord que deux revenus fixes, le produit de leurs domaines (soit que ce fussent leurs biens propres ou des terres publiques) et une part des amendes judiciaires, qui leur était allouée dès le temps de Tacite.

(2) Nous avons déjà vu que l'*aillt* ou serf gallois, était également un homme de nation étrangère. Le sens du mot *laet* est parfaitement expliqué par l'exemple des Francs, établis sur la terre de l'Empire romain. Comme ils devenaient par là sujets des empereurs, ils étaient appelés *leti*, ce qui n'est que la forme latine du même mot. La servitude n'était donc fondée que sur le manque de propriété. Il en était de même chez les anciens Slaves, et l'esclavage des serfs en Russie ne date que du règne de Boris Godunoff, vers 1601.

(3) Le serf ne pouvait dans le principe tenir sa terre que du noble, les simples hommes libres ne possédant que leur part annuelle, proportionnée à leurs besoins. De là surtout résultait une différence profonde entre la condition du guerrier et du chef : le premier était lui-même pâtre et laboureur : le second ne maniait que les armes. Tel est le principe des idées que le moyen-âge consacra en les développant.

membres dépendant jusqu'à un certain point de cette classe seigneuriale, lui remettaient une part des produits de leur travail (1). Cependant leurs redevances ne constituaient qu'une sorte de fermage, et la condition du serf ne ressemblait d'ailleurs en rien à celle de l'esclave. Privé de droits politiques, il jouissait de la liberté personnelle, et les lois punissaient les violences commises envers lui comme envers les autres hommes : seulement l'expiation était plus faible (2). L'esprit de justice et de liberté qui caractérisait la société germanique, régnait donc encore jusqu'à un certain point dans les relations de cette classe déchue avec les classes dominantes, et l'état d'oppression n'existait pas sous une forme régulière, même pour ceux qui représentaient les vaincus (3).

L'ensemble des lois sociales qu'avaient conservées les peuples germains, reposait donc tout entier sur des idées mâles et généreuses, sur des notions droites et aussi justes que pouvait le comporter la vie d'un race guerrière. L'antiquité payenne ne nous offre point d'exemple d'un ordre d'institutions aussi propre à développer dans le cœur de l'homme le sentiment de sa dignité et cette valeur

---

(1) Parmi les redevances du serf, Tacite place des étoffes. Nous voyons de même, au moyen-âge, les femmes de cette condition livrer une certaine quantité de toile. Toute la famille serve travaillait donc pour le maître; mais la part qu'elle devait lui fournir était limitée.

(2) En général, le prix du sang d'un serf ne s'élevait qu'à la moitié ou au tiers de celui du sang de l'homme libre. Les punitions corporelles, dont les Romains accablaient l'esclave, étaient inconnues en Germanie, comme le remarquèrent les anciens. Si le maître frappait, c'était dans un mouvement de colère et souvent avec l'épée *(occidere solent ut inimicum)*. Devait-il alors une expiation à la famille du mort, c'est ce qu'aucune loi ne nous apprend avec certitude, mais ce qu'on peut supposer d'après quelques indications indirectes, malgré l'assertion contraire de Tacite.

(3) Il existait aussi chez les Germains un petit nombre d'esclaves proprement dits; mais nous ne savons rien de leur condition.

morale qui s'affaiblit quelquefois au sein même de la civilisation. Aussi l'Europe moderne doit-elle en grande partie au monde germanique les caractères qui la distinguent et qui l'élèvent au-dessus des sociétés antiques.

Les peuples de cette race que nous voyons établis de bonne heure sur le sol belge, semblaient donc appelés par la force des choses à se développer graduellement dans le sens marqué d'avance par la nature de leurs mœurs et par l'esprit de leurs lois communes. Mais placés dans les régions qu'allait bientôt envahir la puissance romaine, ils devaient subir l'épreuve de la domination étrangère, épreuve aussi redoutable pour leur nationalité que pour leur indépendance. On verra dans les livres suivants comment ils la supportèrent, par quelles causes leur unité fut passagèrement détruite, et de quels éléments elle finit par se constituer une seconde fois.

LIVRE II.

L'INVASION ROMAINE.

CHAPITRE I.

PREMIÈRES CAMPAGNES DE CÉSAR DANS LA GAULE.

Infériorité des nations gauloises causée par le manque d'union. Défaite des Gaëls d'Italie par les Romains. Conquêtes de ces derniers au nord des Alpes. Occupation de la Provence et du pays des Volkes. Alliance des Édues avec les Romains. Émigration des Helvètes arrêtée par César. Il chasse de la Gaule orientale les bandes germaniques commandées par Arioviste. Les Belges se liguent contre lui. Campagne des Romains dans la Belgique occidentale. Soumission des Suessons et des Bellovaks.

L'indépendance des nations de la Gaule devait avoir un terme : car les peuples qui l'habitaient n'avaient point acquis, en même temps qu'un commencement de richesse, de nouveaux liens d'union et de nouveaux éléments de force. Ils continuaient à former de petits états séparés qu'aucun pacte durable ne rattachait fortement, et les Belges eux-mêmes, quoique parfois ligués pour la défense commune, ne paraissent pas avoir eu de loi qui fît de cette alliance un devoir et une nécessité. C'était là, semble-t-il, la grande lacune des institutions politiques communes à toute la race blonde; chaque peuple avait son organisation régulière, mais les confédérations générales n'étaient plus que des ligues mal

unies et sujettes à se dissoudre. Le lien religieux qui les rattachait encore en Germanie, n'avait pas le même effet dans la Gaule, où le Druidisme n'avait point dressé d'autels communs pour les populations d'un même groupe. L'intérêt politique ne créait que des alliances incomplètes qui laissaient à chaque nation le droit de délaisser les autres, quand la jalousie ou le dissentiment l'y portait (1). L'unité manquait à ces masses flottantes, et leur mobilité préparait leur chute.

Les Gaëls d'Italie succombèrent les premiers. A côté d'eux avait grandi la puissance de Rome, qui concentrait en elle toute la force des populations latines. Un dénombrement des guerriers que pouvait armer cette république militaire, vers l'an 225 avant J.-C., offre le chiffre de vingt-trois mille cavaliers et de deux cent cinquante mille fantassins, chiffre que surpassait encore celui des alliés qu'elle tenait sous sa domination. Ses soldats, parfaitement armés, combattaient avec confiance dans un ordre admirable, qui rendait ses légions presque invincibles, et une longue habitude la guerre en avait enseigné l'art à ses capitaines. Il était impossible que les Gaulois italiens, restés barbares et imparfaitement unis, soutinssent longtemps une lutte inégale contre de pareils adversaires. Leur soumission ne s'accomplit cependant pas sans résistance. Attaqués vers l'an 225 avant J.-C., ils ne furent complétement domptés que trente-quatre ans plus tard (191).

A la génération suivante, la colonie grecque de Marseille appela les Romains à son aide contre les populations ligures éta-

(1) Il se tenait souvent des assemblées de chefs, où tous les peuples pouvaient être représentés; mais les résolutions qui s'y prenaient n'étaient point obligatoires pour les nations dissidentes. Quant à l'assemblée générale, dirigée par les Druides et qui se réunissait dans le pays de Chartres, on ne trouve plus aucune trace de l'action politique qu'elle avait pu exercer; son autorité, du temps de César, était purement judiciaire.

blies au pied des Alpes (155). Pendant trente et un ans, ils revinrent à plusieurs reprises disputer à ces rudes montagnards le littoral de la Méditerranée et atteignirent peu à peu les bords du Rhône, à l'est duquel ils fondèrent la colonie d'Aix (123). Deux grandes nations gauloises, qui dominaient dans les parages voisins, les Allobrogs et les Arvernes, s'efforcèrent en vain de les repousser : elles furent vaincues, et les Romains, étendant leurs conquêtes le long de la mer, établirent 118 ans avant J.-C., une seconde colonie à Narbonne, sur le territoire des Atacins, peuple resté inconnu à l'histoire. De Narbonne, ils menaçaient les deux nations belges des Volkes Arécomiks et des Volkes Tectosages. Nous ignorons quels furent leurs premiers rapports avec elles. Un moment les Tectosages acceptèrent d'eux le titre d'alliés : mais cette alliance devint bientôt pesante à un peuple encore fier, et à l'arrivée des Cimbres dans ces contrées, Toulouse leur ouvrit ses portes (107). L'année suivante une armée romaine punit les Volkes de cette défection. Toulouse fut prise et pillée, et tout le pays situé entre la Méditerranée et les Cévennes tomba sous la domination étrangère. Les vainqueurs en firent une province romaine (1).

Loin de se réunir pour s'opposer aux conquêtes d'une race étrangère dans cette partie de la Gaule, les peuples du centre y restèrent indifférents. Les Édues, qui habitaient entre la Saône et le Rhône, et qui prétendaient à la suprématie parmi les nations celtiques, s'étaient alliés avec Rome dans sa guerre contre les Arvernes; ils voyaient avec joie l'affaiblissement d'un peuple qui rivalisait d'influence avec eux. Un peu plus tard, la même jalousie

---

(1) De là le nom de Provence. Mais dans les temps modernes, ce nom ne s'est plus appliqué qu'au pays situé entre les Alpes et le Rhône; l'ancien territoire des Volkes devint le Languedoc.

paraît avoir empêché la réunion des Celtes contre les Cimbres et les Teutons, et les Arvernes furent alors écrasés par ce grand essaim germanique. Mais la guerre civile continua à régner dans la Gaule, les Séquanes qui dominaient entre la Saône et le Rhin, disputant à leur tour la prépondérance aux Édues. Ces derniers, appuyés par les Bellovaks et probablement aussi par d'autres peuples belges, furent victorieux. Mais alors les Séquanes appelèrent à leur secours des bandes tirées de la Germanie (72 ans avant J.-C.), et la lutte recommença.

Sur ces entrefaites, une autre nation gauloise qui occupait la Suisse, les Helvètes, résolut d'émigrer vers l'ouest, pour s'éloigner des Germains dont le voisinage devenait chaque jour plus menaçant. Ils partirent de leur pays au printemps de la cinquante-huitième année avant notre ère, et ayant obtenu le passage à travers le territoire des Séquanes, ils entrèrent chez les Édues qu'ils croyaient également disposés à seconder leur entreprise. Là cependant les hostilités s'engagèrent, soit que le parti qui leur était favorable se fût trouvé le plus faible (1), soit que les émigrants eussent commis quelques ravages dans la contrée qu'ils traversaient. Nous n'avons à ce sujet que des indications vagues et suspectes; mais l'ambition jalouse des Édues semble avoir pris ombrage de l'entrée des Helvètes dans l'intérieur de la Gaule, et de leur projet de s'établir sur les bords de la Garonne, d'où ils auraient dominé sur les peuples voisins.

Le gouvernement de la Gaule romaine venait d'échoir alors à Jules César, un de ces hommes qui apparaissent dans le monde pour changer la destinée des nations. Il avait sous son comman-

---

(1) Dans toute la Gaule, dit César (VI, II.), non seulement chaque peuple, mais chaque tribu, chaque canton et presque chaque famille est divisée en factions différentes. C'était l'effet du manque d'unité et de fixité dans le pouvoir.

dement tout le nord de l'Italie (encore appelé Gaule cisalpine) et la Provence. Déjà les Helvètes s'étaient adressés à lui pour obtenir passage dans cette dernière contrée, et ils avaient essuyé un refus. Accueillant avec empressement les plaintes des Édues et de leurs alliés contre l'émigration helvétique, il se porta à sa rencontre avec six légions romaines, c'est-à-dire avec plus de trente mille soldats romains, auxquels se joignirent de nombreux auxiliaires tirés des nations dont il s'était assuré l'alliance (1). Les Helvètes combattirent avec la plus grande valeur; mais l'infériorité de leur armure leur donnait le désavantage (2). Ils furent défaits et forcés à retourner dans leur pays.

Cette victoire des Romains engagea les Édues à solliciter aussi leur secours contre les bandes germaniques qui étaient venues combattre pour les Séquanes, mais qui avaient fini par s'établir sur leur territoire. Elles avaient un chef, appelé Arioviste, auquel le

---

(1) La force de l'armée de César est assez difficile à déterminer. Ses légions semblent avoir été de 5200 hommes chacune, et il ne compte lui-même que 7000 soldats pour deux légions dans une occasion où le temps avait manqué pour réunir toutes ses forces. Mais l'usage des Romains était de faire soutenir ces troupes nationales par un nombre au moins égal d'auxiliaires. César avait des cohortes levées en Provence, des troupes alliées gauloises, des cavaliers aquitains et numides, des archers crétois, des frondeurs des îles Baléares. Nous voyons toutes ces forces dans l'armée qui entra en Belgique; mais il n'explique que les mouvements des légions, si ce n'est dans le récit de sa première rencontre avec les Belges où figurent six cohortes qui ne paraissent pas composées de légionnaires. Sa cavalerie gauloise était quelquefois très-nombreuse, comme dans l'action où elle défit les Trévirs. Je pense qu'il disposait à peu près de cent mille hommes; mais les huit légions qui faisaient sa force, n'attendaient pas toujours l'arrivée des auxiliaires, qui auraient ralenti leurs mouvements. Ces troupes régulières marchaient avec une célérité qui a étonné Napoléon : l'éducation gymnastique du Romain nous en explique le secret.

(2) César explique lui-même sa victoire par le peu de solidité de leurs boucliers que perçaient les javelines romaines. Ainsi fut mise en désordre leur phalange (*Milites phalangem perfregerunt*, I, 25), et telle fut sans doute aussi, l'année suivante, la cause de la défaite des Nerviens.

sénat romain avait déjà reconnu le titre de roi et qui commandait à cent vingt mille guerriers, tirés de nations différentes. Issu de la grande race des Suèves, dont le nom subsiste encore dans celui des Souabes, et qui habitait alors au nord de la Bohême, des deux côtés de l'Elbe, il recevait sans cesse de leur pays de nouveaux renforts. En vain les Édues avaient-ils appelé à leur aide contre lui d'autres peuples gaulois : ils avaient vu périr toute leur noblesse dans une grande bataille qu'il leur avait livrée sur les bords de la Saône (à *Magetobria*) et par suite de laquelle ils s'étaient résignés à lui payer tribut. Les Séquanes de leur côté supportaient avec impatience la domination qu'il exerçait sur eux depuis l'accroissement de ses forces. Ils supplièrent aussi le Romain de les délivrer de ce nouveau maître. César comprit toute l'importance de l'occasion que lui offrait la fortune : vainqueur des Germains, la Gaule devait être à lui. Il n'ignorait pas que la lutte serait périlleuse et que le Sénat de Rome, dont les Édues avaient déjà imploré l'assistance, n'avait pas voulu s'engager dans cette guerre lointaine contre de nouveaux ennemis. Mais il n'avait ambitionné le commandement de la Gaule romaine que pour y fonder la gloire de son nom et l'avenir de sa puissance : il ne recula point devant le danger.

Après avoir fait sommer Arioviste de ne plus introduire de Germains dans la Gaule et de laisser libres les Édues, il ne perdit pas un moment pour se mettre en mesure de combattre avec avantage. La ville de *Vesontio* (Besançon) était la capitale des Séquanes, et sa position sur le Doubs en faisait la clef de leur pays. Aussi le chef suève n'eut-il pas plutôt compris l'attaque dont il était menacé, qu'il résolut de s'emparer de cette forteresse. Mais les Romains l'ayant devancé, il se replia vers le Rhin pour les attirer dans la partie la plus sauvage de la contrée. César prit aussitôt la résolution de l'y poursuivre, malgré l'hésitation que montraient

ses propres troupes, effrayées des récits qu'elles entendaient faire de la valeur des Germains, de leur taille gigantesque et des difficultés de l'entreprise où elles allaient s'engager. On voyait pleurer des officiers encore mal aguerris; les soldats faisaient leur testament. Mais César sut les ranimer, et prenant le chemin le plus sûr, quoique le plus long, il les conduisit par une marche de sept journées en face de l'ennemi.

Une crainte superstitieuse empêcha les Suèves de commencer l'attaque les premiers. Ils avaient fait consulter le sort par des femmes âgées, et ils croyaient qu'ils ne pourraient être victorieux qu'à la lune suivante. Ils laissèrent donc les Romains s'approcher, se contentant d'envoyer contre eux six mille cavaliers et autant de jeunes gens d'élite, accoutumés à combattre parmi les escadrons. Cette petite troupe, malgré son courage, ne put empêcher les légions de venir dresser deux camps à peu de distance de l'armée germaine. Elles s'y retranchèrent, suivant leur usage, pour avoir au besoin une retraite assurée. Mais voyant l'inaction des bandes d'Arioviste, César n'hésita point à se porter si près d'elles qu'elles furent contraintes d'accepter la bataille qu'elles voulaient éviter (1). Le premier choc fut terrible, et la gauche des Romains plia un moment. Mais leurs réserves, placées en troisième ligne, rétablirent le combat de ce côté, tandis qu'à l'aile droite, la fortune se déclarait pour eux. En vain les Suèves s'élançaient-ils sur les ennemis, pour échapper aux javelines qui les perçaient de loin. Les légionnaires, que leur armure protégeait

(1) On voit par le récit de César qu'il ne doutait pas du triomphe des légions, quel que fût le nombre des ennemis, pourvu qu'elles ne pussent pas être tournées. Des troupes régulières, dont l'armement et l'organisation étaient si admirables, devaient tout faire plier devant elles. Mais il craignait de les engager sur un terrain défavorable ou de les laisser prendre en flanc. On reconnaît la même tactique dans ses combats contre les Belges.

contre leurs coups, combattaient l'épée à la main les phalanges germaines mal couvertes par leurs boucliers. Dans ce genre de combat, la force et l'adresse des guerriers barbares étaient impuissantes, leurs longues piques et leurs grands sabres devenant presque inutiles, dès qu'ils étaient serrés de près. Une partie des Suèves périrent; les autres se réfugièrent précipitamment vers le Rhin et cherchèrent un asile de l'autre côté de ce fleuve. Un seul jour leur avait fait perdre le fruit de quatorze ans de victoires.

Tel fut l'effet produit par la nouvelle de cette défaite qu'une autre armée de la même nation, qui menaçait déjà les frontières des Trévirs, n'osa pas pousser plus loin et retourna dans l'intérieur de la Germanie. Pour César, il établit ses légions dans le pays des Séquanes, comme pour le préserver de nouvelles invasions. Elles y passèrent l'hiver, tandis qu'il se rendait en Italie pour y faire de nouvelles levées.

Jusque là l'intervention des Romains dans les guerres de la Gaule n'avait eu rien de bien alarmant pour la liberté nationale. Mais l'exemple de la Provence avait déjà montré de quel prix ces protecteurs redoutables faisaient payer leur patronage. Les peuples alliés devenaient pour eux des auxiliaires, dont ils exigeaient l'appui, et auxquels ils ne permettaient plus de se détacher d'eux. Cette alliance inégale se changeait peu à peu en vasselage, et les traités de paix en pactes de servitude. Tel était aussi le plan que devait suivre le vainqueur d'Arioviste. Sous le nom d'allié, nous le voyons dans la suite dicter des ordres aux nations celtiques et prendre, avec le titre d'ami, l'attitude d'un maître. Ses Commentaires, seul monument que l'histoire possède sur l'établissement de la domination romaine dans l'intérieur de la Gaule, n'indiquent d'abord que d'une manière assez vague l'empire qu'il s'arrogeait ainsi sur les peuples avec lesquels il avait traité : mais à mesure que le récit se prolonge, le commandement exercé sur les alliés de-

vient plus absolu, et leur désobéissance est considérée comme une révolte (1). Ainsi le mot de paix signifiait bientôt soumission, et les nations qui repoussaient le joug attiraient sur elles le châtiment.

Une partie des Gaulois, et surtout de leurs chefs, prévirent le sort qui les attendait : à l'invasion germanique allait succéder la tyrannie italienne. Mais les provinces du centre étaient désunies et peu disposées à combattre : ce fut dans le Nord seulement que tout se prépara pour la résistance. Les Belges, fiers de leurs anciennes victoires et jaloux de leur liberté, résolurent de ne pas laisser entrer les Romains sur leur territoire. Ils se liguèrent à cet effet et résolurent de réunir leurs forces, au nombre d'à peu près trois cent mille hommes. Deux peuples seulement refusèrent d'entrer dans la ligue : ce furent les Trévirs, qui avaient déjà formé alliance avec César à l'occasion de la guerre contre les Germains, et les Rêmes qui par timidité ou par égoïsme se détachèrent spontanément de leurs compatriotes pour suivre dans toute cette guerre le parti des étrangers. Cette dernière défection devait être funeste à la Belgique : elle donnait aux Romains un point d'appui au nord de la Seine et des auxiliaires prêts à marcher avec eux contre leurs propres frères.

César revint d'Italie au printemps de l'année suivante (57 ans avant J.-C.), ramenant avec lui deux nouvelles légions et des corps de cavalerie levés en Provence. Instruit des préparatifs de guerre des Belges, il se rendit aussitôt dans le pays des Rêmes et y reçut tous les renseignements sur les forces que la ligue avait rassemblées. Les peuples de l'Ouest étaient encore les seuls qui eussent

---

(1) Hirtius, lieutenant de César, qui ajouta un dernier livre aux Commentaires, exprime avec naïveté cette domination. Voici ses termes : « La nation des Trévirs n'exécutait jamais les ordres qui lui étaient adressés, à moins d'y être contrainte par nos troupes. » (VIII, 25).

pris les armes (1). Le Romain se porta rapidement à leur rencontre, passa la rivière de l'Aisne qui formait la frontière des Rêmes et des Suessons, et attendit sur la rive droite l'approche de l'armée belge. Celle-ci, qui était déjà en marche, se composait des Bellovaks, des Suessons et quelques autres nations voisines. Elle essaya de s'emparer en passant de Bibrax, ville rémoise située à peu de distance : mais César y envoya aussitôt un fort détachement de troupes légères, formé de cavaliers numides, d'archers crétois et de frondeurs des îles Baléares. Voyant la ville secourue, les Belges, à qui l'art des siéges était presque inconnu, n'essayèrent point de poursuivre l'attaque. Ils vinrent s'établir en face du camp romain, sur une ligne de plus de deux lieues de longueur, comme on le reconnut à leurs feux. Leur nombre et la renommée de leur valeur déterminèrent César à se tenir sur la défensive. Il comptait sur une diversion que devaient faire les Édues, en envahissant d'un autre côté le territoire des peuples ligués contre lui. D'ailleurs il était difficile à ces derniers de tenir longtemps leur forces réunies; ils n'avaient point fait d'approvisionnements, et la jalousie régnait entre les Bellovaks, qui avaient réclamé le commandement, et les Suessons, qui l'avaient obtenu en faveur de leur roi. Les légions restèrent donc immobiles, protégées par leurs retranchements et par un marais qui couvrait leur front. L'armée gauloise n'essaya point de les forcer dans cette position : mais elle fit un mouvement pour les tourner, en passant sur la rive gauche de l'Aisne. Ce mouvement échoua, la cavalerie romaine étant arrivée à temps pour défendre le passage de la rivière. Alors survint la

---

(1) Les Atrébates et les Véromandues ne paraissent pas avoir figuré dans l'armée gallo-belge. Ils se joignirent plus tard à celle des Nerviens. A en juger par le récit de César, c'était la difficulté des approvisionnements qui formait le principal obstacle à la réunion des forces nationales sur le même point.

nouvelle de l'invasion que les Édues avaient faite avec toutes leurs forces dans le pays des Bellovaks. Ceux-ci, qui commençaient déjà à manquer de vivres, se mirent aussitôt en marche pour défendre leur territoire, et les contingents qu'avaient fournis les autres peuples se séparèrent. César ne trouva plus d'ennemis en face de lui : mais ses cavaliers atteignirent l'arrière-garde belge et en firent un grand carnage, malgré la valeur avec laquelle avaient combattu quelques bandes restées en bon ordre.

Le lendemain les Romains entrèrent dans le pays des Suessons, et tentèrent de forcer par une brusque attaque leur ville de *Noviodunum* (Noyon), qui était dégarnie de soldats (1). Mais la largeur des fossés et la hauteur des murailles fit échouer ce coup de main, et une partie des troupes suessonnes parvinrent à se jeter dans la place, sous la conduite de leur roi Galba. Cependant les légions n'en commencèrent pas moins les travaux d'un siége régulier. Elles dressèrent des remparts de terre vis-à-vis des murs, érigèrent des galeries couvertes pour protéger leurs travailleurs, construisirent des tours de bois roulantes, déployant dans tous ces ouvrages la science militaire qui manquait aux assiégés. Ceux-ci prirent l'alarme et demandèrent à traiter. César accepta leurs propositions à la prière des Rèmes, leurs vieux alliés.

Les Bellovaks se soumirent à leur tour, sans même attendre la première attaque. On eût dit qu'une sorte de terreur panique, causée par la supériorité des armes et de la tactique romaine, s'était brusquement emparée de ces guerriers jusque là si intrépides. Dès que l'ennemi s'approcha de la grande ville de *Bratuspantium* où

(1) Quelques géographes se sont persuadé que *Noviodunum* devait être Soissons, parce que Noyon est d'abord appelé *Noviomagus*. Mais cette dernière ville parait avoir été tour à tour désignée sous ces deux noms, qui étaient à peu près synonymes. Ce fut le premier qui finit par prévaloir.

ils s'étaient renfermés, leurs vieillards allèrent demander la paix au nom de la nation tout entière. Ils consentirent à donner six cents otages et à livrer toutes les armes qui se trouvaient dans la ville. On ne vit briller aucune étincelle de cette valeur qui les avait jadis rendus célèbres, et à moins qu'on n'accuse d'infidélité le récit de César, leur découragement honteux et inexplicable fit tache à leur renommée.

Le général romain se porta ensuite sur les bords de la Somme et reçut la soumission des Ambiénois. Mais il apprit là que les Véromandues et les Atrébates s'étaient retirés sur la rive droite de l'Escaut pour se réunir aux Nerviens et lui livrer bataille. L'énergie de la résistance devait commencer sur le sol de la Belgique actuelle. Là n'existaient point les discordes intestines qui divisaient les peuples de la Gaule en partis ennemis, et qui avait probablement eu plus de part à leur défaite que ne l'a rapporté le vainqueur. La résolution de combattre avait été prise unanimement par les peuples situés entre l'Escaut et la Meuse, et elle fut exécutée avec courage.

CHAPITRE II.

INVASION DE LA BELGIQUE ORIENTALE PAR CÉSAR.

Entrée des légions romaines dans le pays des Nerviens. Bataille livrée à ce peuple et à ses alliés. Traité qui en fut la suite. Destruction d'une partie des Aduatiks. Résistance des Morins et des Ménapiens. Arrivée des Usipètes et des Tenchtères. Ils sont rejetés en Germanie par César.

Au sortir du pays des Ambiens, César trouva devant lui un désert. Les Nerviens avaient fait retirer vers les régions marécageuses du nord (1) la partie de la population qui ne pouvait pas combattre; les guerriers s'étaient réunis sur les bords de la Sambre, à peu de distance du point où cette rivière traverse la frontière actuelle de la Belgique (2).

(1) *In eum locum, quo propter paludes exercitui aditus non esset* (II, 16). Quoique le lieu de cette retraite ne soit pas déterminé, la région marécageuse de la Nervie ne pouvait se trouver que dans la partie inférieure de la contrée, et probablement dans le voisinage de l'Escaut.

(2) Je ne crois pas que ce fût au nord de cette frontière. Dans un passage précédent, César met sur le passage de l'armée romaine une partie des haies qui servaient de rempart aux Nerviens et où la cavalerie ne pouvait pénétrer. Leur frontière couvrait probablement les pays appelés plus tard la Thiérache et l'Arouaise, région boisée qui séparait le Vermandois et la Champagne du Cambrésis et du Hainaut. Elle se reliait au dessus de Thuin à la masse principale de la forêt charbonnière, de sorte que les anciennes limites de la Nervie de ce côté furent encore longtemps reconnaissables. D'après ces données, l'armée de César qui opérait entre la Sambre et les forêts que nous venons de citer, semblerait n'avoir guère pu dépasser les environs de Maubeuge.

Pendant trois jours les Romains cheminèrent dans l'espace que les Belges avaient abandonné. L'avant-garde était formée par la cavalerie et les troupes légères, auxquelles s'était joint un corps auxiliaire de quatre mille cavaliers trévirs. Venaient ensuite les six légions qui l'année précédente avaient vaincu Arioviste. Deux autres légions se trouvaient en arrière. Toutes ces forces marchaient en bon ordre et à peu d'intervalle : c'était une précaution que commandait le voisinage de l'ennemi.

Le quatrième jour on apprit par quelques prisonniers qu'on n'était plus qu'à dix mille pas (quinze kilomètres) de l'armée belge. Alors les six premières légions, laissant leurs bagages à l'arrière-garde, s'avancèrent avec rapidité vers le lieu que les éclaireurs avaient choisi pour y dresser le camp. C'était une hauteur située sur la rive droite de la Sambre, assez escarpée du côté de l'est et du midi, mais qui s'abaissait en pente douce vers le nord jusqu'au bord de la rivière (1). Le pays qui s'étendait en face était couvert de grands bois, où l'armée nervienne se tenait postée sans qu'on pût juger de sa force.

La Sambre, quoique très-large sur ce point et encaissée entre des rives assez hautes, n'avait guère que trois pieds de profondeur. La cavalerie et les troupes légères la franchirent sans peine, et se répandirent sur la rive gauche où se montraient quelques cavaliers belges. Des escarmouches s'engagèrent à l'entrée des bois; mais comme les Romains n'osaient pas y pénétrer, le combat n'eut d'abord rien de sérieux; les six légions réunies sur la

(1) L'opinion la plus commune place le camp de César à Presles : je n'ai pu me former une opinion fixe à ce sujet, des infirmités m'ayant empêché d'aller étudier la question sur le terrain. Mais les remarques que j'ai consignées dans la note précédente, indiqueraient plutôt comme le lieu du combat un point situé aujourd'hui en France.

hauteur s'occupaient à creuser les fossés de leur camp et à en dresser les palissades. Les Trévirs postés sur la droite, au pied de la colline, laissaient les Numides, les archers et les frondeurs balayer la plaine en avant d'eux.

Pendant ce temps, les Belges formaient leurs colonnes à l'abri des rideaux d'arbres qui couvraient leur front. Boduognat, chef des Nerviens, semble avoir eu le commandement de toute l'armée (1), et les mouvements qu'il lui fit exécuter révélèrent une merveilleuse intelligence de l'art des combats. Il forma la droite et le centre de deux corps assez faibles, les Atrébates et les Véromandues, qui ne comptaient ensemble que de trente à quarante mille guerriers (2); mais il massa les soixante mille Nerviens à la gauche, pour porter avec eux le coup décisif.

Les trois colonnes avaient reçu l'ordre de se tenir immobiles jusqu'au moment où paraîtraient les charrois qui portaient le bagage des ennemis. Ce moment venu, elles débouchèrent dans la plaine, et coururent sur les Numides et sur les troupes légères, qui n'osèrent pas attendre leur attaque. L'épouvante se mit parmi toute l'avant-garde romaine, qui repassa la Sambre dans un désordre effroyable. Les Belges traversant la rivière à leur tour, montèrent de trois côtés à l'assaut du camp, forçant ainsi les Romains à se diviser pour soutenir le choc de toutes parts. Ils se ran-

---

(1) Nous le voyons seulement à la tête de la colonne nervienne; mais les expressions de l'auteur latin paraissent lui attribuer la direction générale de la guerre : *Nervii, duce Boduognato qui summam imperii tenebat.* En effet, César ne nomme aucun autre chef des Belges, et l'usage national semble avoir déféré le commandement des forces communes à un seul capitaine, comme on l'avait vu dans l'armée des Bellovaks et des Suessons.

(2) Dans le premier plan de campagne des Belges, le contingent des Atrébates devait être de quinze mille hommes, celui des Véromandues de dix. Mais on a déjà vu que ce contingent ne représentait pas la force totale de chaque nation.

gèrent en bataille précipitamment et avec une grande confusion. Deux légions firent face aux Atrébates, deux aux Véromandues, les deux dernières aux Nerviens. Comme elles ne connaissaient pas l'inégalité numérique des colonnes ennemies, le péril leur paraissait égal de tous côtés.

La gauche des Romains fut attaquée la première. Elle était composée de la neuvième et de la dixième légion et avait à lutter contre les Atrébates. Ceux-ci ne tardèrent pas à reculer, soit qu'ils fussent épuisés par la longue course qu'ils avaient fournie, soit plutôt, quoique César ne le dise pas, parce qu'ils n'étaient chargés que de faire une fausse attaque, et d'attirer hors du camp une partie de ses défenseurs. En effet, les deux légions les poursuivirent jusqu'au pied de la colline, traversèrent même la Sambre sur les bords de laquelle les fugitifs s'étaient ralliés et les repoussèrent sur les hauteurs qui couronnaient la rive gauche.

Au centre, la huitième et la onzième légion repoussèrent de même sans beaucoup d'efforts le choc des Véromandues. Elles s'élancèrent également à leur poursuite, mais seulement jusqu'au bord de la Sambre où le combat se maintint, les deux partis faisant usage de leurs javelots, mais restant séparés par la rivière, que les Belges avaient repassée dans leur retraite, et dont ils défendaient vaillamment la rive gauche (1).

Ces divers mouvements avaient isolé l'aile droite des Romains,

---

(1) Il y a ici une lacune dans le récit de César. Suivant lui, les deux légions du centre, après avoir mis les Véromandues en pleine fuite (*profligatis*), s'arrêtèrent sur les bords de la Sambre et y combattirent dans un poste favorable (*Ex loco superiore in ipsis fluminis ripis prœliabantur*). Pourquoi n'avancèrent-elles pas davantage comme l'aile gauche? J'ai peine à croire que les Véromandues seuls pussent arrêter longtemps deux légions lancées à leur poursuite, mais je pense qu'ils furent soutenus en ce moment par une partie des Nerviens, dont les soixante mille guerriers ne pouvaient pas donner tous à la fois sur le même point, quoique César semble le dire.

restée sur la colline, et formée de la douzième et de la septième légion. Ce fut le moment que prit Boduognat pour faire donner les Nerviens, dont la masse profonde se déploya brusquement au pied des hauteurs. Une partie marcha droit aux Romains; le reste tourna leur position pour les prendre en flanc et par derrière. Devant ces phalanges redoutables se dispersèrent les débris de l'avant-garde ennemie, qui s'étaient réfugiés de ce côté. Les Trévirs séparés des légions par cette colonne épaisse, crurent la bataille perdue et se retirèrent vers l'est pour gagner leurs frontières. Sans s'arrêter à les poursuivre, l'infanterie belge continua son mouvement et enveloppa l'ennemi.

Le premier choc fut essuyé par la douzième légion, qui s'était formée en échiquier sur quatre lignes et ne présentait en front que ses premières cohortes. Elle ne plia point, grâce à la fermeté de ses soldats et à l'excellence de sa discipline. Mais elle perdit ses plus braves combattants, une foule d'officiers et tous les centurions de sa quatrième cohorte, qui formait la droite de sa première ligne (1). César, dont le coup-d'œil militaire avait été mis en défaut pour la première fois, se jeta presque sans armes au milieu des légionnaires déjà ébranlés, et s'efforça de ranimer leur courage par son exemple autant que par ses paroles. Remarquant que les pelotons s'étaient trop serrés sous la pression des ennemis, il rétablit l'ordre, et comme il voyait la septième légion débordée à son tour par les Nerviens qui avaient atteint le sommet du plateau, il la fit adosser à la septième pour en former une masse compacte qui pût résister de toutes parts. Cependant l'inégalité du nombre devait assurer sa perte, et elle paraissait inévitable, quand

---

(1) C'est ce massacre de tous les centurions de la quatrième cohorte qui indique l'ordre dans lequel la légion combattait : quatre cohortes formaient la première ligne, trois la seconde, deux la troisième, une la dernière.

la dixième légion, qui avait aperçu de loin le danger qu'il courait (car elle pouvait découvrir le camp du haut des collines de la rive gauche), revint sur ses pas pour le dégager. Sans ce secours, pas un seul des Romains n'aurait échappé à la mort (1). Ce corps d'élite rétablit le combat, et donna le temps à l'arrière-garde, forte de deux légions, d'arriver à son tour sur le terrain. La colonne nervienne perdit alors l'avantage. Le lieu du combat était trop resserré pour qu'elle pût tirer un grand parti de sa supériorité numérique contre cinq légions réunies. L'adresse des soldats romains, leur tactique, la supériorité de leurs armes devaient leur donner la victoire du moment où leur ligne n'était plus débordée. Cependant la résistance des Belges fut opiniâtre et César lui-même en parle avec emphase. Aux rangs qui tombaient succédaient de nouveaux rangs qui prenaient leur place : quand les cadavres se trouvèrent amoncelés, les derniers combat-battants, debout sur les restes de leurs frères, arrachaient les javelots lancés par l'ennemi (2) pour les lui renvoyer. La grandeur de leur courage éclatait encore dans leur défaite, comme elle avait brillé dans l'audace de leur attaque. Le massacre fut si grand que le général romain crut avoir à peu près exterminé la nation nervienne; mais il devait la retrouver sous les armes quelques années plus tard.

Après un pareil combat, l'honneur permettait aux vaincus de céder. Une députation de vieillards alla demander la paix à l'ennemi, disant, s'il faut en croire César, que de six cents chefs il

---

(1) C'est Plutarque qui émet cette opinion, dans sa Vie de César.

(2) *Pila intercepta remitterent.* L'expression latine signifie à la lettre qu'ils saisissaient les javelines au passage. En rapprochant ces mots de la description que fait César lui-même de l'effet du *pilum* romain sur les boucliers des Helvètes, on voit que les Gaulois et les Belges reconnaissaient l'inégalité des armes avec lesquelles ils soutenaient la lutte.

n'en restait que trois en état de combattre, et de soixante mille guerriers cinq cents. Le vainqueur se montra généreux envers de si vaillants adversaires; non content de laisser aux Nerviens leur territoire (1), il les prit sous sa protection et défendit aux peuples voisins de les attaquer. Ces derniers mots ne peuvent être regardés que comme une simple formule du traité de paix : car l'histoire n'indique aucune trace d'inimitié entre la nation nervienne et celles d'alentour.

Les Aduatiks avaient rassemblé toutes leurs forces pour se joindre à l'armée de Boduognat. Ils étaient déjà en marche quand ils reçurent la nouvelle de sa défaite. Retournant alors sur leurs pas, ils ne songèrent plus qu'à se défendre et se réfugièrent dans leur forteresse principale, dont l'emplacement sur une montagne escarpée semblait assurer la défense (2). César n'hésita point à les poursuivre et à les assiéger. Ses soldats dressèrent des remparts en face des murailles ennemies, dont ils s'approchèrent ensuite sans danger au moyen de galeries couvertes. En même temps ils construisaient à quelque distance des tours de bois roulantes, plus élevées que celles des Aduatiks. Ces derniers contem-

---

(1) César ajoute « leurs villes. » Ce n'étaient pas des forteresses, puisque toute la population avait pris pour refuge les marais. Je doute même qu'il existât sur le territoire des Nerviens aucune localité de quelque importance. Mais leurs vassaux, dont les mœurs étaient moins primitives, possédaient, comme nous l'avons entrevu, quelques centres de population déjà considérables.

(2) J'ai déjà dit qu'on ne connait plus le lieu où elle était située. Voici cependant mes conjectures à ce sujet. Les Aduatiks s'étendaient au midi jusque du côté de Philippeville. Ils se seront probablement retirés dans cette direction, qui les éloignait des Romains sans les rapprocher des Éburons, leurs vieux ennemis. C'est ce qui semble prouvé par la suite des faits : car les populations de leurs frontières septentrionales reprirent les armes quelques années plus tard, tandis que celles qui s'étaient réfugiées dans la forteresse avaient été détruites. Il faut donc chercher cette forteresse dans le sud de leur pays.

plaient avec étonnement les grands travaux de ces hommes de petite taille. La facilité avec laquelle les légionnaires firent avancer les tours, leur parut tenir du prodige, et ils envoyèrent des députés au général romain, déclarant qu'ils se soumettaient à un adversaire qui n'avait pu accomplir des choses si étonnantes qu'avec l'appui des Dieux. Ils demandaient seulement à conserver leurs armes, à cause de l'inimitié des peuples voisins (1). Mais César s'étant engagé à les prendre sous sa protection, ils livrèrent leurs armes et ouvrirent leurs portes.

Ce n'était cependant qu'une soumission apparente, soit que les Aduatiks eussent formé d'avance le projet d'une trahison, comme César les en accuse, soit que l'humiliation et le désespoir leur eussent inspiré le projet hardi d'une dernière tentative. La nuit suivante ils sortirent de la ville, munis de piques et de glaives qu'ils avaient cachés et de boucliers faits à la hâte, et ils se jetèrent avec fureur sur les avant-postes des Romains. Mais ceux-ci ayant allumé aussitôt des feux d'alarme, les légions coururent à la défense de leurs retranchements, et combattant avec avantage (2), elles réussirent à rendre vaine l'attaque intrépide des Belges. Quatre mille braves périrent dans ce combat inégal, où ils avaient déployé une valeur que le vainqueur lui-même admira. Le reste fut rejeté dans la ville, qui se rendit le lendemain sans résistance. Elle fut cruellement punie : cinquante-trois mille têtes qu'elle renfermait encore, et qui formaient à peu près le tiers

---

(1) Ils dirent que presque tous les peuples voisins leur étaient hostiles (*Sibi omnes fere finitimos esse inimicos*), assertion probablement exacte, car ils n'avaient d'autres voisins belges que les Nerviens, tandis que les tribus adjacentes du côté de l'est et du nord étaient germaines.

(2) Ils combattirent, dit l'auteur romain, avec l'énergie que devaient avoir de braves guerriers, luttant avec désavantage sous les traits qu'on lançait du haut du rempart et des tours du camp, et n'ayant plus d'espoir de salut que dans leur courage.

de la nation, furent livrées aux acheteurs d'esclaves qui avaient suivi l'armée romaine ou qui accoururent des contrées adjacentes (1).

Que devint le reste de ce malheureux peuple? Le silence de l'historien romain à ce sujet nous réduit aux conjectures. Cependant deux faits principaux semblent répandre quelque lumière sur les arrangements qui suivirent la victoire de César. D'un côté, nous voyons les Éburons occidentaux, naguère tributaires de la nation vaincue, devenus maîtres de la forteresse d'*Aduatuca* (Tongres) et affranchis de tout tribut : de l'autre, il resta encore entre les peuplades germaines et les Nerviens, un certain nombre d'Aduatiks libres. On peut en conclure que le désastre dont la colonie cimbre avait été atteinte, détruisit sa puissance, mais laissa subsister celles de ses tribus qui habitaient la partie septentrionale de la contrée.

L'année suivante, César revint en Belgique pour soumettre les Morins et les Ménapiens. Ces deux nations avaient envoyé quelques navires grossir la flotte de guerre que les Armoricains ou peuples maritimes de la Gaule occidentale avaient réunie contre les Romains. L'escadre ennemie ayant remporté la victoire, l'Armorike fut bientôt domptée, et il ne resta plus en armes dans toute la Gaule que les Belges du littoral, protégés par les forêts et par les marécages qui couvraient leurs frontières. Ce rempart naturel arrêta les légions. Avertis par les défaites que des peuples plus puissants avaient éprouvées, les Morins et les Ménapiens n'offrirent point la bataille à l'ennemi; mais ils le har-

(1) Ces cinquante-trois mille têtes auraient représenté la nation tout entière, s'il fallait prendre à la lettre l'assertion de César, qui assure que tous les autres points avaient été abandonnés. Mais nous retrouvons les Aduatiks parmi les peuples qui se soulevèrent un peu plus tard, et d'un autre côté, nous savons qu'ils devaient avoir formé une population de 160 mille âmes.

celèrent par de petites escarmouches, où la nature du pays leur donnait l'avantage. Les Romains entreprirent alors d'abattre une partie des forêts et parvinrent jusqu'à des villages situés au-delà. Cependant ils n'atteignirent pas encore le littoral, et bientôt la saison des pluies les força de s'arrêter. Ils battirent en retraite, après avoir brûlé des moissons et des cabanes et enlevé quelques troupeaux, faibles avantages qui n'avaient pas été obtenus sans perte.

Sur ces entrefaites une invasion germanique menaça les Belges de nouveaux dangers. Deux peuples assez nombreux, les Usipètes et les Tenchtères, avaient abandonné leur ancienne demeure et en cherchaient une nouvelle (1). Ils parvinrent, dans l'automne de l'année 56 avant J.-C., sur la rive droite du vieux Rhin, tout près de son embouchure. Là se trouvaient établies une partie des tribus ménapiennes (2), qui se retirèrent à l'autre bord du fleuve pour éviter une lutte inégale; car l'essaim ennemi comptait, disait-on, plus de cent mille guerriers. Mais les Germains forcèrent le

(1) C'était l'accroissement ou le déplacement de la grande ligue suève qui les avait contraints à se retirer devant elle, comme leurs députés l'avouèrent à César, en ajoutant que les dieux mêmes n'auraient pu résister à cette race redoutable.

(2) César dit que c'était à peu de distance de la mer et des bouches du Rhin, c'est-à-dire dans le pays qui appartint plus tard aux Bataves et aux Caninéfates, mais que les premiers n'occupaient peut-être pas encore (IV, 1). L'opinion commune place ces tribus rhénanes dans la Gueldre méridionale; mais c'est une erreur évidente, car elles auraient été là fort loin de la mer. La méprise des géographes provient d'une faute de Ptolémée, qui place le *Castellum Menapiorum* sur les bords de la Meuse, tandis que c'était Cassel, comme le montre très-clairement le carte de Peutinger (Nous reviendrons ailleurs sur ce point). Le texte même de César indique la fausseté de cette hypothèse : car les Usipètes et les Tenchtères quittèrent le territoire des Ménapiens après l'hiver, et lorsqu'à la suite de ce déplacement, ils furent attaqués par les Romains, ils se trouvaient dans le pays des Éburons, près du confluent de la Meuse et du Wahal, d'où il résulte que le pays des Éburons, puisqu'il s'étendait jusque là, comprenait tout le territoire qu'on assigne ordinairement aux Ménapiens orientaux.

passage par surprise (1), s'emparèrent de toute la contrée jusqu'à l'embouchure de la Meuse, et y trouvèrent assez de vivres pour suffire à leurs besoins pendant tout l'hiver.

La belle saison venue, ils prirent la route de la Gaule, à l'instigation secrète de quelques nations de ce pays, mécontentes de la domination romaine. Nous ne connaissons pas la route qu'ils suivirent, mais nous savons qu'ils entrèrent dans le pays des Éburons orientaux et que leurs partis atteignirent le territoire des Condruses, mouvement qui semble indiquer une sorte de connivence des Trévirs : car ces derniers ne firent rien pour y mettre obstacle, quoique toutes ces contrées fussent jusqu'à un certain point sous leur dépendance. La cavalerie germaine traversa même la Meuse pour aller piller les habitants de la rive gauche (2). Mais César, de son côté, avait rassemblé toutes ses forces et marchait à la rencontre des deux nations émigrées. Il les atteignit dans la région située entre la Meuse et le Wahal, les attaqua brusquement et les mit en fuite. Son récit affirme que le plus grand nombre périt en traversant le fleuve à la nage, et que la cavalerie seule atteignit le pays des Sicambres, qui l'accueillirent en amis. Mais

(1) L'auteur romain rapporte qu'ayant trompé les Ménapiens par une fausse retraite, ils les attirèrent sur la rive droite, les surprirent et s'emparèrent de leurs embarcations, sans l'aide desquelles ils n'auraient pu d'abord traverser le fleuve. Le récit peut être vrai quant au fond : mais il n'était pas plus impossible aux Germains de passer à la nage le Rhin que le Wahal (que nous les verrons franchir de cette manière), et les postes placés sur le rivage par les Ménapiens, n'auraient pas arrêté des forces si supérieures. Il est probable que ce fut seulement une partie des Usipètes et des Tenchtères qui accomplit cette expédition et qui put subsister pendant tout un hiver des approvisionnements du peuple vaincu. Ce serait beaucoup de porter à cinquante mille têtes la population de ces côtes, et l'émigration germaine en comptait quatre cent trente mille.

(2) Ici se présente encore une question géographique. César appelle Ambivarites les peuples que cette cavalerie alla piller, et ce nom est d'ailleurs parfaitement inconnu.

dans les âges suivants, nous retrouvons les Tenchtères et les Usipètes parmi les nations de la Germanie, ce qui prouve que les suites de leur défaite avaient été singulièrement exagérées (1).

Non content d'avoir ajouté par cette victoire à la renommée de ses armes, le général romain pénétra ensuite en Germanie, mais n'y fit qu'une courte apparition, sans vouloir s'engager dans les forêts où s'étaient retirées les nations voisines de la frontière. Il voulut aussi répandre la terreur de son nom dans la Grande-Bretagne et passa deux fois dans cette île, où il n'obtint que des succès peu décisifs. Mais son autorité s'affermissait dans la Gaule par le bruit de ces expéditions lointaines. Une partie même des Morins implora son alliance protectrice. Il n'y eut que les Ménapiens qui échappèrent complétement à sa domination, grâce à la nature de leur pays et à l'opiniâtreté de leur résistance.

Il faut donc se laisser guider par des indications locales. En passant la Meuse un peu au-dessus de sa réunion au Wahal, les Germains entraient sur le territoire des Éburons occidentaux. Les Ambivarites formaient-ils une tribu de ces derniers? Je suis porté à le croire, d'après le nom même d'Ambiorix, roi de cette partie des Éburons; car on trouve un certain nombre de noms de chefs empruntés aux peuples sur lesquels leurs pères avaient régné, comme *Cattumer*, chef des Cattes, et *Catualda*, chef des Bataves, qui appartenaient à la même race. Ambiorix avait fait alliance avec les Romains, et c'était une raison pour qu'il fût traité en ennemi. Nous verrons plus loin une bande de Sicambres venir encore ravager son territoire.

(1) Je n'ai pas voulu entrer dans le détail de l'expédition de César, à cause de cette exagération manifeste, et parce qu'il ne s'agissait pas de peuples belges.

CHAPITRE III.

GUERRE DES ÉBURONS ET DES BELGES ORIENTAUX CONTRE CÉSAR.

Révolte des Éburons. Destruction d'un corps d'armée romain. Les Nerviens et les Aduatiks prennent les armes. Quintus Cicéron assiégé par les Belges et délivré par César. Efforts du Romain pour détruire les Éburons. Incursion des Sicambres. Ambiorix échappé à César.

De tous les peuples qui habitaient sur le sol belge, un seul avait trouvé quelque avantage à la défaite des nations vaincues par César : c'étaient les Éburons. Le Romain les avait affranchis de tribut et mis en possession d'un territoire plus étendu (1). Il pouvait donc compter leur roi Ambiorix au nombre des chefs qui avaient le plus d'intérêt à soutenir sa puissance.

Cependant la domination étrangère paraissait de plus en plus pesante aux Gaulois, et César, au retour de sa seconde expédition en Angleterre, crut devoir établir avec quelque précaution les quartiers d'hiver de son armée (2). Il plaça sept légions en

(1) Le nom de la ville d'*Aduatuca*, Tongres, indique la nation qui l'avait d'abord possédée. Il n'est pas probable que les Éburons l'eussent conquise dans les anciennes guerres où ils avaient eu le dessous. Je pense donc que ce fut César qui dépouilla les Aduatiks de son territoire pour le donner à leurs ennemis. La ville n'était qu'une simple enceinte, que les Romains garnirent de nouveaux ouvrages.

(2) Tout le récit de cette campagne est tiré du cinquième livre des Commentaires de César, à partir du chapitre 24. Je n'indiquerai point les différents passages du texte; ils se suivent dans un ordre régulier.

Belgique dans un rayon de 148 kilomètres (cent mille pas), afin que ces différents corps fussent à portée de se soutenir au besoin. Le plus grand nombre fut cantonné dans le pays des Bellovaks et des Ambiénois, un détachement chez les Nerviens, deux autres chez les Éburons et les Rèmes, de manière à surveiller les Trévirs dont il semble que l'attitude inspirait déjà quelques craintes. En effet, cette nation dont l'orgueil égalait la puissance, avait alors pour chef Indutiomar, l'homme de toute la Gaule qui supportait avec le plus d'impatience l'autorité que les Romains s'étaient arrogée. Il n'avait pas encore fait éclater sa haine, mais il formait de vastes projets et se ménageait sous main des alliances en Belgique et en Germanie, alliances dont le secret fut trahi par un autre chef, appelé Cingétorix, qui était à la fois son gendre et son rival.

Les forces placées dans le pays des Éburons prirent pour cantonnement la forteresse d'Aduatuca, située sur le territoire de ce peuple. C'était un corps assez nombreux, qui comptait une légion et demie ou quinze cohortes romaines, des cavaliers espagnols et peut-être encore d'autres troupes auxiliaires (1). Il avait pour chefs deux lieutenants du général, Quintus Titurius Sabinus et Lucius Aurunculeius Cotta, dont le dernier était un officier d'une rare énergie.

Les deux rois des Éburons, Cativulk, qui gouvernait les tribus de l'est, et Ambiorix, se portèrent à la rencontre des commandants romains et firent approvisionner leur camp, quoique la moisson de l'année eût été mauvaise. Mais il existait des intelligences se-

---

(1) Ce n'est que par le récit du combat, que nous apprenons l'existence des cavaliers espagnols dont l'auteur romain n'avait point parlé jusque là, et en général il garde le silence sur les troupes alliées quand il ne s'agit pas de corps considérables. Je crois qu'on peut évaluer à près de dix mille hommes le détachement placé chez les Éburons.

crètes entre ces deux chefs et Indutiomar, et celui-ci, croyant le moment venu de soulever la Gaule entière, ils se chargèrent de commencer les hostilités. Réunissant tous leurs guerriers, quinze jours après l'arrivée des troupes étrangères, ils se portèrent rapidement sur Aduatuca, surprirent dans les environs quelques légionnaires qu'on avait envoyés dans les bois pour y couper des arbres, attaquèrent ensuite les retranchements et n'en furent repoussés qu'après un combat assez opiniâtre. Étonnés de cette audace d'un peuple jusque là obscur et presque méprisé, Sabinus et Cotta supposèrent aussitôt que c'était le commencement d'une révolte plus vaste, et ils furent confirmés dans cette croyance par le langage d'Ambiorix à deux députés qu'ils lui envoyèrent sur son invitation. Il reconnaissait les services qu'il avait reçus de César, mais un roi germain n'était pas libre de résister à la volonté de son peuple. Les Éburons s'étaient joints au reste des nations de la Gaule, qui toutes avaient résolu d'attaquer le même jour les quartiers d'hiver des légions. Il s'agissait de la liberté commune, et ses compatriotes n'avaient pu refuser de concourir à une pareille entreprise. Mais il conseillait à Sabinus, comme son ami, d'abandonner le poste d'Aduatuca avant l'arrivée des bandes germaniques qui s'approchaient. Il pourrait aller se joindre aux troupes campées sur le territoire des Trévirs ou à celles qui se trouvaient chez les Nerviens. La distance n'était guère que de cinquante mille pas (74 kilomètres) et il lui promettait de ne point l'attaquer dans sa retraite.

Les généraux et les officiers romains délibérèrent longtemps sur cette proposition. Sabinus voulait qu'elle fût acceptée, Cotta la rejetait. Mais les approvisionnements ne suffisaient pas pour la durée d'un long siége. Le parti de la retraite finit par être adopté de commun accord, et le lendemain au point du jour, les troupes sortirent du camp. Mais elles n'avaient pas fait une demi-lieue

qu'elles furent enveloppées par les Éburons. Abandonnant alors tous leurs bagages, elles se formèrent en cercle pour soutenir l'attaque. Des deux côtés le nombre était égal, ainsi que le courage. Mais les Germains se tenant à distance, accablaient les cohortes ennemies de javelots sans s'exposer aux coups de leurs piques (1). Ils se retiraient chaque fois que les légionnaires essayaient de les charger, et le combat se prolongea ainsi pendant sept à huit heures, jusqu'à ce que les Romains épuisés de fatigue, demandèrent à capituler. Sabinus et quelques officiers se rendirent auprès d'Ambiorix et déposèrent leurs armes; mais ils furent égorgés un moment après, et une attaque furieuse des Éburons enfonça de tous côtés la ligne des cohortes. Alors le massacre fut général. Quelques soldats, qui dans leur fuite étaient parvenus à regagner le camp, s'y défendirent encore jusqu'à la nuit et finirent par se donner eux-mêmes la mort. Il n'échappa que ceux qui s'étant jetés dans les bois, purent traverser isolément les solitudes de l'Ardenne.

Ambiorix vainqueur (2) se porta aussitôt sur le territoire des Aduatiks pour les entraîner dans son parti, et une alliance fut immédiatement conclue entre les deux peuples. Le surlendemain, il atteignit avec quelques cavaliers les frontières des Nerviens et réussit avec la même facilité à leur faire prendre les armes. Ainsi s'étendit jusqu'à l'Escaut la révolte nationale. D'un autre côté, le

---

(1) Nous ne reconnaissons plus ici l'effet ordinaire des javelines romaines; mais TACITE nous apprend que les traits des Germains portaient plus loin (*in immensum*), et ils reprenaient ainsi l'avantage dans un combat à distance.

(2) Le récit de CÉSAR ne parle pas de Cativolk, qui était un vieillard. C'est Ambiorix seul qui semble avoir dirigé le combat avec une rare habileté. Les imputations de perfidie dont le Romain l'accable, sont celles d'un ennemi : je n'ai pas pu changer le rôle que lui assignent les Commentaires, mais on ne doit pas oublier que César poursuivait d'une haine implacable ce vaillant adversaire, dont il ne put jamais se venger.

grand peuple des Trévirs prenait aussi une attitude menaçante : l'armée romaine eût couru le plus grand danger, si le reste de la Gaule s'était associé, comme on pouvait le croire, à un soulèvement qui devait l'affranchir.

Une seule légion formait le noyau des troupes cantonnées chez les Nerviens (1). Elle était sous les ordres de Quintus Cicéron, qui n'apprit le désastre de Sabinus et de Cotta qu'en se voyant enveloppé dans son camp par la cavalerie belge. Dès le premier jour, le nombre des assaillants fut assez considérable pour qu'ils pussent tenter une attaque générale, et ils s'élevèrent peu de temps après à soixante mille hommes (2). Mais les assiégés avaient déjà fortifié leur camp. Ils se hâtèrent d'ériger sur leurs remparts des tours de bois, au nombre de cent vingt; et ce travail, qui fut achevé dans une seule nuit, prouve assez qu'ils disposaient de plus de bras que n'en comptait une seule légion. Ils repoussèrent les propositions des chefs nerviens, qui offraient de leur laisser la retraite libre, et ils se préparèrent à repousser vigoureusement un ennemi à qui l'art des siéges était encore inconnu. Cependant les Belges entreprirent d'imiter les travaux dont l'armée romaine leur avait donné l'exemple. Ils entourèrent le camp d'une vaste ligne de circonvallation, et à défaut d'instruments pour creuser et transporter la terre, ils firent usage de leurs glaives et de leurs

---

(1) Ici encore les auxiliaires ne sont pas nommés; mais on reconnait leur présence à la grandeur des travaux que les assiégés exécutèrent.

(2) Ce chiffre que nous donne César lui-même, dément assez ce qu'il avait dit de la destruction presque totale des Nerviens. On a cherché sans beaucoup de succès à reconnaître le lieu où Ciceron était campé. César le place à 50 mille pas de Tongres, ce qui le mettrait sur les frontières orientales des Nerviens, vers les bords de la Dyle. Il y a là probablement une erreur de calcul, que nous n'avons aucun moyen de rectifier. Cependant le camp de Cicéron devait être situé fort avant dans le pays des Nerviens : car César marcha plusieurs jours dans ce pays avant que son approche fût connue des assiégeants.

saies. Ils construisirent même des tours roulantes (1), des galeries couvertes, des machines de guerre. Le septième jour ils donnèrent l'assaut, à la faveur d'un incendie que leurs projectiles avaient allumé dans les logements de la légion : car leurs frondeurs lançaient des boules enflammées, composées d'un mélange d'argile et de houille. Mais l'expérience leur manquait pour se servir des moyens nouveaux qu'ils essayaient. L'attaque échoua et les tours furent brûlées par l'ennemi.

Cependant les Romains voyaient déjà leurs rangs s'affaiblir, et ils craignaient de ne pas être secourus à temps. Plusieurs messagers qu'ils envoyèrent à César, furent arrêtés et mis à mort. Mais il se trouvait dans leur camp un Nervien, traître à la patrie, qui entreprit de les sauver. Il chargea un de ses esclaves de se mêler aux assiégeants et de traverser leur ligne, en feignant d'être un des leurs. Cet émissaire obscur y réussit sans difficulté : car la lettre qu'il portait était cachée sous le fer de son javelot. Il la remit au général romain, qui se trouvait alors à *Samarobriva* (Amiens), et qui ne perdit pas un moment pour se mettre en mesure de secourir Cicéron. Les forces qu'il put réunir ne se montaient qu'à sept mille hommes; mais le moindre retard aurait eu des suites funestes (2). Il précipita sa marche, et arrivé sur les frontières des Nerviens, il s'engagea sans balancer dans l'intérieur de leur pays (3). Vers le quatrième jour, les Belges, avertis de

---

(1) Dans la principale attaque, une de ces tours fut poussée contre le rempart du camp (*Turri adacta et contingente vallum*).

(2) Il lui fallut quelques jours pour rassembler deux légions incomplètes, l'une tirée d'Amiens et l'autre du pays des Morins.

(3) De la frontière il envoya un cavalier gaulois au camp de Cicéron. Ce cavalier, se mêlant aux Nerviens, réussit à lancer dans le camp une javeline à laquelle était attachée une lettre du général. Les assiégés ne la trouvèrent que le troisième jour, au moment où ils pouvaient déjà découvrir la fumée des villages incendiés par les légions.

son approche, levèrent le siége et se portèrent à sa rencontre. Affectant alors de redouter le combat, il prit une forte position, s'y retrancha avec soin et attendit qu'ils eussent l'imprudence de l'attaquer. Ses prévisions ne devaient pas être trompées. Les Nerviens, croyant l'occasion favorable, entreprirent de forcer son camp : ils furent aisément repoussés et mis en fuite avec une grande perte. Le vainqueur, sans les poursuivre, se dirigea vers le camp de Cicéron, qu'il atteignit le même jour. La plupart des soldats qui l'avaient défendu, étaient blessés et hors de combat; mais ce qui frappa surtout César, ce furent les travaux que les Belges avaient exécutés. Il n'osa pas exposer la garnison à un second siége et la ramena dans l'ouest de la Belgique, avec les légions qui venaient de la dégager (1).

Le bruit de la défaite de Sabinus et de Cotta s'était déjà répandu dans la Gaule, et d'autres peuples se préparaient à suivre l'exemple des Éburons. Les Trévirs, conduits par Indutiomar, avaient rassemblé leurs troupes pour attaquer le camp situé près de leurs frontières. Mais à la nouvelle de l'échec éprouvé par les Nerviens, ils s'arrêtèrent et rentrèrent dans leur pays. Ce revers découragea aussi les nations des bords de l'Océan (les Armoricains), déjà prêtes à commencer les hostilités. L'hiver se passa donc sans combats. Mais Indutiomar, qui était l'âme du parti opposé aux Romains, s'assura le concours de deux grands peuples

---

pense, d'après ces indications, que le camp était à cinq journées de la frontière, et dans la vallée de la Senne ou aux environs, ce qui répond aussi à la distance de 60 mille pas, que les Commentaires mettent entre les cantonnements de Cicéron et ceux de Labiénus sur la frontière des Trévirs, mais dans le pays des Rèmes.

(1) Nous avons besoin ici de compléter le récit de César, car il ne dit pas expressément que le camp de Cicéron fut abandonné. Mais il raconte qu'après avoir renvoyé une légion chez les Morins, il en plaça trois autres dans les environs d'Amiens, où il n'y en avait jusque là qu'une seule. On voit donc qu'il en avait ramené deux.

de la Gaule centrale, les Sénones et les Carnutes; puis il rassembla le conseil armé des Trévirs, annonça son dessein d'expulser les étrangers, et fit proscrire son gendre Cingétorix, dont la trahison n'était plus un secret. La guerre allait donc s'étendre des bords de la Meuse et de l'Escaut, vers ceux de la Seine et de la Loire. Mais la fortune de César ne se démentit pas. Indutiomar, repoussé dans une première attaque, fut tué par quelques cavaliers gaulois, et sa mort fit évanouir les desseins encore mal arrêtés des peuples dont il avait recherché l'alliance. Les Trévirs étaient divisés en deux partis; les Nerviens, délivrés de la présence des Romains dans leur pays, se tenaient sur la défensive. César fit attaquer brusquement ces derniers vers la fin de l'hiver, par quatre légions qui ravagèrent au loin leur pays. Ils demandèrent alors la paix, et l'obtinrent telle qu'ils l'avaient désirée, puisque le camp étranger ne fut pas rétabli sur leur territoire. Il semble que les Aduatiks furent compris dans le même traité : car ils déposèrent aussi les armes. Les Commentaires de César indiquent à peine la partie de son plan qui exigeait des concessions. Il voulait écraser Ambiorix et détruire le peuple qui avait donné le signal de la délivrance; mais pour y réussir, il avait besoin de détacher de lui les nations environnantes, et c'était là que tendaient tous ses efforts.

Au commencement de l'été, époque où le pays des Ménapiens était plus accessible, il y entra lui-même avec cinq légions pour leur arracher le même traité d'alliance qu'aux Nerviens. Après l'incendie de quelques villages, la paix fut conclue, à la seule condition qu'aucune retraite ne fût donnée aux Éburons fugitifs. L'armée se dirigea ensuite contre les Trévirs, qui venaient d'essuyer une nouvelle défaite. Les partisans d'Indutiomar se réfugièrent en Germanie, et le traître Cingétorix fut mis à la tête de la nation. César passa ensuite le Rhin avec onze légions, pour

effrayer les peuples germaniques du voisinage et les empêcher de porter secours aux tribus des bords de la Meuse. A cette démonstration menaçante, il joignit des négociations secrètes qui lui assurèrent l'alliance des Bataves et d'autres nations environnantes (1). Alors seulement l'heure de la vengeance lui parut arrivée, et il se crut certain de pouvoir anéantir ceux qui avaient donné l'exemple de la révolte.

Après une marche rapide à travers l'Ardenne, sa nombreuse cavalerie se répandit tout à coup sur le territoire des tribus que commandait Ambiorix et faillit le surprendre lui-même. Mais quelques-uns de ses compagnons le défendirent assez vaillamment pour lui donner le temps de la retraite. Toute résistance sérieuse était devenue impossible : car dix légions couvrirent bientôt de leurs armes tout le midi de la contrée. Il ne resta de refuge au peuple proscrit que dans les bois inaccessibles du nord et derrière les inondations qui couvraient une partie des basses terres. Il y eut des bandes fugitives qui passèrent en Germanie. Cativulk, affaibli par la vieillesse et abattu par le malheur, eut recours au poison pour abréger sa vie. Mais Ambiorix, sans perdre courage, donna l'ordre à ses guerriers de se disperser pour laisser passer la tempête. La connaissance qu'ils avaient du pays, leur permettait d'échapper facilement à la poursuite des étrangers, et comme l'armée romaine ne pouvait prolonger son séjour dans ces régions désertes, il suffisait de se retirer momentanément des cantons où elle pénétrerait.

César, implacable dans son ressentiment, prit le parti de divi-

(1) Les Commentaires ne parlent pas de ces négociations; mais dans les campagnes suivantes, César fit demander des auxiliaires à ces peuples, *en vertu de l'alliance qu'il avait conclue avec eux précédemment*. La conjecture que j'ai osé former sur la part que prirent les Bataves à ce traité est fondée sur les priviléges qu'ils obtinrent bientôt après à Rome.

ser ses troupes en plusieurs colonnes pour envelopper de toutes parts les ennemis. Il confia à Quintus Cicéron la garde d'Aduatuca, où il laissa tous ses bagages, et chargea deux autres de ses lieutenants de se porter sur les frontières des Ménapiens et des Aduatiks, pour fermer toute retraite de ce côté aux fugitifs (1). Lui-même se dirigea vers l'embouchure de l'Escaut et de la Meuse, où Ambiorix s'était réfugié (2). Les trois corps devaient consacrer six jours à cette expédition et revenir au camp d'Aduatuca le septième, calcul fondé sur une fausse idée des distances que les troupes dirigées vers le nord avaient à parcourir (3). Elles rencontrèrent d'ailleurs des obstacles qui firent échouer tous leurs efforts. Il était impossible aux Romains de traverser les bois et les marais pour joindre l'ennemi sans rompre leurs rangs, ce qui leur donnait le désavantage, ceux que l'appât du butin entraînait trop avant se trouvaient enveloppés, et une foule de soldats isolés

---

(1) Il y a dans le récit de César des indications géographiques assez obscures. Labiénus est envoyé dans le voisinage des Ménapiens et de l'Océan, où les hautes marées inondaient une partie de la contrée : César lui-même marche vers le confluent de l'Escaut et de la Meuse, sans savoir que son lieutenant se trouve aussi sur le bord de l'Escaut (puisque le lit de ce fleuve est le canal par lequel la mer pénétrait dans l'intérieur du pays). Ce qui trompait les Romains, c'est que les marées faisant remonter l'eau du fleuve, ils prenaient ses bords pour ceux de la mer.

(2) Le texte ajoute que c'était à l'extrémité de la forêt d'Ardenne, et César dit ailleurs que cette forêt touche à une longue suite de marais (ceux de Peel), qu'il distingue des terres inondées par la mer du Nord. — *Ad flumen Scaldim, quod influit in Mosam, extremasque Arduennæ partes.* VI, 33. Il rattachait donc à l'Ardenne des pays boisés situés plus au Nord, de même qu'il y avait réuni la Thiérache dans le passage où il étend l'Ardenne jusqu'à la Nervie.

(3) On voit que le général romain ne croyait pas que le pays des Éburons s'étendît à plus de deux ou trois jours de Marche de Tongres. C'était, je pense, une évaluation assez juste, tant qu'il ne s'agissait que du territoire habité par ce peuple. Mais les déserts situés plus loin lui offrirent un lieu de refuge dont César ignorait l'étendue.

tombaient sous les coups des petites bandes qui se tenaient en embuscade sur les flancs des légions. L'adresse et l'audace que déployèrent les Éburons dans cette lutte inégale, étonnèrent César, qui avait cru leur destruction assurée.

Pour épargner le sang de ses soldats, le général romain avait appelé les peuples environnants à seconder sa vengeance : captifs et troupeaux, tout ce qui tomberait entre leurs mains, devait leur être abandonné. Il se persuadait que les Belges l'aideraient ainsi à exterminer, à poursuivre dans les bois et dans les marais les fugitifs qu'il ne pouvait atteindre. Aux bandes qui répondirent à cet appel se joignit spontanément une troupe de deux mille cavaliers germains de la nation des Sicambres, qui passèrent le Rhin pour prendre part au pillage. Mais quand ils eurent appris par le rapport d'un prisonnier, que les légions avaient laissé leurs bagages au camp d'Aduatuca, l'espoir de s'emparer d'une si riche proie leur fit abandonner la poursuite des Éburons. La bande se dirigea vers le camp, dont elle faillit forcer l'entrée par une attaque subite. Mais les soldats étant accourus à la défense des remparts, elle tourna ses armes contre un détachement de cinq cohortes, qui revenaient d'enlever les grains dans les campagnes environnantes. Une faible partie de ce corps se fit jour l'épée à la main et se réfugia dans les retranchements. Le reste périt et les charrois furent enlevés. Les Sicambres reprirent alors la route de leur pays, emmenant le butin qu'ils avaient fait sur les Éburons et sur les Romains.

Cet échec, qui avait failli être plus grave, n'empêcha point César de retourner une seconde fois à la poursuite d'Ambiorix. Il s'était promis de faire périr avec lui sa nation tout entière, « race criminelle qu'il voulait exterminer. » Mais sa haine fut encore déçue. Le chef éburon se trouva plus d'une fois en vue de ses soldats; car il ne s'éloignait que d'une faible distance, et

n'était suivi que de quatre compagnons dévoués, avec lesquels il passait d'un point à un autre sans se laisser entourer. Il continua à défier ainsi les efforts des Romains pour l'atteindre. Un auteur de l'âge suivant dit qu'il finit par se retirer en Germanie (1). Mais ce ne fut sans doute que plus tard : car César garde le silence sur cette retraite, qui aurait été pour lui un demi-succès. Ses Commentaires parlent seulement des ravages affreux que fit son armée dans l'intérieur du pays, triste vengeance qu'il parait avoir encore exagérée, en la décrivant comme la ruine d'un peuple agricole, tandis que la principale richesse des Éburons, ainsi que des autres Germains, consistait encore en troupeaux, dont ils purent emmener une partie dans les cantons boisés et marécageux qui leur servirent de refuge.

Nous trouvons dans les récits d'un lieutenant de César (2), la preuve de l'insuffisance de cette poursuite acharnée. En effet, l'armée romaine retourna trois ans plus tard « sur le territoire d'Ambiorix, » pour le dévaster encore et rendre impossible le rétablissement de la puissance de cet ennemi détesté. C'est là un fait significatif : car si les Nerviens et les autres nations d'alentour avaient voulu s'associer à l'arrêt de destruction porté par le général ennemi, toute résistance aurait été impossible aux malheureux Éburons; mais au contraire, on les retrouve dans leurs anciennes demeures et sous le commandement de leur roi. Ainsi la sympathie des nations environnantes avait protégé leur infortune. Il semble même qu'une scission profonde s'accomplit alors entre les Belges orientaux et ceux de l'ouest, les premiers gardant un souvenir amer de l'abandon et de la conduite hostile de leurs frères gaulois. Com, chef atrébate que César avait fait

(1) Florus, III, 10.

(2) Hirtius, auquel appartient le dernier livre des Commentaires.

nommer roi, était à la tête d'un corps de cavalerie, campé sur la frontière des Ménapiens pour fermer la retraite aux Éburons. Lorsque deux ans plus tard, il se révolta lui-même contre les Romains avec les Bellovaks et d'autres peuples de la Belgique occidentale, il ne put obtenir aucun secours des Nerviens et des autres Belges germaniques. Les Morins, issus du même sang, paraissent aussi lui avoir refusé assistance. Tout porte donc à croire que les nations de cette famille regardèrent comme une trahison, l'indifférence qu'elles avaient éprouvée de la part de celles qui les avaient laissé accabler.

CHAPITRE IV.

DÉFAITE DES NATIONS CELTIQUES ET DES BELLOVAKS.

Soulèvement des Gaulois du centre sous Vercingétorix. La révolte s'étend dans l'Ouest et dans le Nord. Retraite de César vers la Provence. Les Gaulois l'attaquent et sont vaincus. Siége d'Alésia. Vercingétorix se rend. Expédition de César contre les Bellovaks. Pacification de la Gaule.

Le nord de la Gaule était pacifié : mais les nations du centre, après avoir laissé aux Romains le temps de dissiper l'orage qui s'était formé contre eux en Belgique, firent enfin l'année suivante (58 ans avant J.-C.), un effort tardif pour secouer le joug. C'était pendant l'hiver, et César s'était rendu en Italie. La révolte éclata

d'abord chez les Carnutes, peuple nombreux situé au centre de la Celtique et chez qui se tenait d'ordinaire la grande assemblée des Druides. Il n'y avait point de troupes ennemies sur leur territoire : mais il se trouvait dans la ville de *Genabum* (Orléans), des marchands et des fournisseurs romains qui furent massacrés. Presque en même temps la grande nation des Arvernes, qui avait aspiré autrefois à la domination de la Gaule, prit les armes pour la cause de l'indépendance. Ce soulèvement fut dirigé par un jeune chef, du nom de Vercingétorix, dont le courage égalait la haute naissance. Malgré la résistance de quelques-uns de ses proches qui s'opposèrent de vive force à ses premières tentatives, il fut proclamé roi par la multitude et entraîna bientôt à un mouvement général la plupart des peuples de l'Ouest, qui lui déférèrent le commandement des armées communes. Quelques-uns de ses partisans réussirent même à étendre la révolte sur les frontières de l'Aquitaine et de la Provence, de sorte que le Romain, à son retour, trouva sa domination menacée jusque dans ce dernier pays. Mais les forces qu'il ramenait avec lui et celles qu'il leva dans cette partie de la Gaule, lui permirent de reprendre l'offensive dans le cours de l'été. Il réunit ses légions sur les bords de la Loire, et vainqueur dans les premières rencontres, il alla former le siége d'Avaricum (Bourges), qui était la ville principale des Bituriges. La résistance des assiégés fut longue et opiniâtre. Vercingétorix, campé à quelque distance avec une nombreuse armée gauloise, harcelait l'ennemi sans s'exposer aux chances d'une bataille rangée. A la fin cependant, la ville fut prise et la population tout entière périt sous les coups des soldats furieux.

La campagne suivante, une place de guerre plus forte résista mieux à l'attaque des Romains : c'était Gergovie (Clermont), construite au sommet d'une hauteur escarpée dans le pays des Arvernes. En vain César réussit-il à forcer le camp que l'armée gauloise

avait établi dans le voisinage : l'assaut que ses troupes donnèrent à la ville fut repoussé avec une perte considérable. Sa position devint alors critique : d'un côté, la révolte de la Gaule occidentale avait fait de nouveaux progrès et les Bellovaks prenaient les armes : de l'autre, les Édues, jusque là ses alliés les plus fidèles, venaient de se soulever à leur tour. Sans avoir essuyé de défaite, il se voyait entouré de toutes parts au centre du pays dont il s'était cru le maître, et le plan des Gaulois, qui consistait à éviter une action générale en le fatiguant par de petits combats, ne lui laissait aucun espoir de briser leur ligue par une de ces victoires décisives qui désarment les vaincus. Abandonnant donc le siége de Gergovie, il se dirigea vers la vallée du Rhône qu'il craignait de voir occupée par l'ennemi. Quatre légions qu'il avait laissées sur les bords de la Seine et qui avaient combattu avec succès dans ces contrées, opérèrent également leur retraite. Il fallait rétablir les communications de l'armée avec la Provence, car il ne lui restait point d'appui au cœur de la Gaule.

Ce fut dans ce moment décisif qu'il reçut un renfort plus nécessaire que jamais. Déjà six cents cavaliers germains, qu'il avait levés chez des nations rhénanes, combattaient depuis quelque temps sous ses drapeaux et avaient signalé leur courage dans les combats précédents. Un corps plus considérable de guerriers des mêmes nations vint le rejoindre, et il appréciait si bien leur valeur que pour remplacer leurs chevaux en mauvais état, il leur donna ceux de ses officiers et d'une partie des chevaliers romains (1).

---

(1) Le texte porte que leurs chevaux étaient moins bons (*minus idoneis*), et c'est une remarque que répète TACITE. Ce dernier parle aussi de l'infériorité du bétail dans la Basse-Allemagne (en Frise). La race chevaline et bovine est aujourd'hui très-belle dans les mêmes contrées, changement qui est dû aux soins de l'homme.

Le corps auxiliaire qui vint au secours de César, se composait d'infanterie légère et

A peine ces nouveaux auxiliaires avaient-ils pris rang dans son armée, que Vercingétorix, qui avait déployé jusqu'alors autant de prudence que d'habileté, s'appliquant à couper les vivres à l'ennemi et à le harceler dans sa marche, sans engager de combat, crut l'instant venu de livrer enfin une grande bataille. Vainqueur, il aurait fermé toute retraite aux légions enveloppées; car il leur barrait le chemin de la Provence, et derrière elles était la Gaule soulevée. L'action s'engagea entre la cavalerie des deux armées sur les bords de la Saône, et fut longtemps douteuse; mais les escadrons gaulois finirent par plier devant les Germains. A cette vue le désordre se mit parmi les autres corps, et Vercingétorix ne put arrêter la fuite de ses cavaliers. Mais comme son infanterie n'avait point souffert, il se retira en bon ordre vers son camp, d'où il gagna ensuite la ville d'Alésia, place forte qui appartenait au petit peuple des Mandubies et qui s'élevait sur une haute montagne (1). La position était avantageuse pour y soutenir une attaque; toutefois la ville n'était pas munie des vivres nécessaires à l'entretien prolongé d'une armée.

César, toujours prêt à saisir les occasions que lui offrait la fortune, comprit la possibilité de détruire d'un seul coup cette armée inférieure à la sienne et qui faisait la faute de se laisser enfermer. Il se mit à sa poursuite, vint camper en face d'Alésia, se retrancha fortement au pied de la montagne et commença tous les préparatifs d'un siége. Vercingétorix avertit alors les autres

de cavalerie. Nous retrouvons les fantassins au nombre de trois mille à Pharsale, où ils décidèrent la victoire : quant à la cavalerie, elle devait être assez nombreuse, puisqu'il s'empara pour la remonter des chevaux des chevaliers, même vétérans, et de ceux de tous ses officiers, y compris les commandants des légions.

(1) La tradition lui donnait Hercule pour fondateur. Brûlée par César, elle se releva de ses ruines et portait au moyen-âge le nom de Ste-Reine d'Alise. C'est aujourd'hui un simple bourg.

chefs que les approvisionnements qui se trouvaient dans la place suffiraient à peine pour un mois. Il ne leur restait donc qu'à s'éloigner de la ville avec la cavalerie, et à lever de nouvelles forces chez les peuples voisins pour venir à son secours. Lui-même ne voulut point abandonner son armée, qui se montait encore à quatre-vingt mille hommes; mais il conseilla à ses collègues de faire lever en masse tout ce que la Gaule contenait de guerriers; c'était le seul moyen d'accabler un ennemi, qui était invincible à forces égales.

Ce conseil ne fut pas suivi. La difficulté de diriger et de nourrir une multitude confuse, fit préférer aux Gaulois la réunion de contingents moins nombreux, et ils rassemblèrent dans le pays des Édues une armée de huit mille chevaux et de deux cent quarante mille fantassins. Mais les légions, habituées aux travaux militaires, avaient su rendre leurs lignes imprenables. Retranchées dans leur camp comme dans une forteresse, elles continuèrent le siége d'Alésia, sans s'effrayer du voisinage de l'armée ennemie. Vainement les Gaulois les attaquèrent-ils avec vigueur : leurs assauts échouèrent contre ce camp aussi bien défendu que fortifié, et ils finirent par éprouver une défaite sanglante. Ils perdirent alors courage, et Vercingétorix, à qui les vivres manquaient, fut réduit à se rendre. Sa soumission mit fin à la lutte.

Les Belges avaient pris très-peu de part à ce dernier effort. Les Bellovaks, invités à fournir dix mille guerriers, s'y refusèrent en disant qu'ils feraient la guerre aux Romains en leur propre nom. Le contingent des Nerviens ne s'était monté qu'à cinq mille hommes. Les Trévirs étaient restés neutres, se trouvant aux prises avec les peuples d'outre-Rhin. Les Atrébates seuls avaient montré plus d'ardeur pour la cause gauloise, à l'instigation de leur roi Com, plus fidèle cette fois à l'intérêt national qu'à l'amitié des Romains.

Ce chef, dont l'énergie égalait l'habileté, fut un de ceux que ne découragea point le malheur de Vercingétorix. La haine qu'il portait aux oppresseurs de la Gaule, était encore excitée par le souvenir d'un attentat dont il avait failli être victime. En effet, un des lieutenants de César, averti dès l'année précédente de ses projets de défection, avait essayé de le faire périr. Par ses ordres un officier supérieur, accompagné de quelques centurions, fit demander une entrevue au roi des Atrébates, et au moment où celui-ci lui tendait la main, le glaive d'un centurion l'atteignit par derrière. Grièvement blessé au cou, Com eut cependant la force de se dégager et fit le serment d'éviter à jamais la rencontre d'un Romain. Il avait fait partie des généraux de l'armée gauloise dans sa tentative funeste pour délivrer Alésia, et quoique ce revers eût brisé la ligue nationale, il ne désespéra point d'en réunir les débris encore redoutables. A lui se réunirent les Bellovaks, avec les peuples situés entre la Seine et la Somme, ainsi qu'une nation celtique peu éloignée, les Aulerkes. Mais les Belges germaniques demeurèrent étrangers à une entreprise dont les chefs avaient trahi autrefois la cause commune (1). Peut-être aussi les victoires perpétuelles de César leur avaient-elles inspiré une sorte de croyance superstitieuse dans sa fortune, croyance qui s'était répandue à cette époque dans presque toute la Germanie. L'instinct d'une

(1) Il existe une médaille des Atrébates que je regarde comme l'indice de cette rupture entre les deux groupes belges. Elle porte l'effigie de leur roi, avec l'inscription de CARMA, c'est-à-dire *Germain*. Quelle pouvait être la signification de cette épithète, à moins qu'on n'y voie l'intention de s'associer aux peuples germaniques d'alentour? Indutiomar avait déjà employé le même moyen, et une monnaie trévire lui donne aussi le titre de *Germanus*. Que le bronze frappé de cette empreinte fût destiné aux nations d'outre-Rhin, c'est ce qu'il est difficile de croire, l'écriture latine ne pouvant guère être intelligible pour elles. Je pense donc que c'était aux Belges orientaux qu'il s'adressait cette déclaration de fraternité, qui resta sans effet.

race guerrière lui montrait la main de la destinée conduisant cet homme à qui rien n'avait résisté.

Les Bellovaks mirent leurs troupes et celles de leurs alliés sous la conduite de Corréus, un de leurs chefs qui montrait une grande animosité contre les Romains. Com, qui partageait avec lui le commandement, s'était rendu en Germanie pour y chercher des auxiliaires (1). En attendant son retour, l'armée prit position sur la frontière du Belgium, où César la trouva campée. Il la trouva plus nombreuse et plus redoutable qu'il ne s'y attendait, et quoiqu'il eût amené pour la combattre, quatre légions d'élite et de nombreux escadrons gaulois, il attendit pour l'attaquer un renfort de trois légions qu'il fit venir du pays des Bituriges. Suivant son usage, il fortifia son camp avec soin : celui des Belges, situé dans une position avantageuse, était couvert par des marais que traversaient quelquefois les cavaliers des deux partis pour engager de petits combats. Dans une de ces escarmouches, la cavalerie des Rêmes se laissa envelopper, et son chef resta au nombre des morts.

La valeur des Bellovaks ne se démentit point, lors même que César eut reçu les renforts qu'il avait appelés. Ils opérèrent leur retraite vers une position plus forte (2), et recommencèrent cette guerre d'escarmouches où ils avaient souvent l'avantage. Mais Corréus, ayant été surpris à son tour dans une de ces petites actions où il périt en combattant avec courage, les autres chefs demandèrent à traiter, pourvu que la nation n'éprouvât d'autre

---

(1) Il revint bientôt, mais sans ramener plus de cinq cents cavaliers, tant le nom de César était grand aux yeux des Germains.

(2) Pour accomplir ce mouvement sans danger, ils couvrirent leur camp d'une longue ligne de fascines auxquelles ils mirent le feu. La flamme et la fumée dérobèrent leur retraite aux regards des Romains, et les corps envoyés à leur poursuite n'osèrent les presser, craignant quelque piége.

châtiment que les pertes qu'elle avait déjà subies. Le Romain y consentit, et cette indulgence, bien éloignée de la cruauté avec laquelle il avait traité les Celtes, prouve assez qu'il avait hâte de désarmer à tout prix ceux des Belges qui donnaient encore l'exemple de la résistance. Il passa ensuite dans le pays des Éburons pour y compléter par de nouveaux ravages le souvenir effrayant de sa vengeance. Ce n'était point qu'il crût s'emparer cette fois d'Ambiorix, mais il voulait que la ruine totale de la contrée l'empêchât d'y rétablir jamais son pouvoir (1).

Rappelé des plaines stériles et des marais sauvages de ce malheureux pays, par la nouvelle des troubles qui agitaient le midi de la Gaule, il revint encore dans le Belgium vers la fin de l'année pour y passer l'hiver avec ses légions. Il résidait à Nemetacum (Arras), et y apprit que des cavaliers ennemis tenaient la campagne à quelque distance. C'était Com avec quelques compagnons dévoués (2). On envoya contre lui Volusenus, l'officier qui autrefois avait reçu mission de l'assassiner. Les deux chefs en vinrent aux mains dans une rencontre, et l'Atrébate blessa grièvement son ennemi. Satisfait alors de s'être vengé, il déposa les armes, à condition toutefois de n'être jamais mis en présence d'un Romain. Cette convention étrange fut acceptée, et Com prit pour séjour le canton qu'on lui désigna.

On ne sait quel avait été le sort d'un autre chef, jadis dévoué

---

(1) On voit par ce passage que les Belges n'avaient pas tourné leurs armes contre le peuple proscrit, et dès lors il est probable que la seconde expédition romaine n'eut pas de suites plus mortelles pour lui que la première. Hirtius dit que beaucoup d'Éburons furent tués ou pris : il en était donc resté plus qu'on ne le supposerait.

(2) Le récit de Dion Cassius (XL, p. 148) donne beaucoup plus d'importance à ce dernier effort du chef atrébate. Il aurait été à la tête des troupes de plusieurs peuples environnants, et il aurait livré aux Romains deux combats indécis, avant d'être battu dans le troisième.

à César, le trévir Cingétorix; mais les hostilités recommencèrent aussi entre sa nation et les Romains. Ceux-ci, quoique toujours victorieux, ne pouvaient se faire obéir de cette race fière et indomptée, qui s'alliait quelquefois aux Germains et donnait asile aux proscrits gaulois. Elle éprouva un dernier échec vers la fin de cette année, et ce revers semble avoir été suivi de sa soumission.

La tâche de César était terminée : sous le titre d'allié, la Gaule le reconnaissait pour maître. Il ne s'occupa plus que d'affermir cette alliance par des moyens pacifiques et consacra les derniers mois de son commandement à ce soin. Il fixa sans les augmenter les charges imposées aux peuples soumis (1), leur accorda diverses faveurs et s'appliqua surtout à gagner leurs chefs. La division qui régnait entre les familles rivales et les partis opposés lui avait permis d'intervenir dans le gouvernement intérieur des nations celtiques et d'assurer partout le pouvoir à ses partisans. Plus ces derniers avaient mérité le reproche de trahir la patrie, plus ils se trouvaient intéressés à soutenir la domination romaine. Il les combla de récompenses, aux dépens sans doute des vaincus et des proscrits dont il recueillirent les dépouilles. Tout germe de guerre, c'est-à-dire de résistance nationale, fut étouffé par des ménagements habiles et par l'affermissement du parti qui dominait. Ainsi parut consolidée l'autorité du vainqueur et cette suprématie qu'il cachait sous le nom plus doux de pacification. Notre général, disait Cicéron peu de temps auparavant, a dompté des nations

(1) Le texte dit : « Il n'imposa aucune charge nouvelle, » et plus loin : « Il rendit meilleures les conditions de l'obéissance » (VIII, 49). C'est le seul endroit des Commentaires qui fasse allusion aux tributs que César avait levés sur les Gaulois à différents titres : mais les richesses immenses qu'il rapporta de la Gaule, ne permettent pas de douter qu'au butin produit par la guerre, il n'eût joint des exactions d'argent sur les nations alliées.

puissantes; mais il lui reste à les enchainer par des lois, par pouvoir fixe, par une paix durable (1). Ce fut l'œuvre qu'il s força d'accomplir avant de retourner en Italie et d'y allumer guerres civiles où devait périr la liberté de Rome.

(1) *De provinc. consul.*

LIVRE III.





CHAPITRE I.



SOUMISSION DE LA GAULE AUX ROMAINS SOUS AUGUSTE.

Fidélité de la Gaule à César pendant les guerres civiles. Agrippa, chargé par Auguste du gouvernement de ce pays, établit les Ubiens sur la rive gauche du Rhin. Recensement des Gaules et construction de chemins militaires. Les Nerviens reconnus libres. Les Éburons et les peuples voisins réunis sous le nom de Tongres. Trévirs. Ménapiens. Toxandres. Bétases. Auxiliaires gaulois dans les armées romaines. Temple élevé à Auguste par les peuples de la Gaule, en signe d'alliance nationale.



Ce fut l'an 49 avant l'ère chrétienne que César, laissant la Gaule pacifiée, repassa les Alpes pour aller arracher le pouvoir au parti qui dominait à Rome et dont Pompée était alors le chef. La guerre civile qui éclata à cette occasion, ne se termina qu'au bout de vingt années, par le triomphe d'Auguste, et pendant ce long intervalle, les nations celtiques semblent avoir été plus d'une fois maîtresses de ressaisir leur liberté perdue. Mais les grandes luttes et les revers redoublés accablent pour longtemps les races qui ont fait l'épreuve de leur infériorité. Tel fut le sort des populations gauloises : loin de saisir le moment favorable pour rompre les liens qui les attachaient à l'empire romain, elles ne songèrent qu'à fournir des troupes à César et aux chefs qui commandaient sous

lui (1). Toutefois Décimus Brutus, un de ses lieutenants, chargé du gouvernement des Gaules, trouva de la résistance chez les Bellovaks (2). Mais tel était déjà l'ascendant de la puissance romaine qu'aucun autre grand peuple ne voulut s'associer à cet acte d'indépendance. Les Bellovaks délaissés furent vaincus, et après la mort de César, quand le prestige de son nom eut cessé d'agir, on vit encore les nations germaniques qui avaient accepté son alliance et les peuples voisins (c'est-à-dire les Belges orientaux) envoyer des députés à Aurélius, commandant des troupes romaines, pour l'assurer qu'il pouvait compter sur eux et qu'ils exécuteraient ses ordres (3).

Octave, petit-neveu de César et son fils adoptif, confia le gouvernement de la Gaule au célèbre Marcus Agrippa, celui de ses capitaines dont le courage et l'habileté lui inspiraient le plus de confiance. C'était vers l'an 38 avant J.-C., et les Suèves, qui s'étaient rapprochés du Rhin, menaçaient de le franchir. Agrippa passa lui-même ce fleuve pour marcher contre eux (4), et donna un asile sur la rive gauche à la nation germaine des Ubiens qu'ils avaient chassée de son ancien territoire au midi de la Sieg. Il les établit au nord des Trévirs, dans l'ancien pays des Éburons orientaux, entre le Rhin et la Roer. Ils furent depuis ce temps les alliés fidèles des Romains, et leur ville reçut plus tard le titre et les priviléges de colonie latine, d'où vient le nom de Cologne qu'elle a conservé.

---

(1) Le poète LUCAIN cite les Nerviens et les Trévirs parmi les auxiliaires de César (*Pharsal.* 1) : on ne peut toutefois accorder qu'une autorité bien faible à ce témoignage d'un écrivain qui confond les Nerviens avec les Éburons, en leur attribuant le meurtre de Sabinus et de Cotta.

(2) *Epitome Livii*, L. CXIV.

(3) *Epist. Ciceronis ad Atticum*, L. XIV, ep. 9.

(4) DION CASSIUS, L. XLVIII.

Agrippa, rappelé par Octave pour combattre Marc Antoine, eut pour successeur Caius Carinas, qui obtint les honneurs du triomphe pour avoir repoussé une nouvelle invasion des Suèves et soumis les Morins qui avaient repris les armes. La domination romaine allait donc en s'affermissant. Elle ne fut point ébranlée par une révolte des Trévirs, qui éclata un peu plus tard et que réprima Nonnius Gallus (1). Bientôt après la paix intérieure de l'empire fut rétablie par le triomphe complet d'Octave, qui reçut le titre d'Auguste, et qui, regardant la soumission des Gaulois comme déjà complète, entreprit d'organiser leur pays en province. A cet effet il fit exécuter un recensement général de la population et des propriétés (le *census*), opération qui paraît s'être accomplie sans aucune résistance (27 ans avant J.-C.) Vers la même époque, Agrippa reprit le gouvernement de la Gaule et il commença bientôt après à y établir de grandes routes militaires, qui partant de Lyon s'étendaient jusqu'aux frontières de l'Est et du Nord. Une de ces routes conduisait de Reims (*Durocortorum*) sur le territoire des Nerviens, où elle se bifurquait. Le rameau oriental se portait vers le Rhin, la branche opposée vers Boulogne (*Gessoriacum*). Une inscription trouvée au village de Quarte sur la Sambre fixe la construction de ces chemins à l'an 25 avant notre ère : la Belgique tout entière était donc alors au pouvoir des Romains.

Cependant il ne faudrait pas croire que Rome exerçât dès lors une domination complète sur les grandes nations belges. Elles continuaient à se gouverner elles-mêmes d'après leurs propres usages, et plusieurs conservèrent encore longtemps après le titre de peuples libres. Dans cet état mixte, elles se considéraient comme de simples alliés des Romains, et ne leur fournissaient de soldats

---

(1) On sait peu de choses sur ces guerres que Dion Cassius rapporte en quelques mots. Virgile y fait aussi allusion.

que volontairement et en qualité d'auxiliaires. Nous voyons ces troupes commandées par leurs chefs nationaux, et l'abrégé de Tite-Live cite un peu plus tard deux commandants militaires (*tribuni*) du peuple nervien comme s'étant signalés par leur valeur dans les guerres de Germanie (1). Il semble même que dans le principe la Nervie ne fût point incorporée directement à l'empire : car l'inscription de Quarte, qui désigne Agrippa comme gouverneur civil de la Gaule Belgique (*præses*), ne lui attribue qu'un commandement militaire chez les Nerviens (*proconsul Nerviorum*) (2). Ce ne fut donc que par degrés que l'administration romaine enveloppa dans son réseau les peuples les plus reculés et les plus puissants.

Mais à côté des Nerviens libres, nous n'apercevons plus à cette époque ni Éburons ni Aduatiks : à leur place figurent les Tongres, qui avaient pour ville principale Aduatuca. L'origine de ce peuple demande à être expliquée. Procope, auteur du VI[e] siècle, dit que c'était une nation étrangère à laquelle l'empereur Auguste avait autrefois permis de s'établir dans ces parages (3); mais Tacite, bien plus ancien et bien mieux informé, nous apprend que les Tongres sont les mêmes que les Germains de l'âge précédent,

---

(1) Le texte latin est un peu vague. *Inter primores pugnaverunt Senectius et Anectius tribuni*, EX CIVITATE NERVIORUM. Ces derniers mots semblent marquer que c'étaient deux des chefs (et non pas les deux chefs), des troupes de la Nervie. La terminaison similaire de leurs noms rappelle les mots flamands en *echt* et en *echte*. Une forme à peu près semblable se reproduit dans le nom d'Allectus, qui régna quelque temps sur la Grande-Bretagne, après le Ménapien Carausius.

(2) On peut juger de la différence que supposent ces deux titres par l'exemple de ce qui se passa en Germanie après l'alliance des Chérusques et de leurs voisins avec Rome. Nous y voyons des commandants militaires (*legati Germaniæ*) comme Saturninus et Varus, sans que les nations germaniques eussent renoncé à leur indépendance. Le genre d'autorité qu'ils exerçaient sera décrit au chapitre III de ce livre.

(3) *De bello gothico*, L. 1, c. 12.

c'est-à-dire les Éburons et les tribus voisines (1). Pour reconnaître ce qui avait donné lieu à leur réunion sous un nom nouveau, il faut embrasser l'ensemble des changements opérés à cette époque dans les contrées environnantes. Agrippa venait d'établir entre la Roer et le Rhin la nation ubienne. La guerre éclata quelque temps après (14 ans avant J.-C.) entre les Romains et les nations rhénanes, guerre dont nous connaissons imparfaitement l'histoire, mais dans laquelle « les peuples germaniques situés en deçà du Rhin et au delà, furent défaits par Drusus (2). » Ces Germains d'en deçà du fleuve, c'est-à-dire les Éburons et les tribus alliées (car nous avons déjà vu qu'on les réunissait sous ce nom), avaient donc repris les armes et devaient être victimes de leur révolte. Les premiers furent éloignés de la frontière, comme on le voit par l'établissement d'un autre peuple entre le Rhin, le Wahal et la Meuse (c'étaient les Gugernes dont nous parlerons ailleurs). Mais il ne suffisait pas de les écarter de la Germanie indépendante; après l'arrêt de proscription que César avait porté contre cette race ennemie (3), les Romains ne pouvaient plus lui laisser l'indépendance qu'elle avait si opiniâtrement défendue et le nom qu'elle avait rendu célèbre. Des motifs moins impérieux, mais dictés par l'intérêt politique, défendaient aussi de laisser isolés les petits peuples voisins, animés du même esprit et sortis de la même souche. Il était donc naturel de former un seul corps de nation de ces différentes tribus. Les Aduatiks paraissent y avoir été joints, puisqu'ils ne sont plus nommés depuis ce temps. Ce qui prouve aussi cette réunion, c'est que leur territoire devint une partie de

---

(1) Ceux qu'on appelait autrefois Germains et maintenant Tongres. *Germ.* 2.

(2) Ce sont les termes de l'abréviateur de Tite-Live : *Civitates Germaniæ, cis Rhenum et trans Rhenum positæ, oppugnantur a Druso.*

(3) *Ut stirps ac nomen civitatis tollatur.* IV, 34.

celui des Tongres. Le souvenir de leur origine cimbrique les désignait à la haine de Rome comme des ennemis héréditaires, et on ne doit pas être surpris qu'ils eussent été traités comme les Éburons, dont ils avaient peut-être partagé la révolte (1).

Cette réorganisation forma donc un seul et même corps des différentes nations dont l'entrée en Belgique ne datait guère que d'un siècle avant l'ère chrétienne. Placées sous la surveillance des Romains, car elles n'obtinrent pas le privilége d'être traitées en peuple libre, elles leur fournirent bientôt un nombre de soldats considérable, comme nous le montrerons ailleurs. Une partie même des populations tongroises adopta dans la suite la langue des conquérants, et nous voyons, vers l'an 70 de notre ère, deux chefs tongres porter les noms latins de Juvénalis et de Campanus. L'antique Aduatuca devint avec le temps une des villes les plus importantes de la Gaule romaine. Cependant l'idiome national des Éburons semble s'être conservé dans la région environnante (2).

(1) On s'est demandé d'où venait le nom de Tongres. Était-ce une dénomination tout-à-fait nouvelle, ou fut-elle empruntée à quelque tribu récemment admise qu'on établit à côté des anciens habitants? Cette dernière opinion pourrait se déduire du texte de PROCOPE, sans contredire absolument l'assertion de TACITE, qui ne voit dans les Tongres que les descendants des premiers Germains établis en deçà du Rhin. Mais l'autorité de Procope est si faible, quant aux événements du siècle d'Auguste, que je ne puis y attacher aucune valeur.

Quant aux conjectures qu'on a formées sur la parenté possible des Tongres avec les Thuringes qui habitaient alors l'intérieur de l'Allemagne (où les anciens semblent nous les faire entrevoir sous le nom d'Hermundures), l'histoire ne peut ni les démentir ni les confirmer, aucune preuve ne venant les appuyer ni les détruire.

(2) L'uniformité du dialecte qui règne dans la plus grande partie du Limbourg (à l'ouest de la Meuse), suppose un noyau de la population appartenant à une seule et même race. Comme ce pays était celui des Éburons occidentaux, on ne doit pas s'étonner de n'y plus retrouver de traces de l'idiome des Aduatiks, qui habitaient les contrées aujourd'hui wallonnes. Mais je crois que les Éburons orientaux, qui furent remplacés par les Gugernes, vinrent peupler l'espace compris entre le Démer et les marais de Peel,

L'extension que les Romains donnèrent à la Tongrie, fut assez considérable, car ils y rattachèrent le pays situé entre la Meuse et l'Ardenne, c'est-à-dire le Condros, la Famenne et quelques cantons situés plus à l'est (1). Cet ordre de choses diminua sous quelques rapports la puissance des Trévirs, en leur enlevant une partie de leurs anciens vassaux. Mais on a vu que la conduite altière de ce peuple hautain et inconstant avait indisposé les Romains contre lui. La liberté lui fut pourtant laissée (2); mais c'est là tout ce que nous savons de son histoire à cette époque; et par une sorte de fatalité qui tenait à la rivalité de ses races nobles, la désunion qui avait fait échouer ses anciens efforts pour la cause de l'indépendance se perpétua dans les âges suivants, où l'on vit encore la division des chefs paralyser la valeur nationale.

Quant aux populations maritimes répandues sur le littoral belge, et qui couvraient aussi les îles et les terres basses situées près des bouches de la Meuse et du Rhin, leur vieille union se trouva brisée par suite de l'invasion romaine. Celles qui se trouvaient au nord de la Meuse, conservèrent une certaine indépendance, et nous les voyons plus tard alliées avec les Bataves, sous

---

c'est-à-dire la partie la moins fertile de la Tongrie. Les renseignements m'ont manqué pour rétablir d'après le dialecte local la ligne septentrionale de leur frontière. Le nom des Tongres reparaît encore dans celui de quelques endroits de la Campine et du Brabant septentrional, comme Tongerloo et Tongerle (entre Eyndhoven et Helmont).

(1) On verra plus loin qu'ils paraissent y avoir aussi annexé le pays de Louvain qui dépendait d'abord de la Nervie, et qu'ils affranchirent les tribus vassales situées sur les bords de la Lys. On aperçoit là un système régulier dont le but était d'amoindrir les grands peuples.

(2) Ils sont qualifiés par PLINE de peuple naguère libre; mais c'était peu de temps après leur dernière révolte, dont on verra le récit dans le chapitre IV. Tous leurs priviléges leur furent rendus plus tard, comme le prouve une lettre du sénat romain à la curie des Trévirs, commençant par ces mots : « Vous êtes libres et vous l'avez toujours été (VOPISCUS, *Florian*. V).

le nom de Caninéfates (1). D'autres, établies dans les îles que formaient les embouchures de la Meuse et de l'Escaut, semblent encore désignées vers ce temps sous le nom de Ménapiens (2), qu'elles devaient perdre plus tard. Le groupe principal situé au nord de la Lys, garda au contraire cet ancien nom jusqu'au moyen-âge. On a longtemps supposé qu'il se partageait en deux branches, dont l'une occupait la rive gauche de la Meuse du côté de Kessel (3). Mais c'est là une erreur fondée sur l'assertion d'un géographe grec, qui se trouve en contradiction sur ce point avec tous les auteurs qui l'ont précédé ou suivi. La Ménapie (expression qu'on trouve employée au IV[e] siècle) avait pour bornes, à l'orient, l'Escaut des Romains (c'est-à-dire la branche aujourd'hui la plus faible de ce fleuve qui allait se réunir à la Meuse), à l'occident, un golfe maintenant desséché qui s'étendait depuis la côte

---

(1) Les anciens ne disent pas d'où provenaient les Caninéfates. Mais César plaçait là des Ménapiens, et aujourd'hui encore l'idiome de ce pays est celui de la Flandre occidentale, qui diffère du hollandais proprement dit par le son aigu de l'i. Cette ressemblance me parait trop caractéristique pour laisser aucun doute sur l'origine de cette tribu : c'étaient les anciens habitants du littoral, restés à côté des Bataves.

(2) Tacite les fait toucher à la Meuse (*Hist.* IV, 28). Le cours de ce fleuve était à peu près le même qu'aujourd'hui, si ce n'est du côté de Dordrecht. Mais celui de l'Escaut a subi divers changements. Suivant César, il se jetait dans la Meuse, ce qui ne peut plus s'appliquer qu'à la branche maintenant très-affaiblie qui longe la côte du Brabant, du côté de Berg-op-Zoom. C'était encore là l'Escaut de Pline, et cet auteur en mettant les Ménapiens en deçà du fleuve ne contredit pas Tacite, car les deux assertions se concilient très-bien, quand on ne donne le nom d'Escaut qu'à cette branche. Ainsi le *Schelde* actuel (l'Escaut oriental) et le *Hont* (l'Escaut occidental) ne sont devenus les bouches principales de ce fleuve que dans les siècles suivants.

(3) Cette opinion est encore reproduite dans quelques ouvrages récents : mais elle n'a d'autre base que la méprise de Ptolémée, qui met les Ménapiens sur la Meuse et les Tongres sur l'Escaut. Aucun autre écrivain n'a parlé d'un *Castellum* des Ménapiens sur la Meuse, et Ammien Marcellin, qui fait mention d'une forteresse située sur ce fleuve, ne nous en donne plus le nom (XVII, 2).

actuelle jusqu'à Saint-Omer. La montagne de Cassel, qui se trouvait sur son territoire, offrait une forteresse, appelée du mot latin de *Castellum* ou château. Ce fut sous la domination romaine une ville d'une certaine importance (1) et la capitale du pays, comme l'indique le nom de cité des Ménapiens qu'elle reçut dès le second siècle de notre ère (2).

Nous n'avons aucun renseignement sur l'organisation qui fut donnée au pays situé entre la Lys et l'Escaut. Tournai n'était certainement pas réuni à la Ménapie (3); car le système constant des Romains fut de scinder et non d'agrandir les anciens peuples de la Gaule. Nous voyons au IV[e] siècle cette ville former une cité indépendante : mais les indications historiques ne remontent pas plus haut. Le Courtraisis semble aussi avoir été vers cette époque un canton détaché : car la notice de l'empire parle des cavaliers cortoriakes, qu'elle ne confond point avec les troupes nerviennes ou ménapiennes. Il est donc probable que toutes ces contrées, autrefois vassales des Nerviens, furent soustraites à leur domination par la politique des empereurs (4). Mais rien ne nous

(1) M. Schayes, qui a très-bien montré qu'elle appartenait aux Ménapiens et non aux Morins, a signalé les deux tours que lui donne la carte de Peutinger et qui sont la marque d'une ville importante.

(2) Les noms de peuples joints aux dénominations des villes, marquaient les chefs-lieux : ainsi *Castellum Menapiorum* ne veut pas dire la forteresse des Ménapiens, mais leur capitale. Ptolémée l'appelle la *ville* des Ménapiens.

(3) Quelques écrivains, et entre autres Wastelain, ont supposé cette réunion; mais elle est contraire au texte même de la notice des provinces et des cités sur laquelle ils se fondent. Arras y reçoit le titre de cité des Atrébates, et Térouenne celui de cité des Morins, tandis que Tournai est appelé la cité des Tournaisiens. On voit donc que cette dernière ville n'étendait point son autorité sur la Ménapie : car elle aurait été nommée la cité des Ménapiens. Nous verrons ailleurs que les circonscriptions diocésaines n'impliquaient pas toujours d'anciennes relations politiques.

(4) Ce qui vient à l'appui de cette supposition, c'est que Louvain et le pays environnant furent aussi détachés de la Nervie et placés dans le pays des Tongres,

apprend si Auguste avait déjà préparé ce changement, ou s'il ne s'accomplit que plus tard.

Ce fut aussi dans les premiers temps de la domination romaine, mais sans que nous puissions reconnaître sous quel règne, que le pays situé entre le bas Escaut et la partie inférieure du cours de la Meuse acheva de se peupler. On a vu que du temps de César cette contrée encore déserte avait servi de refuge aux Éburons. Pline le Naturaliste, qui écrivait cent vingt ans plus tard, nous apprend qu'à son époque plusieurs tribus, de noms différents, habitaient à l'est de l'Escaut (1). Elles étaient appelées en commun Toxandres, mot qui semble se rapporter à la nature de la contrée (2). Le même auteur désigne, quoique confusément, les deux peuples principaux de ce groupe, les Frisiabons et les Bétases (3). Les premiers, dont le nom indique une colonie Frisonne, étaient voisins des bouches de la Meuse (4). Quant aux Bétases, Tacite

---

comme le marque la circonscription des deux diocèses. On s'étonnerait de ce morcellement si la population de cette contrée avait été purement nervienne, ainsi que l'indiquerait son langage. Mais, quelle que fût son origine, César semble la placer parmi les vassaux des Nerviens sous le nom de *Levaci* : dès lors, le gouvernement romain devait la leur enlever, conformément à sa politique ordinaire.

(1) *A Scaldi incolunt extera Toxandri pluribus nominibus* (Pline, IV, 17).

(2) On a voulu tirer ce mot du latin *Taxus*, if. César remarque en effet qu'il y avait beaucoup d'ifs dans le pays des Éburons. Mais je crois plus vraisemblable une étymologie flamande de ce nom : *'t Hoog sand*, la haute bruyère, mot à mot le haut sable. C'est pour ainsi dire la définition naturelle de la Campine.

(3) *Tungri, Sunici, Frisiabones, Betasi* (Ibid.).

(4) *Insulæ Frisiabonum*, Tit. (IV, 15). Il place dans ce passage les Frisiabons entre les bouches de la Meuse et du Rhin, tandis que ceux du continent étaient situés en deçà de la Meuse, comme l'a montré le passage cité plus haut. On peut en induire que ce petit peuple habitait des deux côtés du confluent de l'Escaut et de la Meuse, aux environs de Dordrecht et de Gertrudenberg, et peut-être jusqu'à Berg-op-Zoom, ce que semblent indiquer quelques témoignages du VII[e] et du IX[e] siècle (*Bajorzuna ubi pars maxima Frisionum habitabat*. — *Ann. Fuld. ad ann.* 880. Nous verrons dans le livre VI, que la vie de S[t]-Éloi place des Frisons près d'Anvers).

nous les montre établis dans le voisinage des Nerviens et des Tongres, non loin de l'île des Bataves (1). Ils devaient donc occuper la région qui s'étend au nord de la Grande Nèthe, et qui bornait de ce côté le territoire des Tongres et des Nerviens, tandis qu'à l'est elle touchait à la Batavie. C'est dans cet espace que règne encore aujourd'hui un dialecte particulier, qui se répand à l'ouest jusque dans le pays de Waes (2). Mais les déplacements que subirent les anciennes populations de cette partie de la Belgique dans les âges suivants, ne nous permettent pas de considérer ce dialecte comme provenant des Bétases. En effet, ce petit peuple n'apparait qu'un seul moment dans l'histoire (à l'époque de la révolte des Bataves) pour s'effacer ensuite sans retour. Une expression de Tacite, qui appelle ces frontières de la Belgique des terres perdues (3), explique l'obscurité qui règne sur l'origine et sur la destinée des peuples qui s'en partageaient la possession (4).

A ces diverses nations, libres ou vassales, la politique d'Auguste demandait des soldats, et ce fut là sans doute un des pre-

---

(1) *Labeo Betasiorum Tungrorumque et Nerviorum tumultuariâ manu restitit* (*Hist.* IV, 66). C'est près de Maestricht que les troupes des trois peuples s'étaient réunies dans cette occasion. *Nihil apud Batavos ausus, quosdam Nerviorum Betasiorumque in arma traxit* (IV, 56). Cette fois les Bétases se portèrent dans le pays des Caninéfates, évitant de se mesurer contre les Bataves. Ils touchaient, suivant PLINE, aux Frisiabons. Toutes ces données s'accordent dans leur résultat général.

Quelques écrivains ont voulu reconnaître le nom des Bétases dans celui du village de Beets sur le Démer. Ce n'est qu'une conjecture.

(2) C'est aussi l'idiome d'Anvers. Cette ville dont nous examinerons plus loin l'origine, est signalée par les hagiographes du VIIe siècle comme le centre d'un pays à part, qui fut rattaché au diocèse de Cambrai. On en a conclu qu'elle avait jadis dépendu de la Nervie, ce que j'admets au moins pour le pays adjacent.

(3) *Avia Belgarum*, mot à mot les contrées de la Belgique où il n'y a pas de chemins.

(4) Divers savants anciens et modernes ont fait descendre les Bétases des Aduatiks et les ont placés sur la Sambre et sur la Meuse. Je ne m'arrêterai pas à combattre cette opinion évidemment erronée.

miers liens qui rattachèrent à Rome ces populations naguère ennemies : car le service militaire avait de l'attrait pour elles. De belles armures, de bons chevaux, des marques d'honneur gagnées à prix de sang, faisaient oublier aux soldats auxiliaires qu'ils combattaient pour l'étranger (1). Comme on leur laissait pour commandants des chefs de leur pays, le jeune noble, destiné par sa naissance au métier des armes, allait chercher là les occasions de péril et d'honneur dont il était avide. L'usage de la langue latine devint bientôt familier à ceux qui servaient ainsi sous les aigles impériales, et on peut en trouver la preuve dans les noms romains qu'adopta presque immédiatement toute la noblesse gauloise (2). Les camps étaient pour le guerrier l'école de la vie romaine. Bientôt la confiance de l'empereur dans la soumission des « alliés gaulois » fut si complète, que tandis qu'il entretenait des forces imposantes sur la frontière pour contenir les Germains, il ne laissa d'autres troupes réglées dans l'intérieur du pays qu'un corps de douze cents soldats placé à Lyon (3).

A l'habileté des mesures prises pour l'administration du pays répondit l'adresse des hommes chargés de le gouverner. On en vit l'exemple à l'occasion du deuxième recensement, qui avait jeté

(1) On peut citer à ce sujet l'entretien que Tacite prête au célèbre Arminius avec son frère Flavius, resté au service de Rome. Je vois que tu as été blessé; que t'en est-il revenu? Flavius répond : une paie plus forte, un collier, une couronne et d'autres dons militaires. Le génie de l'écrivain n'invente pas ici, il ne fait que peindre.

(2) Il en fut de même de quelques-uns des Germains qui entrèrent au service de Rome, comme Flavius, frère d'Arminius, dont nous parlerons plus bas. Le premier grand-prêtre du temple d'Auguste, érigé 12 ans av. J.-C., est déjà nommé Caius Julius Vercondar Dubius. A l'époque suivante, il ne restait plus un seul nom gallique.

(3) La force de ce corps nous est indiquée par l'historien Josèphe (II, 16). Il est vrai que ce témoignage date d'une époque assez tardive; mais on voit déjà dans l'histoire de la révolte de Florus et de Sacrovir, l'an 21 de notre ère, que la cohorte lyonnaise formait la seule garnison romaine dans l'intérieur de la Gaule.

quelque agitation parmi les peuples dont il devait régler les tributs. Le commandement de l'armée et des provinces venait d'être confié au jeune Drusus, beau-fils d'Auguste et déjà investi de toute sa confiance. Il appela auprès de lui à Lyon les principaux chefs des nations mécontentes, sous prétexte des fêtes qu'il voulait célébrer, et leur prodiguant les marques de confiance et d'affection, il les gagna si bien qu'à la suite de cette entrevue, ils résolurent d'ériger au confluent de la Saône et du Rhône, un monument solennel de leur adhésion à l'empire. Un temple fut construit en l'honneur d'Auguste, où son image était entourée des statues de soixante nations gauloises. Ce fut .peut-être alors que la Gaule centrale perdit son ancien nom de celtique pour prendre celui de Gaule lyonnaise (1); nouvelle et profonde atteinte portée à la nationalité des populations soumises. C'en était fait de l'existence politique de la race gauloise : ses institutions, ses mœurs, ses croyances (2), tout allait être absorbé par l'invasion romaine, qui après avoir brisé l'indépendance des états, s'emparait des hommes pour les transformer.

Toutefois la résistance, déjà terminée sur les bords de la Loire et de la Seine, devait encore se continuer sur les frontières de la Germanie. C'était là que Rome allait rencontrer les branches les plus vigoureuses de cette grande famille blonde, qu'elle n'avait encore terrassée qu'à moitié. Devait-elle aussi anéantir la société

---

(1) C'est douze ans avant l'ère chrétienne que fut bâti le temple, peu après l'établissement d'une colonie romaine à Lyon. Nous ne savons pas précisément à quelle époque le nom de Gaule lyonnaise fut adopté; mais il semblerait étrange qu'on l'eût imposé sans motif, tandis qu'il paraît s'expliquer de lui-même après l'alliance solennelle conclue à Lyon.

(2) Le culte druidique fut interdit aux citoyens romains par Auguste : c'était déjà le frapper de mort, le droit de cité romaine étant l'objet de l'ambition de tous les chefs. Tibère rendit cette interdiction générale, et Claude la renouvela.

germanique, et ne laisser subsister en Europe aucun autre pouvoir que le sien? Elle put l'espérer un moment et se flatter de voir l'avenir justifier complétement ce titre orgueilleux de maîtresse du monde qu'elle prenait d'avance. L'histoire de ses guerres et de ses conquêtes sur la rive droite du Rhin, se rattache encore à celle de la Belgique, non seulement par la communauté d'origine des peuples qu'elle eut à combattre dans les deux pays, mais encore et surtout, par le but et par les résultats de cette longue lutte, au succès de laquelle était attaché le rétablissement ultérieur ou la destruction complète de l'ancienne nationalité belge.

CHAPITRE II.

LES PEUPLES DE LA GERMANIE OCCIDENTALE VAINCUS PAR LES ROMAINS.

Peuples qui habitaient la Germanie occidentale. Leur parenté et leur ancien nom. Les Sicambres. Leur guerre contre les Romains sous Auguste. Défaite de Lollius. Expéditions de Drusus par mer et par terre. Chefs nerviens qui se signalent dans cette guerre. Tibère remplace Drusus et termine la lutte. Les Sicambres établis en deçà du Rhin sous le nom de Gugernes. Époque probable de l'organisation des Tongres.

Deux groupes de peuples germaniques étaient établis à l'est du Rhin jusqu'aux terres basses du littoral. Le premier, qui portait le nom générique de Suèves, dominait sur les bords du Mein, et dans les contrées adjacentes (1); le second, qui ne portait point

(1) Du temps de César, les Suèves s'étendaient plus au nord et semblent avoir occupé une partie de la Hesse, que nous voyons dans la suite habitée par les Cattes.

de dénomination commune, habitait surtout le pays de plaines qui s'étend des deux côtés du Wéser et de l'Elbe. Ses nations les plus puissantes étaient celles des Sicambres et des Chéruskes, l'une établie entre le Wéser et le Rhin, l'autre plus avant dans l'intérieur du pays. Autour d'elles se groupaient les Tenchtères et les Usipètes, à qui les Sicambres avaient donné asile; les Cattes, qui finirent par s'étendre jusqu'au Mein; les Bructères, dont le nom paraît signifier habitants des marais, et qui étaient les plus rapprochés du littoral; enfin les Marses, campés d'abord vers les sources de la Lippe. Un certain nombre de tribus plus faibles ou moins connues complétaient cette ligue imparfaitement unie, mais qui devait se reformer plus tard sous le titre de Francs.

Les Suèves, qui dans la suite se portèrent vers le Midi, n'apparurent que dans les premiers temps sur les frontières de la Belgique et n'y pénétrèrent jamais (1). Au contraire, les Sicambres, les Chérusques et leurs alliés soutinrent constamment sur les bords du Rhin une lutte acharnée contre les légions romaines, et quelques-unes de leurs tribus finirent par s'établir sur le sol belge. L'importance du rôle qu'ils remplirent dans les âges suivants donne un intérêt particulier à leur histoire, sur laquelle nous allons entrer dans quelques détails.

Les écrivains des premiers siècles de notre ère n'aperçurent pas le lien de parenté qui rattachait entre elles ces nations de la Basse-Germanie. Ils entrevirent seulement qu'elles avaient le même

---

(1) Une opinion mise en avant par M. Jacob Grimm, expliquerait très-bien comment la ligue suève avait menacé, du temps de César, quelques nations voisines de la Belgique, comme les Ubiens. Ce savant écrivain regarde les Cattes comme d'origine suève : ce serait donc ce peuple qui aurait été la tribu suévique, contre laquelle marcha deux fois César. Plusieurs raisons historiques, que je ne puis exposer ici, me font pencher pour cette manière de voir.

culte (1), qu'elles se soutenaient habituellement et que leurs races princières étaient alliées entre elles. Plusieurs autres traits distinctifs ne furent remarqués qu'après l'établissement de la ligue franque. On reconnut alors qu'elles avaient une arme nationale favorite, la hache de guerre qui fut appelée francique (2), et qu'elles portaient une autre coiffure que le reste des Germains. En effet elles se rasaient la tête par derrière, tandis que leur front était protégé par une chevelure épaisse et fortement tressée (3). Elles parlaient aussi un dialecte spécial, qui tenait le milieu entre ceux des Suèves et des Saxons (4). Il est impossible de méconnaître en face de ces différents signes, la vieille unité de race de ces peuples qui formaient une des grandes branches de la famille germanique. Si, du temps de César et de Tacite, ils ne portaient plus de nom commun, c'est que le lien fraternel, qui dans l'origine avait fortement rattaché les nations du même sang, finit toujours

---

(1) Le temple de *Tanfana*, chez les Marses, était en vénération chez tous ces peuples (Tacite, *Ann.* I, 51).

(2) Quelques auteurs ont voulu tirer de ce nom celui des Francs, comme celui des Saxons de leur saxs ou coutelas. Chacune des grandes races germaniques avait ainsi son arme propre, et une tribu gothique, qui s'affilia aux Suèves, reçut le nom de Lombards ou grandes piques, parce qu'elle conservait la lance de ses aïeux, au lieu de porter la javeline comme ses alliés.

(3) Sidonius donne la peinture fidèle de cette coiffure nationale. Leurs cheveux, dit-il, réunis au sommet du crâne, viennent couvrir le front : par derrière la tête est nue (*Panég. de Majorien*, V, 240). Le Sicambre, dont l'occiput est rasé, se voit contraint, après sa défaite, de ramener en arrière sa chevelure, et d'en couvrir pour la première fois la partie de sa tête qui était toujours restée nue (*Epist.* VIII, 9). Le poète décrit dans la même lettre la coiffure différente des Saxons, qui se rasaient les cheveux par devant. Les Suèves conservaient leur chevelure tout entière et la rassemblaient en nœud sur le derrière de la tête, comme le remarque Tacite. D'autres écrivains parlent des tresses des Goths, que Sidoine nous montre couvrant leurs oreilles.

(4) Le trait le plus caractéristique de ce dialecte, est l'emploi du *ch* au lieu du *k*, comme on le voit encore dans le nom de *Charles*, qui représente celui de *Karl*.

par s'affaiblir et se rompre quand ces nations atteignirent lèur développement complet (1). Mais il est probable que leur dénomination générique avait été celle de Teutons (2). C'est parmi eux en effet que nous retrouvons cette tribu antique des Marses Teutes ou Diet-Marses, qui resta fidèle au nom de ses ancêtres. Sur leur territoire se trouvait encore la forêt sacrée de Teut, et le mot de Dutsch, par lequel les Anglais désignent aujourd'hui les habitants de la Hollande, paraît dater de l'époque où ce pays était occupé par les Francs (3).

Parmi les peuples de ce groupe, les Sicambres semblent avoir été les plus célèbres par leur valeur. On voit encore au V[e] siècle

---

(1) Les peuples suèves se séparèrent aussi dans la suite, et leur nom collectif semble n'avoir été gardé que par leur tribu aînée, celle des Semnons, qui devinrent les Souabes. L'ancien groupe des Wandales, dont les Goths faisaient partie, était déjà rompu, quand il sortit du nord-est de la Germanie. La ligue saxonne, si remarquable par sa longue cohésion, n'avait pas été reconnue pour une race particulière par les anciens auteurs. Les confédérations primitives eurent donc toutes des époques de brisement. Il en fut de même chez la race hellénique, dont nous voyons les branches se subdiviser après les premiers âges, tout en conservant leur dialecte distinctif.

(2) C'est sous ce nom que Pythéas désignait, au IV[e] siècle avant notre ère, les peuples situés à l'est du Rhin. Nous avons déjà vu que les deux ou trois cent mille guerriers teutons que vainquit Marius, représentaient une ligue et non pas un peuple particulier. Pline place encore quelques Teutons dans le nord de la Germanie, parmi les Cimbres et les Chauques. Ce sont les Diet-Marses, qui dès le temps de Strabon s'étaient retirés au nord de l'Elbe.

(3) Ce mot n'est qu'une forme particulière de celui de *Dietsch*, comme celui de Teutons désigne seulement une branche de la race *Teutsche*. Mais son application aux habitants des Pays-Bas doit être d'origine antique, puisqu'elle ne s'est conservée que chez les descendants des Anglo-Saxons, tandis que l'histoire ne nous montre jamais les Hollandais appelés ainsi, soit par eux-mêmes, soit par leurs voisins du continent. Il se rapporte donc à l'époque où les Angles, partis des bouches de l'Elbe, appelaient *Dutches*, les habitants des bords du Rhin et de la Meuse, c'est-à-dire les Saliens et leurs confédérés. Dans l'âge suivant, les noms de Frise et de Hollande signalèrent un nouvel état de choses (On trouve les *Fresan* cités dans quelques ouvrages anglo-saxons).

les chefs saliens s'honorer de sortir de cette race guerrière, et saint Rémy appeler Clovis un Sicambre. Du temps de César, deux mille cavaliers de cette nation, qui s'étaient hasardés à venir attaquer le camp d'Aduatuca, taillèrent en pièces un corps de deux cohortes romaines, fait d'armes des plus remarquables : car les mille légionnaires, formés en cercle, au sommet d'une colline et commandés par des vieux centurions, semblaient pouvoir braver tous les efforts de cette cavalerie barbare. Plus tard, les Sicambres, réunis aux Tenchtères et aux Usipètes qu'ils avaient recueillis après leur expulsion de la Gaule, envahirent les frontières de la Belgique sous le règne d'Auguste, quatorze ans avant l'ère chrétienne. Un historien grec les accuse d'avoir commencé par mettre en croix quelques Romains qui se trouvaient sur leur territoire; mais suivant un autre écrivain, ce furent quarante centurions chargés de demander tribut aux Germains, qui subirent ce supplice cruel (1). Quoi qu'il en soit, le début de la guerre fut glorieux pour les Sicambres. Ils enveloppèrent la cavalerie romaine envoyée contre eux et la défirent complétement. Rencontrant alors le gros de l'armée, que commandait Marcus Lollius, gouverneur de la Gaule, ils l'attaquèrent si vivement que les légions plièrent. La cinquième perdit son aigle dans cette défaite, qui fut toutefois plus honteuse que sanglante, car les vainqueurs n'étaient pas assez nombreux pour tirer un parti décisif de l'avantage qu'ils avaient obtenu (2). Mais quelques peuples de la rive gauche du

---

(1) Dion Cassius, qui donne la première version, n'ajoute rien qui explique ce meurtre : mais Velleius Paterculus accuse le commandant romain, ce qui semble s'accorder avec la prétention de lever tribut en Germanie. On peut donc admettre le second récit, qui appartient à un commentateur d'Horace (Acron). Il semble d'ailleurs confirmé par Florus, qui parle de vingt centurions brûlés vifs.

(2) Dion, qui est ici notre principal guide, rapporte que les Sicambres arrivèrent sans s'y attendre en face des légions, pendant qu'ils poursuivaient les escadrons en dé-

Rhin qui supportaient avec impatience les exactions de Lollius et le tribut annuel qui leur était imposé, saisirent cette occasion pour reprendre les armes. Le nom de ces peuples n'est pas cité par les historiens : seulement ils sont désignés comme Germains, mot qui semble indiquer les Éburons et les tribus adjacentes. On doit probablement y joindre les Aduatiks, qui partagèrent bientôt après leur châtiment. Quant aux Nerviens, ils se montrèrent alors, comme dans la suite, fidèles à l'alliance romaine. Traités en peuple libre, ils n'avaient pas les mêmes sujets de mécontentement que leurs voisins.

A la nouvelle de cette révolte, Auguste dirigea des forces nombreuses contre la Germanie, et il en remit le commandement à Drusus, son beau-fils, dont le génie devait justifier sa confiance. Le premier soin du jeune prince fut de gagner les chefs gaulois dont la fidélité était devenue suspecte. Il marcha ensuite avec huit légions contre les peuples révoltés, dont la soumission paraît avoir été immédiate : puis il passa le Rhin, pour attaquer les Sicambres et leurs alliés. Nous avons peu de détails sur cette guerre, dont la durée fut longue. Drusus semble avoir pris pour première base de ses opérations l'île des Bataves, peuple qui avait contracté alliance avec César et qui continuait à donner aux Romains des troupes auxiliaires. Il creusa ou approfondit la branche du Rhin que se jette dans l'Issel et qui reçut le nom de canal de Drusus. Une flotte équipée sur ce fleuve, porta ses soldats par cette nouvelle voie dans le pays des Frisons et des Chaukes, tribus maritimes alliées aux Bataves : elles se soumirent et montrèrent bientôt après leur fidélité, en dégageant elles-mêmes les navires que

---

route. Ce n'étaient donc probablement que leurs cavaliers qui donnèrent sur la cinquième légion et l'enfoncèrent en lui prenant son aigle. De là ce mot de Suétone : « la honte fut plus grande que le carnage. »

la tempête avait poussés sur les bas-fonds. Il est probable que ce zèle pour les Romains venait de leur inimitié contre les Bructères, dont elles étaient voisines (1). Drusus pénétra chez ces derniers en remontant l'Ems. Après avoir dévasté leur pays, il construisit à l'embouchure du fleuve un fort qui devait donner naissance à la ville d'Embden. Dans les campagnes suivantes, il conduisit ses légions des bords du Rhin jusqu'au Wéser, et livra bataille aux Sicambres, aux Chérusques et aux Suèves. L'honneur des victoires qu'il obtint alors, revint surtout à ses auxiliaires nerviens, commandés par deux chefs de leur nation, Senekte et Anekte.

Un accident fatal interrompit la brillante carrière de Drusus : une chute de cheval lui coûta la vie (l'an 9 avant J.-C.), et son frère aîné, Tibère, lui succéda dans le commandement. Ce nouveau général, aussi habile quoique moins audacieux, termina la lutte de la manière la plus favorable aux intérêts de l'empire. Les Chérusques et les Suèves demandèrent la paix : les Sicambres ne l'obtinrent qu'à la condition rigoureuse de subir la domination de Rome. Ils furent déportés sur la rive gauche du Rhin, entre ce fleuve, le Wahal et la Meuse, et placés pour ainsi dire sous la garde des légions établies dans les forteresses voisines. Avec leur patrie ils perdirent aussi leur nom national, et reçurent celui de Gugernes (2), dont l'origine est ignorée. L'historien Dion Cassius rapporte que plusieurs se donnèrent la mort pour ne pas survivre

---

(1) Ces nations du littoral, qui entrèrent plus tard dans la ligue saxonne, paraissent avoir eu de tout temps une haine héréditaire contre celles qui formèrent la ligue franque.

(2) Il n'y a cependant aucune preuve directe de l'identité de la colonie des Sicambres avec les Gugernes; mais elle est admise comme probable, et la question a du reste peu d'importance, l'histoire des Gugernes étant à peu près ignorée.

à l'indépendance de leur race; mais elle était destinée à se relever après de longues épreuves (1).

Quant aux Éburons et aux nations voisines qui avaient joint un moment leurs armes à celles des Germains, nous avons déjà vu que leur sort fut à peu près le même. Réunis sous le nom de Tongres, ils formèrent aussi un peuple nouveau, surveillé par les armées étrangères. On ignore si ce fut Drusus ou Tibère qui leur imposa cette réorganisation forcée; mais elle paraît moins conforme au génie fier du premier qu'à la politique profonde du second. Les diverses tribus mêlées sous le nom de Tongres, devinrent pour Rome une pépinière de soldats braves et fidèles, dont plusieurs trouvèrent place dans les corps d'élite qui sous le titre de Prétoriens formaient la garde des empereurs, tandis que le reste, classés dans les cohortes auxiliaires, versaient leur sang sur les frontières les plus reculées de l'empire. Une bonne partie furent envoyés un peu plus tard dans la Grande-Bretagne, où ils rivalisèrent de courage et de gloire avec les Bataves (2).

---

(1) Il y eut aussi, au dire de Suétone, des Suèves parmi les Germains déportés en Belgique. On a souvent cru reconnaître leur nom dans celui des villages flamands de Sweveghem et Swevezele. Mais réduites à de si faibles proportions, les traces de l'émigration suévique ont si peu d'importance que l'histoire ne peut s'y arrêter. Je n'ai pas découvert de traces d'un dialecte spécial ou de mœurs particulières dans ces prétendus villages suèves, et il se pourrait que ce fussent des colonies zélandaises, les noms de Zeeuw et de Suève se confondant au moyen-âge (Voir les chapitres I et II du livre VI).

(2) « Agricola, voyant les légionnaires exposés aux traits des Bretons, s'adresse à trois cohortes de Bataves et à deux de Tongres, qu'il charge d'engager le combat corps à corps. Les Bataves attaquent l'épée à la main, poussent l'ennemi de leurs boucliers, le frappent au visage, écrasent ceux qui étaient dans la plaine et atteignent les hauteurs; les Tongres, pleins d'ardeur et d'émulation, s'élancent pour les rejoindre et renversent tout devant eux. » (Tacite, *Agr.* 36).

CHAPITRE III.

LA DOMINATION ROMAINE RENVERSÉE EN GERMANIE, AFFERMIE EN BELGIQUE.

Extension de la puissance romaine dans la Germanie occidentale. Expéditions de Tibère dans ce pays, jusqu'aux bords de l'Elbe. Les Suèves de Bohême menacés d'une double invasion. Pacification de la Germanie rhénane. Le Chéruske Arminius prépare ses compatriotes à la résistance. Défaite et destruction des légions de Varus. La domination romaine renversée sur la rive droite du Rhin. Soulèvement avorté de la Gaule. Les Belges punis de leur fidélité à Néron.

Après la défaite et la déportation des Sicambres, il y eut un moment où la domination romaine parut sur le point de s'établir dans la Germanie, de la même manière à peu près que dans la Gaule. La fortune s'était constamment déclarée pour eux, et la supériorité de leurs armes, de leur puissance et de leur civilisation, semblait rendre inutile toute tentative de lutte. Quelques soulèvements partiels éclatèrent, il est vrai, chez les peuples reculés que Drusus avait rendus tributaires (1); mais quand Tibère entreprit contre eux une nouvelle expédition, la troisième année de notre ère, il ne rencontra plus de résistance sérieuse. Ses légions embarquées sur une flotte nombreuse, pénétrèrent dans les lacs qui forment aujourd'hui le *Zuiderzee*, et subjugué-

(1) M. Vicinius, qui commandait alors l'armée romaine, obtint une statue triomphale pour avoir en partie soutenu, en partie réprimé les attaques des Germains.

rent en peu de temps les Caninéfates qui habitaient le long de la mer (dans le nord de la Hollande actuelle), les Attuaires et les Bructères, établis sur les bords de l'Ems et dans les contrées adjacentes (1). Les Chéruskes renouvelèrent le traité qui les rangeait parmi les alliés de Rome. Ils fournirent des troupes auxiliaires, à la tête desquelles leur chef Sigimer plaça ses propres fils.

L'année suivante, l'armée s'avança jusqu'aux bords de l'Elbe. Un historien qui faisait partie de cette expédition, Velléius Paterculus, nous en a laissé un tableau brillant. Les légions venues à travers le pays des Bructères, furent rejointes par la flotte qui avait côtoyé le littoral. Les tribus des Chaukes, renouvelant à leur tour l'alliance faite avec Drusus, rendirent hommage à Tibère. On vit ces guerriers innombrables, de stature colossale, déposer leurs armes pour venir s'incliner devant l'estrade où siégeait le général romain, entouré des légions étincelantes. Sur les bords de l'Elbe (2), une armée suève se montra, prête à disputer le passage de ce fleuve aux étrangers. Mais elle recula vers les forêts à l'approche des galères. Cependant un vieux chef, poussé par une curiosité irrésistible, se jeta seul dans un léger canot, et s'avançant jusqu'au milieu du lit de l'Elbe, il sollicita la faveur de voir le commandant ennemi. On lui permit d'aborder, et après avoir longtemps contemplé le spectacle merveilleux qui s'offrait à ses regards, il s'écria : c'est folie à nos guerriers de vouloir combattre des Dieux ! (3) Il serra ensuite la main que lui tendait Tibère, remonta dans son canot et repassa le fleuve, les yeux toujours fixés sur les Romains.

---

(1) Velleius Paterculus, L. II, c. 95 et seq.

(2) Probablement dans le pays des Lombards, dont Velleius, dans un langage un peu énigmatique, dit que l'orgueil farouche fut abattu, ce qui paraît signifier seulement qu'ils reculèrent.

(3) Velleius développe en rhéteur les paroles dont j'indique ici le sens.

A la suite de cette campagne qui n'avait point coûté de sang, l'armée rentra dans ses quartiers d'hiver, et prit en partie ses cantonnements autour du fort d'Alise, élevé par Drusus sur les bords de la Lippe (1). Une seule des nations germaniques paraissait encore redoutable : c'étaient les Suèves Marcomans, récemment établis dans la Bohême et que commandait le vaillant roi Marobaud. Ce prince, qui dans sa jeunesse avait porté les armes pour les Romains et obtenu l'amitié d'Auguste, s'était appliqué à créer une armée plus régulière et mieux disciplinée que celles des peuples voisins. Elle comptait septante mille fantassins et quatre mille cavaliers, organisés jusqu'à un certain point sur le modèle des troupes romaines. Tibère entreprit de l'attaquer de deux côtés à la fois, et réunit dans ce but douze légions sur le Danube, tandis que l'armée de Germanie devait pénétrer en Bohême par le Nord. Mais une révolte des peuples d'Illyrie et de Pannonie (dont la plus grande partie se composaient des tribus galliques) contraignit les Romains à renoncer à leur projet pour ne pas combattre tant d'ennemis à la fois (2), et Marobaud obtint la paix sans avoir rien perdu de sa puissance.

Pendant les années suivantes, les relations pacifiques se prolongèrent entre les peuples de la Germanie occidentale et des légions campées sur leur territoire. « Les barbares s'accoutumaient à nos usages, dit un historien (3); ils se rendaient aux marchés ouverts dans les établissements romains; ils entraient en rapports

---

(1) On croit que c'était à *Elsen*, au confluent de la Lippe et de l'Alme : mais il y a quelque dissidence à ce sujet.

(2) Marobaud était l'ennemi des peuples galliques qu'il avait chassés de la Bohême et de la rive gauche du Danube. On ne retrouve point de traces des Tectosages orientaux, que César plaçait encore dans ces contrées; leurs debris se réfugièrent peut-être au midi du fleuve, où Pline l'Ancien nous montre une tribu des *Belgites*.

(3) Dion Cassius, L. LVI.

avec les habitants. Sans renoncer à leur indépendance et à leur caractère guerrier, ils apprenaient peu à peu à changer d'existence, et quoiqu'ils fussent déjà comme tenus sous la garde des troupes romaines, ils ne s'apercevaient pas encore de la transformation à laquelle ils se laissaient entraîner. C'était la même politique qui avait été employée dans la Gaule, et elle semblait avoir le même succès. On commençait aussi à établir des voies militaires dans l'intérieur du pays (1). On dressait des remparts palissadés autour du territoire occupé par les légions (2). La Germanie paraissait pacifiée pour longtemps, et suivant l'expression de Florus, il semblait que les hommes, la terre, le ciel même s'y fussent adoucis (3).

Le commandement de l'armée du Rhin échut vers cette époque (6 ans après J.-C.), à Quinctilius Varus, ancien gouverneur de la Syrie, enrichi par ses exactions (4). La soumission sans bornes qu'il avait trouvée chez des peuples amollis, l'aveugla sur la résistance que devait rencontrer son pouvoir dans un pays à peine dompté. Toutefois il semble s'être proposé plutôt de civiliser ces tribus barbares que de faire peser sur elles la tyrannie et la spoliation. C'était un esprit sans violence, ami du repos et peu entreprenant. Mais il se persuada que pour assouplir les Germains, il suffirait de les accoutumer aux formes répressives de la justice romaine. Des huit légions qui gardaient la Gaule, trois étaient campées sur le sol de la Germanie. Non content d'inspecter leurs

---

(1) L. Domitius avait construit une route à travers les marais, qui conduisait vers l'Ems (TACITE, *Ann.* I, 63).

(2) C'était le commencement du *limes trans-rhenanus* qui finit par embrasser une vaste étendue de terrain, comme nous le verrons au chapitre Ier du IVe livre. TACITE en attribue l'établissement à Tibère (*Ann.* L).

(3) FLORUS, IV, 12.

(4) VELLEIUS, II, 117.

cantonnements, on le vit chaque année y passer la belle saison, se rendant d'un poste à un autre pour y remplir les fonctions de magistrat plutôt que de général (1). Il faisait comparaître devant lui les Germains, pour juger lui-même leurs différends qu'ils étaient habitués à vider par les armes. Mais il usa sans doute de quelque ménagement dans ses premières tentatives de juridiction; car rien ne lui fit pressentir l'orage qu'il soulevait contre lui, et plusieurs de ceux dont il avait terminé les guerres privées, se montrèrent reconnaissants de son intervention. Plus tard on les accusa de perfidie; mais une longue dissimulation n'entrait pas dans leur caractère, et aussi longtemps qu'ils crurent voir dans Varus un arbitre et non un maître, leur orgueil ne pouvait s'en offenser. Une partie des chefs indigènes semblent avoir reconnu de bonne foi son autorité et lui être restés fidèles jusqu'à la fin (2).

Mais encouragé par ce premier succès, le général romain finit par déployer le caractère d'un juge suprême et dicta ses arrêts avec toute la rigueur que comportaient les usages de sa nation. Ce devait être le signal de la résistance, et tout ce qui peut étonner, c'est qu'elle n'éclata pas immédiatement. Mais Varus n'exerçait encore sa juridiction que dans les limites des cantonnements militaires, et la puissance romaine y était si fortement établie qu'il eût été impossible de la renverser.

Au delà de ces cantonnements s'étendait le pays des Chéruskes, qui avaient fait alliance avec l'empire à l'époque de l'expédition de Tibère. Un de leurs chefs, appelé Ségeste, avait reçu d'Auguste le droit de cité romaine. Un autre, fils de son frère, s'était signalé

---

(1) Velleius est ici notre principal guide, mais Florus s'accorde avec lui. Dion Cassius est le seul qui accuse Varus d'avoir exigé des tributs. On peut croire que cet historien, qui écrivait beaucoup plus tard, aura confondu les exactions de Varus en Syrie avec les fautes qu'il commit chez les Germains.

(2) Tel fut Boiocalus, chef des Ansibares (Tacite, *Ann.* XIII, 55).

parmi les auxiliaires germaniques et avait obtenu le rang de chevalier. C'était Arminius, âgé alors d'à peu près vingt-sept ans et doué des qualités héroïques qui inspirent l'admiration aux peuples. L'ardeur de son âme, dit un contemporain, brillait sur ses traits et dans son regard (1). Familiarisé avec les usages des Romains qu'il avait servis, il ne tarda pas à comprendre le danger dont la liberté de sa patrie était menacée, et sa naissance comme son courage l'appelait à la défendre (2). Déjà fermentait le ressentiment des Germains, auxquels l'appareil et les formes d'un tribunal étranger inspiraient une aversion profonde (3). Arminius eut peu de peine à les disposer à la guerre. Toutefois ses premières démarches furent révélées à Varus par Ségeste, dont il avait excité la haine en épousant sa fille malgré lui. Mais le gouverneur ne voulut pas croire au projet d'une révolte que rien ne lui avait fait soupçonner. Soit qu'il n'éprouvât aucune inquiétude, ou qu'il comptât sur l'aspect imposant d'une armée régulière pour effrayer les mécontents, il réunit trois légions et se dirigea vers la forêt de Teut, attiré, s'il faut en croire les historiens, par le désir d'apai-

---

(1) VELLEIUS, II, 118. C'est cet écrivain qui nous a laissé le portrait d'Arminius, dont TACITE nous fait connaître l'âge et la famille. Le nom de ce héros chéruske est devenu historique sous sa forme latine. On a longtemps cru qu'il répondait à celui de Hermann, mais les linguistes préfèrent celui d'Armin ou d'Irmin. Je n'oserais choisir, car il ne s'agit point ici d'un nom resté pur. Le jeune chef avait été appelé Arminius dans l'armée romaine, en même temps qu'un de ses frères recevait la dénomination latine de Flavius, c'est-à-dire le blond. Ces noms militaires répondaient sans doute à des mots germaniques, mais on peut douter qu'ils en fussent la reproduction exacte. Je les ai laissés tels que les donne l'histoire.

(2) On peut juger de l'illustration de la race dont il sortait par le choix que firent les Ubiens d'un rejeton de cette famille, Ségimund, fils de Ségeste, pour leur grand-prêtre. Le fils de Flavius fut rappelé d'Italie par les Chéruskes pour être leur roi.

(3) FLORUS raconte qu'ils coupèrent la langue d'un avocat et lui cousirent la bouche, afin que cette vipère cessât de siffler (IV, 12).

ser les démêlés des tribus les plus lointaines, c'est-à-dire d'exercer sur elles l'autorité qu'il s'était arrogée sur les autres. C'était au mois de septembre, dans la neuvième année de l'ère chrétienne. La forêt, située à l'est des sources du Wéser, offrait une épaisseur profonde et presque impénétrable. Mais Varus mit à l'œuvre ses soldats, qui se frayèrent une route en abattant ces arbres séculaires. Il ne savait pas que c'était outrager les Germains par un sacrilége.

L'armée était parvenue au cœur de la forêt, quand les ennemis se montrèrent. C'étaient les Marses, les Chéruskes, les Bructères, les Cattes et les tribus adjacentes. Arminius, qui s'était placé à leur tête, les animait de son ardeur et dirigeait leurs attaques. Une tempête s'était élevée, le vent soufflait avec violence, la pluie tombait à torrents. La nature semblait combattre pour les Germains qui accablaient de javelots les légionnaires dispersés. Il fallut abandonner la plus grande partie des bagages, et réunir les soldats dans un camp dressé à la hâte au sommet d'une montagne. Le lendemain la retraite commença et se fit en assez bon ordre dans la partie de la forêt qui était la plus ouverte; mais le troisième jour (11 septembre), il fallut s'engager dans les défilés, et les Germains qui avaient reçu de nouveaux renforts, fermèrent le passage de tous côtés. Alors Varus et la plupart des généraux se donnèrent la mort. Les soldats se laissèrent égorger sans résistance. Jamais défaite n'avait été plus meurtrière. Il n'échappa qu'une poignée de fugitifs. Les trois légions périrent, et leurs aigles servirent de trophée au vainqueur (1).

Ce grand désastre fit renoncer Auguste au dessein de soumettre la Germanie. Le fort d'Alise et les autres postes romains étaient

---

(1) Tout ce récit est emprunté à Dion Cassius; on peut le compléter par les détails que donnent Tacite, Velleius et Florus, mais j'ai cru devoir les omettre ici.

tombés entre les mains d'Arminius (1), et il avait envoyé à Marobaud la tête de Varus pour l'engager à prendre les armes à son tour. On craignit à Rome un soulèvement de la Gaule. Mais ces terreurs étaient exagérées. Lucius Asprénas, neveu de Varus et son lieutenant, qui commandait les légions du Haut-Rhin, les amena rapidement sur la frontière de la Belgique qu'il réussit à couvrir. Les Belges offrirent aussi de se charger eux-mêmes de la défense de leur pays (2); mais la politique et l'honneur de Rome défendaient d'accepter cette offre. Tibère vint prendre le commandement de l'armée, qui reçut des renforts considérables. Il s'établit sur la rive gauche du Rhin, renonçant à occuper le territoire que son frère avait autrefois conquis. Quand le premier moment de péril fut passé, il retourna en Italie, et le soin de continuer la guerre fut remis à son neveu Germanicus, fils de Drusus.

Sous ce nouveau chef, la fortune devint plus favorable aux armées romaines. Mais il n'entre point dans notre tâche de décrire les expéditions qui jetèrent un nouvel éclat sur leurs armes, sans amener de résultat durable. Tibère, appelé bientôt après à recueillir la succession d'Auguste, avait pris la ferme résolution de ne plus chercher à étendre les frontières de l'empire. Le Rhin en fut la limite orientale : toutefois les Romains gardèrent en leur pouvoir le canal creusé par Drusus pour réunir ce fleuve à l'Issel, et

(1) A l'exception du fort de l'Ems, situé dans le pays des Chaukes. Ces derniers demeurèrent fidèles à leur alliance avec les Romains, pour lesquels ils combattirent encore. Mais leur admiration pour Arminius l'emporta sur leur haine héréditaire, quand le hasard des batailles l'amena en face d'eux, blessé et couvert de sang. Ils le reconnurent et le laissèrent passer (*Ann.* II, 17) : le caractère germanique comportait de pareils traits.

(2) Nous n'avons connaissance de cette résolution que par un passage du discours de Germanicus à ses soldats : « Aux dieux ne plaise, qu'acceptant les offres des Belges, nous leur laissions l'honneur glorieux d'avoir secouru Rome et dompté les Germains! »

ouvrir ainsi à leurs flottes une voie facile vers la mer du Nord. Depuis lors la guerre de Germanie n'eut plus pour objet la conquête : les légions pénétrèrent dans la forêt de Teut pour y recueillir les ossements abandonnés de Varus et de ses soldats; elles remportèrent l'avantage dans deux batailles rangées, mais sans pouvoir abattre le courage opiniâtre d'Arminius; et Germanicus, ayant été rappelé en Italie par Tibère au bout de trois ans, le chef chéruske conserva l'honneur d'avoir brisé pour jamais le joug dont sa patrie était menacée (1).

Mais l'affranchissement de la Germanie occidentale n'affaiblit pas la domination romaine dans les régions situées en deçà du Rhin. Ni les Belges, ni les peuples germaniques récemment établis dans leur voisinage (les Ubiens et les Gugernes), n'avaient paru disposés à reprendre les armes. Peut-être cependant régnait-il quelque agitation dans la Gaule : car on vit un peu plus tard (l'an 21 de notre ère) une tentative de révolte jeter le trouble dans ce pays. Des chefs qui portaient déjà des noms latins, Lucius Florus, noble trévir, et Julius Sacrovir, le plus puissant des Édues, entreprirent de soulever de concert les Belges et les Celtes. Tacite, qui nous a transmis le récit de cette entreprise, l'attribue aux dettes dont les peuples des deux provinces étaient accablés. La pesanteur des tributs qu'ils avaient sans cesse à payer, les avait forcés de recourir aux emprunts, et l'usure avait achevé leur ruine (2). D'un autre côté, l'on commençait à s'apercevoir

(1) Après la retraite des Romains, Arminius combattit contre Marobaud, qui fut défait et dont l'empire s'écroula. Mais le héros vainqueur était devenu trop grand pour ne pas inspirer de jalousie aux chefs que sa gloire éclipsait. Il fut victime de la haine secrète de ses proches et périt dans sa trente-sixième année.

(2) Tacite se contente d'indiquer ces causes d'appauvrissement, sans expliquer le système d'emprunts qui était alors presque universel. Les capitalistes romains avançaient aux villes et aux peuples les sommes exigées par le trésor. Mais à l'intérêt légal

que c'étaient les soldats levés dans la Gaule et dans les autres provinces récemment conquises qui faisaient la force réelle des légions, plutôt que les Italiens dégénérés. La Gaule est plus puissante que l'Italie, disaient Florus et Sacrovir; mais la désunion des Gaulois et l'organisation admirable des armées romaines firent échouer la révolte. Julius Indus, noble trévir, ennemi de Florus, dispersa les bandes qu'il commençait à former dans l'Ardenne et le réduisit à se donner la mort. Une cohorte sortie de Lyon et des troupes détachées des garnisons du Bas-Rhin, étouffèrent un soulèvement prématuré des Turones et des Andégaves (1). Les Édues, dont le mouvement éclata plus tard, avaient réuni quarante mille combattants, mais dont huit mille seulement étaient armés en légionnaires. Deux légions aguerries et accompagnées d'auxiliaires d'élite, dispersèrent ces milices inexpérimentées, et Sacrovir se perça de son glaive pour échapper à la vengeance cruelle des vainqueurs.

Après cette rébellion si vite étouffée, les règnes de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron, ne furent marqués par aucun effort des Gaulois pour ressaisir leur indépendance. Le temps les avait habitués à une domination, sous laquelle la prospérité matérielle du pays s'était accrue. Les historiens de cette époque parlent tous de la richesse de la Gaule, et l'ancienne réputation guerrière de ses habitants était oubliée. Les Belges seuls passaient encore pour belliqueux (2). Le grand nombre de soldats qu'ils fournissaient aux armées du Rhin, avait établi des relations amicales

---

de douze pour cent, ils ajoutaient des stipulations usuraires, qui grossissaient la dette dans une proportion effrayante.

(1) Les peuples de la Touraine et de l'Anjou.

(2) Tacite fait dire à Civilis : la Gaule n'est bonne qu'à servir de proie, et ce qui lui reste de force, ne consiste que dans les Belges (*Annal.* IV, 76).

entre eux et les légions (1); ils s'associaient à leurs affections et à leurs haines, comme à leur gloire. On en vit la preuve à la fin du règne de Néron (l'an 68). La Gaule centrale avait pris part aux premiers soulèvements qui éclatèrent contre la tyrannie de ce prince, et elle proclama empereur Julius Vindex (2). Mais l'armée de Germanie et les peuples qui en étaient les plus rapprochés soutinrent la cause de Néron (3). Vindex, vaincu dans un combat sanglant, se donna la mort. Il fut vengé par Galba qui parvint bientôt à l'empire. Les nations qui s'étaient révoltées reçurent diverses faveurs et un allégement notable de tributs; celles qui étaient restées fidèles, furent traitées sévèrement, quelques-unes même privées d'une partie de leur territoire. On ne songeait pas que c'était détruire leurs affections et les disposer à saisir les occasions de vengeance que les circonstances pouvaient leur offrir. Dès la fin de la même année, elles se déclarèrent pour Vitellius à qui les légions rhénanes venaient de décerner l'empire. Ainsi commença une nouvelle guerre civile, qui devait prendre un moment le caractère d'une lutte nationale.

(1) C'est au recrutement de ces légions rhénanes en Belgique que semble devoir être surtout attribuée la haute taille de leurs soldats (dont nous avons parlé au 2e chapitre du Ier livre).

(2) C'était le gouverneur de la Gaule méridionale, et il descendait de la race royale des Allobroges.

(3) Il y avait des auxiliaires belges dans l'armée qui défit Vindex (*Ann.* IV, 76).

CHAPITRE IV.

SOULÈVEMENT DES BATAVES ET D'UNE PARTIE DE LA GAULE (L'AN 69 ET 70).

Les Bataves. Claudius Civilis. Commencement de la révolte. Ses premiers progrès sur les bords du Rhin et de la Meuse. Soulèvement des Trévirs et projet d'un empire gaulois. Les Tongres et les Nerviens s'allient aux révoltés. Hésitation des peuples du centre de la Gaule, qui restent soumis à Rome. Défaite des Trévirs. Les Nerviens et les Tongres retournent dans le parti des Romains. Fin de la lutte.

La nation des Bataves, qui habitait l'extrême frontière de la Belgique, entre le Rhin, la Meuse et le Wahal, semble n'avoir jamais fait partie de l'ancienne ligue belge (1). C'était une tribu des Cattes qui s'était détachée des autres à la suite d'une rupture violente, et la tradition disait qu'elle avait occupé sans résistance l'espace autrefois inculte et désert où elle s'établit (2). On ne la voit point figurer dans les guerres de César contre les Belges et les Germains; mais il semble qu'elle lui fournit une partie de ces

(1) Elle n'est citée ni dans les dénombrements que nous offrent les commentaires, ni dans le récit de l'expédition contre Ambiorix. Ce dernier point est d'autant plus singulier que les Bataves confinaient aux Éburons sur la rive gauche de la Meuse, où ils occupaient une étroite lisière de terrain (*Non multum ripæ*).

(2) *Extrema gallicæ oræ, vacua cultoribus, simulque insulam, inter vada sitam, occupavere.* Tac., *Hist.*, IV, 12. — D'après ce passage, l'établissement des Bataves en deçà de la Meuse aurait probablement précédé l'arrivée des Éburons.

vaillants auxiliaires germaniques qu'il employa contre les Gaulois et plus tard contre Pompée. En effet, la garde germaine qui conserva depuis lors le privilége d'être attachée à la personne des empereurs, se composait de cavaliers bataves. Ce corps d'élite, fort de mille hommes, joignait à une valeur impétueuse des habitudes militaires propres à sa nation. On voyait les Bataves traverser à la nage les plus grands fleuves, sans quitter leur armure et sans rompre leur ordre de bataille. Leur infanterie tenait aussi le premier rang parmi les troupes auxiliaires et le disputait en fermeté aux légions les plus célèbres (1). Seuls de tous les peuples soumis à l'empire romain, ils étaient exempts de tributs : on ne leur demandait que des guerriers, et longtemps ils semblèrent mettre leur orgueil à en fournir. Mais le moment arriva enfin où le joug leur devint pesant.

Dans les troubles qui précédèrent la chute de Néron, deux chefs bataves, issus de sang royal, Julius Paulus et Claudius Civilis, étaient devenus suspects à ce prince (2). Paulus fut mis à mort et Civilis emprisonné. Ce dernier, rendu à la liberté après l'avénement de Galba, faillit encore être victime du ressentiment de l'armée de Germanie, qui haïssait en lui l'ennemi de Néron. Il ne dut la vie qu'à l'influence qu'on lui connaissait sur les Bataves. Mais son courage ne fut pas abattu par le danger, et le désir de la vengeance éveillant dans son âme des pensées audacieuses, il n'hésita pas à pousser ses compatriotes à la révolte. Une nouvelle levée d'hommes, exercée avec quelque rigueur, avait mécon-

---

(1) Tacite entre dans quelques détails à ce sujet, en parlant des Bataves auxiliaires attachés à la XIVe légion et qui passaient pour l'élite de l'armée.

(2) C'est Tacite qui est ici notre seul guide. La révolte de Civilis et d'une partie de la Gaule est longuement racontée dans les livres IV et V de son histoire. Nous en avons extrait ce que son récit a d'intéressant pour notre sujet, sans insister, comme il le fait, sur les événements de la guerre considérés au point de vue romain.

tenté les esprits : il s'assura le concours d'autres chefs et l'appui des Caninéfates.

Cette tribu maritime qui couvrait le littoral, vivait depuis longtemps dans une intime alliance avec les Bataves (1); mais elle n'avait point partagé leur vieil attachement aux Romains. Vaincue autrefois par Drusus, elle avait recommencé les hostilités du temps de Caligula et l'avait bravé impunément. Sous Claude, les pirateries du Caninéfate *Gannask* avaient jeté l'inquiétude sur les côtes de la Gaule. Il restait donc là un esprit d'indépendance sur lequel Civilis avait compté. Son attente ne fut pas déçue. Un chef du nom de Brinno, issu d'une race ennemie de Rome, se mit à la tête du peuple, et de concert avec les Frisons qui habitaient la même côte, il attaqua par mer un camp situé près de la plage et gardé par deux cohortes. Maître de ce poste, il marcha contre les forts qui bordaient le Rhin, et dont les garnisons se composaient de nouveaux soldats (2), levés à la hâte chez les Nerviens et dans les cantons occupés par des populations germaniques (3). Ces garnisons se replièrent vers l'embranchement du Rhin et du Wahal, où après leur réunion à d'autres troupes, elles formèrent un petit corps d'armée, soutenu par les navires de guerre qui les avaient suivies dans leur retraite. Mais Civilis, se joignant aux Caninéfates et aux Frisons, vint leur livrer bataille. Une cohorte de Ton-

---

(1) *Ea gens partem insulæ colit, origine, lingua, virtute par Batavis.* L'auteur latin croit à l'origine semblable des deux peuples, mais la différence de race entre les Cattes et les Germains du littoral, n'était pas appréciable pour lui.

(2) Une forte partie de l'armée avait été détachée vers l'Italie, pour placer sur le trône impérial Vitellius. De là ces nouvelles levées.

(3) *Vitellius e proximis Nerviorum Germanorumque pagis segnem numerum armis oneraverat* (IV, 15). Ces cantons des Germains qui fournissaient des soldats à l'empire conjointement avec les Nerviens, sont probablement les parties de la Belgique où les empereurs avaient établi ou toléré des peuples venus d'outre-Rhin.

gres passa aussitôt dans les rangs des révoltés. Les équipages de la flotte, composés de Bataves, massacrèrent les Romains qui se trouvaient sur leur bord. La défaite fut générale, et les vaincus n'ayant point de retraite, mirent bas les armes. Civilis rendit la liberté aux chefs des cohortes auxiliaires (belges pour la plupart), et réussit à faire entrer dans ses rangs une partie des soldats.

C'était sans doute la sympathie nationale des peuples d'origine germanique et leur aversion commune pour les Romains qui associaient ainsi les Tongres et d'autres troupes belges à la rébellion des Bataves. Car ce mouvement n'avait été ni médité ni prévu, et l'on ne voit pas quel résultat s'en promettaient les auteurs de la défection. Elle se propagea cependant, et à la suite de quelques autres avantages remportés par Civilis, les Gugernes, cette vieille colonie des Sicambres, n'hésitèrent pas à faire alliance avec lui. Dans une attaque qu'il dirigea bientôt après contre les légions campées à Xanten, des cohortes nerviennes plièrent à son approche et devinrent suspectes de trahison. L'esprit de révolte se manifestait chez des peuples dont la fidélité avait paru jusque-là inébranlable. D'un autre côté, les nations d'outre-Rhin, avides de combats et ennemies du nom de Rome s'armaient à leur tour pour seconder la révolte. Les Bructères, les Tenchtères et les Usipètes avaient réuni leurs guerriers. Les Chaukes mêmes s'étaient joints aux Frisons.

Au contraire, tout était confusion et discorde dans l'armée romaine. Vitellius qu'elle avait porté à l'empire, venait de succomber en Italie; et Vespasien, qui lui avait succédé, n'était à ses yeux que le chef du parti ennemi. Pleine de colère, elle accusait de défection ses généraux et ses officiers qui avaient reconnu le nouvel empereur; elle ne leur obéissait qu'en frémissant et finit même par en massacrer quelques-uns. Dans ce désordre, quelques chefs gaulois conçurent la pensée d'affranchir pour jamais leur pays et

de créer un empire des Gaules. Ce dessein audacieux, formé brusquement et qui n'avait d'autre base qu'une ambition chimérique, obtint cependant un commencement de succès. Classicus et Tutor, nobles trévirs, qui étaient à la tête des auxiliaires de leur nation, se séparèrent tout-à-coup des légions qu'ils accompagnaient et que Civilis se préparait à combattre. Elles se réfugièrent au camp de *Novesium* (Nuis), dont elles étaient peu éloignées. Mais des émissaires secrets qui leur furent envoyés, profitèrent de leur mécontentement pour les engager à une capitulation. Comme elles étaient principalement formées de soldats levés dans les provinces gauloises ou qu'un long séjour attachait à ce pays, elles se laissèrent entraîner à entrer au service de ce nouvel empire, qui n'existait encore que dans l'imagination de ses auteurs. Les milices étrangères elles-mêmes préféraient des maîtres inconnus à un souverain qu'elles haïssaient. Classicus, revêtu du costume des généraux, leur fit prêter le serment de fidélité à la Gaule. Une autre légion, campée à Bonn, céda également. Celles qui défendaient le poste de Xanten (*Vetera castra*) résistèrent aussi longtemps qu'il leur resta des vivres. Mais domptées enfin par la famine, elles capitulèrent à leur tour et répétèrent le même serment. Par malheur pour elles, l'armée de Civilis qui les assiégeait, se composait en partie de Germains qui ne respectèrent pas la capitulation et les massacrèrent. La nation ubienne, dont quelques chefs étaient d'intelligence avec Tutor, venait de se rendre à lui et de lui ouvrir les portes de Cologne. A l'exception de Mayence qui tenait encore, toutes les forteresses du Rhin étaient au pouvoir des révoltés.

Civilis se dirigea alors vers la Meuse, du côté où se trouvait établie la tribu germaine des Suniks (1), qui se donna aussitôt

(1) D'après le témoignage de Pline et de Tacite, les Suniks formaient un peuple indépendant, qui devait habiter au sud-est de la Meuse, du côté d'Aix-la-Chapelle. Peut-être sont-ce les *Segni* de César.

à lui. Mais le passage du fleuve lui fut disputé par Labéon, autre chef batave, resté fidèle aux Romains.

Ce dernier avait réuni des cohortes tongres, nerviennes et bétases, et s'était emparé du seul pont construit sur la Meuse (probablement à Maestricht). Mais au moment où le combat s'engageait, Civilis s'élança au milieu des Tongres, criant à haute voix qu'il voulait être leur allié et non pas leur ennemi. Les épées rentrèrent alors dans le fourreau. Tongres, Bétases, Nerviens, tous acceptèrent l'alliance qu'il leur offrait et renoncèrent à celle de Rome.

Ces progrès rapides de l'insurrection ébranlèrent le reste de la Gaule. Les Rèmes, jusqu'alors toujours dévoués aux Romains, convoquèrent une assemblée générale des députés de tous les peuples galliques pour délibérer en commun sur la question de la guerre ou de la paix. Mais cette délibération ne servit qu'à faire voir l'impossibilité d'un empire gaulois. A qui appartiendrait le commandement? où serait la capitale? ces premières questions soulevaient les rivalités des nations les plus puissantes. Les Trévirs et les Lingons qui plaidaient la cause de l'indépendance, étaient odieux aux peuples méridionaux, contre lesquels ils venaient de combattre pour Néron. L'assemblée finit par engager les Trévirs à rentrer sous l'obéissance, en leur promettant d'intercéder pour obtenir leur grâce.

La révolution gauloise échoua ainsi devant l'irrésolution des chefs et la désunion des peuples. Au fond, ce n'était que l'explosion soudaine et mal dirigée de cet instinct de nationalité qui survit encore chez les races vaincues à la perte de l'indépendance. Les masses que cet instinct avait un moment soulevées, ne devaient pas persévérer longtemps dans un effort sans but, et leur agitation ne pouvait être que passagère. Aussi les choses prirent-elles bientôt une nouvelle face. Le temps qu'avaient fait perdre aux chefs de la

révolte des discussions stériles et de vaines espérances, fut mis à profit par les Romains pour réunir des forces considérables, à la tête desquelles Céréalis, un des meilleurs généraux de l'empire, se dirigea vers Mayence. Civilis était sur les frontières de la Nervie, s'efforçant de prendre ou de chasser Labéon, qui semble avoir réussi à se maintenir dans la partie la plus reculée de ce pays (1). Classicus restait inactif, et Tutor rassemblait lentement les forces qui devaient marcher vers le Haut-Rhin. Il fut attaqué par Céréalis, qui le défit et qu'une seconde bataille rendit maître de Trèves. Les légions qui avaient juré fidélité à la Gaule, retournèrent sous les aigles de Vespasien. La quatorzième, rappelée d'Angleterre, trouva les Nerviens et les Tongres déjà prêts à reconnaître de nouveau la souveraineté de Rome (2). Il y eut même des bandes qui se formèrent d'elles-mêmes dans le nord de la Nervie, pour attaquer les Caninéfates jusque sur leur territoire. Mais elles furent repoussées avec perte par cette vaillante tribu, et la flotte de Bretagne qui s'était approchée des bouches de l'Escaut et de la Meuse, éprouva aussi une défaite. Les Caninéfates, déjà redoutables sur mer, prirent ou coulèrent presque tous ses vaisseaux.

Cependant ces avantages partiels ne pouvaient rendre aux peuples révoltés une chance de succès durable. Les Belges renonçant à la lutte, comme le reste des Gaulois, la cause de l'indépendance était perdue pour les Bataves et pour les alliés qui leur restaient encore. Après la chute de Trèves, Civilis fut forcé de s'éloigner du pays des Ubiens, qui avaient repris le parti de Rome. Il se retira

---

(1) Dans les terres perdues des Belges. On s'explique cette résistance, quand on voit que les Nerviens de ces cantons marchèrent ensuite d'eux-mêmes contre les Caninéfates.

(2) La soumission des deux peuples fut reçue, dit TACITE, et nous voyons par un passage de PLINE, que les Nerviens conservèrent leur ancien privilége de peuple libre, tandis que les Trévirs en furent dépouillés.

chez les Gugernes, et réunissant aux forces de ce peuple les soldats de Classicus et de Tutor, les troupes bataves, frisonnes et chaukes, et les bandes auxiliaires de la Germanie rhénane, il livra une grande bataille à Céréalis près de Xanten. La victoire qui semblait se déclarer pour lui, ne lui échappa que par la trahison d'un transfuge qui conduisit un corps de cavalerie romaine sur le flanc dégarni de son armée. Reculant alors vers l'île des Bataves, il attendit l'ennemi derrière le Wahal. Déjà commençait la saison des pluies et des inondations. Céréalis, qui s'engagea audacieusement à sa poursuite, sans traverser le fleuve, mais en longeant ses bords et ceux de la Meuse, se trouva bientôt dans une position difficile. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'il put résister aux attaques dirigées par les Bataves et par les Germains, contre tous les postes où il avait établi ses légions. Son armée, qui ne pouvait pas reculer sans péril, courait le risque d'être enveloppée dans ces terres basses où il s'était avancé imprudemment, et une flottille batave et caninéfate, rassemblée à l'embouchure de la Meuse, fermait le passage aux convois qu'il aurait pu recevoir de ce côté. Mais Civilis ne désirait plus la continuation d'une guerre qui n'avait plus d'objet. La nation batave ne pouvait soutenir seule la lutte contre Rome, et si elle mettait son espoir dans l'alliance des Germains, elle se plaçait dans leur dépendance. Il profita du moment où l'armée de Céréalis était en danger pour demander la paix à des conditions favorables. Nous ignorons quelles furent celles qu'il obtint : car le temps a mutilé l'admirable tableau que Tacite avait tracé de cette guerre et nous n'en avons plus la fin. On voit seulement que la nation batave rentra en possession de ses anciens priviléges, qu'elle conserva dans les siècles suivants. Les Trévirs, moins heureux, furent privés pour quelque temps de leur liberté. Aucun châtiment n'atteignit les Nerviens, dont la soumission avait été

volontaire. Mais les Gugernes et les Suniks, c'est-à-dire les populations germaines qui s'étaient franchement associées à la révolte des Bataves, disparaissent depuis ce temps de l'histoire de la Gaule. Il est probable que les Romains placèrent alors ou un peu plus tard ces tribus suspectes sous la dépendance des peuples adjacents, et nous trouvons dans la suite la domination des Ubiens portée jusqu'au Wahal, celle des Tongres étendue jusqu'à la Roer (1). Quant aux Bétases, dont les historiens suivants ne parlent plus, on entrevoit cependant encore quelques vestiges de leur existence vers l'époque des grandes invasions germaniques (2).

---

(1) C'est par les circonscriptions diocésaines qu'on reconnaît cette nouvelle délimitation, qui n'a sans doute rien de bien assuré, mais qui supplée seule au silence de l'histoire. Une cohorte des Gugernes est encore citée dans une inscription du temps de Trajan, avec d'autres corps de Tongres, de Bétases et de Morins campés dans la Grande-Bretagne. Mais la conservation de ces cohortes ne prouve pas celle des peuples. Les Bétases seuls reparaissent dans la Notice de l'empire.

(2) Une inscription trouvée à Mayence parle encore d'un citoyen bétase, Annæus, fils d'Osedavon. La date de ce monument est incertaine, mais postérieure à Vespasien.

CHAPITRE V.

LA BELGIQUE SOUS L'EMPIRE ROMAIN.

La civilisation romaine et la langue latine introduites dans la Belgique méridionale. Causes du changement de langage qui s'accomplit dans cette partie de la contrée. Son étendue. Son époque tardive. Éléments et dialectes de la langue wallonne. Adoption graduelle des mœurs italiennes. Ses effets. La Belgique orientale reçoit le nom de Germanie. Peuples qui échappent à l'influence romaine. Leurs progrès agricoles. Leur industrie. Leur commerce. Divinités étrangères dont le culte leur devient familier. Origine antique du port d'Anvers. Existence probable des *Gildes*, comme institution nationale. Absence d'ouvrages romains dans le nord de la Belgique. Les populations indigènes y conservent leur nationalité. Milices belges au service de l'empire.

La Gaule avait rejeté la dernière occasion de s'affranchir. Attachée désormais pour plusieurs siècles à l'empire romain, elle devait s'identifier de plus en plus avec le peuple qui la gouvernait, adopter, avec ses lois, sa civilisation et ses usages, en un mot devenir romaine.

La Belgique partagea jusqu'à un certain point cette destinée presque inévitable. Cependant, comme elle formait l'extrémité la plus reculée de ce grand empire et qu'elle touchait au monde germanique, l'influence de Rome s'y exerça moins directement. La langue nationale qui se conserva dans une partie de la contrée, prouve que, là du moins, la transformation des peuples fut incomplète, et en effet, l'âge suivant nous montre les mœurs, les institutions, les idées de la race germaine subsistant partout

encore dans les provinces flamingantes. Il y eut, sous ce rapport, un grand contraste entre les deux moitiés du pays, puisque les provinces du sud adoptèrent la langue latine, d'où sortent tous les dialectes wallons. On a souvent demandé à quoi tenait cette différence; nous allons en examiner l'origine.

Remarquons d'abord qu'il est impossible de supposer, comme on le faisait autrefois, que l'adoption du latin dans la Belgique méridionale indique l'introduction de populations nouvelles. Les Romains ne repeuplèrent certainement pas toute la Gaule et toute l'Espagne, où leur langue finit par régner; les Celtes et les Ibères changèrent d'idiome sous la domination étrangère, sans avoir été remplacés par une autre race d'hommes. Pourquoi donc le même changement de langage n'aurait-il pas pu s'accomplir d'une manière semblable parmi les nations des bords de la Meuse et de la Sambre? Si l'histoire nous montre là quelques renouvellements de population, c'est seulement par l'arrivée de diverses tribus germaines; nulle part, il n'est question de Celtes amenés dans la Nervie ou chez les Tongres. Le seul point sur lequel repose cette hypothèse, est l'adoption du nom de Wallons par les descendants de ces deux peuples : mais ce mot ne veut dire que Gaulois, titre qu'avaient pris de tout temps les Belges. Ambiorix lui-même, roi germain d'une tribu germanique, disait aux lieutenants de César : « Mon peuple est gaulois et ne peut guère se séparer du reste de la Gaule » (1). Mais si des Celtes méridionaux avaient eu à prononcer ce nom, ils lui auraient donné une forme un peu différente, celle de Gallons. Le W qui prend ici la place du G

---

(1) *Non facile Gallos Gallis negare potuisse* (V, 27). C'est dans le même sens que César dit plus loin : *Gallus inter Gallos*, en parlant d'un Nervien qui traversait le camp de ses compatriotes. Le nom de Gaulois était adopté par toutes les nations situées à l'ouest du Rhin, quelle que fût leur origine particulière. Il marquait la nationalité politique que toutes avaient acceptée.

est purement belge (1), et dément la supposition d'un changement de race.

Si nous examinons maintenant jusqu'où la langue latine pénétra en Belgique, nous trouverons qu'elle ne dépassa guère au nord les grandes voies de communication ouvertes par les Romains. On parlait latin de Tournai jusqu'à Tongres, dans le pays où circulaient les troupes, les voyageurs, les marchands étrangers. Quand Tongres eut été détruite au V[e] siècle, Maestricht, et plus tard Liége, devinrent le refuge des populations latinisées, dans la limite à peu près où règnent encore les dialectes wallons. En Flandre, Wervick et Cassel, situés sur la route romaine, ont gardé la langue flamande : c'était sur le territoire presque inaccessible des Ménapiens, et les cantons adjacents paraissent avoir été repeuplés par des colonies germaniques (2). On peut donc expliquer le partage de la Belgique en provinces de langage différent d'après la nature du pays et le renouvellement partiel des populations. Dans les contrées que Tacite appelle sans communication (*avia*), le latin ne put jamais pénétrer : il prit au contraire le dessus dans les régions ouvertes (3), de même que dans l'intérieur de la

---

(1) On retrouve aussi le V chez les Valaques et dans le canton de Vaux; mais là encore il s'agit de nations qui ne s'étaient pas mêlées aux races méridionales. Les Celtes du midi et de l'ouest employaient le G, comme on le reconnaît dans les mots de Galicien et de Gaëls. Quant aux Welsches du pays de Galles, ils n'étaient nommés ainsi que par les Saxons.

(2) Les Ménapiens du littoral semblent n'avoir jamais subi très-directement l'action du gouvernement romain, grâce à la nature de leur pays. Leurs frontières méridionales (c'est-à-dire les cantons situés au midi de Cassel), formèrent plus tard le *pagus lœticus* ou district des Lœtes. Ce nom indique l'établissement sur ce point d'une colonie de vassaux germaniques que les Romains appelaient *lœti*. Il n'est donc pas étonnant que la langue romane ne se soit point substituée là aux dialectes teutoniques.

(3) On pourrait demander pourquoi presque toute l'Ardenne fut envahie par la langue latine, malgré la nature sauvage du pays. Mais elle était enclavée entre les Tongres,

Gaule (1). Mais il s'étendit probablement davantage, surtout vers l'est, que ne le fait aujourd'hui la langue wallonne : car nous verrons dans les livres suivants que la rive gauche de la Meuse fut graduellement envahie par des tribus franques, devant lesquelles recula une partie des premiers habitants.

Il semble du reste que la vieille langue des Belges subsista encore assez longtemps sous la domination romaine dans les provinces du midi. En effet, les anciens noms des villes et des bourgs de la Belgique méridionale paraissent presque tous d'origine antérieure à l'adoption du latin dans ces contrées. C'est ainsi que nous ne trouvons chez les Nerviens qu'une seule localité dont la dénomination paraisse romaine : *Pons Scaldis,* le pont de l'Escaut, aujourd'hui Escaupont. Mais la capitale de ce peuple, appelée *Bagacum* (Bavai), les bourgs de *Vogdoriacum* (Vaudré, près de Binche), *Duronum* et *Hermoniacum* (localités aujourd'hui inconnues), la ville de *Camaracum* (Cambrai) ne puisent pas leur nom à des sources latines (2). Un point où stationnait la flottille de la Sambre sous les derniers empereurs, est appelé dans la Notice de l'empire *locus Quartensis,* ce qui peut signifier en latin un emplacement situé à quatre milles ou peut-être à quatre lieues gauloises de Bavai (3); mais le village attenant s'appelait Horne

---

les Nerviens et la Gaule latinisée, et nous trouvons encore bien plus de vestiges des Romains dans les contrées habitables du Luxembourg que dans les provinces du nord.

(1) Là aussi les vieux idiomes indigènes ne se sont conservés qu'au bord de la mer, dans la péninsule sauvage de la Bretagne et dans le pays des Basques, entouré de landes et couvert par les Pyrénées.

(2) Quoique les radicaux de quelques-uns de ces noms soient incertains, tous ont des formes germaniques. On a voulu chercher dans Cambrai une ville des Cimbres : mais l'ancien nom était *Camaracum,* et le *b* qui s'y est introduit en français paraît moderne.

(3) C'est l'interprétation de Wastelain, et elle est confirmée par une inscription locale. Cependant quelques écrivains modernes ont conjecturé que la flottille était

(Hargnies), nom tout-à-fait germanique. Dans le pays des Tongres et aux environs, *Geminiacum* (Gembloux), *Perniciacum* (Perwez), *Teudurum* (Tuddert) ont le même caractère (1); mais *Pons Mosæ*, plus tard *Trajectum* (Maestricht), est romain, ainsi que la localité voisine de *Coriovallum* (Keyer?). De là jusqu'au Rhin, le latin ne reparaît plus que dans un nom mixte, *Juliacum*, Juliers. Nous ne voyons donc de traces de la langue étrangère que dans les deux ponts de l'Escaut et de la Meuse, bâtis sans doute par les Romains eux-mêmes, dans le port de Quarte et à *Coriovallum*, dont la terminaison marque une forteresse. Les dénominations latines ne se multiplièrent que plus tard. *Fanum martis* ou Famars (2) paraît plus ancien que *Valentianæ* ou Valenciennes, qui date du IV[e] siècle. *Victoriacum* et *Martiana* (Vitry et Marchiennes), sur la frontière des Atrébates et des Nerviens, n'apparaissent qu'à l'époque franque.

Ce fut, suivant toute apparence, la noblesse qui donna l'exemple de l'adoption du latin. Nous avons vu que dès le temps d'Auguste elle prenait des noms romains; les chefs des Bataves à l'époque

---

stationnée sur la Somme plutôt que sur la Sambre. L'emploi des lieues gauloises sur les pierres milliaires dans la Belgique, a été signalé par M. ROULEZ, d'après le monument d'Igel.

(1) La terminaison *acum* revient à chaque pas, comme on le voit en Nervie et en Tongrie. Une des preuves de sa signification est le nom d'*Avitacum*, donné par SIDOINE à une ferme, *prædium*, qu'il tenait de sa femme *Avita* (*Epist.*, L. II, 2). Il ne peut représenter là autre chose qu'une habitation rurale, et quoiqu'on le trouve aussi appliqué à des localités plus importantes, comme dans les exemples belges, il paraît surtout convenir à celles qui n'avaient pour enclos que des enceintes palissadées, *hagen* (quelques habitations hollandaises du cap de Bonne-Espérance offrent encore ce nom). *Geminiacum* est appelé sur la carte de PEUTINGER *Geminium vicus*; le mot *vicus* ou bourg, est la traduction latine de la finale belge.

(2) Cette ville paraît avoir servi de chef-lieu à la Nervie après la ruine de Bavai, en 407. Mais M. SCHAYES y a reconnu des débris de constructions plus anciennes (*Hist. de l'Archit.*, t. I, p. 205).

de Néron, Civilis, Paulinus, Labéon, Julius Briganticus, portent des dénominations latines ou latinisées. Il en est de même de Campanus et de Juvenalis, qui commandaient alors les Tongres. Des soldats tongres et nerviens, dont on a trouvé à Rome les inscriptions tumulaires, s'appelaient Annæus et Ulpius Felix : ils suivaient l'exemple que leurs commandants avaient donné. D'un autre côté, les généraux et les magistrats romains s'attachaient à favoriser parmi les principaux de chaque canton la tendance qu'ils éprouvaient d'eux-mêmes à imiter les mœurs et les usages des conquérants. On peut appliquer à la Belgique la peinture que fait Tacite, des moyens employés dans la Grande-Bretagne pour atteindre ce résultat. Le gouverneur animait les habitants par ses conseils et les encourageait par des subsides à bâtir des temples, des lieux d'assemblée (*fora*), des maisons. Il prodiguait les éloges aux plus dociles et aux plus empressés; les reproches à ceux qui se montraient froids. L'émulation qu'il excitait ainsi était aussi efficace que la contrainte. D'un autre côté, il faisait donner aux fils des chefs une instruction distinguée, de sorte qu'après avoir repoussé autrefois la langue latine, ils se piquèrent bientôt d'y exceller. On les vit adopter le costume latin, porter souvent la toge, puis se laisser aller à des plaisirs corrupteurs, bâtir des portiques et des bains, rechercher le luxe des repas, et dans leur inexpérience, ils appelaient civilisation ce qui devait causer leur esclavage (1).

A ces efforts de la politique romaine venaient se joindre les effets naturels des nouvelles relations sociales, produites par l'adhésion de la Gaule à l'empire. D'une part, la carrière des armes, chère aux races nobles et qui souriait encore aux populations les plus énergiques, n'était plus ouverte qu'à ceux qui entraient dans les

(1) TACITE, *Agric.* XXI.

troupes impériales. Les nations restées libres entretenaient bien quelques soldats (1); mais comme elles ne pouvaient plus faire la guerre en leur propre nom, ces milices inoffensives n'avaient aucune perspective de gloire ni d'activité. C'était donc sous les aigles étrangères qu'il fallait aller chercher les combats et l'honneur, et la jeunesse belge, ardente aux armes, puisait dans les camps l'habitude et le goût des mœurs latines. Les peuples qui n'avaient pas obtenu le privilége de la liberté, relevaient plus ou moins complétement de magistrats envoyés par Rome : ceux qui échappaient à cette dépendance directe, n'en avaient pas moins à traiter sans cesse avec les administrateurs du trésor, avec les gouverneurs des provinces, avec les commandants militaires. La Gaule tout entière, disait Cicéron, en parlant de la Provence, est pleine de nos traitants (2), et personne n'y conclut aucune affaire sans l'entremise d'un Romain (3). Il dut en être de même dans le reste de la contrée, à mesure qu'elle fut envahie et soumise. En effet, ceux qu'on appelait négociateurs, se chargeaient des grandes entreprises publiques, des fournitures, des emprunts : les marchands proprement dits spéculaient sur les denrées de toute espèce, et Strabon rapporte que de son temps, c'est-à-dire sous Tibère, les saies gauloises et les viandes salées de ce pays étaient devenues d'un usage général dans les provinces italiennes. Dans chaque transaction importante, le Gaulois, ignorant des formes et des artifices que comportait le pacte qu'il avait à conclure, avait besoin

---

(1) TACITE rapporte à ce sujet l'exemple des Helvètes, qui avaient des garnisons dans leurs forteresses (*Hist.* I, 68).

(2) Ce mot me paraît le plus propre à exprimer le sens de celui de *negotiatores*, employé par l'auteur romain. SALVIEN nous montre à l'époque de la décadence, les villes gauloises encore remplies de négociateurs et de courtiers.

(3) L'expression latine est significative. Il ne se déplace pas un écu dans la Gaule, sans qu'il soit porté sur les registres d'un de nos citoyens (CIC. *pro Font.*).

de l'assistance d'un agent romain. Ainsi s'infiltrait au cœur du pays une classe nombreuse d'étrangers, dont rien ne limitait l'action, et qui mêlés à tous les intérêts exerçaient une sorte de domination matérielle, à l'ombre de l'autorité du peuple vainqueur.

Si l'adoption de la langue romaine dans la partie méridionale de la Belgique s'accomplit d'abord lentement, en revanche elle finit par être complète. Le langage actuel des provinces wallonnes, pareil en général au vieux français, tire la plupart de ses éléments du latin (1). Un très-petit nombre de termes celtiques, qu'on peut y reconnaître, sont ceux que s'étaient mêlés dans la Gaule à l'idiome romain et qui ont ainsi passé jusque dans le français moderne (2). Au contraire, les mots de souche germanique y sont assez nombreux, et il en existe beaucoup qui semblent n'avoir jamais pénétré dans l'intérieur de la France (3).

---

(1) La forme latine des mots est souvent mieux conservée en wallon qu'en français. Ainsi *todi* est plus rapproché de TOTIS DIEBUS que *toujours*. *Nivaye* et *nive* rappelle mieux NIVEM que *neige*. STELLA, dont nous faisons *étoile*, se retrouve en liégeois, *sitcul*.

Un terme antique, d'origine probablement phénicienne, mérite une mention spéciale. C'est *Makezau* ou *Maguezau*, qui rappelle l'Hercule *Macusanus*. Il signifie dépôt ou trésor caché, sens qui se retrouve dans l'expression française *magot*, et qui semble provenir de *Maghzen*, trésor et réserve, mot encore usité en Afrique et dans l'Orient.

Remarquons encore *mond*, celui qui n'a qu'une oreille, du grec μόνωτος, qui avait sans doute été latinisé, quoique nous ne le connaissions plus en latin.

(2) Le latin qu'on parlait dans la Gaule, avait emprunté un certain nombre de termes à la langue des Celtes, et ces mots d'emprunt (comme celui de *Galba*, mangeur, que le wallon a conservé) furent également acceptés par les Belges, qui ne pouvaient pas les distinguer des autres. Mais je n'ai trouvé aucune racine gauloise particulière aux dialectes belges, et qui puisse indiquer que le langage propre du pays fût le celtique. Cependant il y a quelques noms de localité, comme celui de Dinant, qui paraissent renfermer de ces racines, soit par imitation, soit qu'on doive les attribuer aux débris de l'ancienne race que les Belges avaient déplacée.

(3) Tels sont deux des verbes les plus usités, l'un en liégeois, l'autre en namurois, *louki* et *waité*, qui signifient regarder, faire attention (en anglais *to look* et *to watch*).

Ainsi se trouve confirmée, par l'analyse même de ces dialectes romans, la parenté des Belges du midi avec ceux du nord : car il est évident que s'ils avaient parlé d'abord une autre langue, les débris s'en seraient conservés dans leur nouvel idiome, et occuperaient la place que conservent aujourd'hui ces expressions d'origine teutonne.

Peut-on reconnaître dans le wallon actuel des dialectes dont la circonscription retrace la division des différents peuples de l'ancienne Belgique? Pour répondre à cette question, il faut d'abord remarquer qu'on ne doit pas s'attendre à voir un idiome d'emprunt et d'imitation offrir ces nuances profondes et régulières qui caractérisent les branches antiques d'une langue nationale. Les populations chez lesquelles s'introduisit l'emploi du latin l'acceptèrent dans la forme que d'autres races lui avaient donnée. Les modifications locales de la prononciation et les caprices de l'usage, durent avoir quelque chose d'accidentel qui produisit des variétés fortuites.

Ce n'est donc pas une correspondance parfaite que nous pouvons trouver entre le langage de chaque province et l'emplacement des nations qui les habitaient (1). Toutefois il existe un

---

Tous les deux se reproduisent sous une forme moins directe dans les verbes français reluquer et guetter; mais les mots wallons tiennent de bien plus près aux racines germaniques.

Il y a sans doute un certain nombre d'expressions allemandes et flamandes, dont l'introduction dans la langue wallonne est récente. Mais celles qui existent aussi dans le vieux français et dont l'ancienneté se trouve ainsi démontrée, y ont ordinairement moins d'extension. Ainsi au mot *flau*, faible, que le français admettait autrefois, le wallon ajoute *flawi*, s'évanouir, et *flaweté*, défaillance : *stichi*, ficher (qu'on retrouve à peine dans asticoter), a aussi en liégeois plusieurs dérivés.

(1) Je dois quelques indications précieuses sur ce point à l'obligeance de Mr Ch. Grandgagnage, savant auteur du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*. Il pense que les dialectes du pays wallon et du Nord de la France, tout en se rattachant sans

certain rapport entre la distribution des dialectes et celle des peuples dans la Belgique wallonne, et nous essaierons ici de l'indiquer.

On distingue deux zônes principales dans les contrées où règne cette langue. La première située au nord de la Meuse et de la Sambre, comprend le Hainaut et le Brabant wallon, et aboutit d'une part à la Flandre française, de l'autre à la Hesbaye. Dans tout cet espace, la diversité des dialectes est peu marquée : c'était la partie la plus ouverte du pays, et cette circonstance peut avoir fait obstacle à la formation d'idiomes séparés. Mais au midi de cette zône, depuis les bords de l'Escaut jusqu'au sommet de l'Ardenne, le wallon belge, si nous pouvons employer ce nom, perd son uniformité, et à ce langage à peu près commun succèdent des dialectes dont la différence est assez notable (1). C'est ainsi qu'à partir de Bavai et de Quiévrain, la partie méridionale de l'ancienne Nervie a sa langue propre, appelée du nom singulier de rouchi (2). Plus à l'est, et dans la contrée qu'occupait d'abord la

---

interruption, forment une sorte de série assez régulièrement graduée, où l'on voit la transformation des sons anciens suivre une marche progressive, depuis le dialecte liégeois où règnent des aspirations rudes, jusqu'au normand, qui les remplace par des sons gutturaux et sifflants. Mais ces nuances paraissent presque modernes, s'il faut juger de l'ancienne prononciation par l'ancienne orthographe.

(1) Il n'y a cependant nulle part de transition brusque, et il serait presque impossible de marquer les limites exactes de chaque idiome. Mais le liégeois, le namurois et le rouchi ont chacun un caractère bien distinct, tandis que le dialecte qui règne depuis la Hesbaye jusque dans la Flandre française, n'a que des nuances si peu sensibles qu'on ne peut guère en tenir compte. Le picard est la première langue locale nettement caractérisée qui se rencontre à l'ouest de l'Escaut.

(2) On croit que ce mot vient de *drouchi*, ici ou par ici. Ce dialecte s'étend au sud jusque dans les environs de Cambrai, et à l'est jusqu'au delà d'Avesnes et de Maubeuge. Il embrasse aussi quelques cantons situés sur la rive gauche de l'Escaut depuis Saint-Amand jusqu'à Bouchain.

colonie des Cimbres Aduatiks, règne l'idiome namurois, qui s'étend jusqu'à la Meuse. De l'autre côté de ce fleuve, le Condros, l'Ardenne, le Limbourg méridional offrent un groupe de dialectes particuliers, dont le liégeois est le plus développé. Les habitants de cette région, qui appartenait jadis à la Tongrie, forment au point de vue du langage une famille encore bien distincte (1), mais qui se divise en plusieurs branches, de même qu'autrefois leur territoire était peuplé par diverses tribus (2).

On pourrait croire que ces différences ont pris naissance dans la séparation qui s'établit au moyen-âge entre les provinces voisines. Mais c'est là une supposition que les faits démentent complétement. Ainsi le rouchi et le wallon belge divisent par moitié l'ancien comté de Hainaut, tandis que la partie wallonne du duché de Brabant, qui n'avait aucun lien politique avec les contrées adjacentes, parlait à peu près le même langage. On ne peut donc

---

(1) Mr Ch. Grandgagnage (*De l'origine des Wallons*, p. 51) explique par la présence des Francs austrasiens dans les environs de Liége la forte proportion d'éléments germaniques que renferment les dialectes de cette province. J'admets cette explication dans une certaine mesure; mais il me semble que ce qui perce le plus dans ces dialectes est plutôt l'allemand proprement dit que le franc. Toutefois il faut attendre que de nouvelles recherches, et surtout celles dont s'occupe encore cet écrivain consciencieux, éclaircissent la question.

(2) Le namurois se rapproche encore un peu des idiomes du pays de Liége, mais il offre une nuance de prononciation bien moins forte et plus ouverte, que je comparerais volontiers à celle qui sépare les dialectes du nord de l'Allemagne de ceux du centre. Peut-être cette impression résulte-t-elle pour moi de l'idée de l'origine cimbrique des Aduatiks. Mais la forte aspiration du *xh* des Liégeois qui s'adoucit en namurois, *ch*, et qui perd toute aspiration en rouchi, *etc*, me paraît caractériser la prononciation différente de trois races, l'une venue de la Germanie centrale (les Éburons), les deux autres de contrées plus septentrionales (les Aduatiks et les Nerviens). Je ne puis admettre que ces différences soient modernes, quoique Mr Ch. Grandgagnage reconnaisse pour récente la diversité de quelques terminaisons qui se forment en *ai* dans le pays de Liége.

attribuer la formation des dialectes wallons à ces nationalités nouvelles que créa plus tard l'indépendance des provinces. C'est, en général du moins, la tendance naturelle de chaque groupe de population à imprimer une forme particulière à la langue commune, qui a produit ces variétés si remarquables. Or ces tendances semblent avoir dû se manifester, non pas seulement dans le langage actuel, mais aussi dans la nuance de prononciation qui régna dès l'époque romaine. Les peuples qui parlaient le latin, n'en conservaient pas moins des habitudes vocales tirées de leur dialecte et de leurs usages, comme le font encore aujourd'hui les étrangers qui apprennent la langue d'un autre pays (1). Ainsi la diversité première des nuances de langage qui se déployèrent depuis, semble avoir sa source réelle dans les idiomes différents des populations indigènes, et les dialectes actuels paraissent sortis des altérations que la langue latine subit en pénétrant dans les diverses parties de l'ancienne Belgique.

Le culte latin prit également la place des croyances nationales. L'établissement d'un temple gaulois consacré à Auguste, avait été le signal de la chute de l'ancienne religion. La proscription du Druidisme suivit de près. Si dans l'intérieur de la Gaule, quelques monuments de cette époque semblent attester le mélange des idoles populaires avec les dieux romains, la Belgique méridionale ne nous offre aucune trace de cette transition graduelle. Nulle divinité chère aux peuples indigènes ne figure parmi les débris de ses temples et de ses cités. En revanche, tout y révèle l'adoption des mœurs étrangères. Elle éclate partout dans les ruines

(1) On peut se représenter ces modifications du latin, par l'exemple de la transformation que le français éprouve dans certaines localités de l'Alsace et de la Flandre française. Ce sont les mêmes mots, mais prononcés autrement. Il en fut nécessairement de même dans les provinces belges, lorsque la langue romaine s'y introduisit.

qu'on y a retrouvées et dont les plus intéressantes sont celles de Bavai, situées au cœur de la vieille Nervie. Ce sont des bains, un aqueduc, un cirque, vestiges de cette civilisation italienne ainsi implantée dans le Nord (1). Quelle que fût la fermeté du caractère national, cette nouvelle existence devait finir par le transformer. Les Romains s'y attendaient eux-mêmes et Tacite l'avait annoncé d'avance. On sait, disait ce grand écrivain, que les Gaulois ont été jadis un peuple belliqueux et redoutable; mais amollis par le repos, ils ont perdu le courage avec la liberté (2). Pouvait-il en être différemment de ceux des Belges que la fatalité poussait dans la même voie? Cependant la fière énergie que les Nerviens avaient déployée du temps de César et d'Auguste, éclata peut-être encore vers l'an 180, époque où nous verrons les milices belges repousser seules une invasion des Chaukes; mais ce qui restait de vigueur chez les peuples dont la nationalité s'était perdue n'était consacré qu'au service de Rome.

A l'époque même où s'accomplissait ainsi la transformation d'une partie de la Belgique en province complétement romaine, elle recevait du gouvernement impérial le nom de Germanie. Cette dénomination, qui aurait pu être dangereuse un siècle plus tôt, n'avait plus alors de signification politique. Il s'agissait d'une simple mesure administrative, qui en séparant du reste de la Gaule les régions où séjournait l'armée du Rhin, les plaçait sous l'autorité militaire. On en trouve la première mention précise

---

(1) L'existence des thermes ou bains publics de Bavai, paraît encore problématique à M. Schayes. Mais le cirque offre des vestiges remarquables. Sa longueur était de 278 mètres, sa largeur de 92. L'aqueduc en partie souterrain, en partie élevé sur des arcades, avait plus de deux myriamètres ou de quatre lieues de longueur.

(2) *Agric.* XI.

dans Ptolémée (vers l'an 150), qui ne place encore dans cette Germanie gauloise que les villes voisines du Rhin, comme Xanten, Cologne et Bonn (1). Plus tard, elle s'étendit jusqu'à l'Escaut et comprit le pays des Tongres et des Nerviens, ainsi que la Toxandrie. Le nom de Belgique fut donc retiré à toute la contrée qui le porte aujourd'hui, si ce n'est au pays de Tournai et à la plus grande partie des Flandres. Mais cette nouvelle division ne changea rien à la condition des peuples et à leur avenir.

La séparation réelle qui s'opérait graduellement, était celle qui résultait, comme nous l'avons dit, du changement des mœurs et du langage. A cet égard, l'action des localités semble avoir été plus décisive que les divisions politiques : car la partie septentrionale de l'ancienne Nervie n'offre aucune trace de la métamorphose qui s'accomplissait dans les cantons méridionaux (2). Nous avons vu le latin se répandre chez les populations situées sur les bords de la Sambre et de la Meuse; mais il ne s'étendit point à celles qui occupaient les bords de la Lys, la partie inférieure de la vallée de l'Escaut et le bassin du Rupel. Les hagiographes du VIIe siècle et des âges suivants représentent les habitants de la Flandre, du Brabant et de la Toxandrie, comme des populations guerrières et indomptables, chez lesquelles régnaient encore les

---

(1) Ptolémée, II, 9. Il distingue la haute et la basse Germanie : c'est de la seconde qu'il s'agit ici.

(2) On pourrait attribuer ce contraste à l'établissement de nouvelles populations sur la rive droite de l'Escaut, et nous verrons en effet qu'une partie des Nerviens du nord paraissent s'être retirés devant les invasions saliennes. Mais ce déplacement, produit par l'arrivée des Saliens, ne s'étendit pas jusqu'au midi du Rupel, et nous avons déjà montré que l'idiome de la vieille Nervie est resté le même dans les contrées qui s'étendent entre l'Escaut et la Dyle. Les anciens noms des localités y sont tous teutoniques, quoiqu'il reste des traces d'un camp romain à Assche, entre Alost et Bruxelles.

mœurs germaniques (1). Mais quoique la civilisation romaine n'eût point soumis à ses lois ces régions reculées et peu accessibles, il ne faut pas croire qu'elles fussent restées aussi sauvages que du temps de César. Les déserts mêmes où le conquérant avait jadis vainement poursuivi Ambiorix, furent défrichés à l'époque suivante par les tribus obscures de la Toxandrie. Il existe une preuve certaine de ce fait intéressant. Un village situé dans les environs de Bréda, porte le nom de Sandroden, qui signifie lande défrichée, et qui exprime fidèlement la nature de ce canton. Or, la mise en culture de cette lande, loin d'être moderne, date des premiers siècles de notre ère : car on a trouvé dans ce même lieu, en 1813, un autel consacré par les habitants à la déesse de Sandroden (2). Dans la Ménapie et dans les îles voisines, l'emploi de la marne comme amendement était d'un usage général, ce qui suppose une agriculture déjà perfectionnée. « Quand je commandais dans la Gaule l'armée campée près du Rhin, dit Varron (3), je visitai certaines contrées où ne croissaient ni la vigne, ni l'olivier, ni les arbres à fruit; on y engraissait les champs avec de la marne blanche. » Ces contrées, que l'auteur romain décrit sans les nommer, se trouvaient, en partie du moins, sur les bords de l'Escaut : car plusieurs

(1) On trouvera les témoignages les plus positifs à ce sujet dans les chapitres 2 et 3 du livre VI.

(2) DEÆ SANDRAUDICÆ. M. SCHAYES a très-bien réfuté l'opinion de RAPSAET, qui croyait que cette déesse avait donné son nom au village, tandis que c'est le contraire qui est évident. Une foule de divinités payennes portent ainsi des noms de localités, comme la *Diana arduenna*. Ce qui peut paraître étrange, c'est l'emploi du latin dans l'inscription; mais il en est de même dans les monuments zélandais, et sans doute par cette raison que les dialectes indigènes ne s'écrivaient point. Il n'y a pas d'exemple d'une inscription gauloise, bretonne ou germanique, dans la langue du pays. Le sceau même du roi Childéric, retrouvé dans son tombeau, porte une inscription latine.

(3) *De re rustica*, I, 7.

monuments découverts dans l'île de Walcheren (près de Doomburg), attestent qu'un port situé là était l'entrepôt d'un vaste commerce de marne, et que les Belges tiraient cet engrais naturel de la Grande-Bretagne (1).

Les plus anciennes chartes du moyen-âge nous montrent les terres basses du littoral couvertes de nombreux troupeaux de moutons. On ne peut guère douter qu'il n'en fût de même dès une époque plus reculée, la fabrication des étoffes de laine ayant pris une grande extension dans les régions environnantes, chez les Atrébates, du temps des Romains, et dans le midi de la Frise, au siècle de Charlemagne (2). Le tissage du lin était également familier aux peuples de cette côte; les Morins, situés au bout du monde, fabriquent des voiles, dit un auteur latin (3). Mais le

(1) Pline remarque qu'on s'en servait aussi pour amender les pâturages, *Hist. natur.* XVII, 6. Quoique cet auteur indique l'usage de cet engrais comme général dans la Gaule, il n'existait de traces de commerce de marne qu'à Metz et dans l'île de Walcheren, et un acte de Charles-le-Chauve prouve qu'on ne connaissait point cet amendement dans le midi de la France avant que Charlemagne l'y eût introduit (*Edict. Pist.* XXX). En rapprochant ce passage du texte de Varron, qui n'avait vu la marne employée que dans les pays où les fruits à pepin ne mûrissaient pas, on est porté à croire que l'usage n'en était guère répandu au delà de la Belgique.

(2) Les vêtements d'une partie des troupes romaines vers la fin de l'empire, sortaient du Gynécée ou atelier de femmes établi à Tournai. Les fabriques d'étoffes de laine d'Arras jouissaient alors d'une réputation qui s'étendait jusqu'en Italie. Plus tard les draps frisons, fameux chez les Francs, se tissaient dans les villes de la Basse-Meuse qui faisaient alors partie de la Frise. Ainsi l'industrie drapière, qui devint si célèbre en Flandre, était d'origine ancienne dans ces parages. Les statues de Nehalennia offrent ordinairement l'image d'un chien de berger à côté d'un panier de fruits : les deux emblèmes expriment deux genres de richesse.

(3) Pline, XIX, 2. Il croyait cette industrie nouvelle, mais c'était probablement une erreur. Nous avons déjà vu que les Germains exigeaient de leurs serfs une certaine quantité d'étoffes. Le tissage était donc connu de ces peuples depuis un temps immémorial. Pline lui-même nous apprend que les Germains creusaient des ateliers sous terre pour y fabriquer la toile (XIX, 2), fabrication à laquelle l'humidité semble en effet être favorable.

trafic principal de ces contrées paraît avoir été celui des salaisons. Une épigramme de Martial vante la délicatesse des jambons de la Ménapie (1). Le sel employé à leur préparation était extrait par la cuisson du sable de la côte, empreint de particules salines. Telle était l'importance de cette industrie locale qu'on a trouvé à Rimini un monument érigé par les sauniers morins et ménapiens, en l'honneur d'un magistrat romain dont ils avaient eu à se louer (2).

A ces richesses agricoles et industrielles, les Ménapiens joignaient un commerce maritime qui paraît avoir été florissant. Le géographe Ptolémée, qui écrivait au second siècle de notre ère, place sur la côte orientale de l'Irlande une ville appelée Ménapia, dans laquelle on reconnaît une colonie de ce peuple (3). Plus tard le Ménapien Carausius, que nous verrons proclamé empereur, est cité comme ayant passé sa jeunesse à diriger des navires qui remontaient la Meuse et le Rhin. Nous ne connaissons plus les ports qui se trouvaient sur le littoral, à partir de Boulogne (4);

---

(1) *Epigr.* XIII, 54.

(2) Les Capitulaires de Charlemagne parlent du sable marin dont on faisait le sel en Flandre. L'inscription de Rimini date du règne de Vespasien. La fabrication du sel était alors un monopole réservé à l'état dans le reste de l'empire; mais on voit par ce monument qu'elle resta permise aux Belges maritimes.

(3) C'est l'opinion de tous les historiens de l'Irlande, et elle repose sur l'usage de colons belges de donner leur nom à leurs établissements de l'autre côté de la Manche (on trouve même une colonie de Morins en Batavie, près de Nimègue, si ce n'est dans cette ville). Le nom de Ménapia semble aussi se reproduire dans celui de Ménévia, l'ancienne métropole du pays de Galles, plus tard St-David. C'est également un port et il se trouvait situé en face de celui dont parle Ptolémée.

(4) La Notice de l'empire en cite deux, *Marci* et *Portus Æpatiacus* « sur le littoral saxon. » Mais ni l'un ni l'autre n'était dans la Belgique, comme nous le verrons en parlant du *littus saxonicum* (L. V, c. 1). C'est donc par une erreur grossière que D'Anville met le premier à Mardyck, méprise qui a trompé presque tous les géographes suivants.

mais celui qui exisiait dans l'île de Walcheren, avait pris une importance considérable. Placé à l'embouchure du Hont, sur le territoire de la Ménapie, il occupait l'extrémité occidentale de l'île, près de la petite ville de Doomburg, mais sur un point que recouvrent aujourd'hui les flots de la mer et les dunes qu'elle a formées. On y a trouvé peu de vestiges d'édifices, et rien qui rappelle les monuments des cités romaines, mais des inscriptions et des statues consacrées à différents dieux par les marchands ménapiens ou étrangers qu'y avait enrichis le commerce. Quelquefois le même autel y réunit des divinités d'origine différente, les unes latines, les autres gauloises ou empruntées peut-être à des croyances venues de plus loin.

L'image du Neptune romain est au nombre de celles qui ont été découvertes sur ce rivage (1). On y a également trouvé celles de Jupiter et de la Victoire. Mais à ces divinités latines, il s'en joignait d'autres d'un caractère différent : c'était un Hercule maritime, armé du trident, et une déesse entourée des emblèmes de l'abondance. L'Hercule porte le surnom de *Macusanus*, qui se reproduit sur plusieurs monuments gaulois (2); la déesse est appelée *Néhalennia* (3). Cette dernière parait avoir été le principal objet du culte local. Ses statues étaient nombreuses et à peu près uniformes. Elle était représentée assise, vêtue d'un large mantelet,

---

(1) Outre trois autels consacrés à ce dieu, une statue qui le représente a été trouvée dans un état parfait de conservation. Elle parait de travail romain et fait partie de la collection de M. Verhelst, à Gand.

(2) Je le suppose phénicien d'origine, comme son nom, qui semble subsister encore en liégeois; mais les indications précises manquent.

(3) Je pencherais à croire que ce nom n'était qu'un mot grec abâtardi, emprunté aux marins d'Alexandrie et signifiant la nouvelle lune ou Isis. On verra plus loin les motifs de cette opinion. Alexandrie était à cette époque l'héritière du commerce de Tyr et de Carthage. Isis, dont les statues se retrouvent dans toutes les contrées où le négoce avait pénétré, semble avoir été la patronne favorite des navigateurs, même en Italie.

ayant à ses côtés un chien, et mettant quelquefois le pied sur la proue d'un navire. Mais aux symboles de richesse qui décorent ses autels (des fruits et des cornes d'abondance), viennent aussi se mêler parfois des emblèmes impurs de fécondité, qui attestent une origine orientale (1). On ne peut donc guère considérer cette idole singulière comme tout-à-fait indigène; mais elle semble se rapprocher d'autres divinités féminines, qui sous des noms divers étaient en honneur dans les contrées adjacentes. Telle était l'Isis égyptienne, dont il existe encore une statue en basalte trouvée à Anvers (2). On peut y joindre la Minerve, qui paraît avoir été adorée dans la Morinie et qu'une inscription désigne sous le titre encore inexpliqué de *Curlada* (3). Tournai avait un temple consacré au culte asiatique de Cybèle (4). Toutes ces déesses, adorées dans les ports et dans les villes de commerce belges, paraissent y avoir été introduites par les marchands étrangers : car non seulement elles se retrouvent aussi sur les côtes de la Gaule et de la Grande-Bretagne, mais encore Tacite nous apprend qu'une partie des peuples maritimes de la Germanie révéraient également Isis, et qu'ils avaient coutume de la représenter par l'image emblématique d'un navire (5). Il existait du reste assez de rapports

---

(1) Le Phallus. Il n'est cependant marqué d'une manière distincte que sur le monument de Sandroden, pareil aux autels de Néhalennia, mais dépourvu de statue. Une figure placée autrefois sur une des portes d'Anvers avait le même signe.

(2) Cette statue est conservée aujourd'hui dans le musée de cette ville. D'autres monuments prouvent qu'Isis était également honorée à Boulogne et sur divers points des côtes de la Manche.

(3) Cette inscription trouvée à Nimègue, provenait d'une colonie de Morins. Minerve était aussi la divinité locale de S[t]-Omer.

(4) Des monuments de ce culte ont été découverts à diverses reprises. Le plus récent, trouvé en 1821, est la pierre tumulaire d'un *archigallus* ou grand-prêtre de Cybèle.

(5) *Germ.* IX. Tacite appelle Suèves les peuples qui avaient adopté ce culte; mais il donnait ce nom aux Angles et à leurs voisins.

entre Isis ou Cybèle, personnifications mystiques de la nature, et Hertha, qui représentait aux yeux des tribus saxonnes la terre nourricière, pour que les deux divinités pussent aisément se réunir et se confondre dans la pensée des peuples. C'est ainsi que la statue de Néhalennia pourrait être prise pour celle de la déesse de l'agriculture, si les bas-reliefs et les inscriptions qui l'accompagnent ne se rapportaient à la navigation. De même l'autel de Sandroden, orné de cornes d'abondance et consacré à une idole rustique, n'éveillerait aucune idée d'un culte oriental, sans les symboles obscènes qu'on s'étonne d'y remarquer. On entrevoit à chaque instant, parmi ces débris de croyances éteintes, le mélange d'éléments divers et de rites hétérogènes.

D'autres antiquités retrouvées sur une foule de points, comme des vases, des lampes, des médailles d'origine romaine, attestent l'action qu'exerçait la civilisation étrangère jusque dans les parties les plus reculées du pays. Mais la découverte la plus intéressante pour l'histoire, est celle d'un monument funèbre, mis au jour à Anvers en 1608, sur l'ancienne emplacement de l'église de St-Michel. Ce monument, d'assez faible dimension, mais décoré avec soin, renfermait deux bustes, qu'une inscription latine désignait comme ceux d'une femme affranchie et de son patron (1). Leurs noms semblent offrir des formes à demi grecques, et auxquelles on croirait reconnaître la nature mixte de cette population mercantile qui venait exploiter le commerce du Nord (2). Le lieu de

---

(1) On en trouve la description détaillée et la gravure dans le premier volume de l'histoire d'Anvers, par MM. Mertens et Torfs.

(2) Voici l'inscription :

DIS. MANIB
CN. VOLVNTILLIO
SOPHRO
VOLVNTILLIA. RODINE
PATRONO. BENEMEREN
ET. SIBI. FEC.

leur sépulture prouve que ce commerce avait déjà donné quelque importance à Anvers, comme l'indiquent également les diverses figures d'idoles étrangères ou indigènes, exhumées dans cette ville (1). S'il n'y avait eu là qu'un village barbare, on aurait peine à comprendre qu'une étrangère eût voulu y passer ses jours, après y avoir déposé les cendres de son bienfaiteur.

Ici donc, de même qu'à Tournai, nous apercevons la preuve positive et directe de l'existence d'une ville marchande, longtemps avant l'époque où son nom est prononcé par les historiens. Ce n'est en effet qu'au commencement du VIIe siècle, qu'Anvers est citée pour la première fois par un hagiographe (saint Ouen). Mais elle était alors la capitale d'un *pagus*, et ses habitants sont placés par l'écrivain sur la même ligne que les autres peuples à demi indépendants des bords de l'Escaut, les Flamands, les Zélandais, les Frisons. Elle avait donc grandi par sa propre force, au milieu de ces populations indomptées. Quelques savants ont voulu rapporter aux Romains l'origine de cette grandeur, en se fondant sur l'existence d'un château (*castrum*) qui défendait autrefois le port; mais il tirait son nom de la ville, et ce nom lui-même atteste une destination commerciale. En effet, il vient du mot *werp* ou *werf*, qui veut dire jetée, et qui indique ici l'endiguement qui rendait le rivage accessible aux navires (2). *Aen 't werp* veut dire à la lettre « au lieu du débarquement; » mais les traditions locales donnent lieu de croire que la vieille dénomination du port était Handwerp, terme qu'on peut traduire par celui de jetée arti—

(1) A celles qui ont été citées plus haut, il faut joindre une figure de guerrier, trouvée près des ruines d'un temple, et qui paraît avoir représenté le dieu de la guerre.

(2) Les auteurs de l'histoire d'Anvers citent une charte de 1410, où le port est appelé *Werff* et distingué du château et de la ville.

ficielle ou faite à la main (1). Quoi qu'il en soit, le fait seul d'une jetée établie sur les bords du fleuve, dans un temps où ses digues n'existaient pas encore, marque l'intention d'y faciliter le déchargement des navires que leur tirant d'eau empêchait d'approcher du rivage. C'était un travail considérable, car le courant de l'Escaut et le jeu même des marées auraient bien vite emporté une masse de terre qui n'aurait pas été soutenue par des pilotis. On reconnait donc là l'œuvre d'une population déjà nombreuse et capable de grands efforts. D'un autre côté, l'avantage qu'elle offrait aux navigateurs devait assurer la prospérité du port, et les bâtiments qui remontaient de l'île de Walcheren vers l'intérieur du pays, ne pouvaient aborder sur un point plus favorable.

Mais comment les riverains du Bas-Escaut et les insulaires voisins étaient-ils parvenus à réaliser ainsi des progrès matériels supérieurs en apparence aux ressources d'une race naguère barbare? Ce qui semble avoir fait la force des entreprises agricoles et commerciales de ces tribus maritimes, c'est le système d'association qui était déjà dans leurs mœurs, quoique l'histoire n'en parle qu'à l'époque de Charlemagne. On voit alors le nom de GILDES désigner des réunions assermentées, composées des habitants libres du littoral, et il se trouve appliqué plus tard à des corporations industrielles et marchandes; mais ce nom, que les Romains ne paraissent pas avoir remarqué, existait probablement

(1) La légende populaire tire le nom d'Anvers de la main d'un géant qui aurait été jetée dans l'Escaut, et les armoiries de la ville offrent encore l'image des deux mains. On peut en conclure que la prononciation de la première syllabe était autrefois aspirée, et qu'on disait *hantwerp*. Si la lettre *h* n'est pas pas reproduite dans le nom latin d'Anvers (*Andoverpia*), la même omission se représente dans les noms gaulois d'*Andegavum* et d'*Andomatunum*, tirés de la même racine. Je remarque un changement analogue dans le mot *angel*, hameçon, qui vient de *hangen*, accrocher, et qui devrait s'écrire *hangel*, quoiqu'il ait perdu cette forme en allemand.

dans le nord de l'Europe dès l'antiquité la plus reculée. Sa signification primitive était celle de festin (1), et se rattachait à des institutions nationales encore imparfaitement connues. Tacite avait déjà signalé l'usage germanique de repas communs, à la suite desquels se formaient les alliances des chefs et les projets d'expédition (2). On voit, au moyen-âge, ces repas devenir la base d'institutions permanentes dans l'Angleterre saxonne et dans la Scandinavie : les convives formaient des confréries militaires et politiques, dans lesquelles entraient quelquefois les princes eux-mêmes. Mais la forme générale sous laquelle la *gilde* nous apparaît dans les contrées maritimes, est celle d'une association volontaire, ayant pour objet soit la défense mutuelle (3), soit l'intérêt commun. Ceux qui cultivent ensemble, qui font ensemble du sel,

---

(1) On le trouve employé en ce sens dans une des plus anciennes odes où se soit conservée la doctrine des Scaldes, le Rafnagathur Otbins (*Gengo fra gildi*, ils sortirent du festin. XXIII, 6). Quant à l'étymologie de ce mot, elle semble comporter l'idée de cotisation, quand on la tire des mots *gild* et *geld*, paiement. Mais je pense que c'est là une méprise qui dénature l'expression et l'idée primitive. En effet, on rencontre les mots *diobol gelde* et *deofol gild*, pour exprimer le culte du diable, dans la formule d'abjuration du paganisme, rédigée en 743 au concile de Leptines, et dans la vie de saint Willebrord, par le roi Alfred. Le verbe saxon *gyldan* ou *geldan* signifie aussi quelquefois adorer, et ces exemples suffisent pour indiquer que les premières *gildes* tiraient leur nom de leur nature religieuse, car elles semblent avoir été antérieures à l'époque où l'usage de l'argent monnayé pénétra dans les forêts de la Germanie.

(2) *De reconciliandis invicem inimicis, et jungendis affinitatibus, et adsciscendis principibus, de pace denique ac bello, plerumque in conviviis consultant* (*Germ*, 22). Mais la forme solennelle de ces festins est mieux indiquée par le même auteur dans le récit de la révolte de Civilis. Il nous montre le repas des chefs dans le bois sacré et le vœu de guerre sanctionné *barbarico ritu et patriis exsecrationibus* (*Hist.* IV, 14 et 15). Dans la vie de saint Vast (C. 6), un leude payen consacre encore aux dieux la boisson destinée à ses convives, et la même habitude se retrouve chez les peuples scandinaves.

(3) C'est dans ce sens que les lois carlovingiennes les interdisent. Quelques-unes parlent des *collectæ cum scutis*, qui sont des *gildes*.

qui s'embarquent pour une expédition entreprise en société, sont appelés *gheldings* et convives (1). Tous sont unis par serment, et leur alliance établit entre eux une sorte de fraternité, cimentée par les repas pris à la même table (2).

Si l'on considère que cette coutume nationale est déjà mentionnée dans des actes du VII[e] siècle (3), et qu'on la trouve ensuite répandue sur les côtes de l'Océan, de la mer du Nord et même de la Baltique, il ne peut sembler douteux que son origine ne remonte aux âges les plus reculés. C'est à elle sans doute que les vieilles populations de la Belgique maritime devaient la plupart de ces grandes choses qu'on s'étonne de voir exécutées par les habitants du rivage, la création des digues, la navigation commerciale, l'établissement d'un port artificiel sur l'Escaut (4). Quel autre

---

(1) Un capitulaire de l'an 821 indique les *gildes* formées pour la fabrication du sel : les priviléges de l'abbaye de S[t]-Pierre, vers 830, montrent cinquante membres d'une société de ce genre exploitant un *polder*. ADAM DE BRÊME (L. IV, ch. 39) raconte l'association de quelques nobles frisons pour aller à la découverte des pays du Nord, et leur donne le nom de *conjurati sodales*, qui équivaut à celui de *gilde*.

(2) Ce dernier usage entraînait des abus, que condamna dès l'an 656 le concile de Nantes. Les vieux statuts des compagnies marchandes du Nord montrent encore les associés prenant leurs repas ensemble et offrant la coupe de paix au valet qui entre dans la salle. Aujourd'hui même, le grand diner du lord maire de Londre est un reste des habitudes de la *Gilde*.

(3) Ceux du concile de Nantes. On n'y trouve pas encore le nom de *Gildes*, qui est remplacé par ceux de *collectæ*, *confratriæ* et *consortia*. Mais, comme l'a justement remarqué M. KERVYN DE LETTENHOVEN, il est évident que ces *collectes* sont celles que l'archevêque Hinckmar censure presque dans les mêmes termes deux cent cinquante ans plus tard, et qu'il appelle *Geldonies*.

(4) Dans les Saga des Scandinaves, c'est le guerrier de noble race qui construit le vaisseau destiné pour la pêche ou pour la guerre, et s'il se livre aussi quelquefois à un commerce lointain, il y mêle la piraterie. Mais l'importation de la marne et les travaux industriels des Ménapiens ont un tout autre caractère. On ne trouve point là l'idée de lutte et de gloire, et comme on ne peut chercher dans cette société naissante rien qui

ressort que celui de l'association aurait pu développer cette activité industrieuse et cet esprit d'entreprise qui semblent avoir précédé là l'état de richesse et de civilisation? Mais ce ressort puissant agissait dans l'ombre, sans frapper les regards des étrangers, qui ne soupçonnaient pas même son existence, et nous ne l'apercevons nous-mêmes qu'à l'époque où la vie des peuples belges commence à se révéler dans leurs propres récits.

Il n'est pourtant pas impossible qu'une partie des ouvrages exécutés dans le voisinage de la mer n'eussent eu pour auteurs des préfets de l'empire, comme il était arrivé dans la Batavie, où ils avaient creusé des canaux, élevé des digues, ouvert des ports nouveaux. Mais jusqu'ici aucune découverte n'est venue attester cette coopération étrangère, et le seul indice qui puisse la faire soupçonner, est le nom de *Romerswale* ou fossé des Romains que porte un village situé en face de *Berg-op-Zoom*. Sans rejeter les conjectures que ce mot fait naître, l'histoire ne peut y attacher une valeur positive.

La ville même de Cassel, dont le nom est latin, n'offre plus de ruines de constructions romaines. L'hypothèse qui fait du *castrum* d'Anvers une forteresse bâtie vers la fin de l'empire, n'est appuyée que sur l'antiquité supposée de sa structure, point généralement contesté et que nous n'oserions admettre (1). Rien dans le nord de la Belgique n'indique la présence d'une seule garnison romaine, quoique en général le séjour des troupes de cette nation soit facile à reconnaitre dans les lieux où elles résidaient,

---

ressemble à l'action des capitaux à l'état du travailleur soldé, c'est la réunion libre des efforts et le partage des produits qui doivent avoir été les conditions nécessaires du progrès matériel. La *Gilde*, que les historiens n'ont pas connue, se manifeste donc dans ses résultats.

(1) On peut voir cependant quelques arguments en faveur de cette opinion dans l'ouvrage de MM. Mertens et Torfs, t. I, p. 35.

par le grand nombre d'inscriptions qu'on y découvre. A Gand, où il existait aussi au VII[e] siècle un château, transformé depuis en monastère, on retrouvait autrefois dans son enceinte des tuiles et des chaussures de fer qui semblaient d'une haute antiquité, mais sans aucun vestige de monuments de l'art romain (1). Un ancien système de routes seigneuriales ou militaires (*Heereweghen*), qu'on aperçoit dans les provinces flamandes et dont la direction est assez régulière, va se rattacher sur quelques points aux chemins construits par Agrippa et par ses successeurs, et pourrait être regardé comme ayant la même origine (2). Mais l'établissement de ces voies publiques rentrait dans les institutions des peuples indigènes, et les lois frisonnes du moyen-âge en consacrent le principe (3). Si ce sont les Romains qui semblent avoir

---

(1) C'est Thierry, abbé de S[t]-Bavon vers l'an 1100, qui signale ces découvertes : *Pleraque vidimus ibi reperta indicia (antiquitatis) utpote muri et vasculorum cocti lateris. Præterea ferrea diversi sexus et ætatis calceamenta, multaque id genus* (*Vita sancti Bavonis*, I, 10). Le soin avec lequel l'auteur décrit ces découvertes, prouve assez qu'il citerait les inscriptions et les monuments romains, s'il en avait connu. M. Warnkoenig penche cependant en faveur de l'opinion qui prête à ce château une origine romaine; mais M. Schayes est d'un avis opposé, ainsi que M. Van Lokeren, qui a fait une étude particulière de ce monument. Pour moi, sans voir dans ce *castrum* l'œuvre des Romains eux-mêmes, je crois que la grossièreté de cette vaste et solide construction n'exclut pas l'idée de son antiquité. Le cirque de Famars avait été également construit en rocailles sans revêtement, au moins dans sa plus grande partie, quoiqu'il se trouvât en pays roman. Dans la Flandre, où les pierres étaient plus rares et l'art de construire moins répandu, les ouvrages de la même époque devaient être plus barbares. C'étaient des imitations imparfaites des forteresses romaines, exécutées par les populations indigènes. La forme des tuiles dont on a retrouvé les fragments sur les lieux est antique, et devrait être regardée comme exceptionnelle, si on les supposait du IX[e] siècle comme on l'a fait.

(2) Les chemins particuliers allaient tous aboutir au *Heereweg*, dont la construction faisait partie des obligations des habitants.

(3) J'ai été longtemps persuadé que ces larges voies et quelques autres grands travaux étaient l'œuvre des Romains, et quoique revenu de cette opinion, je trouve encore un sujet d'étonnement dans l'importance de ces anciens ouvrages.

donné aux habitants de ces contrées l'exemple de la construction de ponts sur les fleuves (1) et de chaussées à travers les marais (2), cet exemple parait avoir été suivi d'assez bonne heure jusque dans les cantons maritimes : car la ville qui servait de capitale au pays de Flandre dès le VII[e] siècle (époque où ce pays sort enfin de l'obscurité), portait le nom antique de Ponts (*Brugghen*), qui exprimait l'existence d'ouvrages de cette nature (3).

Les populations du littoral s'associaient ainsi par leurs propres efforts au mouvement de civilisation qui s'étendait autour d'elles; mais ce mouvement qui suivait un cours naturel, n'avait rien d'assez brusque pour transformer tout d'un coup leur caractère. C'est un fait curieux et digne d'attention que la similitude d'idiomes, d'usages, d'idées nationales et même de superstitions qu'elles conservèrent jusqu'au moyen-âge. Les premières chartes flamandes offrent la trace fidèle des mêmes usages, modifiés seulement en quelques points par l'empire du christianisme et des lois carlovingiennes. Au contraire, il n'est resté aucun vestige du séjour des Romains à Cassel et dans les autres localités de la Ménapie et du Courtraisis que traversaient leurs routes. Il n'y a pas jusqu'aux croyances italiennes et orientales qui n'aient disparu sans laisser d'écho dans la mémoire des peuples, tandis qu'on découvre encore les débris des vieilles superstitions germaniques. Autant la nationalité des anciens peuples belges s'altéra profon-

---

(1) Les noms de pont de l'Escaut et de pont de la Meuse montrent qu'il n'existait encore de passage de ce genre que dans les localités qui reçurent ces dénominations.

(2) Les *pontes longi*, que nous avons déjà cités, étaient une sorte de digue, de même qu'une partie de nos anciennes chaussées flamandes, qui portent encore le nom de *dam*. Mais elle reposait sans doute sur des troncs d'arbre, ce qui lui donnait quelque ressemblance avec une suite de ponts.

(3) Ce mot est toujours écrit au pluriel, soit qu'il y eût sur l'emplacement de Bruges plusieurs ponts ou une digue comme celle dont nous venons de parler.

dément dans les provinces où l'ascendant romain triompha, autant elle resta immuable dans le reste du pays.

Toutefois la séparation qui finit par s'établir entre les populations de langue romane et de langue teutonne, n'empêcha point les nations de ces deux groupes de rester unies sous les drapeaux de Rome, jusque vers la chute de l'empire. La place que leurs milices y occupaient, mérite même d'attirer notre attention; car nous voyons jusqu'à la fin tous les peuples qui habitaient le sol de la Belgique actuelle représentés dans les armées romaines par des troupes régulières, qui conservaient leur nom national. Sous ce rapport, ils semblent avoir été complétement assimilés aux Germains (1), et regardés comme une race militaire à laquelle l'empire demandait des guerriers. La différence que l'opinion mettait entre eux et les nations plus méridionales est exprimée par ces paroles de Tacite : tout ce qui reste de force à la Gaule, ce sont les Belges (2). En effet, ce n'était guère que la Belgique qui continuait à être pour Rome une pépinière de soldats. A peine aperçoit-on, parmi les forces militaires des époques suivantes, quelques faibles corps portant le nom de quatre ou cinq peuples gaulois (3) : tous les autres sont des Nerviens, des Tongres, des Ménapiens, ou des colons germaniques des bords du Rhin et de la Meuse. Mais par un contraste remarquable, les Belges galliques

---

(1) Les nations germaniques alliées aux Romains ou placées sous leur domination, étaient également appelées à fournir des troupes auxiliaires, qui gardaient le nom du peuple dont elles étaient sorties.

(2) *Quod roboris sit* (inter Gallos), *Belgas* (*Hist.* IV, 76).

(3) Une seule cohorte porte le nom des Morins, qui semblent avoir été unis aux Ménapiens par des liens étroits d'association et peut-être de parenté. On rencontre aussi une cohorte armoricaine, mais ce dernier mot est une dénomination collective. Les autres peuples gaulois représentés dans l'armée, étaient les Bituriges, les Séquanes et les Lingons.

ne partagent pas ce rôle guerrier de leurs voisins du Nord et de l'Est (1). Il n'y point de troupes bellovaques, suessonnes ou rémoises dans l'armée romaine, et ce qu'on explique plus difficilement, c'est qu'il ne s'y trouve pas non plus de trévirs. En revanche toutes les populations du pays qui forme aujourd'hui la Belgique flamingante et wallonne y tenaient leur place. En voici l'énumération, telle que la donne la Notice de l'empire, rédigée au commencement du V[e] siècle. Les Nerviens fournissent une légion (qui finit par passer dans l'empire d'Orient), deux corps d'archers, deux cohortes (portant les numéros trois et six, ce qui suppose qu'il y en avait eu quatre autres), et un corps détaché (2); les Ménapiens, deux légions (dont une dans l'Orient) et un détachement (3); les Cortoriaks, une légion (4); les Tournaisiens, un détachement (5); les Tongres, une légion, un corps d'archers, un autre corps auxiliaire, une cohorte et un détachement (6); les Bétases, une cohorte (7). Il serait possible de supposer, quant aux Nerviens, aux Tongres et aux Bétases, que le système suivi à leur égard et qui les appelait sous les drapeaux romains, tenait à ce que leur pays se trouvait enclavé dans la seconde Germanie, et que les empereurs semblaient se faire gloire de posséder des troupes germaines. Mais les Ménapiens, les Cortoriaks, les Tour-

---

(1) Il y avait des corps qui portaient le nom général de Gaulois et dans lesquels figuraient sans doute les soldats de la Belgique méridionale : mais je ne vois point de troupes appelées belges sans autre distinction.

(2) *Legiones palatinæ* : NERVII. — *Auxilia palatina; sagittarii* NERVII; *sagittarii* NERVII *gallicani*. — *Numerus* NERVIORUM. — *Cohors tertia* NERVIORUM; *cohors sexta* NERVIORUM.

(3) *Legiones comitatenses;* MENAPII; MENAPII *seniores*. — *Milites Menapii*.

(4) *Legiones comitatentes;* CORTORIACENSES.

(5) *Numerus* TURNACENSIUM.

(6) *Legiones palatinæ;* — TUNGRECANI *seniores* : *auxilia palatina; sagittarii* TUNGRI, TUNGRI; *milites* TUNGRECANI; *cohors prima* TUNGRORUM.

(7) *Cohors prima* VETASIORUM.

naisiens, situés à l'ouest de l'Escaut dans la seconde Belgique, ne pouvaient être assimilés aux Germains qu'en raison de leur première origine (1). Ainsi les Romains paraissent n'avoir eu d'autre motif pour traiter les soldats de cette partie de la Belgique comme ceux qu'ils tiraient de la Germanie même, que la similitude de race, de langue, de mœurs et de courage, que le temps n'avait point encore effacée entre ces populations guerrières.

Le commencement de cette organisation militaire des troupes belges au service de Rome, date probablement du règne d'Auguste. Mais elle s'étendit ensuite par degrés. Nous avons vu figurer dans la guerre de Civilis des cohortes nerviennes et tongres, qui commandées par des chefs de leur nation, servaient comme auxiliaires dans les rangs de l'armée romaine (2). Mais nous ignorons jusqu'à quel point ces milices alliées étaient encore distinctes des soldats romains (3). Elles paraissent toutefois avoir

---

(1) En donnant plus haut (p. 158) les indications qui militent pour la communauté d'origine des Tournaisiens et des Belges germaniques, je n'ai pas voulu faire valoir l'argument qui peut se déduire de ce privilége militaire auquel les Belges galliques ne furent pas associés. Il aurait fallu exposer l'ensemble des faits, et en déranger l'ordre. Mais cette preuve n'en est pas moins la plus forte. Comment en effet supposer que les *Turnacenses* auraient été appelés à jouir de ce privilége, quand leurs voisins les Atrébates et les Véromandues n'y avaient aucune part, si ce n'est parce que les habitants de Tournai, étant de la même race que les Belges du Nord, furent traités comme eux?

(2) C'est ce qui résulte de plusieurs passages de Tacite. Rappelons d'abord les cohortes nerviennes et germaines, dont Civilis renvoya les chefs dans leurs pays (*in suas civitates*). Les troupes belges qui avaient combattu contre Vindex avec les légions du Rhin, sont appelées auxiliaires (*Fuisse inter Verginii* auxilia *Belgas*. — *Hist.* IV, 17). C'est au même titre que deux cohortes tongres paraissent avoir accompagné l'armée de Vitellius (II, 14).

(3) La séparation était sans doute complète dans les premiers temps, quand les Nerviens Senecte et Anecte se signalaient dans les campagnes de Drusus. Nous ignorons quand et comment elle commença à s'effacer

à peu près perdu leur caractère de troupes nationales sous les règnes de Trajan et d'Adrien, comme le prouvent les priviléges que reçurent de ces princes les corps de ce genre qui servaient dans la Grande-Bretagne : car on voit que leurs commandants étaient autorisés à délivrer à chaque auxiliaire, après vingt-cinq ans de service, un congé honorable, qui assurait à lui et à ses enfants le droit de cité (1). Le nombre de ces cohortes dut se multiplier dans les âges suivants, puisqu'elles entrèrent en assez grande quantité dans la composition des légions organisées après Constantin (2). La Belgique contribuait donc dans une proportion très-forte à la défense de l'empire; mais on verra bientôt qu'elle ne reçut pas toujours la protection qu'elle avait méritée par son courage et par sa fidélité.

(1) Ces diplomes sont rapportés par M. Böcking dans son édition de la Notice de l'empire, t. II, p. 670 et 906. Les corps belges qui se trouvent nommés dans ces actes sont une cohorte de Bétases, une de Ménapiens, une de mille Tongres, et trois de Nerviens.

(2) Sur quatre vingt-sept légions, il y en avait à cette époque cinq qui portaient des noms belges.

LIVRE IV.

FORMATION DE LA LIGUE FRANQUE ET SES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DANS LA BELGIQUE.

CHAPITRE I.

ORIGINE DES FRANCS.

Formation de nouvelles ligues dans la Germanie. Les Francs. Leur soumission aux Romains. La Germanie occidentale annexée à l'empire par Trajan. La tribu des Saliens formée des débris des Sicambres. Genre de vasselage qu'elle avait subi. Révolte des Francs contre les Romains.

A mesure que les diverses provinces conquises par les Romains perdaient leur caractère propre et le souvenir de leur indépendance nationale, l'empire immense dont elles faisaient partie, semblait devenir plus stable en prenant plus d'unité. Si la tyrannie d'un gouvernement despotique et les vices d'une société corrompue faisaient prévoir à quelques esprits graves l'affaissement prochain de ce colosse, qui n'avait plus d'autre soutien que celui de la force, la puissance extérieure de l'état était maintenue par l'organisation admirable des armées et de l'administration. On vit toutefois au II[e] siècle de l'ère chrétienne quelques nations de l'ancienne ligue suève, situées sur le Danube (les Marcomans

et les Quades) parvenir un moment à balancer la supériorité des armes romaines (169 à 180). Vaincues par Marc-Aurèle, mais non écrasées, elles montrèrent qu'il restait encore aux maîtres du monde des ennemis à redouter.

Dans le cours du siècle suivant, des alliances nouvelles s'établirent parmi les tribus de l'ouest et du nord de la Germanie, comme si l'expérience leur avait enfin appris que le temps était venu de réunir leurs forces. La plupart des Suèves occidentaux, adoptant le nom commun d'Allemands (1), formèrent une ligue qui depuis les Alpes s'étendait en face du Rhin jusqu'aux bords de la Lahn. Une autre confédération se composa des peuples maritimes situés des deux côtés du Bas-Elbe, et prit le titre de Saxons (2). Entre ces deux groupes surgit la ligue franque, qui comprenait les nations des Bructères, des Chéruskes, des Cattes et les tribus adjacentes, les mêmes qu'Arminius avait autrefois réunies contre les Romains. On la trouve citée dans l'histoire vers l'an 240, et son nom paraît signifier hommes libres (3). Le grand rôle que lui réservait l'avenir, doit appeler notre attention sur son origine.

Les Francs n'avaient pas toujours joui de cette liberté que leur

---

(1) L'étymologie la plus probable de ce nom, est encore celle qui le fait venir des deux mots, *alle mannen*, tous les hommes. Il indiquerait une association où étaient admises des peuplades d'origine différente. La ligue allemande apparaît dans l'histoire dès l'an 213.

(2) Les Saxons ne se montrent pour la première fois que vers l'an 286 (Eutrope, IX, 13). Les Chaukes, qui en firent partie, sont encore cités comme une nation particulière, vers l'an 180 (Spartianus, *Did. Jul.* I).

(3) Le mot *frank*, qui signifie encore audacieux, se lie à celui de *frei*, qui veut dire libre, dans les vieilles formules, *vry en vrank*, *frech und fri*, citées par M. Grimm. Dans la langue française, les mots franchise, affranchissement, etc., reproduisent la même idée de liberté attachée au nom de Franc (Je crois que l'expression de *frank* répondait à celle d'indompté, et marquait l'idée d'indépendance sous une forme plus violente que le mot *frei*, qui énonce un état de liberté habituelle).

nom proclamait : ils avaient été longtemps vassaux de l'empire. Ce sont d'anciens sujets qui rentrent sous nos lois, dit un orateur de la fin du III[e] siècle, en parlant de populations franques qui venaient d'être soumises (1). Ce témoignage se trouve pleinement confirmé par le prologue de la loi salique, où les Francs sont appelés le peuple qui, faible en nombre, mais plein de courage et d'énergie, secoua par la force des armes le joug accablant que faisaient peser sur lui les Romains (2). Mais le silence des historiens nous a presque entièrement dérobé la connaissance des événements qui avaient passagèrement réduit à un état de vasselage ces nations fières et belliqueuses. Ce n'est qu'à l'aide de quelques renseignements épars et incomplets qu'on peut en ressaisir les traces.

Dès le premier siècle de notre ère, les limites de l'empire romain avaient été portées au delà du Rhin et de l'Yssel. Mais dans le principe, le territoire ainsi conquis était resté dépeuplé. Il formait comme une lisière déserte, désignée par le nom de champs militaires (*agri decumates*) et où les garnisons voisines envoyaient quelquefois paître leurs troupeaux (3). Toutefois la partie de la frontière qui s'étendait du Haut-Rhin jusqu'au Danube compre-

(1) *Lætus postliminio restitutus et in leges receptus Francus* (Eumenius, *Pan. Constantii*, XXXI). Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur ce mot de *lætus*, qui veut dire vassal.

(2) *Hæc est gens quæ, parva cum esset numero, fortis robore et viribus, durissimum Romanorum jugum de suis cervicibus excussit pugnando.* — Le souvenir de la domination des Romains sur les Francs, est aussi mêlé aux premières traditions nationales par l'auteur des *Gesta regum Francorum*. Quoiqu'il ne fasse remonter leur établissement sur les bords du Rhin qu'à l'époque de Valentinien, il reconnait qu'ils avaient payé tribut à l'empire depuis longtemps et que leur affranchissement fut la suite d'une révolte.

(3) « Quelle vaste étendue de terrain restait encore inoccupée, et servait seulement quelquefois à nourrir le bétail des soldats ! » (Tacite, *Ann.* XIII, 55). Il s'agit dans ce passage des terres situées au bord de l'Yssel.

nait un espace considérable, abandonné autrefois par les Marcomans, et où des populations galliques vinrent se fixer sous la protection des légions qui gardaient la limite. Mais il n'y eut qu'une seule tribu de Germains qui consentit à rester sous le patronage des conquérants : ce fut celle des Mattiaks, qui faisait partie des Cattes.

Trajan (qui régna de l'an 98 à l'an 117) parait avoir été l'auteur d'une nouvelle extension de la domination romaine dans l'ouest de la Germanie. Avant même d'être appelé à l'empire, il avait illustré son nom par la défaite d'une partie des nations rhénanes (1), et un poète gaulois de l'époque suivante donne aux vaincus un nom qui servait alors à désigner les Francs, celui de Sicambres (2). Il est certain qu'il rétablit les forteresses que les

---

(1) C. Plinii *Paneg. Traj.* XIV. C'était dans la Germanie inférieure qu'il commandait suivant Spartianus (Hadrian. 2).

(2) *Ulpius inde venit, quâ* (*quo?*) *formidata Sicambris Agrippina fuit : fortis, pius, integer, acer* (Apoll. Sidon. VII, 114).

Par le mot de Sicambres, Sidoine désigne probablement ici d'une manière générale les peuples qui à son époque étaient appelés Francs. La terreur que Cologne leur avait inspirée, suivant lui, ne peut se rapporter qu'à des victoires remportées alors sur eux par les Romains dans les environs de cette ville. Cette indication répond aux termes du panégyrique, où il est dit que Trajan avait reçu le titre de Germanique pendant qu'il gouvernait (*præsideret*) la Germanie. Le poète Martial exprime aussi les conquêtes de ce prince, en disant que les deux rives du Rhin seront désormais romaines et qu'il aura regagné sa double embouchure :

Sic et cornibus aureus receptis,
Et romanus eas utrâque ripâ.

(*Epigr.* X, 7).

C'étaient donc les bouches du fleuve (ses cornes) qui avaient été rattachées à l'empire. Cette expression ne peut s'appliquer au pays des Bataves, alors fidèles aux Romains suivant tous les témoignages. Elle doit se rapporter à la contrée que traversait l'Yssel, confondu par les anciens avec le Rhin, ce qui nous amène précisément sur le point où nous allons voir établis les Francs Saliens.

anciens généraux d'Auguste avaient élevées au delà du Rhin (1), et qu'il y joignit de nouvelles places de guerre, dont une était située sur le territoire des Suèves (2). Il fonda aussi dans le pays des Gugernes une colonie qui reçut son nom (*Colonia Trajana*, près de Clèves) et qui commandait le cours du Rhin de ce côté (3). C'est donc à lui que semble devoir aussi être attribuée la soumission de la Germanie rhénane, qui apparait après son règne comme un fait accompli.

Cette soumission fut assez durable : car les incursions germaniques, qui s'étaient si fréquemment répétées jusque là sur ces frontières, cessèrent à partir du règne de Trajan jusqu'à l'époque où commença la décadence de l'empire. On n'aperçoit plus aucune attaque ni des Tenchtères, ni des Chérusques, ni des Cattes pendant plus de quatre-vingts ans. L'histoire ne cite plus dans tout cet intervalle qu'une expédition des Chaukes, qui paraît avoir été dirigée par mer contre les côtes de la Belgique; car ce ne fut pas à l'armée romaine, mais bien aux milices belges levées

(1) Il répara les villes situées au delà du Rhin dans la Germanie (Eutrope, VIII, 2). Ces villes, qui n'existaient plus du temps de Tacite, ne peuvent être que les forteresses élevées autrefois par Drusus vers l'embouchure de l'Yssel (*Flevum*), sur la Lippe (*Aliso*) et dans le pays des Cattes. Les Romains conservaient la possession d'une certaine étendue de terrain le long de l'Yssel, comme on le verra plus bas, et sur la rive droite du Haut-Rhin. Mais sur le Bas-Rhin, les Tenchtères et les Usipètes s'étendaient, suivant Tacite, jusqu'au bord du fleuve. Trajan eut donc à rétablir de ce côté la domination romaine.

(2) C'est le *Munimentum Trajani*, dont l'emplacement est incertain.

(3) On croit qu'elle était située à l'endroit où se trouve le village de Kellen. L'auteur de la cosmographie de Ravenne la nomme *Traja*, et le biographe de saint Géréon *Troja*. De là peut-être les vieilles traditions des Francs sur leur origine troyenne, soit qu'on les rattache spécialement à cette forteresse, ou d'une manière générale au souvenir de Trajan. La colonie trajane est marquée sur la carte de Peutinger comme une ville importante. Mais elle perdit ensuite son nom pour prendre celui des *Tricesima*, qui marquait le camp de la trentième légion.

à la hâte, qu'échut l'honneur de la repousser (1). Sous l'empereur Commode (180 à 192) la paix de la Belgique paraît avoir été momentanément troublée; mais ce fut par les désordres que provoquaient la violence et l'injustice d'un gouvernement odieux (2), et non par les invasions étrangères.

La Germanie avait donc cessé d'offrir un voisinage redoutable. On ne connaît pas le nombre des peuples qui s'étaient soumis aux Romains; mais il devait être assez considérable, car leur pays avait été organisé en province et obéissait à un gouverneur (3). Il est donc probable qu'outre le territoire des Usipètes, des Tenchtères et des Cattes, qui bordaient la rive droite du Rhin, Trajan et ses successeurs avaient soumis les régions qui s'étendaient vers l'Elbe, et qu'habitaient les Bructères, les Chéruskes et d'autres tribus aussi reculées (4). Mais on ne saurait déterminer positive-

---

(1) Didius Julianus gouverna avec intégrité la Belgique (vers l'an 180). Les Chaukes établis sur les bords de l'Elbe étant venus ravager ce pays, il les repoussa avec l'aide des milices locales rassemblées à la hâte (SPARTIANUS, DID. JUL., c. 1). Il est évident que si les Chaukes n'avaient pas pénétré en Belgique par mer, ils auraient eu à combattre les légions campées sur toute la frontière. Mais débarquant dans le pays des Morins ou dans les environs, ils ne pouvaient être repoussés à temps que par les cohortes belges.

(2) *In Britanniâ, in Germaniâ, in Daciâ imperium recusantibus provincialibus* (LAMPRIDIUS, *Comm.* XIII). Le mot de *provinciales* indique qu'il s'agit ici des habitants de la Belgique orientale, qui avait reçu dès cette époque le nom de Germanie, comme nous l'avons déjà vu.

(3) C'est ce qui résulte positivement d'un rapport de l'empereur Probus au Sénat. J'aurais voulu, dit-il, rétablir un gouverneur (*præsidem*) de la Germanie (VOPISCUS, *Prob.* XV). Ainsi le mot *præsidere* que PLINE-le-jeune emploie en parlant des fonctions que remplissait Trajan dans la Germanie, exprime l'organisation d'un gouvernement civil qui se maintint depuis lors dans cette contrée comme dans une province romaine. De là le nom de province donné à la Germanie au temps de Commode et d'Alexandre Sévère.

(4) Une lettre de Maximin au Sénat donne quarante mille pas de largeur (60 kilo-

ment l'étendue précise de ses conquêtes, dont nous n'avons plus le récit.

Parmi les nations qui furent alors assujetties, mais qui s'affranchirent plus tard, il n'en est aucune qui n'eût figuré dans les vieilles guerres du temps d'Auguste. Cependant un nom nouveau se trouve mêlé à ceux de ces peuples anciens après la formation de la ligue franque : c'est celui des Saliens, qui devaient prendre le premier rang parmi les conquérants de la Gaule. Le voile qui couvre d'abord leur origine (1), tombe plus tard, à l'époque de leur gloire et de leur puissance : car nous les voyons alors fréquemment appelés Sicambres, comme s'ils reprenaient avec leur gloire et leur puissance le noble nom de leur véritable race (2). C'étaient sans doute les Romains qui les en avaient dépouillés : leur vengeance avait proscrit autrefois les Sicambres, comme les Éburons et les Aduatiks, et ils avaient changé en Gugernes les émigrés de cette nation. La même politique devait être suivie au delà du Rhin : le peuple condamné ne pouvait plus revivre sur le territoire que l'empire avait conquis.

Le mot même de Saliens porte le cachet d'une origine romaine.

---

mètres) à la partie de la Germanie qu'il réussit à punir de sa révolte. Mais il faut lire quatre cent mille, comme on le voit par le texte de CAPITOLINUS et par l'emphase même du récit (CAPITOLINUS, *Maxim.* XV). En faisant une juste part à l'exagération de ce bulletin, on voit que Maximin avait poussé jusque vers l'Elbe.

(1) Nous verrons dans le chapitre III, qu'AMMIEN MARCELLIN, qui les nomme le premier, regardait le mot de Saliens comme une dénomination accidentelle, que l'usage avait introduite.

(2) Tu descends de la race illustre des Sicambres, dit FORTUNATUS à un roi mérovingien, et il existe plusieurs autres exemples de l'emploi de ce vieux nom pour désigner des Saliens (GREG. TURON, II, 31; FORTUNATUS, *de Chariberto*, IV, 95; CLAUDIANUS, *de IV consul. Honorii*, 446). Les *Gesta regum Francorum* prétendent que la première ville des Francs fut appelée *Sicambria*.

La science a fait de vains efforts pour en chercher la source (1) ailleurs que dans le nom de *Sala*, qui désignait l'Yssel (2), et d'où vint celui de *Salland*, que portait au moyen-âge la contrée adjacente (3). Les Saliens avaient donc été désignés d'après le lieu qu'ils occupaient, comme le furent plus tard les Ripuaires ou Francs de la frontière rhénane. Ces dénominations locales n'ont rien de germanique : car elles semblaient attacher l'existence du peuple au sol, idée encore étrangère aux races septentrionales. On y reconnait l'intervention de la puissance romaine, qui classait ainsi ses vassaux d'après l'emplacement qu'elle leur avait accordé. Celui qui échut aux Saliens avait été autrefois conquis par Drusus sur la tribu des Usipètes (4). Plus tard, les Frisons et les Ansibares en avaient inutilement sollicité la concession. Les

---

(1) On a fait venir le mot de Saliens de la Salle ou habitation à laquelle aurait été attachée la propriété du sol : ce sont là des idées qui appartiennent à une époque plus récente.

(2) Aucun auteur romain ne nomme l'Yssel. C'est pour eux une branche orientale du Rhin qui va se jeter dans le lac Flevo, le canal de Drusus étant devenu la grande voie navigable dans laquelle l'Yssel s'absorbait en s'y réunissant. Cependant le nom de *Sala* me paraît suffisamment indiqué par les dénominations géographiques du moyen-âge, pour que j'aie osé l'employer ici. Mais on peut lui supposer une forme différente, si l'on veut, pourvu qu'elle représente la racine du mot *Salland* et des autres noms du même pagus cités plus bas.

(3) C'est la partie centrale de la province actuelle d'Overyssel. Elle était aussi appelée *Isloi* et *Salon*, dénominations empruntées à l'Yssel, comme celle de Sallant, qui se conserve encore. Aucun ancien peuple germain n'emprunte son nom à une localité déterminée, ce qui s'explique par leur manque de fixité. Le mot de Marcomans, ou hommes des Marches, ne fait pas exception à cet égard : il désigne bien une position relative, celle d'une nation qui campe sur la frontière, mais il ne signale pas un point fixe auquel cette nation soit comme enchaînée.

(4) Tacite (*Ann.* XIII, 54) décrit ce territoire vacant, qui était situé le long de la frontière au midi des lacs qui forment aujourd'hui le *Zuiderzee*. Il avait appartenu jadis aux Chamaves, puis aux Tubantes et en dernier lieu aux Usipètes. Ce furent ces derniers que vainquit Drusus avant de creuser le canal qui reliait l'Yssel au Rhin.

prédécesseurs de Trajan n'avaient voulu ni étendre de ce côté les limites de l'empire, ni laisser les Germains en approcher, même pour prix de leur alliance ou de leur soumission (1). Mais on conçoit que ce système d'isolement dut être abandonné, quand la Germanie occidentale devint une province.

D'où étaient venus ces Sicambres dont les Romains firent là un peuple nouveau? Ce ne pouvait pas être une partie de ceux que Tibère avait jadis déportés dans la Gaule, en leur imposant la dénomination de Gugernes. Ceux-là, placés dans le voisinage des forteresses et des colonies de la rive gauche du Rhin, étaient déjà si bien domptés qu'ils se confondirent dans la suite avec les populations environnantes, et qu'on ne les voit plus nommés après la révolte de Civilis. Mais il était resté dans l'intérieur de la Germanie une branche de cette nation, qui avait gardé avec son nom antique son courage héréditaire (2). Ce fut elle sans doute qui reçut pour demeure les bords de l'Yssel; mais le titre de Sicambres était trop grand pour un peuple assujetti. Les Romains crurent l'effacer à jamais, en désignant par le mot de Saliens les colons de cette race.

Un siècle de soumission et de repos consolida si bien la domination de l'empire dans ces contrées, qu'elle parut devenue inébranlable. Une révolte des Germains éclata cependant sous Caracalla (vers l'an 215) : mais elle fut bientôt étouffée, et les habitants de Rome raillèrent l'empereur pour avoir pris à ce sujet

(1) La nation des Ansibares, manquant de terres, offrit sous le règne de Néron de se reconnaître vassale si les Romains lui accordaient ce séjour. Elle essuya un refus, par suite duquel TACITE croyait qu'elle avait péri faute d'asile; mais nous la retrouvons parmi les peuples francs.

(2) STRABON parle de cette tribu Sicambre qui n'avait point suivi l'essaim émigré (VII, 290), et PTOLÉMÉE la place près des Bructères. Elle fournissait aux Romains, du temps de Néron, une cohorte auxiliaire citée pour sa valeur (TACITE, *Ann.* IV, 47).

le titre de Germanique. C'était un succès trop insignifiant pour en tirer gloire, et ce prince lui-même comparait la rébellion des Germains au soulèvement d'une province de l'Italie (1). Cependant un trait distinctif des plus remarquables semble prouver que l'influence romaine n'avait point altéré en Germanie la nationalité des peuples vaincus : c'est qu'au lieu d'adopter des noms latins, comme l'avaient fait les Gaulois, les Bataves et même un frère d'Arminius, leurs chefs semblent avoir toujours gardé des noms teutoniques (2). On les voit quelquefois figurer dans les armées impériales, à la tête des bandes auxiliaires qu'ils avaient amenées et dont ils conservaient le commandement (3). Tout porte même à croire qu'on laissait le plus souvent à ces braves alliés le genre d'armes et les habitudes militaires qui étaient propres à leur race : tel est du moins l'exemple qu'offrait sous Néron la cohorte sicambre (4), et jamais les Francs n'empruntèrent aux Romains l'usage de leur pesante armure. Il ne s'était donc point opéré là le même

---

(1) *Cum Germanos subegisset, Germanicum se appellavit, vel joco vel serio, ut erat stultus et demens; afferens si Lucanos vicisset Lucanicum se appellandum.* Spartianus, *Carac.* V. Le sens du texte latin n'est pas très-explicite : mais un autre passage du même auteur que nous citerons plus loin, prouve complétement le peu d'importance que l'on attachait alors aux mouvements de la Germanie.

(2) On le voit par une infinité d'exemples, mais qui appartiennent à l'époque suivante, l'histoire étant muette sur les Germains du IIe siècle.

(3) Une lettre de l'empereur Valérien en cite quatre (Vopiscus, *Aurel.* XI). — Quoique cette lettre soit postérieure de vingt ans à la révolte de la Germanie, les chefs dont elle parle et qui se trouvaient dans l'Orient, paraissent avoir servi aux mêmes conditions que leurs prédécesseurs, la liberté des Francs n'étant pas encore reconnue. Le texte indique clairement qu'ils conduisaient leurs propres bandes. « Vous avez sous vos ordres trois cents archers, six cents Arméniens,... la troisième légion, huit cents hommes de cavalerie cuirassée. Vous recevez encore Hartomund, Haldegast, Hildemund, Coriovisk. »

(4) Tacite la dépeint allant au combat en chantant et en faisant retentir l'air du choc de ses armes, à la manière des barbares.

commencement de transformation que dans les pays situés en deçà du Rhin; la domination étrangère n'y enleva point aux peuples leur caractère national, et telle fut sans doute la cause de l'énergie qu'ils déployèrent dans les âges suivants.

Toutefois la levée des contingents militaires, qui formait la première condition du vasselage imposé aux alliés de Rome, faisait aussi passer dans les rangs des troupes réglées (1) un grand nombre de jeunes guerriers germains, et ceux-là faisaient le rude apprentissage d'une discipline inconnue à leur race. Un orateur du IV[e] siècle peint dans les termes suivants, le traitement auquel ils étaient soumis. « Le barbare appelé sous nos drapeaux se plie à l'obéissance, il est dompté par la verge du centurion, et il accepte la servitude sous le nom de service militaire » (2). Cependant l'humiliation de cette obéissance était adoucie par l'égalité qui régnait sous ce rapport entre le Romain et le soldat étranger. Aussi les traditions nationales qui rappelaient l'ancienne dépendance des Francs, n'offrent-elles aucune allusion à ce genre de griefs. C'est l'obligation de payer tribut qu'elles signalent comme la seule cause de leur première révolte (3).

---

(1) Ammien Marcellin parle de corps entiers composés de soldats d'outre-Rhin, quoique portant les noms de Celtes et de Pétulants, qui semblent indiquer des sujets de l'empire.

(2) Eumènes, *Paneg. Constantii*, IX. Ce n'était pas sans peine que dans les premiers temps les soldats germains s'étaient résignés à cette obéissance. Tacite raconte l'histoire d'une cohorte usipète, envoyée dans la Grande-Bretagne, qui tua ses officiers et ses instructeurs romains, et s'embarqua au hasard sur les navires qu'elle put surprendre pour retourner en Germanie.

(3) Ces traditions recueillies dans les *Gesta regum Francorum*, sont mêlées de tant de fables qu'à peine l'histoire peut-elle en tirer quelque parti. Nous allons cependant en donner un extrait.

Les Francs étaient issus d'une partie des Troyens, qui s'étaient embarqués au nombre de douze mille, après la ruine de leur patrie. Conduits par Priam et par Anténor, ils

L'époque où ils brisèrent enfin le joug peut être fixée à l'an 236. Alors en effet la limite du Rhin fut forcée pour la première fois depuis Trajan, et l'on vit recommencer les incursions des Germains dans la Gaule. C'était sous le règne d'Alexandre Sévère, qui venait de vaincre les Perses. Il s'indigna de ce soulèvement d'une nation qui avait longtemps obéi aux empereurs les moins redoutés (1), et il réunit des forces imposantes pour la soumettre. Mais il fut tué par ses soldats, à l'instigation peut-être de Maximin, à qui l'armée décerna l'empire. Ce dernier, issu de parents barbares et qui n'avait d'autre qualité que le courage, continua l'expédition que son prédécesseur avait entreprise. Il pénétra dans la Germanie révoltée, et il en ravagea la plus grande partie.

---

arrivèrent dans les marais situés à l'embouchure du Tanaïs (le Don) et ils y fondèrent la ville de Sicambrie. Longtemps après, les Allemands vaincus par l'empereur Valentinien, se réfugièrent dans les mêmes marais, et Valentinien déclara qu'il exempterait du tribut pour dix ans le peuple qui les en chasserait. Alors les Troyens s'unirent à l'armée romaine et détruisirent les Allemands. A cette occasion, ils reçurent de l'empereur le nom de Francs, qui veut dire en grec féroces, à cause de la dureté et de l'audace de leur cœur.

Au bout de dix ans, Valentinien envoya lever l'ancien tribut. Mais les Francs, pleins de cruauté, le refusèrent et massacrèrent les envoyés romains. Alors l'empereur et son général Aristarque marchèrent contre eux avec une grande armée. Après une lutte sanglante, ils se retirèrent vers l'embouchure du Rhin et se fixèrent dans les villes de Germanie, avec leurs rois Marcomer, fils de Priam, et Sunnon, fils d'Anténor. Ce dernier étant mort, ils prirent pour souverain Pharamond, fils de Marcomer, et père de Chlodion.

(Marcomer et Sunnon régnèrent en effet sur les Cattes et les Ansibares vers l'an 392. Ils furent battus par Arbogast, que la tradition paraît désigner sous le nom d'Aristarque, général de l'armée romaine et tuteur de Valentinien II). — D'autres traditions rapportées par Frédégaire au commencement de l'Epitome de l'histoire des Francs, roulent à peu près sur le même fond. Elles y ajoutent la mention d'une ville de Troie, bâtie près du Rhin.

(1) SPARTIANUS, *Alex. Sev.* LIX. *Natio quæ semper etiam minusculis imperatoribus subjecta videbatur.* C'est à ce passage que j'ai fait allusion dans la note 2 de la page 283.

Les détails qui nous restent sur cette guerre, sont principalement ceux que Maximin lui-même transmit au Sénat dans son rapport. Sur un espace de quatre cents milles romains (ou d'environ soixante myriamètres) nous avons, dit-il, brûlé les villages des Germains, pris leurs troupeaux, tué tout ce qui résistait, fait des captifs et combattu dans les marais. Nous serions parvenus jusqu'aux forêts, si la nature marécageuse du sol ne nous avait arrêtés (1). Un biographe ajoute qu'il s'était principalement servi contre les peuples germaniques d'archers maures, arabes et parthes, armés à la légère, genre de troupes qui convenait le mieux contre de pareils ennemis (2). Il affirme aussi que le butin fait dans la Germanie enrichit ses soldats (3). Mais en dépit de tous ces avantages, l'empereur ne parvint pas à faire rentrer dans l'obéissance les nations soulevées et à leur imposer comme autrefois un gouverneur romain (4). Leur affranchissement resta donc un fait accompli.

Après ces combats infructueux, les deux partis finirent par

(1) *Pervenissemus ad silvas nisi altitudo paludum nos transire non permisisset* (Capitolinus, *Max.* 12).

(2) *Cum Mauris et Osdroenis et Parthis,... quod nulli magis contra Germanos quam expediti sagittarii valent* (*Ibid.* 11).

(3) *Militem divitem reduxit* (*Ibid.* 12). Quand on compare cette assertion avec celle de César, qui n'avait osé pénétrer dans la Germanie parce qu'on ne pouvait y trouver des vivres, il est facile de juger de la transformation qui s'était faite dans l'état du pays et dans les mœurs des habitants.

(4) C'est là le résultat le plus significatif de la lutte. Nous verrons bientôt paraître un duc de la frontière d'outre-Rhin, mais il n'exerce plus le gouvernement provincial (à titre de *praeses*) que dans la Gaule. Plus tard, l'empereur Probus forma, comme nous l'avons déjà dit, le projet de rétablir à cet égard l'ancien état des choses, mais il ne l'exécuta point (Vopiscus, *Prob.* 15). De l'aveu même de Capitolinus, Maximin ne put soumettre toute la Germanie. *Nisi Germani per amnes et paludes et silvas confugissent, omnem Germaniam in romanam ditionem redegisset* (l. l.).

déposer les armes (1). Les récits incomplets des historiens de cette époque nous laissent ignorer quelles furent les conditions du traité. Nous savons seulement que la limite transrhénane fut rétablie et qu'elle reçut un commandant militaire (2). Mais d'un autre côté, les nations qui s'étaient soulevées gardèrent le nom de Francs, qu'elles avaient pris à cette époque et qui exprimait leur indépendance (3). En réunissant les indications que fournit à ce sujet l'époque suivante, on entrevoit que l'empire conserva sa domination sur le territoire qui bordait immédiatement la rive droite du Rhin (4), mais que les peuples situés à quelque distance reprirent leur liberté.

---

(1) *Pacatâ Germaniâ*, dit son biographe (Capitolinus, *Maxim.* XIII).

(2) *Transrhenani limitis* ducem *et Galliæ* præsidem *Postumium fecimus.* (Trebellius Pollio, XXX, *Tyr.* III). — L'acte qui mentionne ces deux faits, date de l'an 253.

(3) Il paraît pour la première fois vers l'an 240 (Vopiscus, *Aurel.* VII), après la mort de Maximin. Nous reviendrons sur ce point.

(4) La limite comprenait deux parties. L'une située dans la Haute-Germanie et qui allait aboutir au Danube, était fermée par une suite de murs, de remparts et de forts, construits sous les premiers empereurs et dont les ruines sont encore visibles aujourd'hui. Elle cessait à quelque distance de Bonn, au pied du *Siebengebirge*, où commençait la Basse-Germanie. Là les Romains, maîtres du pays jusqu'à une grande distance dans l'intérieur, n'avaient pas jugé nécessaire d'établir si fortement leur ligne de défense dont il n'existe plus de traces. Ils conservèrent sans doute une partie de leurs anciennes possessions au delà du fleuve après l'affranchissement des peuples révoltés, puisque Maximin est cité comme vainqueur au sortir de la première lutte. Mais ils n'eurent ni le temps ni la puissance d'y consolider leur domination par les mêmes ouvrages. On verra dans le chapitre suivant, quelle semble avoir été à peu près l'étendue de la nouvelle frontière de ce côté.

CHAPITRE II.

PROGRÈS DE LA PUISSANCE DES FRANCS. LES SALIENS DANS LA BATAVIE ET DANS LA NERVIE.

Territoire de la ligue franque et nom des différents peuples qui la composaient. Déchirements intérieurs de l'empire romain. La frontière de la Gaule et l'Espagne ravagées par les Francs. Probus les défait. Retour victorieux d'une partie de leurs guerriers que les Romains avaient déportés en Asie. Maximien pacifie la Gaule et arme une flotte pour réprimer les expéditions maritimes des Germains du Nord. Le Ménapien Carausius règne en Bretagne et à Boulogne. Il fait entrer les Francs dans la Batavie. Suites de cette invasion. La Bretagne ramenée sous la domination des empereurs.

La ligue franque, soit que sa formation eût précédé ou suivi l'expédition de Maximin (question douteuse, puisque le nom de Francs n'apparait qu'un peu plus tard, mais que la lutte avait été soutenue en commun par toutes les nations naguère soumises à Rome), n'avait pas arraché aux Romains tout le pays conquis autrefois par Drusus. L'espace dont ces derniers conservaient la possession au delà du Rhin, et qui formait la limite transrhénane, avait encore une certaine étendue, mais qu'il est difficile de déterminer, les historiens gardant le silence à ce sujet. Une seule indication peut jeter quelque lumière sur ce point obscur. C'est qu'au nombre des peuples qui reprirent leur indépendance, on ne voit figurer, ni alors ni dans la suite, les Tenchtères, qui avaient habité autrefois vis-à-vis de Cologne, et les Usipètes, qui les avoi-

sinaient au nord et s'étendaient des deux côtés de la Lippe (1). Ces tribus riveraines ne semblent donc pas avoir reconquis leur liberté, et leur territoire demeura probablement encore sous la domination romaine (2).

On n'a également qu'une connaissance incomplète du nombre de nations dont la confédération nouvelle s'était formée. La plus méridionale était celle des Cattes, qui conservait son ancien territoire au nord du Mein et à l'est du mont Taunus (3). Les Chérusks, qui occupaient encore la rive gauche de l'Elbe, sont aussi nommés parmi les Francs, quoique leur situation reculée les dérobât à l'attention des écrivains (4). Les Ampsivares, qui bordaient le Wéser au nord de la Hesse actuelle (5), semblent avoir eu pour voisins deux autres petits peuples que les Romains appelèrent Tubantes et Buccinobantes, mots qui ont un air latin, et qui signifieraient joueurs de trompettes et de cors (6). Tous les trois

(1) La dernière mention qu'on trouve de ces deux peuples, est celle qu'en fait Ptolémée dans la première moitié du second siècle : mais il ne parle que confusément des Usipètes, dont il contracte le nom et qu'il place vers le Haut-Rhin.

(2) Plus tard, nous y trouverons établis les Bractères ; mais c'était après la destruction de la frontière transrhénane, et quand les Saliens avaient déjà passé dans la Belgique.

(3) C'est du nom de ce peuple que paraissent s'être formés ceux de Hesse et de Hessois, par une métamorphose qu'il est facile de s'expliquer si l'on écrit au lieu de Cattes *Chatzen*. Remarquons qu'ils étaient situés à l'extérieur du rempart romain.

(4) Le poète Claudien dit encore à propos d'un traité de Stilicon avec les Francs : *Ingentes Albim liquère Cherusci.* La table de Peutinger paraît aussi offrir leur nom, quoiqu'en l'altérant de la manière suivante, *Chrepstini.*

(5) Un vieil historien cité par Grégoire de Tours (II, 9), nous les montre accourant avec les Cattes au secours des tribus plus rapprochées du Rhin. C'est le même peuple que Tacite appelle Ansibares, et que nous avons vu chercher à s'établir dans le Sallant. On croit qu'ils s'étendaient jusqu'aux sources de l'Ems.

(6) Cette ressemblance n'est due qu'au hasard : quelques écrivains supposent que le véritable nom des Tubantes subsiste encore dans celui du pays de *Twente*, à l'extré-

avaient jusqu'alors fourni des auxiliaires à l'empire, et quelques corps continuèrent à porter leur nom (1). Plus près du Rhin et vis-à-vis de Cologne, mais encore à une certaine distance du fleuve, habitait la tribu longtemps célèbre des Bructères, qui avait été jadis chassée des rives de l'Ems par les tribus des Chaukes (2). Au-dessous d'eux, les Attuaires s'étendaient dans les contrées d'où descend l'Yssel (3), les Chamaves et les Saliens des deux côtés de la même rivière (4), jusqu'aux environs des lacs qui forment aujourd'hui le *Zuiderzée*. Tels sont les peuples que nous apercevons dans la ligue franque (5), et quoiqu'elle renfermât peut-être

---

mité de la province d'Overyssel, et que celui des Buccinobantes vient de *Büchen-bant*, mot à mot pays des hêtres, nom qu'aurait porté une partie du Thuringer-Wald.

(1) On en trouve en Orient comme en Occident, tandis qu'il n'y a point de troupes cattes ni chéruskes. Cette différence, qui répond à la situation plus reculée des deux dernières nations, peut faire penser qu'elles n'avaient jamais été comprises dans la Germanie romaine.

(2) Drusus les avait autrefois attaqués près de l'embouchure de ce fleuve. Plus tard, les Chaukes les remplacèrent dans ces parages, et les Bructères furent refoulés vers le Midi, du côté de Munster. Là encore, ils furent attaqués (vers l'an 80) par les nations voisines, et cette lutte où ils succombèrent, coûta la vie, suivant Tacite, à soixante mille guerriers (*Germ.*, 24). Forcés à reculer après leur défaite, ils reparaissent plus tard des deux côtés de la Lippe, et finissent par atteindre les bords du Rhin.

(3) Les Attuaires sont les Chattuaires de Strabon. Tacite ne paraît pas les avoir connus, et on ne les retrouve point parmi les auxiliaires de l'empire. Ils avaient donc probablement échappé à la domination romaine, en se retirant dans l'intérieur du pays.

(4) Nous avons indiqué la demeure des Saliens. Celle des Chamaves était plus rapprochée du Rhin, et comprenait la partie orientale de la Gueldre, appelée plus tard Hamalant. La Notice de l'empire cite encore une cohorte de Chamaves, et trois corps auxiliaires de Saliens.

(5) Les Angrivares, que Tacite place auprès des Chamaves, ne sont plus cités à l'époque des Francs, mais il existait encore dans l'empire d'Orient des auxiliaires de ce nom. La vieille race des Marses s'était retirée vers le Nord, et ne sortit plus de la péninsule cimbrique. Il n'y a plus de traces des *Dulgibini*, qui semblent avoir été voisins des Chéruskes.

quelques autres tribus, dont le nom nous échappe, son étendue ne dépassait point les contrées comprises entre le Mein, l'Elbe et la Frise (1).

La communauté d'origine qui rattachait entre elles toutes ces nations (2), explique la force et la durée de l'alliance, qui les avait réunies et qui ne devait plus se dissoudre (3). Le nom de Francs devint pour elles comme une dénomination générique, qui prévalut sur toutes les autres et les obscurcit. Les écrivains de l'époque suivante ne distinguent plus les différents peuples alliés sous ce titre, et il serait inutile de vouloir reconnaître la part plus ou moins grande qu'ils prirent aux expéditions audacieuses, par lesquelles se signala bientôt l'ardeur de ces populations guerrières. L'histoire politique des Francs ne se dessine que dans la

---

(1) Les Frisons et les Chaukes, dont on a déjà vu les anciennes relations, paraissent avoir conservé leur alliance jusqu'à la fin, quoique l'on puisse douter que les premiers soient entrés dans la ligue saxonne, comme le firent les seconds. Les deux peuples, loin d'adhérer à la ligue franque, furent constamment pour elle des adversaires.

(2) Un passage de la préface de la loi salique semble faire allusion à l'origine des Francs : c'était, suivant l'auteur inconnu de ce document très-remarquable, une nation fondée par Dieu (*auctore Deo condita*). J'admets l'ancienneté de cette tradition, et je crois qu'elle se rapportait à cette descendance de *Teut*, d'où était venue la vieille dénomination de Teutons.

(3) Elles parlaient le même dialecte, distinct de celui des peuples environnants : les traces en ont disparu de l'ancien pays des Saliens et des Chamaves, dont la population a été renouvelée par des tribus saxonnes. Mais il est parvenu jusqu'à nous assez de mots Saliens, pour qu'on puisse reconnaître l'antique idiome de cette tribu, pareil à celui des autres Francs. Quoiqu'il se rattache au haut allemand par l'ensemble de ses formes, il modifiait quelques consonnes. Ainsi, le *h* allemand est remplacé dans les noms francs par *ch* (Grimm, *Gramm.*, I, 184), et il semble que le *t* se substituait souvent au *z* (*Ibid.*, p. 154). La diphthongue *eu* est aussi un son distinctif de la langue franque (*Ibid.*, 102). Nous la trouvons dans les noms de Teuton, de Teutoburg, de Deuso, de leudes, etc. Ces caractères particuliers nous permettront de reconnaître en Belgique même quelques dénominations locales provenues des Saliens. Mais leur langue est du reste aussi complétement effacée de nos provinces que du Sallant.

seconde moitié du troisième siècle de notre ère. Jusque-là, nous les voyons seulement courir aux combats et au butin avec l'audace indomptable des vieilles bandes germaniques, et il suffira d'esquisser ici les événements qui ouvrirent une carrière facile à leurs armes.

L'affermissement de la ligue franque fut favorisé par de longs déchirements, qui mirent en danger l'existence même de l'empire romain. Maximin, qui avait réprimé pour un moment l'audace des nations soulevées, vit bientôt l'Italie se révolter contre sa domination, et devenu odieux à ses propres soldats, il tomba sous leurs coups (1). Le même sort attendait ses successeurs, que les armées massacrèrent tour à tour. Valérien, qui conserva un peu plus longtemps le pouvoir (253 à 259), tomba entre les mains des Perses qu'il était allé combattre, laissant le trône à son fils Galliénus que d'ignobles passions détournèrent des soins du gouvernement et rendirent méprisable à ses sujets (2). La Gaule, dont il négligeait la défense, fut alors exposée à de nouvelles incursions des Francs. Trois siècles de paix avaient amolli ses populations désarmées, tandis que le génie belliqueux des nations germaniques semblait se réveiller avec plus de violence que jamais. La frontière du Rhin fut forcée au dessus de Mayence et les provinces voisines exposées aux ravages des barbares (3). Mais les Gaulois

---

(1) Il y eut alors quelques incursions des Francs dans *toute* la Gaule, dit Vopiscus (*Aurel.* VII). Mais elles n'eurent pas beaucoup d'importance, car Aurélien qui commandait la sixième légion, cantonnée à Mayence, rétablit la tranquillité dans ces provinces (*Ibid.* IX), après un seul combat où les Francs perdirent 700 hommes et laissèrent 300 prisonniers. C'est à cette occasion que leur nom est prononcé pour la première fois par cet écrivain.

(2) On lui reprochait son amour pour une Franque, Pipa, fille d'un chef qu'Eutrope nomme Attale. Il affectait de se teindre les cheveux en blond pour lui plaire.

(3) Ce furent les Allemands seuls qui ravagèrent la Gaule, suivant Eutrope, et l'on

indignés de l'abandon où les laissait un gouvernement sans vigueur, décernèrent le titre d'empereur à Postume, vaillant capitaine que Valérien avait chargé du commandement de cette province et de la garde des limites rhénanes (1). Il réussit à repousser les incursions des Germains et à rétablir l'ordre dans la Gaule. Cependant ce ne fut pas sans accorder quelques concessions aux Francs (probablement la reconnaissance de leur liberté); car il obtint d'eux des troupes auxiliaires pour combattre Galliénus (2).

---

peut en conclure que la limite du Bas-Rhin fut mieux défendue. En effet, Posthume qui commandait là, reçut des Gaulois le pouvoir impérial, qui ne lui aurait pas été décerné après une défaite.

(1) Trébellius Pollio, XXX, *Tyr.* III. — Parmi les nombreuses médailles de ce prince, il en existe une frappée en 262, dont le revers porte une figure d'Hercule, avec l'inscription : *Herculés Deusoniensis*. On a cru qu'elle se rapportait à une victoire ou à un traité, dont la ville de Deutz, située vis-à-vis de Cologne, aurait été le théâtre. Mais cette ville appelée en latin *Divitia*, et que Grégoire de Tours cite encore sous ce nom, ne peut pas être *Deuso;* car il existe une différence essentielle entre les deux mots (le *t* de Deutz et de *Divitia* faisant partie du radical). Nous verrons citée sous Valentinien *Deuso in regione Francorum*, localité située dans les limites de l'empire, probablement au vieux bourg de *Deuseborg* ou *Duysborg* en Brabant, mais où il n'est guère possible de placer quelque événement remarquable du règne de Postumus. Cependant on reconnaît par cet exemple que *Deuso* était une dénomination franque, et comme elle paraît se lier à l'*Hercules Deusoniensis*, je présume que ce dernier mot est une forme particulière du nom du dieu Teutsch ou Deutsch, dont le *t* final se perd également dans *dis*, *tyss*, *tiu* et *tu*, dénominations empruntées à des dialectes plus septentrionaux, et dans le *Tuisco* de Tacite.

Ce dieu a laissé d'autres traces en Belgique, car à *Deuseborg* vient se rattacher un autre nom homogène, celui du village de *Teutenberg*, entre Ninove et Bruxelles, qui rappelle le *Teutoburgiensis Saltus*. Ici le radical *teut* est évidemment conservé dans sa dureté primitive. Ces deux localités sont les seules, à ma connaissance, qui dans le centre de la Belgique, et sur l'ancien territoire nervien, offrent l'indice du séjour des Francs : mais leur origine paraît bien nettement marquée, leur dénomination étant tout-à-fait étrangère à celles qui sortent des dialectes flamands, dans lesquelles *teut* devient *dud*, et *Deus* me paraît remplacé par *does*.

(2) Trébellius Pollion, biographe de Galliénus, dit expressément que Postume

Pendant sept ans que dura son règne (260 à 267), les forteresses du Rhin furent remises en bon état, la limite extérieure garnie de nouveaux ouvrages, l'armée soumise à l'ancienne discipline. Mais ayant refusé aux soldats le pillage de Mayence qui s'était révoltée, il s'attira leur vengeance et périt sous les coups des séditieux.

L'Espagne, moins heureuse que la Gaule, était à cette époque le théâtre des expéditions franques. C'était par mer que les bandes germaniques allaient infester les côtes de ce pays (1). On s'étonnerait qu'un peuple éloigné de la mer pût former de pareilles entreprises. Mais il faut se rappeler que l'Yssel, sur les bords duquel vivaient les Saliens, donnait dans les lacs qui ont formé le *Zuiderzee* et qui aboutissaient à la mer du Nord. Ç'avait été longtemps par cette voie que les flottes romaines pénétraient sur les côtes de la Germanie, et les bords de ces lacs étaient en quelque sorte un pays maritime. Dès le temps de Caligula et de Claude, les pirateries des Caninéfates avaient plus d'une fois troublé le commerce des Gaulois. Vers l'an 180, une armée de Chaukes était allée piller les rivages de la Belgique. Mais la hardiesse des entreprises franques ne peut se comparer qu'à celle des expéditions normandes du moyen-âge. Pendant douze années (de 257 à 269), elles désolèrent non seulement les rivages de l'Espagne, mais l'intérieur même de ce pays (2). La ville de Tarragone, capitale de l'Espagne citérieure, tomba entre les mains de ces guerriers

---

avait reçu de nombreux auxiliaires des Francs et des Gaulois (*Gall.* VII). Victorinus qui commandait son armée, paraît avoir été vaincu après plusieurs combats; mais on ne connaît point les circonstances de cette guerre.

(1) L'orateur Nazarius est le seul qui nous donne quelque indication à ce sujet. Les armées des Francs, dit-il, emportées par leur fureur jusqu'au delà de l'Océan, ravageaient les côtes de l'Espagne (*Paneg. Const.* XVII).

(2) Orose, VII, 41. Cet écrivain les compare à l'invasion des Vandales, et Aurélius Victor (*César*, XXXIII) dit que les Francs devinrent maîtres de l'Espagne.

aventureux. Ils passèrent même sur les côtes de l'Afrique, qui étaient alors riches et florissantes, et ils y portèrent la dévastation. Mais on ne voit pas qu'ils commissent les mêmes ravages sur le littoral de la Gaule, et on peut en conclure que par une sorte de convention tacite, Postume et ses successeurs toléraient ces expéditions lointaines, qu'ils auraient pu arrêter en leur fermant le passage de la Manche (comme le fit plus tard Maximien).

En effet, pendant cette période de désordre et de confusion, la Gaule forma quelque temps comme un empire séparé, dont le gouvernement, après la mort de Postume, passa de main en main à des chefs tirés des rangs de l'armée, jusqu'à ce que le hasard d'une élection militaire le fit échoir à Tétricus, sénateur romain qui gouvernait l'Afrique. Celui-ci, reconnaissant l'impossibilité de retenir dans l'obéissance une soldatesque indomptée, se livra lui-même à Aurélien, qui était alors à la tête du reste de l'empire (274). Ce prince, qu'avaient illustré de grandes victoires, déploya la même énergie pour contenir les troupes dans l'obéissance que pour rétablir la puissance romaine. Mais sa sévérité provoqua parmi ceux qui l'entouraient, un complot dont il fut la victime. Tacite et Florian, ses successeurs, régnèrent à peine quelques mois : Probus, qui vint après eux et qui valait mieux que son siècle, ne commanda guère plus de six ans. Tous périrent sous le fer des soldats qui ne voulaient plus de maîtres.

Ce fut surtout cette instabilité du pouvoir qui empêcha la domination romaine de se raffermir. Après la mort d'Aurélien (275), les Germains avaient forcé de nouveau la frontière gauloise, et porté si loin leurs excursions que, suivant l'expression d'un auteur latin, ils étaient devenus maîtres de tout le pays (1). Non contents

(1) *Galliæ omnes, occiso Postumio turbatæ fuerant; interfecto Aureliano, a Germanis possessæ* (VOPISCUS, *Prob.* XIII).

de ravager les campagnes, ils s'étaient emparés de soixante villes (1). Probus les repoussa vaillamment, et passant le Rhin à son tour, il reprit la plus grande partie du butin qu'ils avaient enlevé. Nous avons la lettre par laquelle il rend compte au Sénat de ses succès, et elle annoncerait une victoire complète, si l'on n'y voyait percer l'exagération. « La Germanie, disait-il, est soumise dans toute son étendue : neuf de ses rois se sont jetés en suppliants à mes pieds. C'est pour nous que désormais les barbares labourent, sèment et combattent. J'en ai tué quatre cent mille et enrôlé seize mille sous nos drapeaux. Je leur ai tout pris excepté la terre. » Cependant la fin de l'épitre est un peu moins triomphante. « J'aurais voulu rétablir un gouverneur (*præsidem*) de la Germanie : mais j'ai remis la chose à d'autres temps. Il sera bon d'y revenir, quand le Ciel aura fait prospérer davantage encore nos armées. » Probus rétablit néanmoins quelques forteresses au delà du Rhin, œuvre que Postume avait déjà commencée, et il y plaça des garnisons (2).

Mais si l'armée romaine pouvait encore tenir tête aux nations germaniques, cette armée était la seule barrière que l'empire eût à leur opposer. Les populations des provinces, qui depuis tant de générations sommeillaient dans un repos destructeur de toute énergie, n'étaient plus capables de se défendre elles-mêmes. On en vit un exemple remarquable sous le règne de Probus. Un certain nombre de Francs avaient demandé à recevoir des terres de

---

(1) *Ibid.* — Probus lui-même porte ce nombre à soixante-dix dans sa lettre au Sénat, dont nous donnons plus bas quelques extraits. Elle se trouve dans sa biographie (*Prob.* XV).

(2) Vopiscus, l. l. Il voulut désarmer les populations qui avoisinaient les postes romains; mais il reconnut, dit son biographe, qu'il aurait fallu faire de la Germanie entière une province.

l'empire (1). On les dirigea vers le Midi, peut-être pour être montrés aux Romains comme des vaincus, et on finit par les déposer sur les bords de la Mer Noire, au pied du Caucase (dans le pays du Pont). Mais le génie audacieux des guerriers du Nord ne se laissa point abattre par cet exil. Ils parvinrent à s'emparer de quelques navires mouillés sur la côte, et ils s'y embarquèrent pour regagner leur patrie. Jamais entreprise ne fut plus téméraire en apparence. Pour sortir de la Mer Noire, il fallait traverser le Bosphore, entrer alors dans les mers de la Grèce et de l'Italie, côtoyer l'Afrique et l'Espagne, longer ensuite les rivages de la Gaule, atteindre la Manche et pénétrer par cette route dans la Mer du Nord. Les vaisseaux de cette époque n'étaient ni construits ni approvisionnés pour de si longues expéditions : les navigateurs, dépourvus de boussoles et de cartes régulières, ne se dirigeaient qu'avec timidité le long des côtes; que pouvait accomplir une poignée des soldats révoltés, qui devaient rencontrer partout des ennemis? L'idée de la vengeance, plutôt sans doute que l'espoir de la liberté, soutint le courage des Francs. Le pillage leur fournit des vivres jusqu'au moment où ils atteignirent le Bosphore. Là s'élevait la forte ville de Byzance, à laquelle Constantin devait bientôt donner son nom. Ils n'hésitèrent pas à l'attaquer et la saccagèrent complétement. Ils étendirent ensuite leurs ravages sur le littoral de l'Asie et dans les îles de la Grèce, et conduits sans doute par les pilotes qu'ils avaient enlevés à des navires grecs, ils tournèrent l'Italie et descendirent en Sicile, où ils sur-

(1) Telle est la version des auteurs contemporains; mais je la crois inexacte. Les populations qui passaient sur le territoire romain, amenaient avec leurs guerriers des femmes et des enfants, tandis que la bande dont il est question ici paraît avoir été toute militaire. Je crois que c'était une partie des seize mille hommes qui avaient été enrôlés chez les Francs, et que l'empereur voulut disséminer, comme le remarque Vopiscus.

prirent le port de Syracuse. Chargés de butin, ils remirent à la voile pour l'Afrique et de là pour l'Espagne, marquant leur passage par de nouveaux exploits et ne trouvant nulle part d'ennemis capables de leur résister. Ils gagnèrent ainsi l'Océan, qui les reporta vainqueurs sur les côtes de leur patrie (1).

Depuis cette époque, on vit des pirates francs infester les rivages de la Gaule, comme si le succès de l'expédition accomplie par leurs compatriotes avait donné un nouvel essor à leur audace. Il semble toutefois que leurs entreprises n'étaient point dirigées contre les côtes de la Ménapie et de la Morinie : car les croisières que les Romains établirent pour les réprimer, ne furent pas dirigées vers les bouches du Rhin et de l'Escaut, comme l'eût exigé la défense de cette partie du littoral, mais elles se bornèrent à fermer le passage de la Manche (2). Dans ce but, une flotte de guerre fut équipée à Boulogne.

L'auteur de cette mesure était Maximien, qui depuis l'an 286 partageait le pouvoir avec l'empereur Dioclétien, son vieux compagnon d'armes. Pour relever son origine obscure, il se donnait le titre d'Herculien ou d'Hercule, et il avait eu la gloire de repousser les invasions des Allemands et de quelques autres peuples

(1) Eumènes et Zozime, qui rapportent cette expédition, perdent de vue les Francs au détroit de Gibraltar. En Afrique, ils avaient commis quelques dégâts; mais les troupes sorties de Carthage les forcèrent à la retraite. On avoue qu'ils atteignirent enfin leur pays.

(2) Ce fait remarquable nous donne probablement la clef des événements de l'époque suivante. C'était la Batavie qui aurait dû être le centre des armements romains s'il avait fallu protéger les Belges maritimes. Mais ceux-ci, qui avaient encore assez d'énergie pour soutenir une lutte, n'étaient point l'objet des expéditions franques. Elles se dirigeaient, comme autrefois celle du pirate Gannascus, contre les peuples riches et désarmés de la côte gauloise (Tacite, *Ann.* XI, 18). Les Ménapiens et les Morins semblent au contraire avoir concouru à la destruction du pouvoir des Romains en Batavie, comme on va le voir.

germaniques (les Burgundes, les Hérules et les Chaibons). On lui devait aussi la répression d'une grande révolte des serfs de la Gaule centrale, que la misère et l'oppression avaient poussés à se soulever. Ces Bagaudes (c'était le nom qu'il prenaient et dont le sens n'est pas encore expliqué) avaient profité de l'absence des légions engagées dans une guerre civile (1), pour attaquer plusieurs villes opulentes, au nombre desquelles se trouvait Autun. Mais ils ne purent tenir contre les forces que ramena Maximien, et l'ordre se rétablit. Cependant des cantons entiers restèrent alors incultes et déserts, surtout dans le *Belgium*, soit que la lutte y eût été plus acharnée, soit que ce pays eût particulièrement souffert des incursions frankes. Les frontières des Trévirs et des Nerviens étaient également dépeuplées à cette époque (2). C'était là que les attaques des barbares s'étaient le plus souvent renouvelées pendant les désordres des règnes précédents.

Les efforts de Maximien pour protéger les côtes de la Belgique et de la Gaule armoricaine eurent des suites désastreuses. Il avait donné le commandement de la flotte de Boulogne à un marin de la Ménapie, nommé Carausius, qui avait fait longtemps le métier de pilote dans ces parages et sur les fleuves de la Batavie, mais qui, entré depuis au service romain, s'était acquis une renommée brillante (3). Il donna d'abord la chasse aux pirates avec succès;

---

(1) Carinus, qui régna un moment dans les provinces occidentales de l'empire, les avait conduites contre Dioclétien. Elles le trahirent, et ce fut alors que le vainqueur envoya Maximien dans la Gaule, après l'avoir pris pour collègue.

(2) On en verra la preuve plus loin.

(3) Ce sont les paroles d'Eutrope : par la manière énergique dont il s'était conduit au service, il avait gagné une réputation glorieuse (IX, 21). Aurélius Victor dit qu'il s'était signalé par ses exploits contre les Francs, après avoir été dans sa jeunesse un pilote mercenaire (*Cæs.* XXXIX). Eumènes l'appelle un nourrisson de la Batavie (*Pan. Constantini*, V). La manière dont il gouverna la Grande-Bretagne, lui attira l'admiration des Romains eux-mêmes.

mais bientôt il fut accusé de les laisser échapper à prix d'argent ou de garder la plus forte part de leurs dépouilles, et sur ce soupçon, Maximien ordonna de le mettre à mort. Prévenu à temps, le Ménapien prit le parti de la résistance. C'était un de ces hommes qui joignent au courage le génie du commandement : il fit révolter sa flotte, qui le proclama empereur.

C'était à Boulogne qu'avait éclaté ce soulèvement. Carausius se hâta d'y équiper de nouveaux bâtiments de guerre (1), et à la tête d'un armement formidable, il se porta sur les côtes de la Grande-Bretagne. La légion qui gardait cette île ne fit point de résistance. Les auxiliaires (envoyés probablement à son secours par Maximien) furent enveloppés, soit dans le trajet, soit après leur débarquement. Des troupes franques que le nouvel empereur prit à sa solde, vinrent renforcer les milices qu'il leva parmi les Gaulois et les Bretons, et bientôt sa puissance fut assez solidement établie pour défier la vengeance du collègue de Dioclétien (287).

Mais là ne se bornaient point les projets de Carausius. Il avait l'espoir d'étendre aussi sa domination sur les côtes de la Belgique, où l'appelait le vœu d'une partie des populations et sans doute de ses compatriotes (2). Pour y réussir, il s'appuya sur les Francs et tourna ses armes de concert avec eux contre la petite nation des Bataves, dont l'île était jusqu'alors comme une forteresse romaine à l'embouchure du Rhin. Sans doute, les guerres précédentes avaient préparé cette invasion et affaibli l'ancienne puissance de cette vaillante race. Nous ignorons si la lutte fut longue; car les

---

(1) J'adopte l'ordre du récit d'EUMÈNES, dans le panégyrique de Constance, c. XII. Cette narration oratoire dissimule ou altère une partie des faits, mais il est probable qu'elle en présente régulièrement la succession.

(2) Beaucoup de peuples surpris dans le dessein de cette rébellion, furent ramenés à l'obéissance par notre victoire, dit l'orateur (XVII). Il s'agit à la vérité de ce qui se passa après la mort de Carausius; mais le plan de défection paraît remonter jusqu'à lui.

Romains de cette époque ne racontaient plus leurs défaites. Mais le panégyriste de Constantin avoue que la Batavie tomba au pouvoir de plusieurs tribus franques, auxquelles la donna ce Carausius, qu'elle avait autrefois nourri (1). Il est vrai que les Romains reprirent ensuite possession de ce pays; mais ce fut d'une manière incomplète et précaire (2). Depuis lors le nom célèbre des Bataves disparait de l'histoire, et l'on retrouve leurs débris dispersés sur les frontières de la Belgique, sous le nom de lètes (ou vassaux). Une de ces colonies militaires était établie, suivant la Notice de l'empire, dans les environs d'Arras; une seconde dans ceux de Noyon, une troisième à Bayeux et à Coutances. Une chronique du XI[e] siècle rapporte également que des Bataves avaient habité sur la limite de la Flandre et de l'Artois, et cette tradition locale parait en rapport avec d'autres indications (3).

---

(1) L'expression latine implique le concours de Carausius dans cette invasion. « Sous lui (*sub ipso*), la Batavie qui l'avait nourri fut occupée par diverses nations de Francs. » Les Saliens étaient de ce nombre, quoique nous n'ayons aucun témoignage précis à ce sujet, si ce n'est celui de Zozime, auteur grec qui, écrivant longtemps après, confond les époques. Les Saliens, dit-il, habitaient la Batavie après avoir été forcés jadis de se réfugier dans cette île par les armes des Saxons. On verra dans les chapitres III et IV, comment ses assertions doivent être entendues.

(2) C'est ce qu'on verra dans le chapitre suivant.

(3) Ce sont celles de la chronique de Waten, abbaye située au nord de S[t]-Omer. Les traditions qu'elle rapporte sur d'anciennes guerres des Bataves et des Nerviens paraissent fabuleuses; cependant je suis assez porté à croire qu'elles renferment un élément historique. En effet, la partie de la Flandre française qui s'étend depuis Aire jusqu'à Armentières, formait un district particulier, le *pagus leticus*, peuplé par des colons étrangers (des lètes), comme l'indique son nom. Mais la langue des habitants de cette contrée n'a conservé aucune trace sensible de cette origine étrangère des habitants. Il faut donc croire qu'ils venaient des régions où règne encore le même dialecte qu'en Flandre, comme la Hollande. Si la Notice de l'empire ne parle pas de cette quatrième colonie de Bataves, on doit remarquer qu'elle ne cite ni Cassel ni aucun autre point de la Ménapie, où la domination romaine avait probablement déjà cessé.

Carausius semble avoir essayé d'abord de s'établir lui-même en Batavie; mais il se retira dans la Grande-Bretagne à l'approche de Maximien (1), qui marchait contre lui avec une grande armée, après avoir vaincu sur les bords du Haut-Rhin les Allemands, les Burgundes et d'autres essaims de barbares (2). Les Francs plièrent sans combattre (3); l'expérience leur avait appris qu'il y avait plus d'avantage pour eux à traiter avec l'empire, quand il reprenait ses forces, qu'à braver sa puissance. Ils détournaient l'orage par des propositions d'alliance et des promesses de fidélité rarement durables (4), mais dont se contentait un gouvernement sans vigueur. Cette fois encore ils déposèrent les armes, et la rive droite du Rhin sembla un moment redevenue romaine (5).

Cependant on vit encore s'opérer quelques années plus tard, et sans qu'une nouvelle guerre eût éclaté entre eux et l'empire, l'établissement d'un groupe assez considérable de populations franques sur le sol de la Belgique. Il semble que les tribus qui étaient restées en Batavie en furent repoussées, et qu'elles obtinrent de Maximien de nouvelles habitations dans les parties alors

(1) Ce que l'on sait à ce sujet se borne à peu de chose et repose sur un passage de la vie de saint Géréon. *Carausius ille fugiens sese in Britanniam transtulit* (Je cite d'après Bucherius, n'ayant pas sous la main l'ouvrage original).

(2) Mamertinus, *Paneg. Max.* V.

(3) Le panégyriste qui rapporte avec quelques détails la défaite des peuples précédents, garde le silence sur l'expédition de Batavie. D'autres passages indiquent que les Francs reconnurent la souveraineté nominale de l'empire et qu'on fit la paix avec eux. Tel est le sens du mot *domitis Francis*, que le même orateur emploie dans un second discours (*Genethl.* VII). Des succès plus décisifs sont attribués à Constance Chlore (*Epithal.* IV) : mais il s'agit là d'événements postérieurs.

(4) Les auteurs du IVe et du Ve siècle les accusent à chaque instant de mauvaise foi : c'était le résultat de la politique faible des Romains, qui acceptaient un simulacre de soumission plutôt que de s'engager dans une lutte meurtrière.

(5) *Quidquid ultra Rhenum prospicio, romanum est* (Mamert., Ibid. VII).

dépeuplées du territoire des Nerviens et des Trévirs (1). Ce déplacement, dont nous examinerons plus loin l'occasion et les circonstances, ramena les Saliens sous la dépendance des empereurs, qui leur accordaient une nouvelle patrie, et leur fit subir un moment le joug dont ils s'étaient naguère affranchis (2). Un effet remarquable de leur internement fut de mettre fin aux expéditions maritimes qui avaient rendu le nom des Francs si redoutable. Elles ne sont plus citées à partir de ce temps, et les pirates saxons continuèrent seuls à désoler le littoral de la Gaule.

Quant à Carausius qui les avait appelées en deçà du Rhin, leur soumission n'entraina point la sienne. En vain, Maximien fit-il équiper une flotte nombreuse pour aller porter la guerre dans la Bretagne. Son entreprise échoua ou fut abandonnée, et le Ménapien resta même en possession de Boulogne. Il fallut renoncer après de stériles efforts à combattre un ennemi « qui excellait dans l'art de la guerre » (3), et seul de tous ceux qui avaient donné à cette époque l'exemple de la révolte, il conserva le titre d'empereur, « après avoir montré que nul ne savait mieux que lui tenir la Bretagne dans l'obéissance et la défendre contre les bar-

---

(1) *Tuo, Maximiane Auguste, nutu, Nerviorum et Trevirorum arva jacentia* LETUS *postliminio restitutus et in leges receptus Francus excoluit.* EUMENIUS, *Paneg. Const.* XXXI. Il ne faut pas confondre cette colonisation, qui semble avoir été sans violence, avec la déportation d'autres barbares, que Constance Chlore chassa de la Batavie vers l'an 294. L'orateur dit expressément que les Francs reçurent des terres de Maximien avant l'époque des victoires de Constance.

(2) EUM., *Ibid.* Suivant ce passage, le Franc redevenu colon était rentré dans l'obéissance. Ce qu'il y a d'exagéré dans cette dernière expression ne doit pas être pris à la lettre, et nous examinerons plus loin quelle fut leur véritable condition. Elle est singulièrement définie par LIBANIUS (*Or.* III, p. 138). Les Francs, dit cet écrivain, subirent le joug : car c'est une servitude pour eux de n'avoir personne à piller.

(3) Ce sont les expressions d'EUTROPE (IV, 22). Les détails nous manquent.

bares » (1). Ainsi les talents que déploya dans l'exercice du pouvoir ce marin naguère obscur, contraignirent ses ennemis à respecter sa puissance. Mais affermi par son génie sur le trône qu'il avait conquis, il ne sut pas se défendre contre la trahison. Allectus, un de ses généraux, l'assassina pour se mettre à sa place (293), et reprit ses desseins de conquêtes continentales. Il avait déjà rassemblé de nouvelles bandes de Francs et formé des intelligences avec quelques peuples voisins (sans doute les Belges maritimes), lorsque Constance Chlore, qui venait d'être associé à l'empire sous le titre de César (Maximien et Dioclétien portaient celui d'Augustes), vint mettre le siége devant Boulogne, et ayant fermé le port de cette ville par une digue, il réduisit la garnison à capituler (2). Les années suivantes furent consacrées à l'équipement d'une nouvelle flotte, avec laquelle il put enfin transporter dans la Grande-Bretagne une armée romaine. Allectus fut tué dans le premier engagement, et ses soldats se dispersèrent après avoir pillé la ville de Londres que le commerce rendait déjà opulente (290). Le vainqueur ferma les yeux sur les liaisons qu'avaient formées avec le rebelle les peuples qui se disposaient à l'appuyer et dont la révolte n'éclata point (3). Mais l'influence romaine était dès lors si

(1) *Soli Carausio remissum insulæ imperium, postquam jussis ac munimento incolarum contra gentes bellicosas opportunior habitus* (Aurel. Victor, *de Cæs.* XXX). Le mot *jussis* peut signifier qu'on le chargea du rôle de lieutenant de Maximien; mais il n'en garda pas moins le titre d'empereur, et les orateurs de l'époque le traitent en ennemi détesté. Quelques médailles de Carausius, trouvées en Angleterre, font allusion à son traité avec Dioclétien et Maximien. La plus remarquable porte pour inscription : *Pax Augustorum; Carausius et fratres sui.*

(2) Ce siége paraît avoir eu lieu l'année même de la mort de Carausius (293).

(3) L'expression d'Eumènes (*multis gentibus in conjuratione illius sceleris deprehensis*), montre l'étendue de ces liaisons. Ce qu'il ajoute sur l'obéissance où rentrèrent les populations qui avaient trempé dans ce projet (*imposita est necessitas obsequendi*), prouve qu'il s'agissait de nations soumises à l'empire : c'étaient probablement celles de la côte belge, comme la suite le prouvera.

affaiblie dans les provinces maritimes de la Belgique, que nous verrons, un demi-siècle plus tard, les populations indigènes y reprendre complétement leur indépendance, après avoir conservé le culte de leurs idoles sous le règne des premiers empereurs chrétiens.

CHAPITRE III.

COLONIES GERMAINES EN BELGIQUE.

Dépeuplement de la Gaule romaine. Nerviens du Nord réfugiés dans le pays de Famars. Les Saliens établis au nord du Démer. Étendue de leur territoire. Populations de l'intérieur de la Campine. Leur caractère distinct. Dispersion des Bétases. Arrivée d'essaims frisons et chaukes. Ce dernier peuple peut avoir remplacé les anciennes tribus de la Toxandrie.

L'admission de colons francs dans les cantons abandonnés du pays des Nerviens et des Trévirs, sous le règne de Maximien-Hercule, marque le commencement d'un ordre nouveau, qui prépara la conquête de la Belgique par les Barbares. Le premier point sur lequel il doit appeler notre attention, est le dépeuplement de cette frontière de l'empire, où l'on trouvait alors assez de terres vacantes pour servir d'asile à des tribus réfugiées.

Dans quelques parties de la Gaule, l'appauvrissement des campagnes et l'affaiblissement de la population avaient été l'effet du régime gallo-romain. Nous avons déjà parlé du soulèvement des Bagaudes, causé par la misère et l'oppression (1). L'orateur Eu-

(1) SALVIEN l'impute à la tyrannie d'une administration fiscale; mais on pourrait se défier du témoignage de cet écrivain un peu suspect d'exagération. J'ai préféré celui d'EUMÈNES.

mènes dépeint de la manière suivante l'état où se trouvait tombé le pays jadis florissant des Édues : « Nos paysans plongés dans l'indigence et chargés de dettes, abandonnent des champs dont la culture est devenue ruineuse, car on ne leur permet ni les irrigations ni la coupe des bois. Tout ce qui était autrefois d'assez bonnes terres est couvert de marais ou de ronces. La plaine de la Saône, jadis arrosée par de nombreux cours d'eau que les cultivateurs avaient ménagés à travers leurs champs, est en partie submergée depuis que le manque de bras a causé l'obstruction de ces canaux. Les meilleures vignes sont maintenant stériles, faute d'avoir été renouvelées; le pays offre l'aspect d'un désert, et les chemins militaires eux-mêmes deviennent impraticables. » Toutefois cette description ne s'appliquait point, de l'aveu de l'auteur, à la Belgique et en particulier à la Nervie, dont il vante les terres fertiles et bien cultivées (1).

C'étaient donc les ravages des barbares qui avaient rendu déserte une partie de cette contrée, sans doute celle qui avoisinait les frontières des Francs (2). Aussi apercevons-nous quelque temps après une colonie de réfugiés nerviens dans les environs de Fa-

---

(1) *Nervius ager aut arator, quorum reditus cum labore contendunt.* Eumenius, *Gratiarum act.* VI.

(2) La Nervie ne touchait point aux contrées franques, mais elle se trouvait à découvert du côté du Nord, la côte n'étant point bordée de postes militaires, comme la ligne du Rhin. Ainsi les Francs, dont nous avons vu les armées arriver par mer jusqu'en Espagne, atteignaient sans peine les bouches de l'Escaut et pénétraient de là dans l'intérieur du pays. L'expédition des Saxons sous Valentinien, que nous raconterons dans le chapitre V, fait assez bien voir la route que suivaient ces bandes redoutables. Elles ne parvenaient point jusque dans le midi du pays des Nerviens, puisque nous venons de reconnaître que la richesse y régnait encore : la partie septentrionale était donc celle où se trouvaient les terres vacantes.

On verra plus loin que le nord de la Tongrie fut aussi occupé par des Francs, quoique l'orateur n'en parle pas.

mars, où ils s'étaient retirés (1). Ces réfugiés sont appelés lètes (2), comme les colons germaniques et les émigrés bataves, et ce mot indique qu'ils formaient une sorte d'établissement militaire sous la direction d'un commandant ou préfet, quoiqu'ils

(1) On pourrait croire que le nom de *læti Nervii* qu'ils portaient, signifiait seulement lètes placés en Nervie. Mais cette interprétation est démentie par l'exemple des *læti Lingonenses*, ou lètes de Langres, qui n'habitaient point le pays de cette cité, mais bien la première Belgique. Ces réfugiés gaulois conservant leur nom national malgré le changement de localité, montrent qu'on désignait le colon de cette classe d'après son origine et non d'après le lieu où il était établi.

(2) Les historiens allemands sont aujourd'hui partagés d'opinion sur l'origine de ce mot, quoique rien ne paraisse plus simple et plus fondé que l'étymologie qu'en ont donné les écrivains belges, qui le font dériver de *laeten*, serfs. Il faut d'abord remarquer que l'on n'aperçoit point d'autres *læti* que des émigrés germains ou gaulois, les réfugiés d'autres races ne recevant pas cette désignation. C'est donc une dénomination propre aux populations germaniques et tirée sans doute de leur langue, car elle n'est pas de source latine. Comme les premiers colons qui la portèrent appartenaient aux tribus rhénanes, c'est à leur dialecte qu'elle devait être empruntée : or, dans ce dialecte *laet* est le nom du serf, et en latinisant ce mot, il prend la forme de *lætus*.

Mais il répugne de croire que tant de vaillants peuples aient subi l'humiliation du servage, et c'est là ce qui fait hésiter quelques savants. Nous allons donc chercher 1° s'ils la subirent réellement; 2° s'ils l'avaient acceptée.

La condition des lètes est déterminée par deux lois des années 399 et 400, où il est dit que les terres létiques sont distribuées aux barbares qui s'attachent à l'empire, et que l'obligation du service militaire incombe aux hommes de cette classe. C'est à peu près sur cette base que les anciens peuples gaulois et germaniques fondaient leurs pactes de concessions territoriales : « Donnez-nous des champs et nous vous soutiendrons de nos armes. » Souvent ils y attachaient une certaine dépendance des tribus accueillies envers celles qui les avaient admises. Nous avons vu les Éburons et leurs voisins payer tribut aux Trévirs et aux Aduatiks. Les Boïens, hôtes des Édues, commencèrent par être leurs clients. A plus forte raison des peuples déportés sur le territoire romain, devaient-ils se reconnaître vassaux de l'empire, en comprenant toutefois ce vasselage d'après leurs idées nationales, c'est-à-dire comme la simple obligation de combattre pour le peuple dont ils dépendaient. Mais ce qui aggravait leur condition, c'est que les terres létiques étant comme un fief militaire, l'état en conservait dans une certaine mesure l'administration ou du moins la surveillance. Chaque colonie de lètes

fussent sur le territoire de leur propre nation, dans la partie méridionale de la Nervie, qui devint vers cette époque un district séparé, *pagus fanomartensis* (1). La date de leur déplacement est incertaine; mais elle paraît remonter au III[e] siècle de notre ère (2). Quant à la condition de colons militaires qui leur fut

---

avait son *præfectus*, résidant au milieu d'elle, et sous ce rapport, le colon de cette classe était tenu dans une sorte de servitude. Il semble même qu'il avait des redevances à payer comme le cultivateur romain; car autrement il aurait été aussi favorisé que l'étaient les vétérans des légions, qui jouissaient sous ce rapport d'un privilége tout exceptionnel.

En réunissant ces diverses indications, on voit que si le lète n'était pas un serf proprement dit, il subissait du moins un vasselage partiel. Mais il ne s'y attachait aucune dégradation personnelle, car l'obligation de porter les armes et « d'entrer dans les légions » (c'est le texte d'une loi), ennoblissait pour ainsi dire la dépendance. Il pouvait donc se considérer comme libre, quoique sa liberté fût incomplète. Aussi trouve-t-on des inscriptions où le titre de *litugenius*, mot à mot fils de lète, est employé comme un nom propre. Julien l'Apostat appelle Magnence un esclave, fils de lètes barbares : mais Magnence n'en parvint pas moins à l'empire par le choix des soldats qu'il commandait. Rien ne permet donc de supposer que l'espèce de flétrissure que comportait le servage pesât sur le *lætus*. Il était serf de fait, mais non pas de rang, si l'on peut ainsi parler. Aussi les Bataves, ces alliés fidèles de Rome, et les Nerviens eux-mêmes, devenus citoyens romains, purent-ils recevoir dans leur exil des terres létiques, sans que le gouvernement crût les dégrader par cette concession.

Le *lætus* n'était donc pas un véritable *laet* dans le sens germanique du mot. Mais alors pourquoi lui en avait-on donné le nom? Il est probable que les premiers colons barbares subirent une sujétion plus complète que ceux des derniers siècles. Cependant on ne pouvait ni les appeler esclaves, ni les assimiler aux colons romains. Il fallait donc les désigner par un terme qui exprimât leur condition dépendante, mais non servile. Ce terme qui manquait en latin, fut emprunté à la langue des vaincus, dont le sort s'adoucit plus tard à mesure que l'empire s'affaiblit.

Quelques auteurs anciens parlent des lètes comme d'un peuple particulier qui se joignit aux Romains contre Attila. C'est que cette classe d'hommes n'étant point connue hors de la Gaule, on prit ces populations militaires pour des auxiliaires étrangers.

(1) *Præfectus lætorum Nerviorum, Fanomartis Belgicæ secundæ.*

(2) Bavai ne fut détruit que vers l'an 407, comme nous le verrons plus loin, et rien ne peut faire présumer que cette destruction fut suivie d'une émigration des Nerviens

assignée, on doit probablement l'attribuer aux mœurs germaniques que conservaient les Nerviens du nord comme les Ménapiens. On ne pouvait pas assimiler aux populations déjà transformées par le régime romain, celles qui, venues des rives du Bas-Escaut, ressemblaient encore aux nations d'outre-Rhin. Elles furent traitées comme barbares, malgré le nom belge qu'elles portaient.

Les Francs qui les remplacèrent sur la frontière nervienne, furent peut-être également soumis à un état de vasselage, car outre de certaines redevances de blé, nous leur voyons imposée l'obligation de fournir un contingent militaire (1). C'étaient là, il est vrai, les conditions de leurs alliances précédentes avec les empereurs; mais ces conditions, momentanément acceptées, n'étaient jamais rigoureusement suivies, grâce à la difficulté de contraindre des peuples éloignés et belliqueux. Les bandes transportées dans la

---

devant une nouvelle race, puisque la langue latine se conserva dans tout ce pays. La colonie de Famars était donc plus ancienne et paraît se rapporter au temps où les frontières des Nerviens et des Trévirs furent abandonnées par suite des ravages des Francs. L'existence des colons venus de la Nervie septentrionale dans le *pagus Fanomartensis*, est encore attestée par plusieurs noms de villages dont il est facile de reconnaître l'origine teutonique. Tels sont ceux de *Viering*, *Burnicq*, *Vulvert*, *Wauverein*, *Sébourg*, *Rotsines*, etc. Quant au pays d'où provenaient ces Nerviens émigrés, ce devait être la partie septentrionale de l'ancienne Nervie, au nord du Rupel, contrée d'où a disparu le dialecte de leur nation, mais qui faisait encore partie autrefois du diocèse de Cambrai.

(1) *Franciæ nationes, in desertis Galliæ regionibus collocatas, ut pacem Romani imperii cultu juvarent et arma delectu* (Eumenii *Paneg. Constantini*, VI). On peut révoquer en doute les redevances dont les orateurs romains font mention assez confusément : toutefois elles entraient comme nous l'avons déjà vu dans le système du vasselage primitif. Un autre passage d'Eumènes me porte à croire qu'on n'essaya même pas d'y soumettre les tribus qui furent amenées de la Batavie : car il dit qu'elles devinrent des nations romaines, ce qui exclut l'idée de leur asservissement (*Ipsas in Romanas transtulit nationes, ut non solum arma, sed etiam feritatem ponere cogerentur. Ibid.* V). Le nom de lètes qu'il leur avait donné ailleurs était donc inexact; mais on comprend que l'exagération oratoire lui eût permis de l'employer.

Gaule et enveloppées par les forces romaines, se trouvaient seules dans une dépendance immédiate et directe, à laquelle il semble que les tribus de la frontière surent toujours se dérober.

Quelles parties du « pays dépeuplé des Nerviens et des Trévirs » furent accordées à ces essaims fugitifs? Ici nous ne pouvons suppléer que bien imparfaitement au silence des historiens. Le pays des Trévirs s'étendait sur les bords du Rhin, entre les deux provinces appelées première et seconde Germanie; mais sa frontière de ce côté était assez étroite (elle commençait à quelques lieues au dessus de Coblence, et se terminait à Andernach). L'établissement qui paraît avoir été donné aux Francs dans ces parages, se trouvait du côté d'Ivoi (1) et avait peu d'importance, car les habitants de ce canton se confondirent dans la suite avec les indigènes. Quant à la Nervie, nous n'avons plus aucun document sur la partie de cette contrée qui s'étendait au nord de la Sambre et de la voie romaine. Mais nous trouvons, au siècle suivant, la tribu entière des Saliens établie depuis longtemps dans la région adjacente le long du Démer (2), séjour qu'elle conserva jusqu'à l'époque de la conquête de la Gaule. Son territoire s'étendait du côté de l'est jusqu'à la Meuse, tandis qu'au midi ses frontières se trou-

---

(1) C'est une colonie de lètes appelés *Acti*, et dont l'origine franque n'est attestée que par le passage d'EUMÈNES. Il se peut aussi qu'à la colonie salienne, dont nous allons bientôt parler, se joignit l'établissement d'une partie des Chamaves sur la rive gauche du Rhin où Julien les rencontra plus tard. Ce n'était pas dans le pays des Trévirs, mais dans la contrée alors déserte qui s'étendait jusqu'à leurs frontières.

(2) *Eos Francos, quos consuetudo Salios appellavit, ausos* OLIM *in romano solo, apud Toxandriam locum, habitacula sibi figere prælicenter* (AMM. MARCELL. XVII, 8). Ce passage s'accorde parfaitement avec celui d'EUMÈNES, que nous avons cité plus haut, où il est question de nations entières établies dans les parties désertes de la Gaule. Seulement AMMIEN MARCELLIN ignorait que ce déplacement eût été jadis autorisé par les empereurs; mais il est probable que les Saliens n'avaient reçu de Maximien qu'une partie de la contrée où ils s'étendirent dans la suite à main armée.

vaient assez peu éloignées de la ville de Tongres (1). L'expression dont se sert l'historien qui indique leur habitation dans ces parages, s'écarte des formes ordinaires : il nomme l'endroit qu'ils occupaient *Toxandriæ locus,* terme qui semble marquer une bourgade et non pas un pays. Les géographes ont cru y reconnaître le bourg de Tessenderloo, situé au nord de Diest, et dont le nom équivaut à celui de bois des Toxandres. Sans être tout-à-fait certaine, cette interprétation donne au texte latin un sens précis et régulier, qu'il ne comporte pas quand on l'explique autrement (2). Aussi n'hésitons-nous point à l'admettre. Vers l'ouest, la colonie salienne atteignait probablement l'ancienne frontière des Nerviens, abandonnée, comme on l'a déjà vu, par ses premiers habitants (3).

---

(1) C'est ce qui résulte du récit de l'expédition de Julien contre les Saliens. Il reçut une ambassade de ce peuple à Tongres, et marcha contre lui en droite ligne à partir de cette ville, tandis que Sévérus, maître de la cavalerie, suivait la rive de la Meuse. De cette manière, dit l'historien, les Saliens se trouvèrent tous attaqués à l'improviste (*subito cunctos aggressus.* — AMM. MARC. XVII, 8).

(2) Le *lieu de Toxandrie,* comme parle AMMIEN, ne peut pas être une région, et pour prendre ce sens, la phrase devrait être modifiée. En admettant cette modification (*Toxandriæ locum,* au lieu de *Toxandrium locum*), la préposition *apud* serait employée improprement, car elle marque le voisinage d'un endroit et non l'intérieur d'un pays. Il faut donc respecter le texte et ne chercher dans le lieu désigné qu'un bourg. Ce point reconnu, le nom de Tessenderloo répond à la fois au mot latin et à l'emplacement indiqué par le récit de l'expédition. L'objection qu'on pourrait élever contre l'idée de l'habitation des Francs dans un bourg, tombe devant l'exemple du *Castrum Dispargum* où nous verrons résider Chlodion. On en a fait une autre tirée de la finale *loo,* qui signifiait primitivement un bois et non un lieu habité; mais nous voyons qu'une foule de ces bois devinrent des villages et même des villes, comme Venloo, Almelo, etc.

(3) La seule preuve de cette extension de la colonie salienne à l'ouest, est le passage déjà cité où EUMÈNES place des Francs dans les solitudes de la Nervie. Mais on verra dans le livre VI que la Nervie et la Tongrie furent au nombre des pays qui reçurent des dénominations d'origine franque (Hesbaye et Brabant), tandis que les provinces occupées par d'autres races gardèrent leur nom (comme la Toxandrie et le Mempisque, et les pays de Tournai et de Térouenne).

Mais rien n'indique qu'elle s'étendit au nord jusque dans l'intérieur de la Campine, comme l'ont supposé plusieurs écrivains. En effet, les souvenirs que les Francs conservèrent dans la suite de leur premier séjour en deçà du Rhin ne se rapportaient pas à la Toxandrie, mais au pays des Tongres (1), et le petit nombre de localités qui rappellent leur résidence passagère en Belgique, sont situées dans la vallée même du Démer ou dans la contrée voisine (2).

C'est donc sur la lisière même de la Tongrie et de la Nervie, et non pas tout-à-fait dans la région des sables, que vint habiter cette vaillante tribu. Elle y occupait un espace d'étendue assez considérable, et où nous verrons qu'elle parvint plus tard à un certain état d'opulence agricole. Mais quoiqu'elle fût habituée à vivre dans un pays plus aride (celui d'Overyssel), les terres fécondes du Brabant central et de la Hesbaye, dont elle se trouvait rapprochée, semblaient lui offrir une proie trop riche pour ne pas exciter son avidité de butin et de conquêtes. Toutefois cette avidité fut encore contenue, pendant les premiers temps, par le raffermissement passager de la puissance romaine sous les successeurs de Maximien, et les fiers Sicambres que la Belgique venait de recevoir dans son sein, semblèrent d'abord accepter

---

(1) *Francos primum littora Rheni amnis incoluisse; dehinc transacto Rheno Thoringiam transmeasse* (GREG. TURON, II, 9). Cette Thoringie, que les historiens francs confondent avec la Thuringe, est le pays des Tongres.

(2) Les efforts de WENDELIN pour reconnaître dans la Toxandrie le berceau de la loi salique l'ont amené à explorer les régions voisines dans le même but. En voici le résultat. Entre Halen et Herck se trouve une grande plaine, appelée *Vranckryck*, et une autre près de Hasselt porte le même nom. Entre les deux se trouvent le long du Démer des prairies, appelées *Fransbroeck* et *Seelbemdem*, mot à mot marais des Francs et pâturage des Saliens. Le village de Zellick, au sud de Diest, s'appelait autrefois *Salichem*, mot qui peut venir des Saliens. Toutes ces localités sont dans l'ancienne Toxandrie.

l'état de repos et de dépendance auquel les condamnait encore la fortune.

Il n'est point resté de traces notables dans cette partie de la Belgique du long séjour qu'y firent les Saliens (1), et ce phénomène s'explique par les conquêtes lointaines qui devaient les attirer plus tard dans l'intérieur de la Gaule. Mais l'extrémité septentrionale de leur ancien territoire et tout l'intérieur de la vieille Toxandrie est peuplé par une autre race d'hommes, parlant un dialecte particulier, qui s'étend d'Anvers à Bréda, et qu'on retrouve également sur la rive gauche de l'Escaut, dans le pays de Waes (2). Ce dialecte n'a point de rapport avec l'idiome antique des Francs, et porte le cachet des langues de la Basse-Germanie. Un autre trait de similitude entre les habitants de ces régions consiste dans la coiffure particulière que les femmes y ont conservée, et qui a quelque rapport avec le bonnet élevé des Cauchoises (3). Ces vestiges d'une nationalité distincte, dont le nom-

(1) On peut aussi reconnaître, par les délimitations diocésaines de l'âge suivant, que la région située au nord de la Nèthe, n'avait jamais été regardée comme faisant partie du territoire franc, car nous la voyons rattachée à l'évêché des Frisons (celui d'Utrecht). Il en est de même du pays de *Wasda*, sur la rive gauche de l'Escaut. Cette dernière contrée comprenait le pays de Waes, les quatre Métiers et la Zélande, qu'habitaient deux groupes de population bien distincts, l'un parfaitement semblable aux tribus ménapiennes, l'autre à celles de la Toxandrie (Voir notre carte).

(2) Parmi les caractères distinctifs de l'idiome salien, que nous avons signalés plus haut, on remarque surtout la forte aspiration du *ch* initial, comme dans les noms de *Chilperic* et *Childeric*. Rien n'est plus éloigné des formes du flamand, où l'aspiration disparaît dans tous les dialectes, si ce n'est au midi du Démer où l'on peut en retrouver quelques restes.

(3) Quelques images de femmes bataves, et même des statues de Néhalennia semblen offrir au contraire la coiffure applatie des paysannes de la Westflandre. Mais les bonnets élevés des femmes du pays de Waes et de la Campine, me paraissent ressemble à ceux qu'on remarque dans les peintures anglo-saxonnes. L'imitation les avait aus répandus dans quelques localités situées en Flandre et en Limbourg. Dans les environ

bre se grossirait sans doute si la science s'attachait à recueillir les débris des coutumes locales (1), font de l'origine de ces populations un des problèmes les plus curieux de l'histoire de la Belgique. Mais l'histoire ne possède à ce sujet qu'un petit nombre de témoignages anciens, trop vagues pour qu'on puisse en tirer des conclusions bien certaines. Le lecteur jugera de la valeur des données qu'ils nous fournissent.

Pline, en parlant des tribus qui à son époque habitaient la Toxandrie, avait remarqué qu'elles portaient des noms différents, et parmi les peuples qu'il nous montre dans ces contrées, celui des Bétases est le seul qui semble avoir eu quelque importance. Mais on ne les retrouve plus dans les âges suivants, et l'unique mention qui puisse rappeler leur souvenir, est celle d'une cohorte de Vétases, citée dans la Notice de l'empire au Ve siècle. En admettant qu'on doive reconnaître là le même nom, ce ne serait pas encore une preuve de l'existence de la nation à cette époque, les cadres de l'armée romaine conservant d'anciennes dénominations qui ne répondaient pas toujours au nouvel état des choses. Ce qui est certain, c'est que les hagiographes du VIIe siècle ne trouvèrent plus dans la Campine le moindre vestige des Bétases, d'où il faut conclure que cette vieille tribu avait été dispersée ou détruite dans les invasions de la période précédente (2).

---

de Courtrai, ils sont aujourd'hui appelés du nom impropre de *Kaekenkoof*, c'est-à-dire coiffure à joues; mais peut-être ne devrait-on y voir qu'une forme corrompue du mot *kauke-koof*, coiffure chauke, terme dont le peuple a oublié le sens historique.

(1) La situation reculée de ces populations a détourné d'elles l'attention des écrivains. Mais les habitants du pays de Waes sont souvent mentionnés dans les guerres de Flandre, comme une race d'une énergie particulière (notamment dans l'histoire de Charles-le-Bon), et leur génie agricole n'est pas moins remarquable. D'un autre côté, ils semblent avoir déplacé des tribus de l'ancienne race ménapienne, comme nous le montrerons ailleurs.

(2) Non seulement la persistance des Bétases sur cette frontière serait un fait excep-

Cette dispersion datait probablement du même temps que le dépeuplement des frontières de la Nervie. En effet, on ne comprendrait pas comment l'extrémité de la Belgique aurait échappé aux ravages qui s'étendirent jusque dans l'intérieur. D'autres nations, dont la situation était à peu près semblable, les Gugernes et les Suniques, avaient également disparu vers la même époque. S'il n'en fut pas de même des Frisiabons et des Andowerpes, qui se maintinrent sur les bords de l'Escaut oriental, les premiers étaient couverts par des marécages impénétrables, les seconds avaient pour refuge une forteresse (*castrum*), dont le rayon semble avoir formé tout leur territoire (1). Mais le caractère homogène des populations actuelles de l'ancienne Toxandrie ne permet guère de les considérer autrement que comme une race nouvelle, qui vint occuper en grand nombre le pays qu'avaient dépeuplé ces attaques furieuses sous lesquelles nous avons vu succomber les Bataves eux-mêmes, peuple bien plus puissant que n'avaient jamais été les Bétoses, et défendu par des fleuves que bordait une ligne de forteresses. Il semble donc que pour découvrir l'origine des habitants de cette partie de la Belgique, nous devions interroger les traces des dernières invasions qu'elle put subir.

Immédiatement après l'expulsion des Francs de la Batavie, d'autres peuples de la Germanie essayèrent de s'en emparer. C'était, suivant Eumènes, une multitude innombrable, composée

---

tionnel, mais il faudrait encore admettre qu'ils conservèrent cette force d'expansion qui caractérise les races nouvelles : car la population campinoise paraît avoir envahi par degrés, outre le pays de Waes, toute la partie septentrionale de l'ancien territoire des Saliens.

(1) Anvers ne donnait point son nom au pays environnant, comme Gand et Courtrai. Il n'y a aucune trace de sa domination primitive sur le *pagus Riensis*, dont elle faisait partie, et le mot de *Hantwerp* ou *An 't werp*, n'indique qu'une localité, mais non une contrée.

de diverses nations, qui profitant d'une forte gelée avait passé le Rhin à la faveur de la glace et fut enveloppée par une flotte romaine après le dégel (1). L'écrivain ne nomme pas ici les vaincus, et se borne à dire qu'une partie demeurèrent captifs, tandis que les autres retournèrent honteusement dans leur patrie. Mais il les désigne plus clairement dans un autre discours où il paraît exposer les résultats de la même expédition (2). Il s'exprime en ces termes : « Maintenant le Chauke (3) et le Frison labourent pour nous. Ces vagabonds, ces pillards souillés dans leurs courses, travaillent, fréquentent nos marchés pour y vendre leur bétail; ces barbares cultivateurs nous fournissent nos approvisionnements militaires (*annonam*). Bien plus quand on les appelle au service, ils accourent, on les soumet à l'obéissance, la verge les assouplit, et ils sont fiers d'être nos esclaves sous le nom de soldats » (4). Il

---

(1) *Quid commemorem immanem ex* DIVERSIS GERMANORUM POPULIS *multitudinem, quam duratus gelu Rhenus illexerat, ut insulam, quam divortio sui idem amnis amplectitur, pedestri agmine ausa transmittere, repente laxato flumine clauderetur, et demissis statim obsessa navigiis, se dedere cogeretur* (*Paneg. Constantini*, c. 6).

(2) Il n'est pas tout-à-fait certain que les deux passages se rapportent au même événement; mais je le crois, parce que chacun des deux discours énumère les actions de Constance Chlore, et que ces énumérations ne se répondraient pas s'il s'agissait ici de faits différents.

Au reste, il importe peu de distinguer le moment précis où des tribus d'une autre race que les Francs passèrent le Rhin : car cette invasion ne s'opéra point d'un seul coup, et nous allons voir une seconde expédition des Chaukes dans la Batavie vers le temps de Julien. Le point essentiel c'est la colonisation d'une partie du territoire belge par cette nouvelle race, et à cet égard le texte du panégyriste est très-positif.

(3) Les éditeurs modernes ont remplacé par le mot de Chamaves celui de Chaukes qu'on trouve dans les anciennes éditions. C'est une faute, les Chamaves étant des Francs, tandis que l'orateur ne prononce pas une seule fois ce nom célèbre dans tout le récit de cette expédition. Il emploie le terme général de barbares. — On a déjà pu remarquer la vieille alliance des Chaukes et des Frisons dans le récit des guerres précédentes.

(4) *Paneg. Constantii*, c. 9.

est évident d'après ce tableau, que de nombreuses colonies de cette race avaient été admises sur le territoire de l'empire (1). L'écrivain n'en désigne l'emplacement que d'une manière générale, en ajoutant qu'elles occupaient des contrées depuis longtemps désertes, qui avaient peut-être été jadis dépeuplées par les mêmes barbares.

Ce dernier trait donne à penser que ces bandes chaukes et frisonnes furent établies sur la frontière septentrionale de la Belgique, c'est-à-dire dans la région qui avait été la plus exposée à leurs invasions précédentes (2). Si nous ne possédons à cet égard aucun témoignage précis, nous pouvons y suppléer d'une manière indirecte, car la liste des colonies de ce genre qui furent placées dans l'intérieur de la Gaule, ne contient ni Frisons ni Chaukes. C'est donc à l'extrémité du pays que se trouvaient les solitudes qu'on leur abandonna (3). La facilité même avec laquelle cette

(1) *Ibid.*, c. 8. Ils avaient amené avec eux dans leur émigration leurs femmes, leurs enfants, leur bétail et tout leur avoir (*Cum conjugiis ac liberis, cæteroque examine necessitudinum ac rerum suarum*). On en distribua d'abord une partie dans les provinces voisines, où ils furent logés chez les habitants, avant d'être conduits dans la région qu'on leur destinait. Peut-être s'agit-il là de ceux qui étaient destinés à servir d'otages et que l'orateur appelle ailleurs des captifs livrés par leurs frères. Mais on peut aussi admettre que Constance leur permit de passer l'hiver dans les provinces habitées avant de se rendre dans les terres incultes. Quoi qu'il en soit, Eumènes parle ici de faits contemporains dont il était témoin, et il évite d'employer le nom de Francs, tandis que plus tard je crois voir les deux races confondues dans les récits faits de loin.

(2) Ces ravages des Chaukes remontaient jusqu'aux temps de Claude. On a déjà vu que vers l'an 180, une irruption de ce peuple dans la Belgique occidentale, fut repoussée par les milices belges. Malheureusement, l'auteur qui nous apprend ce fait remarquable n'en dit que peu de mots. *Belgicam sanctè ac diù rexit (Didius Julianus). Ibi Cauchis, Germaniæ populis qui Albim fluvium accolebant, erumpentibus restitit* (Ælius Spartianus, *Vitæ Didii c.* 1).

(3) Les pays repeuplés dans l'intérieur de la Gaule sont, outre ceux des Nerviens et des Trévirs, quelques cantons de la Tongrie, du territoire d'Arras, de Noyon, d'Amiens, de Reims et de Senlis. Si les habitants manquaient dans ces contrées fertiles, situées pour la plupart bien loin de la Germanie, il serait impossible de supposer que la frontière même ne fût pas aussi changée en désert, comme nous l'avons déjà montré.

« multitude innombrable » s'était soumise, nous révèle encore une de ces transactions que les Romains déguisaient en victoires. Suivant toute apparence, leurs efforts n'avaient abouti qu'à écarter une partie des tribus qui s'étaient mises en mouvement, au prix de certaines concessions de territoire.

Si le succès de cette première invasion fut incomplet, les Chaukes reprirent plus tard leurs anciens projets de conquêtes, et nous en trouvons le récit dans un auteur du siècle suivant (1). Ils pénétrèrent alors dans la Batavie, d'où ils chassèrent une partie des Saliens, qui en avaient pris possession (2). Jusqu'où se répandit alors cet essaim victorieux (3), et quels nouveaux

---

(1) Zozime, l. III, c. 6. Il mutile cependant leur nom et les appelle Quades, au lieu de Chaukes. Mais on comprend qu'un auteur grec de cette époque ait pu commettre cette faute, et les savants sont d'accord sur la correction que demande ce passage.

(2) Suivant Zozime, Julien contraignit ensuite les Chaukes à la soumission. Mais cette assertion est évidemment inexacte, car Ammien Marcellin, qui raconte en détail l'expédition romaine (sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant), ne parle d'aucun combat contre d'autres tribus que les Saliens et les Chamaves.

(3) Cette invasion du pays situé entre la Meuse et le Wahal par une race étrangère à la ligue franque, est un fait assez important pour que je croie devoir en compléter la preuve. On a vu qu'Ammien Marcellin garde le silence sur les conquêtes saxonnes; mais il résulte clairement de son récit que la Batavie n'appartenait plus aux Francs. En effet, il place les Saliens à l'ouest de la Meuse, et les Chamaves sur l'autre rive de ce fleuve, mais au midi du Wahal, comme on le voit par les circonstances de son récit. (Après la défaite des Chamaves, Julien répare trois forteresses sur la Meuse, les approvisionne et part pour combattre les Allemands, situés plus au midi; mais les blés qu'il avait compté trouver sur sa route, dans le pays enlevé aux Chamaves, n'étaient pas encore mûrs, ce qui exposa son armée à la disette. L'année suivante, il poussa la ligne de défense des Romains jusqu'au Wahal). Ces indications répondent parfaitement au témoignage de Zozime sur l'expulsion des Francs de l'île batave par des Saxons. Je crois qu'il faut également y rattacher d'autres expéditions saxonnes, qui eurent lieu vingt ans plus tard jusque dans l'intérieur de l'empire (*Saxonas delatos ad terrestres tractus*. Amm. Marc., XXX, 7), et dont la principale sera racontée dans le chapitre V de ce livre. Plus tard le comte Théodose, père de l'empereur, combattit les tribus qui

émigrants suivirent plus tard la même route, c'est ce que nous ne pouvons qu'entrevoir d'une manière générale et confuse. Le mouvement des nations de la ligue saxonne vers l'ouest continua dans le cours du V[e] siècle (1), époque où les Anglo-Saxons conquirent la Grande-Bretagne, tandis que les Warnes, peuple de même origine, vinrent s'établir près des bouches du Rhin. Dans ces déplacements successifs, les Chaukes disparurent de la Basse-Germanie, où leurs débris se confondirent parmi les diverses tribus de la Saxe occidentale (la Westphalie). Quant à la partie de ce peuple qui avait atteint les frontières belges dès le règne de Maximien et dans les âges suivants, elle perdit également sa nationalité. C'était le sort des groupes réduits à se partager en fractions différentes.

Mais cette disparition d'un peuple jusque là puissant et fameux ne doit pas être prise pour une marque certaine de sa destruction totale. Si son nom et son existence politique s'effacèrent, on ne peut supposer que sa race fut anéantie, et puisque c'est dans les parages vers lesquels il avait commencé à se répandre, que nous trouvons dans la suite ces populations de la Campine et du pays de Waes, bien distinctes de celles qui les entourent, il est naturel d'admettre qu'elles ont eu pour souche les tribus nombreuses de

---

possédaient la Batavie, en même temps qu'il luttait contre les flottes saxonnes (*Attritus [illegible] pedestribus prœliis Bataviam, Saxo consumptus bellis navalibus.* — *Paneg. Theod.* c. 5). Si les vaincus avaient été des Francs, nul doute que l'orateur ne les eût nommés.

(1) L'occupation de l'île des Bataves par les Chaukes, ne doit pas être envisagée comme un fait isolé, cette île n'étant que le point principal de la région conquise. L'auteur anonyme de l'épithalame de Constantin, qui réunit sous le nom de Francs tous les peuples que Constance avait repoussés des bouches du Rhin, dit expressément que l'invasion ne s'était pas bornée à la Batavie (*Bataviam aliasque cis Rhenum terras invaserant.* C. 4). A l'exception de la Frise, tout le pays situé entre l'Ems et le Bas-Escaut reçut de nouvelles populations dans l'âge suivant.

la nation qui s'était portée de ce côté. D'où seraient-elles venues, si elles ne descendaient point des essaims dont nous avons observé l'arrivée vers la fin du III[e] siècle et dans le cours du IV[e]? Plus tard, en effet, elles auraient eu à disputer les contrées aux Francs, et leur victoire sur eux n'aurait pu être inaperçue. Leur origine chauke n'a pas la certitude positive d'un fait constaté; mais c'est la seule supposition qui présente quelque vraisemblance (1). Si des recherches ultérieures devaient la justifier complétement, elle offrirait un des exemples les plus intéressants de la persistance de ces vieilles nationalités germaniques antérieures à l'histoire et qui ont quelquefois traversé obscurément les siècles sans se dénaturer (2).

Toutefois, dans l'état actuel de la question, l'histoire n'a pas encore le droit d'accepter comme un fait acquis une hypothèse

(1) Il ne peut pas être question pour elles d'une origine frisonne, à cause de la diversité des deux langues. La même raison empêche de les rattacher aux tribus qui peuplèrent la Hollande, et qui ont gardé un autre dialecte, quoique moins différent. D'un autre côté, on ne comprendrait pas la formation moderne d'un idiome commun et uniforme parmi les populations éparses dans cette partie de la Belgique, où la plupart des localités sont isolées. Tout ramène donc à l'idée d'un peuple homogène, qui doit avoir apporté là sa langue et ses usages. L'histoire de l'ancienne Hollande présente aussi des populations inconnues, dont l'arrivée doit dater de la même époque et dont le nom primitif s'est également effacé.

(2) On trouvera peut-être trop audacieuse l'idée d'une parenté reconnaissable entre les *Chauci* ou *Cauchi*, des côtes de la mer du Nord, et les *Cauchois* de France, appelés par les Romains *Caleti* et *Caletes*. La similitude du nom et celle de la coiffure des femmes peut être un jeu du hasard : mais quelques localités du pays de Caux portent encore des dénominations tirées du bas-allemand. Tels sont *Dieppe*, mot à mot *diepe*, profonde; Caudebec (*Koudebeke*), ruisseau froid; Harfleur, autrefois *Hareflotum*, où l'on reconnaît *flod* et *hare*, mots dont le premier indique une masse d'eau, le second une bise piquante. C'est aussi mon opinion qu'il existe une ressemblance physique entre les populations de ce pays et celles de la Campine. Cependant la séparation des deux groupes remonterait au moins à deux mille ans.

qui demanderait de nouvelles preuves. Nous n'oserons appliquer à cette race si peu connue d'autre nom que celui de Toxandres, tiré du pays qu'elle vint habiter et dont une partie s'appelait encore au moyen-âge la Toxandrie. Mais elle tient d'assez près aux anciens peuples du littoral de la Belgique et de la Germanie pour ne pouvoir être rattachée qu'aux nations maritimes de la ligue saxonne et non pas au groupe franc. Elle ne doit donc point être confondue avec les Saliens, qui vinrent occuper la lisière méridionale des mêmes contrées, mais dont la postérité n'y est pas restée en assez grand nombre pour former l'élément principal de la population actuelle.

CHAPITRE IV.

LES FRANCS PENDANT ET APRÈS LA RESTAURATION DE L'EMPIRE PAR CONSTANTIN.

Avénement de Constantin à l'empire. Sa rigueur envers les captifs francs. Perfidie qu'on reprochait à cette nation. Ses progrès et sa manière de combattre. Sage politique de Constantin. Il réorganise l'empire. Règne de ses fils. Usurpation du lète Magnence. Cologne prise par les Francs. Campagnes de Julien contre eux. Leur résultat.

Constantin, fils de Constance-Chlore, et à qui l'histoire réservait le nom de Grand, vint enfin raffermir l'empire ébranlé. Il acheva l'œuvre qu'avaient commencée son père et Maximien, en contenant avec vigueur les peuples barbares dont les premiers essaims se trouvaient déjà campés dans le nord de l'ancienne

Gaule. Il ne portait encore que le titre de César, quand de nouvelles invasions germaniques l'appelèrent à la défense de ce pays, qui formait le centre des provinces dont le gouvernement était confié à Constance-Chlore, et il y déploya autant de prudence que de vigueur. Son biographe, Eusèbe de Césarée, le loue d'avoir pacifié les nations des bords du Rhin et de la mer, « dont il calma la violence en les rendant dociles et traitables » (1), tandis qu'il repoussait des frontières de l'empire celles qui étaient les plus farouches et les plus indomptées. Les noms des tribus franques, contre lesquelles il combattit, sont répétés par un panégyriste. Ce furent les Bructères, les Chamaves, les Chéruskes et les Tubantes (2). Quant aux Saliens, on ne les trouve pas même cités sous son règne, et c'est à eux surtout que paraît s'appliquer le mot de barbares apaisés et adoucis (3). Le principal effort du jeune

(1) *Vita Const.*, c. XVI. C'est à peu près le même langage qu'employait Eumènes en parlant des Francs qui avaient abjuré leur barbarie pour devenir des populations romaines, et il exprime sans doute le même fait, la pacification des peuples qui avaient traité avec l'empire. On peut conclure d'une expression d'Eusèbe, que ces derniers restèrent en partie sur le territoire romain, car il dit que les autres seuls en furent chassés.

(2) L'orateur y joint les Allemands et les Vangions. Ce dernier nom est sans doute une erreur du copiste, puisque les Vangions étaient devenus depuis longtemps sujets des Romains. Les Tubantes, contrairement à l'ordre géographique, sont relégués après les Allemands (*Quid memorem Bructeros, quid Chamavos, quid Cheruscos, Vangiones, Alemannos, Tubantes?* — Nazarius, *Pan.* c. 18), mais c'est pour amener une sorte de jeu de mots; « ces noms là sonnent la guerre. »

(3) Leur dépendance aurait été complète suivant un passage de Libanius, qui parle de chefs donnés aux Francs pour les surveiller. Ἐδέξαντο παρ' ἡμῶν ἄρχοντας, ὥσπερ ἐπόπτας τῶν δρωμένων. Cette assertion, qui se trouve dans le panégyrique des fils de Constantin, ne peut se rapporter qu'au règne de leur père : car l'auteur ajoute que les Francs devinrent fidèles et pacifiques depuis ce temps, ce qui répond aux paroles d'Eusèbe. Il est cependant permis de douter que leur soumission eût été en général aussi absolue que l'affirme l'orateur grec, et le silence des autres écrivains prouve qu'il faut rabattre quelque chose de son récit.

César fut dirigé contre les Bructères, qui habitaient alors en face de Cologne. Il passa le Rhin pour les attaquer, ravagea leur pays, brûla leurs villages et ramena un grand nombre de prisonniers. Mais impitoyable après la victoire, il fit déchirer par des bêtes féroces, dans l'amphithéâtre de Cologne et de Trèves, les captifs qu'il avait ramenés. Deux rois, tombés entre ses mains dans une autre expédition, Ascaric et Gaise, eurent le même sort, et le bruit de leur supplice, tout en excitant le ressentiment de leurs compatriotes, semble avoir effrayé les plus audacieux.

Cette rigueur que déploya Constantin envers des ennemis désarmés, nous apparait aujourd'hui comme une des taches de sa vie. Rien sans doute ne peut la justifier entièrement; mais ce qui semble l'avoir provoquée, c'est l'infidélité des Francs à leurs promesses de paix. Ce reproche que leur adressent constamment les écrivains du IIIe et du IVe siècle, ne saurait être imputé uniquement à l'animosité et à la prévention : car on ne voit point la même accusation dirigée contre les autres nations germaniques. Les Francs seuls passaient pour parjures à leurs serments (1) et perfides dans leur amitié (2). Ils avaient donc éprouvé sous ce rapport le genre de démoralisation que l'histoire remarque à toutes les époques chez les peuples barbares, quand le contact de la civilisation étrangère développe leur avidité avec leur violence. Les alternatives d'alliance et de guerre, les excursions de pillage et de piraterie, suivies de traités et de concessions, parfois aussi

(1) C'est l'habitude des Francs de se parjurer, dit un auteur chrétien, parce qu'*ils ne voient dans un faux serment qu'une forme de langage* (SALVIANUS, l. IV, p. 86). *Il* met ailleurs le même défaut en regard de leurs bonnes qualités : « La nation franque est perfide, mais hospitalière. »

(2) AMMIEN MARCELLIN nous montre le Franc Laniogaise avertissant Silvanus, dont nous parlerons plus bas, de ne pas se fier à ses compatriotes, qui le livreraient à prix d'argent (XV, 5).

d'enrôlements militaires, exerçaient sur leur caractère une influence dont nous apercevons ici l'effet. Moins farouches que les tribus de l'intérieur, ils avaient éprouvé la contagion des vices qu'elles ne connaissaient pas encore.

Quelques progrès dans l'art agricole (1) et un commencement de richesse, qui semble s'être révélé au soin qu'ils montraient de leur parure (2), offraient le premier signe d'un changement graduel dans leur existence. Cependant ils restaient fidèles, dans leur armure et dans leur manière de combattre, aux habitudes de leurs ancêtres. Agathias, écrivain grec du VI[e] siècle, nous a laissé une description détaillée des troupes franques, où l'on reconnait encore les Germains de César et de Tacite. Ils n'avaient adopté ni le casque, ni la cuirasse des Romains, et le bouclier formait leur seule arme défensive; mais la framée, dont ils se servaient à la fois en guise de javelot et de pique (3), était garnie de lames de fer, pour résister au tranchant du glaive, et elle portait une pointe barbelée, pour qu'on ne pût ni la retirer de la plaie, ni l'arracher de l'armure où elle avait pénétré. Quand cette pointe s'était enfoncée dans le bouclier du soldat ennemi, le Franc s'élançait d'un bond sur son adversaire, et le forçait à se découvrir en appuyant le pied sur le bois de la javeline (4). Il le frappait alors

(1) On a vu plus haut (vers la fin du chapitre I[er]) que Maximin se vantait déjà d'avoir enrichi ses soldats dans son expédition en Germanie : mais c'est dans la loi salique que nous trouverons clairement exprimé le développement de l'agriculture chez les Francs.

(2) Eumènes (*Pan. Constantii*, XVI) parle en termes confus de soldats d'Allectus vêtus à la manière barbare avec une certaine pompe (*cultu vestis*). Il les désigne plus loin comme des Francs.

(3) Le mot de framée semble répondre à celui de *pfriem*, qui s'applique aujourd'hui dans le sens général de pointe.

(4) Agathias, p. 41. Cet écrivain donne à la framée le nom d'*Angon*, qu'il assure être franc, et dont on peut retrouver la trace dans le mot *Angel*, qui a gardé la signification de pointe et de hameçon. C'était une javeline barbelée.

à la tête ou au cou avec la hâche à deux tranchants, qui lui servait également à combattre de près ou de loin, et qu'on appelait francique. Ce n'était qu'au dernier moment qu'il faisait usage du glaive qu'un large baudrier tenait suspendu à son côté.

Ainsi armé d'une manière moins pesante que les légionnaires, le guerrier franc avait sur eux l'avantage d'une plus grande rapidité dans ses mouvements. Aucun obstacle naturel n'arrêtait sa marche, et ses ennemis s'étonnaient également de la légèreté de sa course et de la sûreté de ses coups (1). Aux qualités physiques que l'exercice et l'émulation développaient chez lui dès l'enfance, comme autrefois chez ses aïeux, se joignait la connaissance qu'il avait acquise de la tactique étrangère. Il paraissait d'ailleurs d'autant plus redoutable aux Romains que ceux-ci étaient descendus au-dessous de leur ancienne valeur.

Pour contenir de pareils ennemis et protéger contre eux ces riches provinces de la Gaule, dont les populations avaient perdu l'habitude des armes, la prudence était aussi nécessaire que l'énergie. Outre les dangers que pouvait offrir une guerre sérieuse et prolongée contre les Francs, elle serait probablement devenue le signal de leur alliance avec les ligues rivales, dont les avaient séparés jusque là soit la jalousie, soit d'anciens ressentiments. Aussi les concessions que Constantin put faire aux tribus les moins opiniâtres, étaient-elles dictées par une sage politique, de même que ses efforts pour répandre l'épouvante parmi les autres. Son expédition contre les Bructères ne fut point suivie d'entreprises nouvelles, où il aurait épuisé inutilement une armée qu'attendaient d'autres ennemis. Mais il répara les forteresses qui couvraient la

(1) Ils savent lancer de grandes distances leurs doubles hâches et frapper le point désigné d'avance. D'un bond ils atteignent leur but avec la même rapidité que vole leur javeline (Sidonius, *Paneg. Major.*, V, 249).

frontière et les garnit de troupes suffisantes pour repousser toute invasion (1). Il eut même soin, dans les guerres civiles où il se trouva bientôt engagé, de ne jamais conduire au delà des Alpes qu'une partie de ses forces, sans laisser les provinces gauloises exposées à l'attaque des Germains (2).

Parvenu, après des luttes sanglantes, à réunir enfin sous sa domination toutes les parties de l'empire romain, il entreprit avec

---

(1) Avant même d'être parvenu à l'empire et quand il ne portait encore que le titre de César, il avait jeté un pont sur le Rhin à Cologne et fortifié le poste de *Deutz*, *Divitense munimentum*. Sa résidence ordinaire, pendant les premières années de son règne, était la ville de Trèves, où il éleva une foule de monuments d'une magnificence remarquable, mais dont l'ornementation paraît n'avoir jamais été complétement achevée, malgré le séjour que fit plus tard Valentinien dans la même cité.

(2) L'armée que Constantin conduisit en Italie contre Maxence, fils de Maximien, comprenait suivant Zozime beaucoup d'auxiliaires francs, et quoique cet écrivain soit souvent inexact, son témoignage me paraît confirmé par une circonstance que rapporte Nazarius (*Pan.* c. 24). La principale force des ennemis consistait dans un corps de cavalerie bardée de fer (*equites cataphracti*) : les soldats de Constantin n'essayèrent pas de soutenir le choc de cette masse pesante; mais après avoir évité la première charge en s'écartant, ils l'attaquèrent en flanc et par derrière, et terrassèrent à coups de massue ces cavaliers invulnérables. L'arme dont ils firent usage dans cette occasion est décrite par l'orateur comme toute spéciale (*clavæ gravibus ferratisque nodis*); je ne crois point qu'on trouve un seul exemple de son emploi par des troupes romaines, mais elle était familière aux peuples d'origine germanique, sous le nom de *Kolve*, et les gens du pays de Berg s'en servirent encore avec le même succès à la bataille de Woeringen contre les chevaliers du pays rhénan. On ne peut donc guère douter que la défaite des cavaliers de Maxence n'ait été due à des auxiliaires germains.

Cependant les Bructères et les autres tribus insoumises reprirent les hostilités sur les bords du Rhin pendant cette expédition, et furent ensuite vaincus d'abord par Constantin, puis par son fils Crispus. Ainsi se trouve justifiée la distinction que fait Eusèbe entre les deux groupes de Francs, l'un resté implacable, l'autre pacifié. Quoique les Saliens paraissent avoir été les seuls à qui cette dernière indication pût s'appliquer pleinement, car ils sont les seuls qu'on voie tout-à-fait établis sur le territoire de l'empire, je pense que les Chamaves avaient aussi obtenu quelques concessions, dont on verra plus loin les traces.

quelque succès la réorganisation de l'état. Mettant un terme aux persécutions dirigées par ses prédécesseurs contre le christianisme, il l'embrassa lui-même et le fit reconnaître comme la religion publique. Il créa une nouvelle capitale, rivale de Rome et destinée à régner sur l'Orient : c'était Constantinople, qui perdit alors son ancien nom de Byzance, pour prendre celui du prince qui lui assignait un nouveau rang. Il sépara les pouvoirs civils et militaires, qui se trouvaient jusque là réunis, et rendit l'administration plus régulière et plus monarchique (1). Toutefois, cette dernière mesure eut des résultats qu'il n'avait pas prévus. Les barbares, qui servaient comme auxiliaires dans les troupes impériales, et que leur ignorance avait écartés des emplois supérieurs, s'élevèrent sans obstacle aux commandements des armées. Ce fut ainsi qu'une foule de Francs et d'autres Germains, atteignant les plus hauts grades militaires, finirent par prendre part au gouvernement, sinon sous son règne, du moins après lui (2).

La longue durée du gouvernement de ce prince (306 à 337) lui permit de consolider la paix intérieure et d'assurer à sa famille l'héritage du trône. Mais après sa mort, ses trois fils, en se partageant l'empire, l'affaiblirent de nouveau. Constantin-le-Jeune, auquel était échue la possession de la Gaule, fut tué au bout de trois années dans une guerre contre son frère Constant, qui recueillit ses dépouilles. Les Francs reprirent alors un moment les armes (341); mais Constant arrêta leurs incursions et fit un nouveau traité d'alliance avec eux. Quoique ce fût un prince effé-

(1) Outre une nouvelle répartition des forces de l'empire, on trouve après lui des commandements militaires dans les provinces exposées à l'ennemi. Je crois qu'on peut faire remonter à cette époque l'organisation de la frontière armorico-nervienne, dont il sera question dans le I[er] chapitre du livre V.

(2) On ne connait encore sous Constantin qu'un seul capitaine franc dans les armées romaines : il portait le nom latin de Bonitus.

miné, sa puissance était redoutable, grâce à la valeur des troupes formées par son père. Les légions de la Gaule surtout, qui avaient été constamment victorieuses dans les guerres de Constantin contre les autres chefs de l'empire, étaient animées d'un esprit martial et orgueilleuses de leurs succès précédents (1). Il ne leur manquait qu'un souverain digne d'être à leur tête. Elles se lassèrent bientôt d'obéir à Constant, qui ne songeait qu'à ses plaisirs, et Magnence, commandant d'un corps d'infanterie d'élite, fut proclamé empereur à Autun, à la suite d'un complot militaire (350). Constant prit la fuite vers l'Espagne, abandonné de tous, excepté d'un officier d'origine germanique, appelé Laniogaise. Mais Gaise, autre capitaine germain, détaché à sa poursuite, l'atteignit au pied des Pyrénées et l'égorgea. Tous deux semblent avoir appartenu à la race franque ou allemande; Magnence lui-même sortait du même sang.

En effet, ce souverain, que venait de choisir l'armée et qui portait un nom romain, était issu de colons établis autrefois dans la Gaule par Constance-Chlore (294). Nous avons sur ce point des indications assez précises : car il se fit un titre de cette origine, pour obtenir l'appui non seulement des nations franques, mais encore des Saxons, jusque là presque étrangers aux guerres romaines (2). Il avait donc pu avoir pour ancêtres quelques-uns de ces

---

(1) Ammien Marcellin nous a laissé le récit du siége d'Amida en Mésopotamie, où deux légions venues de Mayence firent une attaque désespérée contre le camp du roi des Perses, pour *soutenir l'honneur du nom gaulois* et périr avec gloire plutôt que de se tenir lâchement enfermés derrière des murailles.

(2) C'est Julien l'Apostat qui nous en instruit (*Orat.* I). « Il avait, dit-il, pour alliés ardents les Francs et les Saxons, parce qu'il était de leur race. » Zozime lui fait passer sa jeunesse parmi les lètes, sans savoir ce que signifie ce nom. Il suffisait sans doute aux Francs qu'il fît appel à leur esprit guerrier, pour qu'ils s'armassent en sa faveur. Mais les Saxons, plus difficiles à soulever, avaient probablement quelque motif direct pour le soutenir, et c'est ce qui me porte à croire qu'il était de leur sang.

Chaukes, qui, après avoir disputé la Batavie aux Saliens, avaient été déportés dans le nord de la Belgique. Son règne fut fatal à l'aristocratie des cités gauloises : car tandis que les lois romaines exemptaient des charges publiques ceux qui tenaient le premier rang dans l'état, lui ordonna sous peine de mort que chaque propriétaire fît le sacrifice de la moitié de ses biens en faveur du trésor. Il gagna ainsi la multitude et s'assura les moyens d'entretenir ses troupes. Mais quoiqu'il eût fait de grands préparatifs de guerre pour combattre Constance, le dernier des fils de Constantin, il ne sut pas tirer parti de ses avantages. Constance, qui avait réuni aux forces de l'Orient celles de l'Illyrie et des contrées voisines, feignit cependant de reculer devant l'armée gauloise, qui avait passé les Alpes. Il l'attira ainsi jusqu'à peu de distance du confluent de la Drave et du Danube, près de la ville de Mursa, où les deux partis engagèrent enfin une bataille décisive. Magnence qui s'était avancé témérairement, sans se laisser effrayer par la défection d'une partie de ses auxiliaires (1), rangea ses troupes dans une position défavorable, où elles furent bientôt enveloppées. Il prit alors la fuite sans attendre l'issue de l'action. Cependant ses soldats, quoique abandonnés, ne purent se résoudre à céder. Ils ne voulaient pas que l'ennemi se vantât d'avoir vu fuir les troupes de Gaule et de Germanie (2). Prolongeant le combat avec acharnement, ils tinrent ferme jusqu'au soir. Mais la cavalerie de Constance parvint enfin à les rompre, et alors le carnage fut horrible, et cette journée fatale vit périr l'élite des forces de l'empire (3).

---

(1) Ce fut encore un Franc, Sylvanus, fils de Bonitus, qui donna l'exemple de cette défection (AMM. MARCELL., XV, 5).

(2) JULIEN ajoute que c'eût été une chose inouïe et incroyable que de voir les soldats de ces deux pays tourner le dos.

(3) Ces détails sont encore empruntés à JULIEN, de même que tout ce qui précède.

Magnence se réfugia d'abord en Italie, puis dans la Gaule, et finit par se donner la mort. Mais dans ses derniers efforts pour prolonger la lutte, il avait appelé à lui le reste des troupes qui gardaient la barrière du Rhin, ce qui ranima l'audace des nations voisines. Les Allemands prirent les armes, ravagèrent les provinces, s'emparèrent même de plusieurs villes et battirent Décentius, frère de Magnence, qui commandait les forces romaines laissées sur la frontière (353). La ville de Trèves ferma ses portes à ce dernier, et les Francs d'outre-Rhin assaillirent à leur tour les cités de la rive gauche. Les détails nous manquent sur cette invasion funeste, à laquelle se joignirent même des bandes saxonnes. Le nombre des villes détruites par les Germains dans cette seule campagne, est porté à quarante par un historien, qui accuse Constance d'avoir provoqué sous main les incursions des barbares, pour mieux assurer la perte de son ennemi (1). Mais l'occasion suffisait pour expliquer ces ravages; depuis longtemps ces nations guerrières épiaient le moment de fondre sur leur proie, et le départ des légions devait être le signal de leurs attaques.

A la nouvelle de ces désastres, Constance fit marcher quelques troupes à la défense de la Gaule, et il en confia le commandement à Silvanus, officier franc, qui avait passé dans son parti avant la bataille de Mursa (2). Celui-ci parvint à repousser la plupart des bandes ennemies et à dégager la ville de Cologne, où il se porta.

---

(1) Amm. Marcell., XV, 6.

(2) Ammien Marcellin, XV, 5. Cet écrivain fait l'éloge de Silvanus, qui est au contraire déprécié par Julien. J'ai cru pouvoir concilier les deux témoignages, en attribuant à la nécessité ses transactions avec les Francs. Aurélius Victor, sans le juger, dit qu'il était *né en Gaule* de parents barbares, ce qui semblerait le désigner comme Salien. Un autre ouvrage attribué au même auteur, l'*Epitome*, parle de ses mœurs douces. Il avait pour amis, suivant Ammien, « la multitude des Francs qui florissait alors dans le palais de Constance. »

Mais ne se sentant pas assez fort pour comprimer par les armes toutes les tribus franques, il semble avoir acheté par des présents l'alliance de quelques-unes. Bientôt sa conduite devint suspecte à un prince défiant, et le danger que lui faisaient courir ces soupçons injustes le poussa à la révolte (355). Mais des agents envoyés par Constance gagnèrent une partie de ses soldats, qui l'égorgèrent. Il fut vengé par les Francs, soit que sa mort les eût irrités, soit que l'occasion leur parût favorable pour recommencer la guerre. Pénétrant avec des forces considérables sur le territoire gaulois, ils formèrent le siége de Cologne. Après une résistance opiniâtre, cette riche cité, qui était la place d'armes des troupes romaines, tomba entre leurs mains et fut entièrement saccagée. Le pays environnant jusqu'à Coblence n'offrit bientôt plus qu'un désert, où il ne restait debout qu'une seule ville et une tour isolée (1).

Ces ravages restèrent impunis. Julien, neveu de Constantin-le-Grand, qui reçut alors le titre de César et le commandement des Gaules, se hâta de traiter avec les rois des Francs, « dont la fureur était apaisée et qui conclurent avec lui une paix provisoirement utile à l'empire » (2). Ils lui remirent Cologne dont ils n'avaient pas détruit les fortifications : on comprend que les circonstances ne permettaient plus de songer à exiger d'eux, comme autrefois, la reconnaissance de la suprématie romaine (356).

Cependant les renforts qui furent envoyés à Julien et l'énergie qu'il déploya lui-même dans les campagnes suivantes, réparèrent en partie les désastres qu'avait éprouvés la Gaule. Il combattit les Allemands avec succès, les chassa des provinces envahies, et

---

(1) Ammien Marcellin, XVI. 3. Il nomme la ville *Rigomagus*, et dit qu'elle se trouvait près d'un lieu appelé confluent (Coblence). On croit que c'est aujourd'hui Remagen.

(2) *Pacem reipublicæ interim profuturam* (Amm., *ibid.*).

rendit aux troupes de l'empire, avec l'habitude de la victoire, leur vieille supériorité sur les bandes barbares. Il se mesura aussi quelquefois contre les Francs, mais dans peu d'occasions et sans engager contre eux une guerre générale. Une troupe de six cents guerriers d'élite de cette nation était allée porter le pillage sur la frontière orientale des Tongres, du côté de la Roer (novembre 357). Elle fut rencontrée par un corps de cavalerie qui se rendait de Cologne à Reims, en passant par Juliers, et elle se réfugia dans les ruines de deux forts abandonnés où elle se retrancha (1). Julien ne voulut pas laisser impunie une entreprise nouvelle (2), dont l'exemple aurait pu entraîner des suites plus graves. Il assiégea lui-même les Francs, qui se défendirent avec une fermeté incroyable pendant cinquante-quatre jours, jusqu'à ce que les vivres leur manquèrent complétement (3). Ils capitulèrent alors et furent envoyés par le César à Constance, comme un trophée vivant de ses victoires. On les fit entrer parmi les soldats de l'empire d'Orient, au milieu desquels leur grande taille leur donnait l'aspect de tours.

Mais un peu plus tard, Julien remporta sur les Francs des avantages plus marqués, et qui lui coûterent bien moins d'efforts. Ces peuples, qui naguère s'étaient montrés si redoutables, semblèrent déchus tout d'un coup de leur puissance et de leur valeur. La promptitude avec laquelle nous les voyons courber la tête sous une suite d'attaques, n'est point expliquée par les historiens, et si

---

(1) On voit plus loin que ces deux forts étaient au bord de la Meuse. Leur nom est inconnu. On a voulu y retrouver le prétendu château des Ménapiens orientaux, mais c'est une conjecture tout-à-fait gratuite.

(2) *Rei novitate perculsus*. Ce qu'il y avait de nouveau dans l'entreprise ne peut s'entendre que de l'audace qu'avaient eue les Francs de s'avancer jusque là, ou de leur fermeté à s'y maintenir. C'est le premier sens qui paraît le plus probable.

(3) Ammien Marcellin, XVII, 2. Le sort des captifs est raconté par Libanius.

nous pouvons encore en distinguer la cause, ce n'est que par la comparaison attentive d'indications, qui paraissent d'abord confuses. En essayant de les éclaircir, nous ne rencontrerons, au lieu de longs récits, qu'un petit nombre de résultats certains, mais qui permettent de rattacher l'ensemble des faits.

Dès l'été suivant (au mois de juillet 358), Julien entreprit une expédition contre les Saliens de la Toxandrie et les Chamaves qui habitaient vers les bords du Wahal. On ne connaît qu'assez imparfaitement l'objet de cette attaque soudaine. Un contemporain semble l'attribuer à l'établissement déjà ancien de ces peuples sur le sol de la Gaule (1); un auteur grec, au bruit de l'arrivée de bandes saxonnes qui avaient envahi la Batavie (2). Quoiqu'il n'y ait

---

(1) Voici le récit d'Ammien. Julien ouvrit la campagne (358) en marchant contre les Francs que l'usage a nommés Saliens (Il ne voit pas d'où provient ce nom, ne trouvant plus les Saliens sur l'Yssel). Ce peuple avait osé *jadis* s'établir audacieusement dans le lieu de Toxandrie. Arrivé à Tongres, le prince y trouva leurs députés qui demandaient la paix, pourvu qu'on les laissât résider dans ce pays, comme dans leur patrie (*tanquam in suis*), sans attaquer les Romains et sans en être attaqués. Il les renvoya, comme s'il voulait prendre le temps de délibérer, et les suivant bientôt avec son armée, il surprit les Saliens, qui suppliant plutôt que résistant se donnèrent à lui (XVII, 8). D'après cette narration, le seul tort des Saliens aurait été l'occupation déjà ancienne de Tessenderloo et de la contrée voisine, dont Julien leur laissa la possession.

(2) Zozime rapporte qu'une grande terreur régnait parmi tous les barbares des bords du Rhin, parce que les Saxons, regardés comme la race la plus robuste, la plus intrépide et la plus opiniâtre au combat, venaient d'envoyer sur la frontière romaine une de leurs nations, celle des Quades (les Chaukes). Les Francs s'opposèrent à son passage pour éviter la vengeance des Romains; mais les Quades pénétrèrent par eau dans la Batavie et en expulsèrent les Saliens, qui avaient été anciennement forcés à s'y réfugier. Julien mena son armée contre ces Saxons, en ordonnant d'épargner les Saliens, qui bientôt se donnèrent à lui (Zozime, l. III, c. 6). Pour concilier les deux versions, il faut d'abord remarquer que celle d'Ammien a quelque chose d'incomplet. Les Saliens n'auraient pas provoqué la guerre et se seraient soumis sans résistance : tout ici reste vague et inexpliqué. Zozime semble nous indiquer une cause probable de cette soumission rapide, l'attaque des Saxons; mais on ne peut admettre que Julien ait pris part aux

point de rapport apparent entre ces deux récits, ils ne laissent pas que d'avoir tous deux quelque autorité, le premier venant d'une source presque immédiate, tandis que le second est accompagné de détails évidemment dignes de foi, malgré les inexactitudes de nom et de temps où le narrateur est tombé. En les rapprochant, il paraît hors de doute qu'une invasion des Chaukes dans la Batavie, et probablement aussi dans les contrées adjacentes avait mis dans le plus grand danger les tribus franques du voisinage, menacées par des ennemis plus implacables que les Romains (1). Le jeune César, instruit de la position critique des Saliens, ou seulement du mouvement qui se manifestait parmi eux, ne leur donna pas le temps

---

efforts des Francs pour repousser l'invasion saxonne, car il se dirigea au contraire vers le Haut-Rhin, après avoir seulement rétabli quelques postes sur la Meuse, comme Ammien le raconte d'une manière assez détaillée. Il est donc probable que ce prince n'avait voulu que profiter des luttes intérieures des races rivales pour rétablir la puissance romaine chez les tribus de la frontière. Ammien, qui se fait volontiers son panégyriste, s'est contenté de raconter les avantages qu'il obtint, sans examiner pourquoi il triompha si facilement. Zozime au contraire, confondant les Chamaves avec les Chaukes, se persuada qu'il avait aussi vaincu ces derniers.

(1) Zozime, qui nous l'apprend, paraît avoir tiré le fond de son récit d'Eunape de Sardaigne, dont nous n'avons plus qu'un fragment, mais exempt d'erreurs et digne de confiance. Quoiqu'il l'ait très-mal suivi, il a conservé quelques traits de la narration primitive, qui en montrent l'exactitude. Ainsi, l'attaque des Saxons avait précédé, de son aveu, l'avénement de Julien au commandement, ce qui explique le silence d'Ammien, qui s'est contenté de dire que les Francs étaient devenus moins furieux vers cette époque (XVI, 3). Il nomme ensuite *Charietto*, le brave chef des Saliens, qui sollicita l'appui des armes romaines, et il le fait passer au service de l'empire, où nous le retrouvons plus tard, tel qu'il l'a dépeint. Il suppose une intervention chimérique de Julien en faveur des Francs; mais c'est qu'il prend pour des Chaukes les Chamaves que ce prince combattit, et le fragment d'Eunape montre ce fait sous son véritable jour. Ainsi, les événements défigurés par Zozime n'ont de fabuleux que la forme qu'il leur a donnée dans son ignorance. Ajoutons qu'à partir de cette époque commencèrent les expéditions continentales des Saxons, dont il sera question dans le chapitre suivant, et qui prouvent qu'ils s'étaient rapprochés des frontières romaines.

guerrière, ni pour menacer les Romains, ni pour les repousser. Quelques incursions partielles, promptement suivies de nouveaux pactes d'alliance, indiquent à peine ce qu'il y avait de redoutable pour la sûreté de l'empire dans le voisinage de ces tribus mal unies, et quoique l'on puisse attribuer en partie leur affaiblissement à des divisions intestines dont l'histoire est restée inconnue, la grande cause doit sans doute en être cherchée dans les progrès rapides de la ligue saxonne, qui s'étendait de plus en plus à l'intérieur de la Germanie. Les succès faciles, quoique peu décisifs, de Julien semblent faire contraste avec les éloges qu'il donnait lui-même au courage des Francs (1). Ce n'est que sous la pression d'une race rivale et victorieuse qu'ils avaient pu tomber un moment dans cet état d'abaissement forcé, dont ils se relevèrent à la génération suivante.

Outre les otages que Julien exigea de ces peuples, les traités qu'il conclut avec eux et dont les conditions ne nous ont pas été révélées, eurent pour résultat de faire passer sous ses drapeaux de nouveaux auxiliaires (2). Mais au lieu de former comme autrefois des corps séparés, les soldats germains étaient alors répartis parmi les légionnaires et leurs chefs, portant les mêmes titres que les officiers romains, virent bientôt s'ouvrir devant eux la carrière du pouvoir au sein de l'empire (3).

---

(1) *Oratio* 1, p. 34. Le sophiste LIBANIUS, qui se plaît à relever les exploits de ce prince, compare les Francs aux Spartiates.

(2) AMMIEN parle des soldats « qui, abandonnant leur demeure au delà du Rhin, s'étaient engagés à condition de n'être jamais envoyés au midi des Alpes » (AMM. MARC., XX, 4). La suite de son récit montre qu'ils servaient dans les légions.

(3) Nous n'avons qu'un seul exemple d'un capitaine franc admis dans l'armée sous Julien, mais il est décisif : c'est celui du Salien Chariettо, qui s'était distingué par son courage dans la guerre contre les Chaukes et qui semble avoir été le chef principal de sa tribu. Il parvint au commandement des troupes romaines dans la Gaule, sous les règnes suivants.

CHAPITRE V.

ACCROISSEMENT DE L'INFLUENCE DES FRANCS ET DE LEUR TERRITOIRE PENDANT LA DERNIÈRE PARTIE DU IVe SIÈCLE.

Règnes de Valentinien et de Gratien. Chefs francs autour de ces princes. Arbogaste venge le meurtre de Gratien et gouverne la Gaule. Il fait périr Valentinien II, et succombe à son tour. Stilicon fait des concessions aux Francs. Colonisation du pays situé entre le Rhin et la Roer, sous le nom de Ripuarie.

La dynastie de Constantin s'éteignit à la seconde génération. Constance mourut sans enfants et Julien, qui lui avait succédé, périt dans une expédition contre les Perses (363). Mais Valentinien, qui monta sur le trône peu de temps après, et qui fixa sa résidence dans l'Occident (ordinairement à Trèves), rétablit pendant un règne de douze ans, la tranquillité de la Gaule et la puissance de l'empire.

Un des premiers soins de ce prince fut la restauration des places de guerre qui couvraient la frontière du Rhin (1). Il remit aussi

(1) Ammien Marcellin dit qu'il prolongea cette ligne de forteresses jusqu'à l'embouchure du fleuve (*Rhenum omnem ad usque fretalem Oceanum magnis molibus communiebat, castra extollens altius et castella turresque adsiduas*, XXVIII, 2). Mais aucun vestige de constructions de cette époque n'indique le rétablissement de l'autorité romaine au delà du Wahal, et le panégyriste de Théodose, rappelant les exploits du père de son héros sous Valentinien, le loue d'avoir écrasé la Batavie (*Attritam pedestribus præliis Bataviam*). C'était donc un pays ennemi, et, comme on l'a vu plus haut, il était habité par des Saxons.

Il n'existait plus alors de limite transrhénane : seulement quelques-uns des forts

l'armée sur un pied formidable, mais au moyen surtout de nouvelles levées qu'il tira de la Germanie et des colonies de lètes établies dans les Gaules (1). Le courage et la force physique de ces populations barbares n'étaient pas la seule cause qui contraignit le gouvernement impérial de recourir à leur emploi ; on ne trouvait plus d'hommes à enrôler dans l'intérieur des provinces, toutes les classes d'habitants s'efforçant de se dérober au service militaire (2), et Rome était réduite à recruter des auxiliaires chez les nations qu'elle avait combattues.

Mais ce fut seulement chez les tribus franques que Valentinien put trouver ainsi des soldats : car il eut à combattre, pendant presque toute la durée de son règne, contre les Allemands, et il se

---

construits par l'empereur étaient sur la rive droite du Rhin et faisaient pour ainsi dire saillie sur le territoire des barbares (*Nonnunquam ultra flumen ædificiis positis subradens barbaros fines. Ibid.*). Je ne crois pas qu'il y eût d'autre poste de ce genre sur la frontière des Francs que celui de Deutz, qui protégeait Cologne.

Les traditions franques que nous avons déjà citées, paraissent confondre Valentinien Ier et son fils Valentinien II. Au règne du père se rapporte le souvenir de la guerre contre les Allemands, à laquelle les Francs avaient pris part, et l'alliance de ces derniers avec les Romains. On va voir que cette alliance est démontrée par des preuves certaines.

(1) Zozime, IV, 742. Cet écrivain parle de deux espèces de troupes levées par Valentinien : des Germains tirés de leur pays et des laboureurs pris dans la Gaule. Les premiers ne pouvaient guère être que des Francs, car il fit presque toujours la guerre au reste des nations germaniques : quant aux seconds, M. Böcking a justement remarqué que le mot grec de laboureurs désigne ici des colons, et que ces colons étaient sans doute des lètes (Böcking, *Not. imp.*, p. 1057*). En effet, Julien lui-même avait pris dans cette classe un corps de soldats. Je vous enverrai, écrivait-il à Constance, de jeunes lètes, fils de barbares établis en deçà du Rhin (Amm. Marc., XX, 8).

(2) Parmi les lois relatives à cette répugnance des colons romains pour la carrière des armes, il suffira de citer ici celle de Valentinien (de l'an 370), qui ordonne de brûler vif le colon qui se serait coupé un doigt pour devenir impropre au métier de soldat. Le propriétaire devait être également puni pour l'avoir souffert.

parvint qu'avec beaucoup de peine à réprimer leurs incursions dans la Gaule. Les traditions saliennes nous ont conservé sous une forme confuse le souvenir de cette lutte, étrangement défigurée dans les récits populaires. Sous Valentinien, disaient-elles, la méchante et détestable nation des Allemands se révolta et fut vaincue. Elle se réfugia dans les marais situés à l'embouchure du Don (*Meotidæ paludes*). L'empereur dit : ceux qui entreront dans ces marais et en chasseront cette mauvaise race, je les exempterai de tribut pour dix ans. Alors les Francs entrèrent dans les marais avec l'armée romaine, en chassèrent les Allemands et les taillèrent en pièces (1). Les auteurs romains ne parlent pas de cette coopération des armes franques (2). Mais ils nous montrent le plus redoutable des rois allemands essayant d'envahir la « France » rhénane et tombant sous les coups d'un prince de ce pays (3). Ainsi, l'état d'hostilité des deux nations se trouve confirmé par un fait certain.

Le titre d'empereur des Romains et des nations, que donnent à Valentinien les traditions que nous venons de citer, semble prou-

---

(1) *Eo tempore gens Alamannorum* (d'autres manuscrits portent *Alanorum*, mais Valentinien ne combattit jamais ce dernier peuple) *prava ac pessima rebellaverunt contra Valentinianum Imperatorem Romanorum ac gentium.... Casi super Danubium fluvium fugerunt, et intraverunt in Meotidas paludes. Dixit autem Imperator : quicumque potuerit introire in paludes istas et gentem istam pravam ejecerit, concedam eis tributa donaria annis decem. Tunc Trojani,... ingressi in Meotidas paludes cum alio populo Romanorum, ejecerunt inde Alamannos, percusseruntque eos in ore gladii.* (GESTA REG. FRANC., c. 2).

(2) On voit seulement Valentinien exciter les Burgundes à s'unir à lui contre les Allemands (AMM. MARC., XXVIII, 4). D'après cet exemple, l'appel fait par ce prince aux nations franques devient assez probable.

(3) Après avoir dit que *Macrianus* était le plus redoutable des rois allemands, AMMIEN ajoute : *periit in Franciâ postea, quamdum internecivè vastando perrumpit avidius* (voilà bien l'expression de la haine nationale des deux peuples), *oppetiit Mellobaudis bellicosi regis insidiis circumventus* (XXX, 3).

ver que les Saliens reconnaissaient encore la domination romaine, sous laquelle Julien les avait fait rentrer. Nous ignorons quels traités le souverain avait pu conclure avec les autres peuples de la même ligue; mais le nombre extraordinaire de chefs francs que nous voyons plus tard attachés au service de son fils, montre assez avec quel soin il attirait sous ses drapeaux les guerriers de cette race (1). On ne doit donc pas être surpris du silence que gardent les écrivains de l'époque sur les entreprises des tribus franques : elles étaient au nombre des alliés de l'empire (2), comme elles le furent encore pendant la génération suivante. Ainsi s'explique également un événement remarquable de ce règne, la défaite d'une grande armée saxonne par les Romains sur le territoire des Francs, défaite dont la Belgique semble avoir été le théâtre, mais dont le récit demande quelques éclaircissements.

Les nations de la ligue saxonne, établies sur les côtes de la mer du Nord et dans la Batavie, étaient séparées des frontières romaines par les tribus franques situées sur les bords du Rhin et en deçà de la Meuse. Elles dirigèrent cependant une expédition vers les provinces gauloises, mais sur un point que les auteurs de cette époque n'ont désigné que très-confusément (3). Leur

(1) Une ordonnance de Valentinien, portée en 367, recommande aux généraux des troupes du Rhin de ne plus fournir les chevaux des soldats aux rois et aux députés qui se rendent auprès de l'empereur. On peut juger par cet exemple des relations qui s'étaient établies entre ce prince et les chefs francs.

(2) Ammien Marcellin rapporte, en parlant de la Grande-Bretagne, que les Saxons et les Francs ravageaient la côte gauloise (*Gallicanos tractus*, XXVII, 8); mais l'ensemble de ce passage prouve qu'il s'agit de la partie de l'Angleterre qui fait face à la Gaule. Ces incursions maritimes ne constituaient point un état de guerre ouverte, chaque bande d'aventuriers allant au pillage sur mer comme dans les premiers temps, sans que la nation y fût engagée.

(3) Ammien Marcellin, XXVIII, 5, et XXX, 7. — Orose, VII, 32. — Hieronymi et Cassiodori *Chron. ad ann.* 373. — Orose rapporte que les Saxons furent battus dans le pays des Francs, *in ipsis Francorum finibus*, au moment où ils se préparaient à une

armée atteignit les limites de l'empire et y fut d'abord arrêtée par les troupes qui la défendaient sous le commandement du comte Nannéuus (1). Mais ce général ayant éprouvé un échec, Valenti-

---

invasion redoutable : les deux chroniqueurs donnent au lieu de la bataille le nom de *Deuso*. On a conclu de là que ce devait être *Deutz*, vis-à-vis de Cologne, en latin *Divitense munimentum*. Mais comment se ferait-il que des auteurs latins n'eussent connu cette forteresse que sous un nom allemand, tandis que Grégoire de Tours l'appelle encore *Divitia civitas*. D'ailleurs le récit d'Ammien Marcellin, historien bien mieux instruit des événements de cette époque, désigne clairement une autre contrée. Les Saxons, suivant lui, après avoir débarqué en 370 sur la côte (*Oceani difficultatibus permeatis*), se dirigèrent vers la frontière romaine, pays où commandait le comte Nannénus. Il n'est pas question là d'une expédition poussée vers le Rhin, qui aurait remonté ce fleuve, comme le firent plus tard les Frisons et les Normands. C'est par mer que les Saxons avaient pris leur route, comme les Chaukes à l'époque de leur irruption en Belgique. Ainsi la frontière attaquée, *limes romanus*, ne peut être que celle de la Gaule maritime, appelée plus tard *limes armoricanus et nervicanus*, et plus loin *littus saxonicum*. On voit même qu'après leur débarquement, les Saxons eurent à traverser un certain intervalle avant d'arriver sur le territoire de l'empire (*limitem gradu petebat intento*), ce qui prouve qu'ils avaient choisi pour y aborder une partie de la côte dont les Romains n'étaient point en possession, mais qui se trouvait assez rapprochée des provinces limitrophes pour que l'armée pût s'y porter par une marche rapide, sans avoir à combattre d'autres ennemis sur son passage. Ce devait être vers l'embouchure de l'Escaut, seul point du littoral qui eût cessé d'appartenir aux Romains en deçà de la Batavie et du pays des Saliens.

(1) *Eruptionis primam procellam sustinuit Nannenus comes, iisdem regionibus adpositus*. L'invasion eut donc lieu dans la partie du *limes* dont ce comte avait le commandement, ce qui ne peut s'entendre que de la Nervie, qui donnait son nom à la limite, ou de la Tongrie, qui l'avoisinait, sans qu'on sache si elle y était comprise. En effet, les autres provinces frontières touchaient à la mer, tandis qu'ici la côte était située à une certaine distance du territoire romain. Ammien dit expressément dans un second passage relatif au même événement (XXX, 7), que les Saxons avaient pénétré dans l'intérieur des terres et qu'ils y avaient fait un riche butin (*ad terrestres tractus, quorum spoliis pœne redierant locupletes*). Ce n'était même pas la première incursion de ce genre, commise par cette race redoutable (*Saxonum multitudo, sæpe nostrorum funeribus pasta*). On retrouve, dix-huit ans plus tard, Nannénus commandant à Mayence. Je crois qu'il avait succédé à Chariello comme gouverneur militaire des deux Germanies.

nien envoya à son secours Sévérus, maître de l'infanterie (1). L'arrivée de ce dernier mit un terme aux ravages des barbares. Ils traitèrent avec le Romain, qui leur permit de se retirer dans leur pays, à condition qu'un certain nombre de leurs guerriers passât au service de l'empire (2). Sur la foi de Sévérus, ils s'acheminèrent sans défiance dans la direction convenue. Mais ce général les fit envelopper dans une vallée profonde, où ils furent surpris et taillés en pièces. Le lieu de ce massacre était situé suivant quelques témoignages sur les terres des Francs (3), et portait le

---

(1) Voici encore une indication locale. L'empereur est averti de l'attaque, et il a le temps d'envoyer dans la province envahie le général qui commande les troupes qu'on appelait *præsentales*, parce qu'elles étaient à la disposition immédiate du souverain. Sévérus part de Trèves ou des environs avec un corps d'armée, et arrive assez tôt pour sauver les troupes affaiblies de Nannénus. Toutes ces données se rapportent parfaitement à la Tongrie et à la Nervie. Il est vrai qu'elles pourraient aussi s'appliquer aux possessions que l'empire avait longtemps conservées dans la Germanie rhénane. Mais ces possessions se réduisaient sous Valentinien au rayon de quelques forteresses, où les Saxons n'auraient pu faire aucun butin, et qu'il leur était même impossible d'atteindre sans traverser tout le pays des Francs.

(2) On convint, suivant AMMIEN MARCELLIN, qu'ils retourneraient d'où ils étaient venus. Leur retraite devait donc s'opérer vers le point de la côte où avait abordé leur flotte, et par conséquent dans la direction de l'Escaut. SÉVÉRUS pouvait stipuler qu'ils se retireraient librement de ce côté, puisque si l'espace intermédiaire était en partie habité par les Saliens, ceux-ci se trouvaient alors sous la domination romaine.

(3) OROSE et les deux chroniqueurs déjà cités s'expriment positivement à ce sujet. Seulement on pourrait douter si l'expédition mentionnée par eux est la même que celle dont parle AMMIEN, car ils la placent trois ans plus tard, en 373; mais c'est probablement, comme l'a remarqué BUCHERIUS, qu'ils ont confondu l'époque du troisième consulat de Valentinien avec celle du quatrième. Tous trois semblent puiser à une même source, qui n'est pas le récit précédent. D'après OROSE, qui entre seul dans quelques détails, le voisinage des Saxons était dangereux pour les frontières romaines et ils se préparaient à une invasion formidable (*gentem periculosam Romanis finibus et eruptionem magnâ mole meditantem*); mais Valentinien les vainquit sur le territoire des Francs (*in ipsis Francorum finibus*). Il croit donc que la bataille s'était livrée sur la rive droite du Rhin, et les deux chroniqueurs ajoutent le nom du lieu, qu'ils appellent

nom de *Deuso*. Il semble devoir être cherché à l'extrémité du pays occupé par les Saliens, sur les confins des Nerviens et des Tongres, et assez près de la limite romaine, pour que l'armée de Sévérus eût pu s'y porter presque immédiatement. Une seule localité paraît réunir toutes ces conditions ; c'est l'ancien bourg de *Deuseborg* ou de *Duysborg*, remarquable par sa dénomination franque, et où nous verrons plus tard résider le roi Chlodion (1).

Deuso. C'est sur ce point qu'AMMIEN MARCELLIN s'accorde mal avec eux. Évidemment il n'est pas question pour lui d'une invasion dans la Germanie, mais bien dans l'intérieur de l'empire. D'où peut donc venir la différence des deux versions?

Remarquons ici qu'on ne comprendrait pas comment les Saxons auraient pu marcher vers la frontière de l'empire, à travers la France rhénane, sans que les Francs eussent pris aucune part ni à leur expédition ni à leur défaite. Ainsi l'assertion d'OROSE et des chroniqueurs, outre son désaccord avec le récit d'AMMIEN, est pleine d'improbabilité. Mais les faits qu'ils rapportent peuvent se rattacher à l'invasion de la limite gauloise, telle que nous l'avons décrite.

En effet, pour parvenir à regagner la côte de la mer en partant de la Nervie et de la Tongrie, l'armée saxonne avait à traverser une partie du territoire occupé par les Saliens, le long du Démer et du Rupel. AMMIEN a pu négliger cette circonstance locale, qui était peu importante en elle-même, puisqu'il ne s'agissait pas du pays des Francs libres, mais de la colonie franque encore soumise à l'empire. Au contraire, OROSE et les chroniqueurs, moins exactement informés, auront confondu les deux régions et les deux groupes, de manière à changer le théâtre de l'action, dont ils ne connaissaient que confusément les circonstances, puisqu'ils se sont même trompés sur sa date. Évidemment ils n'ont pas inventé le nom de *Deuso* dans le pays des Francs : mais cette indication, n'importe où ils l'aient trouvée, ne peut pas nous conduire hors des contrées, où nous avons vu que les Saxons avaient pénétré.

C'est donc dans le pays des Saliens, et non pas des Francs d'outre-Rhin, qu'il faut, je crois, placer la défaite des Saxons par Sévérus, au moment où ils regagnaient la côte après avoir ravagé les provinces de la frontière romaine. Comme les Saliens n'étaient pas attaqués et que l'armée saxonne venait à peine d'atteindre leur frontière, on se rend facilement compte de leur inaction dans cette rencontre, tandis qu'elle serait inexplicable dans l'autre hypothèse.

(1) Quelques géographes allemands mettent *Deuso* à *Duysburg*, sur la rive droite du Rhin; l'étymologie permet cette supposition, mais le récit d'AMMIEN semble interdire,

C'est aux relations plus intimes qui s'établirent entre le gouvernement romain et les Francs, sous le règne de Valentinien, qu'on peut attribuer le rôle remarquable que jouèrent depuis lors des chefs de cette nation dans les affaires de la Gaule. Après la mort de ce prince (375), son fils Gratien qu'il avait associé d'avance à l'empire, nous apparait entouré d'officiers de cette nation, dont quelques-uns furent élevés par lui aux principales dignités de l'empire et même au consulat (1). Nous voyons un de ces vaillants auxiliaires, appelé Mallobaud, conserver sous les aigles romaines le titre de roi qu'il portait dans sa tribu (2). Héritier d'un pouvoir que son père avait affermi, Gratien régna d'abord avec quelque éclat, malgré les orages qui s'élevaient dans les régions intérieures

---

comme on l'a déjà vu, d'interposer ce fleuve entre le pays que les Saxons avaient ravagé et le lieu où ils furent défaits. C'est donc notre *Duysborg* qui satisfait seul aux indications des historiens. Il se trouve situé entre les villes de Louvain et de Bruxelles, et la contrée environnante, couverte de bois et coupée de vallées assez profondes, répond à la description donnée par Ammien Marcellin (*vallis abdita*). La seule difficulté que présente cette interprétation, est le doute qu'on peut émettre sur l'extension du territoire des Saliens de ce côté, à cette époque. Mais si, dès le temps de Julien, ils occupaient Tessenderloo et la région située à l'ouest de cet endroit, doit-on s'étonner de trouver leur frontière portée à quelques lieues plus loin sous les princes suivants?

J'hésite à tenir le lecteur plus longtemps arrêté sur cette question locale, mais elle est d'une grande importance pour l'histoire de cette époque. Cette invasion saxonne qui avait pénétré dans la Nervie et dans la Tongrie, montre que les ravages des âges précédents se continuaient encore. Le point que nous voyons occupé par les Francs, entre la Senne et la Dyle et au débouché des forêts, fait comprendre le danger auquel leur voisinage exposait déjà le centre de la Belgique. D'un autre côté, le récit détaillé et pour ainsi dire authentique d'Ammien Marcellin, qui paraissait en désaccord avec les témoignages bien moins certains des auteurs suivants, reprend ainsi pour nous une signification positive.

(1) Tels furent Mérobaud, Richomer et Bauton.

(2) Ammien Marcellin, XXXI, 10. Il commandait la garde personnelle de l'empereur ou, comme on le disait alors, les soldats domestiques. Je pense que c'était le même que le Mellobaud qui vainquit les Allemands.

de la Germanie, par suite de la retraite des Goths devant les hordes nomades des Huns (1). Ce fut lui qui donna Théodose pour empereur à l'Orient, à l'époque où cette moitié du monde romain, déjà envahie par les barbares, demandait à être sauvée par une main plus forte que celle des souverains précédents. Mais une partie de son armée s'irritait sourdement de la préférence qu'il témoignait pour les Germains, et la jalousie redoubla quand on les vit s'entourer d'une troupe d'Alains, peuple fugitif, originaire des bords du Don. Pendant l'absence des corps d'élite qu'il avait envoyés contre les Goths, sous la conduite de Bauton et d'Arbogaste, Francs tous deux et célèbres par leur valeur, les troupes de Bretagne se révoltèrent en faveur de Maxime, qui les commandait. Gratien, trahi et délaissé, périt dans sa fuite (383). Cependant son jeune frère, Valentinien II, qui se trouvait à Milan, sous la tutelle de sa mère et du brave Bauton, fut reconnu empereur dans les provinces situées au midi des Alpes.

Le principal soin de Maxime, après avoir pris possession de la Gaule, fut de s'attacher les Francs, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Nous découvrons ici, pour la première fois, une condition essentielle de cette alliance si souvent renouvelée. Aux yeux de la foule, c'était la puissance impériale qui soumettait les barbares. Mais, en réalité, leurs services étaient achetés par des subsides (2). De là, sans doute, la facilité avec laquelle ces auxiliaires

(1) Quelques savants du XVII[e] siècle ont supposé que dès cette époque une armée des Huns aurait pénétré en Belgique et ruiné Tongres. Cette hypothèse n'était fondée que sur un passage de Grégoire de Tours, relatif à la mort de saint Servais et au déplacement de l'évêché de Tongres. Or, le second fait ne date certainement que du milieu du V[e] siècle : quant aux difficultés chronologiques qu'offre la vie de saint Servais, elles paraissent tenir à l'existence de deux évêques de ce nom.

(2) Orose (VII, 35), affirme que la terreur rendait les Germains tributaires de Maxime. Mais saint Ambroise (*Epist.* XXVII) nous rapporte les paroles de cet empereur lui-même. « Je pourrais armer contre Bauton plus de Germains que lui contre moi;

étrangers passaient sous les drapeaux de nouveaux princes. Maxime en soudoya un nombre considérable, et se crut bientôt assez fort pour envahir l'Italie, tandis qu'une flotte nombreuse, chargée de troupes franques et saxonnes (1), faisait voile vers la Sicile (387). Bauton était mort : Valentinien se réfugia auprès de Théodose, qui se chargea de le rétablir sur le trône, et mit Arbogaste à la tête d'une partie de son armée (2).

Ce chef franc, qui était aussi cher aux soldats par sa générosité que par son courage, semble avoir pris à cœur de venger lui-même Gratien. Devançant la marche de Théodose et des légions orientales, il se porta sur Aquilée avec un détachement peu nombreux, afin d'y surprendre l'usurpateur (3). Une brusque attaque le rendit maître d'une porte de la ville, et Maxime, qui dans ce moment distribuait une gratification à ses troupes, se vit enveloppé, arraché de son siége impérial et fait prisonnier. Théodose, après l'avoir condamné à mort, rendit l'empire d'Occident au jeune Valentinien (388). Les Francs et les Saxons, qui avaient déjà débarqué en Sicile, se rangèrent sous ses drapeaux, après avoir tué le général qui les commandait et qui avait été le meurtrier de Gratien (4).

---

puisqu'il il y en a tant de milliers qui me servent et qui reçoivent de moi des subsides (*annonas*). » Il est évident que ces subsides étaient autre chose que la solde ordinaire ; car il n'y aurait pas eu lieu d'en faire mention. La même lettre parle d'ailleurs des tributs des provinces qui servaient à nourrir les auxiliaires barbares (*Barbarorum auxilia et turmas translimitanas quibus commeatus provinciarum tributa solvebant*).

(1) Le témoignage de Zozime sur ce point pourrait encore laisser quelques doutes, mais saint Ambroise (*Ep.* XXIX) nomme également ces deux peuples.

(2) Ce fut Arbogaste qui prit Maxime. Théodose s'étant joint lui-même à cette expédition, il est difficile de distinguer quelle part du commandement il avait donnée à ce général, que Zozime seul met à la tête de toute l'armée.

(3) *Cum ipse minimus esset,* dit Orose.

(4) Ambrosius, *Ep.* XXIX.

Pendant ce temps, les tribus franques des bords du Rhin avaient repris les armes. Le départ de l'armée laissait la Gaule mal défendue, et elles regrettaient Gratien (1). Trois de leurs chefs, Génobaud, Marcomir et Sunnon, dont les deux derniers étaient frères et régnaient sur les Cattes et sur les Ansibares (2), se mirent à la tête d'une bande nombreuse, qui traversa la frontière et alla piller les cantons fertiles situés au delà (3). Ils y firent un butin considérable, et répandirent la terreur dans les environs de Cologne; puis franchissant la Meuse, ils se portèrent dans le pays des Tongres et des Nerviens (4), où ils semblent n'avoir rencontré aucune résistance. Cependant Nannius et Quintinus, comtes qui commandaient les troupes laissées dans la Gaule, sortirent de Trèves avec un corps d'armée. Déjà une partie des Francs avait repassé le Rhin, chargée de dépouilles. Les autres se trouvaient aux environs de la Forêt Charbonnière, où ils continuaient leurs ravages (5). Ces derniers, enveloppés par les troupes romaines, furent taillés en pièces.

---

(1) La lettre de saint Ambroise que nous avons déjà citée, prouve que Bauton avait cherché à soulever ses compatriotes contre Maxime. Il était lui-même un Franc d'outre-Rhin, tandis qu'Arbogaste paraît avoir été un Salien, tant d'après la forme de son nom que d'après la vigueur qu'il montra contre les tribus rhénanes.

(2) Toutefois leur fraternité n'est peut-être qu'une expression figurée du poète CLAUDIEN.

(3) GRÉGOIRE DE TOURS nous a conservé un fragment de SULPITIUS ALEXANDER, auteur contemporain, qui raconte d'une manière assez détaillée cette guerre franque. Il ne nomme pas le pays qui fut ravagé; mais le combat livré plus tard dans la Forêt Charbonnière, indique la route que les Francs avaient prise.

(4) Le texte latin dit seulement que la limite fut forcée et *les cantons les plus fertiles* mis au pillage. En combinant cette indication avec le reste du récit, il semble que l'incursion s'étendit jusque vers les bords de la Sambre.

(5) Cette forêt, célèbre plus tard, est nommée alors pour la première fois. Elle se composait des bois qui depuis les bords de la Sambre se prolongeaient dans le sud du Hainaut, et son nom venait probablement de la houille qui se trouvait à fleur de terre

Mais l'orgueil de ce succès devint fatal aux vainqueurs. Ils se crurent assez forts pour envahir à leur tour le pays des Francs, et passant le Rhin à Nuys (*Nivisium castellum*), ils s'engagèrent dans une contrée coupée de bois et de marais, où ils furent attaqués avec avantage par les Germains. La défaite qu'ils éprouvèrent alors, fut si sanglante qu'à peine un petit nombre de fugitifs put-il échapper aux coups de l'ennemi (1).

Ce revers accéléra la perte d'un jeune fils de Maxime, appelé Victor, que son père avait associé à l'empire (2). Arbogaste que Théodose avait chargé de prendre le commandement de la Gaule, ne rencontra point d'ennemis à combattre et détrôna sans effort ce malheureux enfant, à qui son titre coûta la vie (389). Mais le guerrier franc ne se contenta pas de ce facile triomphe. Il exigea de ses compatriotes la restitution des dépouilles qu'ils avaient enlevées, et la punition des auteurs de la guerre. Toutefois une entrevue que lui demandèrent Marcomir et Sunnon, semble avoir été suivie d'un rapprochement qui ramena l'accord entre eux. Les deux rois donnèrent seulement des otages pour garantie de leurs promesses de paix (3).

Arbogaste conserva le gouvernement des provinces gauloises jusqu'à l'année 392, où le jeune Valentinien, qui était resté jus-

---

dans le pays de Charleroi (On ne peut guère supposer en effet que ce nom provînt du charbon de bois qu'on y aurait préparé : car sous ce rapport, les autres forêts offraient le même caractère). Il ne faut pas la confondre avec la partie de la forêt d'Ardenne qui, suivant César, touchait à la Nervie, et dont les débris, appelés au moyen-âge la Thiérâche et l'Arouaise, s'étendaient à l'ouest jusque dans les environs de Péronne et de Bapaume.

(1) Tout ce récit est emprunté au fragment de Sulpitius Alexander.

(2) Zozime et les chroniques de l'époque rapportent le fait en peu de mots. Il paraît que Victor résidait à Trèves.

(3) Sulpitius Alexander, *ibidem*.

que là en Italie, vint résider au nord des Alpes. Malgré son inexpérience, ce prince adolescent se crût capable de prendre en main le commandement de l'armée; mais il éprouva plus d'une fois la résistance opiniâtre du chef franc, qui refusait d'exécuter les mesures contraires à son opinion. Aimé des troupes dont il avait mérité la confiance, le vieux guerrier se croyait le droit d'exercer dans toute leur étendue ses fonctions de maître de la milice dans les Gaules. Valentinien, blessé de son indépendance, lui remit un ordre qui le destituait. A cet outrage, la fierté du Salien répondit par des paroles de défi : « Ce n'est pas toi qui m'as donné le pouvoir, et ce n'est pas toi qui me l'enlèveras. » L'empereur effrayé n'osa mettre à exécution l'ordre qu'il venait de rendre; mais il envoya implorer le secours de Théodose, protestant qu'il abandonnerait ses états plutôt que de subir les insultes d'un sujet arrogant. Leur mésintelligence devint alors publique, sans que Valentinien prît aucune précaution pour se mettre en sûreté contre le ressentiment du rebelle qu'il voulait perdre. Il se trouvait dans la ville gauloise de Vienne, quand des émissaires d'Arbogaste le surprirent et lui donnèrent la mort (1).

Ce fut à un rhéteur, du nom d'Eugène, que le maître de la milice déféra la couronne, n'osant pas sans doute donner l'exemple de l'élévation d'un Franc au rang d'empereur (393). Il marcha ensuite contre Marcomir et Sunnon, dont il était l'ennemi personnel (2), et qui semblent avoir constamment menacé les frontières

---

(1) ZOZIME (IV, 774) est ici notre guide. On peut le soupçonner de quelque partialité pour Arbogaste, quoiqu'il ne l'excuse pas. Mais un mot de saint Ambroise, dans l'oraison funèbre de Valentinien, laisse voir que le crime du Franc n'était à ses yeux que l'effet de la colère. Je les aurais réconciliés, dit-il, si je m'étais trouvé auprès d'eux.

(2) C'est une assertion de SULPITIUS ALEXANDER, qui parle de leur « haine nationale » (*gentilibus odiis*); mais ces deux chefs restèrent, même après la mort d'Arbogaste, les adversaires du parti romain.

de l'empire. Cette expédition entreprise pendant l'hiver n'aboutit qu'au ravage des cantons les plus rapprochés du Rhin et fut suivie de nouveaux traités (1). Le but d'Arbogaste était d'assurer le repos de la Gaule pendant l'absence de l'armée qu'il allait conduire en Italie pour y combattre Théodose (394). Mais la fortune fut fidèle cette fois encore à l'empereur d'Orient, qui malgré un premier échec finit par remporter une victoire inespérée. Eugène, tombé entre ses mains, reçut la mort; Arbogaste se perça de son glaive. Le vainqueur ne leur survécut que de quelques mois; il mourut à Milan, au commencement de l'année suivante, laissant l'empire d'Occident à son fils Honorius, auquel il donna pour tuteur le Vandale Stilicon, qui commandait son armée. Ainsi le pouvoir militaire passait encore à un barbare.

A peine investi de l'autorité souveraine, ce successeur d'Arbogaste s'occupa, comme lui, de mettre la Gaule en sûreté contre les invasions germaniques. Il y réussit en effet, mais les mesures qu'il employa pour y parvenir, ne nous sont indiquées que sous une forme extrêmement vague dans les récits flatteurs du poète Claudien, son panégyriste. Ils nous montrent les Francs empressés à lui rendre hommage sans l'avoir combattu (2), et les Sicambres changeant leurs épées en faucilles; mais en même temps, l'écrivain avoue que leur ancienne habitude était de vendre la paix aux Romains, qui l'achetaient par des subsides honteux (3).

---

(1) Le fragment de SULPITIUS contient l'indication des cantons ravagés. « Arbogaste ayant passé le Rhin, pilla les Bructères qui bordaient la rive (droite) du fleuve. Il ravagea aussi le pays habité par les Chamaves. Nul ennemi ne lui fit face : seulement quelques bandes de Cattes et d'Ansibares, conduites par Marcomir, se montrèrent sur les hauteurs voisines. »

(2) C'est par des entretiens qu'il a soumis les nations rhénanes, dit expressément CLAUDIEN. *Edomuit rhenum alloquiis* (*De laud. Stilic.*, l. 2, v. 135).

(3) *Illi terribiles quibus otia vendere semper mos erat et fœda requiem mercede paciscì* (*Ibid.* 209).

Ce fut donc sans doute à des conditions également favorables qu'ils traitèrent cette fois, et les nouveaux avantages qui leur furent accordés durent être assez importants : car l'alliance qu'ils conclurent alors avec l'empire, semble avoir été plus sérieuse que les précédentes. Non seulement les rois des tribus d'outre-Rhin jurèrent fidélité à Honorius, mais encore nous voyons Marcomir et Sunnon punis quelque temps après pour avoir essayé de rallumer la guerre. Le premier fut déporté en Italie; le second, qui voulut le venger, tomba sous les coups de quelques autres chefs de sa nation (1).

Le prix véritable de cette pacification si promptement obtenue, paraît avoir été l'abandon que fit le général romain d'une partie de la Gaule rhénane, dont les Francs prirent alors possession (2) et qui reçut le nom de Ripuarie ou pays frontière (3). Elle comprenait, autant que nous pouvons en juger par les délimitations de l'âge suivant, la région située entre le Rhin et la Roer. La colonie qui s'y établit, forma une peuplade nouvelle, désignée, comme l'avaient été jadis les Saliens, par le nom même du territoire qu'elle occupa : ce fut la tribu des Ripuaires, dont la domination

---

(1) *Ibidem*, v. 245.

(2) Nous n'avons aucun témoignage précis à ce sujet. Dès l'an 407, les Francs arrêtèrent les Vandales qui avaient pénétré dans la Gaule; mais les détails nous manquent sur cette lutte sanglante, quoique l'occupation de Cologne et de Trèves par les Francs à cette époque, indique la contrée qui en fut le théâtre. On ne peut du reste douter qu'ils n'eussent d'abord été admis sur le sol de l'empire du consentement des Romains, car le nom de Ripuarie ne laisse aucune incertitude sur ce point. Les Francs n'auraient pas donné une dénomination latine à leurs conquêtes; c'est donc par suite d'une convention avec les empereurs, que ce nouveau district fut créé.

(3) Ce mot vient de *ripa*, qui signifiait la frontière, et répond à ceux de *Riparensis*, *Ripariensis* et *Ripensis*, qui désignent tantôt des troupes campées sur les limites de l'empire, tantôt des provinces limitrophes des barbares, comme la *Pannonia ripariensis* et le *Noricum ripense*.

s'étendit plus tard sur la ville de Cologne. On ne saurait déterminer avec certitude l'époque de son établissement, mais elle devait remonter aux premières années du pouvoir de Stilicon; car ce fut le seul moment où la domination romaine reprit encore assez de force pour déguiser ainsi, sous la forme d'une colonie militaire, l'abandon d'une partie de la Gaule aux peuples d'outre-Rhin (1). Les concessions qui furent accordées bientôt à d'autres nations barbares n'offrirent plus ce caractère mixte, tandis que les Ripuaires devinrent, au moins nominalement, les vassaux de l'empire.

Cette dénomination nouvelle d'une partie des Francs semble avoir été à peine remarquée des Romains, et on ne la trouve pas même citée dans leurs écrits; mais elle se conserva parmi les populations qui l'avaient acceptée, et nous possédons encore la loi des Ripuaires.

(1) Les Ripuaires n'existaient pas encore sous Arbogaste, et la Ripuarie était au pouvoir des Francs sous Aétius, c'est-à-dire trente ans plus tard. C'est donc pendant cet intervalle que la nouvelle tribu s'était fondée. Mais ce dut être avant l'an 407, car le pouvoir des Romains dans ces parages fut alors presque anéanti, et l'établissement d'une colonie frontière suppose au contraire une domination incontestée. Claudien parle d'entrevues de Stilicon avec les rois francs, d'otages donnés, de serments prêtés à Honorius, des deux rives du Rhin également pacifiées. Tous ces détails indiquent l'importance des conventions qui avaient été conclues alors et dont nous apercevons ensuite le résultat. Je crois même qu'on peut appliquer à l'organisation de la Ripuarie les vers suivants :

Bellorum alios transcribit in usus,
Militet ut nostris detonsa Sicambria signis.

(*In Eutropium*, l. I, v. 382.)

CHAPITRE VI.

LA BELGIQUE ROMAINE ET CHRÉTIENNE AU DÉCLIN DE L'EMPIRE.

Impuissance politique des peuples belges soumis aux Romains. Amollissement des Trévirs. La civilisation et la langue latine moins répandues dans la Tongrie. Persistance de l'ancien idiome et des anciennes mœurs dans une partie de cette contrée. État général des populations dans la Gaule romaine. Propagation du christianisme. Ses effets sociaux. Première organisation des classes ouvrières. Origine chrétienne des corps de métiers.

Aux progrès menaçants des tribus franques, la Belgique romaine n'avait à opposer que la résistance des soldats qui la défendaient. Ses peuples, qui avaient perdu toute indépendance, mettaient encore au service de l'empire de vaillantes troupes, mais ils ne trouvaient plus en eux assez de résolution pour agir par eux-mêmes et veiller à leur propre salut. Une seule ville, celle de Trèves, déploya dans les guerres civiles de cette époque un reste d'énergie. Elle ferma ses portes à Décentius, frère de l'usurpateur Magnence (352), et choisit « pour défenseur du peuple » (1) un de ses habitants, appelé Pœmenius. Mais il était dangereux pour un sujet de l'empire d'obtenir quelque pouvoir autrement que par le choix du prince. Pœmenius devint suspect à Constance, dont il avait soutenu la cause et fut traîné au sup-

(1) *Ad defendendam plebem electus est* (Amm. Marc., XV, 6). Ces mots semblent indiquer qu'il avait été nommé *Defensor civitatis*, titre que nous expliquerons plus bas.

plice (1). Aussi ne doit-on pas s'étonner de l'inaction que montrèrent plus tard les riches sénateurs de Trèves, quand leur ville fut menacée par les Francs (dans les premières années du Ve siècle). Salvien de Marseille, témoin oculaire, nous les dépeint comme uniquement occupés de leurs fêtes, tandis que l'ennemi était à leurs portes. L'expérience leur avait appris que celui qui osait jouer le rôle d'un citoyen devenait un coupable, et abandonnant au hasard des événements le sort de la patrie, ils n'avaient à cœur que l'intérêt de leur fortune et de leur sûreté personnelle.

Le tableau que trace le même écrivain des mœurs des Trévirois serait à peine croyable, si dans l'abaissement où la tyrannie avait plongé les âmes, l'ivresse des plaisirs n'eût été la conséquence naturelle de la richesse et de l'esclavage. Trèves avait été depuis le temps de Maximien, comme la capitale de la Gaule et la résidence ordinaire des empereurs d'Occident. Ornée par Constantin d'édifices monumentaux, devenue le séjour des généraux et des magistrats, le centre de l'administration, l'arsenal et le magasin de l'armée, elle offrait pour ainsi dire l'image de Rome et elle en avait adopté l'esprit. La passion des jeux du cirque y était portée jusqu'à la frénésie. On a déjà vu que Constantin y avait donné en spectacle au peuple la mort des prisonniers francs livrés aux bêtes féroces. Lorsque dans la suite, la ville eut été à demi ruinée par les invasions des barbares, le premier vœu des habitants après leur délivrance fut pour le rétablissement des jeux. « J'ai vu, dit Salvien, les cadavres des morts abandonnés aux chiens et aux corbeaux, infecter par leur corruption l'air que respiraient les vivants. Et lorsqu'un petit nombre de riches habi-

(1) Ammien Marcellin, qui avait été employé à séduire les soldats de Sylvanus, raconte que Pœmenius fut puni comme partisan de cet usurpateur; mais il paraît le croire innocent.

tants échappés à ce désastre demandent à l'empereur un dernier remède à la ruine de la cité, c'est le rétablissement des spectacles du cirque! » (1).

Cette étrange dégénération d'une race d'hommes jadis simple et forte, n'avait pu atteindre les habitants moins riches des cités d'un ordre inférieur, où le luxe et la corruption n'étaient pas portés au même degré. Rien ne pouvait être comparé à Trèves dans le reste de la Belgique, et surtout dans nos provinces, dont la ville la plus considérable était alors celle de Tongres (2). Son enceinte, dont les ruines subsistent encore, offrait une circonférence d'environ 4,600 mètres, ce qui semble indiquer une population de plus de vingt mille habitants. Mais il ne parait pas qu'elle ait possédé de monuments de quelque importance comme Bavai (3). Il en était de même de Maestricht (*Trajectum*), qui devint quelque temps après la cité épiscopale de la Tongrie. Les débris d'édifices qu'on y a découverts, sont peu remarquables, et le pont que les Romains avaient jeté sur la Meuse, n'était que de bois, quoiqu'il fît partie de la voie militaire. La civilisation latine avait donc fait moins pour cette contrée que pour les provinces de l'intérieur : peut-être même s'y trouvait-elle moins fortement enracinée, puisque la langue romane ne s'y est point maintenue. On ne saurait pourtant contester qu'à Tongres et même à Maes-

---

(1) Salvianus, VI, 142. La rareté des documents relatifs aux mœurs de cette époque ne me permettait pas d'omettre celui-ci; mais il faudrait se garder de juger des autres Belges par les Trévirois.

(2) Ammien la met sur la même ligne que Cologne. *Agrippinâ et Tungris, civitatibus amplis et copiosis*. XV, 11.

(3) Un vieux fort situé au cœur de la ville n'est qu'une construction sans art; mais on y a trouvé une inscription tumulaire, curieuse par les noms qu'elle reproduit. Ce sont ceux d'une femme appelée *Velmada*, de son père *Gangusso* et de son mari *Nepos*. Les deux premières dénominations appartenaient à la langue indigène.

tricht, cette langue n'eût été en usage à l'époque de la toute-puissance des empereurs, puisqu'elle règne encore dans une partie des régions adjacentes, et nous avons déjà vu que les noms-propres latins étaient fréquents dans la Tongrie dès le premier siècle de notre ère. Mais sans doute l'idiome indigène se conserva dans les campagnes, de manière à prévaloir à son tour quand la population des villes eut été amoindrie ou dispersée par les invasions des barbares (1). Le même retour à la langue nationale

(1) J'ai désigné sous le nom de dialecte tongrois celui qui règne dans la plus grande partie du Limbourg entre la Meuse, le Démer et la petite Gette. L'authenticité de ce nom demande peut-être à être justifiée, les invasions franques ayant causé un certain déplacement des anciennes populations. Voici dont quelques détails sur cet idiome, qui a ses subdivisions. Dans l'ouest du Limbourg, à Hasselt et à Saint-Trond, l'on remarque à côté de formes allemandes (formes surtout grammaticales et communes à tous les dialectes locaux) un certain nombre de mots qui rappellent les langues scandinaves, comme *jàt* au lieu de *eerd*, terre, *pjàt* au lieu de *peerd*, cheval, *hjàt* au lieu de *heerd*, foyer. Ces mots, tout-à-fait inconnus dans les régions environnantes, ne peuvent s'expliquer que par l'origine cimbrique des Tongres occidentaux, les anciens Aduatiks. L'élément teuton perce seul à Tongres même et dans le voisinage, où le *sch* allemand peu marqué en Brabant et en Flandre, reprend toute sa force, également atténuée dans le Limbourg occidental. Est-ce la langue des Éburons ou celle des Francs qui reparaît là ? Remarquons d'abord que le wallon liégeois paraît offrir la même signe caractéristique dans l'emploi du *xh*, un peu adouci maintenant, mais qu'a toujours admis l'ancienne orthographe. Ce son distinctif appartenait donc probablement à la langue antique des riverains de la Meuse, dont les Éburons faisaient la tribu principale. Cependant cet indice unique ne suffisant pas pour arriver à la solution du problème, c'est par l'examen comparé des dialectes tongrois et de l'idiome des nations franques qu'on peut s'assurer, si ces dernières ont contribué à la formation des populations nioises du Limbourg. J'ai consulté à ce sujet, M. le professeur BORMANS, à qui ses profondes études linguistiques et ses connaissances locales permettaient le mieux de juger la question, et voici la conclusion à laquelle cet examen l'a conduit : « Je ne vois rien dans nos patois qui puisse les faire rapporter à l'idiome des Franks, tel que nous le connaissons. » L'hypothèse de l'origine franque des populations et de la langue de cette contrée paraît donc tout-à-fait inadmissible. Dès lors, c'est bien l'ancienne race et l'ancien langage des Tongres orientaux, c'est-à-dire des Éburons,

dut probablement s'accomplir à l'autre extrémité de la Belgique, à Cassel et à Wervick, localités où le flamand a repris le dessus, quoiqu'elles fussent situées sur la voie romaine; toutefois on n'a pas la certitude que le latin y eût jamais dominé, Wervicq n'ayant été qu'un bourg sans importance, et Cassel se trouvant à une distance assez forte des points les plus avancés du pays wallon.

Partout où persévérait ainsi l'ancien langage des habitants, les mœurs, ainsi que les idées du monde latin, n'avaient qu'une action presque insensible. Nous en verrons la preuve dans la résistance qu'éprouva l'introduction du christianisme dans les contrées flamandes. Dans la Tongrie même, dont la capitale avait reçu de bonne heure le bienfait de la foi, les campagnes environnantes étaient encore plongées dans l'idolâtrie au milieu du Ve siècle. Nous voyons en effet que vers cette époque (440), saint Evergisle, archevêque de Cologne, vint y combattre ce culte grossier, mission pendant laquelle il fut tué par des bandits (1). En revanche, on pourrait croire que les superstitions de la Gaule druidique, proscrites par les Romains, conservaient encore quelque empire dans ces parages; car c'est sous le nom de Druidesse

---

qui dominent encore aujourd'hui dans ces parages. Ainsi se trouve complétée la série toujours vivante des peuples observés par César, et qui n'ont pas cessé d'occuper le sol de la Belgique, les Ménapiens, les Nerviens, les Aduatiks et les Éburons (On a déjà vu que les trois derniers groupes paraissent aussi avoir leur dialectes séparés en wallon).

Je puis affirmer sincèrement que je n'ai apporté dans l'examen de ces questions aucune prévention systématique. Je ne croyais point d'avance aux résultats généraux qu'on est amené à déduire de l'étude de nos dialectes, et l'uniformité de l'idiome ménapien ou flandro-zélandais m'a paru longtemps la seule donnée acquise à l'histoire.

(1) *Pastorali cum urgente curâ, ad Tungros profectus est idololatriæ sordes eliminaturus.* Ce qu'il y a de plus remarquable dans le récit du biographe, c'est qu'il ne désigne point ces idolâtres comme des barbares établis sur la frontière, mais comme de véritables Tongres, formant la population du pays.

que nous voyons désignée par un historien, une femme de Tongres, qui aurait prédit à Dioclétien son avénement à l'empire. Mais il est permis de douter de la justesse de cette expression, aussi bien que du fond même du récit (1).

A part les indications que nous avons données plus haut (dans le chapitre III) sur le dépeuplement partiel de la Nervie, l'histoire ne nous apprend rien de l'état où se trouvait la Belgique romaine; mais on peut en juger par celui du reste de la Gaule sur lequel nous possédons encore quelques détails. Un système d'administration oppressif et ruineux pesait sur toutes les provinces. Le dépeuplement des campagnes augmentait de jour en jour, et l'épuisement des villes devint si général qu'on ne trouvait plus d'habitants qui voulussent remplir les fonctions municipales. La curie, c'est-à-dire le sénat de chaque cité, se composait d'une classe moyenne de propriétaires, car les grandes familles étaient exemptées par leur rang d'en faire partie. Mais les membres

---

(1) Vopiscus qui raconte cette anecdocte (*Numer.*, XIII), l'avait apprise de son aïeul, qui la tenait de Dioclétien lui-même. Ce prince, quand il n'occupait encore qu'un grade inférieur, logeait à Tongres dans une petite auberge, et y payait chaque jour sa dépense à la maîtresse du lieu, que l'auteur appelle une druidesse. Comme elle lui reprochait son avarice, il répondit en riant qu'il se montrerait généreux, lorsqu'il serait devenu empereur. Ne plaisantez pas, dit-elle, car vous monterez sur le trône quand vous aurez tué le sanglier. Ce mot se vérifia, quand Dioclétien eut tué *Aper*, dont le nom était le même que celui de cet animal.

En admettant que l'histoire fût vraie et l'expression exacte, cette druidesse qui tenait auberge, ne paraît pas avoir pu remplir à Tongres un ministère religieux. Il s'agirait plutôt là d'une sorte de vivandière de l'armée, qui pouvait être gauloise ou avoir appris son art dans la Gaule aussi bien qu'à Tongres, puisque nous n'apercevons point en Tongrie de traces du culte druidique. Mais je me persuade que l'auteur latin n'a employé le mot de druidesse que comme le nom général des prophétesses gauloises, nom qu'il a cru pouvoir appliquer à une femme qui prédisait l'avenir dans ce pays, sans examiner si elle était Belge ou Celte. Vopiscus, habitait Syracuse, et son témoignage est celui d'un étranger auquel échappaient probablement ces différences.

de cette classe employaient tous les moyens pour se soustraire à une charge devenue aussi onéreuse que difficile, et dont la responsabilité surpassait de beaucoup les avantages (1). La taxe ordinaire était celle de la capitation, fixée pour chaque peuple d'après le recensement. Le nombre des têtes, c'est-à-dire des propriétaires contribuables, s'élevait à vingt-cinq mille pour les nations principales (comme on le sait par l'exemple des Édues), et chacun d'eux payait, sous le règne de Constance, un tribut de vingt-cinq pièces d'or (2). Cet impôt excessif, qui dépassait de beaucoup les besoins réels de l'État, puisque Julien put réduire les vingt-cinq pièces à sept, explique l'appauvrissement graduel des populations vis-à-vis de l'opulence démesurée des grands. Ceux-ci, outre leurs divers priviléges, semblent n'avoir point contribué en proportion de leur fortune dans la capitation. « Ce sont les principaux qui répartissent les taxes, dit Salvien, et les pauvres qui les supportent. Aussi, voit-on ces malheureux abandonner leurs champs et leurs cabanes, et se réfugier sous la domination des barbares » (3). La vérité de ce tableau nous est

(1) M. Guizot résume ainsi le rôle des curiales. « D'une part, le gouvernement s'est déchargé du soin de pourvoir aux services publics qui ne touchent pas son propre intérêt et l'a rejeté sur cette classe de citoyens; d'autre part, il les emploie à percevoir les impôts qui lui sont destinés, et il les rend responsables du recouvrement. Il ruine les curiales pour solder ses fonctionnaires et ses soldats,... et il en fait des agents gratuits du despotisme, au profit duquel ils dépouillent leurs concitoyens. »

(2) Amm. Marc., XVI, 5. Il ne m'a pas été possible de fixer la valeur représentative de cette somme, dans l'ignorance où nous sommes du prix des denrées dans la Gaule à cette époque. L'*aureus* ou pièce d'or était de 72 à la livre ou environ 218 au kilogramme. Il équivalait donc assez exactement à 15 francs de notre monnaie, et les 625,000 pièces d'or payées par chaque peuple, feraient aujourd'hui neuf millions trois cent soixante-quinze mille francs.

(3) Salvianus, *ibid.* L'auteur écrivait dans la Gaule méridionale, dont les Wisigoths occupaient alors une partie.

garantie par le texte même des lois impériales, où se reproduit l'écho des calamités publiques. « Les villes abandonnées par les fonctionnaires, dit un décret de l'an 400 adressé au préfet du prétoire des Gaules, ont perdu leur ancien éclat, car plusieurs membres des corporations municipales délaissant les cités pour les campagnes, se retirent dans des lieux écartés et secrets. Il faut les ressaisir quelque part qu'on les trouve. Leurs fils, s'ils sont âgés de moins de quarante ans, seront assignés par moitié aux villes que les pères ont quittées, par moitié aux propriétaires qui leur ont donné en mariage les filles de leurs colons » (1). D'autres ordonnances déclarent que pour retenir la population, il a fallu reporter sur les propriétés foncières la charge de payer pour un certain nombre d'habitants (2). Partout régnaient le mécontentement, l'oppression, la souffrance.

Pendant cette désorganisation graduelle de la société romaine, le christianisme avait commencé à se répandre dans la Gaule, où il ne se propagea toutefois qu'assez lentement. Dès l'an 180, quelques associations chrétiennes existaient dans la Germanie, c'est-à-dire sur la rive gauche du Rhin (3). En effet saint Euchaire, qui paraît avoir fondé la première église à Trèves, vivait sous les règnes de Néron et de Vespasien, et saint Materne, évêque de Cologne et de Tongres, florissait au commencement du IIe siècle de notre ère (4). Mais il n'y a point de traces d'un apostolat aussi

(1) *Cod. Theod.* IV, 617.

(2) *Ibid.*, 36.

(3) Irenæus, *contra hæreses*... Il est fait mention dans cet ouvrage des églises de la Germanie, de la Gaule et de l'Espagne.

Dans l'analyse suivante des progrès du christianisme en Belgique, j'ai cherché à résumer les nombreux documents qu'ont rassemblés Bucherius et les auteurs des *Acta Sanctorum* réunis par Ghesquières, en réduisant les faits à leur plus simple expression.

(4) Toute l'histoire de ces anciens évêques de Tongres est pleine d'obscurités et de

ancien dans l'ouest de la Belgique. C'est sous le règne de Dioclétien que l'Évangile fut porté à Tournai par saint Piat, tandis que la conversion des Morins était entreprise avec le même succès par saint Victoric et saint Fuscian (vers l'an 300). On voit apparaître en 349 un évêque des Nerviens, appelé Supérior, et dans les premières années du siècle suivant, une Notice des évêchés de la Gaule cite ceux de Tongres, de Cambrai et de Tournai (1). Ce dernier s'étendait sur la rive gauche de l'Escaut et se prolongea dans la suite jusque sur la côte de Flandre. Mais rien n'indique qu'il eût d'abord dépassé la vallée de la Lys (2), et en général la foi ne fut portée au delà du pays roman que dans le VII[e] siècle.

Ce fut donc seulement dans les provinces déjà transformées par la domination romaine, que s'accomplit d'abord cette grande rénovation religieuse, dont la société moderne devait recueillir les bienfaits. L'idolâtrie confuse des peuples germaniques continuait à régner seule chez les tribus franques des Saliens et des Ripuaires, dont les superstitions étaient encore partagées par les peuples belges du littoral. La propagation des croyances s'arrêta

---

difficultés chronologiques. Le christianisme, habituellement persécuté, se répandait obscurément et ses annales ne deviennent régulières que beaucoup plus tard.

(1) Il est probable que l'évêque des Nerviens avait sa résidence à Bavai. Après la destruction de cette ville, l'ancienne Nervie forma le diocèse de Cambrai; mais nous ne savons pas si Cambrai avait eu antérieurement ses évêques à part. En effet, deux villes de la Morinie sont citées à cette époque comme des évêchés différents (Térouenne et Boulogne); il pouvait donc en exister aussi plus d'un en Nervie.

(2) Saint Chrysole, compagnon de saint Piat, subit le martyre à Vrelenghem, près du confluent de la Lys et de la Deule. C'est le point le plus avancé où nous apercevons des vestiges de la propagation du christianisme sous les Romains. La conversion des Morins avait été d'abord très-incomplète : saint Vitricius, évêque de Rouen, la continua. On verra plus loin (L. V, c. 1 et L. VI, c. 2) que la ville de Térouenne, qui avait été le siége de l'évêché des Morins au commencement du V[e] siècle, retomba dans le paganisme après la fin de la domination romaine.

pour ainsi dire au même point où s'étaient arrêtées la civilisation méridionale et la langue latine, et la séparation des deux parties de la Belgique devint alors plus complète que jamais.

Un nouvel élément se trouva introduit dans l'existence nationale des peuples devenus chrétiens : la société politique y était complétement asservie au gouvernement impérial; mais la société religieuse était par sa nature essentiellement libre. Les chrétiens choisissaient leurs évêques (1), et ceux-ci, soumis aux lois de l'État dans la vie civile, n'en exerçaient pas moins une autorité indépendante dans le cercle de la vie religieuse. Écoutés avec respect comme interprètes de la parole divine, devant laquelle tout pouvoir devait s'incliner, ils dirigeaient aussi l'action du christianisme dans ses effets généraux, ils présidaient aux actes de bienfaisance privés et publics, au patronage des esclaves et des pauvres, à l'administration non pas seulement du culte, mais encore de tout ce qui s'y rattachait, et ils acquéraient ainsi, par la force seule des choses, une influence directe et presque illimitée sur l'esprit des populations. Il serait difficile de déterminer par quels degrés cette influence, d'abord purement morale, prit peu à peu le caractère d'un pouvoir positif. Depuis les premiers temps, le clergé avait joui de priviléges et d'immunités, au nombre desquels figure le droit de n'être jugé que par ses supérieurs (2). On voit établie dans la Gaule, dès l'an 376, un certaine juridiction ecclésiastique, relative aux légères infractions

---

(1) M. Guizot a tracé avec sa supériorité ordinaire le tableau de ces élections, dans la 4e leçon de son *Cours d'histoire moderne*.

(2) Il serait injuste, dit une loi de Théodose II et de Valentinien III, portée en 425, que les ministres de Dieu fussent soumis à la juridiction du pouvoir temporel. Elle ajoute que c'est une règle déjà ancienne.

de la loi religieuse, et qui s'étend sur les laïques (1). C'était le commencement d'un ordre de choses qui tendait à se développer, à mesure que la désorganisation de l'empire et le triomphe des barbares laissaient les cités abandonnées à elles-mêmes. Les évêques se trouvèrent alors les chefs naturels du peuple, et c'est en cette qualité que nous les verrons reconnus par les rois francs.

Il est un côté encore plus obscur de l'histoire de la société chrétienne, qui présente un intérêt particulier au point de vue de l'émancipation des classes populaires : c'est l'organisation de corporations religieuses d'ouvriers, d'où sortirent ces corps de métiers qui jouèrent un si grand rôle dans les villes belges du moyen-âge. Nous essaierons d'en esquisser ici les traits principaux, malgré les lacunes que présentent encore nos connaissances à ce sujet.

L'ouvrier proprement dit n'avait point eu place dans la cité antique : il y était remplacé par l'esclave. Nous apercevons bien quelques industries, comme celles des charpentiers et des forgerons, dont le développement avait donné lieu dès les premiers temps de Rome à la formation de certains corps de métiers, appelés colléges d'artisans. Mais les citoyens qui exerçaient de pareilles professions répondaient surtout à ce que nous appelons aujourd'hui la classe des maîtres et des patrons; celle des simples travailleurs était à peine possible à côté de l'esclavage. Le fabricant achetait des ouvriers pour pratiquer son état : l'entrepreneur de bâtiments, des tailleurs de pierre et des maçons. Le riche avait des esclaves de tous les métiers, et utilisait leur travail à son profit. L'affranchissement, qui rendait quelquefois la liberté à

(1) *Codex Theodos*, t. VI, p. 52. Le législateur réserve aux juges civils la connaissance des cas graves, ce qui prouve qu'il ne s'agit point ici de la juridiction du clergé sur ses membres.

l'homme asservi, ne lui permettait pas de vivre du fruit de sa tâche s'il n'était qu'un ouvrier ordinaire : car pour soutenir la concurrence de l'esclave, il aurait fallu supporter les mêmes privations, et trouver, au point de vue économique, les mêmes avantages matériels dans la réunion d'un grand nombre de bras et dans l'emploi du capital que faisait valoir le maître. De là l'extrême dégradation du prolétaire chez les anciens : il n'existait point de travail régulier qui pût le nourrir. On confiait même à des esclaves l'entretien et la garde des édifices publics : la domesticité libre était aussi inconnue que la condition ouvrière sans souffrance et sans avilissement.

Le pauvre était donc frappé d'impuissance et vivait de dépendance ou d'infamie, quand les associations religieuses vinrent changer sa condition. Ces associations naquirent dans l'ombre sous l'influence du christianisme; mais comme la nouvelle religion était persécutée et qu'elle cachait jusqu'à ses bienfaits, nous n'apercevons d'abord que l'association payenne, seule autorisée par le gouvernement. Une loi rendue vers l'an 135, et qu'une inscription nous fait connaître, confirma l'établissement du *collége salutaire* de Diane et d'Antinoüs (1). C'était une association de pauvres qui avait pour but d'assurer à ses membres les honneurs funèbres (2). Mais outre les contributions annuelles qu'ils payaient dans cette intention, ils se réunissaient chaque mois pour prendre ensemble un modeste repas, composé de pain et de vin, à moins que la générosité de quelques donateurs plus riches n'y ajoutât d'autres mets. Le trait le plus remarquable de cette institution,

---

(1) Momsens, *De collegiis et sodalitiis veterum*. Une partie des détails qui suivent est tirée de cet ouvrage.

(2) Telle est encore au moyen-âge la première clause de toutes les chartes des métiers.

c'est que l'esclave y était admis à côté de l'homme libre, et après sa mort, on lui érigeait un cénotaphe lorsqu'on ne pouvait pas obtenir de son maître l'abandon de son corps inanimé.

Rien n'est romain dans l'ordre d'idées qui se révèle ici à nous, et il faudrait en chercher la source dans l'Orient, si le christianisme n'avait pas dès lors étendu son influence sur Rome, et principalement sur les classes inférieures de la population. C'était lui qui avait fait un devoir sacré de l'ensevelissement des morts, et nous en avons la preuve dans ces immenses catacombes, où des millions de cercueils pieusement réunis avaient été déposés dès lors par des mains chrétiennes. C'était lui encore qui avait enseigné la fraternité de l'esclave et de l'homme libre. Le repas mensuel qui les réunissait dans le collége salutaire de Diane et d'Antinoüs, offre une imitation évidente des agapes ou repas fraternels en usage parmi les premiers fidèles. Mais l'association chrétienne, moins incomplète que celle des payens, s'imposait encore l'obligation de nourrir les indigents, de recueillir les orphelins et de secourir les naufragés (1).

Ainsi commença la réhabilitation morale des classes inférieures. Elle fut suivie du triomphe de l'industrie libre sur le travail servile. Les anciens colléges d'artisans avaient été supprimés vers la fin de la république, comme n'étant plus que des sociétés particulières, dangereuses pour la tranquillité publique. Ils furent réorganisés et généralisés par Alexandre Sévère (222 à 235), qui leur donna pour patrons des Défenseurs pris dans leur sein. Il est vrai que cette réorganisation, qui embrassait les débitants de vin et les cabaretiers, avait un simple but de police; mais quelques générations plus tard (en 364), les défenseurs des métiers

(1) *Modicam unusquisque stipem menstruâ die apponit,... egenis alendis humandisque, pueris destitutis, item naufragis* (TERTULL. *Ap.*, c. 38).

furent remplacés par un défenseur du peuple, nommé aussi quelquefois défenseur de la ville (1). Les métiers étaient devenus le corps principal de la cité.

Le mystère qui enveloppe cette révolution muette, paraît s'éclaircir, quand on interroge les règlements uniformes que conservèrent dans la suite les corporations ouvrières. Tous contiennent d'abord des dispositions pieuses, des mesures pour rendre les derniers devoirs aux morts et pour secourir les malades. Viennent ensuite les conventions relatives à l'organisation du métier. Ainsi l'association religieuse sert de base à l'association industrielle, et les liens d'union qu'elle a introduits ont fait la force de l'ouvrier libre. Il ne pouvait pas lutter isolément : mais devenu membre d'une communauté fraternelle, il s'est relevé par degrés et il finit par reprendre sa place légitime dans un monde nouveau.

Ce grand résultat est d'autant plus remarquable que l'assujettissement des populations rurales s'était aggravé sous la domination romaine. Le serf gaulois, sans être complétement assimilé à l'esclave, était devenu un colon attaché à la glèbe, qui se vendait avec la terre et ne pouvait en être séparé. La classe des cultivateurs libres tendait à disparaître, et les lois ne parlent que de possesseurs inactifs, ayant sur leurs domaines des laboureurs asservis, dont le travail leur appartient. En effet, les mots de campagnard (vilain) et de serf devinrent synonymes après l'invasion des barbares; le possesseur seul resta un homme libre.

Les corps d'artisans, malgré la protection qu'ils avaient obtenue, ne paraissent pas avoir joué d'abord un rôle politique. Ceux

(1) La loi de Valentinien, que nous donne le Code de Théodose, est applicable à l'Illyrie. Mais il y avait déjà des *defensores plebis* dans la Gaule, comme on le reconnaît aux expressions d'Ammien Marcellin, quand il parle du Trévir Pœmenius, *electus ut defenderet plebem*.

des villes italiennes reçurent des armes dans les derniers temps de l'empire, et on les voit organisés militairement, surtout à Venise et à Ravenne (1). Rien ne prouve qu'il en eût été de même dans la Gaule, où le pouvoir des empereurs s'écroula plus tôt. Cependant les métiers belges, constitués partout sur le même modèle antique, nous apparaissent aussi sous la forme de milices dans les villes wallonnes (2) et flamandes dès le XII[e] siècle, et soit qu'ils tinssent leurs bannières des Romains, soit qu'ils les eussent reçues des évêques et des comtes, ils formaient l'élément principal de la force comme de la richesse des communes. Ainsi ces corporations fraternelles, fondées dans l'ombre par la charité chrétienne, devaient survivre aux institutions du monde antique et grandir au sein de la société nouvelle malgré les secousses profondes où l'ordre politique allait être brisé.

---

(1) M. le professeur Léo donne quelques détails sur ce sujet dans le premier volume de son histoire des États italiens (p. 335 et ailleurs). Mais la matière n'a pas encore été complétement traitée, personne que je sache n'ayant suffisamment montré la transformation des anciens corps de métiers en classes militaires (*Scholæ*).

(2) A Liége spécialement. On verra dans le chapitre III du livre VI qu'ils paraissent avoir conservé dans cette ville la forme romaine qu'ils avaient eue à Tongres et à Maestricht.

LIVRE V.

—

CHUTE DE LA DOMINATION ROMAINE ET TRIOMPHE DES FRANCS.

CHAPITRE I.

—

L'INVASION VANDALE ET SES SUITES; LES POPULATIONS DU LITTORAL DEVIENNENT INDÉPENDANTES.

—

Invasion de la Gaule par les Vandales. Leurs ravages. Leur marche vers le nord-ouest. Ils sont repoussés. Attitude et conquêtes des Francs. État de la Belgique après l'invasion. Provinces abandonnées par les Romains. Affranchissement des peuples maritimes. Leur alliance avec l'empire et plus tard avec les Francs.

Le commencement du V[e] siècle fut marqué par le débordement de nouvelles races barbares dans les provinces occidentales de l'empire. La première cause de ce grand mouvement avait été l'entrée en Europe d'un nombreux essaim de hordes nomades, qui portaient le nom de Huns, et qui venaient du nord de l'Asie (370). Elles s'avancèrent rapidement des bords du Volga vers ceux du Dniester et de la Vistule, refoulant devant elles les nations qui avaient jusqu'alors dominé dans ces parages, et dont les principales étaient les Goths et les Vandales, ainsi que les tribus finnoises des Alains. Une partie des Goths trouva un refuge sur

les frontières de l'empire d'Orient, où elle se maintint dans une indépendance à peu près complète; mais la masse des peuples émigrés s'accumula pour ainsi dire dans l'intérieur de la Germanie, d'où elle tendait à se répandre dans les régions adjacentes. L'Italie fut envahie la première : une armée de deux cent mille Goths y pénétra, en 405, sous la conduite de Radagaise et en ravagea les plus belles contrées. Toutefois Stilicon, rassemblant à lui toutes les forces des provinces environnantes, réussit à vaincre et à détruire cet ennemi redoutable. Mais la Gaule, dégarnie de soldats, restait sans défense. Les Vandales, les Alains et d'autres peuples ligués avec eux s'approchèrent du Rhin, vers la fin de l'année 406, franchirent ce fleuve dans les derniers jours de décembre (époque où il pouvait être fermé par la glace), et portèrent le ravage dans les contrées qui s'étendaient devant leurs pas (1). Jamais invasion ne fut plus meurtrière : mais dans la perturbation où tomba la Gaule tout entière, la suite des faits échappe à l'attention des historiens, et les plus grands désastres ne sont signalés par aucun autre témoignage que par les ruines des cités détruites.

Ce n'était point l'attaque d'une seule armée, mais le débordement de nations entières qui, renonçant à leur patrie, venaient en conquérir une autre et se répandaient de toutes parts dans les provinces envahies pour détruire les villes et massacrer ou asservir les populations. Leur marche semble avoir été d'abord dirigée de Mayence vers la Belgique, où elles pénétrèrent sans beaucoup de résistance (2). Les habitants de Trèves parvinrent seuls à les

(1) Les auteurs contemporains accusent Stilicon d'avoir appelé lui-même ces barbares dans la Gaule. Rien de plus stupide que cette calomnie qui ne mérite pas d'être réfutée.

(2) Le principal document historique que nous possédions à ce sujet, est une lettre

repousser en se retranchant dans l'enceinte immense de leur cirque comme dans une citadelle (1). Mais ceux de Metz, de Reims et de Langres firent de vains efforts pour défendre leurs murailles. Il nous reste quelques détails sur le siége de cette dernière ville, et ils peignent fidèlement le caractère général de l'invasion. La place était située sur une hauteur et entourée de remparts revêtus d'un fort mur de pierres. Mais les Vandales faisaient pleuvoir sur ses défenseurs les flèches, les javelots, les balles des frondeurs. Les citoyens découragés se retirèrent des murailles, et s'enfuirent au hasard : alors les barbares s'élancèrent vers les portes qui furent forcées, tandis que d'autres, escaladant le rempart à l'aide d'échelles, mettaient le feu aux ouvrages palissadés qui les couronnaient. Ils firent un massacre impitoyable des habitants avec le glaive et avec leurs javelots, n'épargnant ni l'âge, ni le sexe et frappant les enfants dans les bras de leurs mères. L'évêque Didier, traîné devant leur roi, lui demanda grâce, non pour lui-même, mais pour le peuple; le Vandale ne comprit pas ses paroles, et fit une réponse qui fut également inintelligible

---

de saint Jérôme écrite en 409, et dont voici un extrait : « Mayence, ville autrefois brillante, a été prise et détruite. Worms anéanti après un long siége. La cité puissante de Reims, Amiens, Arras, les Morins situés au bout du monde, Tournai, les Némètes (Spire), Strasbourg sont tombés dans la possession des Germains. »

(1) *Excerpta Fredegarii*, n° V. Les Trévirs, dit ce passage, furent sauvés par les arènes de leur ville qu'ils avaient fortifiées. On a quelquefois placé cet événement au IIIe siècle, parce que l'armée assaillante était celle de Chrocus, roi des Vandales, que Grégoire de Tours prend pour un chef allemand qui vivait sous Valérien (I, 30). Mais outre le fragment de Frédégaire, nous avons un témoignage certain, qui replace Chrocus parmi les Vandales de l'an 407 : c'est celui des Actes de saint Didier de Langres, que nous citerons plus bas. Leur récit se rapporte évidemment à une époque où le christianisme était la religion du pays, ce qui ne permet pas de le placer sous les empereurs payens, malgré l'erreur où Grégoire de Tours a entraîné quelques savants à ce sujet.

pour l'évêque. Comme celui-ci renouvelait ses prières, il donna l'ordre de lui couper la tête (1).

On voit avec quelle faiblesse se défendaient ces populations désarmées, que le sifflement des traits ennemis chassait de leurs murailles, et qui laissaient les bandes des barbares s'avancer à découvert jusque sous leurs portes, pour les forcer avec la hache ou avec le feu. Ainsi s'explique la prompte chute d'un si grand nombre de villes fortifiées, qui en d'autres temps auraient bravé tous les efforts des Germains. Les Vandales s'en rendaient maîtres avec une incroyable facilité et semblaient ensuite se faire gloire de les détruire (2). Ils s'avancèrent jusque dans l'ouest de la Belgique et envahirent le pays des Atrébates et des Morins. Les historiens ont gardé le silence sur leur passage dans la Nervie, mais il en reste un triste monument : ce sont les ruines de la ville de Bavai, qui semble avoir péri sous leurs coups. Les médailles qu'on y a retrouvées, montrent qu'elle florissait encore l'an 404 : elle disparaît de l'histoire après l'invasion des Vandales (3).

Ces farouches ennemis furent cependant forcés à la retraite,

---

(1) Ce récit est extrait des Actes de saint Didier, et Flodoard a tracé un tableau à peu près semblable du martyre de saint Nicaise, archevêque de Reims, qui périt de même avec la plus grande partie des habitants.

(2) *Cunctas Gallias Chrocus, cum Wandalis, Suevis et Alanis pervagans, alias* (*urbes*) *obsidione delevit, alias ingeniosè rumpens vastavit* (Fredeg., *ibid.*). Une tradition rapportée par le même auteur et par Grégoire de Tours, exprime l'idée que les Gaulois avaient conçue de l'esprit de destruction qui animait les Vandales. Ch-ocus, partant pour la Gaule, avait demandé conseil à sa mère et avait reçu pour réponse : « Si tu veux t'illustrer, détruis ce qu'ont élevé les autres, et massacre les peuples que tu auras vaincus. Tu ne saurais rien faire de plus grand et qui rehausse davantage ton nom. » Le mot de Vandalisme que nous avons conservé, atteste encore les dévastations effrayantes qui marquèrent le passage de ces peuples.

(3) On ne la trouve plus citée dans la Notice ecclésiastique des villes de la Gaule, rédigée un peu plus tard. L'époque de ses dernières médailles est celle du quatrième consulat d'Honorius (*Archives du Nord*, 2e *série*, t. II, p. 264).

non par les généraux d'Honorius (car Stilicon avait peine à défendre l'Italie contre les Visigoths et fut mis à mort peu de temps après comme traître à l'empire), mais par les troupes de la Grande-Bretagne, qui venaient de décerner la couronne à un soldat du nom de Constantin. Ce chef obscur d'une vaillante armée jeta aussitôt une partie de ses forces dans la ville de Boulogne, dont l'ennemi approchait déjà, et se mettant lui-même à leur tête, il paraît avoir battu les Vandales qui reculèrent vers le midi (1). Il réussit alors à se faire reconnaître pour souverain par une partie des Gaulois (408) et fut même accepté pour collègue par Honorius l'année suivante.

L'attitude des Francs pendant cette lutte sanglante ne fut point celle d'ennemis des Romains. Menacés eux-mêmes dans leurs possessions par l'essaim qui les débordait, le soin de leur défense les fit concourir avec énergie à celle de la Gaule. Ils éprouvèrent un premier échec, dont nous ignorons les circonstances (2); mais loin de se décourager, ils se réunirent contre l'ennemi commun et remportèrent vers 409 une victoire si complète sur les Vandales, que ceux-ci, après avoir perdu leur roi Gode-

(1) Zozime rapporte que Constantin battit complétement les barbares, mais qu'il leur laissa ensuite le temps de se réunir et de reprendre une attitude menaçante. Orose lui reproche de s'être laissé tromper par leurs promesses de paix.

(2) Orose semble placer la défaite des Francs en 406, immédiatement avant l'invasion de la Gaule. *Gentes Alanorum, etc., Francos proterunt, Gallias invadunt* (VII, 40). Mais comme ce ne fut pas sur le Bas-Rhin que l'invasion s'opéra, tout porte à douter de l'exactitude de ce récit. Les Vandales et leurs alliés formèrent diverses colonnes, qui de Mayence se portèrent dans l'intérieur de la Gaule. Celle qui prit Metz et qui menaça Trèves, fut probablement la première qui rencontra les Francs dans les environs de Cologne. Comme cette dernière ville n'est pas citée parmi celles qui succombèrent alors, on peut croire que la marche des barbares fut arrêtée dans ces parages par la résistance des Ripuaires, résistance qui, en se prolongeant, amena la guerre générale des tribus franques contre les Vandales.

gisèle et vingt mille de leurs guerriers, n'échappèrent à la destruction que par le secours des Alains (1). Ce furent probablement la Ripuarie et les contrées voisines qui devinrent le théâtre de cette lutte acharnée. Bientôt après, Constantin, qui avait alors pris possession de presque toute la Gaule, essaya de remettre en défense la frontière rhénane (2), d'où les barbares avaient déjà été repoussés, et il paraît avoir renouvelé à cette occasion les traités de ses prédécesseurs avec les Francs, qu'on voit figurer plus tard au nombre de ses alliés. Mais tout en lui prêtant leur appui, ces auxiliaires redoutables ne négligèrent pas l'occasion que leur offrait la fortune, et ils se rendirent maîtres des villes romaines les plus rapprochées, soit qu'ils les eussent enlevés à d'autres barbares, soit qu'ils en eussent seulement chassé les capitaines d'Honorius (3). C'est ainsi que nous les trouvons en possession de Cologne (4). Trèves, plus malheureuse, fut prise quatre fois à peu d'intervalle (5). Mais quoique

(1) « Respendial, roi des Alains, quitta les bords du Rhin pour secourir les Vandales qui avaient perdu leur roi Godegisèle, et près de vingt mille guerriers sous le glaive des Francs. Ils auraient été entièrement détruits, si les Alains n'étaient survenus à temps pour les sauver » (Grégoire de Tours, II, 9, d'après Fricéridus, auteur plus ancien).

(2) Zozime est le seul qui parle de ce rétablissement de la frontière : mais Fricéridus semble indiquer que Constantin traita avec une partie des barbares qui s'y étaient établis (les Alains de Goar). Le même moyen fut sans doute employé pour obtenir le secours des Francs.

(3) En effet, les généraux fidèles à ce prince se réfugièrent en Italie.

(4) Cologne est *pleine d'ennemis*, dit Salvien (VI, 130). Une lettre de saint Jérôme (*Ep.* 1, *ad am.*), nous montre dans cette ville une veuve romaine, vivant de l'ouvrage que lui donnaient à faire les femmes des barbares. La population n'était donc pas été réduite à l'esclavage comme par les Vandales. Elle n'avait fait, suivant Salvien, aucun effort pour se défendre.

(5) La première conquête de cette ville fut peut-être incomplète : les Vandales ayant forcé quelques quartiers, sans pouvoir s'emparer du cirque. La seconde et la

ces invasions violentes fussent accompagnés de maux inévitables, on ne peut les comparer aux fléaux qu'avaient subis les cités assiégées par les Vandales. Il y avait conquête et domination; il n'y avait pas ravage complet et ruine absolue. Cologne resta debout; Trèves se releva. On ne lit nulle part que les Francs, quoique payens, aient massacré les populations désarmées qui se réfugiaient dans les églises, tandis que les Vandales, quoique chrétiens de nom (car ils avaient été à demi convertis par des prêtres ariens de l'empire d'Orient), n'avaient épargné ni les autels ni les pontifes.

Les envahissements des nations germaniques étaient favorisés par la guerre civile qui déchirait la Gaule. Constantin, après avoir formé le projet de détrôner le faible Honorius, ne tarda pas à être attaqué lui-même par les troupes de ce prince. Les Francs qu'il avait appelés à son secours, ne purent le sauver (411); mais bientôt le Gaulois Jovinus prit sa place (1) et se vit appuyé par les peuples barbares restés en deçà du Rhin (2). Toutefois, le nombre de ces bandes formidables était diminué, les Vandales et la plupart de leurs alliés ayant passé en Espagne. Les Burgundes et les Wisigoths, qui étaient entrés à leur tour dans l'est et dans le midi des Gaules, obtinrent d'Honorius la possession des provinces qu'ils occupaient et prirent une attitude pacifique.

---

troisième invasion, qui se suivirent de près (vers 411), furent l'œuvre des Francs. La troisième seulement paraît avoir été très-meurtrière. La quatrième eut lieu quelques années après. Nous reviendrons plus bas sur les deux dernières.

(1) Les *Gesta regum Francorum* rapportent que Jovin (qu'ils appellent mal à propos Avitus) résidait à Trèves, et qu'il outragea un sénateur, qui livra la ville aux Francs. Si cette narration était exacte, on la trouverait sans doute confirmée par SALVIEN de Marseille, qui parle longuement des malheurs des Trévirs sans faire aucune allusion à Jovin.

(2) Les fragments d'OLYMPIODORE disent qu'il dut le trône à Gunter, chef des Burgundes, et à Goare, roi des Alains.

Jovinus, qui avait d'abord fait alliance avec ces derniers, fut ensuite renversé par eux (413). Ainsi se trouva rétabli contre toute attente le pouvoir du fils de Théodose, et il se crut même assez fort pour diriger, l'année suivante, une expédition contre les Francs, afin de rétablir sa domination dans les contrées qu'ils avaient envahies. Une armée que commandait Castinus, comte des gardes domestiques, se réunit sur les bords de la Moselle, d'où elle pénétra ensuite dans la Ripuarie (1). Elle y fut d'abord victorieuse, comme on le voit dans les récits incomplets des écrivains de l'époque suivante, qui lui attribuent confusément des succès mal indiqués. Mais les vaincus prirent sans doute une prompte revanche : car la ville de Trèves, que Castinus avait voulu rétablir dans son ancienne splendeur, retomba presque aussitôt entre leurs mains et fut cette fois cruellement ravagée (2).

Pour découvrir le résultat définitif de cette suite d'invasions, il faut recourir à un document plus complet et plus digne de foi que les fragments qui nous restent des historiens de cet âge. Nous avons encore le tableau officiel des forces que les Romains possédaient dans la Gaule vers la fin du règne d'Honorius : il se trouve dans la Notice de l'empire, ouvrage dont il est difficile de

(1) Frigéridus indique cette expédition, mais nous n'avons plus le récit qu'il en avait fait. Frédégaire raconte, mais à l'aventure, que Castinus battit les Francs, passa le Rhin, traversa ensuite la Gaule et franchit les Pyrénées. C'est ce qu'avait déjà dit de Stilicon, Grégoire de Tours (II, 9), en copiant Orose (L. VII, c. *penultimo*); mais ce dernier parlait des Vandales et non pas de l'armée romaine. Il ne reste donc rien d'authentique sur cette défaite des Francs; toutefois la tradition qui s'en était conservée, devait avoir quelque fondement. On voit par Salvien que Castinus avait essayé de rendre à la ville de Trèves sa splendeur passée; mais qu'elle fut reprise par les Francs peu de temps après. C'est là que se bornent les données positives.

(2) Trois invasions ne l'avaient pas corrigée, dit Salvien : elle mérita de périr dans la quatrième. On ne connait pas exactement l'époque de ce dernier désastre; mais il parait avoir eu lieu après l'expédition de Castinus.

fixer la date précise, mais qui paraît composé après la pacification des provinces que les barbares avaient envahies (1). On y voit les troupes impériales postées le long du Rhin jusqu'à Andernach, et répandues aussi dans une partie de la Grande-Bretagne. Mais elles n'occupent ni Cologne, ni Trèves, ni Tongres, ni même Boulogne. Au nord de la Meuse, un préfet romain régit encore une colonie de lètes établie dans le pays des Tongres (2). Sur la Sambre existe une flottille, qui paraît avoir été mouillée aux villages actuels de Quarte et de Hargnies (3). A Tournai se trouve un atelier d'ha-

---

(1) M. le professeur Böcking a démontré qu'on avait jusqu'ici placé trop tard l'époque de la Notice, en la reculant jusqu'à l'an 427 et même au delà; mais elle est postérieure à la destruction de Bavai et à la dernière prise de Trèves, ce qui semble la fixer vers l'an 418.

(2) *Præfectus lætorum Lagensium, prope Tungros.* Wastelain, d'après Bucherius, met cette colonie sur les bords du Geer, où se trouvaient les ruines d'une forteresse romaine, dans un village qu'il appelle *Luaige*, et dont il tire le nom de *Lagenses*. Mais Mr Ch. Grandgagnage a fait voir que la dénomination réelle de ce lieu est celle de L'wège ou plutôt Lowaige pour Loue-waige. Nous savons d'ailleurs que les lètes gardaient leur nom générique, et n'empruntaient pas celui du lieu où ils étaient établis.

Mais quelle était cette nation de *Lagenses?* Le seul peuple à peu près homonyme que nous offre la Germanie, est celui des *Lygii* qui habitaient au nord-est de la Bohême (*Germ.*, 43, et *Annal.*, XIII, 39 et 40). Le changement de l'y en a n'aurait ici rien de plus extraordinaire que la différence des mots *lætus* et *litugenius*, qui présentent une variété de formes de même genre, due à l'incertitude des traductions latines des noms germaniques. Peut-être même pourrait-on citer à l'appui de cette interprétation quelques dénominations locales, celles des villages de Liese et de Lixhe, situés sur la rive gauche de la Meuse. Quant à la ville de Liége, que ses habitants appellent également *Liedge*, on a donné diverses étymologies de son nom, et la plus probable est à mes yeux celle qui se tire du ruisseau qui la traversait, la Légie.

Les *læti Lagenses*, comme les prétendus lètes francs placés dans la Nervie, étaient une nouvelle population germanique, établie sur le territoire belge. Leur voisinage contribua sans doute à ramener la langue teutonne dans les environs de Tongres, mais je n'ai pu retrouver de traces particulières de leur idiome, tâche qui demanderait des études locales minutieuses.

(3) L'existence de cette flottille est un sujet d'étonnement pour la plupart de nos

billement pour les armées. Au midi de Boulogne, quelques détachements gardent des points aujourd'hui inconnus de la côte (1). Tout le nord de la Belgique paraît abandonné.

Cet abandon s'était opéré graduellement. On avait dès longtemps établi en deçà du Rhin une nouvelle frontière, appelée Armorico-Nervienne et placée sous le commandement d'un duc particulier (2). Le nom même que portait ce gouvernement militaire, prouve qu'il embrassait d'abord le pays des Nerviens. Mais

historiens, bien que les villages de Quarte et de Hargnies aient offert des ruines d'établissements romains. Il ne s'agit pas ici sans doute d'une flottille de guerre; mais les Romains avaient eu un service régulier de vivres sur le Rhin et sans doute aussi sur la Meuse, à l'époque où ils occupaient militairement ce dernier fleuve. Il est donc possible que nous retrouvions ici les débris d'un établissement de ce genre; car les trois noms donnés par la Notice (*Classis* SAMBRICA *in loco* QUARTENSI *sive* HORNENSI) s'appliquent parfaitement à la même localité, tandis qu'on ne peut les reporter ailleurs qu'en se livrant au hasard des conjectures (Je serais porté à croire que la houille, qui donnait son nom à la *Silva carbonaria*, était déjà un objet de transport sur la Sambre, plus profonde alors qu'aujourd'hui).

(1) Ces points, appelés *Marci* et *Portus Æpatiacus*, ont été cherchés par quelques géographes sur la côte de Flandre et en Zélande, et je vois cette erreur reproduite sur des cartes dressées par des savants modernes. Pour la réfuter, il suffit de remarquer que la Notice ne parle point de Boulogne, quoique cette ville soit encore comptée parmi les cités épiscopales de la Gaule à cette époque. C'est là que se serait trouvée la garnison la plus nombreuse, si les Romains avaient encore dominé sur cette partie du littoral. Aussi d'autres écrivains ont-ils voulu reconnaître Boulogne dans le *Portus Æpatiacus:* mais c'est là une conjecture toute gratuite, car quand même on changerait *Æpatiacus* en *Gessoriacus*, comme ils l'ont proposé, on n'obtiendrait pas le nom en usage à cette époque, qui était celui de *Bononia*.

(2) *Tractus Armoricanus et Nervicanus*. Le mot *tractus* signifie un gouvernement militaire, embrassant des provinces situées à l'extrémité de l'empire en face des barbares (BÖCKING, *Not. imp.*, p. 291). Il est fait mention à plusieurs reprises de la frontière armorico-belgique (OROSE, IX, 15), et de la limite nervienne (dans les actes de saint Quentin et dans la lettre de saint Paulin à Victricius). Elle datait donc d'une époque plus reculée que la Notice de l'empire, car la lettre de saint Paulin paraît écrite vers l'an 400, et les actes de saint Quentin remontent à un siècle plus haut.

la Notice de l'empire le borne aux côtes occidentales de la Gaule, et ne l'étend même plus au nord de la Seine (1). Ainsi ce premier système de défense avait été délaissé. Une nouvelle combinaison avait fait un duché de la seconde Belgique, c'est-à-dire de la région située au nord de la Seine, et à ce duché avait été rattaché tout ce qui restait de l'ancienne Nervie (2). Mais son organisation était encore incomplète, car au lieu d'offrir une ligne continue de postes militaires, il ne possédait que deux petits corps de troupes établis sur la côte de la Manche.

Il est difficile de se rendre compte au premier abord d'un état de choses qui laissait ainsi sans défense une partie des cités les plus importantes de la Belgique, comme Tongres, dont Ammien Marcellin vantait encore l'opulence un demi siècle auparavant (3), et Trèves, où se trouvaient des ateliers d'armes, d'habillements et de monnayage restés en activité (4). Mais il offre dans son désordre même une certaine régularité, la masse des forces militaires paraissant reportée systématiquement sur le Haut-Rhin,

---

(1) Il ne peut rester de doute sur ce point, quand on voit que le duché de la seconde Belgique comprenait le littoral, aussi bien que l'intérieur de la province. En revanche, la frontière armorico-nervienne avait été prolongée au Midi jusque dans les deux Aquitaines.

(2) C'est sous le duc de la deuxième Belgique qu'était placée la flottille de la Sambre. Ainsi ce commandement comprenait les contrées que les Romains occupaient sur la rive droite de l'Escaut, et c'est là, dans mon opinion, la preuve directe et positive de la ruine de la Nervie septentrionale. La deuxième Germanie n'avait plus de gouverneur, ce qui confirme l'abandon de la plus grande partie de cette province.

(3) La Notice de l'empire ne parle de Tongres que pour indiquer l'emplacement des *læti Lagenses* dans le voisinage. La ville avait encore des évêques; mais les populations payennes s'étaient maintenues dans le pays adjacent, comme le prouve l'exemple de saint Évergile, que nous avons cité plus haut.

(4) M. Böcking croit que le maître de la milice résidait encore à Trèves, avec le noyau de l'armée des Gaules. Rien ne me paraît justifier cette opinion pour l'époque postérieure à l'invasion des Vandales.

tandis que la frontière septentrionale est dégarnie dans toute son étendue. Il semble donc que l'empire se trouvait, momentanément du moins, en sûreté de ce côté-là, ce qui peut s'expliquer, pour les provinces situées entre le Rhin et l'Escaut, par le renouvellement de l'alliance franque au moment où la notice fut rédigée. L'abandon des côtes de la Ménapie et de la Morinie présente une question plus obscure, surtout quand on le compare à l'état parfait de défense où se trouvaient, comme nous le dirons bientôt, les rivages de la Grande-Bretagne, encore garnis de corps nombreux de troupes romaines. Mais il paraît qu'à côté des Francs se trouvait déjà un autre groupe de populations rendues à la liberté. C'étaient les nations maritimes du nord de la Belgique, qui s'étaient armées pour repousser les barbares, et qui formaient depuis lors une seconde ligue indépendante. La révolution qui les avait affranchies ne nous est racontée que d'une manière générale et confuse, au milieu des secousses violentes d'une époque de bouleversement; cependant on en distingue encore assez nettement les résultats, et leur importance appelle notre attention.

Un premier récit, presque contemporain, nous apprend que les peuples de la Grande Bretagne et une partie même de ceux de la Gaule avaient secoué le joug. Il émane de Zozime, qui écrivait vers l'an 430, et dont voici les paroles : « Les nations germaniques s'étant soulevées contre Constantin (1), pendant que la plus grande partie de ses forces était en Espagne (410), leurs invasions réduisirent les Bretons et quelques peuples gaulois à se détacher de l'empire et à vivre sons leur propre gouvernement, sans recon-

(1) Zozime mêle ici les ravages des nations germaniques campées dans la Gaule et qui ne pouvaient atteindre la Bretagne, avec les invasions des Pictes qui désolaient ce pays. C'est encore là une de ses nombreuses inexactitudes; mais les deux contrées furent également laissées sans défense dans cette double crise.

naitre (davantage) la souveraineté des Romains. Les Bretons prirent les armes avec courage pour leur salut et délivrèrent leurs villes des barbares qui les menaçaient. Toute la région armoricaine et les autres provinces gauloises, imitant la Bretagne, s'affranchirent de même, chassant les commandants romains, et se donnant une forme de gouvernement indépendante » (1). Si tout n'est pas également certain dans ces différentes assertions, aucune ne parait dépourvue de quelque vérité. La Grande-Bretagne, qui retomba plus tard sous la domination romaine, s'en était momentanément détachée vers 410, comme l'affirme l'écrivain grec; non qu'elle refusât obéissance à l'empereur, mais parce qu'elle se trouvait abandonnée à elle-même et réduite à ses propres forces (2). Les mouvements qui éclatèrent vers la même époque dans l'Armorique proprement dite, ou dans les pays maritimes situés entre l'embouchure de la Seine et celle de la Loire, eurent le caractère d'une résistance plus directe et plus opiniâtre au gouvernement impérial. Nous pouvons en juger d'après d'autres témoignages, dont le plus significatif appartient à un poète gaulois, Rutilius Numatianus, qui écrivait dans le cours de l'année 416. La paix, dit-il, renait enfin sur les rives armoricaines; les lois y sont remises en vigueur, et les habitants se voient affranchis de la domination de leurs esclaves (3). Ce dernier trait, qui

(1) Zozime, VI, p. 886.

(2) L'empereur Honorius écrivit en 410 aux peuples de la Grande-Bretagne, pour les avertir de veiller eux-mêmes à leur propre sûreté, qu'il ne pouvait plus garantir. Il est vrai que c'est encore le seul Zozime qui nous donne ces détails; mais son récit est confirmé d'une manière générale par la chronique de Prosper Tyro, qui attribue à l'affaiblissement de l'empire la destruction complète des forces de la Bretagne à la même époque (*Prœ valetudine Romanorum, vires funditus attenuatœ Britanniœ*).

(3) *Aremoricas Exuperantius oras*
Nunc post liminio pacis amore docet,
Leges restituit libertatemque reducit,
Et servos famulis non sinit esse suis.

rappelle les révoltes déjà anciennes des Bagaudes gaulois, se trouve expliqué par une autre sédition plébéienne qui éclata, en 435, dans les mêmes provinces : les serfs y reprirent les armes et se rendirent maîtres pour un instant de tout le pays (1). Mais là ne se bornèrent point les guerres armoricaines. « Ce peuple inconstant et indocile revint encore à ses vieilles rébellions » (2), et pour le soumettre, ses terres furent enfin données en proie aux Alains par Aétius.

Ainsi se trouve partiellement vérifiée la narration de Zozime, en ce qui concerne l'Armorique proprement dite et la Grande-Bretagne. Quant à la révolte d'autres peuples du nord de la Gaule, elle nous est plus tard attestée par Procope, historien du VIe siècle, qui semble avoir puisé ses renseignements à des sources différentes. Suivant lui, les Francs avaient eu autrefois pour voisins les Armoriques (qu'il appelle Arboriques), sujets de l'empire. Ceux-ci ayant pris une nouvelle forme de gouvernement (3), les Francs essayèrent de les soumettre, mais ne purent y parvenir : car les Arboriques montrèrent autant de courage que d'affection pour les Romains (4). Ce passage, qui a donné lieu à de nombreuses conjectures, ne peut se rapporter aux peuples situés entre la Seine et la Loire, qui étaient fort éloignés des Francs et sans relations avec eux (5). Procope ajoute d'ailleurs des indications géographiques

---

(1) *Omnia penè Galliarum servitia in Bagaudam conspiravere* (*Chron. Prosp. Tyr. ad ann.* 435).

(2) *Vita sancti Germani*, l. II, c. 17.

(3) L'expression grecque n'indique pas si c'était en se séparant des Romains (Πολιτείαν ἣν εἶχον πάλαι καταβαλόντας); mais il ne peut y avoir de doute à ce sujet d'après l'ensemble du récit.

(4) *De bello goth.*, I, 340.

(5) Chlodion parvint jusque sur les bords de la Somme : mais il ne poussa pas plus loin : ce ne fut qu'à l'époque de Clovis que les Francs passèrent la Seine.

assez précises, qui prêtent une certaine autorité à son récit, en même temps qu'elles déterminent le lieu et qu'elles font reconnaître l'époque où s'était engagée cette lutte. « Les Francs, dit-il, habitaient la région marécageuse voisine du Rhin, et touchaient aux Armoriques : ceux-ci avaient à l'est les Thoringes (1), admis autrefois dans ces contrées par Auguste. Plus loin se trouvaient les Burgundes, puis les Allemands et les Suèves. » Toutes ces données s'appliquent à la première partie du Ve siècle, pourvu qu'au nom de l'Armorique, on substitue la frontière armorico-nervienne, qui s'étendait d'abord jusqu'au pays des Saliens et des Tongres. Ce sont les peuples belges de cette frontière qui touchaient aux Francs; mais comme ils se trouvaient associés aux nations armoricaines dans l'organisation militaire du littoral, il n'est pas étonnant qu'un écrivain étranger les eût confondus avec elles. L'assertion de Procope revient donc à celle de Zozime, qui avait signalé les Armoricains et « quelques autres peuples, » comme s'étant alors affranchis du joug de Rome. La suite de son récit montre que cet affranchissement fut durable : car après avoir mesuré leurs armes contre les Francs et repoussé leurs attaques, ces populations indépendantes consentirent à s'allier avec eux d'une manière intime (2). Les deux nations, ajoute l'historien, n'en firent plus qu'une seule, qui devint très-puissante.

---

(1) L'auteur grec fait un seul peuple des Tongres, dont l'établissement remontait à Auguste, et des Thuringes, qui au Ve siècle devinrent voisins des Francs. Mais il est évident que son récit se rapporte aux Tongres, les Thuringes n'ayant jamais approché du Rhin. Les faits qu'il reproduit se rapportent donc au temps où les Tongres conservaient encore leur ville et une grande partie de leur territoire, c'est-à-dire à une époque plus ancienne que l'invasion des Huns d'Attila en 451. Ils doivent s'être accomplis quelque temps après le commencement du Ve siècle et se rattacher à la révolution racontée par Zozime.

(2) Le texte porte que cette alliance fut acceptée, parce que ces deux peuples étaient

Il s'en faut sans doute de beaucoup que les traditions ainsi recueillies au bout de deux siècles par un auteur grec, puissent suppléer complétement au manque de renseignements plus précis; mais l'événement même qui en fait le fond, le retour des nations belges du littoral à leur ancienne indépendance, se trouve confirmé par un fait d'un autre ordre, dont nous possédons des preuves plus directes. La ville de Térouenne, chef-lieu de la Morinie romaine, était au commencement du V[e] siècle le siége d'un évêché dont l'existence est encore mentionnée dans les listes des cités épiscopales rédigées vers cette époque. Mais ces listes, quoique antérieures à la ruine de Tongres (451), indiquent la retraite du clergé de Térouenne vers le midi de la province (1). La population chrétienne avait donc abandonné cette ville, qui demeura cependant la capitale de la contrée sous les rois Mérovingiens, et où la foi fut reportée au VII[e] siècle par saint Omer. On ne saurait évidemment donner aucune autre cause à cette émigration que la chute du pouvoir des Romains, qui livra de nouveau le pays maritime à la domination des tribus restées payennes. Ainsi le docu-

---

chrétiens. Ici l'auteur confond les événements des premières années du V[e] siècle avec ceux du règne de Clovis, et la même confusion règne dans les passages qui suivent (nous les rapporterons ailleurs). L'ensemble de sa narration n'en est pas moins composé d'éléments vrais; mais il ne connaissait pas assez bien l'histoire de ces pays du Nord pour distinguer les lieux et les temps.

(1) Je les cite dans l'ordre où les a placées *Dom* Bouquet. La première porte : *Civitas Morenum Tarawanna, Pontium;* la seconde, *Civitas Morinorum, id est Ponticum.* La troisième et la quatrième offrent la même leçon; mais dans cette dernière, l'article qui concerne Tongres est changé. On y lit en effet, *Civitas Tungrorum,* quæ nunc Leodium, tandis que les autres disent : *id est Tungris,* ce qui est évidemment le texte primitif. *Ponticum* ou *Pontium,* lieu que les géographes anciens n'ont pas indiqué, paraît avoir laissé son nom au pays de Ponthieu, dont on ne connaît pas l'origine, et qui se trouvait au midi de celui de Boulogne; mais la désignation de cette localité qui a disparu, est elle-même une preuve de l'antiquité de la liste.

ment authentique qui constate l'état de l'Église à cette époque, atteste en même temps la révolution politique que signalent les historiens. Ce concours de témoignages divers et indépendants semble mettre hors de doute l'affranchissement de cette partie de la Belgique peu de temps après l'invasion des Vandales (1).

Essayons maintenant de découvrir quels furent les résultats de cet affranchissement, dont la réalité est bien constatée. Nous avons vu que la région située au nord de la Sambre et tout le littoral jusqu'au midi de Boulogne, étaient dégarnis de troupes romaines. Si cet abandon avait été causé par des luttes prolongées, la seconde Belgique, devenue la frontière de la Gaule, aurait dû offrir une suite de postes militaires. La Notice indique, au contraire, qu'elle demeurait elle-même sans défense, ce qui prouve qu'on ne redoutait aucun danger immédiat de ce côté. Ainsi le pays que les Romains n'occupaient plus, n'était pas tombé au pouvoir d'une nouvelle race : il restait uni à l'empire, comme l'affirme Procope, et ses habitants avaient passé de l'état de sujets à celui d'alliés. Les événements rapportés par cet historien nous expliquent donc ce qui paraissait irrégulier et inexplicable dans cette grande lacune de l'organisation militaire de la Gaule.

D'un autre côté, la Notice prouve aussi que la Grande-Bretagne était alors rentrée sous la domination des empereurs et qu'il s'y trouvait des forces assez considérables; cependant nous n'apercevons nulle part un autre point de communication militaire de ce pays avec la Gaule que le port de Boulogne. Si une nouvelle ville

(1) Il semble certain que cette révolution précéda les conquêtes des Francs sous Chlodion. Celles-ci en effet arrachèrent aux Romains Tournai et Cambrai, villes que leur laissent encore la Notice et la liste des cités. C'est donc avant l'an 430 qu'eut lieu le mouvement belge, et en effet ZOZIME n'aurait guère pu parler d'événements arrivés plus tard.

avait été choisie pour cette destination, nous y verrions établis une flotte, un arsenal, des ateliers (1). L'absence de toute indication de ce genre marque suffisamment que le passage s'opérait comme autrefois au port des Morins, quoique ce port eût cessé d'être gardé par les légions. Les relations ordinaires des Belges maritimes avec l'empire n'étaient donc pas interrompues, malgré le départ des garnisons romaines : la domination seule avait cessé.

Le contraste qui existait sous ce rapport entre cette partie de la Belgique et le littoral de la Grande-Bretagne n'est pas moins significatif. Dans cette dernière contrée, où le pouvoir impérial était rétabli, les provinces voisines de la mer étaient défendues avec le même soin contre les ravages des flottes saxonnes que les contrées du Nord contre les Pictes et les autres barbares de l'Écosse. La côte britannique de la Manche, était appelée « le rivage saxon » et avait pour gardien un comte particulier, chargé de la défense de neuf ports (2). La côte gauloise avait aussi reçu la même dénomination, depuis le nord de l'Armorique jusque vers

(1) On a quelquefois supposé que la flottille de Quarte était placée sur un point quelconque des côtes de la Manche, d'autres cours d'eau portant à peu près le même nom que la Sambre. Mais dans cette hypothèse même, le port qu'elle occupait n'était rien moins que considérable, puisqu'il est seulement désigné par le mot de *locus*. Au contraire, le passage entre la Gaule et la Grande-Bretagne avait encore tant d'importance, qu'on lit quelquefois dans la liste des provinces : *Belgica secunda, in quâ est trajectus ad Britanniam.*

(2) *Comes littoris Saxonici per Britanniam* (*Not. Imp. Occ.*, c. XXV). Ce littoral saxon, dont l'existence précéda l'arrivée de la première colonie saxonne, n'était donc qu'une côte déjà menacée par les excursions de ce peuple, mais encore bien défendue contre lui. Par une méprise singulière, quelques savants justement estimés ont cru y voir une région que les Saxons auraient dès-lors occupée, et ils sont tombés dans la même erreur relativement au *littus Saxonicum* de la Gaule, ce qui les a conduits à le chercher en Flandre, tandis qu'il s'étendait dans l'ouest de la seconde Belgique et au midi de la Seine.

Boulogne (1). Mais il n'y avait là que deux postes militaires, quoique les incursions saxonnes se fussent renouvelées dans ces parages au commencement du V[e] siècle (2). Il est impossible de supposer que le gouvernement, qui s'appliquait à protéger les provinces bretonnes, attachât moins de prix à la sûreté de la Gaule, et si le littoral de ce dernier pays nous apparaît dégarni de soldats, nous devons en chercher la cause, non pas dans l'indifférence des Romains, mais dans l'attitude indépendante qu'avaient prise les populations maritimes, qui repoussaient elles-mêmes les invasions barbares. Ces peuples encore guerriers étaient devenus, suivant l'expression grecque de Procope, des combattants armés pour l'empire (3), et leur liberté lui avait donné des défenseurs.

La vie nationale s'était donc réveillée sans esprit de haine chez ceux des peuples belges qui avaient conservé dans le nord du pays les mœurs et la langue de leurs ancêtres (4). Malheureusement leur alliance finale avec les Francs n'est indiquée que d'une manière si confuse qu'on ne saurait en fixer l'époque ni les conditions (5). Les causes de cette réunion furent, suivant l'auteur grec,

---

(1) La Notice place sur le rivage saxon *Grannona* (Port en Bessin?), qui dépendait du duc de la frontière armorico-nervienne, et *Marci*, qui appartenait à la seconde Belgique. Une troisième garnison occupait le *Portus æpatiacus*, situé probablement sur un fleuve, dans la même province.

(2) *Saxonum incursione devastatam Galliarum partem Wandali atque Alani vastavere* (*Chron. Prosperi Tyronis, ad ann.* 410).

(3) Ἐτύγχανον δὲ Ἀρβόρυχοι τότε Ῥωμαίων στρατιῶται γενομένοι.

(4) Les Morins, plus exposés que les Ménapiens au contact des Romains et des Gaulois, avaient adopté en partie la langue latine; mais le grand nombre de noms flamands qu'offrent encore les localités voisines de leur ancienne capitale (Térouenne), semble prouver que la masse de la population n'avait point suivi à cet égard l'exemple des villes. Il n'en est pas tout-à-fait de même dans le pays de Boulogne.

(5) Il y eut, suivant PROCOPE, une fusion complète entre les deux peuples, qui s'uni-

une communauté de croyances imaginaire : car il suppose les deux nations chrétiennes, et ni l'une ni l'autre ne l'étaient encore; mais la similitude d'origine et d'usages permettait leur rapprochement. En effet, les lois franques de l'âge suivant nous montrent les populations de langue latine considérées comme étrangères et romaines, ce qui les fait placer dans une condition inférieure à celle de la race conquérante; mais l'homme germanique, ou comme ces lois l'appellent de préférence, le barbare, est assimilé au Salien ou au Ripuaire, quelle que soit sa nation. Cette différence se reproduit encore dans les rapports de peuple à peuple : le Romain vaincu devient un sujet, le Germain un allié. Or, les Belges maritimes, demeurés Germains d'idiome et de mœurs, ne pouvaient être aux yeux des Francs une nation étrangère, et dès-lors les conventions faites avec eux devaient avoir les mêmes bases que les traités conclus avec les autres peuples du même sang. Soit donc que les Ménapiens et leurs alliés eussent adhéré à la ligue franque, comme le dit le texte grec (1), soit qu'ils eussent seulement donné et reçu des gages de paix, ils gardèrent certainement l'indépendance qu'ils avaient reconquise. Peut-être leur alliance avec les Saliens n'offrit-elle pas longtemps ce caractère d'égalité absolue que lui attribue Procope : car on les voit, dans la suite, reconnaître la souveraineté des rois Mérovingiens.

---

rent par les liens du sang (κηδεσταί), et il assigne aux Armoriques une part dans la conquête de la Gaule romaine. Mais rien ne confirme cette seconde partie de son récit.

(1) Les commentateurs sont partagés sur le sens de quelques passages de la loi salique concernant les hommes libres qui vivent sous cette loi sans être des Francs. Ces mots paraissent s'être appliqués avec le temps à tous les barbares soumis aux rois Mérovingiens, quoiqu'ils eussent leurs lois particulières, distinctes du code salien. Mais on verra (chap. II) que la rédaction du texte suppose un état de choses antérieur, dans lequel il y avait des alliés des Saliens qui combattaient à côté d'eux, et qui jouissaient des mêmes droits que les Francs eux-mêmes en vertu de cette association C'est là une

Mais la puissance des Francs n'avait pas encore assez grandi avant les conquêtes de Chlodion et de Clovis, pour imposer aux nations qui traitaient avec eux les conditions de vasselage politique qu'elles eurent à subir quand la nouvelle monarchie eut pris toute sa force (1). Jusqu'à cette époque tout indique que les tribus indigènes conservèrent en pleine liberté la possession paisible du littoral, depuis l'embouchure de l'Escaut jusque dans les environs du Pas-de-Calais (2).

---

disposition particulière, à laquelle rien ne répond dans les autres codes germaniques; car ils posent au contraire en principe que chaque race reste séparée, même dans les pays conquis, ce qu'admettent aussi les Capitulaires. Il faut donc qu'à l'époque où la loi salique prit une forme arrêtée (c'est-à-dire un peu après l'invasion vandale), certaines populations germaines (le texte les appelle barbares) eussent formé avec les Saliens une alliance durable, pareille à celle que PROCOPE leur attribue avec les Armoriques, qui équivalait à une réunion permanente sous une même bannière. Dans ce cas, les Belges affranchis durent être de ce nombre.

(1) Le seul indice d'un accroissement de la puissance salienne avant Chlodion est l'établissement de la première dynastie dont il sera question dans le chapitre suivant. Il suppose la réunion complète de cette tribu sur le territoire de l'empire, tandis que du temps de Julien il en restait encore une fraction au delà de la Meuse et probablement du Rhin, comme l'indique ce prince lui-même, en disant qu'il a reçu la soumission d'*une partie* des Saliens (ὑπεδεξάμην μοῖραν τοῦ Σαλίων ἔθνους). *Lettre aux Athéniens*, p. 280. (L'omission inexplicable de ce passage dans la grande Collection des Historiens de France, me l'avait fait perdre de vue jusqu'après l'impression de la page 339, où j'aurais dû le citer).

(2) Quelques auteurs modernes ont supposé au contraire que la population de toute la côte fut renouvelée par des émigrations saxonnes. Nous verrons au chapitre Ier du livre suivant la fausseté de cette hypothèse.

CHAPITRE II.

LA LOI SALIQUE ET LA ROYAUTÉ NATIONALE CHEZ LES FRANCS.

Affaissement graduel du pouvoir des Romains. Organisation progressive des peuples francs. Loi salique. Elle renferme des éléments d'époques diverses. Son caractère de transition. État de progrès agricole qu'elle indique. Pénalités plus fortes qu'elle paraît imposer. Dispositions antiques qu'elle conserve. Droit de vengeance. Vestiges de l'ancienne organisation cantonale. Possession héréditaire du sol. La femme en est exclue. La noblesse remplacée par le service du roi. Condition des différentes classes d'hommes. La loi salique prouve l'extension du pouvoir royal. Établissement de la royauté nationale. Incertitude des indications qui nous restent sur le premier roi. Le pouvoir est concentré dans une seule famille.

Après la commotion profonde qu'avait produite l'invasion des Vandales et qui aboutit à la chute de la domination romaine dans le nord de la Belgique, l'histoire des Francs et des peuples voisins reste interrompue pendant près d'une génération. Les chroniqueurs nous avertissent seulement que, vers l'an 430, Aétius, qui commandait les armées de la Gaule, reprit possession de la contrée voisine du Rhin occupée par les Francs (1); mais ce fut un succès passager, qui ne conduisit, comme les expéditions précédentes, qu'au renouvellement des anciens traités d'alliance (2).

(1) *Pars Galliarum propinqua Rheno, quam Franci possidendam occupaverant, Aëtii comitis armis recepta* (Prosp. Aquit. *Chron.*, *ann.* 428).

(2) *Superatis per Aëtium in certamine Francis, et* IN PACE SUSCEPTIS (Idatii *Chron.*, *ann.* 432).

La Belgique romaine, qui se trouva ainsi préservée pour quelque temps de nouvelles invasions, n'en voyait pas moins s'amonceler les orages autour d'elle. Ce fut vers cette époque que les débris des troupes impériales, rappelés pour la défense de la Gaule, abandonnèrent la Grande-Bretagne. En vain, les habitants implorèrent-ils le secours d'Aétius : ils se virent laissés à eux-mêmes et forcés d'implorer l'alliance des Saxons. L'Armorique venait d'être livrée en proie aux Alains. L'avenir appartenait aux barbares.

En face de la désorganisation de la Gaule, les traditions de l'âge suivant placent les deux grands faits qui préparèrent, peu après le commencement du V[e] siècle, les bases de la monarchie franque : l'un est l'adoption d'un code fixe, la loi des Saliens; l'autre, la réunion de toutes les tribus sous le sceptre d'un même roi. Ces deux événements nous sont donnés comme contemporains (1), et tous les deux attestent dans l'existence politique des Francs une transformation rapide, faite pour attirer notre attention.

Les codes des anciens peuples germaniques ne sont pas autre chose que le recueil général de leurs vieilles coutumes, avec les modifications partielles que de nouvelles circonstances y avaient introduites. La loi des Saliens, telle qu'elle nous est parvenue, n'affecte point un caractère différent. Elle est rédigée en latin, de même que les autres, car nous n'avons aucun monument écrit dans les langues teutoniques, qui soit antérieur à l'introduction du christianisme, mais elle renferme un nombre assez considérable d'expressions barbares, qui prouvent que le rédacteur ne fait que

---

(1) Les *Gesta regum Francorum* paraissent offrir le premier des récits analogues qu'on trouve dans le *Chronicum Moissiacense*, dans une des préfaces de la loi salique et ailleurs. Voici le texte : *Elegerunt Faramundum et elevaverunt eum super se regem crinitum. Tunc et legem habere cœperunt.*

traduire d'après un texte franc (1). La préface qui l'accompagne ordinairement, raconte ainsi son origine : « Du temps que les Francs étaient encore plongés dans la barbarie payenne, la loi fut dictée par les principaux de la nation qui la gouvernaient alors. Quatre hommes furent choisis entre tous, qui se nommaient Wisogast, Bodogast, Salogast et Windogast, dans les lieux appelés Salehaim, Bodohaim et Widohaim. Ceux-ci, réunis trois fois dans l'assemblée du peuple, examinèrent avec soin les causes de tout débat judiciaire et décidèrent sur chacune ce que porte la loi » (2). Il ne s'agissait pas là de l'établissement d'usages nouveaux, mais de la détermination régulière des principales cou-

---

(1) C'est ce qui résulte aussi des différences de rédaction qu'on observe dans la plupart des manuscrits et qui ne peuvent être regardées que comme des versions différentes d'un même texte germanique. Ce texte ne paraît pas avoir été d'abord écrit, l'usage de l'écriture étant encore inconnu aux peuples teutons. Mais il était probablement formulé en vers comme les axiomes juridiques du Nord, dont il reste quelques débris, et qui sont caractérisés par la rime et par l'allitération.

La diversité des rédactions latines qui subsistent encore, se remarque dans l'ordre des matières, de même que dans les expressions. Pour les distinguer dans les citations, je désignerai par les initiales H, L, E, S, les quatre éditions données par Hérold, Lindenbrog, Eccard et Schilter. M. Pardessus admet quatre autres familles de manuscrits, mais je n'ai pas eu besoin d'y recourir ici.

La plus ancienne rédaction latine paraît faite sous Clovis et se borne aux 68 premiers titres. Childebert et Clotaire II ajoutèrent les derniers, qui sont en très-petit nombre. Une révision eut lieu sous Charlemagne, et produisit le texte appelé *Lex emendata*.

(2) Un manuscrit de l'an 798 ajoute, probablement d'après les *Gesta regum*, que les trois villages, dont il change un peu le nom, étaient situés au delà du Rhin. La même addition se trouve dans un prologue qui suit quelquefois la préface de la loi salique, et ailleurs. Mais il suffit de comparer la loi salique avec celle des Frisons, des Angles et des Saxons, pour reconnaître qu'elle marque un état de transformation déjà évident et qui n'existait pas au même degré chez les peuples de la Germanie septentrionale. On ne peut donc guère ajouter foi à la tradition qui la supposait composée au delà du Rhin, et par conséquent longtemps avant l'institution de la royauté salienne.

tumes : en effet, quoique le texte que nous possédons ait été amplifié à diverses reprises sous les rois de la première race, il ne contient pas encore toutes celles de ces coutumes qui continuèrent à subsister et qui gardèrent leur force légale par le seul fait de l'usage (1). On ne saurait donc considérer la rédaction de ce code salien comme ayant eu pour objet le changement des institutions nationales. Ce n'est pas non plus une loi générale des Francs, car les Ripuaires possédaient aussi la leur, et si nous n'avons pas celles des tribus d'outre-Rhin, l'indépendance politique de ces tribus prouve assez qu'elles conservaient également leurs usages propres.

Cependant le fait seul d'une révision destinée à fixer les usages qui servaient de loi, marque un progrès dans l'existence d'un peuple victorieux. Chaque nouvel accroissement de la puissance et du territoire des Saliens avait amené, avec une certaine augmentation de richesse, quelque mélange de leur race soit avec les nations environnantes, soit avec ceux des Francs orientaux, qui venaient prendre part à leurs conquêtes (2). Ainsi se faisait res-

---

(1) M. Pardessus dit avec raison (Dissert. 1, p. 416) : Plusieurs titres de la loi salique supposent des règles qu'elle ne contient pas; ils y renvoient souvent par les expressions *secundum Legem Salicam*. Divers documents de la première race citent, sous le nom de *Lex Salica*, des principes qu'on ne trouve point dans les rédactions qui nous sont parvenues. Les documents connus sous le nom de *Septem septennas* et *Recapitulatio solidorum*, indiquent des compositions pour des délits que ne qualifie aucun de nos textes. On lit dans les diplômes et les historiens : *consuetudo regni, patria lex*, à l'occasion de règles dont il n'est pas question dans ces mêmes textes.

(2) A mesure que les Ripuaires et les Saliens s'étendirent dans les provinces environnantes, les tribus d'outre-Rhin semblèrent perdre de leur importance. Rien n'était plus naturel, puisque la Germanie n'offrait rien aux Francs qui pût balancer l'appât de cette riche proie qu'ils trouvaient dans la Gaule. Les deux tribus placées à l'avant-garde de la nation attirèrent donc à elle toute la force des autres. Les Saliens semblent aussi s'être alliés à quelques populations belges, comme on le verra plus loin.

sentir le besoin d'approprier à l'état de choses actuel les habitudes antiques et de remédier à la confusion que devaient introduire les éléments nouveaux mêlés à la tribu agrandie. C'est à ce besoin que répond la loi salique, telle qu'elle est parvenue à nous. Si d'une part elle consacre les institutions primitives des vieux Germains, comme le rachat du crime par l'expiation, et le droit de la vengeance armée, de l'autre elle fixe le taux des amendes d'après l'état de la richesse publique (1), elle protége les intérêts agricoles avec un soin presque minutieux et où l'on reconnait leur développement déjà remarquable (2). A ces traits généraux, il est impossible de douter qu'elle ne soit dans son ensemble l'œuvre de cette époque de transition qui suivit les premières conquêtes des Francs, et qui précéda leur triomphe définitif. Nous n'essaierons pas de retrouver le lieu même où elle fut acceptée par l'assemblée générale du peuple : car les villages ou les cantons dans lesquels la tradition place cette assemblée ne figurant point dans l'histoire, les ressemblances de nom que quelques savants ont cru retrouver entre certaines localités de la Toxandrie et celles qu'indiquent les textes que nous avons cités, ne conduisent qu'à un rapprochement conjectural (3). Mais la

(1) Le prix des compositions est fixé à deux cents sous d'or (chaque sou valant une vache), et les autres à proportion. Ce taux semble avoir été assez généralement adopté par la plupart des peuples germaniques dans les siècles suivants. On peut, il est vrai, mettre en question l'ancienneté de ce chiffre; mais il est en harmonie avec les autres dispositions de la loi.

(2) Il y deux parties distinctes dans les mesures que renferme la loi salique relativement à l'agriculture. La première et la plus ancienne ne concerne que la répression des vols d'animaux; la seconde se rapporte à toute espèce de dégâts faits aux moissons, aux haies, aux moulins, etc. Dans cette dernière les détails abondent et supposent que l'instrumentation agricole est déjà fort complète.

(3) Les essais de Wendelin, pour retrouver autour de Diest les villages nommés ici, ne peuvent plus supporter aujourd'hui l'examen de la critique. Ses recherches et

généralité des dispositions de ce code antique, bien qu'il s'y mêle des intercalations ajoutées après coup, nous ramène à peu près au temps où les chroniqueurs placent son origine.

Au nombre des indications qu'il nous fournit, les plus précieuses pour l'histoire sont celles qui se rapportent à l'état de la propriété agricole chez les Francs. On y reconnaît encore quelques vestiges des habitudes primitives de la race germanique. Ainsi la part de terre du Salien paraît divisée en trois zônes, dont l'une renferme l'habitation et ses dépendances; l'autre, les champs cultivés; la dernière, les pâtures naturelles (1). L'habitation (*casa*) est entourée d'une cour plantée d'arbres, qui sert de

---

celles qu'on trouve réunies à l'appui dans les *Acta SS. Belgii* (t. I), n'établissent qu'un fait d'ailleurs certain, le séjour des Francs sur les bords du Démer et dans le pays des Tongres.

(1) Cette division systématique peut être contestée, car le passage sur lequel je me fonde pour l'établir est obscur. Il se trouve dans les premiers articles du second titre, qui parle du vol des porcs. La loi distingue trois cas : *porcellum lactantem si furaverit de rhanne primâ aut medianâ, si in tertiâ rhanne furaverit; si de suten furaverit*, et l'amende varie de trois à quinze et à quarante-cinq sous. Le dernier vol est commis dans l'étable même, *suten*, qui ferme à clé, *quæ clavem habet*, et la gravité de la peine paraît le châtiment de l'effraction. Mais qu'est-ce que la première, la moyenne et la troisième *rhanne?* Une glosse explique ce mot par celui de portée d'une truie, explication inadmissible, puisque les porcs dont il s'agit n'ont tous que quelques mois et qu'on ne comprend pas pourquoi l'un se paierait cinq fois plus cher que les autres. Mais le titre VIII nous apprend qu'on punit cinq fois davantage le vol de l'arbre planté dans l'enclos de la maison, que celui de l'arbre planté à l'extérieur (les expressions des textes varient, mais leur comparaison ne laisse pas de doute sur le sens). C'est probablement la même règle qui se trouve appliquée ici, et je crois qu'on peut en conclure que la troisième *rhanne* était un abri placé dans l'enclos intérieur, tandis que la première et la moyenne se trouvaient dans les zônes extérieures, dont la violation était un délit plus léger.

Du reste, le doute ne peut porter que sur la région réservée aux pâtures, l'existence et la séparation des deux autres étant clairement marquées dans les textes qu'on va trouver plus bas.

jardin et de verger, comme dans la plupart de nos fermes (1), et qui se trouve terminée par une haie (2). Cette clôture a conservé son caractère inviolable, et c'est un délit grave que de la forcer (3).

Le bétail et les chevaux étaient nombreux. La loi distingue des troupeaux de douze et de vingt-cinq vaches (4), de vingt-cinq et de cinquante porcs (5), de sept et de douze juments (6). La valeur du taureau était considérée comme égale à celle de l'étalon (7), et ceux du roi sont indiqués comme les plus précieux (8).

La variété des cultures est une autre preuve du progrès agricole. A côté des champs de blé, nous en trouvons d'autres où croissent des fèves, des pois, du lin (9). Toutefois la loi parait contenir ici quelques articles ajoutés après coup, car elle parle

---

(1) Le titre VIII parle des pommiers et des poiriers (H), *infra clausuram* (L), *intus in curte et in horto* (E).

(2) Celui qui fait abandon de sa propriété par impuissance de payer l'amende doit sortir de sa maison et sauter par-dessus la haie une perche à la main, c'est-à-dire, je crois, à l'aide d'un *springstok* (T. LXI).

(3) Tit. XXXVII (H) et XXXVI (L).

(4) T. IV, c. 12 et 13. Le législateur semble donner ce nombre comme assez ordinaire et il admet qu'il puisse s'élever plus haut.

(5) Tit. III, c. 11 et 12 (H), 17 et 18 (L).

(6) Tit. XLI (H) et XL (L).

(7) L'amende est la même pour le vol des deux animaux et s'élève à quarante-cinq sous d'or.

(8) L'amende est doublée quand l'animal volé appartient au roi. On pourrait croire qu'ici la loi prend en considération le rang du propriétaire. Mais elle ne fait pas la même exception pour les autres animaux que peut posséder le prince, pas même pour ses chiens et ses faucons. Je crois donc que c'est ici la valeur même du taureau et de l'étalon qui détermine la différence.

(9) *Si quis in napinam, in fabariam, in pisariam,... in campo alieno linum furaverit.* Tit. XXIX, c. 13 et 14 (L). On peut remarquer quant au lin, que la loi anglo-saxonne désigne la femme par le nom symbolique de fuseau ou quenouille.

aussi de vignobles, genre de propriété qu'on ne peut guère attribuer aux Francs avant la conquête de la Gaule (1).

Quoique l'homme de servage et l'esclave fissent partie de ceux qui travaillaient la terre, ce n'est pas eux que le code salien désigne ordinairement comme chargés de cette tâche. Le Franc libre laboure, mène le bétail au pâturage, sème, moissonne et fauche le foin (2). Les habitudes de cette race guerrière étaient devenues celles d'un peuple cultivateur, et elle y puisait un commencement de richesse qui tendait à s'augmenter (3).

L'ancienne force des liens du sang n'était pas encore affaiblie. Chaque famille demeurait responsable des actes de ses membres, et tous les parents prenaient part aux compositions que payait le coupable et que recevait l'offensé. Sous ce rapport, le seul changement que le temps eût amené dans les institutions antiques paraît avoir été l'accroissement des sommes payées en guise d'amendes. Dans les cas de vol, elles s'élevaient au moins à six fois

---

(1) Un acte de Charles-le-Chauve fait mention d'un vignoble royal, planté près de Gand sur la colline de Saint-Pierre. Mais je ne crois pas qu'on puisse tirer de cet exemple des conclusions générales.

(2) *Si quis campum alienum araverit et seminaverit* (*Ib.*, 17). — *Si pratum alienum secaverit* (20). — *Si fœnum ad domum suam in carro duxerit* (21). — *Si quis in messem aut in pratum pecora miserit* (Tit. X, c. 11). Il s'agit dans tous ces articles d'hommes libres, et la loi le dit quelquefois expressément, comme dans la première ligne du Tit. XXIV. *Si quis ingenuus in molino alieno annonam furaverit.*

(3) Le point où elle était arrivée se trouve indiqué surtout par la nature des délits ruraux énumérés dans la loi salique. Ce genre de méfaits est l'objet d'un grand nombre d'articles, dont quelques-uns, comme ceux qui se rapportent aux vendanges, semblent postérieurs aux victoires de Clovis ou du moins de Chlodion. Les vols qu'ils punissent sont ceux de petits cultivateurs habitués à travailler de leurs mains. Telles sont les dispositions suivantes : si quelqu'un charge lui-même le vin d'autrui sur son charriot, qu'il le conduise dans sa maison et qu'il l'y décharge, il paiera quarante-cinq sous d'or (T. XXVII, c. 24). S'il prend dans le pré d'autrui autant de foin qu'il peut en porter sur son dos, il paiera trois sous (c. 22).

la valeur de l'objet volé (1): le meurtre d'un homme libre se rachetait au prix qu'auraient pu coûter sept esclaves (2). La puissance de la répression était en rapport avec le développement auquel la race franque était parvenue (3).

Parmi les articles qui rappellent l'état primitif de la nation, il en est un qui conserve le cachet des temps les plus barbares. « Quand un homme aura planté sur un pieu la tête de son ennemi, celui qui la détachera sans sa permission ou celle du juge paiera une amende de quinze sous d'or » (4). En admettant l'interprétation la plus favorable, suivant laquelle l'ennemi dont les dépouilles devenaient ainsi un trophée aurait été celui que la loi elle-même condamnait pour refus d'expiation d'un crime, la vengeance im-

---

(1) L'amende proportionnellement la plus modérée, était celle de trente-cinq sous que payait le voleur d'un cheval évalué à six (ce dernier prix est indiqué par la loi des Ripuaires, T. XXXVII, c. 11).

(2) Nous avons déjà vu que la somme payée par le meurtrier, était celle des deux cents sous d'or. Le titre III (art. 5 et 6, L) de la loi salique, porte la valeur de l'esclave de vingt-cinq à trente-cinq sous. D'autres appréciations, tirées de la loi des Ripuaires, comptent la vache pour un sou, le bœuf pour deux, le cheval pour sept. On peut tirer un parti plus sûr de cette dernière évaluation que des précédentes pour fixer la valeur réelle de la composition, le bétail ayant alors un prix très-faible. Dix-huit chevaux, qui représentaient 196 sous, pourraient valoir aujourd'hui de huit à neuf mille francs. Le prix moyen de 200 vaches ou de 100 bœufs serait plus élevé.

(3) La loi des Frisons, où les coutumes nationales des Germains se reproduisent sous une forme plus ancienne, ne porte le *Weregilde* de l'homme libre qu'à cinquante-trois ou même à cinquante sous, et cependant elle paraît donner au chien une valeur assez forte (d'un à trois sous). On peut en conclure que c'était la valeur non pas monétaire, mais intrinsèque, de l'amende qui avait été augmentée chez les Saliens et portée au quadruple.

(4) Tit. LXVIII, c. 3, L. Cet article qui ne se trouve pas dans tous les textes, paraît un des plus modernes, par la place qu'il occupe vers la fin du code. Mais on a déjà vu l'antiquité de l'usage qu'il indique. Un autre passage parle de l'homme à qui ses ennemis ont coupé les pieds et les mains.

placable de l'offensé est encore celle d'un sauvage. La loi admet aussi l'existence de sorcières qui mangent les cadavres des morts, et elle punit ce sacrilége du même châtiment que l'homicide. Elle consacre la pratique superstitieuse des épreuves judiciaires que devait employer le moyen-âge, et à défaut de témoins, elle force l'accusé à plonger sa main dans l'eau bouillante. On voit que le temps n'a encore déraciné aucune des idées primitives du Germain.

Il reste également dans la loi salique quelques vestiges de la première forme du village. C'est encore une association indépendante qui conserve sa souveraineté locale. Nul ne peut recevoir à demeure chez lui un nouvel habitant sans le consentement des autres (1), et l'opposition d'un seul est plus forte en pareil cas que le consentement de la majorité. Mais après une résidence d'un an et un jour, l'étranger acquiert les mêmes droits que « les autres voisins » (2). Ces droits ne comprennent cependant plus le partage des terres cultivées, dont la législation franque n'offre aucune trace. Le progrès de l'agriculture avait rendu la possession stable, et le nom d'*alode*, qui dans la loi salique exprime la propriété héréditaire, forma plus tard celui d'alleu, qui garda le même sens (3).

Le mot de terre salique, que le texte emploie dans une signification analogue, a donné lieu à des interprétations diverses. Il

---

(1) Eccard et après lui M. Pardessus, ont cru qu'il s'agissait de l'homme qui venait résider dans un village malgré l'opposition d'un habitant ; l'ensemble du titre me paraît prouver que les mots *migrare super alterum* (T. XLVIII, II), signifient venir demeurer sur la terre d'autrui.

(2) Tit. XLVII, *alias* XLVIII. La loi ne renferme pas l'expression de *centaine* pour un canton, qui reparaît dans un édit du roi Chlotaire; mais elle emploie souvent le mot de centenier.

(3) Il paraît venir des mots *al ód*, complète possession.

s'agit du partage des successions (1), et la disposition finale est celle-ci : quant à la terre salique, aucune partie de l'héritage ne peut échoir à une femme : mais c'est l'homme qui succède à la propriété de toute la terre (2). Pour apprécier le sens de ces paroles, il faut recourir à l'article correspondant de la loi des Ripuaires, qui reproduit en d'autres termes les coutumes nationales des Francs. Il dit expressément que tant qu'il existe des héritiers mâles, la femme est exclue du patrimoine des ancêtres (3). Ainsi l'usage qui réservait à l'homme la possession du sol, avait un caractère général. Il se retrouve en effet chez les autres peuples germaniques avant leur transformation par le christianisme. Le code des Allemands assigne aux fils seuls la propriété paternelle (4). Une loi des Bavarois, antérieure à celle que nous possédons, portait : « les fils de la femme serve ne partageront pas l'héritage avec ceux de la femme libre » (5). Chez les Bourguignons la fille n'était appelée à succéder qu'à défaut de fils (6). Mais le texte le plus expressif est celui de la loi des Angles : « L'héritage du mort passe » au fils et non à la fille. A défaut de fils, l'argent et les serfs vont

(1) L'homme qui meurt sans laisser de fils, a pour héritiers son père et sa mère : à défaut de ceux-ci, son frère ou sa sœur : puis ses tantes maternelles (?) et paternelles; enfin les parents paternels plus éloignés. Le texte varie sur quelques points dans les différents manuscrits.

(2) *De terrâ vero salicâ nulla portio hæreditatis mulieri veniat; sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perveniat* (Tit. LXII, c. 6).

(3) *Dum virilis sexus extiterit femina in hæreditatem aviaticam non succedat.*

(4) *Si fratres aliquanti fuerint, dividant portionem patris eorum* (Tit. LXXXVIII). Un autre article de la loi parle cependant de la femme qui possède la succession paternelle; mais c'est un cas spécial.

(5) *In veteri lege scriptum est; non enim erit hæres filius ancillæ cum filio liberæ* (Tit. XIX, c. 8). La disposition générale ordonnait le partage entre les frères.

(6) *Si quis filium non reliquerit in loco filii filia succedat* (Tit. XIV, c. 1). Le législateur assigne ensuite par exception une part aux filles qui prennent le voile : mais c'est là une disposition ajoutée après coup.

» à la fille; la terre au plus proche parent paternel. A l'héritier de » la terre appartiennent l'armure et la composition du meurtre. Ce » n'est qu'après la cinquième génération (les parents du cinquième » degré) que l'héritage échoit à la fille et passe de la lance au » fuseau » (1). Nous voyons là l'esprit qui avait dicté cette coutume antique : la terre appartient à la lance, c'est-à-dire au guerrier qui peut combattre pour sa famille comme pour sa nation. La loi des Saliens ne s'écarte donc ni du génie des peuples germaniques, ni de l'ordre de choses établi alors parmi eux, quand elle exclut la femme de la propriété foncière, et la terre salique n'est pas autre chose que la terre du Franc (2). On pourrait croire, il est vrai, que d'autres propriétés situées hors du régime salien, auraient été pour ainsi dire des terres romaines; mais cette distinction n'est nullement indiquée dans le reste de la loi, et si elle s'établit plus tard dans la Gaule (3), elle fut le résultat de la conquête et non pas l'effet du code franc.

---

(1) *Hæreditatem defuncti filius, non filia, suscipiat*, etc. (Tit. VI, c. 1, 5 et 8).

(2) Il se trouve cependant au moyen-âge des terres saliques, situées en pays étranger; mais leur nom signifie qu'elles sont possédées d'après le droit salien, et comme c'est là le privilége des propriétés franques, la terre salique devient alors la terre seigneuriale, au moins dans l'opinion la plus accréditée. Mais il est puéril de faire venir ce nom de la *sala* ou salle, qui était l'habitation du seigneur. La loi salique ne connait pas ce mot; elle emploie ceux de case et de maison (*casa* et *domus*).

Mr J. Grimm a cherché un autre rapport entre la terre salique et le mot *sala*, qui signifiait vente (comme en anglais le verbe *to sell*). Mais le rapprochement est ici impossible, puisque les terres vendues et achetées, mais non patrimoniales, ne peuvent répondre à ce que la loi des Ripuaires appelle le patrimoine (*terra aviatica*).

L'application qui fut faite plus tard de l'article de la loi salique à la possession de la couronne, s'écarte du texte, mais rentre dans l'esprit de l'institution; car la royauté, comme la propriété, supposait une main capable de tenir l'épée et de demander la satisfaction.

(3) Ce qui la rendrait probable, c'est l'immunité d'impôts dont les terres des Francs paraissent avoir joui par opposition à celles des Gaulois. Mais il est évident que la

La plus grande et la plus extraordinaire des révolutions politiques dont ce code indique l'existence, c'est la suppression des priviléges de la noblesse. Toutes les autres législations germaniques reconnaissent une aristocratie héréditaire, investie de diverses prérogatives : la loi des Saliens, conforme sur ce point à celle des Ripuaires, remplace le noble par l'homme féal du roi, qu'elle désigne par le titre d'*antrustion*, synonyme de fidèle. On a prétendu que ce n'était là qu'une simple différence d'expressions et que les féaux du roi représentaient la noblesse nationale. Mais on voit du moins que cette noblesse ne tient ici ses droits que du lien qui existe entre elle et le roi qu'elle sert (1). La protection royale est ce qui donne le premier rang, soit au Salien, soit plus tard au Gaulois, comme nous le verrons bientôt. La naissance contribuait peut-être à fixer le choix des antrustions; cependant elle n'en était pas la condition obligatoire, car le nom de noble ne se

---

disposition de la loi salique relative aux héritages est fondée sur le principe général de la législation germanique, et dès lors les applications qu'elle put recevoir dans la Gaule, ne vinrent qu'après coup.

(1) Montesquieu a cru que les antrustions formaient une noblesse héréditaire. Pour reconnaître son erreur, il suffit de lire la formule de leur admission, telle que Marculfe nous l'a conservée (I, 18). « Ceux qui nous promettent une fidélité inviolable, ont droit à jouir de notre protection. Notre fidèle N. étant venu dans notre palais avec les gens qui combattent sous lui (*arimanià suà*), a prêté entre nos mains le serment de dévouement et de fidélité, et nous voulons qu'il soit compté désormais parmi nos antrustions. » Ce rang était donc personnel. Cependant l'indication de la suite armée avec laquelle le fidèle est venu, montre qu'il avait déjà par lui-même une certaine puissance, et comme la force de cette suite dépendait du nombre de guerriers qu'il pouvait entretenir, la propriété héréditaire formait le titre le plus général au choix du prince. Dans ce sens, la classe des antrustions représentait surtout les grandes familles franques.

La fidélité qu'ils promettaient était un engagement plus direct que le serment d'obéissance dû par tous les sujets, et qui portait le nom de *leudesamium*, au lieu de celui de *trustis* (*Ib.*, II, 40). Quant aux droits dont il jouissaient, la formule ne parle que de la triple composition qu'on exigeait de leur meurtrier.

trouve pas une seule fois dans les monuments de la période mérovingienne. On est donc conduit à croire qu'il n'existait plus chez les Francs de véritable noblesse, soit que cette classe guerrière eût péri dans les combats, comme autrefois la race royale, soit qu'elle eût été dépouillée de son pouvoir au profit du roi. Il fallait du moins qu'elle eût été fort affaiblie pour perdre ainsi son caractère distinctif, les priviléges personnels résultant directement de la naissance.

Une autre caste parait avoir alors été très-peu nombreuse chez les Saliens : c'est celle des colons que nous avons appelés *laeten*, et que la loi nomme *liti*. Probablement une partie de ces anciens serfs germaniques était parvenue à l'émancipation pendant les longues guerres dont elle avait partagé les hasards. Ceux qui restaient conservaient leur condition moyenne entre la liberté et l'esclavage (1). Ils ne sont cités qu'en passant, et la satisfaction qu'ils paient ou qu'ils reçoivent est de moitié plus faible que celle de l'homme libre, mais trois fois plus forte, en cas d'homicide, que le prix de l'esclave dont il est souvent question dans la loi (2). L'inégalité entre les diverses classes d'hommes se trouve exprimée

(1) On a mis en question si le lite affranchi devenait l'égal de l'homme né libre, *ingenuus*. Il ne saurait y avoir de doute sur ce point, puisque la loi emploie les mots rendre ingénu, *ingenuum demittere*, pour exprimer l'affranchissement (XXX, 1 et 5). Il semble même que quand une émancipation irrégulière avait eu lieu devant le roi, elle restait valable malgré les droits du maître lésé, qui obtenait seulement des dédommagements pécuniaires de celui qui avait usurpé son rôle. L'article 15 du titre XIV de la *Lex emendata* ne punit que d'une amende l'homme libre qui prend une femme de cette classe, tandis qu'il perdrait sa liberté s'il épousait une esclave. D'autres dispositions montrent qu'outre la terre que le lite tenait de son seigneur, il pouvait avoir des biens à lui.

(2) Deux causes ont rendu l'esclavage commun chez les Francs, d'abord la guerre contre les Romains qui leur a donné des captifs de race étrangère (car les Gaulois sont pour eux des Romains), et ensuite l'invasion de la Gaule, où ils ont trouvé la servitude en usage.

par les chiffres suivants, qui sont ceux de l'expiation due pour le meurtre : l'esclave est évalué à trente-six sous d'or; le colon, à cent sous; l'homme libre, à deux cents; le féal du roi, à six cents.

Restent les étrangers. Ici le code salien paraît distinguer les Gaulois non pas seulement des Francs, mais des hommes libres qui vivent sous la loi salique (1). Ces derniers, qui sont assimilés au Franc, représentent des peuples germains alliés, comme on le voit par le titre correspondant de la loi ripuaire, qui nomme les Allemands, les Frisons, les Bavarois et les Bourguignons : mais la clause du texte salien mérite d'être remarquée, en ce qu'elle suppose que ces alliés ont accepté la loi salique. En prenant ce mot à la lettre, il supposerait que ces auxiliaires étrangers avaient adopté les coutumes franques : mais on voit plus loin qu'ils conservaient leurs usages propres. Ainsi, vivre sous la loi salique signifie seulement ici s'être associé aux Saliens. Il s'agissait donc, au moins dans le principe, de nations confédérées, et le texte de la loi ne peut laisser aucun doute à ce sujet. En effet une première disposition base la composition à payer sur l'usage établi dans le pays du mort, pays encore indépendant, puisqu'il gardait ses coutumes particulières (2); mais l'article suivant revient sur cette

(1) *Hominem ingenuum (alias barbarum) qui lege salicâ vivit* (Tit. XLIV, 1, et LXVI, 2, II).

(2) La loi parle du cas où l'homme de cette classe serait tué en portant les armes avec les Francs. La composition doit alors être triple de ce qu'aurait été dans le pays du mort son *Weregilde*. *Si quis hominem ingenuum, qui salicâ lege vivit, in hoste occiderit, secundum quod in patriâ, si ipse occisus esset, componere debuisset, in triplo componat* (T. LXVI, c. 2, II). On voit par ces mots que ce *Weregilde* variait suivant les usages en vigueur dans la patrie de l'homme tué. Il y avait donc à cette époque des alliés des Saliens, unis à eux par un lien politique, mais conservant des coutumes particulières. L'article suivant suppose ces coutumes éteintes et le prix du meurtre égalisé. La première disposition se rapporte au temps où les peuples confédérés conservaient leur indépendance : la seconde, à l'époque où la domination franque s'étendit sur eux.

mesure pour rendre l'égalité complète entre le Salien et l'allié, ce qui prouve que la séparation tendait à disparaître (1).

Quant aux dispositions relatives aux Gaulois, elles sont postérieures à la conquête d'une partie des provinces romaines. La loi distingue trois classes de Romains (ou de Gaulois) : le tributaire (2), le propriétaire et l'hôte (mot à mot le convive) du roi (3). La protection dont jouit le propriétaire est de moitié inférieure à celle du Franc libre : car pour expier le meurtre du premier, il suffit de payer cent sous d'or, au lieu de deux cents qu'il faudrait pour le meurtre du second. La même proportion existe pour le prix du sang entre l'antrustion, qui représente l'aristocratie franque, et l'hôte du roi, placé sur la même ligne dans la race gauloise.

---

(1) Ces indications répondent parfaitement à celles que nous fournit l'histoire. Les premiers alliés des Saliens furent sans doute les peuples germaniques d'alentour, non pas seulement ceux de la ligue franque (dont la loi fait une autre classe), mais encore ceux qui habitaient le nord de la Belgique, tels que les Ménapiens et les Morins, dont l'indépendance à cette époque est suffisamment attestée. Il dut en être de même des populations payennes de la Tongrie. L'alliance fut d'abord conclue sur le pied d'une entière égalité, comme le dit Procope, et comme l'indique la conservation des coutumes locales, attestée par l'article 2 du titre déjà cité. Mais sous les successeurs de Clovis, ces alliés belges font partie de la monarchie franque et leur indépendance politique a disparu. Cependant ils restèrent payens longtemps après la conversion des Francs, ce qui marque le maintien de leurs usages nationaux. C'est précisément l'état mixte des hommes dont parle l'article 5, qui ne sont pas des Francs, mais qui commencent à leur être à peu près assimilés.

Il ne suit pas de là que les barbares vivant sous la loi salique fussent seulement des Belges. L'expression était générale, et son application illimitée; mais elle embrassait nécessairement les alliés que la Belgique avait donnés aux Saliens.

(2) Par tributaire, la loi entend tout homme dépourvu de propriété; ainsi c'est d'une part lè colon romain cultivant pour autrui, de l'autre, l'ouvrier des villes.

(3) Le Romain ne devient pas féal ou *antrustio* du roi, parce qu'il n'est pas un guerrier; mais le titre de convive est la traduction du mot *huisgezin* ou membre de la maison, qui signifie vassal. Il relève donc directement du roi, mais non au même titre que les Francs.

Tous deux sont privilégiés, mais le meurtre du premier coûte six cents pièces d'or, celui du second, trois cents. Pour le Romain de classe inférieure, le tributaire, la composition est de moitié plus faible que pour le propriétaire (1) : car le manque de possessions lui enlève aux yeux de la loi la valeur de l'homme libre. Comme ces appréciations indiquent le degré de considération attaché à chaque espèce d'hommes, on voit que le Gaulois du premier rang est mis au dessus du simple guerrier barbare : le propriétaire est assimilé au *litus* ou colon franc : le tributaire vaut environ le double de l'esclave.

Cette hiérarchie politique dont le code salien porte l'expression, offre sans contredit la plus forte preuve d'extension de la puissance royale, puisque c'est la confiance du souverain qui seule donne le premier rang au Franc et au Gaulois. On ne peut douter que cette prépondérance de la royauté ne se fût accrue après la soumission de la Gaule, et que les articles qui la consacrent n'appartiennent surtout au temps où la loi nationale fut revue et modifiée sous le règne de Clovis et de ses successeurs; mais, d'un autre côté, l'autorité à laquelle parvinrent ces princes fut elle-même la conséquence d'idées déjà reçues, puisqu'il n'existe aucune trace de résistance de la nation à leur suprématie (2). Il y a donc quelque chose de plus sérieux qu'on ne le croirait d'abord dans la

---

(1) Les textes varient et la portent à 45, à 60 ou même à 70 sous.

(2) Je pense que l'extension donnée au pouvoir royal, date de la fin du règne de Clovis. En effet, l'épilogue de la loi salique (L) porte que ce prince, après avoir publié la loi, la revit plus tard de concert avec les Francs (*postea unà cum Francis pertractavit*). L'autorité donnée au roi consiste surtout dans le droit de nommer les chefs cantonaux, jadis élus par le peuple, et de juger en dernier ressort. Elle était le résultat naturel de la conquête de la Gaule, qui avait rendu impraticable la réunion fréquente des assemblées nationales et leur intervention habituelle dans les affaires du gouvernement.

tradition, qui rapporte qu'après l'anarchie des premiers âges, une royauté forte et honorée s'établit chez les Francs. Ajoutons qu'à partir du milieu du V[e] siècle, on voit le commandement général passer de main en main à une suite de rois, dont la puissance semble avoir été assez étendue (1). Il est vrai que l'origine et les attributions de cette dynastie souveraine restent entourées de tant de ténèbres, qu'on a pu reléguer parmi les fables une partie des souvenirs populaires qui s'y rapportaient. Mais l'obscurité qui s'attache ainsi aux commencements de la monarchie franque n'exclut pas un fond de réalité, qu'il est impossible de méconnaître, et sans pouvoir retracer le tableau complet de ce grand événement, nous allons essayer d'en déterminer l'époque et le caractère.

Grégoire de Tours, celui des vieux historiens des Francs qui mérite le plus de confiance, résume ainsi les traditions nationales à ce sujet : « Plusieurs racontent qu'après avoir habité sur les bords du Rhin, les Francs passèrent le fleuve et entrèrent dans la Thoringie (il veut dire dans le pays des Tongres); là, ils se donnèrent pour chefs, dans leurs différents cantons ou dans leurs différentes villes, des rois chevelus, tirés de leur première et plus illustre famille » (2). D'après cette version, une même race royale avait été élevée au trône par toutes les tribus, et son origine était salienne, puisque la tradition plaçait son berceau dans la contrée occupée par les Saliens (car cette Thoringie, située en deçà du Rhin, ne peut être que la Tongrie, dont ils habitaient la frontière, et qui finit par tomber tout entière dans leur pouvoir). En effet, nous voyons les rois Mérovingiens proclamés « l'illustre postérité

---

(1) Chlodion, Mérovée et Chilpéric.

(2) Gregorius Turon., II, 9.

des Sicambres » (1), et la loi des Saliens devint celle de leur monarchie. On peut donc regarder ce premier point comme confirmé par l'histoire. Mais pour que cette vaillante tribu pût donner des souverains à toute la ligue franque, il fallait qu'elle se trouvât en contact avec l'ensemble de cette ligue, ce qui n'arriva qu'assez tard : car elle avait habité la Belgique depuis le commencement du IV[e] siècle, tandis que le reste des Francs, toujours rejetés au delà du Rhin par les empereurs victorieux, ne réussissaient que momentanément à franchir ce fleuve, sans pouvoir s'établir à demeure sur sa rive gauche (2). Ce ne fut qu'après la mort d'Arbogaste que les Saliens cessèrent d'être isolés des autres nations de leur race, grâce à l'arrivée des Ripuaires sur les bords de la Roer. Alors, en effet, le territoire des Francs se trouva presque contigu. Ce rapprochement devint sans doute complet après le coup fatal porté à la puissance romaine par l'invasion des Vandales : car le pays des Tongres étant déjà envahi par les Saliens, tandis que les tribus orientales s'étendaient à l'est de la Meuse, rien ne fit plus obstacle à leur réunion sous les mêmes chefs. Aussi l'élection de la maison royale semble-t-elle s'être accomplie bientôt après, puisque les chroniques font commencer vers l'an 420 le règne du premier de ses princes, qu'elles nomment Faramond.

Jusque là, tous les faits connus viennent justifier la tradition.

---

(1) C'est l'éloge que FORTUNATUS adresse au roi Caribert; vous êtes le descendant de la brillante race des Sicambres. *Cum sis progenitus clarâ de stirpe Sicamber* (*De Cariberto*, v. 93).

(2) Les Chamaves qui avaient essayé de le faire à l'époque de Julien se trouvaient ramenés sur la rive droite de ce fleuve du temps d'Arbogaste, puisque celui-ci n'atteignit leur territoire qu'après avoir ravagé le pays des Bructères, situé en face de Cologne. Les Attuaires, qui demeuraient à peu de distance de Clèves, formaient le dernier des peuples francs du côté du Nord. La ligue saxonne avait envahi les contrées situées au delà.

En revanche, nous ne rencontrons guère qu'incertitude sur l'existence de ce roi, au sujet duquel l'histoire est muette. La chronique latine de Prosper Tyro, riche en documents de valeur inégale, porte dans quelques exemplaires ces mots interpolés : « Faramond régna alors sur la France » (1). Mais l'interpolateur avait fait mention dans les mêmes termes, dès l'an 382, de l'élection du roi Priam, personnage évidemment fabuleux et emprunté aux traditions qui faisaient descendre les Francs des Troyens (2). Une opinion peu vraisemblable (car elle démentirait l'origine salienne du premier souverain) lui donnait pour père ce Marcomir, que nous avons vu combattre contre les Romains du temps d'Arbogaste (3). Sans tenir compte de ces souvenirs confus, Grégoire de Tours paraît croire que l'auteur de la nouvelle dynastie était Théodemer, fils de Richimer, autrefois consul (4); mais il ne se fonde à ce sujet que sur le titre de roi des Francs, qu'une chronique consulaire (5) donnait à ce chef, en énonçant sa mort

---

(1) Le nom de Faramond a pour racine *fara*, descendance ou noblesse, et *mundi*, protecteur. Il renferme donc l'idée d'une naissance illustre et répond à l'expression de l'historien *de primâ et nobiliori familiâ suâ*.

(2) Remarquons cependant que le chroniqueur hésite à qualifier ce dernier personnage. *Un certain* Priam, dit-il, règne alors sur la France, et c'est là le point le plus reculé auquel nous ayons pu remonter. Tout indique que les passages relatifs aux rois francs ont été intercalés après coup dans cette chronique, comme l'a démontré Henschenius (*Acta SS. Belg*, I, 276). Sans cette circonstance, son témoignage serait décisif, car elle date du milieu du Ve siècle.

(3) Suivant les *Gesta regum Francorum*, Marcomir aurait été fils de Priam et Sunnon, fils d'Antenor; Faramond aurait eu pour père Marcomir. — *Elegerunt Faramundum, filium Marchomiri, et levaverunt eum super se regem crinitum*.

(4) Il ne le dit pas expressément, mais il nomme Théodemer avant Chlodion, et déclare n'avoir pas trouvé dans les auteurs qu'il suit de noms d'anciens rois. Comme nous en avons déjà cité plusieurs d'après Ammien Marcellin et Claudien, l'application de ce titre à Théodemer n'avait rien de neuf.

(5) C'est-à-dire disposée d'après l'ordre chronologique des consulats, suivant l'usage romain.

par le glaive (1). Son opinion n'a donc pas ici beaucoup d'autorité, quoiqu'elle ait été suivie par un de ses continuateurs, qui a voulu la rattacher aux légendes nationales (2). Ces deux écrivains placent d'ailleurs la mort de Théodemer vers l'an 415, époque où le comte Castinus avait vaincu les Francs. Son règne aurait donc dû commencer au temps de la guerre contre les Vandales, et alors Frigéridus, qui citait les noms des chefs barbares engagés dans cette lutte, n'aurait pas omis celui du roi qui les combattait, tandis que Grégoire de Tours nous affirme que cet écrivain n'en avait fait aucune mention (3).

---

(1) *In Consularibus legimus Theodomerem, regem Francorum, filium Richimeris quondam* (CONSULIS?) *et Aschilam matrem ejus gladio interfectos* (II, 9). Il s'agissait probablement dans ce récit d'un chef resté au service de l'empire et devenu suspect: car les mots « tués par l'épée » semblent indiquer un supplice. On a supposé que Théodemer aurait été mis à mort avec sa mère, après être tombé entre les mains de Castinus : mais c'eût été là une vengeance dont l'histoire ou la tradition aurait sans doute conservé quelque souvenir, s'il s'était agi d'un roi vaincu. Richimer était un Franc de race illustre, ami d'Arbogaste, et qui fut consul l'an 384. Il mourut vers l'an 394, au moment où il allait prendre le commandement de l'armée de Théodose. Son fils et sa veuve retournèrent-ils chez les Saliens ou demeurèrent-ils dans les états d'Honorius, c'est ce que nous ignorons; mais le titre de roi des Francs donné à Théodemer, n'empêchait pas qu'il ne pût être au service de l'empire, comme le roi Mellobaud, comte des domestiques. Ce qui paraît certain, c'est que la chronique consulaire qui rapportait son supplice, ne parlait ni de son élection ni d'une victoire remportée sur lui, puisque GRÉGOIRE DE TOURS, qui recueille avec soin les faits arrivés à sa connaissance, n'indique que sa mort. Quant aux chroniques que nous possédons, elles ne le nomment même pas.

(2) FREDEGARIUS, *Epitome Hist. Franc.*, c. 9. Il fait descendre Théodemer de Priam.

(3) « Je m'étonne, dit-il, que FRIGÉRIDUS qui nomme les rois des autres nations, passe sous silence ceux des Francs. » C'est simplement parce qu'il n'en existait pas encore pendant l'invasion vandale que FRIGÉRIDUS avait racontée. A l'époque précédente, cet écrivain avait parlé de Marcomir et de Sunnon, mais en leur donnant seulement le titre de *regales* ou princes, ce qui prouve le peu d'étendue de leur autorité. Il connaissait probablement la création plus récente d'une royauté moins incomplète, ce qui l'empêchait d'appeler rois les anciens chefs, comme on le faisait du temps d'AMMIEN.

A côté de ces indications incertaines et contradictoires, il nous reste cependant une donnée plus positive : c'est la souveraineté exercée sur les diverses tribus franques par Chlodion, que tous les récits désignent comme le second roi de la nouvelle race, et dont les conquêtes s'étendirent jusqu'à Cambrai vers l'an 440. L'établissement d'une royauté commune était donc alors un fait accompli, mais encore assez récent. Ce point reconnu, l'incertitude ne saurait porter que sur le nom du premier roi, et puisque le Théodemer de Grégoire de Tours, qui n'offre d'ailleurs aucun caractère d'authenticité, appartient à une époque où commençait à peine le rapprochement des Saliens et des Ripuaires, rien ne nous autorise à voir en lui le fondateur de la monarchie nationale. L'opinion populaire, suivie par les chroniqueurs, n'a donc plus contre elle que l'absence de documents anthentiques sur ce Faramond qu'aucun écrivain de quelque autorité ne nous fait connaitre.

Remarquons toutefois qu'on ne connait guère mieux ce qui se passait vers ce temps dans la Grande-Bretagne, dans la Belgique maritime et dans l'Armorique proprement dite. Les écrivains que possédait encore le monde romain, appellent Gaule ultérieure les pays situés au nord de la Loire, et savent à peine ce qui s'y passait. Il n'est donc pas étonnant que Grégoire de Tours n'eût rien découvert dans les auteurs latins sur le roi que les Francs avaient choisi, et son indifférence pour leurs traditions ne peut lui être justement reprochée, son livre étant plutôt l'histoire de la Gaule chrétienne que celle du peuple conquérant. Ces traditions, qu'il a méprisées, méritaient probablement plus d'attention, et le nom qu'elles ont fait passer jusqu'à nous est encore le seul auquel nous puissions rattacher la révolution qui rassembla les diverses tribus franques sous la conduite de chefs héréditaires. Le rôle que les légendes nationales assignent à ce souverain obscur, dont

nous n'apercevons que l'ombre, se borne d'ailleurs à précéder les rois historiques. Élevé sur le pavois en 420, il aurait cessé de vivre sept ans plus tard (1), sans avoir même figuré dans la guerre que les Francs soutinrent contre Aétius. Il n'y a donc là rien qui ressemble aux fables héroïques dont se berce quelquefois l'enfance des peuples : c'est seulement l'écho éloigné d'un fait dont nous avons déjà reconnu l'existence sans en distinguer les détails (2).

Quelle forme prit cette souveraineté conférée au plus noble des guerriers saliens? On a vu par le texte que nous avons cité, que la version la plus répandue parlait de l'élection d'une dynastie plutôt que d'un seul prince. Tel est, en effet, le sens des mots « ils se donnèrent des rois dans leurs différents cantons ou dans leurs différentes villes, et ils les tirèrent de leur famille la plus illustre » (3). L'histoire de Clovis vient elle-même confirmer cette indication : ce conquérant de la Gaule avait pour parents les rois francs du Maine, de Cambrai et de Cologne, et ne se crut assuré sur le trône qu'après avoir fait périr tous ceux de son sang. L'unité monarchique était encore si peu consacrée par l'usage national, que nous voyons les souverains des deux premières races

(1) C'est en 427 que la chronique de Prosper Tyro place l'avénement de Chlodion. On a vu plus haut que les passages de ce document qui concernent la monarchie franque paraissent ajoutés après coup. Mais cette intercalation n'est pas l'œuvre d'une main tout-à-fait barbare, et à quelque source que soient puisées les dates qu'elle nous fournit, elles n'ont rien que l'histoire contredise.

(2) On pourrait s'étonner de ne pas voir le nom de Faramond se reproduire ensuite chez les rois de la première race, s'il était le fondateur de leur dynastie. Mais il en est de même de ceux de Chlodion et de Mérovée, qui régnèrent après lui. Ils restent isolés dans l'histoire, quoiqu'ils rappellent des souvenirs plus certains et une puissance affermie par la victoire.

(3) *Tradunt eos.... juxta pagos vel civitates Reges crinitos super se creavisse, de prima et nobiliori suâ familiâ* (Greg. Tur., II, 9).

partager constamment leurs états entre tous leurs fils. Ainsi, la concentration du pouvoir dans une seule main ne fut pas d'abord comprise comme une loi absolue. Si l'on aperçoit distinctement, pendant le cours du V[e] siècle, une suite de rois investis du commandement général, chacun d'eux eut probablement à conquérir par lui-même la supériorité à laquelle il parvint, et malgré la place qu'ils prirent à la tête de la nation, nous verrons qu'il paraît encore avoir existé au-dessous d'eux des chefs d'un rang à peine inférieur, issus de la même souche et portant également la longue chevelure flottante, qui était la marque et le privilége antique de la royauté (1).

Le nom de Mérovingiens que portèrent dans la suite les princes de cette dynastie, ne paraît venir que de celui de Mérovée, qui fut élevé sur le pavois après Chlodion (2). Elle n'avait donc point l'antique célébrité de quelques autres races germaniques dont les souvenirs se mêlaient aux traditions de la mythologie nationale; son titre de gloire se borne pour nous au respect qu'elle obtint chez toutes les tribus franques, respect qui chez une nation aussi intrépide ne s'achetait que par une longue suite d'exploits.

---

(1) Nous trouvons ces princes à Cologne et à Cambrai, mais non à la tête des tribus restées en Germanie. Il est probable que ces royaumes particuliers représentaient des conquêtes partielles, entreprises par des bandes volontaires, sous la conduite de chefs de leur choix, qui devenaient maîtres du pays conquis, tandis que les populations demeurées dans l'ancien territoire obéissaient à un roi commun.

(2) On a quelquefois cherché à rattacher le nom de cette dynastie à celui d'une contrée particulière, voisine des bouches de la Meuse : je ne connais rien qui justifie cette hypothèse.

CHAPITRE III.

CONQUÊTES DE CHLODION. RÈGNES DE MÉROVÉE ET DE CHILDÉRIC.

Guerre de Chlodion contre les Romains pour la possession du pays des Tongres. Il attaque la Nervie et les provinces voisines. Son point de départ et ses conquêtes successives : leur explication. Rivalité de ses fils après sa mort. Invasion d'Attila. Mérovée. Son fils Childéric se réfugie en Thuringe. Tradition fabuleuse du règne d'Égidius. Ses relations avec les Francs. Retour de Childéric, suivi de son alliance avec les Romains. Il meurt à Tournai. Opulence des chefs francs à cette époque.

Chlodion (1), que des témoignages nombreux et certains désignent comme roi des Francs, fut élevé sur le pavois par ses compatriotes vers l'an 427, suivant la seule chronique qui essaie de déterminer avec précision la durée des premiers règnes. Ce fut donc contre lui que marcha le comte Aëtius peu d'années après (2), pour reprendre possession de la partie de la Gaule que les Francs avaient occupée. Toutefois il est impossible de supposer que le général romain espérât rejeter en Germanie un peuple déjà si puissant, et son dessein se bornait sans doute à réprimer des invasions récentes, qui avaient étendu au delà de ses ancien-

(1) L'orthographe de ce nom varie chez les anciens auteurs, qui écrivent tantôt Chlojo, tantôt Chlogio ou Chlodio. Les premières formes répondraient au mot gothique *Hlója*, renommée : mais la parenté évidente des noms de Chlodion et de Chlodovech (Clovis) montre qu'il faut adopter la dernière version. *Hlod* signifie en anglo-saxon une bande armée. Hlodio ou Chlodio veut donc dire capitaine.

(2) En 431 ou 432, suivant la date donnée par Idace, qui paraît la plus exacte. Nous avons parlé de cette expédition au commencement du chapitre II.

nes bornes la domination des Saliens et des Ripuaires. C'est ce qu'indique en effet le premier exploit attribué à Chlodion : il était entré habilement, disaient les traditions nationales, dans la Thoringie, et il en avait pris possession (1). Il est vrai qu'une grande partie de cette contrée avait été depuis longtemps envahie par les Saliens; mais il leur restait à conquérir la ville de Tongres et le pays adjacent. Tel fut probablement le but de l'entreprise de Chlodion et le motif qui determina le Romain à l'attaquer. Les auteurs latins nous apprennent que les Francs furent repoussés (ce qui s'accorde avec le maintien de l'évêché de Tongres jusqu'à l'époque d'Attila). Mais comme Aétius finit par traiter avec eux, ainsi que l'avaient toujours fait ses prédécesseurs, il leur laissa sans doute leurs anciennes conquêtes. C'était un vaillant capitaine, qui chargé longtemps de la défense de la Gaule, remporta souvent de grandes victoires sur les barbares; cependant il s'attacha seulement à les contenir, même au prix de nouveaux sacrifices, et l'état de dépérissement où se trouvait l'empire, ne permettait pas de tenter davantage.

Dix ans après le traité (442), les Francs reprirent les armes, mais ils se portèrent cette fois du côté de la Nervie, soit qu'ils crussent y trouver moins de résistance, soit que ce pays, qui avait échappé depuis longtemps à leurs ravages, leur offrît une proie plus riche. Le lieu d'où partit Chlodion pour exécuter cette entreprise, est nommé par tous les écrivains le fort de *Dispar-*

(1) *Venientesque sagaciter in finibus Toringorum ibi resederunt. Habitabat itaque Chlodio rex in Dispargo castello* (*Gesta reg. Franc.* V). Grégoire de Tours ne parle que du second fait, mais on remarque dans la partie de son histoire qui se rapporte aux guerres des premiers rois, une tendance à l'abréviation, qui rend sa narration confuse à force d'être incomplète. C'est ainsi que les expéditions de Childéric contre les Wisigoths deviennent presque inintelligibles dans son récit, quoiqu'elles eussent eu pour théâtre le centre de la Gaule.

gum (1), et se trouvait sur les frontières de la Tongrie (2). C'était, suivant toute probabilité, *Duysborg*, bourg voisin de Tervueren, qui se trouvait à l'extrémité de l'ancien territoire des Tongres (3), et dont nous avons déjà signalé l'origine franque.

---

(1) Frédégaire écrit *Esbargem* et *Hespergem* : mais comme il ne fait que copier Grégoire de Tours, ces variantes sont évidemment des fautes.

(2) *Dispargum castrum in termino Thoringorum* (Greg. Tur., II, 9). L'auteur gaulois et ceux qui l'ont suivi placent cet endroit au delà du Rhin, par suite de la confusion où ils tombent sur tout ce qui concerne la Thoringie. Mais c'est assurément de la Tongrie qu'il s'agit, puisque *Dispargum* fut le point de départ d'une expédition dirigée contre Cambrai, c'est-à-dire du côté opposé à la Thuringe. On peut même douter qu'il existât aucun *castrum* dans le pays des Francs orientaux, excepté ceux qu'ils avaient enlevés aux Romains. Deux siècles plus tard, Sigebert III ayant attaqué la Thuringe, Rodulphe, duc de ce pays, prit pour lieu de refuge une sorte de forteresse, mais qui n'était construite qu'en bois.

(3) Il relevait de l'évêché de cette ville. L'identité de *Dispargum* et de *Duysborg*, reconnue d'abord par Chifflet, a été admise par le père Lecointe et par l'abbé Dubos, sans que ces différents écrivains eussent remarqué le caractère franc du nom de cette ancienne forteresse. Nous avons vu qu'elle semble avoir été au pouvoir des Saliens dès la fin du IIIe siècle, et quoique cette assertion pût être contestée, la double dénomination de *Deuseborg* et de *Duysborg* paraît certainement émaner de ce peuple.

L'objection qui pourrait se tirer de la finale *pargum*, changée ici en *borg*, est de peu de force, cette finale n'ayant point de sens et ne se retrouvant nulle part dans les pays francs. On ne saurait la considérer que comme une altération des mots *berg* ou *borg*, et plutôt du second, dont elle se rapproche le plus.

La différence du radical n'est pas plus réelle. La syllabe *deu* se prononçait d'une manière plus aiguë qu'en latin ou en français, comme nous le voyons clairement par l'exemple de *Deutz*, qui s'écrit en hollandais *Duytz*, et qui devenait en latin *Divitia*. En Allemagne même, un changement analogue paraît avoir produit le nom de *Duisburg*. Grégoire de Tours, s'il avait connu le lieu dont il parlait, aurait pu écrire *Divisborgum* : mais répétant un mot apporté jusqu'à lui par la tradition, il lui était impossible de le représenter exactement.

Il n'y a du reste que *Duysborg* qui réponde en même temps aux conditions de nom et de lieu indiquées par cet historien.

Les hypothèses qui placent *Dispargum* à l'est du Rhin, ne semblent pas exiger de réfutation. Mais celle qui fait résider Chlodion à Diest, et que j'ai admise autrefois, a

Les récits qui nous restent des conquêtes du roi franc, les représentent comme le fruit d'une seule expédition. Après avoir fait reconnaître le pays jusqu'à Cambrai, dit Grégoire de Tours, il battit les Romains (1), prit la ville et s'y arrêta quelque temps; puis il étendit sa domination sur toute la contrée jusqu'à la Somme (2). Mais ce n'est là que le résumé d'une longue suite de succès, sur lesquels nous avons peu de détails. Elle est cependant racontée avec un peu plus de développement par un chroniqueur anonyme du VIII[e] siècle (3), dont l'ouvrage, quoique mêlé de fables, renferme aussi quelques documents précieux. Après la défaite des Romains, Chlodion traversant la Forêt charbonnière (4),

---

trouvé trop de partisans pour être passée sous silence. Wendelin, qui en est l'auteur, l'a exposée très-ingénieusement en s'appuyant sur des circonstances locales. Toutefois, en examinant de près les étymologies qu'il admet, on reconnaît la différence d'origine de *Dis* et de *Diosta*, et quoique Diest ait possédé un ancien château, on n'en voit pas le nom joint à celui de la ville, comme l'indiquent les mots *Dispargum castrum*.

On a proposé récemment en Allemagne une explication nouvelle, qui ferait de *Dispargum* Famars, au midi de la Forêt charbonnière. Elle est fondée sur le sens des mots *Dis burg*, temple de Dis, qui équivalent à *Fanum Martis*. La même raison pourrait conduire Chlodion à Montmartre, qui était aussi consacré à Mars. L'auteur a oublié que *Dispargum* était dans la Tongrie.

(1) Cette défaite des Romains se trouve aussi rapportée par les chroniqueurs suivants; mais le peu de forces qui restaient dans ces contrées, ne permet pas d'attribuer beaucoup d'importance à la victoire des Francs.

(2) *Romanos proterit, civitatem apprehendit; in quâ paucum tempus residens, usque Suminam fluvium occupavit* (l. I.).

(3) Dans les *Gesta regum Francorum*. Quoique cette compilation diffuse s'étende jusqu'à l'an 720, la première rédaction me paraît s'arrêter à l'an 674, moins d'un siècle après Grégoire de Tours.

(4) *Carbonariam silvam ingressus*.... Cette expression suppose que la Forêt charbonnière séparait Tournai du pays des Francs, ce qui ne serait pas exact si nous bornions la partie septentrionale de cette forêt aux environs de Thuin et de Charleroi. Mais M. Schayes (*Les Pays-Bas*, etc., t. II, ch. 8), a montré qu'elle s'étendait, suivant toute apparence, jusqu'aux anciens bois de Wavre et de Soigne, et même plus loin, quoique nous n'ayons point à ce sujet d'indications très-positives. *Dispargum*, bien que situé en

prit, suivant cette tradition, la ville de Tournai (1). Il poussa ensuite vers Cambrai et massacra tous les Romains qui s'y trouvaient. Il y eut donc là un siége et un assaut, tandis que l'occupation de Tournai semblerait s'être accomplie sans résistance, quoique cette ville eût de fortes murailles (2) et fût couverte en partie par l'Escaut. L'invasion de l'Artois, qui suivit, est attestée par un contemporain (3), et Aétius vint un moment disputer à Chlo-

---

Tongrie, se trouvait donc sur la lisière extérieure de la Charbonnière, et précisément à l'endroit d'où l'armée franque pouvait envahir le plus facilement la Nervie romaine. De ce point, il lui était facile de gagner la voie militaire, qui passait à Gembloux, et que les troupes impériales essayèrent sans doute de défendre, puisqu'elle les défit avant de traverser la ligne des bois. Une fois ce passage forcé, ce ne fut pas encore sur Cambrai, mais sur Tournai, qu'elle se porta, et en effet, cette dernière ville était la plus rapprochée.

On verra plus bas que l'exactitude des assertions de l'écrivain anonyme semble justifiée par leur rapport avec des faits historiques certains. Mais il n'en est pas de même du passage qui précède celui-ci, et qu'il a emprunté à Grégoire de Tours. En effet, il suppose avec ce dernier que Cambrai aurait été le but primitif de l'expédition, tandis que, si nous en jugeons par la marche qu'elle suivit, les partis qui furent envoyés à la découverte, ne durent se porter vers cette ville qu'après la conquête de Tournai et du pays environnant. L'historien des Francs avait considéré l'invasion de la Gaule septentrionale par les guerriers de Chlodion comme un coup de main aussi rapide qu'audacieux. Il paraît au contraire que ce fut une invasion progressive et prolongée.

(1) *Tornacensem urbem obtinuit.* Cette occupation de Tournai paraît complétement démontrée par la suite des événements, puisque nous y verrons résider le fils de Mérovée. Ce qu'ajoute l'auteur sur le massacre des Romains de Cambrai (*Romanos quos ibi invenit interfecit*), répond également à la destruction de l'évêché de cette ville, qui resta pendant cinq siècles réuni à celui d'Arras. Il semble donc qu'on puisse ajouter foi à tout son récit.

(2) Grégoire de Tours parle encore des *murs* de Tournai qui offrirent une retraite à Chilpéric.

(3) Sidoine, dans le panégyrique de Majorien, parle du Franc Chlojo, qui avait envahi les champs ouverts des Atrébates. L'époque de cette invasion est rapportée par Buchérius à l'an 444; mais il lui est difficile de concilier cette date avec l'âge de Majorien, et je pense qu'il faut placer un peu plus tard la conquête de l'Artois.

dion la possession de cette contrée. Ce ne fut donc que plus tard que le roi chevelu put se rendre maître des pays situés sur la rive droite de la Somme, où paraissent s'être enfin arrêtées ses armes victorieuses.

Cette rapide extension de la puissance de Chlodion était due en partie à des circonstances favorables. Aétius s'était engagé dans une guerre dangereuse contre les Wisigoths, qui cherchaient à prendre possession des villes de la Loire, et il avait eu besoin de toutes ses forces pour résister à leur grand roi Théodoric (439). Rappelé ensuite en Italie, par la crainte qu'inspirait le voisinage des Vandales, il avait laissé la frontière belge découverte. Il ne restait plus pour arrêter les barbares que les murailles de quelques villes dégarnies de soldats. Tournai, qui se trouvait la plus exposée, ne paraît pas même s'être défendue, puisque le sang n'y coula point comme à Cambrai.

La désaffection des peuples de la Gaule contribua également au succès de cette invasion : accablés par la tyrannie de l'administration romaine, ils appelaient de tous leurs vœux la domination des races germaniques (1). Une partie même des Belges occidentaux semblent s'être ouvertement soulevés vers cette époque (2), et quoique nous ne connaissions pas les circonstances de cette révolte, elle favorisa sans doute les progrès des Francs. Le retour

---

(1) Salvianus raconte que des personnes bien nées et à qui la grossièreté des barbares inspirait du dégoût (*quamvis corporum atque induviarum fœtore barbaris dissentiant*), cherchaient un refuge sous leur domination. De tous côtés, dit-il, on se retire chez les Goths, chez les Bagaudes, chez les barbares qui sont maîtres du reste du pays (*De Gubern. Dei*, V, 104).

(2) Sidonius réunit dans l'énumération des malheurs de la Gaule le soulèvement des Armoricains et celui des campagnes belges, avec la guerre des Wisigoths :

Quis nostrum Belgica rura,
Littus Aremoricum et Geticas moverit iras.

(*Paneg. Aviti*, V, 547).

d'Aétius ne suffit pas pour les arrêter. Le général romain se porta, il est vrai, jusque dans le pays des Atrébates, et y remporta vers l'an 445, un avantage partiel sur les bandes saliennes (1) : mais ce combat, qui ne nous est raconté que par un poète contemporain, eut trop peu de retentissement pour qu'on puisse lui attribuer beaucoup d'importance. Les guerriers de Chlodion se virent surpris au moment où ils célébraient avec solennité, suivant leur usage national, le mariage d'un de leurs chefs : ils se défendirent avec courage, mais ils ne purent sauver l'épousée, qui fut prise avec sa suite (2). L'éclat que le narrateur s'efforce de jeter sur une action si peu décisive, prouve l'insignifiance de l'expédition, qui n'empêcha point le roi franc de continuer ses conquêtes, puisqu'il finit par atteindre, comme nous l'avons vu, les bords de la Somme.

Ce prince, de qui date la ruine de la domination romaine en Belgique, survécut peu de temps à ses victoires; et sa mort, que nous trouvons fixée à l'an 448, fut suivie de discordes intestines entre les tribus qu'il avait commandées. En effet, deux fils qu'il laissait après lui se disputèrent la royauté, le plus jeune s'appuyant sur la protection d'Aétius, qui semble avoir saisi avec empressement l'occasion de semer la guerre civile entre les Francs.

---

(1) Le lieu de l'action est appelé par le poète *Vicus Hedena*. On ignore si c'était Hesdin, Houdaing, ou quelqu'autre localité de l'Artois (*Paneg. Major.*, V, 216).

(2) Quoique Sidonius regarde la « blonde fiancée de ce guerrier blond » comme une franque, ce serait une circonstance bien singulière que celle de ce mariage d'une fille salienne avec un chef de sa nation, sur le territoire des Atrébates où Chlodion venait de conduire ses guerriers. Ne s'agirait-il pas plutôt d'une alliance entre un Franc et une femme du pays, qu'il était venu chercher avec toute la pompe militaire que les chefs germains déployaient en pareil cas (la loi salique parle de « la conduite solennelle de la nouvelle mariée »). Procope fait mention des mariages par lesquels les Francs s'unirent aux Armoriques, et Tacite avait déjà remarqué des alliances semblables entre les chefs des Germains et des Sarmates.

Non content de prendre parti en sa faveur, il l'adopta pour fils, et l'envoya en Italie pour intéresser à sa cause l'empereur Valentinien III (1). Mais l'aîné des fils de Chlodion trouva de son côté un défenseur redoutable dans le fameux Attila, roi des Huns, dont la domination s'étendait alors sur les deux rives du Danube et qui comptait parmi ses vassaux un grand nombre de peuples germaniques. Ce monarque guerrier, devant qui tremblaient déjà les empereurs d'Orient, s'avança lui-même avec toutes ses forces vers les bords du Rhin, dans le double but d'assurer le trône à son protégé (2), et d'envahir lui-même la Gaule. Mais on vit les Saliens et les Ripuaires, à l'opposé les tribus orientales des Francs (3), s'attacher alors au parti des Romains, comme ils l'avaient déjà fait à l'époque de l'invasion des Vandales. Outre les motifs particuliers qui pouvaient les rendre hostiles au fils aîné de leur ancien roi, ils avaient bien plus à craindre de la puissance du Khan barbare que de celle des Empereurs. Ils comprenaient sans doute que la domination des Huns, en s'étendant autour d'eux, leur ferait perdre avec leur liberté la riche proie que leur offraient les provinces romaines, et ils partageaient le sentiment d'aversion qu'éprouvaient pour les hordes mongoles toutes celles des nations germaines qui avaient échappé à leur

(1) PRISCUS, qui raconte ce fait, avait vu lui-même à Rome le jeune prince franc, encore imberbe, mais portant la longue chevelure royale qui flottait sur ses épaules (*Prisci excerpta*, p. 40).

(2) La cause pour laquelle il attaqua les Francs, dit PRISCUS, fut la rivalité des fils de leur ancien roi. C'est ici la preuve la plus directe que nous possédions de la royauté qu'avait exercée Chlodion sur toutes les tribus franques : car toutes furent engagées dans la guerre qui éclata pour le choix de son successeur.

(3) SIDONIUS place les Bructères et d'autres Francs dans l'armée d'Attila. Probablement le fils aîné de Chlodion était à leur tête ; mais aucun écrivain ne parle de ce prince, dont l'existence n'est connue que par la rivalité qui éclata entre lui et son frère.

joug. Ils se liguèrent donc avec Aétius, de même que les Wisigoths et les Bourguignons; les nouveaux conquérants de la Gaule s'unissaient à ses anciens maîtres pour la défendre contre l'ennemi commun.

Attila passa le Rhin au commencement de l'année 451, s'empara de Mayence et des villes voisines, qu'il saccagea, et divisant sans doute sa puissante armée, il semble avoir porté le ravage sur les bords de la Moselle et de la Meuse, en même temps que sur ceux de la Seine (1). Au nombre des cités qu'il ruina, fut celle de Tongres, dont la chute n'est pas racontée par les historiens (2), non plus que l'invasion du pays occupé par les Francs, où ses hordes se répandirent (3). Mais les guerriers saliens, quoique trop peu nombreux pour arrêter seuls sa marche victorieuse, ne déposèrent point les armes. Ils se replièrent jusque dans l'inté-

---

(1) Le siége de Metz et celui de Troyes sont bien avérés. On ne connait celui de Trèves que par les *Gesta regum*.

(2) Les *Gesta regum Francorum* en font seuls mention : *Treveris distruunt, Tuncrus pervadunt* (I, 5). Mais Grégoire de Tours (II, 5) raconte qu'à l'approche des Huns, l'évêque de Trèves se retira à Maestricht, après avoir été averti par une vision divine des ravages que les barbares allaient commettre. On s'accorde à reconnaître que cette translation fut suivie de la ruine de la cité, comme le dit expressément la vie de saint Servais : *post hujus obitum Hunni civitatem diruere Tungrorum* (*Act. SS. Belg.* I, 193) : seulement l'époque en a été contestée, Henschenius et Bucherius admettant une première invasion des Huns en 384. Leur hypothèse, d'ailleurs tout-à-fait improbable, se trouve complétement démentie par la Notice des cités, qui date de la première moitié du V[e] siècle, et qui met encore un évêché à Tongres, quand elle marque déjà la translation de celui de Térouenne.

(3) Cette invasion, qui eut sans doute lieu après la prise de Tongres et qui répondait au but de l'expédition d'Attila, se trouve attestée par un passage de Frédégaire (*Epit.* Greg. Tur.), qui raconte qui Childéric et sa mère, tombés entre les mains des Huns, furent sauvés par l'adresse de Wiomade. Les traditions de la Flandre et de l'Artois font pénétrer les Huns jusqu'aux environs de Bruges et dans la ville d'Arras. La vie de sainte Geneviève nous les montre devant Paris. Ils avaient inondé tout le nord de la Gaule.

rieur de la Gaule, où Aétius rassemblait ses forces et celles de ses alliés sur les bords de la Loire. Les Huns, qui venaient d'occuper Orléans, reculèrent à leur tour devant une armée devenue assez nombreuse pour leur tenir tête. Ils furent poursuivis et forcés au combat dans les plaines de Châlons, où ils éprouvèrent un échec assez décisif pour les forcer d'abandonner la Gaule. Dans cette bataille meurtrière, dont le résultat fut longtemps douteux, et où le général romain montra plus de prudence que de vigueur, l'honneur des armes appartint surtout aux Wisigoths, qui vengèrent glorieusement leur roi Théodéric, tombé sous les coups des Huns. Mais les Francs y avaient aussi déployé ce courage opiniâtre qui les caractérisait (1).

Le chef qui les conduisait et qu'ils reconnaissaient alors pour roi, n'était pas le jeune fils de Chlodion, qui ne reparait plus dans l'histoire, mais Mérovée, dont le nom devait se conserver dans celui de la dynastie mérovingienne (2). Son origine est mal connue; Grégoire de Tours se contente de dire : « Quelques-uns rapportent qu'il était de la race de Chlodion » (3), et Frédégaire reproduit une vieille tradition franque, qui lui donnait pour père un monstre marin (4). Mais il n'y a pas de doutes qu'il n'appar-

(1) Nous n'avons d'autre récit détaillé de la bataille que celui de JORNANDÈS, historien goth, qui s'occupe uniquement de ses compatriotes. Mais il raconte (c. 45) que dans la nuit qui précéda l'action, deux corps de Francs et de Gépides en vinrent aux mains avec tant d'acharnement, que quinze mille guerriers périrent dans ce combat.

(2) Le nom latinisé de *Merovechus* vient de *wiga*, guerrier, et de *mâre*, qui signifie grandeur ou gloire. On a cherché à remplacer cette dernière racine par le mot *mere*, mer ou lac, étymologie qui répondrait à la fable du monstre marin que nous allons citer. Mais les anciens noms de Mérobaud et de Marobaud me font préférer l'autre version.

(3) *De hujus stirpe* (II, 9).

(4) Sa mère, épouse de Chlodion, aurait été surprise par ce monstre « pareil au Minotaure, » pendant qu'elle se baignait dans la mer (*Epit.* c. 8).

tint à la famille des premiers rois, quoiqu'il ne fût peut-être pas leur descendant direct (1). Les circonstances semblent expliquer son élection : le jeune prince dont Aétius avait favorisé les prétentions au trône était à peine sorti de l'adolescence, et s'il survécut à l'invasion des Huns, son inexpérience devait l'écarter du commandement dans le danger où se trouvait la nation. Quant à son frère, il avait armé contre lui les tribus dominantes en se faisant l'allié d'Attila. La postérité de Chlodion se trouvait donc repoussée par la force des choses, et l'avénement d'une autre branche de la race royale devait en être le résultat.

Ce qu'on sait du règne de Mérovée se borne presque à la défaite des Huns : seulement quelques chroniques écrites beaucoup plus tard l'appellent dans leur langage grossier un roi excessivement utile (*nimis utilem*). Il parvint, en effet, à réunir de nouveau tous les peuples francs, qu'on voit obéir à son fils après lui (2). Plus tard il tourna ses armes contre les Romains, mais sans que nous possédions d'autre témoignage à ce sujet que l'indication des provinces qu'il envahit : ce furent la seconde Belgique, théâtre des dernières conquêtes de Chlodion, et la première Ger-

(1) En voici la preuve. Clovis, petit-fils de Mérovée, était de la même race que les rois de Cologne et de Cambrai, qu'il fit périr avec leurs fils. Si ces princes avaient été issus de Mérovée, leur meurtrier aurait été leur neveu, et Grégoire de Tours n'eût pas manqué de signaler une parenté si proche. C'était donc des premiers chefs de la dynastie qu'ils descendaient, et par conséquent Clovis ne pouvait leur être allié que par suite de la parenté de Mérovée avec les anciens rois.

(2) Grégoire de Tours, de même que Jornandès, raconte qu'Aétius détourna le nouveau roi des Wisigoths de poursuivre Attila, en lui conseillant de s'affermir d'abord dans la possession de son royaume que ses proches pourraient lui disputer. Il ajoute que le roi des Francs se laissa également *égarer* par ce conseil (II, 7). Mérovée s'appliqua donc avant tout à ramener les tribus orientales sous sa domination, et le résultat prouve qu'il y réussit.

manie, située le long du Rhin, au sud de la Moselle (1). Ainsi, d'une part, les Saliens et leurs alliés (2) se répandaient dans l'ouest de la Gaule, de l'autre, les Ripuaires et les Francs orientaux occupaient le revers des Vosges. Ces deux mouvements, distincts quoique simultanés, marquent l'étendue et la puissance du peuple conquérant. Mais le gaulois Avitus, qui venait d'être appelé au commandement militaire de cette partie de l'empire (455), réussit à rétablir la paix par de nouvelles transactions, dont nous ignorons les clauses, et qui rendirent plus intime que jamais l'alliance des Francs avec les Romains, comme le montrent les événements de la période suivante.

A Mérovée, qui mourut vers l'an 456, succéda Childéric (3) son fils, dont les traditions nationales conservèrent un souvenir plus complet. Toutefois ce n'est qu'avec défiance qu'on peut accepter leur récit, mêlé de détails fabuleux. Childéric, disent-elles, s'abandonnant à l'ardeur de ses passions, se rendit odieux aux Francs dont il avait séduit les filles. Il fut détrôné par eux, et craignant d'être mis à mort, il se réfugia dans la Thoringie, c'est-à-dire ici dans le pays des Thuringes, voisins et ennemis des Francs. Ces derniers prirent alors pour roi Égidius, maitre des milices dans la Gaule, qui régna sur eux pendant huit années (4).

---

(1) *Francus Germanum primum Belgamque secundum sternebat* (SIDONIUS, *Paneg. Aviti*, V, 372). La conquête de la Tongrie dut être achevée à cette époque.

(2) L'étendue des conquêtes de Chlodion avait dû attirer dans la Gaule de nouveaux essaims de Francs, qui se mêlèrent aux Saliens, dont il avait triplé le territoire.

(3) Les racines de ce nom paraissent être *child* ou *cild*, enfant, et *ric*, riche. Childéric signifierait donc : riche en enfants. Il ne faut pas le confondre avec Chilpéric, puissant en secours, dont FORTUNATUS nous a laissé une interprétation latine :

Chilperiche potens, si interpres barbarus adsit,
Adjutor fortis. (L. VIII, p. 1).

(4) GRÉGOIRE DE TOURS (II, 11). *Ægidium unanimiter regem adsciscunt.* Tous les autres historiens des Francs répètent les mêmes assertions.

Rien ne serait plus surprenant dans l'histoire des tribus franques que cette élection d'un étranger pour successeur des rois nationaux. Égidius, que les chroniques appellent un Romain, était gaulois et chrétien zélé (1) : il commandait au nom de l'empereur Majorien, dont il refusa ensuite de reconnaître les successeurs, mais sans cesser de combattre pour l'empire. Comment donc eût-il été possible qu'un peuple germanique et encore idolâtre le choisît pour roi? Aussi cette assertion est-elle démentie par tous les témoignages contemporains, qui le nomment comte et maître de la milice, mais jamais roi des Francs. Cependant la tradition qui lui faisait prendre la place de Childéric, n'en est pas moins remarquable. S'il ne fut pas le successeur des rois chevelus, il dut réussir à ranger une partie des Francs parmi ses auxiliaires, puisque son nom resta dans la mémoire des générations suivantes comme celui d'un de leurs souverains. Comme il ne semble avoir fait aucun effort pour leur disputer la possession des provinces qu'ils occupaient, ils reconnurent apparemment cette concession, en acceptant son alliance. C'était le prix naturel de l'abandon qu'il leur faisait de ce vaste territoire : peut-être seulement conserva-t-il d'abord au nom de l'empire une sorte de suzeraineté sur différents chefs qui s'y étaient établis, et qui, n'ayant plus de roi à leur tête, traitaient séparément avec le gouverneur de la Gaule.

Ce rapprochement passager n'alla point sans doute jusqu'à placer les anciens compagnons de Chlodion et de Mérovée sous la domination d'un Romain; mais le contact des deux peuples affaiblissait tous les jours cette séparation profonde qui avait existé entre eux. Il se trouvait déjà sinon dans le pays des Francs, au

(1) Son origine gauloise est attestée par Priscus. Idace dit qu'il plaisait à Dieu par ses bonnes œuvres (*Chron. ann.* 463).

moins dans les cités de la frontière, des familles germaniques gagnées à la civilisation gauloise. Telle était celle d'Arbogaste, comte de Trèves (1), qui descendait suivant une opinion assez probable de l'ancien guerrier de ce nom (2), mais qui avait été élevé dans la foi chrétienne et qui connaissait la langue latine (3). D'un autre côté, nous voyons un fils ou du moins un parent d'Égidius s'entretenir avec les barbares dans leur idiome. « Je suis émerveillé, lui écrit un littérateur gaulois, de la facilité avec laquelle vous avez appris la langue des Germains, vous qui dès votre enfance avez étudié dans nos écoles les arts libéraux et l'éloquence (4). Leurs vieillards vous admirent quand vous leur expliquez (dans leur langage) des lettres (écrites en latin). » Mais ces relations pacifiques ne pouvaient pas être de longue durée; la force était du côté des barbares, et ils devaient reprendre à la première occasion le cours de leurs conquêtes.

Le retour de Childéric fut le signal de nouvelles hostilités. Ce prince avait passé huit ans en Thuringe, lorsqu'un ami fidèle lui fit savoir que la colère des Francs était apaisée et qu'il pouvait revenir. La légende populaire racontait avec des circonstances romanesques le dévouement de cet ami, qu'elle appelait Wiomade.

(1) Ce titre de comte prouve assez qu'il était au service de l'empire, quoique le contraire ait été supposé.

(2) Une lettre que lui adresse Auspicius, évêque de Toul, fait allusion au premier Arbogaste, qu'elle désigne comme l'auteur du nom du comte de Trèves. Cette expression signifie-t-elle qu'il était son aïeul, voilà ce que les passages suivants ne me paraissent pas indiquer.

(3) Sidoine dit, en lui écrivant, que la majesté de la langue latine, qui revivait en lui, était depuis longtemps perdue dans les contrées belgiques et rhénanes. *Sermonis pompa romani, Belgicis olim sive Rhenanis abolita terris, in te resedit.*

(4) Sidonius, *ep.* l. V, 5. Les Germains dont parle cette lettre, étaient des Bourguignons. Le Syagrius à qui elle est adressée et qu'on prend pour le fils d'Égidius, pouvait n'être qu'un des parents de sa femme, qui sortait d'une famille de ce nom.

Au moment de se séparer du roi fugitif, il avait brisé en deux parties une pièce d'or, dont il lui avait remis la moitié en lui disant : « Quand tu recevras celle que je garde et que tu reconnaîtras en la rejoignant à la tienne, tu pourras rentrer sans crainte dans ton pays. » Il travailla ensuite secrètement à lui ramener les esprits, et quand le moment propice parut enfin arrivé, il lui envoya le gage que Childéric reconnut (1). Mais là se borne la partie du récit sur laquelle s'accordent les chroniqueurs. La guerre qui éclata entre les Romains et les Francs, quand ceux-ci eurent reconnu de nouveau pour leur roi le fils de Mérovée, n'est rapportée qu'en termes confus. Il semble qu'Égidius, attaqué par les tribus rhénanes, éprouva une défaite et perdit Trèves (2). Cependant nous voyons bientôt après (463?) Childéric lui-même, devenu son allié, marcher contre les Wisigoths. Ainsi se trouve encore démentie l'opinion d'une sorte de rivalité entre eux pour le commandement des Francs.

Ce fut sur les bords de la Loire que le prince Mérovingien

---

(1) Grégoire de Tours répète cette légende sans nommer Wiomade. Frédégaire y ajoute des détails fabuleux. Le Franc aurait engagé Égidius à lever des impôts sur ses compatriotes, afin de pouvoir entraîner ensuite ces derniers à le renverser. Mais l'idée d'un pareil impôt est aussi peu admissible que l'intervention de l'empereur, qu'il appelle Maurice, et qui aurait autorisé Childéric à rentrer dans la Gaule. Il raconte ensuite que ce roi fut reçu à Bar, et toutes les villes de ce nom se trouvant dans l'intérieur de la Gaule, on reconnaît encore dans cette circonstance la fausseté de son récit.

(2) Grégoire de Tours ne dit rien de la lutte de Childéric contre Égidius. Frédégaire affirme qu'elle fut longue et sanglante; les *Gesta regum* en placent le théâtre à Cologne et à Trèves. Le passage relatif à Cologne offre un caractère fabuleux; mais celui qui se rapporte à Trèves, paraît puisé à une meilleure source et porte le cachet d'un récit fidèle. « *Venerunt Treveris civitatem super fluvium Mosellam, vastantes terras illas, ipsamque urbem succedentes ceperunt.* » Nous avons vu que cette ville obéissait encore aux Romains quelques années auparavant : sa prise à cette époque est donc un fait probable.

conduisit alors ses guerriers, comme l'avait fait son père à l'époque de l'invasion des Huns. Mais il ne s'agissait plus cette fois d'une guerre d'extermination entre des races ennemies; l'appât du butin et peut-être un espoir éloigné de conquêtes, semblent avoir déterminé les Francs à cette expédition, où ils se trouvèrent à côté de bandes saxonnes, dont Égidius avait également appelé le secours. Pendant plusieurs années, Childéric guerroya dans ces parages, tantôt à côté du roi saxon Odoacre et du comte Paul, chef des troupes gauloises, tantôt armé contre eux par des revirements que les écrivains ne nous expliquent pas (1). Odoacre, suivant l'usage germanique, se crut probablement dégagé après la mort d'Égidius de l'alliance qu'il avait contractée avec lui, et ne songea plus qu'à s'établir en conquérant dans le pays où il était entré. Le traité d'union que Childéric finit par conclure avec ce prince, trahit les mêmes projets. Mais leurs espérances furent trompées, et les Wisigoths dont la puissance s'était accrue par l'arrivée de nouvelles tribus de leur race, s'emparèrent des provinces dont ces deux rois leur disputaient la possession. Il semble même qu'une partie des guerriers francs devinrent leurs captifs, ou du moins leurs vassaux (2).

---

(1) Voici l'ordre des faits, tel que le donne Grégoire de Tours. Childéric combat à Orléans, et Odoacre arrive à Angers avec les Saxons (363?). Égidius meurt (364). Odoacre exige des otages des habitants de l'Anjou, et les Goths chassent les Bretons du pays de Dol (au nord de la Bretagne). Le comte Paul et les Francs battent les Goths, et Childéric se rend maître d'Angers où venait d'entrer Odoacre; le comte Paul y périt. Les Saxons font la guerre aux Romains et aux Francs. Odoacre et Childéric s'unissent et battent les Allemands (les Alains).

(2) Tel est le sens d'un passage fameux de Sidoine, qui nous montre autour du roi Euric des Sicambres vaincus forcés de quitter leur coiffure de guerre :

Hic tonso occipiti, senex Sicamber,
Postquam victus es, elicis retrorsum
Cervicem ad veterem novos capillos.

Après cette guerre dont on ne connait pas exactement la durée, Childéric paraît avoir passé le reste de son règne dans la partie de la Belgique qui avait été conquise par son père. Il faisait sa résidence habituelle à Tournai, et le nom de cité royale que nous voyons donné à cette ville au VII[e] siècle, semble être dû à ce souvenir (1). Quelques autres chefs exerçaient autour de lui une royauté partielle, héréditaire comme la sienne : car ils sortaient de la même race, et ils portaient comme lui la longue chevelure, qui n'appartenait qu'aux rejetons de la famille souveraine. De ce nombre étaient probablement Ragnacaire, roi de Cambrai; Sigebert, roi de Cologne; et Cararic, dont nous ne savons point où se trouvait la résidence; car ces trois princes, que nous voyons apparaître un peu plus tard, étaient déjà en possession du commandement à l'avénement de son fils (2). On fixe à l'année 481 l'époque de sa mort. Il fut enseveli à Tournai, suivant les rites payens de sa nation, comme l'a prouvé la découverte de son tombeau, qu'on retrouva dans cette ville en 1653.

Le nombre assez considérable de bijoux d'or et de pierreries que renfermait la sépulture de ce prince (3), n'est pas le seul

---

(1) *Tornacensis quæ quondam regalis extitit civitas*, dit saint Ouen dans la vie de saint Éloi (l. II, c. 1).

(2) Grégoire de Tours, après avoir raconté le retour de Childéric, dit brusquement : « Ceux-là régnant donc ensemble. » Dans le sens direct, ce pluriel ne peut s'entendre que de Childéric et de Wiomade; mais je crois qu'il faut l'appliquer aux chefs qui avaient aussi le titre de rois. Voici le texte : *Francis ipsis rogantibus, in regno suo restitutus est. His ergo regnantibus simul*, etc.

(3) Chifflet en a donné une description détaillée qu'ont reproduite Montfaucon et De Bast. Outre son cheval de guerre qui avait été sacrifié dans cette occasion, on avait peut-être immolé en l'honneur de Childéric une victime humaine, car on a retrouvé deux crânes dans son tombeau. Au nombre des objets en or figuraient un globe, une tête de taureau, et de nombreuses figures d'abeilles. Aucune inscription n'indiquait le nom du mort; mais la bague qui lui servait de cachet, portait les mots : *Signum Childerici regis*.

indice qui nous reste de la richesse que les dépouilles de la Gaule avaient donnée aux guerriers francs. On voyait leurs chefs déployer une véritable magnificence dans le luxe de leur costume et de leurs armes. Nous avons encore la description de l'entrée d'un d'entre eux à Lyon, où il allait chercher sa fiancée (1). On conduisait devant lui son cheval de bataille tout harnaché et d'autres coursiers dont les housses brillaient de pierreries. Lui venait ensuite, à pied, couvert d'or, de pourpre et de soie blanche : costume qui répondait, suivant l'écrivain, à l'éclat de sa chevelure blonde (2), de ses joues vermeilles et de son teint blanc. Les chefs et les guerriers qui l'accompagnaient offraient un aspect terrible, même dans cette occasion pacifique. Leur chaussure était faite de la peau de bêtes fauves (3). Leurs jambes étaient nues jusqu'au-dessus du genou, et couvertes plus haut d'un vêtement étroit d'étoffe rayée. Leurs tuniques (*saga*) vertes et garnies de bords rouges (4) n'avaient que des manches très-courtes, qui laissaient le bras entièrement libre. Un large baudrier garni de fourrures et relevé d'ornements d'orfévrerie (*bullati rhenones*) s'étalait sur leur poitrine, en descendant de l'épaule (5). Ils tenaient à la main des lances, dont la pointe

(1) Sidoine, qui le dépeint (*Epist.* IV, 20), ne dit pas à quelle nation il appartenait; mais son nom de *Sigismer* et ses armes, la hache et l'angon, ne peuvent pas laisser de doute sur son origine franque.

(2) Il semble par la suite de la description, que lui et ses guerriers ne portaient d'autre coiffure que leurs cheveux noués sur le devant de la tête, à la manière des Sicambres, comme le dit ailleurs Sidoine.

(3) La forme en était à peu près celle de nos souliers.

(4) Peut-être étaient-ce les couleurs de leur tribu, comme celles qui distinguent le plaid des clans écossais.

(5) Sidoine semble faire une distinction entre les ceintures fourrées, *rhenones*, et le baudrier, *balteus*; mais je crois que c'est un simple pléonasme, et que les ornements qu'il attache à la ceinture sont ceux du baudrier, qui resta toujours la partie la plus

était faite en forme de fer de flèche (*uncatæ*), et des haches de jet (*missiles*). Leurs boucliers d'acier étincelant étaient garnis au centre de plaques d'or (1).

Ce cortége brillant était celui de Sigismer, que l'auteur latin appelle un jeune chef de sang royal (*regium juvenem*), mais que l'histoire ne nous fait pas connaître. Nous ignorerions de même l'existence des autres princes francs contemporains de Childéric, si nous ne les trouvions pas nommés après lui. Rien ne prouve qu'ils lui fussent subordonnés d'une manière absolue (2), à part le commandement militaire qu'il avait probablement exercé dans les luttes nationales contre Aétius et les Wisigoths. Il semble qu'on pouvait encore appliquer aux Francs de cette époque ce qu'avait dit César des Germains : « En temps de guerre, la nation choisit un chef qui commande avec droit de vie et de mort : en temps de paix, ils ne reconnaissent plus de chefs communs, mais chaque canton a le sien propre » (3).

---

riche du costume militaire. Voici le texte : *Penduli ex humero gladii, balteis supercurrentibus, strinxerant clausa bullatis latera rhenonibus*. J'entends ce passage de la manière suivante : leurs glaives étaient suspendus à l'épaule par des baudriers qui, passés par-dessus la tunique, serraient leurs flancs d'une sorte de ceintures garnies de boules d'or. Grégoire de Tours (II, 42) parle de bracelets et de *baudriers d'or* donnés par Clovis aux leudes de Ragnacaire : il faut probablement expliquer ces derniers mots d'après la description que nous trouvons ici.

(1) Tel est le sens de la phrase latine, écrite assez obscurément : *Clypei quorum lux in orbibus nivea, fulva in umbonibus, ita censum prodebat ut studium.*

(2) Cararic refusa de marcher contre les Romains avec Clovis.

(3) *De Bello Gallico*, l. VI, c. 23.

CHAPITRE IV.

RÈGNE DE CLOVIS.

Conquête de la Gaule romaine jusqu'à la Loire. Guerre contre les Thuringes. Mariage de Clovis avec Clotilde. Conversion du roi franc et d'une partie des Saliens. Ses dernières guerres. Il fait périr les rois inférieurs de sa race. Ménagements qu'il garde envers les Francs. Nature de son pouvoir vis-à-vis des Gaulois. Son royaume partagé entre ses fils après sa mort.

Pendant son exil en Thuringe, Childéric avait eu pour hôte le roi de ce pays : après avoir repris la couronne, il épousa la femme de ce prince, appelée Basine (1), et il en eut un fils qui devint son successeur. Ce prince, nommé Clovis (2), était jeune à la mort de

(1) La légende devient encore ici romanesque et fabuleuse. Elle prête au roi des Thuringes le même nom qu'à son épouse, suivant un usage inconnu aux Germains. Elle suppose ensuite que Childéric abusa de l'hospitalité pour se faire aimer de la reine, et que celle-ci alla plus tard s'offrir elle-même à lui pour épouse avec une sorte d'impudeur. Je ne connais rien qui offre le même cachet dans des récits plus authentiques, et il m'est impossible d'ajouter aucune foi à celui-ci; mais tous les chroniqueurs l'ont adopté. Voici comment le répète Grégoire de Tours. Quand il eut repris la royauté, Basine, abandonnant son mari, vint trouver Childéric. Il lui demanda avec insistance (*sollicitè*) ce qui l'amenait de si loin, et elle répondit à ce qu'on assure : je connais combien vous avez d'habileté (*utilitatem*) et de valeur. Je suis donc venue habiter avec vous, car si j'avais connu, fût-ce au delà des mers, un homme plus habile, je serais allée de même vivre avec lui (Greg. Tur. II, 12).

(2) Le mot de Clovis ou plutôt Chlodwig, en latin *Clodovechus*, se compose de deux racines que nous avons déjà rencontrées dans ceux de Chlodion et de Mérovée : *Hlod* et *Wig*. J'ai suivi l'orthographe reçue pour ne pas défigurer un nom historique.

son père (1), et passa dans l'inaction les premières années de son règne. La paix se trouvait alors rétablie dans la Gaule, les Wisigoths ayant étendu leur domination jusqu'au centre de ce pays, tandis que dans le Nord, Syagrius, fils d'Égidius, gouvernait depuis vingt ans les provinces restées romaines. Les historiens francs l'appellent roi des Romains (nous ignorons quel était son titre véritable), et il résidait à Soissons, où son père était mort. Mais l'autorité qu'il exerçait dans ces contrées n'étant point reconnue par les empereurs, il se trouvait isolé au milieu des peuples barbares et n'avait pu sans doute se soutenir que par les alliances qu'il s'était ménagées avec eux. Clovis prit les armes contre lui en 486, et marcha sur Soissons avec son parent Ragnacaire, roi de Cambrai. Le Gaulois n'attendit point qu'ils vinssent l'assiéger dans sa capitale : rassemblant ses forces, il marcha courageusement à leur rencontre. Mais son armée fut défaite, et se voyant perdu, il abandonna Soissons et les provinces qu'il avait si longtemps gouvernées pour chercher un refuge auprès d'Alaric, roi des Wisigoths. Les contemporains ne nous donnent aucun détail sur les motifs de cette retraite précipitée ni sur ses résultats. Nous voyons seulement Clovis fixer alors sa résidence à Paris (2), tandis que les villes et les garnisons des provinces romaines, acceptant sa domination de préférence à celle des Wisigoths, le reconnaissaient pour leur souverain (3). Syagrius fit sans

---

(1) Il avait quinze ans, suivant le calcul de Grégoire de Tours (II, 43).

(2) C'est ce qui résulte d'un passage de la vie de saint Séverin (n° 3), où il est dit qu'il gouvernait depuis vingt-cinq ans dans la ville de Paris, le sommet de son royaume (*Apicem regni sui Parisiis urbe gubernaret*).

(3) C'est Procope qui nous donne ces détails. « D'autres soldats romains, dit-il, qui étaient chargés de garder l'extrémité des Gaules, ne pouvant retourner dans l'empire et ne voulant pas se donner aux Ariens, se livrèrent aux Francs et aux Armoriques (*De Bello Goth.* I, 341).

doute quelques efforts pour s'opposer à cette défection ou pour ramener à lui les provinces passées aux Francs. Car Clovis exigea qu'il fût remis entre ses mains par le roi auprès duquel il s'était réfugié, et celui-ci crut devoir satisfaire à sa demande (1). Le malheureux captif fut emprisonné et bientôt après mis secrètement à mort par l'ordre du vainqueur impitoyable, auquel son nom portait encore ombrage.

Cinq ans après la victoire de Soissons, Clovis passa le Rhin pour aller attaquer les Thuringes. On voit par la nature même de cette entreprise qu'il régnait sur les tribus orientales des Francs comme sur celles de l'Ouest, et qu'il était bien en réalité le chef de toute la nation, malgré le pouvoir dont jouissaient quelques rois particuliers. Les historiens gardent le silence sur les causes de cette guerre contre le peuple auquel avait appartenu sa mère. Mais il existait d'antiques haines entre les Francs et les Saxons, auxquels les Thuringes semblent avoir été alliés. On en retrouve la trace à la génération suivante, où la lutte recommença. Souvenez-vous, disait alors le fils aîné de Clovis, de la violence avec laquelle les Thuringes vinrent attaquer nos pères. En vain ceux-ci leur offrirent la paix. Ils mirent à mort les otages qu'ils avaient reçus, et se jetant sur notre nation, ils la dépouillèrent de tout ce qu'elle possédait, pendirent les enfants par les pieds, écartelèrent les femmes et firent passer des chariots sur leurs corps (2). Cepen-

---

(1) Suivant Grégoire de Tours, Clovis menaça Alaric de l'attaquer s'il ne livrait pas Syagrius, et le Goth, timide comme ceux de sa nation, remit son hôte enchaîné aux députés des Francs. Mais on ne peut admettre ce récit sans quelque restriction. Les Wisigoths étaient une race vaillante, comme l'avait éprouvé Childéric, et ils n'auraient pas livré Syagrius s'il n'eût donné quelque cause ou du moins quelque prétexte aux réclamations de son ennemi.

(2) Gregorius Tur., III, 7. Il s'agit probablement de l'invasion de l'ancien pays des Chéruks par les Thuringes septentrionaux. En effet, les Chérusks sont le seul des grands

dant, à côté de ces griefs, nous ne voyons point les Thuringes accusés de révolte, et dès-lors on ne peut admettre qu'ils eussent été soumis par Clovis, quoique tous les chroniqueurs l'affirment. Le succès du roi franc se borna donc sans doute à les repousser.

Le mariage de Clovis devait faire époque dans sa vie. Il est raconté en peu de mots par Grégoire de Tours; mais Frédégaire nous en a laissé un récit dont les couleurs, quoique embellies, sont pleines d'intérêt (1). Quatre rois frères s'étaient partagé le royaume des Bourguignons. L'aîné d'entre eux, Gondebaud, fit périr le troisième appelé Chilpéric, et il tenait enfermée sa fille Clotilde. Les ambassadeurs que Clovis envoya en Bourgogne ne purent apercevoir cette princesse, qu'il avait conçu le dessein d'épouser (car, outre son esprit et sa beauté (2), elle avait droit à un riche héritage). Mais un Gaulois, appelé Aurélien, entreprit de pénétrer auprès d'elle sous les habits d'un mendiant, et se rendit à Genève, où elle résidait auprès d'une sœur plus âgée qui avait pris le voile. Ces pieuses femmes accueillirent le pauvre voyageur, et Clotilde lui lava les pieds. Il se fit alors connaître pour l'envoyé du roi chevelu dont il portait sur lui l'anneau. Elle accepta ce gage et en remit un pareil au messager (3). Clovis s'empressa donc de la demander en mariage, et Gondebaud n'osa pas l'irriter

---

peuples francs dont le nom disparaisse de l'histoire et de la géographie dans le cours du V[e] siècle, tandis qu'on trouve les Thuringes établis à leur place sur la rive gauche de l'Elbe.

(1) C'est encore une légende populaire, comme celle de Basine et de Childéric : mais l'idée des vengeances de famille qu'elle fait ressortir, est empruntée aux mœurs nationales, et voilà ce qui m'a paru la rendre digne d'attention (*Hist. Epit.* c. XVIII).

(2) Grégoire de Tours dit que les ambassadeurs l'avaient vue et rapportèrent au roi qu'elle était belle et sage.

(3) Frédégaire ajoute une foule de détails évidemment imaginaires et que je supprime, mais presque avec regret : car on y retrouve encore l'empreinte de l'époque.

par un refus. Mais quand il donna connaissance de cette union à un sage conseiller, en la représentant comme un lien de paix entre lui et les Francs, l'autre lui prédit que ce serait une occasion de guerre, et que Clotilde n'oublierait jamais le massacre de ses proches (1).

En épousant une princesse chrétienne, Clovis ouvrit la voie à sa propre conversion. Quoique payen comme ses prédécesseurs, il avait déjà témoigné une sorte de respect sinon pour le Christianisme, du moins pour un de ses ministres, Remigius ou Rémy, que l'Église compte parmi les saints. Ce prélat, d'un caractère mâle et d'une foi profonde, était archevêque de Reims, et ses qualités personnelles répondaient à son rang. Son église ayant été pillée par les Francs après la défaite de Syagrius, le roi lui fit rendre un grand vase d'argent, qui faisait la partie la plus précieuse du butin (2). Il montra la même déférence pour les croyances de Clotilde, en permettant le baptême des fils qu'elle lui donna (3). Cependant il refusait encore d'abandonner le culte de sa nation, quand un événement, qui fut alors regardé comme miraculeux, l'y décida. Les Allemands, qui occupaient encore la rive droite du Haut-Rhin, avaient fait une incursion sur le territoire des Francs Ripuaires, et Sigebert, roi de Cologne, avait été

---

(1) Le chroniqueur va jusqu'à supposer que la jeune princesse pria elle-même les guerriers qui la conduisaient de ravager les frontières des Bourguignons, et remercia Dieu d'avoir pu voir le commencement de la vengeance de sa famille. Ici la tradition se rapproche des poèmes germaniques.

(2) Grégoire de Tours ne nomme point saint Rémy dans le récit de cette restitution; mais tous les autres témoignages le désignent. Nous reviendrons plus bas sur ce fait caractéristique.

(3) Le premier de ces enfants mourut presque aussitôt, et le second fit une maladie grave, ce que Clovis regarda comme une punition de ses dieux. Mais on ne voit pas qu'il se soit opposé au baptême des autres.

blessé en les combattant près de Tolbiac (1). Clovis marcha aussitôt contre la nation ennemie, et lui livra une grande bataille sur les bords du Rhin. Il y eut un moment où les Francs eurent le dessous et « une terreur profonde vint saisir l'âme du roi chevelu, qui frissonna en pensant que ce jour allait être le dernier de sa vie » (2). Levant alors les yeux vers le ciel, il invoqua le dieu de Clotilde, faisant vœu de l'adorer s'il lui donnait la victoire. Il l'obtint en effet, la face du combat ayant changé tout d'un coup. Le roi des Allemands périt et le massacre de leurs guerriers fut si grand que le reste de la nation demanda la paix (3).

Saint Rémy, averti par Clotilde du vœu de Clovis, le pressa d'exécuter sa promesse; mais le vainqueur craignait encore de blesser ses fiers compagnons d'armes et demanda un délai pour les préparer à sa conversion. Il s'en trouva trois mille prêts à suivre son exemple, et ce nombre ne saurait surprendre quand on considère qu'une partie des Francs vivaient au milieu de popula-

(1) *Sigibertus pugnans contra Alamannos apud Tulbiacense oppidum percussus in geniculo claudicabat* (GREG. TUR., II, 37). C'est ce passage qui a fait croire que la bataille de Clovis contre les Allemands avait eu lieu près de cette ville (aujourd'hui Zulpick). Mais GRÉGOIRE DE TOURS, en racontant cette bataille, ne parle ni de Sigebert ni de Tolbiac, et ne donne aucune indication locale (II, 30). La vie de saint Vast est le seul document où le théâtre de la guerre soit désigné. Il y est dit que les deux armées se rencontrèrent au bord du Rhin (*Acta SS. Belgii*, II, 39). Or Tolbiac est assez loin de ce fleuve, et comme l'a remarqué HENSCHENIUS, la ville de Toul, où Clovis se rendit après sa victoire, se trouve beaucoup plus au midi. Si ce ne sont pas là des preuves très-décisives, elles doivent cependant prévaloir sur une simple conjecture, comme celle qui faisait supposer que le lieu où Clovis avait vaincu était nécessairement le même que celui où Sigebert avait été blessé. J'ai donc considéré les deux combats comme différents.

(2) *Ita vehemens terror Chlodovii animum oppresserat, ut in eâ pugnâ se vivendi finem (facturum?) horrendâ anxietate trutinaret* (*Vita S. Vedasti*, 2).

(3) GRÉGOIRE DE TOURS dit qu'elle se soumit à Clovis. Mais ce fut Théodéric, son fils aîné, qui accomplit plus tard cette conquête.

tions chrétiennes. Déjà même une sœur du roi, appelée Lantechilde, avait quitté le paganisme, mais pour embrasser la secte des Ariens répandue dans le midi de la Gaule. Sans doute, elle n'offrait pas le seul exemple de ce genre, et il semble qu'à Tournai, où vivait alors saint Éleuthère, la conversion d'une partie des Francs avait également précédé celle de Clovis (1). Le baptême de ce prince, de ses deux sœurs et des guerriers qui embrassèrent le christianisme en même temps que lui, eut lieu en 496 (2), et fut suivi de la diffusion rapide de la foi chrétienne parmi les Francs; mais leur conversion, d'abord partielle et imparfaite, ne devait se compléter qu'à la génération suivante.

Les conséquences de ce grand événement auraient été incalculables, si les mœurs des Francs, à cette époque, avaient permis d'espérer une transformation rapide. En baptisant le roi victorieux, saint Rémy avait prononcé ces mots : Baisse la tête, Sicambre désormais sans férocité (*mitis*); adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu adorais. L'évêque ne craignait donc pas de déployer, vis-à-vis de ce redoutable catéchumène, l'autorité sacrée de sa mission. Il la soutint également dans la suite, comme on peut en juger par une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après. « Le bruit général, lui disait-il, m'apprend vos succès militaires, et je ne m'étonne point que vous suiviez les traces de vos aïeux. Mais votre premier soin doit être de conserver la faveur de Dieu.... Prenez de sages conseillers qui mettent en honneur votre nom. Que votre puissance soit pure et sans tache. Honorez les prêtres

---

(1) La vie de saint Éleuthère ne donne pas la date précise de cette conversion; mais elle eut lieu à une époque où les chrétiens étaient encore persécutés, et par conséquent avant le baptême du roi.

(2) Cette date n'est qu'approximative, comme celle de tous les événements de son règne, excepté la bataille de Vouglé.

et consultez-les; soutenez les habitants du pays, secourez les malheureux, protégez la veuve, nourrissez l'orphelin. Que votre palais soit accessible à tous, et que vos trésors soient employés au rachat des captifs » (1). Ainsi le prêtre faisait la leçon au guerrier barbare; mais quoique le christianisme dût triompher à la longue des instincts farouches et des passions brutales de la race victorieuse, ce triomphe ne pouvait s'accomplir qu'après une longue lutte. Le caractère des Francs s'était ressenti d'une manière fatale de leurs habitudes de violence et de déprédation, et de l'altération même des mœurs germaniques chez les peuples de la frontière (2).

La suite du règne de Clovis fut consacrée en partie à des expéditions militaires, qui avaient pour but la conquête des provinces méridionales de la Gaule. Il défit Gondebaud, roi des Bourguignons, mais sans pouvoir le renverser. Plus heureux dans la guerre qu'il déclara aux Wisigoths, il tua de sa main leur roi Alaric à la bataille de Vouglé (507), et il prit possession de ses états, à l'exception de la Provence. Mais ce ne fut pas seulement par la force des armes qu'il entreprit d'étendre son pouvoir. Jaloux de l'autorité que conservaient sur une partie des Francs d'autres princes de sa famille qui portaient comme lui le nom de rois, il s'appliqua sourdement à les détruire et y réussit par une longue suite de violences et d'artifices odieux, dont tous furent victimes. Grégoire de Tours, qui en fait le récit avec une étrange naïveté, nous le montre tantôt poussant le fils de Sigebert au parricide pour l'assassiner à son tour, tantôt gagnant les vassaux de Ragnacaire et le massacrant de sa main. Les calculs de l'ambition étouffaient tout scrupule dans l'âme du barbare, exemple

(1) *Concilia Galliæ*, I, 175.

(2) Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

funeste que devaient répéter plus d'une fois ses descendants. « Il fit ainsi mourir, dit l'historien, beaucoup d'autres rois et ses parents les plus proches, par lesquels il craignait de se voir enlever la couronne » (1).

Toutefois, si Clovis réussit à concentrer entre ses mains le commandement exclusif des diverses tribus franques, il lui eût été impossible de réduire cette race guerrière à la même obéissance que les Gaulois. Quelle que fût la soumission des populations romanes au conquérant victorieux, il n'était pour ses sujets germains qu'un chef au pouvoir limité (2). L'anecdote fameuse du vase de Reims nous donne la mesure de leur indépendance. C'était une partie du butin de l'armée, et le roi n'osa pas l'en distraire. Mais au moment où devait se faire le partage, il dit à ses guerriers réunis à Soissons : Je vous prie, vaillants hommes, de m'accorder ce vase, au dessus de la part qui me reviendra. La plupart y consentirent. Il s'en trouva cependant un qui repoussant le vase d'un coup de sa hache, s'écria : Tu ne prendras rien ici, que ce qui t'écherra par la voie du sort. Clovis dissimula sa

(1) Greg. Tur., II. 42. Le plus puissant de ces princes était Ragnacaire, que ses leudes trahirent à prix d'argent. Il était resté payen et ses guerriers aussi, comme nous l'apprend Flodoard, dans l'histoire de l'église de Reims. *Pars magna Francorum, cum quodam Raganario principe trans Somnam fluvium aliquandiù in infidelitate versata est* (I, 13). Ce roi de Cambrai régnait donc jusqu'à la Somme et ses états paraissent avoir également compris au Nord tout l'ancien *pagus Fanomartensis*, voisin de sa capitale et dont le Hainaut faisait d'abord partie (*Acta SS. B.*, IV, 465). Il s'était cru assez fort pour résister à Clovis, dont il prit d'abord les guerriers pour ses propres soldats, ce qui répond à l'idée que donne Flodoard du grand nombre de Francs établi dans ces contrées.

(2) Nous avons remarqué dans le chapitre II que l'autorité royale paraît déjà très-étendue dans la loi salique. Mais l'histoire du règne de Clovis ne lui donne pas encore le même développement. C'est donc dans les dernières années de ce prince et sous ses successeurs qu'elle s'affermit.

colère, et les autres lui firent le don qu'il avait désiré. Mais l'année suivante, quand il passa la revue de son armée à l'assemblée du mois de mars, suivant le vieil usage national, il dit à celui qui l'avait bravé : Personne ici n'est aussi mal armé que toi : car ni ta pique, ni ton glaive, ni ta hache ne sont en bon état. Il lui arracha ensuite des mains sa francique, et au moment où le guerrier se baissait pour la ramasser, il le frappa de la sienne en lui disant : Voilà comment tu as frappé le vase de Soissons (1). Il avait donc épié, pour satisfaire sa vengeance, l'occasion où il pourrait exercer impunément le droit de vie et de mort qu'avaient toujours possédé parmi les Germains les chefs militaires, et il avait eu soin de couvrir d'un prétexte régulier la punition de son ennemi.

Nous le voyons plus tard user de la même dissimulation pour se justifier vis-à-vis des Francs Ripuaires dont il avait fait assassiner le roi. Il les fit assembler et leur dit :.« Voici ce qui s'est passé. Je me trouvais embarqué sur l'Escaut (2), lorsque Chlodéric, fils de (Sigebert) mon parent, effraya son père en lui disant que je voulais le faire périr. Sigebert s'enfuit dans la forêt buchonienne (3), où des brigands envoyés par son fils le massacrèrent.

---

(1) Greg. Tur., II, 27. L'historien ajoute que les autres Francs en furent très-effrayés.

(2) *Dum ego per Scaldem fluvium navigarem.* Il s'agit ici d'une absence de quelque durée, puisqu'elle lui servit de prétexte pour se dire étranger au complot de Chlodéric. On ne peut la considérer comme un simple voyage, car les détours du fleuve et la lenteur de la navigation auraient fait sans doute préférer la voie de terre. Probablement Clovis avait fait dans ces parages une de ces expéditions maritimes que nous voyons plus tard se renouveler habituellement sous les comtes de Flandre. *Gandenses nullam debent expeditionem nisi navalem... ultra fines Antverpiæ quantum per tres maris retractus poterunt navigare* (Charte de la comtesse Mathilde, c. 3).

(3) Le roi de Cologne abandonnait donc sa ville sur le bruit de l'approche d'une flotte conduite par Clovis, et celui-ci allègue pour sa défense que cette flotte n'est point sortie des eaux de l'Escaut, ce qui revient à dire qu'elle n'était dirigée que contre des tribus saxonnes.

Ce dernier fut tué lui-même pendant qu'il ouvrait le trésor de son père, et j'ignore qui a fait le coup. Ce sont des choses auxquelles je n'ai eu aucune part : car je ne puis pas avoir versé le sang de mes proches, attentat qui fait horreur. Mais puisque ces faits ont eu lieu, je vous donne un conseil que vous accepterez s'il vous convient : c'est de passer à moi pour être sous ma défense. » Ils applaudirent des armes et de la voix, et l'élevèrent sur le bouclier (1).

Les mêmes habitudes germaniques se reproduisent dans la prise d'armes des Francs contre les Wisigoths. Clovis s'adresse à ses guerriers dans les termes suivants : « Je ne puis supporter sans chagrin que ces Ariens possèdent une partie de la Gaule : marchons avec l'aide de Dieu, et après les avoir battus, mettons leur pays en notre pouvoir. » Tous l'approuvèrent (2). Ainsi ce n'était pas au roi, mais aux Francs, que devait appartenir cette nouvelle conquête.

Les bases de la société franque restaient donc en apparence les mêmes qu'autrefois. Mais les populations gauloises qui reconnaissaient l'autorité absolue des rois, comme jadis celle des empereurs, offraient à la nouvelle monarchie un élément de despotisme. Un des derniers actes du règne de Clovis nous le montre acceptant en quelque sorte l'héritage de la domination romaine. En 508, l'empereur Anastase, qui régnait à Constantinople, lui décerna le rang consulaire (probablement le titre de patrice). Le

---

(1) Greg. Tur., II, 40.

(2) *Ibidem*, 37. Nous n'avons point de document qui indique quelle règle les Francs suivirent dans le partage des biens qu'ils s'approprièrent, et je n'ai pas cru devoir traiter ici cette question, parce qu'elle ne concerne pas la Belgique où leur établissement date d'une époque antérieure. On verra cependant (dans le premier chapitre du livre VI) qu'à l'exception des domaines de quelques grandes familles, la part des simples guerriers semble avoir été en général assez médiocre.

prince franc se rendit à cette occasion dans la ville de Tours, où se trouvait l'église la plus célèbre de la Gaule (celle de Saint-Martin). Il se fit revêtir dans ce temple de la tunique de pourpre et couronner du diadème. Puis montant à cheval, il traversa une partie de la ville, jetant de sa propre main des pièces d'or et d'argent au peuple qui l'entourait et qui le saluait des noms de consul et d'Auguste (1) : le chef salien se transformait pour ses sujets gaulois en empereur.

Il mourut quelque temps après (probablement en 511), et quatre fils qu'il laissait se partagèrent son royaume, comme s'il s'agissait de la division d'un bien patrimonial. Ainsi fut brisée tout d'un coup cette unité monarchique, qu'il avait fondée pour un moment par le meurtre des autres princes de sa race. Dans ce partage, tous les pays situés à l'est de la Meuse et de l'Escaut furent assignés à Théodéric, qui était l'aîné, mais dont la mère n'avait été qu'une concubine. Chlotaire, le plus jeune, reçut le pays de Soissons et les provinces voisines dont le Tournaisis faisait partie, et auquel se trouvaient probablement annexés le pays des Ménapiens et les cantons maritimes situés à l'ouest de l'Escaut.

A quel titre ces contrées, depuis longtemps affranchies de la domination romaine se trouvèrent-elles comprises dans la monarchie franque? Ici les témoignages positifs nous manquent complétement. En effet, l'histoire de Clovis et de ses premiers successeurs ne fait aucune mention ni d'Armoriques, ni d'autres peuples du littoral. La Bretagne française, restée quelque temps indépendante sous le nom de pays des Bretons (2), paraît avoir été sou-

---

(1) Greg. Tur., II, c. 38.

(2) Ce nom et celui de Bretagne paraissent provenir de l'établissement dans ce pays d'une colonie de Bretons, quelque temps après l'invasion des Vandales. Ces Bretons, qu'il ne faut pas confondre avec les anciens Armoriques, occupaient seulement la péninsule armoricaine, que la Vilaine séparait du reste de la Gaule. Le pays de Nantes et celui de Rennes ne leur appartenaient point.

mise par Childebert, un des fils du conquérant (1). Ce n'est que vers l'an 577 que nous voyons le pays de Térouenne, où dominait encore le paganisme, désigné comme une partie des états de Chilpéric, roi de Soissons (2). Le Mempisque et la Flandre sont nommés pour la première fois sous le règne de Dagobert Ier (628 à 638), et dépendaient de ce monarque; mais cette dépendance paraît avoir été bien faible, car saint Amand et saint Éloi, qui portèrent alors le christianisme dans ces contrées, ne semblent y avoir trouvé aucun représentant de l'autorité royale qui pût les soutenir dans leur mission (3). Tournai était le dernier point où ils eussent rencontré un gouverneur franc : au delà les habitants du pays étaient comme abandonnés à eux-mêmes, et ils avaient toujours repoussé les prêtres qui avaient essayé de pénétrer parmi eux. On n'aperçoit donc point là de traces de l'organisation d'un gouvernement imposé par la conquête, et quoiqu'il y eût réunion de la contrée au royaume des Francs, il n'y avait pas soumission des indigènes à une autre race. Tel est, en effet, le résultat qu'avait dû amener l'ancienne alliance de ces peuples avec les Saliens : ils étaient restés unis avec eux, mais non assujettis, et leur incorporation dans la monarchie nouvelle n'était pour ainsi dire que le prolongement de cette vieille union.

(1) *Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum regis Clodovechi fuerunt* (Greg. Tur., IV, 4).

(2) Greg. Tur., V, 19.

(3) On trouvera le récit de cette mission dans le chapitre II du livre VI.

CHAPITRE V.

ALTÉRATION DES MOEURS CHEZ LES FRANCS.

Effets funestes de la conquête de la Gaule sur le caractère des conquérants. Habitudes de perfidie. Désordre des mœurs. L'élément chrétien devenu nécessaire à la réorganisation sociale des Francs et des Belges.

Dans les récits de guerre qui remplissent presque seuls l'histoire de la race franque jusqu'à l'époque de sa domination sur la Gaule, nous avons perdu de vue le côté principal de l'existence des sociétés germaniques, leur développement moral. C'est après les conquêtes de Clovis que nous pouvons suivre les vainqueurs dans leur vie intime, où tout est plein de violence, d'orages, de symptômes de désordre et de décadence. Mais avant de fixer nos regards sur ce tableau, rappelons-nous le point de départ de cette race belliqueuse et l'état social où nous avons trouvé les Germains des premiers temps.

Un élément religieux avait dominé dans l'organisation primitive des nations orientales, et nous avons vu que l'Asie avait donné aux peuples blonds leurs anciennes institutions comme leurs anciennes croyances. Mais quand ces croyances relativement pures et fortes, dont la trace subsistait encore du temps de César, eurent fait place à la mythologie grossière, qui resta seule debout dans les âges suivants, le principe moral des sociétés du Nord n'eut plus d'autre base que la loi de l'honneur; et cette loi, dont nous avons reconnu le caractère admirable, survécut aux

dogmes effacés. Cependant la part de la force, dans la vie du Germain, était à peine balancée par les sentiments de droiture et de générosité qui étaient entrés dans son cœur. Nous le voyons rester vertueux aussi longtemps qu'il est fidèle aux vieilles habitudes de son existence simple, au système d'égalité qui restreint ses devoirs et son ambition, à la pureté de mœurs que lui impose l'opinion nationale. Mais le temps devait altérer ou du moins affaiblir ces conditions d'ordre établies d'abord sous l'empire du culte qu'il avait oublié. C'eût été un phénomène sans exemple dans l'histoire de l'humanité que la persistance complète des idées morales d'un peuple qui en avait perdu la source.

Nous ne devons donc pas nous attendre à retrouver dans les Francs victorieux, ce peuple fier et pur dont Tacite avait admiré la vertu. Lui-même d'ailleurs remarquait déjà qu'il y avait des vices auxquels se laissaient aller les Germains depuis qu'ils étaient en contact avec le monde méridional (1). Mais on est effrayé du tableau que tracent les historiens des Francs de leur férocité, de leur perfidie et de leur corruption. Nous en reproduirons ici quelques traits caractéristiques.

Pour dépouiller les rois de Cologne et de Cambrai, Clovis n'avait pas hésité à les faire périr, malgré leur parenté avec lui : ses fils donnèrent des exemples plus odieux encore. L'aîné, Théodebert, ayant fait venir à son aide contre les Thuringes son frère Chlotaire, essaya de l'assassiner (2). Chlotaire, à son tour, massacra lui-même l'aîné des enfants qu'avait laissés son frère Chlodo-

---

(1) Donnez-leur à boire autant qu'ils le désirent et vous viendrez à bout d'eux par leurs vices plus facilement que par les armes (*Germ.*, c. 23).

(2) Il fit tendre un tapis dans sa maison et cacha des guerriers derrière : mais Chlotaire en eut connaissance, car le tapis était trop court et laissait voir leurs pieds (GREG. TUR., III, 7).

mir (1). Plus tard ayant eu à combattre son propre fils Chramne, qui s'était révolté contre lui, il le fit brûler vif avec sa femme et ses filles (2).

La mauvaise foi dont les Francs étaient accusés par les auteurs romains, éclate partout dans le récit de leurs guerres intestines. Théodéric, fils de Théodebert, ne pouvant se rendre maître de Vitry, où s'était réfugié le rebelle Mundéric, donna l'ordre à un de ses leudes, appelé Arégisile, de l'attirer dans un piége par un faux serment (3). Le traître se rendit auprès de Mundéric, et lui jura, les deux mains sur l'autel, qu'il pouvait sortir sans danger : mais il avait aposté des meurtriers sur la route. Il fut toutefois victime de sa perfidie et reçut un coup mortel de celui qu'il avait trompé. Chilpéric, fils de Clotaire, ayant montré de la froideur à son épouse Galsuinthe, cette princesse demanda à retourner en Espagne où elle était née et d'où elle avait apporté un grand trésor. Pour éviter la restitution de ces richesses, il l'apaisa par de douces paroles et la fit ensuite assassiner (4). D'autres exemples de trahison sont entourés de détails qui peignent en même temps le génie avide et superstitienx des générations suivantes. En 585, le roi Guntran charge un Franc, du nom de Claude (probablement

(1) Voyant que la reine Chlotilde chérissait uniquement les deux fils de Chlodomir, Sigebert et Chlotaire lui envoyèrent un messager portant des ciseaux et une épée. « Reine, lui dit cet homme, mes maîtres vous demandent, si vous voulez qu'on coupe les cheveux à ces enfants (pour les consacrer à la vie cléricale) ou qu'on les mette à mort. » Chlotilde, dans l'égarement de sa douleur, s'écria : « S'ils ne doivent pas régner, j'aime mieux les voir morts que tondus. » Le messager appela alors les deux rois, et Chlotaire plongea le couteau dans le flanc de ses deux neveux (III, 18). J'omets quelques détails horribles de ce récit.

(2) *Jussit eum cum uxore et filiabus igne consumi* (III, 14).

(3) *Vade et redde ei sacramentum ut securius egrediatur : cum autem egressus fuerit, interfice eum* (III, 14).

(4) IV, 18.

Chlod), d'attirer hors de la basilique de Saint-Martin à Tours un fugitif, appelé Éberulf. Claude se rend d'abord auprès de la reine Frédégonde pour en obtenir quelque présent : car Éberulf était de ses ennemis. Richement payé par elle, il entreprend le crime, malgré les présages qu'il avait consultés à la manière de sa nation et qui lui avaient annoncé un mauvais succès. Il entre dans la basilique, s'approche du réfugié et lui jure par tout ce qu'il y a de sacré et par la puissance du saint qui préside à cet asile, qu'il veut le soutenir auprès du roi. Éberulf l'accueille en ami et lui fait servir quelque temps après un repas dans le logement qu'il occupait en dehors de l'église. Le traître demande différentes sortes de vins, pour éloigner l'un après l'autre les esclaves, et seul avec sa victime il étend les bras du côté du sanctuaire, en s'écriant : Fais, ô saint Martin, que je puisse retourner dans ma famille! car il craignait la punition immédiate du sacrilége qu'il allait commettre. Il frappa ensuite Éberulf, et fut tué lui-même par ses gens (1).

On s'attendrait du moins à retrouver chez les conquérants de la Gaule les habitudes de chasteté qui caractérisaient leurs ancêtres, car le respect de la femme est encore exprimé dans la loi salique (2). Mais les rois Mérovingiens offrirent constamment l'exemple public du concubinage et de la polygamie. Le désordre était sans doute moins général à cet égard parmi les simples guerriers : cependant un décret de Childebert (595) représente le rapt comme un crime devenu fréquent, et les capitulaires du VIII[e] siècle qui s'attachent à réprimer les unions illicites, supposent un état de mœurs déplorable (3).

---

(1) VII, 29.

(2) Prendre la main ou seulement le doigt d'une femme libre, est un délit : lui saisir le bras ou lui toucher la gorge, entraînent des châtiments assez graves.

(3) *Si aliquis cum filiastrâ suâ manet. — Si filius cum novercâ patris sui dormie-*

Il serait injuste d'attribuer seulement à la perversité du peuple vainqueur, ce débordement des mauvais instincts et des passions brutales; l'épreuve des conquêtes semble avoir toujours été funeste à la moralité des nations guerrières qu'enivre la possession du pouvoir et de la richesse. Toutefois, quand on compare aux Francs une autre branche de la race germanique qui avait également recueilli les dépouilles de l'empire romain, celle des Goths, on ne peut méconnaître chez ces derniers un caractère plus pur et plus élevé, dont la noblesse ne s'altéra que lentement après leur triomphe. L'héroïsme et la générosité de leurs grands princes fait contraste avec la violence farouche des Mérovingiens, et leur histoire n'offre pas l'empreinte de la même dégradation nationale. Cette différence paraît tenir à l'organisation plus complète qu'avaient longtemps conservée les peuples gothiques. A côté d'une noblesse antique et puissante, ils possédaient encore dans les premiers siècles de notre ère une classe sacerdotale, entourée de respect et dépositaire des vieilles lois sacrées (1). Ainsi s'explique leur fidélité aux vertus caractéristiques des nations germaines : la société primitive s'était moins altérée là que chez les tribus de l'Ouest, et l'enseignement religieux des idées morales n'y avait jamais entièrement perdu sa force.

Le christianisme, en ramenant la race franque sous l'empire de cet enseignement et de lois plus saintes que celles qu'elle avait oubliées, devait-il la tirer de l'état funeste où l'avaient jetée le triomphe de la force et la désorganisation sociale; telle était la

---

rit. — Qui dormierit cum duabus sororibus. — Si quis cum uxore fratris sui dormierit. — Si quis sponsam filii sui oppresserit. — Si quis cum matre et filiâ fornicatus est.

(1) Jornandès, l'historien des Goths, parle encore de ces lois sous le nom de *Bellagines.* On admet assez généralement aujourd'hui que les Gètes de Décébale, dont les anciens ont signalé l'organisation religieuse, étaient des Goths.

question à laquelle s'attachait l'avenir de la Gaule conquise. La religion avait à réparer un mal immense et profond, en renouvelant dans l'âme de ces conquérants barbares le sentiment affaibli du bien. Elle leur présentait l'image du devoir sous des formes plus strictes et qu'ils avaient toujours ignorées; son triomphe ne pouvait donc s'accomplir qu'à l'aide du temps. Mais quoique les lois même des rois mérovingiens attestent avec quelle lenteur la législation chrétienne étendit son empire sur la race conquérante, chaque nouvelle génération vit les efforts des princes et des évêques dirigés dans le sens d'une réforme morale, qui consacrait peu à peu les principes généraux de la société religieuse. Ce furent ces principes, que Charlemagne acheva enfin de consolider, qui limitèrent le règne de la violence dans le monde franc et firent sortir du sein de la barbarie l'ordre de choses mixte, mais puissant, que développa le moyen-âge.

Si cette œuvre de renouvellement était nécessaire à la stabilité de la puissance franque, le besoin s'en faisait également sentir aux peuples de la Belgique teutonne. En effet, quoique les progrès matériels de leur civilisation pendant la période romaine les eussent préparés à la conquête de la richesse par le travail, ces progrès n'avaient point effacé de leurs mœurs la violence des races guerrières, que leur conversion même n'adoucit plus tard que par degrés. Ils n'avaient pas subi, comme les Francs, l'ivresse de la conquête et de la domination, et aucun document historique ne leur impute les mêmes vices (1) : cependant les habitudes d'indépendance personnelle que comportaient leurs

---

(1) Il y a toutefois un exemple de perfidie attribué aux habitants du pays de Térouenne : ils feignirent de se donner à Mérovée, fils de Chilpéric, et quand il se fut rendu parmi eux, ils le firent prisonnier pour le livrer à son père (Grég. Tur., V, 19).

institutions, et qu'ils gardèrent encore longtemps après, demandaient un frein plus puissant que celui que pouvaient imposer à des populations armées un culte grossier et des superstitions confuses. Nous les voyons dépeints dans quelques récits de l'âge suivant comme tombés dans tous les désordres (1), et sans accueillir aveuglément ces accusations qui semblent exagérées, il faut reconnaître que l'imperfection de leur état social appelait aussi une transformation profonde.

Ainsi la victoire de Clovis et l'établissement de la monarchie franque sur les ruines du pouvoir romain n'avaient été, pour ainsi dire, que la première phase de la réorganisation qu'attendait le monde gallo-germanique. S'il n'entre point dans notre tâche de poursuivre au delà de cette époque l'histoire des descendants de Mérovée, il nous reste du moins à continuer celle des populations belges.

(1) La vie de saint Liévin, écrite au commencement du XI[e] siècle, accuse les anciens Brabançons d'avoir été adonnés à l'adultère, au vol, au parjure et à l'homicide (*Acta SS. Belgii*, III, 106). Quoique l'autorité de ce témoignage soit médiocre, l'auteur semble avoir suivi des traditions antiques.

LIVRE VI.

LA BELGIQUE SOUS LES PREMIERS ROIS FRANCS.

CHAPITRE I.

DIVISION DU PAYS A L'ÉPOQUE FRANQUE.

Territoire conservé par les tribus des Ripuaires et des Attuaires. Nouvelle division des provinces situées entre la Meuse et l'Escaut. Masgau, Hasbanie, Brabant, Hainaut, et contrées voisines. Mélange confus des diverses populations et dispersion des Saliens. Leur nouvelle condition. Maintien des divisions anciennes à l'ouest de l'Escaut. Zélandais et Flamands. Étaient-ce des populations indigènes ou saxonnes? Examen et réfutation de cette dernière opinion. Anvers. Les Frisons du Brabant septentrional. Unité de race des peuples du littoral. Conséquences générales de l'état du pays.

Si nous essayons de reconnaître quels changements amena en Belgique la domination des Francs, nous avons d'abord à examiner les nouvelles divisions géographiques qui s'établirent vers ce temps et qui restèrent en usage pendant l'époque suivante. Ici toutefois nous ne saurions établir d'une manière précise la date des changements dont nous apercevons la trace. Ils remontent peut-être à des siècles différents, mais le silence de l'histoire ne nous permet que d'en saisir l'ensemble.

Sur les bords du Rhin, plusieurs des tribus franques conservaient à peu près leur ancienne position. Ainsi la contrée qui

s'étend du Rhin jusqu'à la Roer portait encore la dénomination de Ripuarie : au nord-est de ce pays, et sur la rive gauche du fleuve, se trouvait celui des Attuaires (1). Sur la rive droite, la *Hassia*, aujourd'hui la Hesse, était occupée par les Cattes; son nom provenait, suivant une opinion maintenant incontestée, de celui de ce peuple (2). Chaque région était ainsi désignée d'après la nation qui l'habitait.

Mais il n'en était pas de même dans la partie de l'ancienne Belgique située entre la Roer, le Démer, le Rupel et l'Escaut.

Là nous n'apercevons plus guère que des dénominations territoriales sans rapport avec le nom des peuples. C'est d'abord le *Masgau* ou pays de la Meuse, qui renferme Maestricht, Ruremonde, Aix-la-Chapelle et Limbourg. Viennent ensuite la Hasbanie (3), qui renferme Tongres et les régions voisines jusqu'en

---

(1) *Dani.... pagum Attoarios devastantes* (*Gesta R. Franc.*, c. XIX). Leur pays répondait au duché de Clèves et s'étendait jusqu'au Wahal.

(2) Nous retrouvons aussi à l'est du Rhin le pays des Chamaves, *Hamalant*, au sud de l'Yssel, et celui des Bructères, *Boroctra*, au nord de la Lippe et vers les sources de l'Ems. Mais le second était occupé par les Saxons, qui avaient également envahi la partie orientale de l'autre.

(3) La Hasbanie, dont le nom reste inexpliqué, formait au IX[e] siècle quatre comtés, comme on le voit par l'acte de partage du royaume de Lothaire. Wastelain croit que c'étaient ceux de Louvain, de Moilla, de Brugeron et de Nastenaco. Mais le comté de Moilla, qu'il place sur les bords de la Gète, était au contraire dans la Hattuarie, et la terre d'Hélissem, qu'il prend pour le village de ce nom, est celui d'Elsem, près de Wassemberg. Les comtés de Brugeron et Nastenaco, situés l'un dans le voisinage de Tirlemont, l'autre dans celui de Gembloux et de Jodoigne, ne sont cités que dans deux chartes du X[e] siècle. Celui de Louvain est le seul dont l'importance se soit conservée dans les âges suivants. Cette ville se trouvait, comme nous l'avons dit, dans l'ancienne Tongrie, quoique le dialecte des riverains de la Dyle soit le même que celui du Brabant nervien. On ne peut s'expliquer cette anomalie que par le système qu'avaient adopté les Romains d'affranchir les populations vassales. Les *Levaci* de César avaient été détachés de la Nervie, comme les Cortoriaks et les autres peuples vassaux que nous trouvons plus tard dans l'évêché de Tournai.

deçà de Louvain; le pays de Liége appelé *Liuva* (1), et qui semble n'avoir été d'abord qu'un district du Masgau; le pays de Lomme, qui devint plus tard celui de Namur (2). Ainsi toute l'ancienne Tongrie a reçu de nouveaux noms, à l'exception seulement de la contrée montagneuse, située au midi de la Meuse et à l'ouest de l'Ourthe, qui conserva celui de *Condrust* ou Condros, où l'on reconnait la trace des anciens Condruses (3). C'est là l'unique reste de l'état de choses antérieur, complétement effacé dans le nord et dans l'est de la contrée. La transformation de la Nervie n'est pas moins frappante. L'espace compris entre la vallée de la Senne et l'Escaut, porte le nom de Brabant, qui parait signifier terre de labour (4); la contrée adjacente, des deux côtés

---

(1) Ce que les biographes des premiers évêques de Liége rapportent des commencements obscurs de cette ville, porte à croire que le *Pagus Liuva* ne fut détaché qu'assez tard des contrées voisines. Mais tout document nous manque à ce sujet.

(2) On ne sait pas d'où vient le nom de ce pays, qui correspondait à peu près au comté de Namur. Il existe une rivière appelée Lhomme, mais elle se trouve hors de ses limites.

(3) Le Condros dépassait un peu, vers le sud-est, les bords de l'Ourthe. Il renfermait aussi la Famenne, *Falemannia*, dont on a rattaché le nom à celui des Pémanes de César. Cette dernière assimilation est assez peu certaine : cependant je ne l'ai point rejetée, parce que l'auteur romain a pu écrire inexactement le nom d'une tribu obscure.

(4) *Bracbantum* peut également signifier terre en friche et terre de labour (de *braeck*, stérile, ou de *braecken*, labourer). Mais quand on remarque le contraste qu'offrait ce beau pays avec les provinces du nord-est, on ne peut pas douter que le dernier sens ne soit le véritable. Le biographe de saint Liévin, qui vivait à Gand vers la fin du X[e] siècle, décrit ainsi la Flandre brabançonne : contrée riante et délicieuse, que la bonté de Dieu a fécondée, et où abondent le lait, le miel, les grains, les fruits et toute espèce de biens (*Act. SS. Belgii*, III, 106).

Le *Pagus Bracbantensis* s'étendait jusqu'au midi de Condé. Il était divisé au IX[e] siècle en quatre comtés, aussi peu connus que ceux de la Hasbanie. Ses anciens doyennés, sous l'évêché de Cambrai, étaient ceux de Tournai (à l'est de l'Escaut), de Chièvres, de Halle et de Grammont. Le premier et second se trouvent aujourd'hui dans le Hainaut, le dernier dans la Flandre.

de la Sambre, celui de Hainaut, emprunté probablement à la petite rivière appelée Haine (1). Quelques dénominations latines se conservent seulement à l'extrémité méridionale de cette province : ce sont celles du pays de Famars (*Pagus Fanomartensis*) (2) et du pays de Cambrai.

Ce n'était donc qu'au sud de la Meuse et de la Sambre que les Francs avaient laissé en partie subsister les délimitations romaines dans les régions habitées par les Nerviens et par les Tongres. Le reste de ces deux pays avait reçu des conquérants une division entièrement nouvelle, et où rien ne rappelait la présence des anciennes populations (3). Ils n'avaient pas même tenu compte, dans

(1) Il paraît par quelques témoignages, dont le principal est celui de la chronique de Lobbes, qu'au moins une partie du Hainaut était autrefois comprise dans le *Pagus Fanomartensis*. D'un autre côté, nous venons de voir que le doyenné de Chièvres était en Brabant. Le *Pagus Hainous* n'était donc probablement qu'un district. Mais la forteresse de Mons, *Castrilocus*, acquit de l'importance sous les Carlovingiens et fut la résidence sinon de Régnier au long cou, au moins d'une partie de ses descendants, issus par les femmes de la maison impériale. De là, je pense, l'accroissement que prit le Hainaut.

(2) Il comprenait principalement Valenciennes et la contrée située à l'est de cette ville.

(3) La seule contrée dans cette partie de la Belgique, dont le nom fût emprunté à celui de ses habitants, était le pays des Mansuaires, situé sur les confins de la Hasbanie et de la Toxandrie, entre le Démer et la Nèthe, au nord de Diest. Mais le mot de Mansuaires équivalait, comme nous l'avons déjà vu, à celui de *laet* ou *lite*, et désignait des tributaires (il vient de *mansus*, part de terre habitée, mais il ne s'applique qu'à celui qui occupe cette part à charge de redevances et non comme propriétaire). Ce n'est donc pas à une population distincte, mais à un régime particulier que ce district devait sa dénomination. J'ai dit plus haut qu'il répondait au canton où Ammien Marcellin place l'établissement principal des Saliens, et qu'on pouvait en induire qu'il était resté au pouvoir de la maison royale : en effet, l'état de tributaires assigné à ses habitants suppose que la propriété du sol était d'abord dans une seule main, qui ne pouvait être celle d'un simple leude, puisqu'il s'agissait de tout un comté. Cependant il n'existe plus de traces historiques de cet ancien ordre de choses, les derniers Mérovingiens ayant sans doute aliéné ce domaine primitif, comme la plupart des autres biens de la couronne.

le partage de ces contrées, de la différence de langage des habitants, car le sud de la Hasbanie et du Brabant renfermait des districts de langue romane. On dirait que la violence d'une première conquête avait seule présidé à l'occupation du territoire. C'est là un fait d'autant plus remarquable qu'il ne se répète point ailleurs : car non seulement les provinces situées sur la rive gauche de l'Escaut gardaient en général leurs vieux noms, mais encore la Toxandrie elle-même conserva le sien (1), modifié seulement par la prononciation plus ouverte de la première syllabe, *Taxandria.*

D'un autre côté, il est certain que la race indigène ne fut ni détruite, ni absorbée parmi les vainqueurs, aussi bien dans le pays des Tongres que dans celui des Nerviens. La partie wallonne de ces deux provinces ne changea point d'idiome, ce qui prouve jusqu'à l'évidence que la population n'en fut point renouvelée : la partie flamande ou plutôt thioise garda aussi ses dialectes anciens, dont aucun n'a le caractère de celui des Francs. Quelle que soit donc l'opinion qu'on puisse se former de la domination des Saliens dans ces contrées, ils ne s'y maintinrent pas en assez grand nombre pour que nous y reconnaissions aujourd'hui leur postérité. Ce phénomène si remarquable s'explique par l'étendue des possessions qu'ils acquirent dans la Gaule après leur triomphe sur les Romains. La nation victorieuse se dispersa dans les provinces soumises. S'il en resta une partie dans la Hesbaye, comme on ne peut guère en douter d'après le grand rôle que jouait la

(1) Ce n'est qu'au XI[e] siècle que le nom de Campine paraît avoir remplacé celui de la Taxandrie. Cette dernière contrée était bornée au nord par le pays de Strien, qui renfermait les cantons de Bréda, de Berg-op-Zoom et de Gertrudenberg. A l'ouest se trouvait le pays de Rien, qui forma plus tard le marquisat d'Anvers. On ne sait d'où viennent les noms de Strien et Rien, qui semblent être les débris d'une même dénomination antique.

Tongrie dans les traditions nationales, et sans doute aussi dans le Brabant (1); nous la voyons répandue de même dans les contrées soumises par Chlodion et par Chlovis, le Hainaut, le Tournaisis, le pays de Cambrai et de Soissons (2). Quand on ajoute à ces régions, où les Francs formèrent des groupes assez considérables, celles qui situées plus loin reçurent des essaims plus faibles, on ne s'étonnera pas de ne plus retrouver les Saliens réunis en corps de tribu ou de nation. Ils ne composaient plus qu'une sorte de caste militaire, distribuée inégalement à la surface de presque toute la Gaule.

Cette caste, dont une partie devint plus tard seigneuriale, se divisait en deux classes; les leudes ou fidèles, vassaux des rois, étaient possesseurs des grandes terres et répondaient aux nobles des autres peuples germaniques (on a déjà vu que la noblesse n'existait plus comme race privilégiée parmi les Francs); mais les simples guerriers n'avaient reçu dans le principe que des parts médiocres. Malgré la confusion qui règne à ce sujet dans

---

(1) Excepté saint Bavon, originaire de la Hesbaye et possesseur de grands domaines sur la lisière du Brabant (dans le pays d'Overschelde, au nord de l'Escaut), nous n'apercevons aucun leude de race franque dans cette partie de la Belgique. J'attribue cette absence de grandes familles à la médiocrité des parts de terre qu'avaient reçues les Francs dans les premières provinces conquises (j'y reviendrai plus loin). L'auteur de la vie de saint Liévin, décrit les Brabançons comme une race vaillante et honorable (*personali corporum formâ micantes, cultu vestimentorum compositos, loquelâ et morum gravitate honestos, egregios prœliatores et regali militiæ idoneos*), et un autre hagiographe, un peu plus récent, les appelle *francigenæ*, en bornant toutefois cette dénomination à ceux de langue teutonne (*Acta SS. Februarii*, III). A ces indices répond la célébrité des milices qui sortaient alors de ce pays et qui appartenaient à la classe populaire.

(2) Les leudes de Ragnacaire, dont Grégoire de Tours parle comme de chefs puissants et jaloux, habitaient en partie le Hainaut, comme nous l'avons déjà remarqué. Ceux du pays de Soissons apparaissent également dans ses récits. Nous parlerons plus loin de ceux de Tournai.

les documents des époques suivantes, on voit encore assez clairement que la division primitive du sol conquis avait eu pour base le *mansus* ou habitation (1), qui en Belgique représentait d'ordinaire douze bonniers, ou un peu moins que douze hectares (2). Les vols de foin, de blé, de bétail dont parle la loi salique jusque dans ses articles les plus récents (3), se rapportent évidemment à un état de choses où la médiocrité des possessions était la règle générale. Ces vols étaient encore fréquents parmi les Francs eux-mêmes après la conquête de la Gaule, comme nous l'apprend un décret de Childebert III, rendu en 595 (4). Parmi les mesures prises pour les réprimer, se trouve un système de police rurale qui établit la division du pays en cantons ou en centaines, à la manière germanique, et qui oblige chaque habitant à concourir à la recherche du bétail enlevé (5). La masse des populations

---

(1) Ce terme latin parait répondre au mot flamand et allemand *hof*, qui exprime aujourd'hui une ferme et qui se prend aussi pour la cour d'un prince. Les étymologistes n'ont pu en retrouver l'origine. Ce sont les Francs qui paraissent avoir introduit le *mansus* en Allemagne, où son étendue varie. Dans nos provinces, elle parait avoir été assez fixe.

(2) C'est ainsi que dans un capitulaire de l'an 807, Charlemagne règle l'obligation du service militaire d'après la possession des manses, en admettant toutefois un système différent chez les Frisons, où la terre se trouvait autrement partagée. Il reconnait chez ce dernier peuple l'ordre que nous remarquons plus tard en Flandre et dans la Morinie, et qui consistait dans l'obligation du service militaire à cheval pour une classe de propriétaires ruraux, appelés cavaliers, tandis que la masse de la population mâle combattait à pied.

(3) Il y est aussi question de vols de raisin et de vin.

(4) Ce décret, qui appartient à l'époque de transition entre les coutumes primitives des Francs et le nouvel état social qui se produisit après la conquête, renferme ces mots remarquables : « Si le voleur est un Franc, il doit être conduit au roi ; si c'est une personne de moindre condition, il sera pendu sur-le-champ. » C'est à Cologne, c'est-à-dire dans le pays des Ripuaires, que cette loi avait été portée.

(5) Si quelqu'un appelé pour suivre les traces (des animaux dérobés) ou pour donner

franques, car c'est à elles surtout que ces lois se rapportent (1), n'était donc pas au-dessus de la condition moyenne; mais en revanche elle restait assez nombreuse dans les régions qu'elle avait envahies les premières, pour s'y considérer comme la maîtresse du sol. On la voit même désignée à Soissons et à Tournai comme formant le peuple des campagnes (2), et quoique cette expression ne puisse pas être prise à la lettre, puisque dans les deux pays la langue romane resta dominante, elle prouve combien avait été général le débordement des Saliens jusque dans cette partie de l'ancienne Belgique. A plus forte raison les contrées situées entre la Meuse et l'Escaut, dont la conquête, sinon totale, du moins partielle, avait été la plus ancienne, avaient-elles dû être d'abord comme inondées par l'émigration franque, qui s'affaiblit un peu dans la suite en s'étendant davantage. De là, sans doute, les délimitations nouvelles que nous avons remarquées là.

On n'aperçoit aucun indice du même changement de l'organisation territoriale à l'ouest de l'Escaut. Là nous retrouvons conservées presque partout les vieilles divisions romaines, fondées

la chasse au voleur, ne répond pas à cet appel, il paiera cinq sous (*Decr. I Chlot.*, c. 16). L'organisation des centaines, indiquée dans la loi salique par le nom de centenier, était déjà tombée en désuétude au temps de ce décret, qui en ordonne le rétablissement (595). Mais elle ne put pas se maintenir, au milieu du mélange de populations qu'offrait la Gaule. Elle se développa au contraire fort régulièrement dans la Grande-Bretagne où la race saxonne, moins disséminée, garda ses institutions et fit prévaloir sa langue.

(1) Elles étaient décrétées dans ses assemblées nationales, et le préambule porte ordinairement ces mots : Étant tous réunis dans tel ou tel lieu, à l'assemblée du mois de mars, nous avons décidé de commun accord ce qui suit.

(2) Quelques gens de la campagne se réunirent pour attaquer la ville de Soissons et en chasser Frédégonde (Greg. Tur., V, 3). Le peuple de la campagne (de Tournai) ayant tardé à se réunir pour saisir Frédégonde, elle s'échappa (*Ib.*, X, 27). Ces campagnards ne peuvent être pris pour des Champenois, qui sont aussi appelés *Campanenses*. L'ensemble du récit prouve qu'il se rapporte aux Francs des deux provinces.

sur la circonscription du territoire des cités et des peuples. Ainsi le pays de Tournai (*Pagus Tornacensis*) rappelle la *civitas Turnacensium* : le pays de Courtrai et celui de Gand attestent par leur nom que les villes dont ils dépendaient avaient gardé quelque importance. Au nord de la Lys et jusque vers les frontières de la Belgique actuelle, s'étendait le Mempisque, ou pays des Ménapiens, subdivisé en plusieurs cantons : plus loin, le pays de Térouenne (l'ancienne cité des Morins) et celui de Boulogne (*civitas Bononensium*). L'invasion franque avait donc laissé subsister là les traces de l'ancien ordre de choses. Les Francs dominaient dans le Tournaisis, où ils étaient établis en grand nombre et où nous les verrons exercer la justice suivant leurs coutumes antiques (1). Mais il n'existe aucune marque de leur séjour dans les pays situés au nord de la Lys (2), quoique la domination des successeurs de Clovis y fût reconnue. Les populations de ces contrées, affranchies depuis le commencement du Ve siècle et naguère alliées des Saliens, avaient-elles consenti d'elles-mêmes à relever de leurs rois, ou s'y étaient-elles vues contraintes par les armes, c'est là ce que le silence des écrivains de l'époque nous laisse complétement ignorer. Mais en supposant même que leur soumission fût le résultat d'une défaite, l'indépendance locale qu'elles

---

(1) Outre le jugement dont Frédégonde y fut menacée, nous avons dans la vie de saint Amand un passage décisif à ce sujet. *Comes quidam ex genere Francorum, congregatâ non minimâ multitudine Francorum in urbe Tornaco, ad dirimendas resederat actiones* (*Vita sancti Amandi*, III, 13).

(2) Nous avons déjà dit que l'idiome des populations de la rive gauche de l'Escaut ne se ressent d'aucun mélange avec les peuples de l'intérieur. Les vies des saints ne nomment pas un seul Franc comme propriétaire ou comme magistrat dans ces contrées, et saint Amand qui s'y rendit investi d'une mission royale, ne trouva personne pour l'appuyer. Saint Trond est le seul Franc auquel la tradition assigne l'origine de fondations religieuses en Flandre; mais sa vie n'en dit pas un seul mot.

avaient gardée, est prouvée par un fait décisif : c'est leur persistance dans leur culte national pendant plus de cent ans après la conversion de la race régnante (1). Les prédicateurs chrétiens étaient encore repoussés de toutes ces régions germaniques, quand les évêques gaulois siégeaient déjà auprès des leudes dans le conseil des princes mérovingiens.

Les vieux habitants des provinces maritimes étaient donc restés en possession de leur territoire; mais le conservaient-ils tout entier? Ce qui rend difficile l'examen de cette question, c'est l'ignorance où nous sommes de l'état du littoral sous les Romains. Pline, qui semble avoir le mieux connu ces parages, avait remarqué que les Toxandres comptaient plusieurs tribus de noms différents; ces noms, qu'il n'a pas cités, pouvaient être ceux des peuples que nous découvrons au VII[e] siècle près des bouches de l'Escaut, les *Zeeuwen* ou Zélandais, dans les îles voisines de ce fleuve; les *Vlaemingen* ou Flamands, sur la côte depuis l'Écluse jusqu'à Nieuport. On ne saurait douter que le mot de *Zeeuwen* ne signifie simplement gens de la mer, de même que celui *Zeeland* veut dire pays maritime. Il n'y a donc rien là qui indique une race particulière : c'est la nature de la contrée qui produit sa dénomination et celle de ses habitants. Or, les noms locaux de ce genre n'ont chez les Germains qu'une signification subalterne. On trouve chez plusieurs nations des hommes du haut pays, de la plaine, des forêts et des îles (2); mais c'est là simplement une

---

(1) Nous avons encore un décret de Childebert pour la proscription de l'idolâtrie, rendu en 554. A partir de cette époque, toute la législation des rois francs est chrétienne; mais le paganisme se maintint dans les pays de langue flamande jusque vers l'an 640, et non seulement dans les campagnes, mais encore dans les villes. La résistance fut la même chez les populations teutonnes, dans le Brabant germanique et dans la Toxandrie.

(2) Nous voyons naître au moyen-âge une dénomination de ce genre : c'est celle de

subdivision cantonale ou provinciale, et le peuple, pris dans son ensemble, se désigne (au moins dans l'origine) par un nom générique. Ainsi les *Zeeuwen* ne représentent pas une nation séparée, mais une tribu, et à quelque race qu'on doive les rattacher (ce que nous examinerons plus loin), ils n'en faisaient qu'une partie. On peut dire la même chose des *Vlaemingen*, dont le nom parait signifier réfugiés, ou peut-être habitants des basses terres (1). Ce n'est pas là une dénomination générique, mais locale et accidentelle, qui désigne les habitants d'un canton, mais qui ne marque pas leur nationalité. Rien ne nous conduit donc à considérer les Zélandais et les Flamands de la côte (ceux de l'ancien *Pagus Flandrensis*) comme deux peuples, mais bien comme deux tribus d'une nation.

Pour retrouver cette nation, il suffit de se rappeler que toutes les tribus de ce littoral formaient un seul et même peuple dès le temps de César et que l'unité de leur origine parait encore attestée par la ressemblance invariable de leur langage. Leurs coutumes antiques offrent une similitude également parfaite; non seulement les chartes du moyen-âge nous montrent chez toutes les mêmes institutions, les mêmes habitudes et pour ainsi dire la même

---

Hollandais, encore inconnue au X[e] siècle. Le *Holtland* ou pays des bois, car c'est ainsi que ce mot se trouve écrit dans les plus anciennes chartes, n'était d'abord qu'un canton de la Frise méridionale, et l'origine de ses habitants est la même que celle des populations voisines. L'île de Zeeland en Danemarck nous offre un exemple du même ordre.

(1) En anglo-saxon *Flyman* et *Flyming* signifient fugitif ou exilé : en islandais *Flaeming* a le même sens. Il me reste cependant quelque doute sur cette étymologie, et M. Warnkoenig a également hésité à l'admettre. On a peine à se représenter un peuple prenant le titre de banni. Je pencherais plutôt pour l'opinion de Meyer, qui tirait les mots de Flamand et de Flandre de celui de *vlae*, inondation, terre submergée. Il est vrai qu'on trouve quelque difficulté à remonter jusqu'à cette racine, qui ne se présente point sous la forme d'un verbe; mais cette difficulté grammaticale peut tenir à la perte de mots aujourd'hui oubliés.

nature, mais encore nous voyons les Flamands et les Ménapiens constamment réunis, soit dans les monuments de leur histoire religieuse (1), soit dans les traces qui nous restent de leur première association (2). L'extension que prit plus tard le nom de Flandre, due à l'agrandissement d'une dynastie guerrière, ne mit aucune inégalité entre les habitants des différentes parties du comté, et la fidélité aux mœurs germaniques se perpétua uniformément au moyen-âge dans les cantons les plus reculés du vieux pays flamand et du Mempisque (3).

On ne peut donc voir là qu'une seule et même race d'hommes répandue sur un espace assez étendu, mais dans des contrées de nature à peu près semblable. Cette race était bien celle que nous y avons aperçue dès le temps de César, puisque les Ménapiens en formaient encore le groupe principal. Mais beaucoup d'écrivains ont pensé qu'elle s'était renouvelée en partie par le mélange de tribus saxonnes arrivées au Ve siècle, et qui auraient occupé ces côtes en chassant ou en détruisant l'ancienne population. La

---

(1) La vie de saint Éloi énumère les cités comprises dans son diocèse (celui de Tournai et de Noyon), et qu'elle désigne par les noms de villes ou de municipes : on y voit figurer Gand, Courtrai et Bruges (*municipium flandrense*). Anvers, quoique le saint y eût porté la foi comme en Flandre, paraît considérée comme appartenant à un autre pays, ainsi que la Zélande, où il pénétra également. Mais dans cette dernière contrée, la race d'hommes est évidemment la même.

(2) *De conjurationibus servorum* (elles sont appelées ailleurs *Gildoniæ*) *quæ fiunt in Flandris et Menpisco et cæteris maritimis locis, volumus ut indicetur dominis servorum illorum ut constringant eos ne ultra tales conjurationes facere præsumant* (*Cap. Lud. I. anno* 821). Ces *gildes* avaient pour objet la fabrication du sel, comme l'indique l'article suivant. Un passage du cartulaire de Saint-Pierre de Gand, donne le nom de *Geldingi* à des cultivateurs exploitant les marais.

(3) Le biographe de saint Arnoul, qui écrivait au XIe siècle, dit qu'à peine le père épargnait-il son fils dans les guerres privées de la Flandre; mais il met sur la même ligne les cantons flamands de Bruges et d'Oudenbourgh, et le pays ménapien de Furnes.

faveur que cette hypothèse a rencontrée, nous force d'entrer dans la discussion des faits sur lesquels elle repose.

Dès le III[e] siècle de notre ère, nous avons vu les Francs chassés de la Batavie par les Chauques, et rien n'indique qu'ils eussent repris plus tard possession de ce pays. Sous les premiers rois mérovingiens, les embouchures du Rhin étaient au pouvoir des Warnes, race peu connue, mais alliée aux Angles et qui faisait également partie de la confédération saxonne. Elle devint tributaire des successeurs de Clovis, et fut à peu près détruite, en 595, par le roi Childebert contre qui elle avait pris les armes. A partir de ce temps, la nation dominante dans ces contrées fut celle des Frisons, à laquelle se rattachèrent par degrés les peuples environnants depuis le Wéser jusqu'à l'Escaut. Mais comme la langue frisonne, qui offre des formes particulières, ne se répandit pas dans les pays qui furent alors réunis à l'ancienne Frise, il paraît certain que la population n'y fut pas renouvelée, et que les débris des Warnes et des autres races qui avaient autrefois occupé ces parages (1) continuèrent à les habiter, en s'alliant à la ligue des Frisons. Ainsi les régions situées en deçà du *Zuiderzee* restèrent peuplées en partie de Saxons, qui ne firent que changer de nom et d'alliance.

Mais jusqu'où s'étendait au midi des bouches de la Meuse le pays de ces Saxons? La confédération frisonne finit par atteindre

---

(1) On ne sait pas si les Warnes avaient essayé de s'établir jusque dans les régions les plus voisines de la mer, pays presque inhabitable pour une race étrangère, tant le cultivateur y avait à lutter contre les eaux. Le nom de Kennemerlant que conserva une partie du littoral, paraît attester l'existence de l'ancienne population, appelée Caninéfates par les Romains. Probablement les deux nations subsistèrent à côté l'une de l'autre et se mélangèrent jusqu'à un certain point. La race qui se forma dans la Frise méridionale (la Hollande) était industrieuse et commerçante et habitait des villes assez considérables.

la rive gauche de l'Escaut et le golfe de l'Écluse : toutefois, nous avons un document antérieur à ses dernières conquêtes, qui place hors de la Frise, non seulement la Flandre et Anvers, mais encore la Zélande : c'est la vie de saint Éloi, écrite par son contemporain. Il y est parlé de quatre populations différentes établies sur les bords de la mer, les Flamands, les Anversois, les Zélandais et les Frisons (1). Un autre passage borne les principaux efforts du saint à la conversion des trois premières races, ce qui suppose que les Frisons demeuraient plus loin, et qu'il ne pénétra pas fort avant dans leur pays (2). Peut-être atteignit-il *Baiorzuna* ou Berg-op-Zoom (3), ville qu'on trouve désignée plus tard comme frisonne et déjà importante (4).

La mission de saint Éloi dans ces contrées eut lieu vers 640, un demi-siècle seulement après la défaite des Warnes. Le nom de ce peuple et celui des Saxons ne se trouvent cités ni dans sa vie, ni dans celles des Apôtres de la Frise : on ne connaissait plus sur les bords de la Meuse, comme sur ceux du *Zuiderzee*, que

---

(1) *Flandrenses atque Andoverpenses, Frisiones et Suevi, et barbari qui que circa littora maris degentes, quos velut in extremis remotos nullus adhuc prædicationis vomer impresserat* (*Vita sancti Eligii*, II, 3). La fidélité de ce récit paraît complète. L'écrivain reconnaît les Ménapiens et les Cortoriaks comme déjà convertis, ce qui résulte en effet des vies de saint Amand et de saint Bavon. La Flandre, Anvers, la Zélande et la Frise restaient à convertir (car l'arrivée de saint Amand à Anvers et Calloo n'eut lieu qu'après l'an 646, et la mission de saint Éloi date de 640). Remarquons en passant que les *Suevi* de l'hagiographe sont évidemment une tout autre population que les habitants de Sweveghem et de Swevezele.

(2) *Multum in Flandris laboravit, jugi instantiâ Andoverpis pugnavit, multosque erroneos Suevos convertit* (c. 8).

(3) Henschenius supposait que les Frisons dont parle l'écrivain, étaient les habitants du pays d'Axel et de Hulst, qui relevèrent plus tard de l'évêché d'Utrecht, comme ayant appartenu à la Frise. Mais je pense qu'ils ne devinrent Frisons qu'un peu plus tard, la vie de saint Amand ne leur donnant pas encore ce nom.

(4) Tacite plaçait déjà dans ces parages des *Frisiabones*.

des Frisons. La fusion des populations saxonnes dans une nouvelle ligue était donc un fait accompli. Mais à cette ligue n'étaient alors rattachées ni Anvers, ni la Flandre, ni la Zélande. Ainsi rien n'indiquait que les habitants de ces dernières provinces eussent jamais été Saxons, et l'on n'aperçoit aucun motif qui puisse faire supporter la destruction ou le remplacement de la race indigène, qui avait jadis arraché ces terres basses aux ravages de l'Océan (1).

Quant à la partie de la côte qui s'étend depuis l'Écluse jusqu'à Boulogne, l'hypothèse de colonies saxonnes qui s'y seraient établies est tout-à-fait gratuite. On a voulu la fonder sur l'existence d'un *littus saxonicum,* dont parle la Notice de l'empire. Mais nous avons déjà vu que ce document garde le silence sur les contrées maritimes situées au nord de la Somme, et d'autre part, le mot de rivage saxon désignait seulement la partie des côtes romaines exposée aux ravages de ce peuple et défendue par des garnisons. Ainsi cette dénomination ne s'applique à aucun point de la Belgique actuelle, et ne marquerait d'ailleurs nullement la présence d'une population saxonne. Il est question dans la vie de saint Omer du littoral saxon; mais c'est la côte d'Angleterre qui s'y trouve ainsi désignée, et l'écrivain en parle comme d'un pays ennemi (2). A partir du Pas-de-Calais jusqu'au *Pagus Flandren-*

---

(1) Le nom de *Wasda* (que conserve aujourd'hui le pays de Waes) fut donné dans la suite à la Zélande et à la rive gauche de l'Escaut; mais on ne l'aperçoit pas avant que Pépin d'Héristal eût reconquis ces contrées sur les Frisons. Ceux-ci en effet y dominèrent quelque temps, comme l'indique entre autres preuves l'ancienne circonscription du diocèse d'Utrecht.

(2) Je donne ici ce passage, parce que le commentateur l'a mal compris. Il s'agit d'un jeune homme qui s'est embarqué malgré le conseil du saint. *Navicula natabat in mari quod magno Britanniam gurgite secernit à Francis.... Deus precantem* (*et*) *trepidum saxonicam deduxit ad terram. Tunc iterum stupidus ignota cernens arva, raptores se denudare timebat. Recurrit ad navem;... navicula natans rursum per mare serenum,*

sis, les dénominations locales appartiennent à la race indigène : car les mots de pays de Térouenne et de pays des Morins sont synonymes, comme ceux de Mempisque et de pays des Ménapiens.

Sur quoi reposerait donc l'existence de cette prétendue population saxonne, qui n'aurait pas porté son nom national? Il existe sans doute une grande analogie entre le flamand et l'anglo-saxon, et à cette conformité du langage répond celle des institutions et des mœurs des deux peuples. Mais longtemps avant le Ve siècle, la ressemblance des coutumes et du caractère des Chauques et des Ménapiens nous avait déjà laissé entrevoir l'origine commune des Belges du littoral et des peuples de la Germanie maritime. Que cette parenté fût encore reconnaissable dans les âges suivants, c'est là ce qui s'explique de soi-même, sans qu'il faille recourir à la supposition d'événements inconnus à l'histoire. On a d'ailleurs exagéré la similitude de l'idiome parlé dans les provinces flamandes et de la langue saxonne. Ce sont deux dialectes voisins, mais qui ne se confondent pas (1), et si les anciens *Vlaemingen* n'avaient pas tenu de plus près que les Saxons à la vieille race ménapienne, il aurait existé une différence sensible entre leur dialecte et celui du reste de la Flandre occidentale, tandis qu'on peut à peine saisir quelques légères nuances d'intonation particulières à chaque localité.

Tout concourt donc à prouver qu'aucun renouvellement de population ne s'était accompli sur une grande échelle dans la

---

ad tutum remeat portum. Il est évident que la *terra saxonica*, pays inconnu et redoutable, est ici la côte située au delà du détroit qui sépare l'Angleterre du continent.

(1) Il suffira de citer ici les sons aspirés dont le vieux Saxon abonde (*hl* et *th*) et qui n'existent pas en flamand, tandis que dans cette dernière langue les voyelles ont en général un son plus ouvert et plus prolongé. Sous ce dernier rapport, les formes de l'islandais et des autres idiomes scandinaves se rapprochent bien davantage de celles que nous avons conservées.

Belgique maritime. Mais peut-on admettre une colonisation partielle de quelques points de la côte? Ici encore nous devrions retrouver le nom de Saxe ou de Saxons attaché au pays ou à ses habitants. Nous en avons l'exemple dans l'ouest de la France, où les guerriers d'Odoacre, après avoir combattu à côté des Francs de Childéric, étaient restés maîtres du pays de Bayeux. Leurs descendants sont encore appelés Saxons par les historiens de l'âge suivant, et les Capitulaires de Charles le Chauve désignent leur contrée par le nom de langue saxonne (1). Les traces des invasions de ce genre ne s'effaçaient donc que bien lentement, et comme nous n'en apercevons aucune le long du littoral belge, l'unité de race des habitants ne paraît point offrir d'interruption, même simplement locale.

Le seul déplacement qui semble probable est celui qu'avait pu causer, à l'époque romaine, l'arrivée de nouveaux essaims dans la Toxandrie, suivie quelque temps après de leur débordement dans les contrées adjacentes (2). Alors sans doute, une partie des tribus indigènes qui occupaient ces parages purent être refoulés vers l'ouest, comme les Nerviens vers le midi. Mais ce mouvement ne paraît pas s'être fait ressentir jusque dans la partie la plus reculée du littoral et des îles voisines, puisque nous n'apercevons là qu'une race homogène. Peut-être seulement quelques

---

(1) Suivant une autre version *Otlingua Saxonica*. Ce n'était qu'une partie du Bessin, située le long de la côte.

(2) Les habitants du pays de Waes se rattachent, comme je l'ai déjà dit, au groupe campinois, dont ils forment une subdivision particulière, et soit qu'on les fasse descendre des anciens peuples de la Toxandrie ou d'une colonie chauke, ils sont évidemment une race venue assez tard, qui a séparé les populations du littoral de celles qui longent la rive gauche de l'Escaut au dessus du confluent de la Dendre. Quoique la contrée qu'ils occupèrent soit d'abord désignée comme stérile et inculte, elle renfermait une région féconde séparée du pays de Gand par une zône de bruyères et de bois.

tribus riveraines de l'Escaut se retirèrent-elles vers l'extrémité du pays, et ces petits groupes de réfugiés, sortis de la même souche que les populations parmi lesquelles ils cherchaient un asile, se confondirent avec elles. Aussi est-il impossible de retrouver aujourd'hui aucun vestige de ce mélange, qui n'avait altéré ni le sang ni les mœurs des anciens habitants (1).

L'hypothèse d'une Flandre saxonne est donc une fable (2). Le triomphe seul des Francs avait pesé, quoique d'une manière inégale, sur les différentes parties de la Belgique actuelle. Dans l'est, il n'avait rien laissé de l'ancien aspect du pays, si ce n'est la diversité des populations romaines et teutonnes : dans l'ouest, l'ordre de choses avait peu changé à la surface et moins encore au fond; quant à la région du nord, l'indépendance des peuples qui l'habitent s'était aussi complétement maintenue que le permettaient les anciens rapports d'alliance et de voisinage, qui les rattachaient à la nation et plus tard à la monarchie franque. Ils relevaient d'elle, sans qu'elle les eût brisés. Mais ni ceux des Belges qui avaient plié sous l'invasion, ni ceux qui conservaient leur existence nationale, n'étaient encore rattachés à la race victorieuse par les liens sociaux qui donnent la vie aux corps politiques : car la domination brutale de la force n'est qu'un principe de mort. L'union restait à fonder; nous allons voir quelles en furent les bases.

---

(1) Si le mot de Flamands signifie réellement réfugiés, c'est dans cette retraite des habitants des bords de l'Escaut qu'il faut en chercher l'origine probable. En effet, le dialecte du *Vlaenderland* règne aussi dans quelques districts du pays des quatre Métiers, où s'arrêta l'invasion des essaims venus de l'autre rive du fleuve.

(2) Toutefois l'affinité des Saxons et des Flamands n'en est pas moins constante, et les idées émises à ce sujet par M. Kervyn de Lettenhoven méritent beaucoup d'attention, quoique les conséquences que cet écrivain en a tirées me semblent portées trop loin.

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENT DE L'UNITÉ RELIGIEUSE.

Réorganisation du culte chrétien dans les provinces où l'invasion franque l'avait interrompu. Sa continuation à Tournai et dans l'ancien pays des Tongres. Conversion des Francs dans ces contrées. Le christianisme pénètre dans la Morinie. Mission de saint Amand dans les provinces flamandes. Saint Bavon. Saint Liévin. Saint Lambert dans la Toxandrie. Conversion de tous les peuples du littoral jusqu'au Laubach.

Le christianisme était le lien qui devait réunir les populations germaniques et romanes, conquérantes et conquises, libres et asservies, qui se trouvaient mêlées sur le sol de la Belgique. Mais la communauté de croyances ne s'établit que fort lentement entre les habitants des régions wallonne et flamande, et la conversion des Francs eux-mêmes n'entraina point d'abord celle des peuples du littoral, dont l'indépendance se manifesta encore dans cette dernière lutte contre le monde romain.

La réorganisation religieuse des provinces que les Saliens avaient envahies suivit de près le baptême de Clovis. Cambrai et Arras, c'est-à-dire les cités que Chlodion avait conquises au midi de la Belgique actuelle, n'avaient plus d'évêques depuis ce temps. Saint Rémy résolut d'y rétablir le culte qui semblait éteint, et il choisit pour évêque d'Arras un religieux de Toul (1)

(1) Son biographe, qui ne savait pas que Toul était la capitale des Leuques, le fait naître en Aquitaine, sur un prétendu mont Leucus, d'où il serait allé plus tard dans la

appelé Védast (saint Vast). Celui-ci trouva la ville presque dépeuplée. L'église subsistait encore, mais entourée de broussailles et souillée par les immondices qu'y avait laissées le bétail : car elle avait servi d'étable pour les troupeaux (1). Ces calamités dataient de plus loin que l'invasion des Francs. On les attribuait aux ravages des Huns, qui avaient jeté la désolation dans le pays. L'ancien roi de Cambrai, Ragnacaire, s'était aussi montré l'ennemi du christianisme. Cependant il n'est pas question de temples dédiés aux faux dieux, ni d'églises détruites, ou de mauvais traitements infligés par les payens au nouvel évêque. Ceux des Leudes qui restaient opiniâtres dans leur idolâtrie, vivaient en paix avec leurs compatriotes déjà convertis, et l'un d'eux ayant offert un repas au roi Chlotaire, fils de Clovis, y invita aussi saint Vast. Les convives des deux religions s'assirent à la même table, quoiqu'ils suivissent pour la bénédiction de leurs mets des rites différents (2).

Les indications un peu plus anciennes qui nous restent sur la condition des populations chrétiennes à Tournai et à Maestricht, répondent à ce tableau. Après la grande crise causée par l'invasion

---

ville où nous le trouvons. Il y eut une époque, vers la seconde moitié du VII[e] siècle, où l'Aquitaine donna beaucoup de saints à la Belgique, et de là vient sans doute la conjecture de l'écrivain.

(1) L'auteur ajoute qu'elle était devenue la tanière d'un ours, qui se retira sur l'ordre du nouvel évêque. Ce miracle, et tous ceux dont la vie des saints de cette époque est parsemée, ont trouvé en moi un lecteur incrédule. En m'efforçant de faire ressortir l'influence sociale du christianisme, je ne me suis attaché qu'à l'élément historique que renferment les travaux des hagiographes, et je crois pouvoir affirmer que je l'ai fait sans prévention. On me permettra de ne plus mentionner les autres prodiges de ce genre, que l'histoire ne peut ni discuter ni admettre sans discussion.

(2) La vie de saint Vast, d'où sont tirés ces extraits, est assez ancienne pour mériter toute confiance, quoiqu'elle paraisse écrite assez longtemps après sa mort. On la trouve au commencement du second volume des *Acta SS. Belgii.*

des Huns et la ruine du pays, la génération suivante avait vu renaître un ordre de choses assez régulier, et quoique soumise à la domination des payens, elle n'avait pas été troublée dans l'exercice de sa religion (ni sans doute dans son existence privée). A Tournai, non seulement les chrétiens avaient eu des évêques, mais encore ils avaient construit des églises dans la ville et aux environs, au commencement du règne de Clovis (1). Nous trouvons, il est vrai, dans la vie de saint Éleuthère, la tradition d'anciennes persécutions religieuses : mais ce paraît être seulement un souvenir confus du règne des empereurs payens (2), et quoique les Francs, avant leur conversion, eussent souvent pillé les basiliques de la Gaule, ils ne songeaient pas plus à faire un crime aux habitants de leur culte que de leur langue. A Maestricht, où se trouvait transféré l'évêché de Tongres, le christianisme éprouvait si peu d'entraves que l'évêque Falcon, en consacrant une nouvelle église au delà des limites de son diocèse, empiéta sur celui de Reims (à Mouson), ce qui lui attira quelques reproches de saint Rémy (3).

---

(1) C'est ce qui résulte d'un passage de la vie de saint Éleuthère (C. 1, n° 4). *Igitur Christiani constructâ basilicâ, Theodorum episcopum consecrari fecerunt.* L'hagiographe met cette église à Blandin ; mais je crois qu'il s'agit de Notre-Dame de Tournai (dont il parle ailleurs), car il y rattache l'érection de l'évêché, et le récit qu'il fait de l'émigration des habitants chrétiens semble fabuleux (Voir la note 2).

(2) La vie de saint Éleuthère paraît contenir quelques faits authentiques ; mais il s'y mêle une légende puérile sur cette persécution qui aurait été exercée non par Childéric ni par Clovis, mais par un prétendu tribun de l'Escaut, appelé Censorinus César, qui aurait exercé un pouvoir absolu dans la ville royale des Francs. Cette tyrannie locale ne se serait même pas étendue dans les environs, et les chrétiens réfugiés au village de Blandin y auraient eu des évêques nommés par le pape. Il n'y a rien là que l'histoire puisse admettre. Childéric et Clovis ne confièrent pas leurs cités à des officiers romains, et si l'on voulait placer Censorinus César sous le règne supposé d'Égidius, il faudrait se rappeler que ce dernier était lui-même chrétien.

(3) On ne sait pas exactement si ce fut après le baptême de Clovis, car l'existence de Falcon lui-même n'est constatée historiquement que par la lettre qui contient ces reproches et dont on ne connaît pas la date.

La petite ville de Huy avait aussi son temple chrétien consacré à Notre-Dame (1). Quant aux vieilles croyances payennes des premiers temps, on n'en aperçoit de traces dans le pays wallon qu'au fond de l'Ardenne, où subsistait encore au commencement du VIe siècle le culte de Diane (2).

Nous ne possédons aucun détail sur la conversion des populations franques du Tournaisis, du Brabant et de la Hasbanie. Saint Médard, qui succéda, vers 532, à saint Eleuthère, était fils d'un Franc du pays de Noyon, et la tradition rapportait qu'il avait encore trouvé dans les environs de Tournai beaucoup d'idolâtres (3). Mais c'est là le dernier exemple de ce genre que nous apercevions dans les provinces de langue romane : et en effet, la masse de la population y étant restée chrétienne, les familles franques devaient, pour ainsi dire, céder à l'empire des croyances qui les entouraient et qui étaient aussi devenues celles de leurs chefs. Saint Monulphe, qui occupa le siége épiscopal de Maestricht vers l'an 560, paraît avoir été fils d'un leude franc, possesseur de grands biens sur les bords de la Meuse, quoique sa légende soit suspecte d'exagération sur ce point (4). Vers la même époque ou peu de temps après, la vie de sainte Ermelinde nous montre le christianisme régnant dans les environs de Louvain et de Hougaerde, c'est-à-dire à l'extrémité de la Hasbanie teutonne; mais il commençait à peine à pénétrer dans l'est du Brabant, si

(1) Elle est citée dans la vie de saint Domitien, vers le milieu du VIe siècle.

(2) Il en est question dans la vie de saint Wulfilac, qui résidait près d'Ivoi.

(3) Ses plus anciennes biographies n'en parlent pas; mais elles sont vides de faits. La dernière composée au XIIIe siècle a peu d'autorité : cependant elle paraît reproduire une opinion reçue. Dieu seul sait, dit-elle, que d'injures et de menaces le saint homme essuya des Tournaisiens, car c'était un peuple féroce et indomptable, obstiné dans le culte de ses faux dieux (*Act. SS. B.*, II, 151).

(4) On en trouve un résumé impartial dans le second volume des *Acta SS. Belgii.*

l'on peut en juger par l'exemple de sainte Alène, qui naquit dans cette contrée au commencement du VII[e] siècle, et qui semble avoir été victime de la fureur que sa conversion avait inspirée à ses parents (1).

L'esprit religieux qui se manifesta bientôt dans les familles les plus puissantes de la Belgique franque, semble y avoir été quelquefois introduit par leurs alliances avec celles qui tenaient le premier rang dans l'Aquitaine (2). Pépin de Landen, de qui devait descendre la dynastie carlovingienne, avait épousé, vers l'an 620, Itta ou Iduberge, héritière de grands domaines dans ce pays (3). De ce mariage naquirent sainte Gertrude et sainte Begghe, dont la première fonda la riche abbaye de Nivelles, et la seconde, celle d'Andenne (4). A la même époque, Adelbaud, chef d'une naissance illustre, qui résidait sur la frontière de l'Artois et du Hainaut, s'alliait en Gascogne à sainte Rictrude, qu'il laissa veuve de bonne heure, et dont les quatre enfants, embrassant la vie religieuse, consacrèrent tous leurs biens à des fondations monastiques. Un aquitain, saint Rémacle, devint évêque de Maestricht,

(1) La légende de sainte Ermelinde est très-vague, mais le fond du récit se trouve appuyé par des témoignages anciens. Elle habitait à Meldaert, et sainte Alène périt à Vorst, au midi de Bruxelles, si toutefois la tradition qui la concerne mérite confiance.

(2) La race conquérante, très-peu nombreuse dans ce dernier pays, s'y fortifiait par l'appui des Francs du Nord, et l'histoire des relations des Austrasiens avec l'Aquitaine mérite d'être étudiée; mais ce n'est pas dans ce livre qu'elle doit trouver sa place.

(3) Les noms de Pépin et de Carloman, héréditaires dans cette famille, m'avaient fait douter qu'elle fût franque. Mais nous avons à ce sujet un témoignage à peu près contemporain, celui du biographe de sainte Gertrude, qui dit en parlant d'une de ses parentes qu'elle était *aussi* d'un sang illustre parmi les anciens Francs (*Quæ ex antiquo Francorum genere claro et ipsa fuit*).

(4) La tradition qui lui attribue l'institution des Béguines, paraît fabuleuse. C'est Lambert-le-Bègue, prêtre liégeois du XII[e] siècle, qui semble avoir fondé cet ordre semi-monastique.

vers l'an 650, et légua également de riches propriétés à cette église et au couvent de Stavelot qu'il avait fondé (1). Ainsi se rattachaient intimement les races chrétiennes du nord et du midi de la Gaule.

Mais dans les provinces de langue teutonne, où les populations germaniques avaient gardé la religion grossière de leurs ancêtres comme les mœurs de leur race, le christianisme, loin de faire d'abord aucun progrès, avait été étouffé dans les localités où les Romains l'avaient naguère introduit. Ce ne fut que plus de cent trente ans après le baptême de Clovis qu'Audomar (saint Omer) entreprit avec succès de porter la lumière de l'évangile aux habitants de Térouenne, qui étaient retombés dans l'idolâtrie (2). Ils se laissèrent convertir assez facilement, mais sans quitter avec le culte des faux dieux leurs coutumes guerrières et leur caractère indomptable. Un écrivain de X[e] siècle les décrit encore comme

(1) Un exemple encore plus remarquable est celui de saint Hubert, héritier des ducs d'Aquitaine et premier évêque de Liége; mais il appartient à l'époque suivante.

(2) Nous avons vu que l'évêché de Térouenne avait été déplacé vers 420. Quelques écrivains ont contesté son existence à cette époque, se fondant sur l'ignorance où nous sommes du nom de ses évêques. Cette ignorance, causée par l'interruption du culte quelque temps après, ne peut pas démentir le témoignage contemporain de la Notice des cités de la Gaule, confirmé dans la suite par une lettre d'Hincmar, archevêque de Reims, qui affirme, d'après les documents conservés dans cette métropole, l'antiquité de l'évêché de Térouenne. Nous trouvons d'ailleurs, dans la lettre de saint Paulin de Nole à Vitricius, un tableau remarquable de l'état florissant du christianisme chez les anciens Morins. Voici ses paroles : Dans le pays des Morins, situé au bout du monde..., où jadis les déserts des bois et des rivages également dangereux n'étaient fréquentés que par des barbares étrangers et par des brigands indigènes, les villes, les bourgs, les îles et les forêts retentissent des chants religieux des églises et des monastères, au sein d'une population nombreuse (*Acta SS. Belg.*, I, 408). La conversion des Morins est donc signalée ici comme complète, et ce fut sans doute à la suite de cet événement que leur évêché fut établi dans les premières années du V[e] siècle, pour être détruit au bout de vingt ans.

une nation aux mœurs violentes, chez qui les armes sont plus écoutées que la raison, et dont la barbarie exige qu'on la gouverne avec prudence (1).

Saint Amand, né dans la Bretagne française, et contemporain de saint Omer, porta vers la même époque (630) le christianisme dans le pays de Gand (2). Un de ses disciples, Baudemund, nous a laissé le récit fidèle de cette partie de son apostolat. « Amand, dit-il, allait de lieu en lieu, veillant au salut des âmes (il était évêque, mais encore sans diocèse et chargé de convertir les infidèles), quand il apprit qu'il existait au delà de l'Escaut un certain pays de Gand (c'est le *pagus Gandavensis*), dont les habitants adoraient à la place de Dieu des bois et des idoles. Aucun prêtre n'avait voulu jusqu'alors y prêcher la foi, à cause de la férocité de ce peuple ou de la stérilité du pays (3). Personne n'osait y porter la parole de Dieu. Le saint homme, plus touché de compassion pour l'aveuglement de ces malheureux que de crainte pour sa vie qu'il allait exposer, alla trouver l'évêque de Noyon (et de Tournai), et le supplia de demander au roi Dagobert une lettre

(1) Ce tableau est d'autant plus curieux qu'il est tracé par un abbé de Lobbes dans le Hainaut, et qu'il permet ainsi de juger de la différence des populations germaniques et romanes (*Acta SS. B.*, I, 160).

(2) Il y a quelques indices de l'introduction du christianisme dans le Mempiscus un peu avant cette époque. La tradition plaçait saint Basin à Tronchiennes avant la conversion des Gantois, et nous verrons un prêtre de Thourout venir confesser saint Bavon. Remarquons d'ailleurs qui ni la vie de saint Amand, ni celle de saint Éloi, ne parlent de la résistance des Ménapiens. L'appendice de la vie de saint Ursmar décrit la conversion des Flamands idolâtres du pays d'Ardenbourg, dont il semble séparer les habitants du Mempisque (La mission de saint Ursmar est postérieure à celles de saint Amand et de saint Éloi).

(3) *Infœcunditatem terræ*. Mais l'expression paraît être figurée et se rapporte au peu de fruit qu'y avait produit la prédication, comme nous le verrons bientôt à propos de saint Liévin.

jussoire, déclarant que ceux qui ne consentiraient pas d'eux-mêmes à recevoir le baptême, y seraient contraints par la puissance royale. Après avoir reçu les pouvoirs du roi et la bénédiction de l'évêque, Amand partit avec courage. Mais à peine pourrait-on raconter tout ce qu'il souffrit là d'injures, combien de fois il fut battu par les gens de la ville, chassé par les femmes et les paysans, jeté même dans l'Escaut. Ceux qui l'accompagnaient, découragés par la famine et par la stérilité du lieu, l'abandonnèrent. Mais lui se nourrissait du travail de ses mains. »

On voit que l'ordonnance royale n'avait pas produit beaucoup d'effet sur les Gantois. Les efforts du saint missionnaire eurent plus de fruit. A la fin les indigènes convaincus détruisirent eux-mêmes les temples de leurs dieux, et sur leurs ruines, Amand éleva des églises et des monastères, « grâce à la munificence royale et aux donations des hommes et des femmes qu'il avait convertis » (1). La plus importante de ces donations fut faite par saint Bavon, dont l'histoire jette quelque lumière sur l'état du pays et des mœurs.

C'était un puissant leude du pays de Hesbaye, allié par sa naissance et par son mariage aux plus grandes familles des provinces voisines. Il avait été élevé dans la religion chrétienne, à laquelle appartenaient déjà toutes ces races seigneuriales; mais il s'était fait redouter par sa violence, et ses passions n'avaient connu aucun frein (2). Corrigé plus tard (on croit que ce fut par les instances de sa pieuse fille), « il cessa de mépriser les lois et la justice, de commettre des crimes et de nuire à ses voisins. »

---

(1) *Tam ex munificentiâ regis quam ex collatione religiosorum virorum, religiosarumque fœminarum* (*Vita sancti Amandi*, c. III, n° 14).

(2) Hariger l'appelle un bandit (*prædo*). Cette méprise paraît causée par l'aventure du Gantois qu'il avait vendu et dont nous parlerons plus bas.

Il devint veuf quelque temps après, et renonçant à l'idée d'un second mariage, il se sentit animé du repentir de sa vie passée et du désir de l'expier : se rendant alors auprès de saint Amand, auquel il confessa ses fautes, il consacra tous ses biens à des fondations religieuses. De ce nombre était le château de Gand, situé en face de la ville (1). Saint Amand y établit un monastère, célèbre depuis sous le titre d'Abbaye de Saint-Bavon.

Le leude pénitent vécut dans une retraite obscure au milieu des bois, jusqu'à ce que la construction de ce monastère fut achevée. Il vint alors habiter une humble cellule et se mit sous la direction de l'abbé. Mais il advint quelque temps après, qu'il rencontra un habitant qui avait été autrefois son prisonnier et qu'il avait vendu comme esclave dans un autre pays (2). Suivant le biographe, cet homme ne chercha point d'abord à se venger; mais le saint l'y engagea lui-même, en s'écriant : Je t'ai jadis garotté et vendu; je te supplie de me punir de ce crime, en me fouettant à ton tour, en me rasant la tête comme à un voleur, et en me traînant en prison, les pieds et les mains liés. Sur cette prière ou autrement, la loi lui fut appliquée, et on le conduisit dans la prison publique où il passa ses derniers jours (3). A l'ap-

(1) Il se trouvait dans le pays de Brachant suivant plusieurs chartes, quoiqu'il fût au nord du lit principal de l'Escaut. Les autres biens de saint Bavon paraissent avoir été situés dans le pays d'Overschelde, qui dépendait du pagus Gandensis, et dans l'île de Bévelande, qui faisait partie du pays de Wasda (la Zélande et la rive gauche du Bas-Escaut).

(2) La vie la plus récente de saint Bavon fait de cet homme un serf, qui avait été vendu en punition de ses fautes. Cette version est inadmissible, car le saint n'aurait pas été mis en prison dans la ville pour un acte de ce genre. Il avait dû vendre un homme libre, crime alors fréquent et dont parle la loi salique (XLII, 5, ou XLI, 4).

(3) Le commentateur des Actes de saint Bavon, où ces détails sont puisés, voudrait se persuader que le saint fut seulement enfermé dans une cellule du couvent. Il allègue en faveur de cette hypothèse un récit versifié moins ancien, où il est dit que le saint fut

proche de sa mort, il fit appeler un prêtre qui résidait dans une autre partie de la Flandre (à Thourout) et qui reçut sa dernière confession (1).

Ce n'était donc pas seulement dans le pays gantois que le christianisme commençait à se répandre. On ignore si saint Amand ou quelqu'un de ses compagnons avait déjà pénétré dans les cantons situés plus au nord; mais il est certain qu'il fonda aussi une chapelle sous l'invocation de saint Pierre, dans le château d'Anvers. Plus tard, dans sa vieillesse, et après son élévation à l'évêché de Maestricht, il semble être encore venu prêcher la foi dans les îles de l'Escaut (2).

Un autre missionnaire également zélé pour la conversion des habitants du littoral, fut saint Éloi, évêque de Noyon et de Tournai (640 à 659). Parmi les districts qui relevaient de son siége épiscopal se trouvaient les pays de Flandre, de Courtrai et de Gand (3), dont la population était encore en partie payenne. On

---

enfermé dans une cellule étroite *comme* dans un cachot : mais l'autorité du poète est nulle, tout le reste de sa narration étant copié dans les actes, qui portent en termes exprès : *Custodiæ illum publicæ mancipavit.*

(1) Si le fond de ce récit est exact, comme tout l'indique, les détails ne répondent pas aux lois des Francs. La vente d'un homme libre pouvait s'expier suivant le code salien comme l'homicide simple, et la peine de l'emprisonnement, telle qu'elle est décrite ici, n'existait pas sous les Mérovingiens. On ne peut cependant supposer que la tradition qui faisait mourir le saint en prison, fût non seulement fausse, mais encore contraire à tous les usages locaux. Il faut donc admettre que les coutumes de Gand offraient le caractère distinct d'une législation particulière, établie sans doute avant la domination franque.

(2) On croit que l'ile de Chavelaüs dont parle son biographe, était Calloo sur la rive gauche de l'Escaut. Toute la contrée adjacente, Hulst, Axel, et autrefois une partie de Bruges, appartinrent plus tard au diocèse d'Utrecht, tandis qu'Anvers relevait de celui de Cambrai; mais ces limites n'étaient pas encore fixées avant la conversion des indigènes.

(3) Ainsi s'exprime saint Ouen, son biographe, qui avait été du nombre de ses compagnons.

ne voit pas qu'il ait rencontré de résistance dans les deux dernières villes. Mais les Flamands, les Anversois, les Frisons et les Suèves, se montrèrent d'abord hostiles au prédicateur chrétien (1). Souvent, dit son biographe, ces peuples ingrats et perfides l'injurièrent et lui firent subir des provocations presque humiliantes; mais lui calme, patient, humble et doux, déployait une adresse admirable pour gagner par des paroles caressantes l'esprit paresseux des barbares, qui n'avaient jamais songé à l'avenir. Ses exhortations produisirent un changement si complet chez quelques-uns qu'on vit sur ce champ aride naître une riche moisson (2).

Saint Liévin, que l'on croit né en Écosse, éprouva un plus mauvais accueil dans la partie occidentale du Brabant. Il a raconté lui-même, en vers assez purs, le peu de succès de ses efforts pour convertir les habitants du village de Houthem. Ici, dit-il, la nation impie des Brabançons se livre à des violences barbares et me frappe de ses mains sanglantes. Quel crime ai-je commis envers vous, à qui je porte la paix? Pourquoi y répondez-vous en me faisant la guerre? — Le village de Houthem est bien cultivé, continue-t-il plus loin; mais il ne rapporte que des ronces et des orties (3). Toutefois Florbert, abbé de Saint-Bavon à Gand, avait soin que le pieux étranger n'éprouvât pas l'indigence sur

---

(1) *Flandrenses atque Andoverpenses, Frisiones atque Suevi, et barbari quique circa littora maris degentes* (*Vita Eligii*, II, 1). Les Frisons sont ici les habitants de la côte qui fait face à la Zélande; les Suèves sont, comme nous l'avons dit, les Zélandais, dont le nom national est celui de *Zeeuwen*.

(2) Ce sont encore les paroles du biographe; nous verrons dans le chapitre suivant les résultats bienfaisants des efforts du saint.

(3) On reconnaît ici la même métaphore qu'ont fait BAUDEMUND et saint OUEN, en parlant de la stérilité du pays tant qu'il resta payen. La terre était bien cultivée, mais les cœurs restaient arides.

cette terre rebelle. Il lui envoyait « les joies des champs, » du lait, du beurre, des œufs, du fromage, dons que Liévin accueillait avec une reconnaissance naïve, tout en se préparant avec une mâle fermeté au martyre qu'il prévoyait (1). Ses pressentiments ne furent point trompés. Les habitants d'un village voisin (Essche, dans le pays d'Alost), le massacrèrent en 657.

Ce fut toutefois le dernier missionnaire dont le sang fut répandu dans ces contrées, et l'on peut même s'étonner du sort qu'il avait subi, quand on se rappelle que des leudes chrétiens étaient déjà investis depuis longtemps du commandement dans le *Bracbantum* et dans l'est de la Belgique. Ainsi Pépin de Landen, maire du palais sous Chlotaire II et sous Dagobert, exerça une autorité presque souveraine (de 614 à 640) dans toutes les provinces comprises entre la Forêt charbonnière et la Frise. Saint Bavon est appelé par saint Liévin lui-même gouverneur de son pays (*rector patriæ*). Le pouvoir des rois se trouvait donc déposé entre des mains chrétiennes jusque dans les contrées où régnait l'idolâtrie. La faiblesse seule de ce pouvoir explique l'audace de la résistance des indigènes.

Elle se prolongea quelque temps encore, mais seulement dans les parties les plus reculées du pays. Saint Lambert, évêque de Maestricht, pénétrant, vers l'an 680, dans l'intérieur de la Toxandrie, y trouva des populations payennes, dont il abattit les temples et les idoles, non sans s'exposer à leur vengeance (2). C'était alors un pays presque inaccessible, dit à ce sujet un écrivain du XII[e] siècle (3), et l'isolement, autant que la superstition, en avait

(1) Accours, mon hôtesse, s'écrie-t-il : tu étais pauvre, nous voilà riches ! Mais il avait dit plus haut : la férocité de ceux qui m'attaquent fera mon triomphe et me donnera la gloire du martyre (*Acta SS. B.*, I, 115).

(2) C'est ce que rapporte Godeschalc, son plus ancien biographe (II, 13).

(3) Le chanoine Nicolas.

rendu les habitants farouches. Ils n'avaient point de villes, mais ils vivaient dispersés dans des villages éloignés les uns des autres, où saint Lambert se rendit courageusement. Le succès de ses prédications semble avoir été complet.

Il ne restait plus à convertir à la fin du VII[e] siècle que les Frisons, demeurés opiniâtres dans leur attachement aux croyances nationales. Nous trouvons encore dans leur loi une disposition barbare où éclate leur superstition : celui qui aura violé un temple et enlevé quelqu'un des objets sacrés sera conduit au bord de la mer, où il aura les oreilles fendues, le corps mutilé (*castratur*), et où il sera immolé aux dieux dont il aura profané les autels (1). Ce peuple payen, qui n'avait d'abord occupé que l'extrémité septentrionale des contrées belges (le pays de Stryen), pénétra plus avant vers l'an 780 ou 790, et conduit par son vaillant duc Radbod, il s'empara de toute la côte, jusqu'au golfe de l'Écluse (2). A la suite de ces conquêtes, il était à craindre que le paganisme ne reprît le dessus dans une partie des contrées maritimes, et quoique Pépin d'Héristal, petit-fils de Pépin de Landen, eût vaincu Radbod (en 696), la Frise conserva ses nouvelles limites des deux côtés de l'Escaut (3). Mais bientôt le zèle des missionnaires chrétiens, secondé par les efforts de Pépin, réussit à répandre la foi chez les Frisons eux-mêmes. Saint Willebrord, Anglo-Saxon de naissance et qui avait résidé quelque temps à Anvers, étendit ses prédications au delà du Rhin, jusque sur

(1) *Additio sapientum*, t. XII.

(2) Ses limites furent alors la branche occidentale de l'Escaut, appelée plus tard le fossé d'Othon, un cours d'eau qui passait à l'est de Bruges et en partie sur le territoire actuel de cette ville, et le Swin (*Sincfala*). Un acte cité par De Meyer (*Meyerus*) plaçait aussi Ostende en pays frison; mais rien ne confirme cette indication isolée.

(3) Ce sont celles que lui donne la loi des Frisons, et elle les conservait encore à l'époque où fut établi l'évêché d'Utrecht.

les bords du *Zuiderzée* (702). Saint Vulfran, qui poursuivit la même tâche quelques années plus tard, faillit convertir le fier Radbod, qui ne refusa le baptême que pour ne pas aller après sa mort dans un autre séjour que ses aïeux. Le succès rapide avec lequel la religion se propagea dans ces contrées, est attesté par un témoignage irrécusable : c'est celui de ce même code, où nous avons trouvé la preuve du règne de l'ancienne idolâtrie. Un titre moins ancien qui s'y trouve inséré, partage la Frise en trois grandes régions, l'une comprise entre le golfe de l'Écluse et les lacs qui ont formé le *Zuiderzée*, l'autre entre le *Zuiderzée* et le Laubach, golfe situé à l'ouest de Groningue : la troisième entre le Laubach et le Wéser (1). La dernière seule y est désignée comme payenne, tandis que les coutumes chrétiennes, encore incomplètes dans le centre du pays, règnent pleinement dans l'ouest (2).

Le paganisme était donc entièrement vaincu et détruit dans le nord de la Belgique au commencement du VIII[e] siècle, et il n'existait plus d'obstacle insurmontable à l'établissement de l'unité sociale entre les diverses populations du pays.

---

(1) *Lex Frisionum*, T. XIV. La ligne de séparation des deux premières régions était le Flye, le *Flevum* des anciens, qui débouchait à l'est de l'île de Texel.

(2) A l'est du Laubach, l'homme accusé de meurtre en appelait au serment de ses témoins et aux armes. En deçà de ce golfe, l'épreuve de l'eau bouillante était admise comme jugement de Dieu (et peut-être aussi des Dieux) ; mais depuis le Flye jusqu'au Swin, on consultait le sort dans l'église ou sur les reliques des saints. Le procédé était le même que chez les anciens Germains, qui faisaient des marques sur de petits morceaux de bois : nous en donnerons plus loin les détails.

CHAPITRE III.

COMMENCEMENT DE L'UNITÉ SOCIALE.

L'anarchie sociale tolérée par les rois Mérovingiens. Les Francs conservent dans la Gaule leurs coutumes germaniques. Scène de la vie franque à Tournai. Les Ordalies. Pouvoir du clergé dans les contrées romanes. Autorité civile des évêques. Leur rang dans l'état. Action du christianisme dans les provinces de langue teutonne. Les habitudes guerrières se répandent de nouveau dans les villes de langue romane. Rapprochement graduel des deux populations.

Le génie barbare des rois Mérovingiens devait être impuissant pour la création d'un ordre politique régulier. Héritiers et de l'esprit guerrier de la race franque et de l'ambition avide de Clovis, ils ne songèrent qu'à étendre leurs états par de nouvelles conquêtes et à s'arracher par la force ou par la ruse les provinces qu'ils avaient partagées entre eux. Leur histoire, pendant le cours du VI[e] siècle, n'offre qu'une longue suite de violences et de déchirements, et deux reines supérieures à eux par l'intelligence et par l'énergie, mais animées de haines furieuses et d'une soif de pouvoir insatiable, Brunehaut et Frédégonde, donnèrent longtemps à leurs rivalités un caractère d'implacable férocité. Il ne s'éleva dans cette race aucun prince qui semble avoir conçu avec quelque étendue et suivi avec quelque vigueur un plan d'organisation régulière : ce fut la force des choses qui amena leur arrangement stable, quoique imparfait.

La liberté des peuples germaniques existait encore pour les Francs, et ils la maintinrent vis-à-vis des successeurs de Clovis,

dont les lois portent encore le caractère de conventions nationales. Nous avons traité avec nos fidèles, dit le monarque, les points suivants sur lesquels nous sommes tombés d'accord (1). Mais cette liberté, fondée sur l'usage et qui était dans les mœurs, ne fut garantie par aucun pacte nouveau. Une sorte de traité entre les leudes de Bourgogne et Chlotaire II, conclu en 613, est le seul acte politique où les droits des sujets paraissent avoir été solennellement reconnus (2). En revanche, ils conservaient jusque dans les cités gauloises leurs habitudes guerrières et indépendantes. On me regardera comme une femme, si je ne tue pas celui qui a fait périr mes proches, disait un leude de la Touraine, dont Grégoire de Tours raconte l'histoire. Violant alors la paix qu'il avait jurée, et dont il avait reçu le prix, il massacra le meurtrier (3). Parmi les exemples de ce genre, nous en trouvons un dont Tournai fut le théâtre et qui peint l'état de choses qu'avait amené la conquête. Nous laisserons parler l'historien.

Une grande dissention s'éleva entre les Francs de Tournai (en 591), parce que le fils de l'un d'eux voyait sa sœur négligée par son mari. Ayant fait à ce dernier des reproches inutiles, sa colère alla si loin qu'il finit par l'attaquer et le tuer avec tous les siens; mais lui-même tomba aussi sous leurs coups, et des deux partis il ne survécut qu'un seul combattant, personne ne restant pour

---

(1) *Nos omnes de quâcumque conditione tractavimus cum optimatibus nostris* (*Decretio Childeb. anno* 595). Des formules analogues se retrouvent jusque sous Charlemagne, notamment dans le *Capitulare Saxonum*, qui fait mention de leur consentement. Tel est aussi le sens des mots *decretum est*, il a été résolu, qui sous-entendent le consentement des leudes.

(2) Warnachaire fut alors nommé maire du palais par le choix des Bourguignons et déclaré inamovible (FREDEG. *Chron.*, c. 42); mais après sa mort, en 626, Chlotaire demanda aux leudes de ce pays s'ils voulaient encore choisir eux-mêmes le maire du palais, et ils y renoncèrent (c. 54).

(3) L. IX, c. 19.

tuer celui-là. Les deux familles se firent alors la guerre, et la reine Frédégonde (qui résidait alors dans la ville) les pria souvent de se réconcilier de peur qu'il n'en provint quelque plus grand désordre (*scandalum*). Mais ne pouvant les calmer par de douces paroles, elle trancha la question avec la hache. Elle donna un grand festin, auquel furent invités les trois principaux d'entre eux, Charivalde, Léodevalde et Waldin, et elle les fit asseoir sur le même banc. Le repas dura jusqu'à la soirée et quand il fut fini, les convives restèrent encore à boire, suivant l'usage des Francs. On prit tant de vin, que leurs serviteurs furent bientôt endormis dans les coins de la maison où ils étaient tombés. Alors trois hommes de la reine, armés de haches, s'approchèrent par derrière des trois convives qui causaient sur leur banc, et brandissant leurs armes, ils les abattirent comme d'un seul coup. On sortit alors du festin, et les parents des morts, ayant été avertis, firent bonne garde pour s'emparer de Frédégonde, après avoir envoyé des messagers au roi Chilpéric pour demander qu'elle fût prise et mise à mort. Mais le peuple de la campagne, que cette affaire avait mis en mouvement, tarda trop (à venir). Frédégonde secourue par les siens, fut arrachée (à leur vengeance) et se hâta de gagner un autre lieu (1).

L'autorité des rois ne pouvait rien pour déraciner ces coutumes violentes. Les différentes races vivaient suivant leurs lois nationales, principe qu'il avait fallu consacrer pour établir une loi quelconque, et ces lois admettaient les guerres privées, au moins parmi les peuples germaniques. Le christianisme même ne parvint point à y mettre un terme, et les Francs, après avoir cessé d'être payens, continuèrent de remettre la décision de leurs querelles à leurs épées, comme au jugement de Dieu.

---

(1) L. X, c. 27.

A côté de cette épreuve des armes, il en existait d'autres empruntées aux superstitions des âges précédents. Quoique les auteurs anciens ne paraissent pas avoir connu l'existence des Ordalies ou jugements religieux (car tel était leur véritable caractère), on ne peut douter que ce ne fût une institution nationale des Germains, puisque nous la voyons établie par eux dans les contrées où ils dominèrent. L'épreuve la plus ordinaire était celle de l'eau chaude, qu'on trouve citée dans la loi salique. A défaut de témoins qui fissent serment de son innocence, l'accusé plongeait la main dans une chaudière pleine d'eau bouillante, et si la brûlure paraissait, il était tenu pour coupable (1). Chez les Ripuaires, c'était un fer rouge qu'il fallait saisir et soulever impunément. Nous ne trouvons que sur la côte septentrionale de l'ancienne Belgique, une forme d'Ordalie plus inoffensive et remarquable par son antiquité. On coupait deux morceaux d'une baguette, et l'un des deux était marqué d'une croix. Ils étaient enveloppés de laine pure et déposés sur l'autel dans une église, ou sur des reliques. Alors le prêtre, ou à son défaut un enfant innocent, prenait un des deux lots, pendant que l'assistance priait Dieu de faire connaître le coupable. S'il avait pris le morceau marqué d'une croix, les accusés étaient absous (2).

L'intervention du clergé dans ces jugements par épreuve, avait été une concession inévitable et comme une transaction de l'esprit chrétien avec la violence germanique; mais son pouvoir ne s'affaiblit nullement chez les populations romanes. Celles-ci, en effet,

(1) Voici comment les lois frisonnes décrivent ce jugement. La chaudière doit être suspendue au mur (d'enceinte) de l'église du côté extérieur, et le prêtre se tiendra debout sur ce mur. Le champion, placé en dehors, plongera la main dans l'eau après avoir fait le serment. Trois jours après, il devra montrer sa main au prêtre et aux témoins dans l'église. *Friesche Wetten*, I, 41.

(2) *Lex Frisionum*, XIV, 1.

n'ayant plus de magistrats, au moins dans le nord de la Gaule, les prêtres devinrent en quelque sorte leurs chefs civils, aussi bien que spirituels. On trouve, il est vrai, dans les lois mérovingiennes la mention fréquente des juges de chaque lieu; mais ces juges francs, appelés *graven* ou *grafiones*, étaient tenus de prononcer entre Gaulois d'après les lois romaines, et placés, à cet égard, sous le contrôle des évêques (1). Grégoire de Tours rapporte les paroles qui lui avaient été adressées par le roi Chilpéric. O Évêque, tu dois faire justice à tout le monde, et tu n'es pas juste pour moi. Je rassemblerai le peuple de la cité (*populum Turonicum*), et je lui dirai : comment vous rendrait-il justice, puisqu'il ne me la rend pas à moi-même? (2). Ce caractère de magistrature, ainsi attaché à l'épiscopat, semble avoir eu deux sources : d'une part l'autorité déjà établie des évêques dans les cités, de l'autre, celle qu'ils obtinrent auprès des rois. On a déjà vu que, par le fait même de leurs fonctions sacerdotales, ils étaient devenus dans les villes romaines les patrons du peuple proprement dit : c'étaient eux qui présidaient à la distribution des secours que recevait le pauvre, et les associations d'artisans, en tant que corporations religieuses, se trouvaient aussi sous leur direction (3). Si l'on ajoute à ces titres l'influence que leur donnaient naturellement leurs fonctions sacrées, on comprendra

---

(1) *Si judex aliquem contra legem injuste damnaverit, ab episcopis castigetur* (*Constitutio anni* 560, c. 6).

(2) Greg. Tur., V, 19. C'était sur une question canonique que Chilpéric pressait ainsi Grégoire de Tours. Mais le même historien cite des exemples de la juridiction civile d'autres évêques.

(3) C'est à cette partie de leur mission que me paraît se rapporter une disposition de l'édit de Chlotaire (615), par laquelle les prêtres sont chargés du patronage des affranchis. *Libertos cujuscumque ingenuorum à sacerdotibus juxta textus chartarum ingenuitatis suæ defensandos.*

qu'après la chute du pouvoir impérial et de l'administration régulière, les cités n'avaient plus renfermé dans leur sein qu'un seul représentant stable de l'ordre local, le chef du clergé. Lui seul était à la tête de la société romane comme de l'église, et tel est aussi le rôle que lui assignent les documents qui nous restent sur l'état de cette société après la conquête franque (1). La ville de Reims faisait remonter à saint Rémy ses coutumes municipales (2) : celle de Liége nous offre un exemple encore plus remarquable, quoiqu'il ne date que des premières années du VIII[e] siècle. Saint Hubert, qui transféra dans cette ville l'ancien évêché de Tongres, passagèrement établi à Maestricht, y mit en vigueur les lois et les règlements que conservèrent longtemps les Liégeois (3). Or, la mesure appelée *pied de saint Lambert,* telle qu'elle existe encore aujourd'hui, est exactement celle du pied romain (4), et cette preuve matérielle atteste la conservation des usages latins dans la cité de l'évêque (5).

Les rois admirent au même rang que les leudes, ces dépositaires du pouvoir ecclésiastique. Les évêques sont nommés à côté des grands dans le préambule des lois, dont ils paraissent souvent

---

(1) Le silence des historiens ne permet pas d'admettre l'existence de la curie antique à Tournai à côté du pouvoir épiscopal, quoique les prévôts et les jurés de cette ville au moyen-âge rappellent l'organisation municipale romaine.

(2) *Jure ac legibus quibus civitas continuè usa est a tempore sancti Remigii* (JOANNES SARISBER. *Ep.* 214).

(3) *Jus civile oppidanis tribuit.... libram panis modiumque, quæ nobis perseverant, sapienter instituit* (ANSELMUS, c. 31).

(4) La différence, qui n'est que d'un cinquième de millimètre, peut être attribuée à l'inégalité des étalons.

(5) D'où aurait pu venir à Liége, c'est-à-dire dans une ville dont l'origine est postérieure à l'époque romaine, l'emploi du pied romain, perdu dans toutes les contrées environnantes? C'est évidemment la vieille mesure usitée jadis à Tongres et à Maestricht, et importée dans la nouvelle cité par le règlement épiscopal.

avoir dicté les dispositions (1). Non seulement l'Église conserva ses domaines et en obtint souvent de nouveaux, mais encore les concessions qui lui furent accordées, comprirent parfois certains droits politiques. C'est ainsi que Chilpéric fit donation à Chrasmare, évêque de Tournai, des péages établis sur l'Escaut et aux portes de la ville (575). On ne connaît que d'une manière imparfaite la cause de cette donation, qui n'est pas citée dans l'acte même (2); mais l'abandon des revenus de la couronne à l'évêque lui assurait évidemment une certaine juridiction locale, dont il est fait mention expresse (*justitiam de theloneo*), et qui devint le principe de la puissance seigneuriale que ses successeurs possédaient dans les âges suivants.

Les évêques des contrées wallonnes de la Belgique étendirent leur autorité spirituelle sur les régions de langue flamande (à l'exception seulement de la partie de la côte où les Frisons avaient pénétré et qui passa sous l'archevêché d'Utrecht) : le diocèse de Tournai embrassait les pays situés à l'ouest de l'Escaut : celui de Maestricht (3) s'étendait sur la Hasbanie et la Toxandrie : celui de Cambrai, réuni alors à celui d'Arras, renfermait le Bracbant et Anvers. Ainsi la vie religieuse avait encore son foyer dans le pays roman (4), et c'était de là qu'elle rayonnait, pour ainsi dire, vers le nord. On a vu, par l'établissement des Ordalies, que le

(1) Notamment en ce qui concerne les mariages interdits par l'Église, comme ceux du beau-frère avec sa belle-sœur, et du fils avec la seconde femme de son père, unions permises chez les Germains.

(2) Chilpéric s'était retiré à Tournai, où il était menacé par l'armée de Sigebert, et la tradition rapporte que l'évêque avait contribué à lui assurer l'appui des habitants.

(3) Il était encore quelquefois appelé évêché de Tongres.

(4) Remarquons en passant que le nom de Romains désignait dans le nord de la Gaule les populations des provinces plus méridionales. C'est ainsi que nous voyons saint Éloi qualifié de Romain dans le pays de Noyon : *Nunquam tu, Romane, consuetudines nostras evellere poteris* (*Vita S. Eligii*, VI, 19).

clergé avait cédé sur quelques points à la force irrésistible des mœurs et des institutions germaniques (1); mais en général, il prit un ascendant marqué sur l'esprit des peuples convertis, comme l'attesta bientôt le nombre des fondations pieuses qui se multiplièrent de toutes parts.

Quelle fut l'influence immédiate des idées chrétiennes dans les provinces où venait de pénétrer la croyance? Nous ne pouvons en juger que par des indications partielles, qui en suppléant au silence de l'histoire, nous laissent entrevoir l'action bienfaisante des principes moraux que développait le christianisme. Dès le temps de saint Éloi, quelques-uns des nouveaux fidèles donnaient leurs biens aux pauvres et rendaient la liberté à leurs esclaves (2). Saint Amand, tout en érigeant des églises et des monastères, avait pu racheter de nombreux captifs (3). Le zèle de leurs successeurs, dont nous connaissons moins les résultats, fut soutenu par l'autorité des lois, qui rendirent obligatoire non seulement l'obéissance aux grands préceptes de la religion, mais encore l'observation des pratiques du culte (4). Nous voyons même se transformer en partie en associations de bienfaisance les *gildes*, dont l'usage régnait dans les contrées maritimes : elles prirent pour objet l'aumône et le soutien de ceux qui avaient essuyé un incendie ou un naufrage (5). On ne saurait donc mettre en doute

---

(1) Deux ouvrages d'Agobard, archevêque de Lyon en 840, sont dirigés contre les épreuves judiciaires; mais l'opinion commune leur était encore favorable.

(2) *Opes pauperibus erogare, libertates familiæ dare* (II, 8).

(3) *Captivos innumeros redimens* (III, 12).

(4) C'est ainsi que le repos du dimanche devint obligatoire, comme nous le voyons dans un Capitulaire de 744, qui donne aussi aux prêtres le droit de punir les infractions à ce décret.

(5) *Capitulare anni* 779, c. 16. On sait que plus tard le nom de *Gildes* fut adopté par les corporations bourgeoises et ouvrières. Je pense qu'elles se réorganisèrent

l'importance du mouvement social qui s'accomplit dans la Belgique teutonne à mesure que le christianisme s'y répandait. La race indigène y conservait ses institutions primitives; mais de nouveaux éléments d'ordre et de paix venaient se mêler à son existence, et il s'établissait entre le barbare et le chrétien une sorte de transaction, dont l'effet devait se prolonger pendant tout le cours du moyen-âge.

D'autre part, les mœurs guerrières des races germaniques se répandaient parmi les habitants des cités gauloises au contact des Francs et sous l'influence de leurs institutions. Dès l'an 647, nous voyons Syagrius, fils de Désiré qui avait possédé l'évêché de Verdun, venger les injures de son père, en attaquant à main armée la demeure de son ennemi et en le mettant à mort (1). Il était impossible que les Gaulois n'eussent pas recours à l'épée, quand c'était elle qui décidait tous les démêlés des conquérants. Aussi le droit des guerres privées semble-t-il être devenu général, et Grégoire de Tours, en racontant une lutte de ce genre, dont les environs de sa ville avaient été le théâtre, ne distingue point à cet égard les Francs des gens du pays. Ce sont pour lui des citoyens de Tours qui se battent entre eux, et quand il intervient pour apaiser leur haine, en qualité d'évêque, il admet le système

d'après le modèle romain sous l'influence du clergé, tout en conservant quelque chose de leur forme antérieure. Les hommes de Saint-Donat et ceux de Saint-Pierre, qui formèrent le noyau de la bourgeoisie à Bruges et à Louvain, n'étaient pas de simples vassaux de l'Église, mais des membres d'une confrérie placée sous son patronage religieux. C'est dans le même sens que l'histoire de Liége nous montre des serfs de l'évêque (les habitants des villes), donnant leur consentement aux traités politiques. Le droit féodal ne reconnaissait que la seigneurie attachée à la propriété du sol; mais là où cette seigneurie appartenait au clergé, elle n'absorba point complétement la liberté populaire

(1) Les noms de Syagrius et de Désiré indiquent des Gaulois : leur adversaire, appelé Sirivalde, habitait le pays de Dijon.

TABLE DES MATIÈRES.

